



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 139^{ème} Assemblée de l'UIP

Genève

14 – 18 octobre 2018

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	
Ouverture de la 139^{ème} Assemblée	
Débat général général sur le thème <i>Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique</i>	7
• Allocution d'ouverture de Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire	5
• Message video de M. A. Guterres, Secrétaire général de l'ONU	5
• Exposé de Mme F. Gianotti, Directrice générale de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)	5
• Allocutions liminaires de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Forum des femmes parlementaires, et de Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Forum des jeunes parlementaires	7
• Présentation de M. H. Rogers, Président de Blue Planet Foundation	12
Volet spécial consacré à la célébration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme	32
• Présentation d'une video par Mme B. Mbete, Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud pour célébrer l'héritage de Nelson Mandela à l'occasion du centenaire de sa naissance	32
• Réunion-débat animée par M. M. Limon, Directeur de Universal Rights Group avec la participation de Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, Mme F. Koofi (parlementaire Afghanistan, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires) ; Mme P. Hicks (Directrice, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) et M. T. Mendel (Directeur exécutif, Centre pour le droit et la démocratie)	32
• Présentation, au moyen d'un enregistrement video, de la Déclaration de l'UIP intitulée <i>Célébration du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme</i> de l'homme par Mme A. Clwyd, membre de la Chambre des communes du Royaume-Uni et ancienne Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires	36
• Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme	36
Point d'urgence	
• Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	15
• Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Changements climatiques : ne dépassons pas les limites</i>	19
• Adoption de la résolution	60
Décision sur le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée – Résultats des votes par appel nominal	6,17,60

	<u>Page(s)</u>
Ordre du jour définitif	18
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
• Adoption de l'ordre du jour	62
• Approbation du compte rendu de la Commission tenue lors de la 138 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2018)	62
• Préparatifs de la résolution intitulée <i>Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif par les co-rapporteurs	62
b) Débat sur le projet de résolution	63
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	73
d) Désignation d'un rapporteur à la 139 ^{ème} Assemblée de l'UIP	74
• Election du Vice-Président de la Commission	74
• Préparatifs des Assemblées suivantes	
a) Thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	74
b) Ordre du jour de la Commission à la 140 ^{ème} Assemblée de l'UIP	74
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
• Adoption de l'ordre du jour	75
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 138 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2018)	75
• Elections au Bureau de la Commission permanente	75
• Réunion-débat sur le thème <i>Désarmement global et non-prolifération</i>	75
• Réunion-débat sur le thème <i>Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors</i>	81
• Audition d'experts sur le thème <i>Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme</i>	86
• Divers	92
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
• Adoption de l'ordre du jour	93
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 138 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2018)	93
• Elections au Bureau de la Commission permanente	93,103
• Préparatifs de la 140 ^{ème} Assemblée	103
• Contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2018	101
• Débat sur le thème du projet de résolution intitulé <i>Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables</i>	93
• Réunion-débat sur le thème <i>Mettre en application la résolution de l'UIP intitulée Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables</i>	104
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
• Adoption de l'ordre du jour	112
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 138 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2018)	112
• Réunion-débat sur le thème <i>La création d'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU aiderait-elle à résoudre les questions en suspens en matière d'évasion fiscale des sociétés ?</i>	112
• Réunion-débat sur le thème <i>Quelles sont les possibilités de coopération entre les parlements et l'OMS en sa qualité de principale agence de l'ONU pour la santé mondiale ?</i>	118
• Elections au Bureau de la Commission permanente	121
Forum des jeunes parlementaires	
• Adoption de l'ordre du jour	122
• Rapports des pays sur la représentation des jeunes	122
• Réunion-débat : <i>Identifier une cible pour la représentation des jeunes dans les parlements</i>	125

	<u>Page(s)</u>
• Débat interactif sur <i>Le rôle des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement</i>	129
• Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2018-2019)	130
• Préparatifs de la 140 ^{ème} Assemblée de l'UIP (avril 2019)	131
• Divers	131
Séance publique d'information du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	132
Réunion-débat sur <i>Le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent</i>	138
Réunion-débat sur le thème <i>Jeter des ponts entre les milieux parlementaires et scientifiques</i>	146
Débat paritaire sur le thème <i>Garantir que les enfants jouissent de leurs droits et grandissent à l'abri de la violence</i>	150
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
• Document final sur le thème <i>Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique</i> (débat général)	155
• <i>Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières</i> (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)	155
• Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 141 ^{ème} Assemblée et désignation des rapporteurs	158
• Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement durable, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies	157
Clôture de l'Assemblée	160
Annexes	
I. Document final du débat général sur le thème <i>Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique</i> (Point 3)	161
II. <i>Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières</i> (Point 4) Texte de la résolution	164
III. Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138 ^{ème} Assemblée : <i>Etes-vous d'accord que l'Assemblée peut modifier le plan de travail et l'ordre du jour des Commissions permanentes ?</i>	168
IV. Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138 ^{ème} Assemblée : <i>Etes-vous d'accord qu'à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme organise une réunion-débat intitulée "Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI", qui ne débouchera pas sur une résolution ?</i>	169
V-A-V-C Rapports des Commissions permanentes	170
VI-A-VI-C Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	180
VII. <i>Changements climatiques : ne dépassons pas les limites</i> (Point 8)	183
Texte de la résolution	183
VIII. Déclaration sur le 70 ^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme	185
IX. Observations finales de la Présidente de l'UIP sur les valeurs et principes de l'UIP	186
X. Liste des participants	187

Introduction

Des délégations des 145 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les sept Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Les observateurs comprenaient des représentants : i) du système des Nations Unies : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ii) Banque mondiale, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale du commerce (OMC), iii) Ligue des Etats arabes, iv) Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Francophonie, Assemblée parlementaire paritaire (ACP-UE), Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Parlementaires pour la Non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI), Union parlementaire mondiale du scoutisme (UPMS), v) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, vi) Internationale socialiste, vii) Centre pour le Contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA).

Sur les 1 545 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 737 étaient parlementaires. Parmi eux, 51 étaient Président(e)s de parlement, 50 Vice-Président(e)s, 233 étaient des femmes (33 %) et 138 des jeunes parlementaires (19,3 %).

Ouverture de la 139^{ème} Assemblée

SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 15 sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'Union interparlementaire (UIP).

Une minute de silence est observée en mémoire de M. T.-B. Gurirab, ancien Président de l'UIP, et de M. K. Annan, ancien Secrétaire général des Nations-Unies.

Allocution d'ouverture de la Présidente de l'UIP

La PRÉSIDENTE, au cours de son allocution de bienvenue, constate que le thème du débat général de la 139^{ème} Assemblée de l'UIP, *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*, découle de l'évolution fulgurante des modes de vie sous l'impulsion des sciences et des technologies. Ainsi, le clonage est déjà possible dans certains pays, alors que, dans d'autres, on analyse le fonctionnement du cerveau humain, on développe de nouvelles sources d'énergie et on explore d'autres planètes pour détecter l'eau et la vie. Au-delà des avancées qu'elles permettent, ces innovations scientifiques et technologiques concernent le monde politique. En effet, habitués à accéder instantanément aux informations et aux services par simple clic ou reconnaissance biométrique, les électeurs attendent, de la part des parlementaires, la même réactivité.

Comme elles s'inscrivent au contraire dans le temps, les solutions politiques peuvent entraîner un certain mécontentement de la population, ce qui peut, à son tour, donner lieu à des décisions extrêmes. Il est donc essentiel de comprendre la problématique que représente cette réalité mouvante pour déterminer la meilleure façon d'y répondre. L'adaptation à cette situation exige notamment que l'on mette l'accent sur la science, la technologie et l'innovation dans l'éducation et que l'on traite les conséquences de l'automatisation sur le marché du travail. Le débat général sera l'occasion de parler de ces questions, et d'autres sujets pertinents, afin de définir les contours d'un monde meilleur pour les générations futures.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme F. Gianotti, oratrice invitée, Directrice générale de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), dont elle attend avec intérêt l'intervention, et elle présente ensuite certaines activités particulièrement intéressantes en marge de l'Assemblée, notamment : une Foire des connaissances, une exposition photo commémorant le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le lancement du Guide à l'usage des parlementaires sur la liberté d'expression, la présentation d'une étude régionale sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Europe, ainsi que des événements portant sur des thèmes qui vont du terrorisme et de l'extrémisme violent aux fausses informations et à la nutrition. Elle salue également les étudiants et chercheurs présents dans la salle qui assistent aux débats de l'Assemblée.

La Présidente déclare ouverte la 139^{ème} Assemblée et informe les participants qu'un message vidéo a été reçu de M. A. Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, dont le texte complet se trouve à : www.ipu.org/sites/default/files/documents/unsg_message-oct18.pdf.

Dans son message vidéo, M. A. Guterres présente ses salutations à l'Union interparlementaire, qu'il considère comme un partenaire privilégié de l'ONU. Il se félicite que l'UIP mette l'accent sur la promotion de la paix et du développement à une époque où la technologie évolue sans cesse. Les progrès technologiques ont en effet apporté des gains spectaculaires et peuvent dynamiser l'action en faveur des Objectifs de développement durable, mais l'utilisation abusive des nouvelles technologies recèle également des dangers. Il est de notre responsabilité commune d'assurer un avenir numérique sûr et bénéfique pour tous. M. A. Guterres encourage les parlementaires à discuter de ces questions avec les leaders technologiques de leur pays, que ce soit dans le secteur privé ou dans les milieux universitaires. En tant que représentants élus, ils ont un rôle particulier à jouer pour concrétiser les aspirations du peuple et pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

La PRÉSIDENTE invite Mme Gianotti à s'exprimer devant l'Assemblée.

Mme F. GIANOTTI, *oratrice invitée*, déclare, lors de son intervention accompagnée d'un diaporama, que le CERN illustre le rôle de la science en matière d'innovation, de technologie, d'éducation, de formation et de collaboration. Organisation intergouvernementale aux objectifs

ambitieux, le CERN possède le plus important laboratoire de recherche au monde en physique des particules et il exploite des systèmes complexes qui ont permis des découvertes capitales dont les retombées positives font déjà partie de la vie quotidienne. Créé en 1954, sa vocation est double : susciter l'excellence dans les domaines scientifiques et promouvoir une coopération pacifique en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Depuis lors, ses membres sont deux fois plus nombreux et contribuent au budget annuel à hauteur de leur produit intérieur brut. Plutôt jeunes, ses physiciens sont toujours majoritairement des hommes, le taux de femmes n'augmentant que lentement. La plupart sont des étudiants en troisième cycle effectuant des recherches en physique des particules, domaine dans lequel les opportunités sont limitées. Etant donné sa mission de formation et d'éducation en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques, le CERN propose des programmes de physique pour les étudiants d'Afrique et gère des écoles, couvrant divers aspects de la physique des particules, ainsi que des universités d'été pour les enseignants. Il se réjouit également de coopérer avec l'UIP dans le cadre de son nouveau programme d'écoles au service de la paix qui débute en novembre 2018.

Sa mission étant axée sur la découverte par la science, le CERN étudie les particules élémentaires, constituants fondamentaux de la matière, notamment dans le but de comprendre les premiers instants de l'univers après le Big Bang. Le plus puissant de ses accélérateurs est le Grand collisionneur de hadrons, qui est profondément enfoui dans le sol et grâce auquel le boson de Higgs a été découvert en 2012, ce qui a permis aux deux scientifiques ayant prédit son existence de recevoir le prix Nobel. Les scientifiques du CERN travaillent également à la résolution de mystères fascinants, comme la matière noire et l'énergie noire qui représentent la majorité de l'univers.

Parmi les exemples d'innovations rendues possibles par le CERN et appliquées dans la vie quotidienne, on peut citer le World Wide Web et l'hadronthérapie pour le traitement du cancer. Grâce à ses activités, le CERN œuvre en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier des Objectifs 3 (santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 16 (paix, justice et institutions fortes) et 17 (partenariats pour la réalisation des Objectifs). Ses équipements de pointe attirent les meilleurs scientifiques de diverses disciplines, venus des quatre coins du monde pour collaborer efficacement en vue d'atteindre des objectifs communs. Son modèle de financement est également à la base de son succès car il permet la réalisation de projets à long terme qui seraient sinon impossibles à mettre en œuvre. Ses principes reposent sur l'excellence scientifique et l'ouverture de la science. Ses objectifs et valeurs étant en phase avec ceux de l'UIP, le CERN se félicite de la collaboration entre ces deux organisations pour la réalisation d'objectifs partagés.

Organisation des travaux

La PRESIDENTE, faisant référence à la 138^{ème} Assemblée et à ses travaux inachevés sur l'ordre du jour et le programme de travail de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, déclare qu'il sera demandé aux délégations, au cours de la séance de l'après-midi, de voter oui ou non pour savoir si l'Assemblée est habilitée à modifier l'ordre du jour et le programme de travail adoptés par les Commissions permanentes.

Mme R.A. KADAGA (Ouganda) estime que cette question doit être reformulée car ce qui est en jeu concerne le contenu du programme de travail de la Commission permanente et non l'autorité de l'Assemblée pour modifier ce contenu.

La PRESIDENTE explique que, suite aux débats sur ce point lors de la 138^{ème} Assemblée, le Secrétariat de l'UIP a demandé une expertise juridique portant sur les questions soulevées à cette occasion sur les Statuts et Règlements de l'UIP. Bien que cela n'ait aucun caractère contraignant, il en ressort (voir document EX/280/5a)-Inf.1, annexe) un manque de clarté des Règlements applicables et c'est pourquoi la Commission permanente a décidé de poser la question à l'Assemblée. En cas de vote par l'affirmative, il sera alors demandé à l'Assemblée de voter sur une autre question concernant le contenu du programme de travail de la Commission permanente. Il faut noter que le résultat du vote va créer un précédent.

M. A. SSEBAGALA (Ouganda), avec l'appui de M. I. AHMED OMER (Soudan), s'interroge sur les implications de ce vote et remarque que les Commissions permanentes effectuent des travaux délégués par l'Assemblée et que cette dernière est donc habilitée à accepter ou rejeter les décisions prises par ces Commissions.

La PRESIDENTE fait valoir que ces implications ont été expliquées et réaffirme que le premier vote n'est qu'une question de procédure destinée à clarifier les questions soulevées lors de la précédente Assemblée.

M. A. ABDEL AAL (Egypte) considère que le résultat du vote proposé peut invalider la raison d'être des Commissions permanentes et donc remettre en cause le fondement démocratique sur lequel l'UIP base son action.

La PRESIDENTE considère que l'orateur précédent, en tant que membre du Comité exécutif, n'est pas sans savoir que le seul but du vote est de clarifier une question ambiguë qui n'est pas explicitée dans les Statuts et Règlements.

M. N. BERRY (Liban) exprime son accord avec l'opinion du délégué égyptien et, soutenu par M. M. ALI HOUMED (Djibouti), il fait remarquer que, conformément à l'expertise juridique sur ce sujet, c'est l'Assemblée qui exerce l'autorité suprême en matière d'ordres du jour et de programmes de travail. Décider que ce sont les Commissions permanentes qui ont le dernier mot en la matière constituerait un dangereux précédent.

M. F.H. NAEK (Pakistan), citant les articles 13.1 et 14.1 des Statuts de l'UIP ainsi que l'article 6.4 du Règlement des Commissions permanentes, constate que ces dernières sont clairement habilitées à définir leur propre ordre du jour et qu'en décider autrement serait en contradiction avec leur indépendance et leur raison d'être.

M. A. OMARI (Maroc) estime que l'ordre du jour des Commissions permanentes a déjà été décidé, conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, lesquels doivent être respectés. Aucune autre décision n'est donc nécessaire.

La PRESIDENTE explique que les divergences d'opinions et la problématique sur les ordres du jour et les programmes de travail doivent être réglées par voie démocratique. Il s'est avéré impossible d'atteindre un consensus sur la question posée et celle-ci divise les Membres de l'UIP. L'ordre du jour actuel restera inchangé, sauf décision contraire selon la procédure qu'elle a expliquée.

Point 3 de l'ordre du jour
(A/139/3-Inf.1)

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

La PRESIDENTE déclare que, conformément à l'usage, le débat général sera précédé par des déclarations présentant le point de vue des femmes et des jeunes sur ce thème.

Mme S. KIHKA (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, exprimant le point de vue des femmes sur le thème du débat général, estime que les innovations technologiques peuvent promouvoir le développement, l'inclusion et l'autonomisation des femmes en particulier, dans la mesure où les inégalités entre les sexes sont réduites. Déjà très présentes dans des secteurs à forte croissance comme la science et la technologie, ces inégalités vont probablement s'accroître si rien n'est fait et qu'on ne limite pas l'impact de l'automatisation. En ce qui concerne les abus commis sur Internet, ce sont surtout les femmes qui en sont victimes et des mouvements de protestation comme #MeToo ont ainsi pris de l'ampleur sur Internet et les réseaux sociaux. En matière d'inégalités, la technologie peut donc constituer un facteur d'élimination, d'augmentation ou de création.

Les parlementaires doivent, notamment en agissant sur les cordons de la bourse, s'assurer que la science, la technologie et l'innovation servent à réduire les inégalités entre les sexes et permettent aux femmes et aux filles de jouer un rôle clé en matière de paix et de développement. Des données ventilées en fonction du sexe, ainsi que d'autres outils, doivent être mis à profit, par exemple pour poursuivre les efforts en faveur d'une main-d'œuvre respectant la parité hommes-femmes et œuvrer pour la présence de femmes dans le secteur des technologies, qu'il s'agisse de postes de création, de développement ou de prise de décision. Les femmes doivent être encouragées à se former et à s'éduquer en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques, domaines dans lesquels des quotas de genre doivent être appliqués pour briser le plafond de verre empêchant leur accès à des postes de direction. L'accès à la technologie mobile faciliterait également l'émancipation économique des femmes et les protégerait des violences sexistes. La technologie peut vraiment changer la donne dans le bon sens pour les femmes et les filles.

Mme M. OSORU (Ouganda), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, apporte l'éclairage des jeunes sur ce thème et constate que le rythme des évolutions technologiques est multiplié par deux tous les deux ans. Ce n'est qu'en mobilisant les jeunes que les parlements peuvent rester au contact de ces réalités et agir en temps opportun. Faisant partie de la première génération pour laquelle Internet et la technologie mobile ne constituent pas des innovations mais sont partie intégrante de leur vie, les jeunes parlementaires comprennent intuitivement cette évolution, ce qui permet une meilleure prévisibilité et des prises de décisions pertinentes. En outre, avec leurs pairs, ce sont eux qui sont en premier concernés par l'avenir : ils doivent donc absolument avoir leur mot à dire dans les décisions qui le façonneront.

Les jeunes représentant la moitié de la population mondiale, les parlementaires doivent encourager les investissements dans l'éducation afin de les préparer aux métiers de demain. Ils doivent également tenir compte de la vitesse des évolutions technologiques en traitant de questions comme la progression de l'automatisation, la cyberguerre et les effets des changements climatiques, tout en recherchant de solides partenariats avec les secteurs de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. A cette fin, ils doivent s'appuyer sur les meilleures pratiques et se montrer plus dynamiques pour ne pas se laisser distancer par les nouvelles avancées technologiques. Mieux qualifiés à cet égard, les jeunes parlementaires doivent prendre l'initiative en profitant au mieux des technologies pour répondre aux défis et faciliter l'action des parlements.

La PRESIDENTE invite les délégués à s'exprimer devant l'Assemblée sur le thème du débat général, en commençant par les Présidents de Parlement.

M. D. O'DONOVAN (Irlande) estime que les innovations et les mutations technologiques peuvent réduire ou accentuer la pauvreté et les inégalités dans le monde. En outre, les retombées positives pour les pays les moins avancés seront limitées, à moins que les populations locales, surtout les femmes, participent au développement et à la mise en œuvre des solutions technologiques pour répondre aux défis à relever. A cette fin, l'accès à une éducation de base de qualité et l'accent sur la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques sont des aspects cruciaux. Résolument tournée vers les jeunes, l'Irlande sait qu'il est essentiel que les cursus éducatifs reflètent les développements technologiques et que les innovations sont nécessaires pour apporter, aux enfants comme aux enseignants, une éducation et une formation aux technologies.

L'Irlande soutient de nombreuses initiatives, en matière de science, de technologie et de technologies de l'information et de la communication (TIC), destinées à la jeune génération, notamment en Afrique, avec pour objectif d'améliorer les compétences numériques et de codage, proposer des activités de vulgarisation scientifique, encourager le développement de solutions pratiques et innovantes aux problèmes et renforcer les capacités en matière de TIC. En mettant l'accent sur les femmes, les filles et les jeunes marginalisés, habitant en particulier dans des zones reculées, le but est de créer des opportunités, la prospérité et l'égalité pour tous, en accédant à des ressources de connaissances et de compétences, notamment par le biais de cours en ligne. La science joue un rôle déterminant pour la qualité des processus politiques, le bien-être et la coopération internationale. Les parlementaires doivent donc intensifier son impact en répondant aux défis qu'implique le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. R. del Picchia (France), Vice-Président de l'UIP, prend la présidence.

M. H.S. MOON (République de Corée) déclare qu'il faut associer savoir-faire et expérience pour optimiser au mieux les atouts des innovations technologiques, par exemple la meilleure productivité et la qualité de vie, et réduire les effets négatifs, comme le chômage de masse et les inégalités. Les parlements doivent prendre l'initiative à cet égard en votant rapidement des lois et, dans ce but, le Parlement de l'orateur a créé une commission pour proposer des projets de lois et des recommandations politiques sur les questions associées à la quatrième révolution industrielle. Pour des raisons de prospérité inclusive et de croissance durable, les objectifs, processus et résultats des développements technologiques et des innovations doivent rester centrés sur l'humain. Les parlements doivent donc partager les informations sur les progrès technologiques afin d'assurer la coexistence pacifique et la dignité pour tous.

Dans la péninsule coréenne, la perspective du changement paraît de plus en plus proche étant donné les récentes avancées en faveur du dialogue et de la réconciliation. Le Parlement coréen travaille dans ce sens et va poursuivre ses efforts proactifs pour parvenir à une dénucléarisation totale et à une paix durable, éléments essentiels pour cette région et au-delà. Les

discussions qu'il a proposées à la République populaire démocratique de Corée doivent bientôt se tenir et il s'agit d'une nouvelle étape qui aurait été impossible sans le soutien et les encouragements des Membres de l'UIP, qu'il espère voir se poursuivre.

M. P. MATIBINI (Zambie) fait valoir que la révolution technologique change de manière radicale chaque aspect de l'existence et influe sur les processus de gouvernance et d'élaboration des politiques. Les parlementaires doivent donc réagir rapidement et positivement à la transformation exponentielle que connaissent la science, la technologie et l'innovation. Ces mutations exigent des lois compatibles avec les tendances et propices aux progrès de la paix et du développement dans un monde en évolution rapide. Si l'e-gouvernance accroît l'efficacité en matière de mise en œuvre, la science, la technologie et l'innovation aident les parlements dans leurs importantes fonctions législatives et de contrôle ainsi qu'en matière de communication avec les citoyens. Des compétences numériques sont de plus en plus nécessaires pour effectuer les tâches du XXI^{ème} siècle.

Les parlements des pays en développement, en particulier, doivent renforcer la prise de conscience quant au rôle révolutionnaire que peuvent jouer les technologies de pointe en matière de promotion du développement durable et de la paix, par exemple par l'utilisation de plateformes big data en temps réel pour gérer les conflits. La science, la technologie et l'innovation facilitent également la transparence des gouvernements pour les citoyens qui, dans de nombreux pays, notamment en Zambie, peuvent regarder en direct sur le web les débats parlementaires. Ces mesures permettent aux parlementaires d'exercer une fonction cruciale en s'assurant que les connaissances scientifiques sont pleinement assimilées et appliquées en faveur du développement national et mondial.

M. A. ABDEL AAL (Egypte) conseille aux parlementaires de saisir les opportunités qu'offrent les développements technologiques pour répondre aux besoins humains et promouvoir la paix et le développement. De nouveaux outils technologiques peuvent être mis en œuvre, par exemple pour la prévention des conflits et les tentatives de règlement. Toutefois, les évolutions technologiques génèrent aussi des difficultés. Il convient donc de maîtriser l'impact négatif qu'elles peuvent avoir et de s'assurer qu'elles servent les intérêts de la société. Des mesures doivent être prises pour corriger les écarts technologiques entre pays en développement et pays développés afin que les premiers puissent mieux réaliser leurs aspirations conformément à leurs choix.

L'Egypte s'est employée à faire profiter sa population des évolutions technologiques et des innovations, conformément à sa Constitution et en adoptant des lois appropriées. Sa Stratégie de développement durable à l'horizon 2030 met tout particulièrement l'accent sur une société créative et innovante qui bénéficie des avancées de la science, de la technologie et de l'innovation pour répondre aux défis et atteindre les objectifs du pays. Il est regrettable que l'aide internationale apportée à des pays comme la Palestine ait été arrêtée, au mépris le plus total de ses besoins en matière de développement et de droits humains fondamentaux, notamment le droit à l'éducation. Les parlementaires doivent faire conjointement pression pour que ces droits soient défendus.

Mme G. MAMMEDOVA (Turkménistan) fait valoir que, à l'ère de l'innovation et du progrès technologique, le dialogue interparlementaire doit être renforcé afin de promouvoir un développement stable pour tous et d'accroître la confiance et la compréhension mutuelle. Son Parlement a défini un cadre législatif approprié visant à mobiliser le potentiel du pays dans les domaines de l'innovation et de la technologie. Il a ainsi voté de nombreuses lois notamment destinées à établir un environnement propice à l'innovation, réglementer les activités des technopôles, protéger la propriété intellectuelle et stimuler divers secteurs liés à la science, à la technologie et à l'innovation fondée sur la connaissance.

Grâce à une élaboration judicieuse des politiques et aux progrès scientifiques et technologiques, ce solide cadre législatif a permis une croissance économique continue, une stabilité sociale et financière et des réponses en temps opportun aux défis externes et aux évolutions de l'économie mondiale. Le Turkménistan a pris l'initiative de proposer que 2019 soit déclarée année de la paix et de la confiance, et il a été élu membre de la Commission des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. En outre, son Parlement est actif dans de nombreux groupes d'amitié et d'organisations interparlementaires au sein desquels il s'efforce de développer la coopération et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques en faveur de la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que de la compréhension entre les peuples.

M. A. ALMULLA (Bahreïn) remarque que la science et l'éducation ouvrent la voie au développement durable et à la paix, qui doivent constituer les priorités des parlementaires grâce au vote de lois appropriées et à la recherche du dialogue et de la compréhension. Au Bahreïn, tous les citoyens et les résidents bénéficient d'une éducation de base gratuite et d'opportunités de formation tout au long de la vie. Le Bahreïn a mis en place un prix annuel, récompensant l'utilisation des TIC dans l'éducation, ainsi qu'un concours aux innovations destiné à encourager la créativité chez les employés du secteur public. En outre, le pays a lui-même été salué pour son action en faveur de l'Objectif 4 de développement durable (éducation de qualité). Son parlement améliore ses propres performances grâce à la technologie et encourage l'échange du savoir-faire scientifique et technologique en vue de promouvoir l'innovation.

Dans leur quête de paix, de stabilité et de sécurité, les parlementaires doivent fermement s'opposer aux abus qui frappent les peuples subissant l'occupation. L'éducation, la santé et l'avenir des réfugiés palestiniens, par exemple, sont remis en question par la décision déplorable d'arrêter l'aide dont ils dépendent. La délégation de l'orateur se déclare donc favorable à la proposition d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'un point d'urgence sur cette question. En s'appuyant sur les moyens technologiques mis à leur disposition, il est du devoir des leaders parlementaires d'unir leurs efforts en faveur d'une paix et d'un développement durables, dans l'intérêt des générations futures.

M. B.A. SAKANDE (Burkina Faso) constate que la convergence numérique, au cours de ces dernières décennies, a encore raccourci les distances à l'échelon planétaire. L'évolution de la science et de la technologie numérique est prodigieuse, elle entraîne de profondes mutations et attire l'intérêt sur ce secteur. L'ère technologique n'est toutefois pas sans embûches. Tout d'abord, l'écart se creuse entre ceux qui ont accès à beaucoup d'informations et ceux qui en sont privés. Ensuite, la technologie peut être au service du bien ou du mal, par exemple si on s'en sert pour frauder en ligne, usurper une identité ou déclencher des dispositifs explosifs. Les opportunités qu'offre la technologie doivent donc entrer dans un cadre éthique et, dans ce contexte, les parlementaires ont un rôle évident à jouer.

Les parlements doivent non seulement resserrer les liens entre, d'une part, les scientifiques et, d'autre part, les citoyens et les responsables politiques, mais ils doivent également créer les conditions pour un environnement juridique et institutionnel favorable au développement des nouvelles technologies et à leur bonne utilisation. En tant qu'utilisateurs finaux potentiels pouvant influencer sur les décisions en la matière, les parlementaires doivent également rester informés quant aux avancées scientifiques et technologiques. Il en est de même des citoyens qui doivent connaître les implications de ces avancées afin d'en comprendre les limites. Toutefois, les abus de la science ne pourront être restreints qu'en renforçant la solidarité, les partenariats, la coopération institutionnelle et en développant le sens moral du public.

Etablissement du quorum

La PRESIDENTE annonce que, conformément à l'article 33.2 du Règlement de l'Assemblée, le quorum de la présente Assemblée est fixé à 62 sur la base d'un nombre de 122 délégations participant à la première séance plénière.

La séance est levée à 13 h 35.

Séance du lundi 15 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 50 sous la présidence de M. W.W. Simina, Président de parlement (Etats fédérés de Micronésie).

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

Reprise du débat

Mme S. MAHAJAN (Inde) constate que la science, la technologie et l'innovation conditionnent les progrès de la société. Ces domaines jouent un rôle crucial en matière de paix, de sécurité, de changements climatiques, de santé et d'éradication de la pauvreté. Les progrès scientifiques et technologiques peuvent toutefois avoir des conséquences négatives et, par exemple, certains pays s'en servent à des fins belliqueuses ou pour répandre de fausses informations.

Pour que le développement soit durable, ceux qui vivent dans la misère doivent être au cœur de tous les efforts. A cet égard, l'innovation en matière sociale est capitale et une manière de l'encourager consiste à s'appuyer sur le mode de vie local. Par exemple, l'Inde a inventé le *dona* : bol en feuilles d'arbre utilisé pour servir la nourriture. Ce bol se décompose lorsqu'il est mis au rebut, à la différence des plastiques à usage unique. Parmi les autres innovations sociales de l'Inde, on peut citer des pratiques non violentes et spirituelles, comme le yoga.

Pour en récolter les fruits, la révolution technologique doit être correctement encadrée. Il est ainsi essentiel que la communauté internationale mette en place un partenariat mondial pour financer la technologie, répondre à la fracture numérique, limiter les pertes d'emplois et proposer des outils en faveur des femmes et des populations défavorisées.

Les parlements doivent prendre l'initiative et encourager la paix par la technologie. Le Parlement indien a lancé l'Initiative de recherche du Président, laquelle permet aux parlementaires de mieux s'informer sur des questions clés en prenant l'avis d'experts. Il s'est également appuyé sur la technologie pour créer un e-Parlement et réduire ainsi l'empreinte carbone du pays.

M. M. AL-SULAMI (Parlement arabe) estime que les parlementaires doivent définir une meilleure perspective liant la science, la technologie et le développement. Celle-ci doit viser l'obtention d'une paix durable. La région arabe n'est pas sur la voie de la paix en raison d'Israël et des politiques que ce pays met en œuvre contre le peuple palestinien. Il s'agit de politiques d'intimidation, de meurtre, de déplacement et de démolition, qui vont à l'encontre des droits et libertés fondamentaux des Palestiniens, notamment le droit de créer un Etat indépendant. En 2018, Israël a adopté la loi sur l'Etat-nation du peuple juif, laquelle définit des politiques basées sur le racisme et l'apartheid, en violation des principes fondamentaux du droit international. De nombreux Palestiniens souffrent également de famine et sont laissés sans aide humanitaire. L'orateur demande à la communauté internationale de mettre fin à la tragédie du peuple palestinien.

Mme E. CABEZAS GUERRERO (Equateur) insiste sur la nécessité de comprendre comment l'accès à la technologie peut contribuer au développement et à la paix. Par exemple, les technologies de l'information et de la communication (TIC) se sont avérées déterminantes pour lutter contre la corruption en encourageant l'échange d'informations et la transparence. Les pays ne peuvent pas lutter seuls contre la corruption. L'Equateur a donc voté une loi incitant sa propre région à collaborer pour recouvrer les fonds détournés. L'Equateur lui-même constate que des milliards de dollars sont dépensés de manière inappropriée et prend des mesures pour récupérer ces fonds. L'oratrice invite les gouvernements à la transparence en permettant à leurs citoyens d'accéder facilement aux informations. Toutes les institutions doivent s'appuyer sur la technologie pour expliquer comment l'argent est dépensé dans l'intérêt de tous. S'il est essentiel de soutenir les progrès en matière de TIC, les pays doivent aussi être conscients du fait que ces technologies peuvent représenter une menace. Il est crucial que les gouvernements profitent des TIC pour améliorer le fonctionnement de la société et encourager la paix en orientant correctement leurs politiques et en ouvrant le débat avec les citoyens.

Le PRESIDENT explique que l'Assemblée va écouter une présentation de M. H. Rogers, fondateur de Blue Planet Foundation. Cet organisme a pour vocation de réduire et d'éliminer la dépendance de la planète aux énergies fossiles. Hawaï, où se trouve cette fondation, est le premier Etat américain à adopter une loi instituant l'obligation de générer 100 pour cent de son énergie à partir de sources renouvelables. M. Rogers est également leader mondial dans l'industrie du jeu. L'une de ses entreprises éditrices de logiciels détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle de Tetris, jeu vidéo le plus célèbre au monde.

M. H. ROGERS (Blue Planet Foundation) déclare que, après 20 ans dans le secteur des jeux, il a décidé d'œuvrer en faveur de la fin des carburants à base de carbone. C'est ainsi qu'il a créé Blue Planet Foundation.

Une vidéo sur Blue Planet Foundation est projetée.

L'augmentation des températures va entraîner un accroissement du niveau des mers, des conditions climatiques plus extrêmes et un nombre plus élevé de réfugiés. L'humanité doit absolument réagir. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fixé une date limite pour inverser le changement climatique. D'ici 2030, le niveau en dioxyde de carbone doit être de 50 pour cent inférieur à celui de 2010. D'ici 2050, il ne doit y avoir aucune émission. Après cela, il restera à la communauté internationale l'équivalent de 200 ans d'émissions de dioxyde de carbone à éliminer de l'atmosphère.

Après 10 ans d'existence, Blue Planet Foundation tire la conclusion que la société ne survivra pas si l'on continue de détruire l'environnement. Avec l'aide de cette fondation, Hawaï a remporté plusieurs victoires sur le changement climatique. Le Gouvernement de cet Etat a ainsi taxé le pétrole afin de le rendre plus cher que l'énergie renouvelable. Il a également mis un terme à l'utilisation du charbon, il a encouragé les déplacements en vélo, les véhicules électriques et a équipé 80 000 foyers de panneaux solaires. Les enfants et les adolescents ont participé à cette campagne, par exemple en faisant du porte à porte pour remplacer les ampoules traditionnelles par des ampoules LED plus efficaces. En outre, Hawaï est le premier Etat du pays à voter une loi par laquelle il s'engage, d'ici 2045, à générer 100 pour cent de son énergie électrique à partir de sources renouvelables. La Californie lui a emboîté le pas en votant la même loi. Les maires des îles hawaïennes sont également convenus d'utiliser les énergies renouvelables pour les transports terrestres d'ici 2045.

Blue Planet Foundation a atteint les objectifs ci-dessus en travaillant avec le producteur d'électricité d'Hawaï qui a les plus puissants lobbyistes sur ces îles. Cette entreprise a tout d'abord refusé de générer 100 pour cent de son énergie par le biais de sources renouvelables d'ici 2045. Elle a dû toutefois se remettre en question suite au vote de la loi mentionnée ci-dessus. Elle a alors compris que non seulement elle pouvait atteindre cet objectif en 2045 mais elle pouvait même y parvenir en 2040 et économiser ainsi 7 milliards de dollars aux contribuables. Blue Planet Foundation collabore actuellement avec ce producteur afin de faciliter la transition. Une nouvelle loi va bientôt entrer en vigueur afin d'enclencher un cercle vertueux : plus vite les producteurs d'électricité passeront aux énergies renouvelables et plus ils réaliseront de profits. Les délégués doivent encourager les producteurs d'électricité de leur propre pays en vue d'accomplir la même transition.

M. A. BENSALAH (Algérie) constate que la technologie peut avoir un impact positif sur la paix, la stabilité et le développement. Les parlementaires doivent évaluer les obstacles auxquels se heurte le Sud en matière de fracture numérique. Il faut que les pays développés et ceux en développement mettent en place un partenariat souple et pertinent sur la technologie qui soit bénéfique aux deux parties, au lieu d'être basé sur des intérêts commerciaux. La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) doit permettre aux pays en développement de bénéficier du même accès à la technologie que les pays développés. Cet objectif peut être atteint, par exemple, par le biais d'échanges d'informations et d'investissements financiers. Il est du devoir des parlementaires de voter des lois permettant d'éviter tout détournement des nouvelles technologies.

L'Algérie demande à la communauté internationale de résoudre le conflit au Sahara occidental d'une manière respectant strictement le droit international. Elle réaffirme ses préoccupations sur la situation en Palestine et en appelle à la création d'un Etat palestinien indépendant. La proposition de point d'urgence préparée par la Jordanie et le Koweït est donc particulièrement pertinente. L'Algérie souhaite trouver une solution politique aux conflits en Libye et en République arabe syrienne.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) se félicite de l'intérêt manifesté pour la promotion de l'éducation à la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. L'enseignement de ces matières est essentiel à tous les niveaux, qu'il s'agisse de cours de base ou avancés sur la recherche appliquée et l'innovation.

L'innovation et les évolutions technologiques contribuent beaucoup au développement et à la croissance, comme en témoigne l'avancement des TIC, qui sont devenues des outils essentiels aux travaux parlementaires dans le monde entier. Le Parlement namibien s'appuie sur ces technologies dans le domaine du commerce. Il collabore également avec la Finlande pour la mise en place d'un e-Parlement dématérialisé. Les TIC peuvent soutenir les activités du Parlement grâce à un meilleur accès aux informations, une plus grande efficacité administrative et des interactions accrues avec les citoyens.

Les conseils en politique fiscale et les bureaux parlementaires du budget doivent continuer à utiliser des modèles économétriques pour évaluer les économies nationales. Ainsi, ils permettront aux parlements d'analyser de manière critique les budgets nationaux afin de s'assurer que des fonds suffisants sont alloués aux secteurs qui en ont le plus besoin.

Le Parlement namibien souhaite élaborer des lois et politiques en faveur de la recherche scientifique, de l'innovation et de la technologie afin de se conformer à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de réaliser les ODD. L'une de ces politiques porte sur l'utilisation des réseaux sociaux et vise à éviter les abus en ligne, à encadrer la diffusion de l'information et à susciter une culture de l'interaction entre le gouvernement et le public. La promotion de l'innovation et de la technologie permettra à la Namibie de valoriser ses ressources naturelles tout en créant des emplois et en améliorant le bien-être de ses citoyens.

M. K. AL-MAAWALI (Oman) estime que les parlements doivent adopter une démarche d'efficacité et de cohérence s'ils veulent atteindre leurs objectifs. Il est essentiel de définir un cadre institutionnel clair sur lequel les pays peuvent bâtir leur société et renforcer leurs liens avec les autres pays. La communauté internationale doit rejeter la violence et ouvrir la voie au dialogue pour résoudre les conflits et encourager le développement. La paix et la sécurité sont les conditions au développement. L'orateur appelle donc la communauté internationale à définir les contours d'un Etat palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, de manière à garantir les droits des Palestiniens. Il faut réagir suite à la décision de certains pays de ne plus apporter leur aide financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les pays doivent limiter la prolifération des armes nucléaires et se tourner vers la dénucléarisation. Il faut également qu'ils s'interdisent d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats souverains. Oman a organisé une exposition pour promouvoir les valeurs clés de l'Islam : coexistence et paix.

La communauté internationale doit encourager l'innovation et saisir les opportunités qui l'accompagnent. Des efforts doivent également être faits pour accentuer la coopération, partager les expériences et voter des lois dans ce sens. Oman propose aux innovateurs de nombreuses facilités, par exemple, une aide pour les étudiants dans les écoles et les universités, et des organismes spécialisés proposant des séances de formation. L'UIP doit aider les parlements à donner de l'élan à l'innovation.

Mme B. MBETE (Afrique du Sud) conseille aux pays d'axer leur réflexion sur la manière de se développer à l'ère du numérique et de l'économie de la connaissance. Avec seulement 30 pour cent des femmes et des filles dans le monde qui choisissent d'étudier la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), celles-ci sont largement sous-représentées dans ces carrières. Il convient donc d'investir dans l'enseignement des matières STIM aux femmes et aux filles en Afrique. Ainsi, ce continent pourra mieux s'appuyer sur l'atout démographique dont il bénéficiera d'ici 2050, lorsqu'un quart de la population mondiale sera africaine. Les jeunes représentent également une précieuse ressource à l'ère de l'innovation et des mutations technologiques. C'est pour cela que l'Afrique du Sud a élaboré un plan national de développement misant sur l'importance de l'éducation, de la formation et de l'innovation comme leviers d'élimination de la misère et de réduction des inégalités. Divers facteurs concourent à la sous-représentation des femmes dans les domaines STIM. Parmi ceux-ci : la nécessité de concilier attentes professionnelles et responsabilités familiales, un manque de confiance en soi, l'influence de la famille et des pairs, et des éléments discriminatoires véhiculés par le système scolaire. Dans chaque pays, la sous-représentation des femmes s'explique aussi de manière spécifique et les législateurs ont un rôle clé à jouer pour répondre à ces facteurs. Les parlementaires doivent sensibiliser leurs électeurs en vue de faire évoluer les stéréotypes de genre et de les inciter à tirer

un trait sur les mythes et les idées fausses. L'innovation et la technologie doivent être orientées vers l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, dont la plupart sont des femmes et des gens vivant dans les pays en développement.

Mme A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) constate que, si la révolution de la connaissance est porteuse de nouvelles opportunités, elle génère également certaines problématiques, comme la fracture numérique, le terrorisme et les fausses informations. Les Emirats arabes unis ont pris de nombreuses mesures pour tirer parti de l'ère de l'innovation et bâtir ainsi une société plus stable, sûre et pacifique. Des initiatives ont, par exemple, été lancées dans les secteurs de l'aéronautique et des TIC. Une collaboration est également en place avec les Etats-Unis pour venir à bout des fausses informations.

La communauté internationale doit trouver des solutions aux conflits dans le monde, notamment pour l'occupation des îles appartenant aux Emirats arabes unis et en ce qui concerne la cause palestinienne. Les ingérences étrangères doivent cesser. L'Iran a ainsi tenté de compromettre la sécurité dans la région en s'immisçant dans les affaires d'autres Etats, lançant des missiles balistiques sur l'Arabie saoudite et fournissant des armes à certains groupes. Les Emirats arabes unis ont, au contraire, œuvré pour la paix. C'est ainsi que 4 millions de dollars E.-U. ont été octroyés pour l'aide humanitaire au Yémen et que des mesures ont été prises pour rapprocher l'Ethiopie et l'Erythrée.

Si la technologie peut servir à détruire, elle peut aussi contribuer à bâtir les sociétés. Les parlementaires doivent voter des lois nationales et internationales pour garantir une application pacifique de la technologie. L'oratrice prie instamment les parlements de signer la Déclaration d'Abou Dhabi qui a été adoptée au Sommet mondial des Présidentes de parlement et fait référence à l'utilisation de la technologie.

M. N. BERRY (Liban) signale que son pays connaît plusieurs difficultés, notamment le chômage, les menaces que fait peser Israël, le terrorisme et divers problèmes d'ordre économique. Pour relever ces défis, le Gouvernement s'est inspiré d'idées émises par des jeunes. Il soutient également la communauté scientifique, par exemple en encourageant le recours à l'intelligence artificielle et l'e-gouvernement. La commission parlementaire sur les TIC étant très active, elle est en relation avec beaucoup d'universités. Le Gouvernement prend également des mesures pour en finir avec l'analphabétisme numérique. Les parlements doivent voter des lois favorisant l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Il faut mettre la technologie au service de la confiance mutuelle et de la paix, elle ne doit pas contribuer au terrorisme.

M. M. ALGHANIM (Koweït) estime que les parlements, à l'ère de la science et de la technologie, se doivent de mettre l'accent sur les droits de l'homme, la paix et le développement. Ils peuvent œuvrer en faveur du changement et éviter la violence en s'appuyant sur la science et la technologie de manière interactive et intégrée. L'orateur appelle la communauté internationale à traiter les causes profondes des conflits. Le conflit en Palestine s'aggrave et l'on constate un nombre croissant de violations des droits de l'homme. Israël, par exemple, a récemment ratifié sa loi sur l'Etat-nation du peuple juif, laquelle octroie aux Juifs seuls, à l'exclusion de toutes les autres religions, le droit à l'autodétermination. Ce pays poursuit également ses destructions de maisons et ses confiscations de terres. Certains pays ont également cessé de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La communauté internationale a le devoir légal et humanitaire d'agir à cet égard. L'UIP doit se montrer plus active dans son rôle de défenseur moral des droits de l'homme dans le monde.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, prend place au fauteuil présidentiel.

M. B. YILDIRIM (Turquie) estime que le monde doit résoudre un grand nombre de ses problèmes, notamment la violence, les guerres, les changements climatiques, les migrations, la pauvreté, le chômage et la xénophobie. Lors de la troisième réunion des Présidents de parlement des pays eurasiens, à Antalya, les participants ont publié une déclaration définissant une feuille de route sur le développement durable. Le respect de cette feuille de route suppose toutefois certains efforts et une coopération profitable à tous. L'action de la Fédération de Russie et de l'Iran, à Idlib, témoigne de ce type de coopération. Des efforts concertés sont également nécessaires pour encourager une culture de la réconciliation plutôt que du conflit. Etant donné la mondialisation, aucun Etat ne peut avancer sans les autres. Pour preuve, la crise migratoire, qui correspond à un exode massif des pays en développement vers les pays développés. En matière de

développement, il convient d'adopter une approche centrée sur l'humain associée à des perspectives d'avenir. Toutes les solutions doivent être basées sur la volonté des peuples. Bien que la technologie puisse constituer un outil positif au service des populations, elle présente également un aspect négatif. Par exemple, elle peut conduire à supprimer beaucoup d'emplois, en particulier pour les femmes.

Une déléguée de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, en réponse à la déléguée des Emirats arabes unis, réaffirme la souveraineté de l'Iran sur les îles de Grande Tunb, Petite Tunb et Abou Moussa. Toutes les dispositions prises par les responsables iraniens en la matière ont toujours été fondées sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iran. En outre, la seule appellation correcte de la mer située entre l'Iran et la Péninsule arabe est le Golfe persique. Les allégations du Parlement des Emirats arabes unis sont sans fondement, sans valeur et trompeuses. L'Iran a toujours respecté ses voisins et n'est jamais intervenue dans les affaires intérieures des autres pays. Au lieu de proférer des accusations mensongères, la délégation des Emirats arabes unis devrait travailler à réduire les tensions et les incompréhensions dans cette région.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée (A/139/2-P.1 à P.8, A/139/2-Inf.1.rev.1)

La PRESIDENTE déclare que le Secrétariat de l'UIP a reçu cinq demandes d'inscription d'un point d'urgence.

LE SECRETAIRE GENERAL invite les auteurs à présenter leurs propositions préalablement au vote par appel nominal.

M. B.A. SAKANDE (Burkina Faso), présentant la proposition de sa délégation pour l'inscription à l'ordre du jour d'un point d'urgence intitulé *Restaurer la paix et la sécurité au Sahel : le rôle des parlements* (A/139/2-P.3), constate que le Sahel est confronté à une crise sécuritaire sans précédent qui affecte des milliers de personnes, notamment des femmes et des enfants. Des groupes terroristes armés s'en prennent aux symboles des Etats, aux forces de défense, de sécurité et aux civils. Ils attaquent également des établissements éducatifs dans le but de diffuser leur idéologie. Plus de 520 écoles ont été fermées suite à ces actes terroristes et ce sont 56 000 élèves qui ont ainsi été privés de leur droit à l'éducation. Cette crise menace non seulement les Etats de la région mais aussi les régions avoisinantes. Les Etats du Sahel se sont réunis dans le cadre du G5 Sahel afin de conjuguer leurs efforts sur les questions de développement et de sécurité. Ce Groupe a été entériné par la résolution 2359 (2017) du Conseil de sécurité de l'ONU mais il ne dispose pas d'un financement direct des Nations Unies, ce qui limite par là même son efficacité. Il est donc urgent d'agir.

M. N. JUDEH (Jordanie), présentant une proposition conjointe de la Jordanie et du Koweït pour l'inscription à l'ordre du jour d'un point d'urgence intitulé *Suppression de l'aide accordée à l'UNRWA, un blocus humanitaire et une violation du droit international : réagir face au problème de l'arrêt de l'aide à l'UNRWA et évaluer l'impact de cette décision sur les réfugiés palestiniens et sur la question palestinienne dans son ensemble* (A/139/2-P.5), estime que les activités de l'UNRWA ne doivent s'arrêter que lorsque la détresse des réfugiés palestiniens cessera. En raison de l'insuffisance du financement de l'UNRWA, 5,5 millions de personnes se trouvent privées d'éducation, de soins de santé, de services sociaux et de secours. Cette situation s'apparente non seulement à une urgence humanitaire mais elle constitue également un ferment de radicalisation et d'extrémisme.

M. M. ALGHANIM (Koweït), soutenant cette proposition conjointe, explique que le cas de la Palestine représente l'une des plus urgentes crises humanitaires au monde. L'arrêt du financement de l'UNRWA va frapper 5 millions de bénéficiaires, 677 établissements scolaires, 143 établissements de santé et des milliers d'emplois. Il est du devoir de la communauté internationale d'être aux côtés de la Palestine.

M. W. WILLIAM (Seychelles), présentant la proposition des Seychelles, des Fidji, des Tonga, du Samoa et des Etats fédérés de Micronésie pour l'inscription du point d'urgence intitulé *Changements climatiques : ne dépassons pas les limites* (A/139/2-P.6), constate, suite à la

publication du Rapport spécial du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C, l'apparition de mouvements de protestation en Europe exigeant que l'on redouble d'efforts dans la lutte contre le réchauffement. Si la communauté internationale n'inverse pas la montée des températures dans le monde, les petits Etats insulaires en développement pourraient ne pas survivre. Il est essentiel de prendre en compte les conséquences mentionnées dans le rapport du GIEC et de développer un plan d'action rapide lors de la 24^{ème} session de la Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'UIP doit également proposer une résolution forte lors de la COP24.

M. N. EVANS (Royaume-Uni), présentant la proposition du Royaume-Uni et des Pays-Bas pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé *Le besoin urgent de résoudre la crise humanitaire provoquée par la dégradation de la démocratie parlementaire au Venezuela (A/139/2-P.7)*, remarque que le Venezuela est un pays riche, détenant plus de pétrole que l'Arabie saoudite ou le Canada, mais qu'il subit une crise économique et humanitaire. Des millions de personnes ont fui, notamment des milliers de docteurs. Des maladies comme la rougeole, la tuberculose et même la polio sont en recrudescence. L'inflation est si élevée qu'elle peut varier de plus de 200 pour cent en moins d'une heure. Les gens meurent de faim et de malnutrition. La majorité des ménages vit dans la misère la plus totale. L'électricité reste coupée pendant plusieurs jours et une région n'a aucun accès à l'eau. De nombreuses manifestations ont eu lieu mais la répression militaire est omniprésente et le nombre d'homicides grimpe en flèche. L'Assemblée nationale légitime a été remplacée par une Assemblée illégale composée de membres qui soutiennent tous le Président. De nombreux parlementaires, d'anciens juges et un ancien procureur général vivent en exil. Les parlementaires doivent inciter leur gouvernement à mener une action pacifique sur la situation au Venezuela. Etant donné la réponse positive reçue de la part des délégués, il n'est plus nécessaire de débattre de ce sujet. L'orateur souhaite donc retirer la proposition.

M. N. SHAI (Israël), présentant la proposition de sa délégation pour un point d'urgence intitulé *Le rôle des parlements face à la question des personnes disparues (A/139/2-P.8)*, signale que des dizaines de milliers de personnes, issues de 92 Etats dans le monde, ont disparu. Cela inclut Jamal Khashoggi, journaliste saoudien dont on est sans nouvelles depuis son passage au consulat saoudien à Istanbul. Bien que l'on ait beaucoup parlé de tous ces cas, rien n'a été fait. L'orateur demande à la communauté internationale de participer aux recherches pour retrouver quatre citoyens israéliens : Hadar Goldin, Oron Shaul, Avera Mengisto et Hisham al-Sayed. Il s'agit de deux soldats ayant été attaqués et enlevés à Gaza, après la déclaration d'un cessez-le-feu, et de deux civils qui se sont retrouvés à Gaza par erreur. Bien qu'Israël ait négocié avec le Hamas, ce dernier n'a donné aucune réponse. En raison d'un certain ressentiment envers Israël dans cette Assemblée, l'orateur souhaite retirer la proposition.

La PRESIDENTE explique qu'il reste trois propositions suite au retrait de deux. Il s'agit de la proposition soumise par la délégation du Burkina Faso, celle des délégations de la Jordanie et du Koweït ainsi que celle des délégations des Seychelles, des Fidji, des Tonga, du Samoa et des Etats fédérés de Micronésie. L'Assemblée procède à son traditionnel vote par appel nominal sur les points d'urgence. Etant donné les travaux inachevés de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP, on prévoit également un vote par appel nominal sur une motion de procédure et les délégués devront répondre à la question suivante : *Acceptez-vous que l'Assemblée puisse modifier le plan de travail et l'ordre du jour des Commissions permanentes ?* Si les délégués votent favorablement, cela créera un précédent en matière de relations entre l'Assemblée et les Commissions permanentes. Il faudra alors que l'Assemblée procède à un autre vote pour savoir s'il convient d'organiser une réunion-débat, lors de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP, intitulée *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*. Si l'Assemblée vote contre, elle n'aura alors pas l'autorité pour modifier l'ordre du jour et il n'y aura pas d'autre vote sur la réunion-débat. La décision prise par la Commission permanente lors de la 138^{ème} Assemblée s'appliquera.

Le SECRETAIRE GENERAL explique la procédure à suivre pour voter par appel nominal sur les trois propositions et la motion de procédure. Il attire l'attention sur la répartition des voix indiquée dans le document A/139/Inf.2.

Il est procédé à un vote par appel nominal.

Avec 715 votes pour, 331 contre et 619 abstentions, la proposition soumise par la délégation du Burkina Faso obtient la majorité requise des deux-tiers des suffrages exprimés.

Avec 1 036 votes pour, 258 contre et 371 abstentions, la proposition soumise par les délégations de la Jordanie et du Koweït obtient la majorité requise des deux-tiers des suffrages exprimés.

Avec 1 106 votes pour, 311 contre et 248 abstentions, la proposition soumise par les délégations des Seychelles, des Fidji, des Tonga, du Samoa et des Etats fédérés de Micronésie obtient la majorité requise des deux-tiers des suffrages exprimés.

Ayant obtenu la majorité requise des deux-tiers et le plus grand nombre de suffrages positifs, la proposition soumise par les délégations des Seychelles, des Fidji, des Tonga, du Samoa et des Etats fédérés de Micronésie est ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point 8.

Avec 874 votes pour, 671 contre et 120 abstentions, la motion de procédure obtient une majorité simple donnant l'autorité à l'Assemblée pour modifier l'ordre du jour des Commissions permanentes.

Ayant obtenu une majorité simple donnant l'autorité à l'Assemblée pour modifier l'ordre du jour des Commissions permanentes, l'UIP procédera à un vote le 17 octobre 2018 pour savoir s'il convient d'organiser une réunion-débat, lors de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP, sur la question des discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

La séance est levée à 18 h 15.

Ordre du jour définitif

-
1. Election du Président de la 139^{ème} Assemblée
 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 3. Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*
 4. *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
 5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement durable, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies
 6. Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 141^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
 7. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
 8. Changements climatiques : ne dépassons pas les limites
-

Séance du mardi 16 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la conduite de Mme M.R. Mokitimi (Lesotho), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 8 de l'ordre du jour

Débat en plénière sur le point d'urgence : Changements climatiques : ne dépassons pas les limites (A/139/2-P.6)

M. W. WILLIAM (Seychelles), *co-auteur du point d'urgence choisi intitulé Changements climatiques : ne dépassons pas les limites*, explique que le sort de la planète Terre dépend de l'adoption d'un modèle de développement résolument durable et respectueux de l'environnement. Les événements météorologiques extrêmes, qui se font plus fréquents à l'échelle mondiale, menacent l'existence même des petits Etats insulaires en développement qui assistent à une élévation alarmante du niveau de la mer. La communauté mondiale doit donc tenir compte des conséquences du réchauffement planétaire révélées dans le récent rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Sans une feuille de route plus ambitieuse prévoyant une action mondiale sur le climat, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) sera gravement compromise. Il exhorte donc les Membres à soutenir les efforts déployés dans ce but.

Mme M.W.R. VUNIWAQA (Fidji) souligne que les changements climatiques ont des répercussions partout sur la Terre et ne connaissent pas de limites géographiques. Très tributaires de la mer, les petits Etats insulaires en développement en particulier ressentent toute l'étendue des effets des changements des régimes climatiques en cours, qui aggravent la vulnérabilité de populations déjà confrontées à des difficultés socio-économiques et de développement. Parmi les mesures d'adaptation appliquées dans les Etats insulaires du Pacifique, figure la relocalisation, à laquelle ils recourent en dernier ressort parce qu'elle est très traumatisante pour les populations des villages déplacés. Les parlements doivent plus que jamais agir de manière solidaire pour que les contributions déterminées au niveau national (NDC) se concrétisent, pour obtenir les principaux résultats attendus et pour préserver et faire avancer le consensus mondial sur le climat.

M. H.N. SINGH (Inde) déclare que son pays est résolu à agir dans l'unité pour relever les défis mondiaux lancés par les changements climatiques et s'emploie à atteindre les objectifs énoncés à ce sujet, notamment en se fixant des cibles pour la production de l'énergie éolienne et solaire, en fournissant un combustible moins polluant pour la cuisine et en s'efforçant de réduire encore ses émissions de carbone dans le cadre de ses NDC. Les mesures à prendre pour atténuer les changements climatiques doivent tenir compte à la fois des impératifs de développement et des contraintes financières et technologiques qui empêchent les pays en développement de tenir complètement leurs engagements. Par des efforts concertés, l'humanité peut inverser la tendance aux changements climatiques pour le bien de tous.

M. P. MNGUNI (Afrique du Sud) dit que, bien qu'elle ne soit pas une source importante d'émission de gaz à effet de serre, l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques, comme en témoigne la crise récente de l'eau au Cap, où des mesures d'économie de l'eau sont maintenant la règle. Le défi consiste à réagir face à ces effets et à trouver un équilibre entre la croissance économique et une consommation durable des ressources environnementales. L'Afrique du Sud s'est dotée d'un plan englobant toutes les ressources, y compris l'énergie renouvelable, et a présenté un projet de loi sur les changements climatiques. Pour leur part, les Membres de l'UIP doivent demeurer résolus à appliquer le plan d'action parlementaire sur les changements climatiques approuvé à la 134^{ème} Assemblée.

M. A. CASTRO ALEGRÍA (Cuba) affirme que l'Etat insulaire de Cuba appuie toutes les actions visant à préserver la vie sur la Terre et est attentif depuis longtemps aux changements climatiques et à la nécessité de protéger l'environnement. Dans ce but, il a proposé des initiatives internationales, pris des mesures au niveau national et est en train de réviser sa Constitution en conséquence. Compte tenu des ODD 4 (éducation de qualité) et 13 (mesures de lutte contre les changements climatiques), il suggère que le projet de résolution ait pour but de renforcer

l'engagement pris par les parlements et les gouvernements de promouvoir une culture de la préservation et de la protection de l'environnement chez les jeunes avant qu'il ne soit trop tard, pour empêcher la destruction complète des ressources naturelles mondiales.

M. T. JIA (Chine) affirme que les Etats doivent unir leurs efforts pour relever les défis lancés à tous par les changements climatiques. Les conclusions du récent rapport du GIEC vont certainement les inciter à redoubler d'efforts et à encourager un développement à faible émission de carbone, plus respectueux de l'environnement. A ce sujet, la transition énergétique étant difficile à réaliser dans les pays en développement, les pays développés ont le devoir de les y aider. Pour sa part, la Chine s'emploie activement, par des mesures novatrices, à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et compte s'acquitter de ses obligations afin de maintenir un environnement propre et durable pour tous.

Un délégué des ETATS FEDERES DE MICRONESIE dit que, s'agissant de la santé de la planète, mieux vaut être trop prudent et partir de l'hypothèse que les conclusions du GIEC sont scientifiquement justes et qu'il a raison de présenter la situation des changements climatiques comme beaucoup plus grave qu'il ne l'avait pensé. Le mieux est donc de se préparer en révisant d'urgence l'action à mener au niveau mondial contre les changements climatiques afin d'atteindre les objectifs fixés avant la fin du délai prévu. Les parlementaires doivent présenter des orientations appropriées de politique générale et adapter la législation ou élaborer des lois en conséquence. Les petits Etats insulaires en développement en particulier ont besoin d'une aide financière et technique et comptent donc sur la coopération parlementaire en matière de changements climatiques.

Un délégué du TCHAD évoque l'avancée du désert dans la région du Sahel dont les conséquences ont été dévastatrices : sécheresse, mort du bétail, dégradation des sols et insécurité alimentaire. Le Tchad, qui est l'un des pays touchés, bénéficie d'une aide et a participé à des projets d'adaptation dans le cadre de la grande muraille verte pour le Sahara et de l'Initiative Sahel qui visent à atténuer ces conséquences. Il appelle la communauté internationale à aider davantage son pays à développer l'énergie solaire et à soutenir les efforts des pays du Sahel pour qu'ils puissent survivre aux changements climatiques, auxquels s'ajoute la menace du terrorisme à laquelle ils sont aussi vulnérables. Il prie instamment les délégations concernées de participer à l'élaboration du projet de résolution final.

Mme R.A. KADAGA (Ouganda), constatant avec inquiétude qu'une fois encore la grave situation du Venezuela n'a pas été choisie comme point d'urgence, exprime l'espoir que l'UIP publiera au moins une déclaration présidentielle pour manifester son appui aux collègues vénézuéliens. Cependant, le sujet choisi est important lui aussi car les petits Etats insulaires en développement et de faible altitude, en particulier, sont menacés dans leur existence même par l'élévation rapide du niveau de la mer que provoquent les changements climatiques. Les populations de ces îles, dont les moyens d'existence et l'économie sont durement touchés par la répétition de phénomènes météorologiques extrêmes, ont bien besoin de solidarité et de soutien, notamment de la part des parlementaires qui doivent unir leurs efforts dans ce but.

M. J.M. GOMES DA VEIGA (Cabo Verde) explique que la sécheresse, qui a causé des ravages dans son petit pays, a tué des milliers de personnes et en a contraint autant à émigrer ailleurs. Le bouleversement économique qui en est résulté oblige le pays à modifier ses priorités en matière d'investissement pour venir en aide aux familles en difficulté. L'eau de mer désalinisée est employée comme eau de boisson mais pas dans l'agriculture ni l'industrie parce que les ressources limitées du pays sont dirigées vers d'autres secteurs où les besoins sont plus urgents. Les éléments dont on dispose prouvent d'ores et déjà qu'aucun pays n'est à l'abri des effets des changements climatiques, ce qui augure mal de l'avenir, à moins qu'une action internationale ne soit entreprise d'urgence pour les atténuer et, à plus long terme, sauver l'humanité.

M. O. ALROWAIE (Koweït) dit que, dans le débat sur les changements climatiques, il y a trois types de personnes à prendre en compte : ceux qui s'emploient inlassablement à protéger les ressources naturelles du monde et il faut les remercier de leurs efforts ; ceux qui cherchent délibérément à détruire ces ressources pour leur enrichissement personnel et il faut les arrêter avant qu'ils ne fassent davantage de dégâts ; et ceux qui ignorent tout du sujet. Sa région ressent déjà les conséquences des changements climatiques, notamment des pénuries d'eau et une avancée du désert qui menacent des vies. En bref, les Membres de l'UIP doivent s'unir pour sensibiliser les esprits aux changements climatiques et continuer à prendre des mesures pour en combattre les répercussions dans le monde.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) voit dans les changements climatiques un problème à affronter au niveau mondial et exhorte en particulier les pays industrialisés à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées au titre de l'Accord de Paris afin d'éviter au monde des conséquences dévastatrices. Parmi les mesures prises par la Jordanie pour combattre les effets des changements climatiques, la plus notable a été d'adopter une stratégie relative aux énergies renouvelables, qui vise à réduire les émissions de carbone et la hausse des températures, notamment en favorisant des moyens de transport propres. Il faut créer, au niveau international, un fonds d'assistance aux réfugiés climatiques, qui sont forcés de quitter leur pays alors qu'ils ne sont aucunement responsables de ce qu'il leur arrive. Rien ne peut remplacer la planète Terre et toutes les mesures doivent être prises pour la protéger.

Mme M.L. SUHARLI (Indonésie) dit qu'un développement durable alliant prospérité et protection de l'environnement passe par un changement des modes de vie et d'autres transformations. Les parlements doivent donc tout mettre en œuvre pour définir des politiques et élaborer un cadre universel répondant à la fois aux préoccupations socio-économiques et environnementales pour sauver la planète. Face aux répercussions néfastes des changements climatiques, il faudrait aussi renforcer l'action commune par une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris, notamment en prévoyant des crédits budgétaires pour l'atténuation, l'adaptation et le renforcement des capacités selon que de besoin. Tout retrait unilatéral de l'Accord de Paris signale un refus de favoriser l'avènement d'un monde pacifique et écologiquement durable et, comme tel, est à rejeter.

La VICE-PRESIDENTE remercie tous ceux qui ont participé au débat et prie les groupes géopolitiques qui ne l'ont pas encore fait de présenter leurs candidatures au comité de rédaction qui sera chargé de finaliser le projet de résolution sur le point porté à l'attention de l'Assemblée.

Mme J.F. Luveni (Fidji), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

Reprise du débat

Mme K. ALLI IBRAHIM (Ethiopie) dit que l'innovation technologique, comme une coopération internationale efficace, est indispensable à la réalisation des ODD. La technologie est au centre du programme de développement conçu par l'Ethiopie pour entrer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'Ethiopie a constitué un réseau de transfert de technologie pour le renforcement des capacités et a investi dans l'enseignement supérieur des sciences et des technologies et en récolte déjà les fruits. Elle est en train de transformer son économie, qui était agricole, pour en faire essentiellement une économie du savoir et de l'information et elle encourage l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle majeur dans la création d'emplois et sont bien placées pour utiliser avec profit les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Comme il n'y a pas de développement durable sans paix durable, l'Ethiopie n'a eu de cesse que la paix règne chez elle et dans la Corne de l'Afrique. En fait, elle s'est illustrée dans le maintien de la paix. Elle a connu récemment des changements politiques et socio-économiques sans précédent après avoir, entre autres, favorisé la réconciliation nationale, libéré les prisonniers politiques, mis fin à la guerre sans issue qui l'opposait depuis longtemps à l'Erythrée et créé des conditions économiques propices au développement du secteur privé en particulier. En s'attachant à consolider la démocratisation, à transformer la vie de leurs concitoyens et à promouvoir et protéger les droits de l'homme, les parlementaires éthiopiens demeurent déterminés à travailler en coopération étroite avec toutes les parties prenantes et tous les parlements pour que les lois relatives à la science et à la technologie répondent directement aux besoins nationaux.

M. K.M. NGOGA (Assemblée législative est-africaine) constate que la révolution technologique a eu des avantages énormes mais a créé aussi des problèmes. Sils doivent exercer leurs fonctions budgétaires et de contrôle dans le domaine des TIC, les parlements doivent donc aussi établir un cadre législatif pour garantir, entre autres, une réglementation appropriée de la branche et une forte participation des jeunes à ce secteur d'activité, l'accès de tous aux technologies et la protection des innovations techniques. Son Assemblée tient à faire prendre

conscience du lien entre les TIC, la paix et le développement, mettre à profit le potentiel d'innovation des jeunes et faire cesser les utilisations abusives des TIC. Bref, il importe de réduire l'écart entre innovation et réglementation si l'on veut que la technologie donne lieu à des changements positifs.

M. S. OVELAR (Paraguay) fait observer que les avancées technologiques soulèvent de nouvelles interrogations. Comment en effet gérer un processus qui fait que la vie quotidienne est de plus en plus régie par des appareils intelligents, des applications de géolocalisation et des algorithmes ? Il appartient donc aux parlementaires de relever le défi et d'élaborer des lois pertinentes tout en tenant compte des répercussions futures de la science et de la technologie sur des domaines tels que l'emploi. Avec l'aide de la science, les parlements peuvent trouver des solutions politiques plus appropriées et mieux surveiller la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Avec le développement technologique, on assiste à un déplacement des manifestations de rue vers les plateformes des réseaux sociaux. La législation ne doit pas se laisser distancer par la nouveauté du monde du numérique.

Vu cette situation, il importe de s'employer à prévenir un effondrement de la puissance publique, à progresser sur la voie d'une gouvernance ouverte, transparente et participative et à éviter que le règne des algorithmes n'induisse une perte de souveraineté. Les progrès technologiques ont à la fois détruit et créé des emplois. On peut espérer cependant que les études scientifiques comme moyen de se préparer au monde du travail futur prendront un nouvel essor et réduiront ainsi l'impact des transformations en cours. La difficulté réside dans la nécessité de réagir de manière inventive à la montée de l'intelligence artificielle afin d'empêcher les algorithmes de tout gouverner.

Mme M. GOJKOVIC (Serbie) dit que les parlements doivent être préparés à l'ère du numérique et se servir des changements qu'elle entraîne pour faire place à la modernisation, à l'ouverture et à une plus grande efficacité. Il est de leur responsabilité de favoriser la paix et la sécurité pour le développement et vice versa. Ils ont un rôle important à jouer dans la création de systèmes de formation des individus dans une économie du numérique ou du savoir et le devoir de faire porter leurs efforts sur la réalisation de la cible 5 de l'ODD 9, qui concerne la recherche scientifique et l'innovation technologique.

Pour sa part, l'Assemblée nationale de Serbie a mis au point des mécanismes pour suivre la mise en œuvre des ODD et s'attache à définir les priorités en matière de développement durable. Elle a une commission qui traite des questions relatives au développement et à l'innovation scientifiques et technologiques et à l'ère de l'information et sous sa responsabilité fonctionnent des portails pour l'e-parlement, l'e-gouvernement et l'e-administration qui sont mis à jour et renforcés quotidiennement. Elle est aussi en train de se doter de systèmes électroniques et numériques pour se moderniser encore et travaille avec des institutions scientifiques pour renforcer l'Assemblée nationale, afin de gagner en compétence, en efficacité, en responsabilité et en transparence. Institution centrale de la démocratie, elle aura ainsi toutes les qualifications pour continuer à contribuer au développement général et au maintien de la stabilité régionale, indispensable au progrès social.

M. A. AL MAHMOUD (Qatar) dit que la paix et le développement sont étroitement liés et doivent être conçus comme un tout. L'absence de développement doit être considérée comme une cause profonde de conflit car elle le favorise, entraîne des déplacements de populations et des migrations. Dans sa région, l'occupation continue de la Palestine par Israël est une cause majeure d'instabilité et d'insécurité et la seule solution est de faire justice aux Palestiniens et de leur rendre le respect de leurs droits de l'homme et de leur dignité. Le Qatar continue de soutenir sans réserve les efforts déployés par les Nations Unies pour porter secours aux Palestiniens.

Si la science et la technologie contribuent au progrès social, elles peuvent aussi faire des ravages si elles sont utilisées à des fins malveillantes, d'espionnage par exemple ou pour affaiblir la souveraineté de l'Etat ou diffuser des fausses nouvelles. Le Qatar, lui-même victime de la cybercriminalité, a récemment proposé d'accueillir une conférence internationale pour l'élaboration d'un droit international qui régulerait l'emploi des technologies informatiques et numériques. Il a lancé diverses initiatives pour encourager les formations, la recherche et l'excellence scientifiques, notamment parmi ses jeunes qui ont à son avis un rôle vital à jouer dans la défense de la paix et de la sécurité collectives. Dans ce contexte, il s'est aussi engagé à garantir l'accès des filles à une éducation de première qualité. Son Parlement adopte des lois dans tous ces domaines.

M. I. AHMED OMER (Soudan) dit que la législation et les politiques ne doivent pas se laisser distancer par les rapides avancées technologiques et scientifiques, cruciales pour le développement socio-économique. Elles doivent donc s'attaquer aux problèmes qui en résultent dans des domaines tels que l'emploi et l'éducation, en particulier avec l'ouverture à la concurrence qui va de pair avec la mondialisation. La faiblesse du transfert technologique et la crise de la dette extérieure aggravent ces problèmes pour les pays en développement, qui pourraient bénéficier d'exemptions de taxes sur le matériel importé à des fins d'éducation et de recherche scientifiques. Le Parlement soudanais, pour sa part, a adopté des lois relatives notamment à l'information, à la cybercriminalité et aux transactions électroniques.

Dans la quatrième révolution qui a pour moteurs l'intelligence artificielle, les *big data*, les nanotechnologies etc., la science doit être à la fois la base et l'objet du savoir. Les changements constants de paradigmes, de leur côté, invitent à aborder la paix et le développement sous un angle différent et à procéder à une nouvelle analyse de ce qu'ils signifient, en gardant à l'esprit le fossé des générations dans la pensée sociale, politique et scientifique. La recherche scientifique, en innovant, peut susciter des préoccupations éthiques, notamment dans des domaines controversés tels que le génie génétique. Quant aux TIC et aux réseaux sociaux, ils sont de plus en plus associés à des atteintes à la vie privée et à des menaces pour la sécurité. Certains, cependant, comme en Palestine, continuent à ne connaître ni la paix ni le développement.

M. N. PREA (Seychelles) déclare que son Parlement a pris le pari audacieux des innovations technologiques pour remplir sa mission et renforcer la démocratie et les institutions du pays. Il communique par les réseaux sociaux et diffuse sur le web ses débats publics, tissant ainsi des liens de confiance avec son électorat, et s'efforce aussi de faciliter la transition vers une société du savoir en encourageant la recherche scientifique et l'utilisation des TIC dans l'éducation. Il encourage également le recours aux technologies en matière énergétique et climatique et a entrepris un ambitieux projet d'exploitation de l'énergie solaire et de collecte des eaux de pluie afin de réduire son empreinte carbone et les dépenses en eau et en électricité.

La fracture numérique est cependant bien visible dans le pays, qui a besoin de l'assistance technologique d'experts pour exécuter son programme de développement et se doter de politiques éclairées en matière de climat. A ce propos, il espère que l'adoption par l'UIP du point d'urgence proposé par les délégations des petits Etats insulaires en développement aura pour effet d'accélérer la fourniture de cette aide dont ils ont besoin pour poursuivre leur action d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les scientifiques ont mis en garde contre les conséquences catastrophiques du réchauffement planétaire qui touchent déjà ceux dont l'existence dépend des écosystèmes terrestres et marins. Il est donc urgent que la communauté internationale unisse ses efforts pour rechercher des solutions aux changements climatiques.

M. P. NYABENDA (Burundi), notant que la paix et le développement vont de pair, constate que les TIC aident les parlementaires de son pays dans l'exercice de leurs fonctions législatives et de contrôle et que l'accès généralisé à Internet facilite aussi la communication. Son Parlement met à profit les opportunités ainsi offertes pour diffuser des messages destinés à consolider la paix, notamment comme moyen de promouvoir le développement et de lutter contre la pauvreté. Il a aussi pour politique de veiller à ce que la recherche scientifique et les innovations technologiques servent à ces fins. Les efforts concertés de différentes institutions pour mettre en œuvre le plan de développement national contribuent aussi à consolider la paix et la sécurité.

Avec le retour au calme et la reprise du dialogue interburundais, les réfugiés rentrent chez eux et un récent référendum constitutionnel s'est déroulé sans incident. Le Burundi participe aussi aux efforts internationaux de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme et s'emploie à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Il rejette donc comme erroné, partial et politisé un rapport récent sur le respect des droits de l'homme sur son territoire ; ce rapport a clairement pour but de saboter les prochaines élections et de créer de l'instabilité. Comme l'ont constaté des personnalités en visite officielle dans le pays, notamment le Secrétaire général de l'UIP lui-même, la situation est redevenue normale et tout crime commis fait l'objet d'une enquête et est sanctionné comme il se doit.

M. P. WICHITCHOLCHAI (Thaïlande) dit que, tenant compte des progrès rapides de la science et de la technologie, son pays s'est doté d'une feuille de route globale, connue sous le nom de Thaïlande 4.0, pour guider sa transformation en une économie offrant des produits et des services à haute valeur ajoutée et tirée par l'inventivité et l'innovation. Afin de ne pas rester piégée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, la Thaïlande a décidé de changer de moteur de croissance et de miser sur l'utilisation des nouvelles technologies indispensables à des industries spécifiques, notamment l'aérospatiale, la robotique, les biotechnologies et les nanotechnologies.

Elle s'est aussi fixé pour but de faire générer par les industries numériques un quart du produit national brut. Des incitations fiscales ont été introduites et une zone économique spéciale créée pour encourager les investissements privés dans les initiatives innovantes de recherche-développement mises en lumière dans Thaïlande 4.0.

Dans le droit fil de Thaïlande 4.0, l'Assemblée nationale législative a entrepris de réviser des lois désuètes et d'adopter de nouvelles lois pour consolider les bases légales dans les domaines de l'innovation et de la technologie, améliorer la compétitivité dans les industries ciblées et encourager les investissements stratégiques dans les industries spécialisées susmentionnées. La science, la technologie et l'innovation sont indispensables à une croissance fondée sur le savoir et aident à combattre la pauvreté et les inégalités. Elles devraient donc rester prioritaires pour le développement et bénéficier de l'appui et de la collaboration parlementaires à tous les niveaux, le but étant de parvenir à une croissance équilibrée, inclusive et sans danger pour l'environnement.

M. A.N. AMARAL (Timor-Leste) dit que la science est indispensable au développement socio-économique, à l'élaboration de politiques appropriées, au mieux-être, au renforcement des capacités et à la coopération internationale. Quant à l'innovation technique, si elle contribue à la paix et au développement durable, elle crée aussi des problèmes dans les domaines de la gouvernance et du développement. La classe politique et les citoyens doivent s'employer à préserver la démocratie des risques liés aux progrès technologiques, tels que la propagation de fake news sur les réseaux sociaux, dans le but notamment d'influencer le système. Il faudrait donc étudier les diverses formes de réseaux sociaux pour mieux comprendre les conséquences d'une telle utilisation. Quant aux parlements, ils doivent convaincre le public que leur fonction est de le servir et que seuls des efforts menés en collaboration prépareront l'avenir du pays.

La transparence promise par les nouvelles technologies n'est pas un gage de connaissance car la clarté et la vérité dépendent de l'interprétation des données et des faits. En réalité, tant que la surinformation et l'excès de communication compliqueront la compréhension du monde, information et communication ne contribueront pas en soi à éclairer les esprits. Compte tenu de tous ces changements technologiques, il faut élaborer des politiques permettant de réaliser des objectifs communs, en se servant de la science à l'ère de la mondialisation pour stimuler le développement socio-économique et consolider la paix. Il est donc logique d'unir ses efforts pour mettre les innovations techniques au service de ces fins.

Mme G. MACAPAGAL-ARROYO (Philippines) dit que les parlements peuvent user de leurs pouvoirs budgétaires, législatifs et de contrôle pour encourager l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Leurs interventions doivent se fonder sur des éléments probants et avoir en vue un bien-être durable, en trouvant un juste équilibre entre science et éthique, toutes choses qui demandent une infrastructure solide et disciplinée de gestion de l'information. En ce qui concerne les crédits budgétaires à prévoir, ils peuvent prendre pour guide les points de comparaison internationaux tels que ceux dont se sert le Congrès philippin pour produire une masse critique d'ingénieurs formés à la recherche. Dans ce but a été lancé pour les jeunes un programme axé sur la recherche-développement en ingénierie et technologie.

Les modèles internationaux de coopération scientifique favorisent la modernisation, le dialogue et la paix, comme en témoignent les divers accords conclus entre pays de la région pour prospecter le pétrole et le gaz dans des aires marines litigieuses. Un groupe d'experts de son pays étudie actuellement les aspects juridiques et autres d'une éventuelle mission conjointe de prospection dans une de ces aires. Qu'il s'agisse de bourses, de recherche-développement ou de co-entreprises, ces modèles de coopération contribuent à la réalisation des ODD, qui incluent l'innovation et la technologie. Les parlements peuvent faire beaucoup en se servant de l'une et de l'autre dans leurs efforts de paix et de développement.

M. K. LUSAKA (Kenya) constate que la science, la technologie et l'innovation sont en train de transformer radicalement les réalités socio-économiques, notamment en encourageant des politiques judicieuses, le renforcement des capacités et la création de richesses, ainsi que la coopération internationale. Les questions de gouvernance mises à part, l'enseignement des STIM, les activités de recherche fondamentale et appliquée et les modèles de l'entrepreneuriat social sont autant d'éléments constitutifs du cercle vertueux de la paix et du développement. Les investissements consentis dans ces éléments peuvent donc se révéler très rentables, les parlementaires jouant un rôle critique dans l'intégration de la technologie et de l'innovation, sensibilisant les esprits à leurs retombées positives sur la paix et le développement et légiférant en conséquence. Des politiques fondées sur des conclusions scientifiques, telles que celles qui soutiennent les ODD, ont en effet plus de chances de s'attaquer avec succès aux graves problèmes de la planète et, de ce fait, méritent de retenir davantage l'attention.

Au Kenya, la science, la technologie et l'innovation sont considérées comme essentielles pour l'industrialisation et le développement durable du pays, comme en témoignent la législation applicable et les allocations budgétaires. Elles sont indispensables aussi à la réalisation des ODD, qui dépend du partage des connaissances et de la coopération entre parties prenantes. Les parlementaires soucieux d'adopter des politiques efficaces et de trouver des réponses novatrices aux problèmes de fond n'ont donc pas d'autre choix que d'entamer le dialogue et de tisser des liens forts avec la communauté scientifique. En élargissant ainsi leur accès à une information scientifiquement fondée, ils pourront agir en meilleure connaissance de cause pour améliorer la condition de leurs concitoyens.

M. R. MSOWOYA (Malawi) dit que le sous-développement engendre souvent un mécontentement social et favorise l'incompréhension et le conflit. Il est donc vital dans un monde en mutation rapide d'élaborer des stratégies pour prévenir les problèmes qui risquent de troubler la paix et de menacer la prospérité, sinon l'existence même de l'humanité. Dans un tel contexte, le développement scientifique et les progrès technologiques sont d'une importance capitale à la fois pour la coexistence pacifique des êtres humains à l'avenir et pour la réalisation des ODD, notamment des Objectifs 9 (mise en place d'une infrastructure résiliente, promotion d'une industrialisation durable et de l'innovation) et 13 (mesures de lutte contre les changements climatiques). De fait, des résultats positifs sont déjà visibles dans les pays où les parlementaires ont encouragé la science et la technologie par des politiques judicieuses et l'affectation de crédits budgétaires suffisants et créé ainsi des conditions favorables à la paix et au développement.

Malgré leurs efforts, les pays en développement tels que le Malawi ont encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir innover et bénéficier de la science. Il incombe aux parlementaires de se prévaloir de leurs fonctions budgétaires, législatives et de contrôle pour mettre la science au centre de toutes les politiques nationales de développement et de saisir toutes les occasions qui s'offrent de le faire. Comme d'autres pays dont l'économie est essentiellement agricole, le Malawi doit innover ou périr, surtout avec les changements climatiques. Les parlementaires devraient donc adopter des lois qui aient un fondement scientifique et en surveiller les effets ; cela fait partie du devoir qui leur revient de mettre la science au service de la liberté et du bonheur humains.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) dit que l'innovation et les progrès techniques ont entraîné un changement de paradigme dans tous les domaines, des interconnexions de plus en plus nombreuses et des transformations socio-économiques rapides partout dans le monde. Les parlementaires ont le devoir de mettre à profit et de favoriser ces progrès – il y va de la paix et du développement – pour améliorer les conditions de vie. Ils le feront notamment en encourageant encore la coopération scientifique, le partage des connaissances et les échanges d'information par-delà les frontières dans les domaines de la médecine, de la recherche, de l'environnement et de la sécurité alimentaire, pour n'en citer que quelques-uns. Il en résultera une meilleure compréhension de la manière dont l'élaboration des politiques à la lumière des *big data* permet de mieux servir la collectivité.

Outre qu'ils doivent renforcer la démocratie en améliorant l'accès du public à l'information, les parlementaires doivent aussi établir un cadre législatif et réglementaire permettant de réduire la fracture numérique et de favoriser la croissance des technologies de pointe par des incitations fiscales et autres. Ils peuvent aussi prendre d'autres mesures, développer, par exemple, les infrastructures rurales pour réduire l'illectronisme, affecter des fonds à l'enseignement des STIM aux femmes et aux minorités dans l'éducation et la formation, et verser des capitaux pour le lancement de start-ups dans les domaines des STIM. Il faut aussi s'attaquer aux destructions d'emplois dues à l'automatisation en accordant une attention particulière au chômage des femmes. Le Bangladesh développe ses capacités numériques et autres à un rythme rapide pour assurer le bien-être futur de sa population et contribuer à un monde plus inclusif, plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

M. M.A. OQUAYE (Ghana) salue les avancées scientifiques et technologiques considérables qui ont été réalisées depuis le début du XXI^{ème} siècle, y compris en agriculture et en e-médecine, et s'émerveille de la quantité de connaissances disponibles sur la simple pression d'une touche. Cependant, les gouvernements sont en général mieux équipés en informatique que les parlementaires, qui devraient s'acheminer vers la numérisation, y compris comme moyen d'améliorer leurs fonctions de contrôle, et éviter l'emploi du papier. Quant aux méthodes scientifiques, qui se caractérisent par la prévisibilité, l'équité et la rationalité, le refus de les adopter pourrait être source de conflit et nuire au développement.

En Afrique, où les procédures manuelles de vote et de décompte des voix, entre autres, sèment parfois la confusion et le chaos, les élections sont souvent à l'origine de conflits. Ces problèmes pourraient être évités par l'introduction de systèmes informatisés. L'Afrique est aussi en retard de manière générale dans les domaines de la science et des TIC, qui attirent moins d'étudiants à l'université et coûtent plus cher à enseigner à cause de l'investissement requis en équipement et en matériel. Il faudrait donc examiner les conséquences de cette situation et faire des recommandations pour l'améliorer. Il faudrait aussi un nouvel ordre financier mondial qui permette aux pays d'Afrique de tirer profit de leurs biens manufacturés et de leurs ressources naturelles plutôt que d'être liés par le régime de l'Organisation mondiale du commerce.

M. M. ALI HOUMED (Djibouti) dit que, dans leur poursuite commune de la paix et du développement, les parlementaires doivent rechercher dans la science et la technologie le savoir-faire indispensable et les modèles novateurs essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En fait, tous les pays seraient sages d'investir dans des mécanismes reliant la science à la paix et au développement. On pourrait prendre modèle sur la communauté scientifique qui donne un bel exemple de coopération et de dialogue interculturel. De plus, les conclusions scientifiques aident les politiques en leur indiquant les menaces à long terme et les tendances susceptibles de compromettre le bien-être des générations futures. Les parlementaires doivent donc prendre l'initiative de débats sur ces sujets et guider les politiques et la réglementation dans des domaines aussi nouveaux que l'intelligence artificielle, la robotique et la biotechnologie.

Les parlementaires pourraient aussi aider à mettre en évidence les opportunités créées par les progrès technologiques et les avantages à en tirer ; élaborer des lois pour promouvoir notamment l'innovation dans les efforts de paix et de développement et l'utilisation des *big data* dans la définition des politiques publiques ; et recourir aux nouvelles technologies pour prévenir les conflits et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Ils doivent aussi tenir pleinement compte de l'incidence des STIM sur le marché des qualifications dans une économie numérique de la connaissance, sur les processus de consolidation de la paix et sur le développement socio-économique notamment. En bref, les parlementaires doivent se mobiliser face aux changements profonds induits par les progrès scientifiques et techniques.

Mme R.A. KADAGA (Ouganda) dit que, outre la création de commissions spéciales traitant des questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, les parlements devraient investir dans la formation régulière de leur personnel pour qu'il reste au courant des progrès technologiques. Pour favoriser l'innovation technique, ils doivent aussi adopter des lois appropriées, notamment sur les droits de propriété intellectuelle et affecter les crédits nécessaires, en particulier à l'investissement dans la recherche-développement. Si les innovations doivent être reliées en amont et en aval à l'industrie manufacturière et aux ressources naturelles pour stimuler le développement économique, il faut aussi que le Gouvernement les adopte pour donner confiance à leurs créateurs. Il est important aussi de s'attaquer à des questions plus vastes telles que les obstacles tarifaires et non tarifaires à l'innovation.

Les programmes d'enseignement, du primaire à l'université, doivent être adaptés en fonction des progrès technologiques, et des incubateurs doivent être créés, de même que des centres d'excellence, pour promouvoir et mettre à l'honneur le travail de jeunes inventeurs. Avec l'aide d'analyses indépendantes, scientifiquement fondées et touchant tous les domaines, les parlements doivent aussi évaluer les répercussions éthiques, environnementales et sociales de l'innovation sur les politiques et lois en vigueur. Il convient aussi de peser d'autres facteurs à cet égard, notamment l'incidence des technologies sur la vie privée et sur l'emploi, et de prévoir des formations de recyclage et des crédits suffisants à cette fin.

M. J. CHAGNON (Assemblée parlementaire de la Francophonie) déclare qu'un changement de paradigme est nécessaire pour permettre aux parlements de relever les nouveaux défis de l'ère numérique, parmi lesquels figurent la vérification, la gestion et la diffusion de quantités énormes d'informations stockées en ligne et la réglementation de nouvelles plateformes commerciales telles que Uber et Airbnb. Dans de tels cas, les technologies qui leur servent de support ont des conséquences sociales directes et devraient donc être abordées en priorité sous l'angle éthique et fiscal pour éviter une confiscation des profits par des entreprises aux dépens de la démocratie. Il est crucial que les parlementaires s'impliquent dans la prise de décision concernant l'utilisation des technologies ; il y va de leur légitimité et surtout de leur pertinence.

Mme C. ARAGÓN (Espagne) insiste sur le rythme vertigineux auquel les technologies se développent et les innovations se succèdent et constate que rien ne peut arrêter cette évolution. Comme elles sont toutes deux essentielles au développement socio-économique, il faut bien s'adapter. Les parlementaires doivent en conséquence s'employer à aligner la législation sur les changements en cours, en commençant par l'éducation et l'emploi. Il importe de garantir aux femmes et aux groupes défavorisés, en particulier des pays en développement, l'égalité des chances sur ces deux terrains et de les encourager à s'engager dans les filières de STIM pour en faire leur carrière. De fait, il faut être particulièrement attentif à la planification du développement afin de ne laisser personne au bord de la route dans la nouvelle ère technologique.

Il convient d'observer le principe de sécurité juridique lorsqu'on élabore des lois relatives aux STIM et de faire en sorte que les initiatives dans ces domaines soient assurées d'un financement suffisant à la fois public et privé. Il est recommandé aussi de s'inspirer des conclusions des études parlementaires menées sur ces sujets pour élaborer ces lois, comme on l'a fait en Espagne. En conclusion, il est important de mettre les nouvelles technologies au service de la paix et de l'humanité dans le but de construire un monde meilleur, ce qui passe par la prévention des conflits et l'atténuation de leurs effets. C'est un objectif ambitieux et tous les parlementaires doivent unir leurs efforts pour le réaliser.

M. F. ZON (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption - GOPAC) dit que la corruption nuit à la croissance et au développement et menace la paix et la stabilité. Les parlementaires doivent donc agir en priorité pour éradiquer la corruption et le conflit, dont les liens ne sont plus à démontrer, et promouvoir la paix. En aggravant les inégalités et l'injustice, en donnant des motifs à la violence et en affaiblissant la capacité de l'Etat d'assurer la sécurité, la corruption mène au conflit. Partenaires précieux du Gouvernement puisqu'ils sont le garant d'une gouvernance responsable, inclusive, participative et transparente, les parlementaires doivent garder le pouvoir stratégique d'instaurer une paix durable et être suffisamment engagés et équipés pour le faire. Son organisation est prête à les soutenir dans cette entreprise et à hâter, par la collaboration, la disparition de la culture de la corruption.

M. A.J. RAUOF (Afghanistan) dit que la révolution technologique, qui est toujours en cours, a entraîné de profonds changements dans le monde. L'industrialisation, l'urbanisation, l'accroissement de la productivité, l'expansion des communications, etc. sont autant de manifestations extérieures de cette révolution, mais il y a aussi eu des changements dans la vie familiale et religieuse, les arts et la politique. Les communautés rurales et les cultures traditionnelles sont en train de se transformer. De nouvelles voies de développement économique, social et politique des pays ont été ouvertes.

Les bénéfices et les avantages des sociétés civilisées sont qu'elles interagissent et collaborent à des réalisations scientifiques et culturelles au profit du monde entier. La coopération doit être fondée sur l'acceptation de la pluralité, la compréhension des différences et le respect de la diversité, mais aussi sur des règles, normes, intérêts et ressources communs. Les parlements, en tant que représentants du peuple, ont un rôle unique à jouer dans la construction d'environnements politiques, culturels et sociaux fondés sur la justice, la paix, la sécurité et la prospérité.

M. G. TSERETELI (Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – OSCE) rappelle que son Assemblée n'a cessé de souligner l'importance de la volonté politique quand il s'agit de tenir les engagements et de poursuivre les objectifs communs à la région, où l'intolérance, le nationalisme, les fausses informations et les cyberattaques, entre autres problèmes, sont en progression. On ne peut pas s'attaquer à ces problèmes et veiller au respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, en particulier dans les situations de conflit qui s'éternisent, sans une coopération plus étroite. Désireuse d'établir un climat de confiance et de promouvoir la paix, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'emploie à relever les défis touchant la migration, le terrorisme et la protection de l'environnement. Elle est donc bien placée pour coopérer avec l'UIP sur ces questions.

M. C. BAIMA (Chine) indique que, pour parvenir à un consensus sur l'usage à faire de la science et de l'innovation technologique pour créer un environnement propice à une paix et à un développement durables, les parlementaires doivent premièrement défendre un multilatéralisme qui repose sur des règles : c'est la condition première du maintien de l'égalité, de la justice et de la légalité internationale. Ils doivent aussi se conformer à la Charte des Nations Unies, aux accords internationaux et aux valeurs de respect et de compréhension mutuels. Deuxièmement, ils doivent favoriser une économie mondiale ouverte et un développement pacifique, améliorer la

gouvernance mondiale, renforcer la coordination des politiques macro-économiques, s'opposer au protectionnisme et rechercher dans les relations internationales une plus grande inclusivité, un meilleur équilibre et des avantages pour toutes les parties.

Troisièmement, ils doivent favoriser l'apprentissage mutuel et les échanges entre civilisations et chercher un terrain d'entente en mettant de côté les divergences et en travaillant pour un développement solidaire. La voie choisie par chaque pays pour accéder au développement étant celle qui est la mieux adaptée à sa situation, il convient de la respecter sans réserve lorsque les parlements, désireux d'approfondir les échanges culturels et entre peuples, se font part de leurs expériences en matière de gouvernance. Pour sa part, la Chine poursuit avec succès une stratégie de développement coordonnée, soucieuse de l'environnement et dans laquelle l'innovation a un rôle moteur, et favorise l'innovation et l'entrepreneuriat de masse. Elle a en outre décidé de redoubler d'efforts à cet égard et de soutenir la coopération scientifique et technologique afin de partager les bénéfices de son développement et de préparer un meilleur avenir pour tous.

M. A. OMARI (Maroc) fait observer que l'ampleur des changements technologiques en cours est à la fois passionnante et quelque peu troublante. Valeur universelle à laquelle toutes les cultures et religions sont attachées de longue date, la paix répond à un besoin urgent à l'époque moderne et a en outre des bases constitutionnelles et légales. Bref, la recherche de la paix fait partie intégrante des fonctions législatives et de contrôle des parlements. L'UIP joue un rôle central dans les efforts déployés pour consolider la paix, la sécurité et les liens d'amitié entre les peuples et offre à ses Membres une excellente tribune où ils peuvent se faire part de leurs expériences.

Plus d'initiatives et de ressources devraient être axées sur la paix, la stabilité et la justice, notamment pour le peuple palestinien qui cherche à faire valoir son droit légitime à son propre Etat, avec Jérusalem pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Au niveau mondial, les avancées scientifiques et technologiques doivent être utilisées pour le bien de tous, et non comme à présent servir parfois à détruire et à faire souffrir. La paix ne prévaudra que lorsqu'on se sera attaqué aux causes profondes du conflit, ce qui passe, à l'ère de l'innovation et de la technologie, par une plus grande solidarité internationale, qui se manifestera notamment par la réalisation des ODD.

Mme M. TRIANTAFYLLOU (Grèce) rappelle que, malgré les progrès scientifiques et technologiques, l'humanité reste confrontée à des problèmes tels que des mouvements massifs de réfugiés qui fuient les zones de conflit, et la montée de l'intolérance, du racisme, de la haine et du nationalisme. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre mais dépend aussi de la démocratie, de la disparition des rapports d'exploitation, de la justice sociale et de l'égalité. Les sommes consacrées à la lutte contre les inégalités et la pauvreté dans le monde et à la réduction des catastrophes naturelles sont bien maigres comparées aux dépenses militaires qui, bien qu'énormes, ne réussissent pas à assurer la sécurité. En attendant, le besoin de trouver des réponses à ce que signifie le développement devient de plus en plus urgent et scientifiques et parlementaires prennent de plus en plus conscience de leurs rôles et de leurs responsabilités concernant l'instauration de la paix et du développement.

Les innovations scientifiques, si elles comportent des avantages pour l'humanité, ont aussi créé des problèmes comme la contamination de l'environnement et la surexploitation des ressources naturelles. Les parlements devraient donc montrer le chemin et débattre de la production et de l'utilisation du savoir scientifique afin de dégager des idées nouvelles et des lignes directrices. Il est indispensable cependant que toutes les parties prenantes s'engagent à long terme à encourager l'investissement dans la science. Quant à la coopération scientifique, elle devrait avoir pour but de favoriser la sécurité, des relations pacifiques et le désarmement dans le monde. Vu les besoins des citoyens, il importe de se servir de la science et de la technologie pour créer des emplois, améliorer la compétitivité et la justice sociale et mieux protéger les ressources naturelles et la biodiversité.

M. C.L. UONG (Viet Nam) constate que la quatrième révolution industrielle a eu des effets notables sur la paix, la prospérité et le développement durable mais aussi des inconvénients tels les atteintes à l'environnement, la criminalité high-tech transnationale et les armes chimiques. Elle a aussi détruit des emplois, appauvri, créé des inégalités et de l'instabilité sociale et creusé la fracture technologique entre les pays développés et les pays en développement. Les législateurs en particulier devraient donc donner l'exemple et s'employer à mettre la science et la technologie au service de la paix et du développement socio-économique. Son Parlement a toujours poursuivi cet objectif en adoptant les lois voulues et en donnant la priorité à l'affectation des ressources nécessaires à cette fin.

Le Viet Nam coopère à des projets internationaux de science et de technologie et se réjouit à l'idée de recevoir un soutien technique accru de pays développés et de découvrir leurs bonnes pratiques pour ce qui est d'encourager les parlements à contrôler la mise en œuvre des politiques relatives à l'utilisation de la science et de la technologie à des fins de paix, de sécurité et de développement durable. Les parlements doivent se mobiliser dans ce but et notamment renforcer les partenariats à tous les niveaux afin de récolter des fonds supplémentaires pour la recherche et l'innovation. Pour sa part, le Parlement vietnamien continuera à collaborer étroitement avec les Membres à la mise en œuvre des initiatives de l'UIP pour la paix et le développement durable.

M. N. JUDEH (Jordanie) dit que le règlement de la multitude de crises socio-économiques et autres qui sèment le désespoir dans le monde et alimentent le terrorisme passe par la coopération, l'ouverture et la transparence. Il est cependant regrettable que les technologies modernes soient utilisées pour affaiblir la solidarité, propager la haine et infléchir la politique dans un sens défavorable. Quant au conflit dans sa région, il a des répercussions régionales et mondiales telles que nations et parlements devraient être incités à redoubler d'efforts pour y mettre fin en défendant les droits des Palestiniens. Des efforts similaires devraient être déployés pour établir un climat de confiance dans la lutte antiterroriste.

La Jordanie a adopté une position ferme sur les crimes de haine religieuse, plaidé pour une solution politique au conflit syrien et s'attache à enrayer la prolifération des armes de destruction massive et à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Malgré des ressources limitées, la Jordanie accueille des millions de réfugiés syriens sans se soucier du coût énorme et des pressions socio-économiques que cela entraîne. Elle continue à accueillir des réfugiés palestiniens, également sans aide extérieure, maintenant que l'assistance internationale leur a été retirée. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, les parlementaires doivent tout mettre en œuvre pour que les ODD soient atteints et, en matière de technologie, ne laisser passer aucune des opportunités nouvelles qui pourraient être profitables à leurs peuples.

La séance est levée à 13 h 05.

Séance du mardi 16 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de M. N. Prea (Seychelles), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

Reprise du débat

M. C. CASSAMA (Union parlementaire africaine - UPA) dit que les progrès, l'innovation et le changement technologiques ont un effet significatif sur la vie quotidienne à tous les niveaux. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent veiller à ce que le changement technologique profite à tous. La paix et la sécurité sont essentielles au développement durable. L'analphabétisme, la marginalisation économique, la pauvreté, la faim, la maladie et le chômage constituent le quotidien d'un grand nombre de personnes dans le monde. La répartition injuste des richesses est une source majeure de conflit et constitue une menace pour la stabilité mondiale et le progrès social. Les conflits détruisent les ressources et entravent le développement économique. L'Afrique, en particulier, a trop souffert. La démocratie moderne suppose que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Chacun doit s'associer aux efforts visant à consolider la paix et le développement. Les menaces qui pèsent sur la paix doivent être écartées et tous, y compris les personnes les plus vulnérables et les exclus, doivent participer à la vie de la société. Le rôle de la technologie est déterminant à cet égard. La technologie favorise la participation à la vie sociale, stimule la croissance, réduit les inégalités et la pauvreté, et renforce le développement durable. L'institutionnalisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) doit donc être encouragée en tant que vecteur d'un développement social et économique qui profiterait à tous et appuierait la paix et la sécurité mondiales.

M. A. ALAHMAD (Palestine) dit que, bien qu'elle viole de nombreuses résolutions des Nations Unies, l'occupation israélienne persistante de la Palestine, du plateau du Golan et de certaines parties du Liban a été approuvée par l'administration américaine. Les mesures prises par les autorités israéliennes et américaines, qui se sont notamment traduites par une nouvelle série de confiscations de terres, de destructions de maisons, d'embargos et de meurtres, n'ont fait qu'aggraver la situation. Des tentatives sont faites pour rompre les liens géographiques en Cisjordanie afin d'isoler Jérusalem. Les habitants des villages avoisinants ont été expulsés dans une tentative des autorités israéliennes de prendre le contrôle des zones bordant la mer Morte. La loi sur l'Etat-nation du peuple juif, adoptée récemment, consacre la discrimination raciale et s'apparente à l'apartheid. Elle a été condamnée par la communauté internationale, à l'exception notable des Etats-Unis d'Amérique. Le peuple palestinien demande à la communauté internationale de se montrer solidaire et de se rallier à la quête d'une paix durable et d'une vie décente, en particulier pour les enfants. Les parlements qui sont attachés à la solution des deux Etats doivent intensifier leurs efforts diplomatiques pour protéger le peuple palestinien en appelant au respect des résolutions internationales et en défendant les principes fondamentaux de l'UIP.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) dit que les parlements doivent jouer un rôle moteur dans la promotion de la paix pour garantir que le développement est fondé sur le respect et la protection des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit. Les conflits qui continuent de faire rage au Moyen-Orient et en Afrique mettent en lumière le fait qu'il est impossible de parvenir au développement durable sans paix. L'innovation technologique fera avancer le développement. Les parlementaires doivent montrer la voie à suivre pour relever les défis associés aux changements technologiques qui transforment la société. Ils doivent légiférer pour répondre aux exigences d'une économie mondiale numérique où la cybercriminalité constitue une menace constante pour la dignité humaine, la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Les parlementaires doivent également adopter des lois visant à améliorer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques aux niveaux secondaire et supérieur, et appuyer l'application de cette législation par une budgétisation rigoureuse. Des réformes fiscales

sont nécessaires pour opérer le passage à la fiscalité numérique. Le Parlement du Zimbabwe s'apprête à examiner plusieurs projets de loi sur le sujet. La question la plus urgente est de savoir si les parlements du monde seront en mesure de relever les nouveaux défis technologiques.

M. S. SAYALAT (République démocratique populaire lao) dit que la science est vitale pour assurer le développement social et économique de la société, accroître le bien-être, renforcer les capacités, garantir la sécurité mondiale et consolider la coopération pacifique entre nations. C'est pourquoi le Laos a élaboré la stratégie nationale pour le développement, intitulée Vision 2030, et le plan stratégique national pour le développement de la science et de la technologie, qui permettront de faire en sorte que le développement soit durable et respectueux de l'environnement. Le Gouvernement a mis en place des politiques en matière de recherche, de technologie et d'innovation, et alloué des fonds à la recherche et aux infrastructures scientifiques. Il encourage également la coopération régionale et internationale en matière d'activités scientifiques et technologiques.

L'Assemblée nationale a un rôle important à jouer en ce qui concerne l'adoption de lois sur la science et la technologie, et le contrôle de l'application de ces lois afin de garantir que la science, la technologie et les innovations sont utilisées en toute légalité. La coopération parlementaire mondiale est nécessaire pour promouvoir la recherche et le développement scientifiques, la technologie et l'innovation, renforcer les partenariats public-privé et rendre cohérentes les lois et les politiques relatives à la science et à la technologie. Les Etats qui maîtrisent la science et la technologie doivent fournir une assistance technique aux pays en développement afin de réduire l'écart en matière de développement et de promouvoir la compétitivité. Les parlementaires doivent veiller à ce que tous leurs électeurs jouissent sur un pied d'égalité de l'innovation scientifique et technique afin de bâtir des communautés résilientes et d'avancer vers un destin commun sans laisser personne de côté.

M. M. LARIVE (France) dit que, bien qu'elles soient indéniables, les améliorations apportées à la qualité de la vie grâce à la science et à la technologie modernes ne se sont pas fait sentir de manière équitable. Le droit du marché et les bénéfices que certains ont tirés des découvertes scientifiques ont créé un écart entre ceux qui étaient destinés à bénéficier du progrès technologique et ceux qui ne l'étaient pas. Cette situation est particulièrement évidente dans le domaine des soins de santé. Alors que les pandémies ne connaissent pas de frontières géographiques, l'accès aux vaccins dépend de la richesse. Depuis la nuit des temps, l'humanité est confrontée à la lutte constante entre la nécessité de survivre et la cupidité, ce qui ne peut que conduire au conflit. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, doivent prendre les décisions nécessaires à la survie de la population dans son ensemble.

Le désir de prolonger la vie humaine a toujours existé mais si, au stade de la conception, les progrès technologiques sont généralement imaginés pour servir le bien commun, il existe un réel danger qu'ils puissent être utilisés à mauvais escient et de manière abusive. Il faut trouver un équilibre entre la dynamique du progrès scientifique et la protection de l'humanité contre un avenir dystopique. La modification génétique est particulièrement préoccupante - si le corps humain est considéré comme un patrimoine génétique, il peut devenir dépersonnalisé et susceptible d'être commercialisé. L'évolution de l'intelligence artificielle a soulevé des questions quant à ce qui se passerait si la conscience pouvait être prédéterminée ou si la technologie avait la capacité d'émettre une pensée critique ou de former une opinion. Le transhumanisme est une réalité et le Parlement européen a déjà voté en faveur de l'octroi de la personnalité juridique aux robots. Les parlements du monde entier doivent œuvrer ensemble à l'élaboration d'un code d'éthique pour le transhumanisme.

Mme I. PASSADA (Uruguay) dit que, si elle peut améliorer considérablement la qualité de vie, la technologie est aussi susceptible d'être utilisée à mauvais escient. La contribution de la science et de la technologie doit être orientée de manière à résoudre les problèmes clés que connaît la société et en faveur d'un développement plus équitable et durable, dont les bienfaits pourront être partagés entre tous. La technologie doit contribuer à la fois à la création du savoir et à la consolidation de la paix. Il est fondamental d'investir dans la science, la technologie et l'innovation au nom du progrès social, mais il faut le faire de manière équilibrée, équitable et fondée sur la justice sociale. La science ne doit pas avancer sans que l'on ne tienne dûment compte des principes éthiques et humanitaires. Les déséquilibres entre les sexes dans l'accès à l'éducation, en particulier dans les domaines liés aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, désavantagent les femmes et les filles.

De nouvelles initiatives pour le développement de l'intelligence artificielle peuvent certainement être extrêmement bénéfiques, mais elles doivent être mises en œuvre avec une grande prudence. L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la technologie militaire doit être réglementée avec une attention particulière. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans l'adoption de cadres législatifs éthiques pour l'intelligence artificielle. Ils doivent fixer les limites nécessaires et tenir pleinement compte de l'autonomie que cette technologie va acquérir. La science et la technologie peuvent jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la paix, et les parlements doivent donc garder ce fait à l'esprit lorsqu'ils légifèrent.

M. M. ALSADADI (Yémen) dit que le monde est témoin d'une nouvelle réalité caractérisée par l'évolution rapide du développement technologique et des TIC, ainsi que par de profondes transformations sociales, économiques et juridiques. Le Yémen s'est montré à la hauteur de ces nouveaux défis et a été l'un des premiers pays à fournir, dans les années 90, des réseaux de téléphonie mobile à la pointe du développement technologique. L'accès à Internet a été facilité pour plus de sept millions d'utilisateurs. Cependant, l'insurrection de la milice Houthi, soutenue par la République islamique d'Iran, a mis un terme au développement en 2014. A l'heure actuelle, 80 pour cent de la population a besoin d'une aide humanitaire. Des millions de personnes ont été déplacées et souffrent du choléra. Les rebelles ont profité de la situation économique et sociale difficile pour diviser la société yéménite et ont enrôlé plusieurs milliers d'enfants comme soldats pour les forcer à prendre des drogues hallucinogènes, les utiliser comme boucliers humains et leur faire poser des mines terrestres. Des écoles ont été détruites et transformées en bases de milice, privant quelque deux millions d'enfants du droit à l'éducation. Le refus d'accès aux soins de santé et à l'aide humanitaire a exacerbé les flambées de choléra, de rougeole et de dengue, et environ 2,2 millions d'enfants souffrent de malnutrition.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP prend place au fauteuil présidentiel.

Session spéciale pour célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La PRESIDENTE dit que le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme offre une occasion importante de réfléchir à la situation de l'humanité, aux progrès réalisés et aux défis qui doivent encore être relevés. L'année 2018, année du centenaire de la naissance du défunt Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, est aussi un moment opportun pour réfléchir à la vie et à l'héritage de cet homme.

On projette un message vidéo de Mme B. Mbete, Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud. Celle-ci remercie l'UIP d'avoir commémoré le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, qui ne se considérait ni comme un saint, ni comme un être humain infailible, mais comme l'héritier de ses aïeux, un acteur d'un mouvement pour la liberté, la démocratie, la justice sociale et la dignité, et un fervent défenseur de l'idée que l'humanité pouvait rendre le monde meilleur.

M. M. LIMON (Directeur exécutif, Universal Rights Group), *modérateur*, dit que la mission de Universal Rights Group est de rendre le système international des droits de l'homme plus accessible, plus compréhensible, plus réactif, plus efficient et plus efficace. Ce système est fondamentalement très simple : en 70 ans, la communauté internationale a adopté un ensemble d'instruments juridiques universels que les Etats doivent mettre en œuvre. Des mécanismes, tels que les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la procédure de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, ont été mis en place pour surveiller ce processus. En dépit des orientations et des conseils fournis par ces mécanismes, des lacunes persistent, probablement parce que les parlements ne participent pas suffisamment aux débats internationaux, ne légifèrent pas pour transposer les dispositions internationales au niveau national ou ne surveillent pas leur application. Cette situation doit changer. Les droits de l'homme sont fondamentaux pour le développement durable car 90 pour cent des cibles des ODD reposent sur le droit des droits de l'homme.

Le MODERATEUR présente les intervenants invités : Mme G. Cuevas Barron (Présidente de l'UIP), Mme F. Koofi (Afghanistan), Mme P. Hicks (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme - HCDH) et M. T. Mendel (Centre pour la loi et la démocratie), et demande à la Présidente pourquoi il importe que l'UIP célèbre le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Mme G. CUEVAS BARRON (Présidente de l'UIP), *intervenante*, dit que, à une époque où les médias font quotidiennement état de menaces mettant constamment en danger la démocratie et de violations des droits de l'homme, il est essentiel de célébrer le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les parlementaires doivent défendre les droits de l'homme et la démocratie en veillant à ce que des politiques appropriées soient en place. Les droits de l'homme doivent être respectés et renforcés par l'application de la loi et bénéficier de l'appui budgétaire nécessaire. Les Etats doivent fournir l'infrastructure et l'espace nécessaires pour veiller à ce que les droits de l'homme soient exercés, et les parlements doivent comprendre à la fois l'état de la situation et les aspirations de la population, afin que les déclarations d'intention deviennent une réalité pour tous.

Mme F. KOOFI (Afghanistan), *intervenante*, répondant aux questions sur les progrès réalisés en matière de promotion et de protection des droits des femmes au cours des 70 dernières années et les défis qu'il reste à relever, dit que l'égalité des sexes se heurte à plus d'obstacles que jamais. Le monde s'est militarisé, le dialogue a été remplacé par les armes. Partout dans le monde, la société est marquée par les inégalités et la promotion des droits des femmes est une tâche qui s'apparente aux travaux de Sisyphe. En Afghanistan, il y a une quinzaine d'années, les femmes et les filles ont vécu une répression extrême sous le régime des Talibans, ne pouvant ni aller à l'école, ni jouir de droits et libertés quels qu'ils soient. Bien que ce régime oppressif ait pris fin, les menaces à la sécurité et les préjugés politiques concernant les femmes restent un problème. Mme Koofi dit que, deux mois auparavant, la Commission de traitement des plaintes concernant les élections lui a interdit de se présenter pour être réélue, bien qu'elle ait été un membre actif du Parlement. Les militants, les organisations et les institutions œuvrant en faveur des droits des femmes essuient des menaces.

Le MODERATEUR dit que, dans un monde qui semble plus polarisé que jamais, il se demande ce qui peut être fait pour renforcer la notion fondamentale selon laquelle les droits de l'homme sont universels et interdépendants. Il demande à Mme P. Hicks quelle serait, selon elle, la manière la plus appropriée de marquer le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Mme P. HICKS (HCDH), *intervenante*, dit que le caractère universel des droits de l'homme est contesté par des dirigeants autoritaires, des populistes et des terroristes dont le seul intérêt est leur propre pouvoir et leur ascension politique. Ceux qui souhaitent renforcer le concept d'universalité des droits de l'homme doivent rejeter l'idée selon laquelle ces droits se réduisent à certains droits réservés à certaines personnes. Les droits de l'homme appartiennent à tous. Le refus de les respecter est une attitude qui est non seulement moralement répréhensible, mais aussi irrémédiablement à courte vue. Le développement ne peut progresser sans respect des droits de l'homme, qui est le fondement de la sécurité et de la prospérité. L'esprit et la vision de la Déclaration universelle doivent être retrouvés. Les parlementaires du monde entier doivent relayer le message de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme, et appeler à davantage de soutien et d'engagement populaires en leur faveur pour que chacun puisse les exercer.

Le MODERATEUR dit que les droits de l'homme sont essentiels au développement durable ainsi qu'à la paix et la sécurité viables. Sans respect des droits de l'homme, la paix et la stabilité seront menacées et les conflits prévaudront. Attirant l'attention sur le nouveau guide intitulé *La liberté d'expression des parlements et des parlementaires : importance et périmètre de la protection*, qui sera lancé à l'issue de la session spéciale, il dit que la liberté d'expression est elle-même menacée dans de nombreuses régions du monde. Il demande si c'est vraiment une source de préoccupation et ce qui peut être fait pour remédier à la situation.

M. T. MENDEL (Centre pour la loi et la démocratie), *intervenante*, dit que les parlementaires savent que la liberté d'expression est la pierre angulaire de la démocratie. La meilleure façon de la protéger est d'adopter des lois bien conçues. Une législation répressive est la plus grande menace pour les libertés fondamentales. Les parlementaires doivent donc faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher leurs gouvernements de restreindre ces libertés et se montrer solidaires

lorsque la liberté d'expression est en danger plutôt que de s'opposer entre partis. Les parlements doivent servir d'exemple lorsqu'il s'agit de mettre en lumière la valeur de la liberté d'expression, être ouverts et transparents dans leurs activités et défendre les autres membres de la société lorsqu'ils sont attaqués pour avoir exprimé leurs opinions.

Le MODERATEUR dit que, en dépit du nombre de conventions, traités, résolutions, déclarations et recommandations internationaux consacrés aux droits de l'homme, l'écart en matière de mise en œuvre persiste. Il demande quel rôle les parlementaires peuvent jouer pour combler cet écart et améliorer la vie, les droits et la dignité des personnes sur le terrain.

Mme G. CUEVAS BARRON (Présidente de l'UIP), *intervenante*, dit que, non seulement les parlements ont un rôle à jouer dans le processus officiel de ratification du droit international et de modification ultérieure de la législation nationale, mais qu'ils doivent aussi faire clairement savoir qu'il ne doit y avoir aucun compromis entre sécurité et droits de l'homme. Les parlements doivent promouvoir un modèle de démocratie libérale appuyé par une législation, une budgétisation appropriée pour l'application de celle-ci et un contrôle visant à garantir que les gouvernements sont tenus responsables quant au respect des droits de l'homme.

Mme F. KOOFI (Afghanistan), *intervenante*, dit qu'il ne suffit pas de faire des déclarations et d'adopter des conventions : la mise en œuvre et l'application exigent un engagement ferme et des modifications législatives au niveau national, ce qui est complexe. Par exemple, malgré le grand nombre d'Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, cette discrimination persiste lorsque les dispositions de la Convention ne sont pas incorporées dans la législation nationale. Les personnes qui œuvrent à la promotion de l'égalité se heurtent à des obstacles considérables, exacerbés par la politisation des droits de l'homme et l'application du principe de deux poids, deux mesures par les superpuissances mondiales.

Le MODERATEUR convient que les droits de l'homme doivent être dépolitisés et que les Etats doivent comprendre qu'ils sont fondamentaux dans tous les programmes de politique intérieure, en particulier ceux en matière de développement.

Mme P. HICKS (HCDH), *intervenante*, dit que les droits de l'homme sont essentiels pour garantir la durabilité du développement. Les parlementaires doivent insuffler de la vitalité aux ODD grâce aux lois et aux politiques qu'ils adoptent et qui ne doivent laisser personne de côté. Nelson Mandela a dit que la liberté était indivisible : les chaînes qui entravent l'un des siens sont les chaînes qui entravent tout son peuple. Personne n'est laissé pour compte par hasard - il faut s'attaquer aux dichotomies dans la société. Les travaux des mécanismes de défense des droits de l'homme doivent être intégrés dans le cadre de responsabilisation prévu par les ODD. Le système des droits de l'homme des Nations Unies recueille une énorme quantité d'informations utiles grâce aux conclusions de l'Examen périodique universel, au mécanisme extra-conventionnel et aux organes conventionnels. Il doit exister une obligation de rendre compte des ODD au niveau national, avec la participation de toutes les parties prenantes. Il faut veiller à ce qu'une approche fondée sur les droits de l'homme soit appliquée à la collecte de données et d'indicateurs, tout en protégeant la vie privée et la confidentialité des données, par exemple pour garantir le respect des droits de l'homme lors de l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre des ODD.

Mme G. CUEVAS BARRON (Présidente de l'UIP), *intervenante*, dit que la réalisation des ODD renforcera efficacement le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être utilisé pour faire en sorte que les droits de l'homme deviennent une réalité pour tous et ne restent pas un simple idéal. En tant que seule institution parlementaire mondiale, l'UIP est une mine de ressources et d'informations, offrant notamment l'outil d'auto-évaluation au regard des ODD et une série de guides, ateliers et séminaires que les parlements nationaux doivent utiliser autant que possible.

Mme F. KOOFI (Afghanistan), *intervenante*, évoquant les mesures supplémentaires que la communauté internationale peut prendre pour prévenir les violations des droits de l'homme, dit qu'il faut recourir aux négociations plutôt qu'aux armes. Le dialogue et la diplomatie sont progressivement remplacés par les armes, ce qui est une tendance qui doit être inversée. Les droits de l'homme ne semblent plus être une priorité de l'ordre du jour mondial. Les Etats qui ont toujours été considérés comme ayant de bons antécédents en matière de droits de l'homme violent les droits des autres. Le respect des droits de l'homme doit être la priorité de chaque nation, quelle que soit sa position de pouvoir. Il faut recueillir des données sur le nombre d'assassinats de

défenseurs des droits de l'homme et réfléchir davantage aux moyens de protéger les intéressés. La sécurité, la justice et les droits de l'homme sont interdépendants et leur protection doit être une priorité absolue pour tous les Etats sans exception.

Le MODERATEUR dit que le guide *La liberté d'expression des parlements et des parlementaires : importance et périmètre de la protection* a mis en évidence l'importance de la liberté d'expression en tant que droit de l'homme à part entière et élément facilitateur pour les autres droits. Il se demande comment utiliser la liberté d'expression pour promouvoir la tolérance dans un monde où elle est de plus en plus interprétée comme le droit de dénigrer les opinions des autres ou de parler sans écouter ce qu'ils ont à dire, notamment en diabolisant l'"autre" dans le contexte social.

M. T. MENDEL (Centre pour la loi et la démocratie), *intervenant*, dit que la décennie précédente a vu émerger un malaise moderne omniprésent pouvant être attribué aux changements intervenus dans les modes de communication qui façonnent les interactions contemporaines. Les réseaux sociaux sont pilotés par des algorithmes qui cloisonnent l'information. Les hommes ont naturellement tendance à être attiré par les nouvelles négatives et ces réseaux ne font qu'amplifier la quantité de d'informations. Il n'y a pas de solution immédiate à cette situation. Il faut encourager l'éducation aux médias et à l'information, et tous doivent comprendre clairement que la fiabilité des discussions sur les réseaux sociaux est égale à celle des discussions en face à face dans un contexte social. Il incombe aux dirigeants de ne pas transformer ces outils en armes. Il est impératif d'adopter une réglementation adéquate des réseaux sociaux.

M. A. KUMARASIRI (Sri Lanka) dit que les réseaux sociaux ont causé des destructions considérables dans la société - les gens semblent penser que l'utilisation de ces réseaux leur donne le droit de diffamer, de menacer et d'injurier. Comment prévenir de tels détournements de la liberté d'expression ? Le monde est gangrené par le principe de deux poids, deux mesures, en particulier en ce qui concerne les violations des droits de l'homme. Les puissances occidentales financent le terrorisme et portent atteinte aux droits de l'homme, tout en condamnant et en attaquant ouvertement les nations moins puissantes en raison de leur situation à cet égard. Une telle hypocrisie doit cesser.

M. N. ANZOUR (République arabe syrienne) dit que le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme doit être l'occasion de renforcer l'appel à mettre fin à toutes les formes de terrorisme. Le Conseil des droits de l'homme de l'Assemblée nationale syrienne fait tout son possible pour défendre les droits de l'homme conformément aux normes internationales, en dépit des défis majeurs auxquels le pays est confronté. Ce 70^{ème} anniversaire doit être célébré dans tous les parlements par la diffusion d'informations sur l'importance de la promotion et de la protection des droits de l'homme au bénéfice de chacun.

Mme P. HICKS (HCDH), *intervenante*, dit qu'elle partage les préoccupations de M. Kumarasiri et souhaite lui réassurer que la position du système des Nations Unies dans ce domaine ne consiste pas simplement à rester en retrait, sans rien faire. La réglementation des réseaux sociaux est essentielle, mais elle doit se faire de manière intelligente afin que les dangers potentiels d'une mauvaise utilisation et d'un détournement ne s'exacerbent pas. La réglementation est particulièrement importante pour trouver l'équilibre nécessaire et difficile entre la garantie de la liberté d'expression et la réglementation des contenus en ligne visant à prévenir l'incitation à la haine, comme cela a été le cas au Myanmar, où les activités en ligne ont contribué au nettoyage ethnique. Beaucoup de travail a déjà été fait, en particulier dans le cadre de la Déclaration de Rabat, pour examiner avec soin les limites à tracer entre la protection de la liberté d'expression et la prévention de l'incitation à la violence.

M. T. MENDEL (Centre pour la loi et la démocratie), *intervenant*, dit que lorsque l'on se penche sur la question des contenus en ligne, il faut tenir compte à la fois des problèmes d'application de la loi liés aux types d'expression qui sont déjà interdits, comme la pornographie mettant en scène des enfants ou l'incitation à la haine, et les nouvelles formes qui apparaissent en raison de la nature même de la communication en ligne. Les lois sur la cybercriminalité qui reproduisent simplement la législation existante en matière de diffamation n'ont aucune valeur ajoutée. Les nouvelles lois doivent viser les nouveaux modes de communication dans leur essence. Une approche tournée vers l'avenir est nécessaire pour trouver un équilibre entre la protection des libertés et la lutte contre la haine et les "fausses nouvelles". Le principe de deux poids, deux mesures est en effet inacceptable, mais ne doit jamais être invoqué comme une raison de ne pas respecter les droits de l'homme.

On procède au lancement du guide parlementaire intitulé La liberté d'expression des parlements et des parlementaires : importance et périmètre de la protection.

Un message vidéo est diffusé : Mme A. Clwyd, membre de la Chambre des communes du Royaume-Uni et ancienne Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, présente le projet de Déclaration de l'UIP, intitulée *70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui non seulement rappelle ce qui a conduit à l'adoption de la Déclaration universelle, mais souligne également l'importance permanente de celle-ci et le rôle fondamental que les parlementaires ont à jouer dans la promotion et la protection des droits fondamentaux qu'elle consacre. La rédaction de la Déclaration universelle a été la première tentative réelle de définir ce que les droits de l'homme signifient dans la pratique. Il s'agissait d'un engagement à ne pas répéter les horreurs de la Seconde Guerre mondiale. La Déclaration universelle est restée tout aussi pertinente 70 ans plus tard : chacun souhaite toujours être traité d'une manière respectueuse de sa dignité et vivre dans des conditions de sécurité, de prospérité et de paix lui permettant de contribuer au processus décisionnel.

L'adoption du projet de déclaration de l'UIP dont l'Assemblée est saisie offre aux parlements du monde entier l'occasion de célébrer ensemble les droits de l'homme, de saluer les progrès accomplis ces 70 dernières années et de reconnaître qu'il reste beaucoup à faire. Les parlementaires, en tant que législateurs, représentants et modèles, doivent être à l'avant-garde de l'effort continu de promotion et de protection des droits de l'homme. L'année 2018, année du centenaire de la naissance de Nelson Mandela, est aussi l'occasion de réfléchir à sa vie en tant que personne et en tant que parlementaire qui a fait triompher, à un coût personnel considérable, les droits consacrés dans la Déclaration universelle. Les défenseurs des droits de l'homme du monde entier continuent de risquer leur vie pour cette cause. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP travaille sans relâche pour aider les collègues parlementaires dont les droits fondamentaux ont été bafoués. Soutenir les travaux du Comité est un moyen essentiel de défendre les droits consacrés dans la Déclaration universelle.

Elle encourage les parlementaires du monde entier, par l'intermédiaire de l'Assemblée de l'UIP, à adopter la déclaration de l'UIP et à renouveler ainsi leur engagement à assumer leurs responsabilités de gardiens et de protecteurs des droits de l'homme.

La Déclaration de l'UIP intitulée *70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme* est adoptée par acclamation.

Une vidéo est projetée pour commémorer le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, détaillant sa vie et son travail en tant qu'opposant à l'apartheid et défenseur des droits de l'homme. Ce centième anniversaire est aussi celui de la naissance d'une femme remarquable, Ma Albertina Sisulu, une autre ardente défenseuse des droits de l'homme, qui a également été arrêtée en 1963 et qui, en 1994, a présenté la candidature de M. Mandela à l'élection du premier président sud-africain démocratiquement élu. La vie et l'action de Madiba et de Ma Sisulu sont un héritage qui restera gravé dans le cœur et l'esprit des Sud-Africains et du monde entier pendant plusieurs générations. L'Afrique du Sud aura à jamais une dette envers eux.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

Reprise du débat

Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. P. ROQUE (Assemblée parlementaire de la Méditerranée – APM) dit que les progrès rapides de l'innovation technologique et scientifique présentent des défis et des opportunités dans toutes les sphères de la vie. Le terrorisme est un exemple de ce paradoxe : d'une part, des groupes comme Daech peuvent utiliser les médias sociaux pour inciter à la violence extrême et des technologies comme les services bancaires mobiles peuvent être utilisées pour financer des organisations terroristes, tandis que, d'autre part, les services de répression peuvent faire appel aux nouvelles technologies pour pister, localiser et traduire en justice les terroristes et leurs financeurs. La mise en œuvre de toute innovation technologique doit se faire dans le plein respect des droits civils de tous les citoyens. Les parlementaires ont donc le devoir de réagir en adoptant en temps voulu une législation qui doit être conforme au droit international.

Les progrès scientifiques jouent également un rôle crucial dans le développement économique, ayant le potentiel de contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique. Le progrès scientifique et technologique est ancré dans la recherche et l'éducation. Les parlements doivent prévoir un budget pour les investissements dans la science et l'éducation et engager des discussions multilatérales avec toutes les parties prenantes concernées pour faire en sorte que les avantages que procurent le progrès et l'innovation améliorent la vie des personnes qu'ils représentent.

M. A. KUMARASIRI (Sri Lanka) dit que les progrès technologiques réalisés au cours des 50 dernières années ont offert des possibilités sans précédent en matière de développement durable, de paix et de résolution des conflits, de sécurité internationale et de gouvernance mondiale. Les nouvelles technologies offrent des possibilités inédites pour gérer les conflits, bâtir la paix et donner aux communautés les moyens d'affronter un conflit et de s'en relever. Les TIC permettent de recueillir des données sur la criminalité et les conflits, qui peuvent être utilisées pour trouver des solutions précoces. L'initiative des Ecoles de la science pour la paix, lancée conjointement par l'UIP et le CERN, est particulièrement louable.

Dans le cadre de la politique Vision 2025 de Sri Lanka, des mesures sont prises pour intégrer les TIC dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé et l'environnement. Sri Lanka s'est également doté d'un plan de développement économique ambitieux, qui met l'accent sur le développement de technologies permettant d'améliorer les compétences techniques et de gestion qui font défaut aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux micro-entreprises. Les TIC ont un potentiel considérable pour accroître l'autonomisation économique des femmes, ce qui est essentiel pour la réalisation des ODD. Le Parlement sri-lankais utilise les TIC et le concept d'e-Parlement pour communiquer avec les citoyens et les informer des travaux parlementaires en cours. Les parlements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager le développement de la science et de la technologie afin de promouvoir la paix et le développement.

Mme G. BUROKIENE (Lituanie) dit que l'évolution rapide de la technologie a modifié la façon dont les Etats doivent s'impliquer dans l'éducation, la recherche et les relations professionnelles, et y contribuer. La Lituanie a abordé sa planification stratégique à cet égard sous l'angle du développement durable. Un groupe d'experts chargé d'élaborer un plan national de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a recensé plusieurs domaines d'action prioritaires : réduction de la pauvreté, exclusion sociale et inégalités de revenus ; création d'emplois ; amélioration des systèmes de santé ; développement d'une économie axée sur l'innovation et de l'énergie intelligente ; éducation de qualité et coopération pour le développement.

La Lituanie a rejoint le CERN et a été nommée à ses organes directeurs. Il n'y a pas assez de places financées par l'Etat dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur pour l'étude des domaines dans lesquels les professionnels spécialisés font défaut. Le Gouvernement s'est engagé à doubler le nombre d'étudiants en soins infirmiers et en obstétrique, et à créer des places universitaires supplémentaires pour les ingénieurs en électricité et en mécanique. Le nombre d'inscriptions universitaires en génie, en sciences, en technologie et en communication a augmenté de 50 pour cent. Des efforts particuliers sont déployés pour encourager les chercheurs étrangers à s'engager dans des projets scientifiques de haut niveau. Le secteur lituanien des sciences du vivant s'est développé plus rapidement que tout autre secteur dans l'Union européenne. La Lituanie s'est fixé l'objectif ambitieux de devenir un carrefour européen des technologies de la santé et des innovations biotechnologiques à l'horizon 2020 et un leader mondial en sciences du vivant.

Mme V. IVANOV (Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire) dit que l'objectif principal de l'Assemblée parlementaire de l'OCEMN est de promouvoir la coopération pour la réalisation de la paix, de la stabilité et de la prospérité. L'Assemblée parlementaire a également établi une coopération fructueuse avec l'UIP et d'autres assemblées parlementaires et organisations internationales. Le développement économique mondial est stimulé par les progrès scientifiques et technologiques rapides, la recherche et l'innovation. Les pays en développement détiennent environ 90 pour cent du potentiel scientifique mondial. L'innovation peut favoriser l'accumulation de richesses, grâce aux flux d'investissements nationaux et internationaux dans l'économie du savoir.

Le rôle des institutions politiques, économiques et sociales qui influencent l'innovation est crucial. Les parlements doivent promouvoir la paix et la stabilité, tout en légiférant pour relever les défis qui émergent en permanence. Grâce à leur participation active aux forums parlementaires

régionaux et internationaux, les parlementaires peuvent promouvoir la paix et la sécurité au moyen d'une coopération étroite. Pour améliorer la coopération en vue de renforcer les systèmes nationaux d'innovation, il faut consolider les réseaux novateurs et encourager l'échange d'informations et de meilleures pratiques. L'innovation est un domaine d'action prioritaire pour les Etats membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. La création d'un système international pour l'innovation serait l'un des moyens les plus importants d'atteindre les ODD.

M. S. IRO (Niger) dit que l'innovation et le changement technologique qui résulte du progrès scientifique peuvent contribuer au développement économique et social, en particulier dans les pays les moins avancés, pour le bien-être de tous les peuples. Il n'en reste pas moins que l'exploitation efficace de l'innovation dans la vie économique et sociale reste un défi à relever. Dans ce contexte, les parlementaires doivent encourager l'enseignement scientifique et technologique, et mettre en œuvre des programmes de recherche et de développement. Des ressources budgétaires adéquates doivent être allouées au renforcement des systèmes éducatifs et au financement de la recherche fondamentale. Les jeunes doivent être encouragés à étudier les sciences et la technologie.

Le Niger vit dans la pauvreté et l'insécurité à cause du terrorisme, qui a un impact négatif sur ses programmes de développement. L'innovation technologique peut fournir des outils utiles qui permettront de combler l'écart de développement. Une politique nationale en matière de science, de technologie et d'innovation a été adoptée et des ressources budgétaires ont été allouées à la recherche en agronomie, à l'énergie solaire, à la cartographie géologique et l'exploitation minière, à la pétrochimie et aux TIC. On espère que la recherche agronomique mènera la population nigérienne à la sécurité alimentaire grâce à la culture de semences qui seront adaptées aux conditions climatiques locales. Les parlementaires doivent prévoir des budgets pour le développement scientifique et technologique. Les résultats de la recherche appliquée doivent être diffusés et utilisés efficacement pour parvenir à la paix et au développement durable. De meilleurs liens entre parlementaires et scientifiques sont essentiels à cet égard.

M. N. ANZOUR (République arabe syrienne) dit que les droits de l'homme sont inviolables. La République arabe syrienne est en proie à une guerre terroriste, menée par des puissances étrangères qui appliquent le principe de deux poids deux mesures. Les autorités ont réussi à éliminer une partie des forces terroristes et se battent pour libérer le pays de l'occupation étrangère. Des préparatifs sont en cours pour favoriser le retour des réfugiés syriens, faciliter leur réintégration et reconstruire la société syrienne. La tragédie a également ravagé la Palestine pendant plus de 70 ans, entraînant la disparition de l'identité des Palestiniens et leur dispersion dans la région, voire dans des contrées plus lointaines. Tout ce que veut le peuple palestinien, c'est pouvoir gagner un revenu décent et offrir une bonne éducation à ses enfants. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont l'existence même est menacée, est le seul organisme à offrir une protection aux réfugiés palestiniens. L'Office a été créé pour aider les Palestiniens à retourner dans leur patrie et représente leur seul espoir pour l'avenir. L'occupation israélienne du plateau du Golan a également causé des souffrances indicibles et forcé de nombreux Syriens à quitter leur foyer. L'UNRWA doit pouvoir continuer à fonctionner. Les menaces qui pèsent sur ses activités constituent une urgence que la communauté internationale doit traiter.

M. I. MACDONALD (Australie) dit que l'Australie est fière de son histoire ayant trait à l'innovation et aux réalisations technologiques qui ont contribué à la vie des populations du monde entier et entraîné des changements positifs dans la société. La science et la technologie doivent être utilisées pour se projeter dans l'avenir, promouvoir et maintenir le développement économique et la paix grâce à la coopération et à la volonté de partager continuellement les connaissances en matière de changement technologique. L'Australie concentre ses activités d'investissement dans des domaines tels que l'économie numérique, l'industrie spatiale, les centres de ressources, la collaboration internationale et l'autonomisation des femmes, et encourage celles-ci à participer à l'innovation, à la technologie et aux sciences.

La collaboration internationale est cruciale pour promouvoir la paix et le développement. L'Agence spatiale australienne collabore avec l'Agence spatiale internationale. Des projets australiens visant à appuyer les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques dans la région Asie-Pacifique sont en cours et la collaboration avec l'Union européenne est solide. Des mesures sont également prises pour partager des connaissances sur les moyens d'accroître la participation des femmes aux domaines scientifique et technologique. L'utilisation de la science et

de la technologie dans le but d'accroître la sécurité alimentaire en améliorant l'efficacité de la production alimentaire est également essentielle à une époque où les changements climatiques, la dégradation de la qualité des sols et la croissance démographique exercent une pression croissante sur la demande alimentaire. Les parlementaires australiens collaborent étroitement avec des professionnels des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et cherchent à utiliser l'innovation et le changement technologique pour promouvoir la paix et le développement.

M. B. TARASYUK (Ukraine) dit que d'ici à 2030, soit au moment où les ODD devront être réalisés, les modes d'interaction humaine au quotidien auront subi des changements importants, créant de nouveaux défis et possibilités pour les Etats, les sociétés et les individus. Le programme numérique ukrainien est axé sur le développement de la technologie numérique, le renforcement de la confiance à l'égard des TIC, la garantie de la cybersécurité et de la protection des données, et le respect des droits de l'homme. Toutefois, la Fédération de Russie a légitimé l'agression armée contre l'Ukraine, en violation du droit international, des résolutions des Nations Unies et des décisions de l'OSCE et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

L'annexion de la Crimée et la déstabilisation de l'Ukraine orientale constituent une guerre hybride. Les TIC sont utilisées pour lancer des cyberattaques et influencer sur la situation par la diffusion de fausses informations et de propagande. Le Parlement ukrainien ne ménage aucun effort pour renforcer la cybersécurité et collaborer au niveau international pour assurer la protection contre les cybermenaces, en particulier pendant les processus électoraux. Les cyberattaques représentent une préoccupation réelle à laquelle il faut trouver des solutions. L'utilisation de la technologie dans le but de créer des systèmes d'armes autonomes, telles que les drones armés, est particulièrement préoccupante. Malgré ces défis, l'ère de l'innovation et du changement technologique offre également de nombreuses possibilités, qui doivent avoir des retombées positives pour l'humanité entière. Les parlements peuvent jouer un rôle crucial en coopérant au niveau international pour tirer parti de ces possibilités et faire en sorte que le monde soit plus sûr.

M. J. WANGCHUK (Bhoutan) dit que les progrès sans précédent qui ont été réalisés dans les domaines de la science et de la technologie, et qui modifient rapidement et radicalement la façon dont les gens vivent, travaillent et interagissent, présentent des possibilités et des difficultés complexes. Les parlementaires doivent s'efforcer de mieux comprendre les progrès scientifiques et technologiques, et d'élaborer des politiques et des mesures permettant de faire en sorte que ces progrès profitent à tous. Après deux siècles de conflit interne, la fin des troubles civils a marqué le début du développement socio-économique au Bhoutan. La philosophie du bonheur national brut du Bhoutan repose sur quatre piliers : la croissance socio-économique, la préservation de l'environnement, la promotion culturelle et la bonne gouvernance. Des institutions démocratiques, fondées sur les principes d'une représentation équilibrée et égale, ont été créées sur cette base. Les élections sont libres, régulières et pacifiques. L'absence de conflit n'est cependant pas une garantie de paix. La justice sociale est cruciale, l'aide et la coopération internationales sont essentielles. Le Parlement du Bhoutan est prêt à collaborer avec d'autres parlements pour mettre en commun les progrès de la technologie et de l'innovation en vue de faire face aux menaces communes, telles que la pauvreté, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les épidémies et les disparités économiques.

M. J.H. RI (République populaire démocratique de Corée) dit que l'on ne peut pas parvenir au développement économique en comptant sur les impérialistes. L'imposition de sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée qui visaient à empêcher l'importation de progrès scientifiques et technologiques, a échoué grâce aux capacités scientifiques et technologiques nationales. Le pays a mis en place un réseau national de diffusion de la science et de la technologie, et renforce actuellement le système éducatif pour optimiser les capacités des nouvelles générations et garantir la prospérité et le développement.

Des changements spectaculaires s'opèrent dans la péninsule coréenne grâce aux sommets Nord-Sud, qui illustrent la volonté de réconciliation et de réunion nationales. L'adoption de la Déclaration conjointe de Pyongyang a marqué un tournant important à cet égard et permettra de faire progresser la prospérité commune. Un sommet historique entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis s'est tenu à Singapour, lors duquel les dirigeants des deux pays se sont engagés à mettre un terme aux hostilités extrêmes qui les opposaient jusqu'alors en instaurant la confiance et à établir des relations qui défendent les intérêts des deux peuples et contribuent à la paix, à la sécurité et à la prospérité dans le monde. L'engagement et la bonne foi du Gouvernement quant à la mise en œuvre de la déclaration conjointe publiée lors de ce sommet demeurent inébranlables.

Mme H. OUMOURI (Comores) dit que le sous-développement menace la paix. La frustration croissante causée par toutes les formes d'injustice peut avoir des conséquences désastreuses. La paix ne se résume pas à l'absence de conflit, elle est aussi synonyme d'égalité sociale, qui doit être fondée sur l'éducation et une culture de tolérance et d'acceptation des croyances, philosophies et idéologies des autres. La société contemporaine est polluée par l'extrémisme politique et religieux, la haine et le rejet de l'autre, ce qui conduit au terrorisme, aux conflits et aux crises, et installe un cercle vicieux de déliquescence. Pour parvenir à une paix durable, il faut prévenir les conflits armés plutôt que réparer les dommages qu'ils ont causés. La technologie et l'innovation doivent être utilisées pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce. Il faut se servir des réseaux sociaux pour mener des initiatives de sensibilisation et de prévention des conflits.

Les parlementaires ont un rôle évident à jouer dans la consolidation de la paix. Il convient d'envisager la création de commissions parlementaires permanentes pour la paix et le développement durable. Les parlementaires doivent évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des politiques. L'action au niveau local est essentielle. Aux Comores, après de nombreuses années d'instabilité, la paix s'est révélée être la base du progrès. Les nouvelles technologies doivent être mises au service du développement social et économique.

Mme T. FILATOV (Finlande) dit que la technologie contribue à améliorer la qualité de vie dans un monde interconnecté qui évolue rapidement. Pourtant, malgré le développement sans précédent des technologies numériques, de la robotique et de l'intelligence artificielle, la polarisation de la richesse, du savoir et de l'information a persisté, parallèlement à la surexploitation des ressources naturelles, à la croissance démographique rapide, au réchauffement planétaire et à la perte de biodiversité. Pour enrayer cette évolution, il faut mettre l'accent sur l'éducation, la justice sociale, la démocratie et l'état de droit.

Une éducation de qualité permettra aux individus de participer à un environnement compétitif et d'avoir un regard critique sur l'information et notamment les campagnes électorales et les actions des dirigeants politiques. Les parlements doivent allouer des budgets suffisants pour que des investissements soient faits dans l'éducation à tous les niveaux. Une société juste et inclusive sera aussi une société pacifique : lorsque chacun fait sa juste part dans la société, les niveaux de satisfaction sont plus élevés et les raisons qui motivent les conflits sont moins nombreuses. Des sociétés ouvertes et des institutions démocratiques sont également essentielles pour garantir que les gouvernements sont véritablement représentatifs et répondent aux besoins de la population. Les parlements jouent un rôle crucial à cet égard. Enfin, des sociétés fondées sur des règles et fortement attachées au multilatéralisme sont essentielles au maintien de la paix.

M. L. ENKH-AMGALAN (Mongolie) dit que les gouvernements doivent recenser, sélectionner, planifier et développer les technologies nécessaires qui permettront de répondre aux besoins de leurs sociétés en matière de développement. La Mongolie a adopté une stratégie de développement durable qui privilégie l'innovation. Le Parlement mongol a adopté une loi sur l'innovation en 2012 et met actuellement en œuvre un plan visant à élaborer un système national d'innovation et une politique nationale en matière d'industries de haute technologie. Ainsi, la Mongolie s'est classée au 53^{ème} rang de l'Indice mondial de l'innovation.

Les parlements doivent faire preuve de volonté politique et de leadership nécessaires pour promouvoir l'innovation et le changement technologique. Ils doivent non seulement adopter des lois, mais aussi assurer le suivi de leur application. A cette fin, le Parlement mongol a créé une sous-commission pour la politique numérique. La Mongolie accueillera en mai 2019 le deuxième séminaire régional sur les ODD à l'intention des parlements de la région Asie-Pacifique. Tous les parlements intéressés sont invités à y assister. M. Enkh-Amgalan demande aux parlementaires du monde entier de consolider la paix et le développement durable en assurant la promotion de l'innovation et de la technologie, et de combler le fossé numérique mondial en œuvrant ensemble, guidés par le principe selon lequel "personne ne doit être laissé de côté".

M. F.H. NAEK (Pakistan) dit que, après avoir été, pendant près de deux ans, en première ligne de la guerre mondiale contre le terrorisme, le Pakistan est parfaitement conscient du lien inaliénable qui existe entre paix, développement et démocratie. Les parlements, en tant que pôles de la sagesse collective nationale, ont un rôle central à jouer à cet égard. Le Parlement pakistanais a créé des commissions qui servent de points focaux pour la paix et le développement, tant au niveau national qu'au niveau international, et dont l'action est déterminante dans les relations bilatérales et interétatiques. La Commission permanente des sciences et de la technologie, par exemple, examine des propositions relatives à l'élaboration d'un projet visant à créer des opportunités d'emploi en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

Au Pakistan, des efforts sont faits, sous forme de promotion de l'enseignement supérieur, pour mettre sur pieds une économie fondée sur le savoir, qui servira de moteur à la croissance, à la paix et au développement économique et social. Le développement technologique est encouragé dans tous les secteurs et des efforts sont faits pour améliorer l'infrastructure technologique afin de remédier à la fuite des cerveaux. Un accent particulier est mis sur la recherche en nanotechnologie et en robotique, l'objectif ultime étant d'accroître les investissements, de créer des emplois et de stimuler la prospérité. La coopération internationale et les transferts de technologie sont essentiels pour aider les pays en développement à acquérir les compétences et l'expertise nécessaires, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, tout en veillant à ce que l'innovation ne se traduise pas par une mécanisation qui entraînerait des pertes d'emplois et aggraverait ainsi la pauvreté.

Mme J.A. GAKUBA (Rwanda) dit que le Gouvernement rwandais a choisi d'axer son programme national de développement sur l'unité et l'emploi, afin que chaque Rwandais puisse posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour participer à l'économie. Il y a une vingtaine d'années, le Rwanda n'avait pas d'avenir, mais l'extrême adversité a été surmontée grâce à la volonté de son peuple de rester uni, d'être responsable et ambitieux, et à la mise en place d'une bonne gouvernance et d'infrastructures permettant de favoriser le développement durable. Des mesures ont été prises pour créer des institutions chargées de mettre en œuvre la vision technique nationale, d'éduquer et de sensibiliser pour promouvoir l'adoption de la technologie dans tous les secteurs de la société et de l'économie, et de mettre en place une infrastructure de l'information polyvalente. Une plate-forme de registres électroniques a été mise en place pour l'ensemble de la population aux fins de prestation efficace des services sociaux, éducatifs et de santé.

La science, la technologie et la recherche doivent être renforcées dans toute l'Afrique. A cette fin, le Rwanda participe à des initiatives régionales, notamment en accueillant le Sommet "Connecter l'Afrique", qui a conduit à l'organisation du Sommet "Youth Connect Africa" dont l'objectif était de donner aux jeunes une formation et des compétences en matière de création de réseaux. Des centres d'excellence ont été créés pour améliorer la qualité de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. La politique de l'éducation pour tous du Rwanda prévoit des incitations à la performance dans le domaine des sciences et de la technologie. Des efforts sont faits pour intégrer la science et la technologie dans les entreprises, pour faire du Rwanda une économie compétitive au niveau mondial et pour créer des emplois décents.

M. H. AL-CHAABAWI (Iraq) dit que, en dépit des difficultés de ces dernières années, l'Iraq a connu quelques succès, en particulier dans le cadre d'une lutte courageuse contre le terrorisme. Des élections législatives ont eu lieu et un Président de la République a été élu. Un Premier Ministre a été nommé et le nouveau Gouvernement doit être mis en place, en tant que gouvernement souverain représentant la civilisation et la culture de l'Iraq, berceau des prophètes et des religions. Les nouvelles institutions se chargeront en priorité du progrès et de la reconstruction. La dignité sera restaurée pour tous. Une législation sera adoptée, l'état de droit sera instauré et les droits de l'homme seront garantis. Des efforts particuliers seront faits pour promouvoir l'autonomisation des femmes. Le Parlement iraquien a établi un plan quadriennal pour la paix et se tient prêt à coopérer avec tous les partenaires pour mettre un terme au conflit et à la guerre. Une solution équitable, prévoyant deux Etats, à la situation palestinienne est cruciale pour permettre le retour des réfugiés et la crise au Yémen doit être surmontée. L'Iraq est une civilisation ancienne qui possède des connaissances et une expérience qu'elle est prête à partager avec la communauté internationale dans un esprit de paix et de coopération.

M. I. FLORES (Chili) dit que, si des progrès considérables sont réalisés en matière de développement de la science et de la technologie, l'environnement est de plus en plus inhospitalier. De grandes quantités de pollution plastique sont la preuve du gaspillage dans la société de consommation. Si la technologie est utilisée pour créer des biens, il faut aussi tenir compte des implications éthiques et morales de la manière dont l'environnement est utilisé. Les parlements ont le devoir de fixer des normes éthiques et d'établir des paramètres pour le comportement humain, par exemple sous forme de cadres institutionnels et juridiques et de cadres pour le développement scientifique et technologique.

Bien que les progrès scientifiques soient rapides, la dégradation de l'environnement l'est encore plus. Il convient de tenir dûment compte des liens entre les technologies et les marchés, les marchés et les déchets, l'accès aux biens, la concentration de la richesse. Les progrès

technologiques ont permis de prolonger considérablement l'espérance de vie, mais le vieillissement de la population qui en résulte n'est pas sans problèmes. Les systèmes fondés sur le marché continuent de concentrer la richesse dans certains pays. Il faut trouver des solutions aux grands défis mondiaux que sont la faim, les pandémies, l'épuisement des ressources naturelles, le crime organisé et le manque de débouchés économiques pour les jeunes. Il convient d'examiner les moyens d'atténuer le chômage potentiellement catastrophique qui pourrait être engendré par les progrès technologiques et la mécanisation de l'emploi. Les parlementaires doivent réglementer l'utilisation du progrès technologique dans l'intérêt de tous.

Mme R. CUTAJAR (Malte) dit que les progrès rapides de la science ont facilité et favorisé la paix et la prospérité dans le monde. Les retombées positives ont été nombreuses et merveilleuses dans tous les aspects de la vie. Les parlements ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de stimuler la culture et l'éducation scientifiques. Chaque instant passé à nier les preuves scientifiques retarde le progrès, mais la tendance politique actuelle est de glorifier le rejet de l'expertise scientifique. Ignorer les enseignements de la science aura des conséquences désastreuses. Il faut donc se demander comment promouvoir la paix et le développement à l'ère de l'innovation.

La politique doit servir à faire en sorte que les bienfaits de la science soient ressentis par la société dans son ensemble. Les parlementaires peuvent utiliser la diplomatie scientifique pour établir des partenariats internationaux constructifs à cet égard. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est un bon exemple. Toutefois, il faut faire des efforts supplémentaires pour coopérer sur des questions éthiques plus complexes, telles que la modification génétique, la recherche sur les cellules souches, les pénuries d'eau et la gestion des déchets. Les préoccupations en matière de cybersécurité sont la conséquence inévitable des progrès technologiques. A cet égard, les grandes nations ont l'obligation morale de protéger les petits Etats qui ne disposent pas des ressources humaines et des capacités nationales nécessaires pour se protéger. Des données probantes pourraient également servir à éliminer les préjugés et la désinformation diffusés sur les réseaux sociaux. Les scientifiques peuvent donc être des alliés essentiels pour les décideurs et apporter une contribution précieuse à l'élaboration des politiques.

Mme S. KHUON (Cambodge) dit que le monde est confronté à des menaces anciennes et nouvelles. Il y a eu une poussée vertigineuse de l'unilatéralisme, qui compromet gravement le développement durable, la paix et la sécurité. Le monde s'est toutefois mobilisé en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en s'engageant à réaliser les 17 ODD. L'innovation et la technologie seront un moteur majeur à cet égard, non seulement pour la réalisation de l'ODD 9 sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, mais aussi pour l'avancement de nombreux autres facteurs de développement. Le Gouvernement cambodgien a récemment lancé une stratégie nationale de développement qui fait de la science, de la technologie et de l'innovation les principaux moteurs de la croissance et du développement. Le Cambodge s'est remis du génocide pour devenir une destination touristique populaire et l'une des économies les plus dynamiques du monde. Après près de trois décennies de guerre, les droits de l'homme sont désormais largement reconnus, protégés et promus. Les principes d'une démocratie libérale et multipartite sont pleinement respectés et le Cambodge, régi par l'état de droit, jouit désormais de la pleine souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale.

Mme M. BONELL (Andorre) dit que les parlementaires doivent comprendre la technologie, ses fonctions et ses effets, et savoir comment atténuer les risques et exploiter le potentiel de l'innovation scientifique et technique. Bien qu'elle puisse ouvrir des perspectives, la technologie est aussi susceptible d'accroître les inégalités. Bien qu'elle puisse améliorer l'efficacité des processus de travail, la transformation numérique risque aussi d'entraîner la disparition d'emplois, avec un impact disproportionné sur les femmes. La technologie n'est pas intrinsèquement bonne ou mauvaise : c'est la réglementation des technologies qui détermine si leurs répercussions sur la société seront positives ou négatives. Une société fondée sur la connaissance est essentielle et doit servir le bien commun.

Des mesures d'incitation doivent être prises pour rechercher des solutions créatives aux problèmes contemporains, tels que les changements climatiques. L'Andorre s'est engagée à réduire ses émissions de carbone de 37 pour cent à l'horizon 2030 en modifiant son bouquet énergétique et en veillant à ce que l'utilisation des technologies à cet égard soit optimale. Des conseillers scientifiques ont participé aux processus législatifs et aidé les parlementaires à élaborer des politiques éclairées par des données probantes. La technologie peut également être utilisée pour améliorer la communication interne et la coopération entre les parlements. Les parlementaires doivent veiller à se servir des TIC pour partager l'information avec leurs électeurs, en particulier

avec les jeunes, tout en atténuant les risques associés, tels que la diffusion de fausses nouvelles. Ils doivent anticiper les changements et veiller à ce que les progrès technologiques soient utilisés à bon escient pour promouvoir la paix, le développement et la justice sociale.

M. O. HAV (Danemark) dit qu'il ne saurait y avoir de science sans politique et de politique sans science. Pourtant, il existe de nombreux exemples de politiques inhumaines fondées sur certaines méthodes scientifiques, et de développements scientifiques qui ne tiennent pas compte des points de vue politiques. La crise climatique que connaît actuellement la planète ne peut être surmontée qu'en combinant l'application de la science et la manifestation d'une volonté politique. En tant que décideurs politiques, les parlementaires doivent choisir des solutions durables qui profitent à tous. L'utilisation de la technologie doit tenir compte de la disponibilité des ressources naturelles locales : dans les régions ensoleillées, par exemple, les investissements pourraient être orientés vers la production d'énergie solaire, tandis que dans les régions exposées au vent, c'est le développement des technologies éoliennes qui devrait être l'objectif principal. La recherche des bonnes solutions technologiques pourrait contribuer à un monde durable. Les accords commerciaux internationaux doivent tenir compte des intérêts des personnes défavorisées sur le plan économique afin d'améliorer leur qualité de vie et d'éviter d'importantes vagues de migration imprévisibles. Il faut également prendre en compte les modes de production alimentaire et mettre l'accent sur les produits locaux pour réduire les dépenses et l'impact environnemental. Il n'y a pas d'autre moyen que de choisir des solutions durables aux défis contemporains. Il n'y a pas de "plan B" en ce qui concerne le monde.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) dit que les bienfaits du développement rapide de la science et de la technologie n'ont pas de retombées pour la majorité de la population mondiale, restant au service d'une consommation irrationnelle. Le modèle de mondialisation actuel a laissé la plupart des technologies modernes entre les mains d'un petit nombre de pays et des grandes sociétés multinationales, ce qui a entraîné la marginalisation de nombreuses personnes. Il sera impossible de réaliser le développement durable sans démocratiser la science. La mise au point rapide d'armes nucléaires et le refus de procéder au désarmement sont particulièrement préoccupants.

Les parlements doivent empêcher une telle arrogance. Sans réglementation, la biotechnologie et le génie génétique pourraient avoir des répercussions sur le fragile système de production alimentaire et avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'eau et des sols. La nature des interactions humaines a radicalement changé avec la mondialisation, entraînant un vide juridique et favorisant la propagation de la cybercriminalité, du cyberterrorisme et de la cyberguerre. L'intelligence artificielle, tout en ayant le potentiel d'améliorer la vie des êtres humains, pourrait également conduire à des dangers extraordinaires. Bien que Cuba fasse, depuis près de 60 ans, l'objet de sanctions économiques et financières qui portent atteinte aux droits de l'homme du peuple cubain, le Parlement fait tout son possible pour réglementer le développement scientifique et technologique et légiférer en matière de protection environnementale, conformément à la politique nationale et en consultation avec les Cubains.

Mme F. HOSSEINI (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, dit que la République islamique d'Iran tend à établir des relations pacifiques avec ses voisins et n'est pas responsable des assassinats de femmes et d'enfants innocents au Yémen. La déclaration du représentant du Yémen va à l'encontre des efforts en faveur de la paix et de la sécurité collective déployés dans la région. Elle dit ne pas comprendre comment des personnes qui n'ont pas la légitimité requise pour défendre le peuple yéménite peuvent assister à l'Assemblée de l'UIP et prétendre le représenter.

La séance est levée à 18 h 40.

Séance du mercredi 17 octobre (Matin)

La séance est ouverte à 9 h 35 sous la conduite du Vice-Président de l'Assemblée, M. K.P. Molatlhegi (Botswana).

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

Reprise du débat

M. M. ENNACEUR (Tunisie) dit que l'évolution rapide de la technologie entraînera des changements économiques et sociaux radicaux qui appelleront de nouvelles formes de gouvernance. Conjuguer science, paix et développement exige une approche commune fondée sur la solidarité et le soutien mutuel. Les pays en développement ont besoin de fonds et d'assistance technique pour soutenir la croissance économique. Un ordre international plus juste et plus équitable s'impose pour que les nouvelles technologies puissent profiter à l'ensemble de la société. Les pays développés doivent aider les pays en développement en renforçant la coopération et la solidarité parlementaires à l'appui de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de la paix.

Le terrorisme est une des plus graves menaces qui pèse sur la paix mondiale ; c'est l'ennemi du développement, de la tolérance et du dialogue. Il peut arriver que les nouvelles technologies soient utilisées à des fins criminelles et destructrices. Les parlementaires doivent agir en faveur de la paix et du développement en adoptant des lois propres à combattre la criminalité et à soutenir les systèmes d'alerte précoce. Suite à la récente transition démocratique de la Tunisie, le Parlement a pris des mesures pour promouvoir et réglementer l'innovation et le changement, en améliorant la gouvernance en vue d'accroître la sécurité dans le domaine des nouvelles technologies.

M. G. MOHABA MESSU (Guinée équatoriale) dit que les parlements doivent promouvoir la paix en se fondant sur une approche respectueuse des droits de l'homme et en privilégiant la coopération internationale. Il importe de favoriser le développement scientifique pour qu'il serve l'intérêt commun, stimule la croissance économique et le développement durable, et apporte des réponses aux enjeux contemporains. Il faudrait aussi encourager une meilleure communication entre le monde de la science et les gouvernements pour faire en sorte que les décisions soient prises sur la base de données concrètes. Un ministère du savoir et du développement a été créé pour que la Guinée équatoriale trouve sa place dans la société du savoir. De nombreux travaux de recherche scientifique sont en cours et l'information et les connaissances sont partagées à l'échelle mondiale. Aucun effort ne doit être ménagé pour promouvoir l'innovation et le développement technologique et le mettre au service du bien-être collectif. A cette fin, le soutien de l'ensemble de la société et de toutes les institutions publiques est essentiel.

M. A. HERMANTO (Indonésie) dit que le Parlement indonésien a lancé une application mobile pour faciliter la communication entre les parlementaires et leurs électeurs, favorisant ainsi la participation de la population à la vie publique, la compréhension et le respect mutuels. L'innovation présente des avantages sociaux et économiques considérables, mais la technologie - en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) - peut aussi avoir des utilisations susceptibles de compromettre les objectifs en matière de paix et de sécurité internationale ; c'est le cas, par exemple, du blanchiment d'argent et de l'incitation à la haine et à la violence. Une législation et une réglementation appropriées sont donc nécessaires pour en contrecarrer les effets négatifs.

Mise à la portée de tous, l'innovation technologique ouvrirait de nouvelles perspectives aux groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes et les filles. Si l'on veut que les ODD soient atteints, il faut consentir les efforts nécessaires pour combler les inégalités de genre dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques grâce à des partenariats avec les établissements scolaires. L'Indonésie a récemment accueilli le Forum parlementaire mondial sur le développement durable, dont le

document final renouvelle l'engagement en faveur de l'éducation, de l'économie verte ainsi que d'une consommation et d'une production équilibrées pour réaliser le développement durable. Les parlementaires se doivent de veiller à ce que le progrès technologique et la prospérité se renforcent mutuellement.

Mme T. LINDBERG (Suède) dit que des politiques avisées sont nécessaires pour relever les défis posés par l'évolution rapide du marché du travail ; dans le monde, de nombreux emplois ont été perdus et le seront encore à cause de l'automatisation, ce qui aura des répercussions considérables dans la vie professionnelle au quotidien, notamment dans les pays développés. Bien des gens craignent de perdre leur emploi, ce qui pourrait avoir des effets dévastateurs pour la société. Les parlementaires et les dirigeants politiques du monde entier doivent s'efforcer d'assurer un avenir meilleur pour tous, en garantissant de nouveaux emplois, en redéfinissant les rôles existants et en offrant de nouvelles possibilités aux travailleurs. Le plus grand défi est de gérer la transition, faute de quoi les inégalités économiques s'aggraveront risquant de conduire à l'instabilité politique.

Il est indispensable d'investir dans la recherche et l'innovation pour créer plus d'emplois. L'innovation est le gage d'une productivité accrue et, partant, de croissance et de prospérité future. Il est indispensable de mettre en place un climat propice à l'innovation pour favoriser la compétitivité des entreprises ; il est particulièrement important que les pays dont l'économie est axée sur le commerce et qui ne disposent pas d'un vaste marché intérieur se dotent de politiques d'innovation claires et leur accordent la priorité voulue. Le changement doit être perçu comme une chance à saisir. Grâce à la robotique, par exemple, on aurait plus de temps pour les études, le développement personnel et la communication. L'instruction permet d'optimiser les avantages de l'engagement civique ; elle est aussi fondamentale pour la consolidation de la paix et la démocratie.

M. S. JARA CRUZ (Mexique) dit que les parlementaires mexicains s'emploient à mettre en place un système juridique et institutionnel bien conçu et propre à faire avancer la cause de la paix. Il est essentiel que la communauté internationale dans son ensemble coopère, aux niveaux multilatéral et bilatéral, pour promouvoir le développement car c'est une des conditions préalables à la paix. La science et la technologie sont la clé du commerce international. Il faut s'efforcer d'améliorer l'éducation et chercher des solutions aux défis actuels. Des mesures doivent être prises pour éliminer la faim et assurer à tous l'accès aux soins de santé primaires. Il importe aussi de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de chercher les moyens de faire face au vieillissement de la population. Le rôle des parlementaires est particulièrement important en ce qui concerne l'investissement dans les sciences appliquées au service du développement durable. Le Mexique s'efforce d'ailleurs de tisser des liens internationaux à l'appui de l'industrie et de la recherche. La science doit être utilisée pour améliorer la qualité de la vie, édifier la paix et relever les défis de la société contemporaine.

M. M. BALLA (Hongrie) dit que les jeunes de l'ère du numérique ne pourraient pas vivre sans leur téléphone portable, leur connexion Internet et autres outils informatiques. Ils sont capables de mener plusieurs tâches de front et consacrent moins de temps à la lecture, mais ils sont exposés à beaucoup plus d'informations que les générations qui les ont précédés. L'évolution technologique rapide ne va pas sans poser des difficultés. L'innovation est la clé de la croissance économique et, à l'ère du numérique, le succès repose sur l'utilisation des technologies et processus les plus avancés. C'est pourquoi il convient d'accorder aux efforts visant à concilier la protection de l'environnement et l'innovation technologique le rang de priorité le plus élevé.

Le Gouvernement hongrois a adopté un plan de développement durable d'ici à 2030, dans le cadre duquel plusieurs initiatives ont été prises, notamment en ce qui concerne l'eau potable, les énergies renouvelables ainsi que les modes de production et de consommation responsables. La diplomatie relative à l'eau est particulièrement importante car elle permet aux pays d'améliorer la sécurité de leur approvisionnement en eau. L'accent est mis sur le renforcement de l'enseignement supérieur et des mesures ont été prises pour faciliter la transition vers les sources d'énergie à faibles émissions de carbone. En tant que législateurs, les parlementaires ont des responsabilités non négligeables. Ils devraient encourager les jeunes à adopter des modes de vie écologiquement responsables et mettre la technologie au service de l'éducation pour venir à bout de la pauvreté et offrir des perspectives aux jeunes, en particulier dans les pays en développement. C'est pourquoi les TIC doivent être considérées comme des moteurs clés du progrès et du développement durable.

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande) dit que les parlementaires doivent adopter une approche pragmatique et se tenir au courant des progrès scientifiques en veillant à ce qu'ils soient activement pris en compte lors de l'élaboration des politiques. Ils devraient promouvoir la science auprès du grand public et encourager des rapports mutuellement avantageux entre le secteur privé, les universités et d'autres parties prenantes. La science a un rôle de premier plan pour résoudre pratiquement tous les défis du monde contemporain. En Nouvelle-Zélande, le Bureau du conseiller scientifique principal de la Première Ministre comprend une équipe de scientifiques réunissant une riche palette d'expériences tant universitaires qu'industrielles. Cette équipe conseille la Première Ministre sur les questions scientifiques et cherche à promouvoir une meilleure compréhension du public et un soutien accru pour les sciences. De plus, le Parlement néo-zélandais tient systématiquement compte des recommandations formulées par des experts en la matière, tels que le commissaire parlementaire chargé de l'environnement.

Il importe de trouver le juste équilibre entre les objectifs électoraux à court terme et les incidences que les politiques auront à long terme pour les générations futures. A cette fin, le public et les législateurs doivent participer activement au débat scientifique. Deux importantes mesures ont été prises à cet égard : le lancement des défis scientifiques nationaux et l'initiative des esprits curieux. L'évolution technologique a changé pour toujours l'univers médiatique ; des technologies délétères posent de nouveaux défis et font planer de nouvelles menaces tandis que d'autres ouvrent des perspectives inédites de repousser encore les limites. Les parlementaires doivent prendre la direction des efforts pour tirer parti du pouvoir de la science et de l'innovation afin de bâtir des pays plus forts et des avenir plus radieux.

Mme N. SHUKRI (Malaisie) dit que la vie contemporaine est intrinsèquement liée à la technologie ; il est difficile d'imaginer un monde sans voiture, sans téléphone portable ou sans ordinateur. Pourtant, la fracture numérique ne cesse de s'aggraver. Malgré les nobles déclarations d'intention, les incidences négatives de la science se font sentir sur toute la planète. Tous les parlementaires ont un rôle vital à jouer s'agissant de favoriser une utilisation éthique de la science et de la technologie en vue de promouvoir la paix et le développement durable. Emanations directes du peuple, les parlements sont les mieux placés pour promouvoir et encadrer la science et la technologie au service de la population.

En Malaisie, dans les prochaines années, le secteur des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques aura besoin de quelque 500 000 travailleurs supplémentaires. A mesure que les technologies se développent, la nature du travail changera ; de nombreux emplois disparaissent ou seront remplacés par des automates, tandis que les nouveaux emplois exigeront des connaissances spécialisées et un savoir-faire technologique. Les parlements doivent préparer la population à cette transition en favorisant l'apparition d'une main-d'œuvre résiliente. L'apprentissage continu et la formation professionnelle sont essentiels à cette fin. Il faut aussi que les femmes soient considérées comme des partenaires à part entière dans l'édification des nations et fassent des études de sciences, de technologie et d'ingénierie. Les parlementaires du monde entier devraient mutualiser les expériences vécues et les meilleures pratiques et accroître la coopération internationale. Les parlements devraient prendre la direction des efforts et veiller à ce que la technologie soit utilisée pour améliorer la vie des électeurs, en veillant à ce que personne ne soit laissé au bord de la route.

M. A. LINS (Brésil) dit que les parlementaires, en tant que législateurs, doivent veiller à ce que l'innovation technologique contribue au développement durable et soit mise au service de tous. La technologie doit être utilisée pour promouvoir l'emploi, l'éducation et les soins de santé, ainsi que pour donner aux travailleurs la maîtrise de leur destin. L'éducation sera un élément essentiel pour préparer la jeune génération au marché du travail du futur ; les investissements publics dans l'éducation scientifique et technologique sont particulièrement importants. Au Brésil, les écoles techniques proposent aux étudiants un enseignement spécialisé ; des bourses d'études et des incitations sont prévues pour encourager la recherche scientifique. La formation des enseignants répond à l'objectif de renforcer les perspectives offertes par l'enseignement scientifique et technique. Les femmes restent sous-représentées dans le secteur de la recherche. Il faut par conséquent encourager les filles à faire des études scientifiques et promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision. Des initiatives ont été prises dans ce sens au Brésil et, grâce à ces efforts, le nombre de femmes parlementaires a augmenté. En dépit des mesures prises par les pouvoirs publics pour promouvoir l'innovation grâce à la création d'un ministère dédié, les inégalités d'accès à la technologie persistent, ce qui influe

négalement sur la réalisation du développement durable. On s'emploie par conséquent à renforcer la coopération internationale et à mutualiser les connaissances et les meilleures pratiques, pour le plus grand bénéfice de tous.

M. T. WIN (Myanmar) dit que, en tant que nouvelle démocratie, le Myanmar a beaucoup à faire pour promouvoir le développement. L'innovation et la technologie pourraient être particulièrement utiles à cet égard. Innovation ne signifie pas nécessairement l'invention de quelque chose de nouveau ; elle peut aussi désigner l'optimisation de technologies existantes. Au Myanmar, l'innovation ne concerne pas seulement la technologie de pointe mais aussi l'agriculture et l'élevage, les petites et moyennes entreprises et le tourisme. Les applications mobiles sont particulièrement utiles en ce sens et sont déjà utilisées pour les opérations bancaires, le tourisme, l'enseignement et les services de taxi. L'innovation exige des connaissances, de la créativité et des compétences.

Le Myanmar s'emploie actuellement à améliorer son système éducatif, notamment en ce qui concerne les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques. Pour pouvoir bien se placer dans les chaînes de valeur mondiales et assurer ainsi un développement plus inclusif, les pays doivent être en mesure de compter sur une main-d'œuvre mieux qualifiée. Les TIC offrent de grandes perspectives d'innovation et devraient permettre de réduire les coûts d'accès à l'information aussi bien que de diffusion de l'information. Elles sont une courroie de transmission idéale pour faire circuler les idées. Au Myanmar, l'utilisation du téléphone portable a augmenté de manière exponentielle ces dernières années de même que l'accès à Internet. Des améliorations doivent néanmoins encore être apportées à l'infrastructure de base du pays. Pour que la technologie et l'innovation se développent bien dans des pays tels que le Myanmar, il faut pouvoir compter sur des investisseurs et un système bancaire fiable. Le Parlement doit aussi s'engager à surveiller la mise en œuvre de toutes les politiques adoptées en matière d'innovation.

M. M.A. VOICU (Roumanie) dit que les technologies numériques touchent tous les aspects de la société. La transformation numérique de la planète s'accéléra avec l'essor rapide des nouvelles technologies. Certains métiers vont disparaître, tandis que de nouveaux emplois vont être créés, les industries seront transformées et de nouvelles technologies apparaîtront. Il est donc essentiel d'investir dans les compétences numériques. L'éducation et la formation sont le meilleur investissement que l'on puisse faire dans l'avenir de la planète.

En Roumanie, des mesures sont prises pour réduire la fracture numérique, notamment la mise en place d'un accès Internet à haut débit à des prix abordables, tout en assurant la protection des données personnelles des utilisateurs. La technologie est toutefois une épée à double tranchant : c'est pourquoi la cybersécurité est et demeure une priorité nationale. Le Gouvernement a mis en place un système de cybersécurité et créé un conseil chargé de la cybersécurité dont l'objectif est de mettre en œuvre la stratégie nationale en la matière. Des mesures sont prises au niveau national conformément aux recommandations formulées sur le plan international et sur la base des activités de coopération multilatérale auxquelles la Roumanie prend part. Les parlements sont de puissants agents de changement et pourraient jouer un rôle crucial dans les décisions qui doivent être prises afin de promouvoir l'éducation et la diffusion d'information au service de la société.

M. D. MCGUINTY (Canada) dit que les enseignements tirés des expériences passées devraient influencer les décisions que nous prenons à présent pour gérer le changement technologique. En dernière analyse, la valeur de ce changement ne sera pas fonction de la technologie elle-même, mais de l'usage qui en sera fait. Les parlements doivent prendre les devants et orienter les débats sur le changement technologique, à l'échelon national comme au niveau international. Le Gouvernement canadien demeure résolu à encourager l'innovation tant dans le pays qu'à l'étranger ; plusieurs programmes de promotion de l'innovation et de soutien au secteur privé ont été mis en œuvre au niveau national et un programme a été lancé pour soutenir un bon millier de projets novateurs en matière de santé dans plus de 80 pays. L'éducation doit servir à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'innovation. C'est pourquoi le Canada a investi dans l'acquisition de compétences en matière de codage et d'informatique dans l'enseignement primaire et secondaire.

Si l'innovation ouvre des perspectives sans précédent, de nouveaux dangers font leur apparition à mesure que les services se numérisent. La cybersécurité devient un sujet de vive préoccupation ; les outils utilisés pour commettre des cyberattaques modifient la nature même du conflit armé, car ces attaques sont le plus souvent perpétrées par des individus bénéficiant d'un

soutien étatique. Les parlementaires doivent demander des comptes à leurs gouvernements respectifs et prendre des décisions visant à optimiser les perspectives offertes par l'innovation tout en atténuant les nouvelles menaces qu'elle entraîne.

M. N. EVANS (Royaume-Uni) dit que la technologie évolue et se développe à un rythme impressionnant. En soi, la technologie n'est ni bonne ni mauvaise, mais elle peut être utilisée de manière productive ou servir à semer la destruction. Les parlementaires doivent veiller à ce qu'elle soit utilisée à bon escient, pour le bien de tous. Ainsi ils pourraient tirer parti des réseaux sociaux, des sites web et de YouTube pour communiquer avec les électeurs et en apprendre davantage sur eux. L'accès instantané aux informations et aux réseaux permet à chacun d'être au fait de ce qui se passe dans le monde ; il y a 20 ans, un parlementaire qui participait à l'Assemblée de l'UIP ne pouvait pas savoir ce qui se passait dans son pays pendant les cinq jours que durait son absence. L'utilisation de la reconnaissance faciale pour le contrôle des passeports pourrait utilement contribuer à la lutte antiterroriste. Des technologies extrêmement pointues, qui pourraient être utilisées pour rendre le monde plus sûr, servent parfois aussi d'outil de répression. L'intervenant appelle tous les parlements de la planète à utiliser la technologie pour le bien de tous, à la mettre au service de la démocratie et à veiller à ce que leurs décisions bénéficient à tout un chacun.

Mme A.A. SIGURBJÖRNSDÓTTIR (Islande) dit que l'innovation et la technologie pourraient jouer un grand rôle pour des enjeux tels que les changements climatiques, le vieillissement de la population et les migrations mondiales. Les parlements doivent être lucides et réglementer les aspects de la technologie susceptibles d'avoir les effets les plus marqués sur la société, comme l'intelligence artificielle et la gouvernance d'Internet. Il est donc essentiel de renforcer les liens entre les scientifiques, les universitaires et les décideurs. Il faut formuler les politiques et prendre les décisions en connaissance de cause et sur la base d'un débat critique et de preuves scientifiques. La croissance dépend de la diversification de l'économie, qui est rendue possible par l'innovation, le savoir, la science et la technologie. Un système éducatif bien conçu et un environnement porteur pour la recherche sont indispensables à cet égard.

En Islande, l'innovation, la recherche et la technologie ont soutenu la croissance économique, amélioré la qualité de vie et ouvert de nouvelles perspectives d'emploi. Les progrès enregistrés reposent sur l'adoption d'une approche coordonnée en matière de technologie et d'innovation associant les pouvoirs publics et le secteur privé. Tout est mis en œuvre pour que les conditions dans lesquelles la technologie et l'innovation peuvent prospérer soient réunies, notamment la création du Centre islandais de recherche. Femmes et hommes devraient participer sur un pied d'égalité aux activités en matière d'innovation, de technologie et de recherche. Il faudrait encourager les femmes à étudier les sciences et l'ingénierie, ainsi qu'à viser des postes de direction dans les instituts de recherche. Les femmes doivent être en mesure de participer à la prise de décision au même titre que les hommes. L'égalité entre femmes et hommes est indispensable pour l'avènement d'un monde équitable et durable.

M. P.F. CASINI (Italie) dit qu'une coopération accrue entre scientifiques et décideurs est essentielle pour relever la multitude de nouveaux défis qui se posent à la société. La science et la technologie sont utilisées pour recueillir des données sur tous les aspects de la vie. Les parlementaires doivent se fonder sur des preuves scientifiques lorsqu'ils prennent leurs décisions. Les politiques ne doivent pas seulement reposer sur des hypothèses de travail, mais aussi sur des valeurs éthiques. En soi, la science n'est ni bonne ni mauvaise ; ce sont les actes politiques qui font la différence. L'activité scientifique doit être encadrée par des décisions politiques et les décisions politiques doivent être prises en fonction des données scientifiques disponibles.

Nul ne sait ce que l'avenir nous réserve et comment les sciences évolueront, mais les tendances actuelles nous montrent déjà que la technologie du futur déterminera les progrès en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne l'espace concurrentiel dans lequel les entreprises opèrent. Le projet "Ecoles de la science pour la paix" mis en œuvre conjointement par l'UIP et le CERN mérite donc tout particulièrement d'être salué. L'éducation scientifique revêt une importance primordiale à l'ère des réseaux sociaux, des théories conspirationnistes et des informations mensongères, et un réseau interparlementaire sur l'éducation scientifique pourrait être particulièrement utile. Les parlements doivent veiller à ce que la science, la technologie et l'innovation soient utilisées à l'avantage de la société dans son ensemble.

M. P.F. Casini (Italie), Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence.

M. R. LOPATKA (Autriche) dit que l'Union européenne considère que la coopération et l'action concertée sont la meilleure manière de préparer l'avenir. Pendant qu'elle assure la présidence du Conseil de l'Europe, l'Autriche a choisi de donner la priorité aux moyens de soutenir la prospérité et la compétitivité par la numérisation, en veillant à ne pas surréglementer, à adopter des politiques en matière de renseignement visant à favoriser la transformation numérique et à renforcer le marché unique numérique. Le programme Horizon Europe, qui succède à l'initiative Horizon 2020, est le programme de financement le plus ambitieux qu'ait mis en œuvre l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation. Le Programme "Europe numérique", qui s'inspire des enseignements tirés de la stratégie du marché unique numérique, vise à orienter la transformation numérique de l'Europe pour le grand avantage des citoyens et des entreprises.

Lorsque l'on songe aux changements que les technologies de pointe de l'avenir apporteront à la société, en particulier en ce qui concerne le marché du travail, il est évident que des mesures doivent être prises pour que personne ne reste au bord de la route. Il est donc urgent de réduire la fracture numérique entre hommes et femmes, les femmes demeurant sous-représentées à tous les niveaux dans le secteur numérique en Europe, et ce, malgré l'augmentation rapide du nombre d'emplois dans ce secteur année après année. Il faut donc encourager les filles à étudier les sciences et la technologie. Des indicateurs et des jalons doivent être utilisés en vue de réglementer de manière raisonnable les différents aspects de la numérisation, afin que les parlementaires puissent prendre des décisions avisées et superviser l'utilisation qui est faite des nouvelles technologies numériques. Les législateurs doivent parvenir à trouver le bon équilibre entre les mesures qu'ils prendront pour favoriser des activités scientifiques innovantes susceptibles de déboucher sur des améliorations techniques au bénéfice de tous et les dispositions nécessaires pour protéger chacun de leurs électeurs.

M. A.A. JAMA (Somalie) dit que les parlementaires doivent faire preuve de la clairvoyance voulue pour adopter des politiques et des lois bien conçues, propres à atténuer les conséquences négatives de l'innovation scientifique et technique tout en mettant son énorme potentiel au service de toute l'humanité. L'évolution technologique et scientifique transforme radicalement les moyens de communication, le commerce et les échanges, les services de santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'accès à l'information et la forme que prendra le marché de l'emploi. Il faut réfléchir sérieusement à la manière de réduire les fractures numériques qui existent tant entre les pays qu'à l'intérieur d'un même pays, afin d'atténuer leurs effets à l'avenir. La coopération multilatérale est cruciale pour garantir une utilisation éthique des technologies. Les considérations égoïstes à court terme doivent être remplacées par une vision à long terme dans l'intérêt de l'humanité.

En Somalie, la guerre civile a ravagé la plupart des institutions et des infrastructures. Le Gouvernement recourt à la technologie pour faciliter la reconstruction et le redressement du pays, notamment en fournissant des services de téléphonie mobile et Internet à des coûts abordables, même dans les villages. Tous les fournisseurs de services de télécommunication ont mis en place des systèmes de virement par téléphone portable, grâce auxquels la plupart des gens ont maintenant accès aux services financiers. La Somalie s'emploie aussi à investir dans l'énergie propre. Les taux de scolarisation dans le secondaire et à l'université ont considérablement augmenté, la priorité étant donnée aux sciences et à la technologie dans les programmes scolaires. Les organisations terroristes utilisent la technologie pour recruter, endoctriner et causer d'immenses dégâts. Mais la technologie pourrait aussi être utilisée pour traquer ces organisations et mettre fin au terrorisme en Somalie et ailleurs.

Mme R. ALBERNAZ (Portugal) dit que les changements climatiques ont une incidence sur les conditions de vie sur toute la planète. Les pays en développement qui sont tributaires de leurs ressources naturelles courent le plus grand risque. La science est le seul moyen d'optimiser la gestion de l'eau, de protéger les écosystèmes et la biodiversité et de faire face aux catastrophes naturelles. Les gouvernements et les parlements doivent prendre la direction des efforts déployés en ce sens pour atteindre l'objectif de durabilité en conjuguant savoirs locaux et nouvelles technologies. Un accès égal à la science doit être garanti à tous. Le Gouvernement portugais a pris toute une série de mesures à cette fin, en s'employant notamment à promouvoir l'innovation dynamique dans les entreprises et dans la société et en créant davantage de postes pour les titulaires de doctorats. L'accès au savoir, à la formation et à l'information devrait favoriser la démocratie. Le Parlement portugais n'a pas été en reste puisqu'il a ratifié l'Accord de Paris. Beaucoup reste à faire cependant et les parlementaires du monde entier doivent travailler ensemble pour assurer un bel avenir à tous les êtres humains sans exception.

M. I. UMAKHANOV (Fédération de Russie) dit que, alors que le monde en est à la quatrième révolution industrielle, les écarts économiques et de développement existant d'un pays à l'autre continuent de se creuser. Les ingénieurs, innovateurs et scientifiques de talent ne manquent pas dans l'histoire de la Russie, mais le pays a accusé du retard sur le plan du droit de la propriété intellectuelle. Des progrès importants ont été accomplis dans le développement de l'infrastructure des communications en Fédération de Russie, qui compte à présent le plus grand nombre d'internautes ; les documents de plus de 90 millions de personnes sont numérisés. La mise en place d'une économie numérique est encouragée. Il faut examiner les moyens de garantir la protection des données personnelles, de protéger la souveraineté nationale informatique et de préserver les informations et les ressources nationales contre les cyberattaques.

Les parlementaires doivent faire en sorte que les puissances étrangères ne s'immiscent pas dans les affaires intérieures de leur pays en imposant leurs lois à d'autres. Des mensonges circulent dans la presse internationale concernant les programmeurs russes ainsi que des stéréotypes les présentant sous les traits de pirates informatiques et de monstres du cyberspace. Le nombre de cyberattaques dirigées contre les ressources russes a considérablement augmenté. Enfin, l'intervenant tient à s'élever contre le ton militant utilisé lors de la séance précédente par le représentant de la délégation ukrainienne, qui a lancé des accusations contre la Fédération de Russie. Il importe d'empêcher que l'Assemblée soit utilisée à de telles fins ; au contraire, il faut y voir l'occasion d'instaurer des partenariats et d'œuvrer avec les autres parlementaires en faveur du progrès, du développement et de la prospérité de tous les peuples.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) dit que son pays a la pire couverture Internet du monde entier. La question de l'éducation est également extrêmement préoccupante à l'heure où le Gouvernement a déclenché une guerre cruelle contre son propre peuple. Les conditions économiques sont si mauvaises que les parents doivent choisir entre nourrir leurs enfants ou les envoyer à l'école. Au Venezuela, la technologie est utilisée pour détruire la société ; des fausses informations circulent pour justifier la répression et les parlementaires sont jetés en prison et torturés. Le Président du Parlement s'est réfugié en Colombie après qu'un mandat d'arrêt a été émis à son encontre. Le nombre de prisonniers politiques augmente chaque jour et les persécutions contre les membres du Parlement se déchaînent. On est allé jusqu'à couper l'approvisionnement en électricité du bâtiment du Parlement. De nombreuses personnes fuient la dictature. La société vénézuélienne n'est pas préoccupée par la technologie et l'innovation, mais plutôt habitée par un désir de changement et de retour à la démocratie.

Mme C. AMAUDRUZ (Suisse) dit qu'il appartient aux parlementaires de chercher des solutions aux problèmes de la planète. L'UIP est donc une tribune indispensable où les parlementaires peuvent unir leurs forces, partager des données d'expérience et mettre en commun des connaissances à la faveur de contacts personnels. Malgré les énormes progrès accomplis en matière de technologie et d'innovation, des communautés tout entières n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Il faut dès lors que les parlementaires mutualisent les connaissances qu'ils ont acquises afin de combler les écarts existant en matière de développement. Les parlements se doivent d'être à l'écoute des problèmes que rencontrent leurs électeurs. La science et la technologie devraient être utilisées pour le bien-être commun.

En Suisse, des investissements ont été réalisés dans la science et la recherche en vue de résoudre les problèmes que pose le monde moderne. Aucun pays n'est en mesure de relever ces défis à lui seul, c'est pourquoi la coopération internationale et le partage du savoir sont essentiels. Les politiques doivent être coordonnées en vue d'assurer leur efficacité dans un contexte international. Les parlementaires du monde doivent promouvoir la paix par une réflexion au niveau mondial et une action au niveau local.

M. A. NEOFYTOU (Chypre) dit que les parlementaires doivent conjuguer le pouvoir de la science et celui de la politique. La science a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'agissant d'identifier les problèmes de développement qui se posent et de trouver des solutions. La science, la technologie et l'innovation sont souvent considérées comme les parentes pauvres dans les budgets publics, ce qui explique qu'elles soient presque exclusivement financées par le secteur privé. Il faut par conséquent que les parlements sensibilisent le grand public à l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que de leur enseignement et veillent à ce qu'elles soient systématiquement prises en compte dans les débats publics et les processus décisionnels. Les politiques et les lois doivent reposer sur des faits établis. Les initiatives transfrontalières fondées sur la coopération scientifique doivent être encouragées. Dans un monde en mutation rapide, les parlements doivent

être à la pointe des discussions portant sur les problèmes émergents qui pourraient avoir une incidence considérable sur les sociétés, comme l'intelligence artificielle, la gestion des mégadonnées et la gouvernance d'Internet, pour ne citer qu'elles. Les parlements devraient aussi formuler des recommandations précises sur les moyens d'appliquer une nouvelle technologie à la promotion de la paix et du développement.

M. K.P. MOLATLHEGI (Botswana) dit que le Parlement de son pays encourage la recherche pour aider le Gouvernement à comprendre les changements technologiques qui s'opèrent et à élaborer les politiques qui s'imposent pour promouvoir le développement. Un conseil de la mise en valeur des ressources humaines a été créé pour donner des orientations en matière de renforcement des capacités dans les secteurs liés à la technologie et à l'innovation. Une politique de l'enseignement supérieur visant l'édification d'une société du savoir a aussi été adoptée, encourageant les programmes éducatifs en matière de recherche agronomique, les programmes visant une agriculture intelligente face au climat, la recherche médicale, la science, l'innovation et la technologie. De plus, un pôle d'innovation a été mis en place pour soutenir les jeunes pousses et tirer profit des ressources offertes par les entreprises de pointe sur la manière de créer des entreprises fondées sur le savoir. Des projets axés sur les énergies renouvelables menés au niveau communautaire ont également été lancés.

Les parlementaires doivent utiliser leurs fonctions législative et de contrôle pour relever les défis qui se posent et tirer parti des occasions qui se présentent. Le Parlement du Botswana utilise les TIC pour aller à la rencontre des électeurs et diffuser des informations sur les processus décisionnels. Les principes démocratiques et l'état de droit ne sont pas négociables. Les parlements doivent légiférer de manière à ce que la technologie et l'innovation soient utilisées à des fins pacifiques, pour le bien de l'ensemble de la société.

Mme M. MULARONI (Saint-Marin) dit que des milliards de personnes vivent toujours dans la pauvreté et que la planète est encore en proie aux conflits. Les parlementaires doivent montrer le chemin en promouvant la paix et le développement. Le potentiel énorme des TIC s'agissant d'accélérer le progrès humain n'est plus à démontrer. Les gouvernements devraient faire fond sur la technologie et orienter les innovations futures vers des projets susceptibles de favoriser la paix et le développement durable. Ils devraient tirer parti des technologies pour mieux communiquer avec le public. Le Parlement devrait activement encourager la population à utiliser la technologie de manière à construire un avenir plus prospère. Les hommes et les femmes politiques devraient être des modèles et montrer qu'une utilisation avisée et éthique de la technologie peut servir la paix. L'enseignement dans les domaines de la science et de la technologie doit être renforcé. Il faudrait que les politiques visant à promouvoir la technologie et l'innovation soient soutenues par des lois bien conçues et dotées des budgets suffisants. Il faudrait rapprocher le monde de la science et celui de la politique et établir des réseaux parlementaires pour encourager la coopération et le partage du savoir et de l'information.

M. S. MATSUSHITA (Japon) dit que l'innovation est un des principaux piliers de la stratégie de croissance de son pays, compte tenu du contexte de vieillissement de la population qui le caractérise. Il appartient aux parlementaires de déterminer quel est le niveau optimal de réglementation, compte tenu de la nécessité de garantir la sécurité et de celle de ne pas brider l'utilisation de la technologie. Ainsi, les lois qui ont été récemment adoptées au Japon pour améliorer la productivité énoncent les critères auxquels doivent obéir les nouvelles technologies sans toutefois les enserrer dans un carcan trop strict. Les entreprises peuvent dès lors suivre une démarche de déréglementation, sur la base de faits éprouvés, qui devrait accélérer l'innovation. La sécurité du public doit toutefois être assurée dans le cadre de l'introduction des mégadonnées et de l'intelligence artificielle dans la vie des entreprises et de la société.

Par ses programmes d'assistance au développement, le Japon promeut l'utilisation de la science, de la technologie et de la recherche pour répondre aux difficultés précises que rencontrent les pays en développement, telles que les changements climatiques et les risques en cas de catastrophe. Des missions parlementaires spécialisées ont été dépêchées dans certains pays pour évaluer l'impact de ces programmes ; les résultats de ces missions ont ensuite été portés à la connaissance du Parlement et du public. Les parlements doivent assurer le suivi des initiatives prises par le Gouvernement et tirer parti des résultats de cet exercice lors de l'élaboration de nouvelles politiques.

Mme Z. GRECEANÎI (République de Moldova) dit que, en cette ère de mondialisation, la planète est de plus en plus interconnectée. La mondialisation offre certes nombre de perspectives nouvelles, mais elle a aussi des aspects négatifs. Ces dernières années, les disparités économiques et l'instabilité politique ont poussé de nombreux Moldaves à quitter le pays à la recherche d'une vie stable sur le plan économique et politique. Bien qu'étant un pays neutre, la République de Moldova a été attirée dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour servir d'Etat tampon entre l'Ouest et l'Est. Les nations puissantes doivent tenir compte des intérêts des nations plus petites et s'abstenir de s'immiscer dans les affaires intérieures relevant de la souveraineté nationale. Le respect mutuel et le multiculturalisme doivent présider aux relations internationales. La ressource la plus précieuse en matière de développement est la population. La coopération internationale est essentielle pour rechercher le consensus, diffuser des informations et mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques ; les particularités de chaque pays, de chaque groupe ethnique, de chaque religion et de chaque individu doivent être respectées.

M. I.V. FIGIR (Etats fédérés de Micronésie) dit que la science apporte aux petits Etats insulaires en développement des informations précieuses sur les moyens de survivre dans un environnement en mutation rapide. La science et la technologie ont permis à la Micronésie de passer du statut de simple communauté insulaire à celui de société moderne numérisée. Depuis une vingtaine d'années, des lois ont été adoptées pour réglementer les sociétés de télécommunication, les investissements dans les systèmes de télégraphie, de télex et de télécopies et, plus récemment, pour donner accès à Internet. Les nouvelles TIC ont rendu l'éducation et les services de santé plus accessibles aux îles les plus reculées. Un ambitieux projet d'infrastructure a été approuvé, avec l'assistance de la Banque mondiale, qui permettra d'équiper les principales îles de la fibre optique et de connecter les îles les plus éloignées par satellite, afin d'assurer un accès rapide aux services d'Internet aux collectivités les plus isolées. Toutes les modifications résultant de ces efforts ont été encadrées par des lois adoptées par le Congrès.

Le passage à l'énergie renouvelable a commencé, en vue d'atténuer les effets des changements climatiques. La science devrait aussi être utilisée pour élaborer les mesures les plus à même de protéger les ressources marines contre la surexploitation et la pollution. Des initiatives ont été prises pour initier les jeunes aux nouvelles technologies dans le cadre de leurs études. Le Parlement examine actuellement les moyens d'enrayer la fuite des cerveaux et de retenir la main-d'œuvre spécialisée qui est indispensable à l'avenir du pays. Une aide accrue des pays partenaires et des pays voisins serait la bienvenue pour s'attaquer à des problèmes mondiaux dans un esprit de collaboration.

M. G. VOLSKI (Géorgie) dit que son pays a pris des initiatives pour mettre en place une économie axée sur le savoir et la technologie, qui ont été couronnées de succès. Un système d'e-gouvernement sera bientôt inauguré, un cadre réglementaire a été adopté pour les activités commerciales électroniques et la Banque mondiale apporte son soutien aux initiatives visant à améliorer la connectivité Internet dans tout le pays. Plusieurs autres mesures ont été prises pour encourager le développement technologique et la création de jeunes pousses fondées sur la technologie. La notion de "Route de la soie numérique" est développée avec les pays voisins.

Tous les Géorgiens devraient pouvoir tirer parti de l'évolution technologique et scientifique, y compris ceux qui vivent de l'autre côté des lignes d'occupation imposées par la Fédération de Russie, qui a colonisé à tous les effets l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. Les résidents de ces régions subissent de graves violations de leurs droits fondamentaux, notamment la détention arbitraire, les enlèvements, les restrictions à l'accès aux services médicaux et à la propriété ainsi que l'interdiction d'être scolarisés en géorgien. Le Parlement géorgien est disposé à coopérer avec la communauté internationale pour encourager le développement durable et promouvoir la paix et la sécurité dans le monde entier.

M. L. FOFANA (Guinée) dit que le monde est confronté à de nouvelles réalités ; l'information se répand rapidement et les peuples du monde sont interconnectés. Grâce à Internet, les informations et les images voyagent à la vitesse de l'éclair, portant le sort des personnes persécutées à la connaissance du monde entier. Il faut promouvoir la paix et le développement ; les parlements ont le devoir de se battre contre l'injustice et de réunir les conditions d'un monde plus juste et plus équilibré pour les générations futures. Les parlementaires se doivent de promouvoir les aspects positifs de l'évolution technologique en favorisant l'accès à l'éducation et à la formation, même dans les zones les plus reculées et en créant autant d'emplois que possible. Grâce à l'éducation, les populations risquent moins d'être victimes des fake news et de la cybercriminalité.

Les parlements devraient œuvrer à la paix et au développement en légiférant et en veillant à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. En Guinée, l'Assemblée nationale a tiré les leçons des conflits qui ont touché les pays voisins et est prête à coopérer aux niveaux international et régional et à légiférer en faveur de la paix et du développement durable à l'ère du changement technologique.

M. S.O. IKON (Nigéria) dit que l'innovation et le changement technologique transforment la manière dont les entreprises, les nations et les individus organisent la production, communiquent entre eux, font du commerce et investissent du capital dans de nouveaux procédés et produits. Les TIC de la nouvelle génération permettent une communication instantanée sur toute la planète, ce qui a une incidence considérable sur l'activité des chaînes d'approvisionnement. Les améliorations intervenues dans le secteur des transports ont également accru les mouvements mondiaux de personnes et de marchandises. Les technologies financières perturbent les modèles bancaires traditionnels et l'essor des applications mobiles fait que tous les types d'activités bancaires se font de plus en plus sur des appareils mobiles.

Parallèlement à l'essor technologique auquel nous assistons, l'aggravation de la fracture numérique, le coût qu'entraîne l'adaptation à l'innovation technologique et la nécessité d'assurer l'accessibilité en même temps que la cybersécurité suscitent des préoccupations croissantes. Investir dans l'infrastructure numérique demeure difficile dans les pays en développement. La paix et la sécurité sont menacées par les technologies numériques ; il est de plus en plus facile de lancer des cyberattaques et de plus en plus difficile d'en identifier les auteurs. L'utilisation d'Internet et des TIC pour interférer dans les processus électoraux est aussi devenue un sujet d'alarme. Les parlements doivent s'engager davantage dans la coopération internationale afin de trouver des solutions aux problèmes posés par le changement technologique. Ils doivent légiférer et énoncer des politiques, en les assortissant du soutien budgétaire requis, en faveur de l'éducation à la technologie et à l'innovation et pour renforcer la sécurité. Ils doivent faire en sorte que l'emploi ne soit pas perturbé par l'utilisation de technologies et que ces technologies soient utilisées pour le bien commun en garantissant la paix et la prospérité à tous.

M. M. BOUVA (Suriname) dit que l'éducation revêt une importance cruciale parce qu'elle permet aux sociétés de comprendre les nouvelles technologies et de s'adapter aux changements qui résultent de l'innovation technologique. L'essor rapide des nouvelles technologies exige des efforts sur le plan de la planification, de l'administration et de la gestion. A cet égard, le Parlement du Suriname a légiféré sur l'e-commerce en vue de promouvoir les transactions et les échanges d'affaires et a élaboré un plan stratégique en matière de TIC. Le nouveau site du Parlement comporte une section qui s'adresse tout spécialement aux enfants afin d'améliorer la transparence des travaux parlementaires et transmet en direct les séances publiques afin que la population puisse suivre les débats parlementaires. Des mesures ont également été prises pour optimiser le système de communication interne au sein du Parlement afin d'améliorer l'efficacité de ses travaux.

Dans tout le pays, l'infrastructure de connexion à Internet a été remplacée par des câbles à fibre optique, qui ne sont pas abîmés par l'humidité et permettent ainsi un flux de données plus stable. Des affectations de données accrues ont été accordées aux fournisseurs de services de téléphonie mobile et fixe. Cette évolution permettra de mettre en place un système d'e-gouvernement ainsi que des services perfectionnés d'apprentissage en ligne. Le Parlement doit faire en sorte que les progrès technologiques soient utilisés au bénéfice de la société pour en accélérer le développement. Dans ce contexte, une coopération internationale accrue s'impose pour que les pays puissent mettre en commun leurs données d'expérience et les informations dont ils disposent et œuvrer ensemble à l'avènement d'un avenir meilleur.

M. M. MELKUMYAN (Arménie) dit que des solutions efficaces sont nécessaires pour relever les défis qui résultent du changement technologique. Les parlements doivent envisager de revoir leurs procédures internes à cette fin. En Arménie, le Parlement s'emploie à renforcer le système éducatif. Les difficultés rencontrées par les pays varient en fonction du contexte dans lequel s'inscrit l'évolution technologique. Les principales difficultés sont de nature humanitaire et sociale et touchent surtout les enfants. Le développement technologique exige un investissement financier que de nombreux pays, en proie au conflit, ne peuvent se permettre. Les parlementaires du monde entier doivent examiner les moyens de venir en aide aux pays qui en ont besoin pour faire en sorte que le changement technologique ne laisse personne au bord de la route.

M. M.M. TIMBINE (Mali) dit qu'il ne fait aucun doute que la technologie joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la vie quotidienne. Elle influence la gouvernance, la sécurité et la stabilité. Utilisée de manière rationnelle, la technologie peut apporter une contribution essentielle à la paix et au développement durable. Les parlementaires ont un rôle à jouer à cet égard car il leur appartient d'adopter les lois voulues pour favoriser la paix, la création d'emplois et le développement. Le développement technologique a conduit à une situation dans laquelle le savoir scientifique le plus pointu est nécessaire pour prendre des décisions. Les parlementaires doivent donc sans cesse s'adapter pour pouvoir relever les défis contemporains. En même temps, il ne fait aucun doute que la science peut être utilisée au détriment de la société. Répondre aux menaces qui découlent de la mauvaise utilisation de la technologie est particulièrement difficile pour les parlementaires, notamment en ce qui concerne la protection de la sécurité nationale. La coopération internationale entre les parlements et avec le monde scientifique est essentielle pour garantir que les investissements voulus sont réalisés dans la recherche technologique, conformément aux objectifs mondiaux en matière de paix et de développement.

Mme B. GUZMÁN GÓMEZ (Etat plurinational de Bolivie) dit que les réformes économiques, sociales et politiques dans son pays prennent en compte la nécessité de revoir la manière dont l'Etat utilise la technologie, en particulier les TIC. Un système de cybergouvernance transparent sur le plan politique, social et économique est mis en place. Le Gouvernement aspire à un avenir dans lequel l'accès à la technologie et à Internet comptera au nombre des droits fondamentaux. Un réseau d'instituts de recherche et développement a été constitué et des interfaces interactives sont utilisées pour rendre les services gouvernementaux plus efficaces et plus accessibles au public. L'importance d'instruire les jeunes des progrès technologiques n'est pas négligée et des ordinateurs ont été distribués dans les écoles à cette fin.

L'incertitude liée au fait que la technologie peut être utilisée pour le bien comme pour le mal pousse à s'interroger sur les moyens de garantir qu'elle le soit au bénéfice de l'humanité et à se demander si le genre humain est suffisamment préparé pour les progrès qui s'annoncent. La technologie peut sauver des vies et prévenir des catastrophes ; or, elle sert à faire le mal. Les parlementaires du monde entier devraient adopter des lois propres à promouvoir une utilisation positive de la technologie, notamment des TIC. Les progrès technologiques doivent permettre de combattre l'appauvrissement croissant des populations et la polarisation des richesses ; le fossé numérique doit être comblé.

M. M.R. MAJIDI (Assemblée parlementaire asiatique) dit que l'Assemblée parlementaire asiatique a tenu plusieurs débats sur certains aspects du changement technologique et le rôle des parlements, à l'issue desquels elle a adopté des décisions sur les TIC et la protection des données. Une résolution a également été adoptée sur le rôle de l'Assemblée parlementaire asiatique dans la réalisation des ODD. L'Assemblée a participé à l'élaboration de programmes nationaux axés sur le développement durable à l'appui de la réalisation des ODD ainsi qu'à la collecte de données selon les indicateurs prévus.

M. J.J. MARÍN LAYA (République bolivarienne du Venezuela), prenant la parole dans l'exercice de son droit de réponse, dit que le progrès technologique rapide appelle une réponse résiliente et souple. Au Venezuela, le Gouvernement fait de son mieux pour suivre le rythme du changement technologique et de l'innovation ; il a lancé trois satellites avec le soutien de la Chine et a apporté des améliorations technologiques aux secteurs de la santé et de l'éducation. La technologie peut toutefois être utilisée à mauvais escient, et c'est notamment ce qui s'est passé lorsque le système informatique du Gouvernement vénézuélien a été piraté et que des drones chargés d'explosifs ont été utilisés pour attenter à la vie du Président du Venezuela.

La séance est levée à 13 heures.

Séance du mercredi 17 octobre

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h 40, sous la conduite de M. J. Epola (Congo), Vice-Président de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

Reprise du débat

M. A.L. MAKANA (Soudan du Sud), soulignant les formidables efforts consentis par les parties en guerre dans son pays pour réactiver l'accord de paix signé en 2015, indique qu'un cessez-le-feu permanent a été décrété sur l'ensemble du territoire à la fin de l'année 2017 et que de nouvelles dispositions de sécurité ont été prises dans le but de constituer une seule armée et une seule force de police nationales, ainsi que des organes de sécurité complets. Un dialogue national a été institué, assorti de processus de paix au niveau local, de peuple à peuple. Considérée comme la seule possibilité de renforcement des efforts de paix sur le terrain, cette triple approche complémentaire a permis le retour à un système de reddition des comptes et de protection des droits de l'homme.

Adopter une approche multiple constitue, de fait, la meilleure façon d'avancer dans un pays comme le Soudan du Sud qui a connu d'énormes pertes en vies humaines, ainsi que des pertes matérielles et des atteintes à la dignité humaine. Les avancées vers la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale réconciliateur et accommodant ont été réalisées grâce à une évolution des positions opiniâtres des dirigeants. Les populations locales ont aussi eu la possibilité de donner leur avis sans craindre les représailles. Il ajoute qu'à peine deux jours auparavant, le Parlement de son pays a ratifié le nouvel accord de paix dans le but d'en accélérer la mise en œuvre. Il remercie tous ceux qui ont contribué à l'établissement de la paix au Soudan du Sud.

Mme A.P. ALONSO GÓMEZ (Nicaragua) déclare que la science, la technologie comme l'innovation peuvent jouer un rôle vital dans la résolution de problèmes tels que les changements climatiques, l'égalité des sexes, la sécurité alimentaire ou la pauvreté. Au Nicaragua, les efforts déployés par le Parlement depuis des années pour consacrer dans la loi les droits politiques, sociaux, économiques et culturels portent leurs fruits. Les femmes détiennent, par exemple, au moins la moitié des postes ministériels, des sièges parlementaires, des charges de maires et de juges. De plus, la pauvreté et l'extrême pauvreté ont considérablement reculé. Des stratégies d'adaptation et d'atténuation ont aussi été mises en œuvre sur l'ensemble du territoire national en collaboration avec les populations touchées par les changements climatiques.

Elle ajoute que des initiatives institutionnelles de renforcement et de modernisation ont permis d'améliorer le processus législatif, notamment par l'ajout de nouveaux axes thématiques sur le genre, la participation citoyenne, les questions interculturelles et l'environnement. Un recensement des lacunes du cadre juridique est en cours afin de s'assurer que les lois en vigueur apportent une réponse adéquate aux difficultés de l'époque actuelle et surtout satisfont aux besoins des habitants. Elle indique que le Nicaragua, qui aspire à la paix et à la mise en place d'un ordre international juste, s'oppose à tout contrôle et à toute exploitation impérialiste en se montrant solidaire des peuples qui combattent l'oppression et la discrimination. Il faut réduire la pauvreté pour garantir la paix ainsi que le développement socio-économique. Tel est le message des pacifiques nicaraguayens.

M. S. SOVALENI (Tonga) indique que des réformes constitutionnelles et législatives ont été menées aux Tonga, afin de créer un parlement moderne, inclusif et interactif. De plus, comme il est important d'ouvrir le processus parlementaire à tous pour rendre l'institution plus représentative, plus pertinente et plus efficace, les efforts déployés pour faire participer les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap ou de marginalisation ont monté en puissance. Dans cette optique, un parlement des jeunes a été mis en place sous la forme d'une plateforme où les jeunes peuvent dialoguer à l'échelle nationale sur leurs sujets de préoccupation particuliers et se familiariser avec les principes fondamentaux d'une bonne gouvernance. L'objectif à long terme est de promouvoir la participation civique des jeunes du pays.

Il précise qu'une initiative similaire menée auprès des femmes a favorisé une augmentation régulière des candidatures féminines aux élections et, par voie de conséquence, un changement de mentalité, la politique n'étant plus perçue comme exclusivement masculine. Les femmes et les jeunes constituent en effet une part importante de la population et représentent des possibilités de développement et de renforcement de la nation que les Tonga ne peuvent se permettre de négliger. De même, il est impossible d'ignorer les effets dévastateurs des changements climatiques qui menacent déjà ce petit Etat insulaire en développement qui est exposé à la montée du niveau de la mer et aux cyclones. Il souligne que le réchauffement climatique risque de détruire les avancées réalisées par le pays et menace même sa survie. Les parlements doivent agir d'urgence pour sauver le monde dans lequel vivront leurs enfants demain.

Le SECRETAIRE GENERAL déclare qu'il est heureux d'accueillir, en qualité d'invité spécial de l'Assemblée, M. T.A. Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avec laquelle l'UIP vient de signer, ce même jour, un accord de coopération visant à améliorer les conditions sanitaires dans le monde.

M. T.A. GHEBREYESUS, *invité spécial*, indique que le nouveau protocole d'accord entre l'OMS et l'UIP aidera les deux Organisations à atteindre leurs objectifs et à promouvoir des parlements réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs qui prennent des mesures pour que la santé devienne une réalité pour tous. Il précise que les deux Organisations ont un important rôle à jouer pour faire le lien entre science et politique et que, parmi leurs nombreuses ambitions communes, figure la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). L'Objectif 3 (bonne santé et bien-être) est du ressort de l'OMS. C'est un objectif qui ne peut être atteint qu'en tandem avec l'Objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces). Il souligne donc l'importance évidente pour l'OMS de compter l'UIP parmi ses grands alliés. Par le vote des lois, l'harmonisation du droit, la création et l'amélioration de l'environnement législatif et l'élimination des obstacles juridiques à l'accès à la santé, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de ces deux ODD. Il leur appartient aussi de demander aux gouvernements de rendre compte de leurs engagements et de prendre des décisions d'allocation de budgets qui sont cruciales pour la réalisation des programmes de santé. De ce fait, ils doivent se tenir informés, s'impliquer et mettre en lumière les besoins des populations les plus vulnérables en prenant en compte les préoccupations sociales et publiques.

Il ajoute que le protocole d'accord signé avec l'UIP aidera l'OMS à progresser vers son objectif du "triple milliard" défini dans son nouveau plan stratégique quinquennal : faire bénéficier un milliard de personnes supplémentaires de la couverture sanitaire universelle, un milliard de personnes supplémentaires d'une meilleure protection dans les situations d'urgence sanitaire et un milliard de personnes supplémentaires d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être. Il est en effet malheureux que tout un chacun ne jouisse pas du droit à la santé et que l'on continue à constater de graves problèmes et de fortes inégalités dans ce domaine, malgré les progrès accomplis. L'espérance de vie continue à varier fortement d'un pays à l'autre, on enregistre des besoins humanitaires sans précédent et aucun lieu au monde n'est à l'abri des épidémies. Il explique que nul n'est en sécurité tant que cette sécurité ne concerne pas tout le monde et rappelle que les femmes, les enfants et les adolescents restent les plus vulnérables.

L'objectif de la couverture sanitaire universelle nécessite néanmoins des ressources financières et, naturellement, des systèmes de santé robustes dont la création représente un investissement raisonnable pour que les populations soient en meilleure santé et donc plus productives. Il s'agit là d'un choix politique. L'intervenant demande donc que les parlementaires appellent les dirigeants politiques à participer à la réunion de haut niveau qui se tiendra dans le cadre de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, en 2019, et vise à mobiliser les initiatives en faveur de la couverture sanitaire universelle. Quant au texte de la résolution sur la couverture sanitaire universelle qui sera examiné lors de la prochaine Assemblée de l'UIP, s'il est adopté, il constituera une contribution essentielle des parlements au processus global. Pour conclure, il appelle les Membres de l'UIP à tirer parti des ressources nationales, des engagements politiques et des dirigeants pour appuyer la couverture sanitaire universelle et réaliser le rêve de la santé pour tous.

Mme N. DIAZ (El Salvador) déclare que la signature des accords de paix mettant fin à la guerre civile dans son pays a préparé la voie de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme, et a, par voie de conséquence, favorisé l'engagement pour la justice sociale et un gouvernement participatif et transparent. De nombreux programmes de développement socio-

économiques sont mis en œuvre par le ministère responsable de l'éducation, des sciences et de la technologie, qui supervise également les centres de recherche scientifique et a mis en place un comité interministériel sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement.

Dans le domaine de l'éducation, elle explique que des dizaines de milliers d'adultes ont suivi avec succès des cours d'alphabétisation organisés en coopération avec Cuba et un nombre équivalent d'enfants et d'enseignants ont bénéficié d'une initiative de l'Etat qui a fourni des ordinateurs avec accès Internet à des établissements scolaires. La robotique éducative est enseignée dans des clubs, la technologie moderne et l'innovation sont utilisées dans le cadre de divers programmes pour promouvoir la productivité, la sécurité et la réinsertion des prisonniers. Des initiatives spéciales ont été lancées pour encourager les valeurs de tolérance et de respect de la diversité et pour enseigner des méthodes de résolution des conflits, notamment la médiation et le dialogue. Du côté de la sensibilisation à la santé, l'accent est mis sur l'importance de la nutrition, de l'allaitement et de la vaccination. Elle conclut en déclarant que son pays reste très attaché à la mise en œuvre de programmes de ce type.

Mme I. OLIVEIRA VALENTE (Angola) indique que la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) sont des outils fondamentaux qui assistent les parlements dans leurs efforts d'établissement d'une paix durable, de la stabilité et du bien-être de leurs électeurs, par le biais d'initiatives législatives et par un travail de collaboration avec les gouvernements et la société civile. Les parlementaires doivent rétablir l'équilibre en influant sur les décisions politiques pour favoriser l'éducation aux STIM ainsi que la formation des femmes et des jeunes, notamment en supprimant les obstacles culturels qui freinent leur engagement effectif dans ces disciplines en expansion. Elle précise qu'il faut donc réussir à mettre de côté les intérêts économiques égoïstes pour se concentrer sur la coopération et la réciprocité, afin de faire en sorte que le développement scientifique et technologique profite équitablement à toutes les nations au lieu de ne bénéficier qu'à quelques-unes.

En Angola, le nouveau plan de développement national comprend des mesures concrètes pour mettre la science et la technologie au service du développement, de la paix et de la sécurité, en mettant notamment l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, la création et la promotion des environnements propices à l'apprentissage, la réduction du chômage des jeunes et la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination. Dans cette optique, le plan prévoit que, chaque année, des milliers de techniciens bénéficient d'une formation aux STIM. D'autres mesures portent sur le développement de centres de recherche et la mise en place de réformes législatives tenant compte des nouvelles tendances technologiques. Elle souligne qu'il incombe aux parlementaires de s'assurer que des ressources suffisantes sont allouées à la réalisation de ces objectifs, ce qui demande d'importants efforts de diplomatie parlementaire.

Mme F. HOSSEINI (République islamique d'Iran) déclare que les progrès scientifiques et technologiques ne connaissent pas de frontières. Il est donc utile de rappeler le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, tout en gardant à l'esprit que la technologie moderne peut aussi servir à répandre des fake news, à influencer l'opinion publique et à attiser les tensions dans le monde. Elle estime que les parlements ont un important rôle de contrôle à jouer et doivent, en outre, veiller à réduire la fracture technologique de sorte que les pays en développement partagent les bénéfices de la science, de la technologie et de l'innovation, et en tirent parti de plein droit.

Elle rappelle que son pays, leader dans le domaine des sciences et des technologies, a produit la première femme à avoir reçu la plus prestigieuse des distinctions en mathématiques, brisant le moule des stéréotypes et proposant, par son itinéraire, un modèle pour toutes les femmes et les filles. Les parlements jouent un rôle majeur dans la suppression des obstacles qui freinent l'engagement des femmes dans ces domaines, où la coopération promeut le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle propices à une paix et à un développement durables. Elle souligne que le retrait unilatéral des Etats-Unis de l'accord nucléaire avec l'Iran et les sanctions injustes imposées par ce pays ont un effet inverse, alors que face aux problèmes modernes, la coopération au bénéfice de l'humanité est la voie vers l'avant.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, prend la présidence de séance.

Une déléguée de LA REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA indique qu'elle souhaite attirer l'attention sur le fait que les membres de la délégation vénézuélienne de la partie droite de l'échiquier politique empêchent ceux de la partie gauche d'utiliser le temps de parole qui leur reste pour exposer la vérité objective sur la situation vénézuélienne. Ils craignent la vérité et préfèrent continuer à faire de la désinformation.

Mme V. MARTÍNEZ GARCIA (Mexique) déclare que les jeunes parlementaires ont eu une occasion exceptionnelle de promouvoir la paix et le développement par le biais de la science, de la technologie et, évidemment, de la diplomatie parlementaire. Il convient de mettre à profit les progrès technologiques pour innover en faveur d'objectifs pacifiques à impact social. Dans cette optique, les parlements doivent légiférer en tenant compte du fait que les modes de communication, d'apprentissage et d'interaction ont radicalement changé avec l'arrivée d'Internet et des plateformes en ligne. Ils doivent, en outre, adopter des stratégies d'accroissement de la participation des jeunes au parlement, notamment en abaissant l'âge minimum requis et en mettant en place des quotas, comme cela s'est fait au Mexique, avec de bons résultats.

M. I. POPOV (Ukraine) dit que, à leur retour dans leur pays d'origine, les combattants étrangers, tels ceux qui ont pris part à l'agression russe contre l'Ukraine, devraient être poursuivis au titre de la législation antiterroriste ou être extradés vers les pays où ils ont combattu. L'Ukraine a mis en place des systèmes de contrôle des frontières automatisés qui ont contribué à identifier des individus suspects, et presque tous les citoyens disposent de passeports biométriques. Par ailleurs, l'échange des données réalisé grâce à son système avancé d'information préalable sur les passagers a conduit à l'arrestation de nombreuses personnes impliquées dans des organisations terroristes. Tous les parlements devraient prendre des mesures pour que les outils modernes soient utilisés dans la lutte antiterrorisme.

Mme M. NKANSAH-BOADU (Ghana) déclare que les STIM ont clairement contribué au développement durable, comme le confirment les preuves scientifiques et technologiques mises en lumière par des études empiriques. Les bénéfices de la science et de la technologie sont notamment sensibles dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation et de l'hygiène. Les parlements doivent assurer leurs fonctions représentatives en insistant auprès de leurs électeurs sur l'importance de la technologie, dans ce domaine comme dans d'autres. Elle souligne qu'ils doivent en particulier veiller à l'introduction systématique de la formation aux STIM à un niveau élevé dans les programmes scolaires, privilégier la pratique et non la théorie, approuver des répartitions budgétaires tenant compte de l'aspect essentiel des STIM, promouvoir la recherche dans les STIM et la diffusion des résultats, et prendre des mesures législatives pour lutter contre la cybercriminalité.

La PRESIDENTE invite les jeunes parlementaires à apporter leur contribution au débat dans le cadre du nouveau mécanisme mis en place à cet effet conformément aux mesures qui ont été convenues pour favoriser leur engagement dans les activités de l'UIP.

Mme A. SHKRUM (Ukraine) déclare que l'innovation et la technologie, qui sont certes de puissants instruments de promotion de la paix, de la sécurité et du développement, peuvent aussi être utilisées pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats, et ce faisant, encourager les conflits et l'instabilité. Les agressions quotidiennes dont les forces armées russes se rendent coupables contre l'Ukraine mettent en œuvre des techniques de combat hybrides, et il faut y mettre un terme. Ces méthodes recourent notamment à la désinformation et à la propagation de fausses nouvelles pour mener des cyberattaques et exercer une influence sur les élections. Dans leurs efforts pour contrer les menaces mondiales que posent de telles violations du droit international, les parlements doivent renforcer la coopération pour faire en sorte que la science et la technologie soient, au contraire, utilisées pour garantir un avenir pacifique et sûr à tous.

Mme Z. YILDIZ (Turquie) souligne que la numérisation du monde progresse à un rythme qui défie les limites de l'esprit. Il est donc important d'étudier les conséquences de cette transformation révolutionnaire. Dans ce contexte, elle dit qu'il convient d'étudier plus avant la mise en place de mesures concrètes pour empêcher les pratiques contraires à l'éthique dans les milieux de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment en lien avec l'intelligence artificielle, les données personnelles et les organismes génétiquement modifiés. Les connaissances doivent être considérées comme un patrimoine collectif, être respectées, partagées et développées au bénéfice du bien commun. Dans tous ces aspects, le plus important est de veiller à la protection de la dignité humaine.

Mme V. MARTÍNEZ GARCÍA (Mexique) dit qu'il incombe aux parlementaires de produire des lois permettant de traiter de manière adéquate les problèmes posés par la révolution technologique et l'évolution d'une économie traditionnelle vers une économie fondée sur les connaissances, dotée de nouvelles formes de communication et d'interaction. Il faut donc faire une priorité des investissements dans l'éducation et la formation à ces domaines, de manière à garantir

que les bénéficiaires de la technologie et de l'information sont mis au service du bien commun. Ce type de formation est en effet essentiel à la création de sociétés heureuses, prospères et pacifiques à l'ère de l'innovation.

Mme E. AFANASIEVA (Fédération de Russie) déclare que l'énergie positive des jeunes a fait l'objet d'un large débat lors du deuxième Forum féminin eurasiatique, qui a étudié la question de l'accroissement de la participation des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie publique, y compris la sphère politique. A cette fin, elle estime que les parlementaires devraient définir des conditions pour permettre aux femmes de combiner leurs responsabilités familiales et leurs charges publiques. Elles seraient ainsi mieux équipées pour s'investir en politique. Elles sont prêtes au dialogue et au partage des bonnes pratiques en la matière.

M. S.H. PATWARY (Bangladesh) dit que le chômage des jeunes et les inégalités de richesse comptent parmi les problèmes les plus préoccupants auxquels l'innovation et la technologie peuvent apporter des solutions. Dans le cadre de la quatrième révolution industrielle, il faut accepter l'extraordinaire rapidité du rythme d'évolution plutôt que de s'y opposer, ce qui requiert une orientation radicale vers un modèle de développement durable, innovant, vert et inclusif. Il déclare qu'une coopération transfrontalière multilatérale est essentielle pour intensifier les transferts de technologie vers les pays en développement et que, pour résoudre les problèmes, il convient d'adopter une approche hybride combinant la technologie et l'innovation à l'esprit d'entreprise, l'autonomisation des jeunes et une ingénierie globalisée. Il souligne que pour prendre des décisions sensées, il convient de tenir compte des scénarios présents et futurs.

M. D. FORCELLINI (Saint-Marin) déclare que les produits de la recherche scientifique et technologique devraient être orientés vers la promotion d'une croissance verte et du développement durable. L'égalité économique de tous, qui est gage de paix, devrait être favorisée par l'adoption d'une approche multipartite. Dans ce contexte, il incombe aux parlementaires de garantir à tous un accès égal à la technologie, à la science et à la recherche, pour trouver l'équilibre nécessaire, en particulier dans l'intérêt des générations futures. A cet égard, pour le bien de l'humanité, il affirme que l'objectif principal doit être la création d'un environnement propice à la paix mondiale.

Mme H.V. GAVIT (Inde) déclare qu'il convient de faire participer les jeunes parlementaires, qui sont les principaux acteurs du changement social à l'ère de l'innovation et de la technologie, à tous les processus décisionnels et législatifs. L'Inde, qui vise à mobiliser l'énergie et les capacités de ses nombreux jeunes au profit de l'édification de la nation, s'est attachée à assurer leur autonomisation politique et socio-économique, leurs droits et libertés ainsi que leur bien-être. Quant aux parlementaires, elle estime qu'ils peuvent utilement inciter les jeunes à s'impliquer dans la coopération en faveur de la paix et du développement, identifier les avantages et les possibilités qu'offrent les progrès technologiques, partager les bonnes pratiques de reconversion, utiliser les mégadonnées pour la prise de décision, et employer les nouvelles technologies pour prévenir les conflits et promouvoir l'aide humanitaire.

Point 8 de l'ordre du jour
(suite)

Point d'urgence :

Changements climatiques : ne dépassons pas les limites
(A/139/8-DR)

La PRESIDENTE attire l'attention sur le projet de résolution (A/139/8-DR), préparé par le comité de rédaction constitué à cet effet sur le thème retenu pour le point d'urgence.

M. W. WILLIAMS (Seychelles), *Rapporteur du comité de rédaction*, présente le projet de résolution et déclare que les délégations des Etats fédérés de Micronésie, des Fidji, de Samoa, des Seychelles et des Tonga, pleinement conscients des implications des récentes constatations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en particulier pour la survie des petits Etats insulaires en développement, ont conjointement proposé le point d'urgence retenu, pour appeler à l'aide les parlements du monde entier. Le texte proposé a été rédigé par un comité de rédaction composé de membres des délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Ethiopie, Iran (République islamique d'), Mexique, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Seychelles, Tchad, Tonga et Uruguay. Les très nombreuses preuves scientifiques des effets des changements

climatiques — qui, pour certains, sont déjà une réalité — mettent en lumière la nécessité indubitable de prendre des mesures ambitieuses pour arrêter le réchauffement climatique. L'intervenant appelle donc tous les Membres à appuyer le projet de résolution dont l'intention est claire et concise. Dans le même ordre d'idée, il les encourage aussi à réfléchir aux moyens d'apporter assistance aux réfugiés climatiques.

La PRESIDENTE dit qu'elle considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE conclut en indiquant qu'elle se réjouit à la perspective de voir des Membres de l'UIP à l'occasion de la réunion parlementaire qui se tiendra en Pologne en marge de la vingt-quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La séance est suspendue à 16 h 25 et reprend à 17 h 05.

Organisation des travaux (suite)

La PRESIDENTE, rappelant que l'Assemblée a précédemment décidé, par vote, qu'elle était en droit de modifier les ordres du jour et les programmes de travail des Commissions permanentes, déclare que la modification des Statuts et Règlements de l'UIP qui en découle sera traitée en temps utiles. Dans l'intervalle, comme cela a été convenu, un nouveau vote sera organisé sur la question suivante : Etes-vous d'accord qu'à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme organise une réunion-débat intitulée *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)*, qui ne débouchera pas sur une résolution ?

Elle encourage la pleine participation de tous les Membres aux réunions des Commissions permanentes, indiquant que celles-ci constituent un espace pluriel ouvert à tous, sans discrimination. Tous les Membres de l'UIP sont libres d'y exprimer leurs opinions, divergentes ou non, sans contrainte ni tabou. En outre, elle souligne qu'il incombe aux parlements de traiter toutes les questions qui concernent leurs électeurs, lesquels doivent tous jouir des mêmes droits. Le vote qui s'annonce porte sur une question de procédure, comme indiqué précédemment. Il sera strictement mené selon les Statuts et Règlements de l'UIP.

M. A. SSEBAGGALA (Ouganda) demande si un vote portant sur un sujet contraire aux Statuts de l'UIP est vraiment une question de procédure. Il explique que l'UIP ayant été créée avec des objectifs clairs et spécifiques, ne peut servir à promouvoir des questions qui ne sont pas universellement acceptées, comme le montrent les réactions de la plupart des délégations africaines et asiatiques, et ajoute que les droits des personnes LGBTI ne font l'objet d'aucun instrument international des droits de l'homme. De son point de vue, il ne faudrait pas poursuivre cette affaire.

La PRESIDENTE répond que l'Assemblée est déjà convenue de voter sur cette question. Conformément au Règlement de l'Assemblée, un délégué en faveur du "oui" et un délégué en faveur du "non" sont invités à s'exprimer avant le vote.

Mme B. GROUWELS (Belgique) s'exprime en faveur du "oui". Elle rappelle que c'est sa délégation qui a fait une modeste proposition de discussion sur ce sujet à l'Assemblée précédente, dont le but n'est pas de conduire à une résolution, mais seulement de favoriser un échange d'idées sur le respect des droits des personnes LGBTI, lesquelles sont exposées à des discriminations. Cette proposition a peu à peu pris une dimension symbolique et le résultat du vote aura une portée qui dépassera largement la question elle-même. Il ne s'agit aucunement d'imposer des normes ou des modes de vie. Il ne s'agit pas davantage de réclamer des droits spéciaux pour les personnes LGBTI. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la façon dont des droits de l'homme internationalement reconnus sont respectés dans le cas de personnes appartenant à un groupe spécifique, qui sont mises en détention, incriminées, font l'objet de harcèlements et de discrimination quand elles cherchent à se loger, à bénéficier de services de santé ou à accéder au marché du travail, pour la

seule raison qu'elles font partie de la communauté LGBTI. Elle souligne que le débat proposé a simplement pour but de favoriser la discussion sur ces questions, à l'exclusion de tout autre objectif.

Certains Membres de l'UIP demandent à l'Assemblée d'interdire ce débat. Elle précise qu'il faut, néanmoins, envisager toutes les conséquences du vote. Le terme même de "parlement" désigne un lieu de discussion et d'échange de points de vue. Une organisation parlementaire qui refuserait la discussion de certaines questions implique, de ce fait même, une contradiction dans les termes. L'Assemblée va-t-elle interdire à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP de débattre de certaines questions de droits de l'homme ? Si le "non" devait l'emporter, cela affaiblirait la crédibilité de l'UIP dans son rôle de défenseur des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Cela transmettrait en outre le message qu'il est acceptable de soumettre les personnes LGBTI à des discriminations, au point d'empêcher ceux qui pensent que c'est inacceptable d'exprimer leur point de vue.

Les droits de l'homme sont universels, ce qui signifie qu'ils s'appliquent à tous les êtres humains. Dire que cet aspect des droits de l'homme ne mérite pas d'être débattu revient à dire que les personnes LGBTI ne sont pas des êtres humains. Est-ce là l'idée que les Membres souhaitent que l'UIP présente au monde ? Affirmant qu'il s'agit en fait d'une question fondamentale, elle appelle les Membres à voter "oui" à la question posée.

M. A. SSEBAGALA (Ouganda) défend un avis contraire. Il cite l'article 1.2 c) des Statuts de l'UIP qui stipule que l'Union interparlementaire "contribue à la défense et à la promotion des droits de la personne, qui ont une portée universelle [...]". La plupart des délégations africaines et asiatiques, ainsi que certaines délégations européennes ne soutiennent pas les droits des personnes LGBTI qui, par conséquent, n'ont pas de portée universelle. En effet, pour ces délégations, le soutien de tels droits entrerait en conflit avec les normes culturelles et les croyances de leurs pays. En outre, les droits des personnes LGBTI ne sont mentionnés dans aucun traité international des droits de l'homme. Débattre de cette question au sein de l'UIP reviendrait ainsi à promouvoir un droit qui n'a pas de portée universelle et qui, par ailleurs, contrevient aux objectifs pour lesquels l'UIP a été créée. La plupart des pays ne défendent pas les droits des personnes LGBTI et l'UIP ne peut leur enjoindre de les reconnaître. D'autres institutions ont la responsabilité de décider des droits qui méritent d'être reconnus. Il appelle les délégations à voter "non" à la question posée.

La PRESIDENTE indique que le vote se déroulera conformément à l'article 34 du Règlement de l'Assemblée, qui prévoit que les décisions se prennent à la majorité des suffrages exprimés. De plus, les délégations sont autorisées à diviser leurs voix, conformément à l'article 15.3 des Statuts de l'UIP, pour exprimer les opinions diverses de leurs membres.

Il est procédé à un vote par appel nominal sur la question posée à l'Assemblée.

Avec 499 suffrages pour, 620 contre et 130 abstentions, le non l'emporte.

Il est donc décidé qu'à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme ne tiendra pas de débat sur la question de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

La séance est levée à 17 h 40.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h 35, sous la conduite de M. A. Desai (Inde), Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour (C-III/139/A.1 et A/139/Inf.3)

Le **PRESIDENT** rappelle que lors de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a décidé à l'unanimité de tenir un débat sur le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI. Compte tenu des avis divergents exprimés par certains Membres, la Présidente de l'Assemblée a demandé à la Commission permanente d'examiner plus avant cette question à la 138^{ème} Assemblée. A cette occasion, la Commission permanente a réaffirmé, par un vote, son intention de tenir le débat à la 139^{ème} Assemblée, mais des objections ont de nouveau été soulevées lors de la dernière séance de la 138^{ème} Assemblée.

La question sera donc réglée dans la semaine au niveau de l'Assemblée. Cette dernière déterminera tout d'abord si elle a compétence pour modifier l'ordre du jour et le programme de travail des Commissions permanentes et, le cas échéant, si la Commission permanente doit inscrire ce point à son ordre du jour.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) souligne que la Commission devra avoir la possibilité de s'exprimer devant l'Assemblée avant qu'une décision finale ne soit prise.

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2018)

Le compte rendu est approuvé.

Préparatifs de la résolution intitulée Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Le **PRESIDENT** annonce que la présentation du projet de résolution sera suivie d'un débat. La Commission permanente examinera les amendements au projet, qui ont été présentés dans le délai statutaire fixé au 29 septembre 2018. Il n'y pas d'autres amendements recevables.

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif par les co-rapporteurs (C-III/139/DR, C-III/139/DR-am et C-III/139/M)

M. J.I. ECHÁNIZ (Espagne), *co-rapporteur*, indique que tous les efforts ont été déployés pour intégrer tous les points de vue exprimés lors de la précédente session de la Commission permanente et pour faire en sorte que le projet de résolution soit clair, équilibré et pertinent. Les questions relatives aux réfugiés n'ont pas été incluses puisqu'elles sont traitées dans un autre pacte mondial. L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières permet à l'ONU de fixer pour la première fois des normes et de définir des politiques globales sur tous les aspects des migrations, notamment les questions sociales, économiques et de sécurité, les problèmes de violence, de discrimination et de xénophobie, ainsi que la prévention de la traite, la promotion des droits de l'homme, et l'élimination de l'exploitation par le travail.

Les migrations sont un phénomène de société depuis la nuit des temps. Quand elles sont bien gérées, elles peuvent être bénéfiques, non seulement pour les migrants eux-mêmes mais aussi pour les sociétés d'accueil. Des défis subsistent néanmoins. La coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination est donc cruciale. Le chômage et les conflits sont les principales causes des migrations internationales. Aujourd'hui, près de 3,3 pour cent de la population mondiale ne réside pas dans son pays d'origine. Face au nombre sans précédent de personnes qui se déplacent, la communauté internationale a fait des migrations l'une de ses priorités. Les causes profondes de ces migrations doivent par conséquent être traitées de manière globale. Dans cette optique, la communauté internationale a reconnu que les migrations doivent être régies de manière sûre, ordonnée et régulière afin d'être bénéfiques pour toutes les parties concernées. L'absence de mécanismes et de normes appropriés dans ce domaine continue de poser des difficultés. C'est pourquoi le projet de résolution est considéré comme une réponse à la situation actuelle et met l'accent sur la gouvernance et la coopération interparlementaire en matière migratoire, en se fondant sur les précédentes assemblées de l'UIP.

Tout doit être fait pour prévenir le racisme et la xénophobie, promouvoir la participation des migrants au développement et à la prise de décisions, dans les pays d'accueil comme dans les pays d'origine, et veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés à tous les stades du processus migratoire. Le projet de résolution prend en compte ces idées et réaffirme les principes qui en découlent et qui devraient être au cœur du Pacte mondial : le respect des droits de l'homme et du travail décent, la dignité humaine, la protection contre la discrimination, la violence et les mauvais traitements, l'application régulière de la loi et le respect de l'état de droit. Le projet de résolution souligne également l'importance de la santé, de l'éducation, de la justice et de la protection sociale, qui doivent être garantis à toute personne, indépendamment de son statut migratoire. En outre, une gouvernance avisée des migrations doit être respectueuse de l'égalité des sexes et du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le projet de résolution comprend des recommandations sur les mesures à prendre pour s'assurer que des approches mobilisant l'ensemble du gouvernement et de la société sont mises en œuvre, que toutes les politiques favorisant l'intégration et l'inclusion sociale sont fondées sur des données probantes, que toutes les politiques d'intégration et d'inclusion sociale sont fondées sur des preuves, et qu'un dialogue interparlementaire sur les migrations est favorisé en toutes circonstances. Des efforts concertés ont été déployés pour tenir compte de tous les points de vue dans le projet de résolution et veiller à ce que celui-ci soit représentatif de toutes les opinions. L'intervenant espère que le projet sera adopté, et qu'il permettra aux parlementaires du monde entier, en tant que représentants du peuple, de pouvoir s'exprimer sur le contenu du Pacte mondial.

b) Débat sur le projet de résolution

M. B. RAJIĆ (Slovénie) précise que son pays a participé activement à l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, un instrument fondé sur la solidarité et la responsabilité partagée visant à établir des règles communes en matière migratoire au sein de la communauté internationale. La mise en œuvre du Pacte mondial nécessitera un engagement politique ferme et une étroite collaboration. La seule façon de combattre l'intolérance et la stigmatisation est d'intégrer véritablement les migrants dans la société, en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux indépendamment de leur statut migratoire et en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les enfants. En Slovénie, tous les enfants migrants ont droit à l'instruction gratuite et obligatoire. Les migrants bénéficient d'un accès gratuit aux services de santé et se voient offrir des possibilités d'intégration, dont des cours de langue et une introduction à la culture et au système juridique slovènes. Les multiples facteurs des migrations étant imbriqués, il est nécessaire d'adopter une approche globale fondée sur un esprit de responsabilité partagée.

M. I. LIDDELL-GRAINER (Royaume-Uni) estime que les questions liées aux migrations et aux réfugiés doivent être traitées en parallèle. Toute population qu'un pays voit partir doit être remplacée, car les services publics et tous les aspects d'une société dépendent des personnes. Si un pays devient instable et qu'il en résulte un flux migratoire net, la communauté internationale doit avant tout réfléchir à la façon d'aider ledit pays et sa population. Certes, le Pacte mondial constitue une avancée bienvenue, mais l'ONU n'est pas un organe élu. Dans le monde entier, les représentants élus de la population sont les parlementaires, et parmi leurs électeurs se trouvent des migrants. Le projet de résolution présenté aujourd'hui à la Commission permanente devra accorder une importance particulière aux périodes qui suivent les conflits. Comment les

parlementaires peuvent-ils garantir que la fourniture de l'assistance est efficace, en particulier dans les pays difficiles d'accès ? Malgré les belles paroles figurant dans le projet de résolution, de graves problèmes persistent, et ceux-ci ne pourront être résolus que par une action commune concertée.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) fait savoir combien elle regrette que les Gouvernements de Hongrie et des Etats-Unis se soient retirés des négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les parlementaires du monde doivent faire entendre leur voix et rejeter les approches nationalistes, isolationnistes et racistes. Le Pacte mondial doit être centré sur les personnes et fondé sur les droits de l'homme. Il doit porter une attention particulière aux personnes se trouvant dans une situation vulnérable et ayant besoin de soins médicaux spécialisés ou de soutien psychologique, surtout les personnes ayant été victimes de violence physique ou de torture. Les parlementaires doivent donc plaider en faveur d'un Pacte mondial fondé sur les droits fondamentaux, qui s'inspire des principes inscrits dans les grands traités relatifs aux droits de l'homme, notamment le principe de non-refoulement. Le Pacte mondial doit également respecter les normes internationales du travail, en particulier les principes essentiels relatifs au travail et les droits en matière d'emploi. La migration est un phénomène mondial majeur. Il convient de trouver des solutions durables, fondées sur la compréhension mutuelle, la solidarité, la responsabilité partagée et l'engagement sincère. Les défis ultimes de l'humanité consistent à mettre fin aux guerres, aux conflits et aux interventions étrangères, à combler les inégalités et à éliminer l'exploitation.

M. K.J. KIM (République de Corée) signale que, à l'ère de la mondialisation, les migrations sont un phénomène courant. Il est donc urgent de définir des règles pour les rendre sûres et ordonnées. Le Gouvernement coréen appuie l'adoption du Pacte mondial et a participé de manière constructive au processus de négociation, convaincu que les droits humains de tous les migrants doivent être respectés. Toutes les personnes doivent disposer de moyens pour prouver leur identité légale et avoir accès à l'éducation et aux soins de santé. Les gouvernements doivent être encouragés à rechercher des solutions de rechange au retour non volontaire et à la détention des migrants. L'élaboration de politiques migratoires est toutefois une question de souveraineté nationale. L'intervenant espère que les parlementaires du monde entier pourront coopérer et définir un ensemble de mesures réalistes pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Mme T. LINDBERG (Suède) dit que, à l'ère de la mondialisation, les migrations sont un sujet qui prend de plus en plus d'importance. Une coopération accrue entre les parlements du monde entier facilitera l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La résolution adoptée par la Commission permanente doit être en harmonie avec le Pacte, surtout s'agissant du vocabulaire et des définitions. De même, l'UIP doit se conformer à la position énoncée dans le Pacte mondial en matière de retours non volontaires. L'acceptation des demandes doit être laissée à la discrétion de chaque Etat. Les Etats doivent cependant faciliter les retours en toute sécurité et s'abstenir de placer les migrants en détention, surtout les enfants. S'agissant de l'apatridie et de la solution proposée dans le Pacte mondial, les pays d'accueil ont l'obligation d'accorder la nationalité aux enfants qui, à défaut, seraient apatrides, et de les munir de papiers adéquats. Une coopération plus étroite entre Etats est nécessaire pour protéger les enfants apatrides, qui représentent un groupe particulièrement vulnérable. C'est dans cet esprit que sa délégation a présenté quelques propositions d'amendements au projet de résolution.

M. P. ARAMWATTANANONT (Thaïlande) estime que les migrations sont un phénomène mondial, qui appelle une approche mobilisant la société dans son ensemble ainsi qu'une coopération internationale étroite. Les parlementaires doivent échanger des informations et des expériences et apprendre les uns des autres sur la meilleure façon de gérer les flux migratoires. Le Gouvernement thaïlandais favorise les migrations régulières – tel que le phénomène est décrit dans le Pacte mondial –, qui contribueront à la réalisation des Objectifs de développement durable et permettront de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. Le Parlement thaïlandais est résolu à assurer une bonne gouvernance, à garantir la transparence et la reddition de comptes et à contribuer à promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières. La coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination est particulièrement importante pour promouvoir des migrations régulières. L'Assemblée législative nationale thaïlandaise a engagé un processus de réforme législative, qui comprend l'adoption d'ordonnances royales sur l'emploi et la gestion des flux de travailleurs migrants, ainsi que des lois visant à éliminer la traite des personnes et le travail forcé. Une nouvelle loi sur le trafic illicite d'êtres humains est également en préparation. Le projet

final de Pacte mondial constitue une base commune sur laquelle peut s'appuyer la communauté internationale pour faire en sorte que toutes les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre.

M. H.C. MEENA (Inde) estime que les parlementaires du monde entier doivent faire tout leur possible pour renforcer leur coopération en matière de gouvernance des migrations. L'Inde encadre les migrations de travailleurs qualifiés, de chefs d'entreprise, d'étudiants et de touristes étrangers, afin qu'elles se déroulent dans la sécurité et en toute régularité. La législation nationale vise à protéger les droits de tous les travailleurs en matière d'emploi et à promouvoir un environnement de travail sûr pour tous. L'intervenant expose les amendements proposés par sa délégation au projet de résolution et précise que les Etats doivent avoir le droit souverain de déterminer leur propre politique migratoire et la prérogative de régir les migrations sous leur juridiction, en conformité avec le droit international et les politiques, priorités et conditions d'entrée, de résidence et d'emploi propres au pays. Les conflits armés, la violence sexiste et les catastrophes naturelles sont des problèmes d'ordre humanitaire, qui ne doivent pas être utilisés pour donner une image négative des migrations, dont l'impact porte essentiellement sur les plans économique et du développement. Il faut faire la distinction entre catastrophes naturelles soudaines et changements climatiques à évolution lente.

M. J. LACÃO (Portugal) estime que les parlementaires du monde entier doivent envoyer un message clair sur la nécessité de respecter les droits fondamentaux des migrants tant dans le processus migratoire que dans celui d'intégration. Tous les migrants doivent jouir du droit à l'éducation et aux soins de santé. Il faut faire disparaître toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des enfants. Le racisme, la traite et le trafic doivent également être éradiqués. Le projet de résolution est conforme aux politiques nationales et aux perspectives du Portugal s'agissant des obligations qui lui incombent sur le plan international en tant que membre du Conseil de l'Union européenne, de l'ONU et d'autres organes internationaux. Les migrants méritent de vivre dans la dignité. Il faut stopper la montée des nationalismes radicaux, de la xénophobie et de l'égoïsme dans les sociétés les plus riches. Les parlementaires ont l'obligation de promouvoir la solidarité internationale, de défendre la tolérance et de promouvoir les droits de l'homme partout et pour tous. Sa délégation appuie donc le projet de Pacte mondial et se félicite du projet de résolution.

M. K. TSUMURA (Japon) annonce que des débats sur l'entrée des travailleurs étrangers, dont le nombre a plus que doublé ces 10 dernières années, se tiennent actuellement au Japon. Toutefois, aucun accord n'a encore été trouvé sur l'accueil des travailleurs étrangers, et la question des migrants internationaux est elle-même un tabou politique. Le Japon est une île isolée, qui n'est pas habituée à accueillir des étrangers, et dont la langue constitue un obstacle important à l'intégration des migrants. Pourtant, en raison d'une pénurie de main-d'œuvre, les travailleurs étrangers sont indispensables pour soutenir la croissance économique. En guise de compromis, un programme de coopération pour le développement des ressources humaines avec les pays en développement a été établi. Il autorise l'entrée des étrangers de façon temporaire et encourage le transfert de connaissances et de compétences entre les pays. De nombreux travailleurs étrangers au Japon sont donc des stagiaires dans le domaine technique ou des étudiants. Des défis persistent néanmoins concernant les aspects logistiques liés aux membres de leur famille qui les accompagnent. Son parti souhaite donc supprimer le délai maximal de la durée du séjour des travailleurs étrangers, autoriser l'entrée des membres des familles et œuvrer à la pleine acceptation des migrants.

Mme A. NAUMCHIK (Biélorus) déclare que l'adoption du Pacte mondial constituera un tournant dans la gouvernance des migrations. Elle marquera le triomphe du multilatéralisme sur les attitudes négatives à l'égard des migrations dans de nombreuses régions du monde. La guerre et les conflits, qui sont des facteurs importants de migration forcée, pourront être évités si un nouvel ordre international est trouvé. Le Gouvernement du Biélorus a proposé d'organiser des négociations à cette fin. Les migrations restent une priorité de premier plan du programme mondial, auquel l'UIP pourra contribuer de manière significative en adoptant le projet de résolution présenté aujourd'hui à la Commission permanente. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Pacte mondial. Sa délégation appuie le projet de résolution et présentera quelques propositions d'amendements.

M. Z. SANDUKA (Palestine) précise que les Palestiniens sont confrontés à un double fléau : après avoir dû trouver refuge à l'étranger, ils subissent les conflits et le terrorisme qui ravagent les pays d'accueil, notamment la République arabe syrienne. Des camps de réfugiés ont été détruits, et les réfugiés palestiniens ont été contraints une fois de plus de fuir pour survivre. L'Etat d'Israël, créé en vertu d'une résolution de l'ONU adoptée en 1948, est dirigé par d'anciens chefs de gang, qui perpétuent des massacres et qui ont chassé les Palestiniens hors de leur terre natale en détruisant quelque 450 villages. Les habitants ont fui pour rester en vie et ont dû rebâtir leur existence de façon très précaire dans des camps en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. En dépit d'une résolution l'exhortant à faciliter leur retour et à fournir une compensation pour les pertes, Israël n'a pas autorisé ce retour. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé pour porter assistance aux réfugiés palestiniens, qui sont aujourd'hui plus de 5,5 millions à travers le monde. Le plus gros contributeur au budget de l'UNRWA était les Etats-Unis d'Amérique, dont la suppression du financement aura des conséquences dramatiques.

M. S. AL KHATEEB (République arabe syrienne) affirme que la population de la République arabe syrienne subit les graves conséquences des agressions et du conflit menés par les Etats-Unis et d'autres pays. Le pays a connu un exode de main-d'œuvre dont il avait pourtant cruellement besoin. Les connaissances et le savoir-faire de cette main-d'œuvre ont été repris par d'autres pays, comme l'Allemagne et les pays scandinaves. Les migrations forcées pourraient s'arrêter si les actes d'agression eux-mêmes s'arrêtaient et si les terroristes et les groupes armés affiliés à des puissances coloniales cessaient de recevoir du soutien. Les parlements du monde devront exhorter les gouvernements à lever les sanctions économiques qui pèsent actuellement sur la République arabe syrienne, car elles ont des répercussions disproportionnées sur l'existence des plus vulnérables. Le Parlement syrien s'emploie à créer des possibilités d'emploi et à répondre aux besoins éducatifs de la population pour tenter de réduire les flux migratoires. La Turquie occupe une partie du territoire syrien et a expulsé un grand nombre de personnes. Les réfugiés ne peuvent pas rentrer chez eux à cause des agressions persistantes. L'OTAN et ses alliés doivent cesser ces agressions et se retirer du territoire syrien. Le Parlement condamne toutes les formes de terrorisme, de traitement inhumain et d'exploitation des réfugiés, et il attend avec intérêt l'établissement de nouvelles relations internationales fondées sur l'état de droit et le respect mutuel.

M. A. ALDEQBASI (Koweït) informe que son pays fournit une aide humanitaire importante et une assistance directe à d'autres pays. Malheureusement, l'ONU et ses organismes de secours sont en état de déclin. L'insécurité croissante ne fait qu'accroître les migrations. La plupart des migrants viennent de pays en conflit ou de pays qui ne tiennent pas leurs engagements internationaux ou ne respectent pas l'état de droit. Il faut donc s'attaquer aux causes profondes des migrations. Le droit international doit être appliqué, et les fonctions humanitaires et de secours de l'ONU doivent être renforcées. Les migrants entreprennent des trajets périlleux pour fuir des conflits au péril de leur propre existence. L'accomplissement de progrès réels passe par un débat clair et audacieux. Le rôle de l'ONU devra être renforcé afin que ses institutions puissent soutenir la paix au Moyen-Orient.

Mme P. FRASER-DAMOFF (Canada) estime que la communauté LGBTQI doit être incluse dans la définition des groupes marginalisés et vulnérables. Le Canada est l'un des rares pays à accueillir des réfugiés pour des motifs liés à leur orientation sexuelle. Une organisation non gouvernementale canadienne, Rainbow Railroad, aide les membres de la communauté LGBTQI à fuir leur pays lorsqu'ils courent un risque de persécution. Au total, huit Etats maintiennent la peine de mort pour homosexualité. Dans 71 Etats, les personnes LGBTQI sont menacées d'incarcération. Ces personnes doivent donc être explicitement intégrées au projet de résolution. Le Gouvernement canadien a aidé Rainbow Railroad à réinstaller des réfugiés tchéchènes après l'annonce des purges et des camps anti-gay.

Mme C. MIX (Chili) dit que les migrations ont des répercussions importantes sur les droits de l'homme, en particulier ceux des groupes vulnérables. Les migrants appartenant à la communauté LGBTQI peuvent se retrouver dans des situations hostiles et violentes. Puisque la moitié des migrants à l'échelle mondiale sont des femmes, il est essentiel d'inscrire les politiques migratoires dans une approche sensible au genre. La lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des filles migrantes, exige une approche globale. La gouvernance des migrations doit tenir compte des difficultés propres à la situation des femmes, en particulier l'accès à l'emploi dans

les pays de destination, le risque d'être placées en détention et l'impact considérable des migrations sur leur vie de famille. Les migrations doivent être envisagées dans une perspective de droits de l'homme. Tous les migrants doivent être traités avec humanité et dignité. La gouvernance des migrations doit comprendre des mesures de protection des personnes qui en ont le plus besoin. Il incombe tout particulièrement aux parlementaires de protéger les droits des personnes les plus vulnérables. La coopération interparlementaire est à cet égard essentielle.

M. M. KARAKAYA (Turquie) déclare que le Pacte mondial orientera les politiques migratoires et servira d'outil pour combattre le racisme, la discrimination et la xénophobie – autant de fléaux très dangereux alimentés par les intérêts politiques nationaux. La tolérance et la compréhension culturelles doivent prévaloir. Le Pacte mondial ouvrira la voie à une meilleure coordination en matière de gestion migratoire. Il pourra avoir des retombées bénéfiques importantes sur la vie de millions de migrants, en s'attaquant aux facteurs des migrations irrégulières et en aidant à renforcer l'aide humanitaire et l'aide au développement dans les pays d'origine et de transit. Le Pacte mondial souligne la contribution des migrants au développement des sociétés. Il est centré sur les personnes, sensible au genre, et se préoccupe du sort des enfants. Il encourage le respect des droits des groupes vulnérables, tout en tenant compte des droits souverains des Etats, et plaide pour une coopération internationale étroite afin de lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. Aucun pays n'est à l'abri des défis posés par les déplacements de populations. L'objectif principal du Gouvernement turc est de protéger les frontières turques et de démanteler les groupes terroristes, en œuvrant à la sécurité et à la stabilité de la région et en coopérant avec la communauté internationale pour assurer le retour sûr des réfugiés syriens.

Mme G. KATUTA (Zambie) indique que son pays, qui est non seulement un pays d'origine, est aussi un pays de destination et de transit pour les réfugiés et les migrants des pays voisins, notamment la République démocratique du Congo. Le Gouvernement zambien a pris des mesures pour assurer le transit des migrants en toute sécurité et de manière ordonnée à travers son territoire, notamment la ratification des instruments internationaux, le renforcement des capacités nationales en matière de collecte de données et de la politique de l'emploi, et l'intégration de la dimension de genre. Le Parlement zambien a adopté des lois pour traiter les principales difficultés liées aux migrations. Elles visent notamment à lutter contre la traite des personnes, à réglementer l'immigration et les expulsions, et à éliminer la violence sexiste. Une commission nationale des droits de l'homme ayant pour mission d'enquêter sur les violations a été créée. Les parlementaires doivent comprendre les causes multiples des migrations et légiférer en conséquence pour garantir aux migrants la protection de leurs droits et une existence dans des conditions sûres et dignes. Il ne faut jamais oublier que les migrants contribuent de manière positive au développement économique des pays d'accueil, ainsi que des pays d'origine.

Mme V. ABDULKHALEQ (Iraq) explique que quelque six millions de personnes ont dû quitter l'Iraq au péril de leur vie suite à des violations massives des droits de l'homme par le groupe Etat islamique. On ignore ce qu'il est advenu de bon nombre d'entre elles – notamment des milliers de femmes yézidiennes, dont le sort est particulièrement préoccupant. En dépit des difficultés, le Gouvernement iraquien collabore étroitement avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires pour réinstaller de nombreuses personnes déplacées, mais des centaines de milliers de personnes le sont toujours. Des mesures législatives ont été prises pour favoriser l'intégration des enfants migrants dans les écoles et donner accès à des services de soins et de protection sociale à tous les migrants. Les conditions de sécurité précaires restent toutefois, avec la menace du terrorisme, un important facteur d'émigration. Par conséquent, l'intervenante demande à la communauté internationale d'aider tous les pays victimes de déplacements massifs à rebâtir leur société et à empêcher leurs habitants de fuir pour leur survie. Une catastrophe écologique entraînerait également de grands flux migratoires. La recherche de solutions nécessitera un solide appui et une coopération étroite au niveau international.

M. D. MARIE (France) déclare que la décision d'élaborer le Pacte mondial constitue une prise de conscience internationale de la nécessité de mener une action concertée mondiale pour sauver des vies, promouvoir les droits de l'homme, et inviter les Etats à prendre leur part de responsabilité pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières. Une telle approche est essentielle pour tirer parti des avantages que représentent ces migrations sur les plans économique et culturel en faveur de tous, et en même temps, pour trouver un juste équilibre entre les droits des peuples et la souveraineté des Etats. Ce Pacte souligne la nécessité de promouvoir

le respect des droits humains, de mener une action globale de lutte contre les discriminations et les xénophobies, de garantir à chacune et chacun un droit à la justice, à la protection sociale, au travail, à l'éducation, au logement, et aux soins de santé. Ce Pacte garantit aussi les droits de l'enfant en refusant leur détention. La coopération sur la question des changements climatiques et l'aide au développement est essentielle pour aider les pays d'origine et empêcher les migrations subies. Il regrette que certains Etats se soient retirés des négociations relatives au Pacte mondial.

M. M. ABDALL HUSSAIN (Soudan) salue le projet de résolution et considère que les migrations organisées peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'économie tant des pays d'origine que des pays de destination. Cela dit, le Soudan a subi une "fuite des cerveaux" à cause du départ de quelque deux millions de personnes. De même, un grand afflux de migrants pourrait entraîner une instabilité sociale et politique dans les pays d'accueil. La situation est donc complexe, et la question doit continuer de faire partie des priorités internationales. Le Soudan est également un pays de destination et, à ce titre, il a pris des mesures pour que toutes les personnes puissent jouir de leurs droits aux soins de santé et à l'éducation et qu'elles puissent véritablement s'intégrer. En outre, le Soudan, situé sur la voie migratoire conduisant à la mer Rouge, est un pays de transit. Le Parlement soudanais a donc promulgué des lois pour lutter contre le trafic d'êtres humains et il coopère avec la communauté internationale pour protéger les migrants en transit et combattre d'autres aspects de la criminalité transnationale, comme le terrorisme.

Mme B. GUZMÁN GÓMEZ (Etat plurinational de Bolivie) explique que la politique migratoire de son pays est fondée sur le développement durable et les droits de l'homme. Les migrations doivent être considérées comme une chance pour les Etats d'accueil et non pas comme un fardeau. Les droits de tous les migrants doivent être garantis, quel que soit leur statut juridique. Des politiques d'intégration globales sont nécessaires pour s'assurer que tous les migrants voient leurs droits au logement, à la santé et la sécurité respectés, sur la base des principes de complémentarité, de solidarité et de respect de la diversité. Les migrants doivent être considérés comme un pont entre les pays d'origine et les pays de destination. La coopération entre Etats est essentielle pour prévenir l'exploitation et la traite. Une approche humaniste est nécessaire pour promouvoir et protéger les droits des migrants et permettre leur intégration effective dans les sociétés d'accueil.

M. A. NIYONGABO (Burundi) estime que, si les migrations ont toujours existé, la crise actuelle a été exacerbée par les événements récents. De plus, elle est accentuée par la pauvreté que crée l'exploitation abusive des ressources naturelles dans de nombreux pays d'origine. La plupart des migrants viennent de pays africains et asiatiques riches en ressources naturelles, qui ont été exploitées par des puissances occidentales. La Libye, par exemple, a été délibérément déstabilisée et son dirigeant assassiné. La situation politique qui en a résulté a fait fuir des pans entiers de la population. Les parlementaires doivent collaborer pour veiller à ce que les gouvernements ne pratiquent ni la manipulation ni l'exploitation. La communauté internationale doit vivre et œuvrer en solidarité. Tous les efforts doivent être déployés pour empêcher que certaines grandes puissances ne tentent de déstabiliser les pays de la région méditerranéenne, et pour défendre les principes de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme.

M. A. SINMALEZA (Equateur) déclare que le droit à pouvoir migrer de manière sûre, ordonnée et régulière est un droit universel. Les flux migratoires à grande échelle que connaît actuellement le monde sont motivés par la recherche de paix et de sécurité politique et financière. L'approche de l'Equateur en matière migratoire repose sur les droits de l'homme et met l'accent sur l'égalité des droits pour tous. Récemment, des centaines de milliers de personnes ont fui le Venezuela, dont 150 000 ont été accueillies en Equateur. En vue de leur pleine intégration, elles se sont vu accorder l'accès aux services de santé et à l'éducation. Mais de nombreuses autres sont victimes de discrimination, d'exploitation et exposées à des risques de traite. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour favoriser la démocratie au Venezuela. Une plus grande coopération internationale est nécessaire pour assurer la sécurité des flux migratoires et protéger les communautés de migrants.

M. W. AYENEW (Ethiopie) indique que le Gouvernement éthiopien a tenté d'interdire à ses citoyens migrants de trouver du travail au Moyen-Orient – interdiction qui n'a fait qu'accroître les migrations irrégulières. Les principales raisons de l'exode d'Ethiopie sont la sécheresse, le manque de terres et le chômage, c'est pourquoi le Gouvernement s'emploie à promouvoir le développement économique. Le Parlement a alloué des fonds budgétaires à un programme de

création d'emplois afin d'augmenter les possibilités professionnelles, en particulier pour les étudiants fraîchement diplômés. L'Éthiopie est aussi un pays de destination pour les migrants des pays voisins, tels que l'Érythrée, la Somalie et le Soudan du Sud. Ces migrants ont un accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services indispensables à une existence décente.

Mme A. GERKENS (Pays-Bas) salue le projet de résolution, qu'elle considère comme équilibré. Néanmoins, sa délégation souhaite déposer plusieurs amendements pour qu'il prenne dûment en considération les situations poussant des groupes de femmes à émigrer ainsi que l'importance d'assurer la sécurité des voies migratoires pour protéger les migrants contre la traite. Bloquer les voies migratoires n'est pas un moyen efficace d'empêcher les migrations. Il vaut mieux s'attaquer aux causes profondes des migrations forcées.

M. F. VERDUCCI (Italie) estime que les migrations concernent quelque 250 millions de personnes dans le monde. Elles sont une cause de souffrance et d'esclavage. Il faut donc traiter les causes profondes des migrations forcées. Les parlementaires doivent faire entendre leur voix. Une approche sélective de la démocratie n'est pas acceptable ; la démocratie ne peut fonctionner sans respect des droits de l'homme. La solidarité est cruciale et va de pair avec le fait d'assumer ses responsabilités. Garantir des migrations justes, régulières et ordonnées doit être considéré comme une stratégie à long terme, plutôt que comme une mesure d'urgence. Tous les efforts doivent être déployés pour éradiquer le racisme, la xénophobie et la discrimination et promouvoir une coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination au profit de tous. L'intégration et l'inclusion des migrants sont essentielles pour maintenir la sécurité et régir les migrations de manière ordonnée. Les deux pactes mondiaux doivent être mis en œuvre simultanément.

M. R. MUNAWAR (Indonésie) affirme que les parlements doivent contribuer à la gouvernance des migrations en ratifiant la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en collaborant avec les gouvernements pour améliorer la gestion des départs et des arrivées des travailleurs migrants, et en affermissant la coopération pour renforcer les capacités des pays à gérer les migrations. Les Etats doivent assumer les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Le Myanmar doit protéger les droits du peuple rohingya.

Mme J. NASAIF (Bahreïn) estime que, même si les migrations sont un problème mondial, il devient particulièrement urgent de s'y atteler dans les zones en proie à un conflit politique. Une attention particulière doit être accordée à la protection des migrants les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants sans protection juridique, qui luttent pour s'intégrer dans de nombreux pays de destination. Les parlementaires ont un rôle à jouer pour faire adopter des politiques migratoires complètes et détaillées dans le cadre de la législation nationale, promouvoir le respect du droit international, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et accorder une protection à toutes les femmes migrantes. Tous les migrants doivent avoir accès à l'éducation, aux soins de santé et à la justice. Tous les efforts doivent être faits pour mettre un terme à la discrimination à l'encontre des migrantes et favoriser leur intégration dans les sociétés d'accueil et leur contribution à ces sociétés. Une base de données sous forme de plate-forme numérique commune doit être établie afin de compiler toutes les lois et activités relatives aux normes internationales du travail, notamment concernant le dialogue social et la protection des droits des travailleurs migrants.

Mme A. ZANI (Kenya) indique que les facteurs de vulnérabilité des migrants sont nombreux. Il convient de coordonner une action interparlementaire relative aux migrations et aux politiques migratoires afin que des mesures exhaustives soient prises pour remédier à cette vulnérabilité. Le Kenya accueille l'une des plus grandes populations de réfugiés – environ 500 000 personnes – dans deux principaux camps. Des efforts ont été déployés pour que les conventions internationales pertinentes soient ratifiées et pour légiférer au niveau national sur divers aspects, tels que la protection des personnes déplacées et la prévention de la traite des personnes. Les réfugiés et les migrants se déplacent souvent sans papiers et sont, de ce fait, exposés à l'exploitation et aux violences. Toutes les lois sur les migrations qui ont été promulguées au Kenya visent à améliorer la situation des migrants. Les parlementaires joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du Pacte mondial. A cet égard, le Parlement kényan envisage d'élaborer un plan d'action relatif aux migrations, qui comprendra des mesures pour demander des comptes aux gouvernements et assurer la pleine mise en œuvre de toutes les lois pertinentes. La participation des parties prenantes doit être renforcée par tous les moyens, notamment celles des migrants, afin que leur

situation et leurs besoins spécifiques soient évalués et pris en compte. Les parlementaires doivent participer aux négociations sur les accords bilatéraux et les politiques régionales visant à traiter les questions relatives aux migrations. Il faut s'attaquer aux causes profondes des migrations massives de manière globale.

M. R. MARCOLETA (Philippines) explique qu'il y a 10 millions de travailleurs migrants philippins dans le monde et qu'ils contribuent à l'économie des Philippines à hauteur de plus de 30 milliards de dollars des Etats-Unis par an. Sa délégation se félicite des initiatives prises par l'UIP pour mieux faire connaître le Pacte mondial et favoriser sa mise en œuvre. Il s'agit d'un document novateur, qui incarne l'idée d'une approche humaine des migrations, en veillant à ce que les personnes puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux lors de leur déplacement, conformément au droit international. Le Pacte mondial contribuera à mettre un terme à la traite des personnes et à l'exploitation des migrants. Il permettra aussi d'accélérer les progrès en vue d'assurer des conditions de travail décentes à tous et de mettre un terme aux discours négatifs injustifiés sur les migrants et les migrations. Il faudra donc intensifier la coopération internationale pour mettre en œuvre ses objectifs et atteindre ces résultats.

M. M. ALHAIZAN (Arabie saoudite) estime que le moyen de parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières est d'éliminer les causes profondes des migrations massives. Il faut encore apporter quelques modifications au projet de Pacte mondial. Les échanges culturels sont essentiels pour assurer une meilleure compréhension et un respect mutuel accru entre les migrants et les communautés d'accueil et favoriser ainsi l'intégration. Il est particulièrement important de jeter des ponts entre les populations. Il convient de tenir compte à la fois des difficultés que les migrants rencontrent et des préoccupations des communautés d'accueil.

Mme L. CAI (Chine) dit que les migrations sont l'une des tendances les plus marquantes de la société contemporaine et qu'elles jouent un rôle important pour combler le fossé existant entre le Nord et le Sud. En Chine, elles sont considérées comme une occasion de renforcer la coopération et le développement économique, car elles offrent des avantages dont chacun peut tirer parti. Tous les efforts doivent être déployés pour encourager l'intégration des migrants dans la société qui les accueille et lutter contre la discrimination, l'exclusion et la stigmatisation. La communauté internationale doit coopérer de manière globale pour lutter contre toute forme de criminalité en rapport avec les migrations, en particulier la traite des personnes. La Chine a participé activement aux négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Gouvernement chinois est disposé à travailler avec tous les partenaires pour améliorer la gouvernance mondiale en matière migratoire.

Mme R. KANDAWASVIKA-NHUNDU (International IDEA) déclare que les migrations posent des défis aux sociétés démocratiques en mettant à rude épreuve la capacité des institutions des pays de destination à intégrer efficacement les migrants dans leur communauté d'accueil. Les migrations se retrouvent donc souvent au centre des débats publics. Dans certains pays, pendant les campagnes électorales, les partis politiques promettent de limiter le nombre de migrants et de restreindre leur entrée sur le territoire. Les parlements doivent intégrer les principes fondamentaux de l'inclusion et du multiculturalisme dans leur approche des migrations et veiller à ce que leurs systèmes démocratiques soient suffisamment forts pour faire face aux défis engendrés. Les parlementaires doivent favoriser une culture du débat, qui prône l'inclusion et encourage les politiques cherchant à tirer le meilleur parti des avantages qu'offrent les migrations. Une approche globale en la matière est fondamentale.

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande) dit que les migrations peuvent permettre à des pays de se développer sur les plans économique, social et culturel. Plus de 25 pour cent des Néo-Zélandais sont nés dans un autre pays. La Nouvelle-Zélande manque de travailleurs saisonniers, en particulier dans les domaines de l'horticulture et de la viticulture. Le Gouvernement, en coopération avec les Etats voisins des îles du Pacifique, a établi un programme officiel d'emplois saisonniers dans le cadre duquel les ressortissants des îles du Pacifique peuvent travailler en Nouvelle-Zélande pendant quatre à sept mois, au terme desquels ils retournent dans leur pays avec un capital. Par exemple, chaque année, quelque 4 000 ressortissants du Vanuatu viennent travailler en Nouvelle-Zélande, ce qui leur permet de gagner les ressources nécessaires pour se construire des logements plus sûrs, mener une vie plus saine et scolariser leurs enfants.

L'intervenante a présidé un débat au Forum des femmes parlementaires sur le projet de résolution présenté aujourd'hui à la Commission. Le Forum a souligné la vulnérabilité des travailleuses domestiques migrantes, qui sont souvent isolées, non déclarées, peu rémunérées, à la merci de leurs employeurs, et qui n'ont qu'un accès limité à la justice. Leur statut dépend souvent de leur mari ou de leur employeur, ce qui les expose à une grande vulnérabilité si ce lien est rompu. Elles devraient avoir accès à la justice, à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé. Les droits des migrants doivent être protégés non seulement dans les pays d'origine et de destination, mais aussi dans les pays de transit. Sa délégation appuie la proposition de la délégation du Canada consistant à défendre les droits des migrants LGBTQI.

M. S. DUDIN (Jordanie) informe que sa délégation appuie la proposition du Royaume-Uni d'aborder la question des migrations parallèlement à celle des réfugiés. Sa délégation souscrit également aux propos de la délégation du Koweït concernant l'importance d'appliquer le droit international s'agissant des droits des réfugiés. Les deux délégations ont fait une proposition commune de thème à débattre sous le point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée concernant la nécessité de soutenir l'UNRWA. Une distinction doit être faite entre les personnes qui ont quitté volontairement leur pays et celles qui ont été contraintes d'en partir pour leur propre sécurité, ainsi qu'entre les migrants ayant fui une catastrophe naturelle et ceux qui ont fui une occupation étrangère. Le droit au rapatriement doit être encouragé pour toutes les personnes qui ont quitté leur patrie. Les réfugiés palestiniens doivent avoir le droit de rentrer chez eux. Indépendamment des droits que les pays d'accueil confèrent aux réfugiés, ceux-ci doivent toujours avoir le droit de retourner dans leur pays d'origine. Tout doit être mis en œuvre pour faciliter ce retour. Les pays accueillant des réfugiés doivent être soutenus. Dans certains cas, ils ont dû assumer une très lourde charge, souvent au détriment de leurs propres ressortissants, afin de respecter leurs obligations internationales.

M. S. YANG (Cambodge) dit que, durant le régime génocidaire des Khmers rouges de 1975 à 1979 sous lequel des milliers de Cambodgiens ont été torturés et massacrés dans les camps de travail, des centaines de milliers de Cambodgiens ont fui en quête d'eau et de nourriture et pour demander l'asile. La vie de ces gens a été sauvée grâce à des pays d'Asie, d'Europe, d'Australasie et des Amériques qui leur ont accordé l'asile. Sa délégation tient à remercier tous ceux qui ont accueilli et protégé des Cambodgiens à cette époque décisive de l'histoire, où le monde était bien meilleur.

M. R. MAVENYENGWA (Zimbabwe) indique que le débat sur les migrations vient à point nommé, dans le contexte de l'adoption imminente du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La circulation des personnes, qu'elle soit volontaire ou forcée, légale ou illégale, transfrontalière ou intérieure, est un phénomène qui traduit des liens étroits et complexes entre différentes préoccupations politiques. Une approche mondiale à plusieurs volets est nécessaire pour relever les nombreux défis liés aux migrations. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des migrations, en particulier aux troubles civils, et à leurs facteurs économiques, politiques et environnementaux chroniques. Dans de nombreux pays d'accueil, les migrants sont privés de leurs droits et exposés à des risques d'exploitation, de mauvais traitements et de discrimination. Les parlements doivent donc ratifier les conventions internationales pertinentes et légiférer au niveau national pour protéger et promouvoir les droits des migrants. Il convient également de renforcer la coopération internationale. Les migrants ne représentent pas une charge pour les sociétés d'accueil. Ils doivent avoir la possibilité de contribuer économiquement tant à leur pays d'origine qu'à leur pays de destination.

M. P. AKAMBA (Ouganda) explique que l'Ouganda a adopté une politique migratoire avisée, entièrement conforme à ses obligations internationales. Un important afflux de réfugiés a été enregistré, en particulier des pays voisins, comme le Soudan du Sud. Une politique globale en matière migratoire est donc essentielle. L'Afrique de l'Est possède une politique relative à la liberté de circulation qui octroie aux migrants les mêmes droits et le même accès aux services qu'aux ressortissants nationaux, sans discrimination. Sa délégation n'adhère pas à la proposition présentée par la délégation du Canada consistant à définir expressément les personnes LGBTQI comme groupe vulnérable. Il est impossible d'intégrer une telle référence dans la législation ougandaise. C'est pourquoi sa délégation appuie le projet de résolution tel qu'il est présenté.

M. H.A. KHAN (Pakistan) déclare que le Pakistan est un pays d'origine, de transit et de destination, qui considère que les migrations jouent un rôle clé dans le développement socio-économique des pays d'origine et d'accueil. Le Gouvernement pakistanais a pris un certain nombre de mesures politiques, législatives et administratives pour protéger les migrants, notamment l'adoption d'une loi pour prévenir le trafic et la traite des personnes. La communauté internationale devra se concentrer sur les causes profondes des migrations irrégulières, en particulier en comblant les disparités économiques entre pays développés et pays en développement, et en renforçant les voies légales de migration. Bien que les Etats conservent le droit souverain de renforcer la sécurité à leurs frontières, ce droit doit être appliqué conformément au droit international et respecter les droits fondamentaux des migrants, indépendamment de leur statut. Il convient d'appliquer des approches sensibles au genre dans les activités auprès des immigrants en situation irrégulière. Il faut mettre un terme à la xénophobie persistante, au profilage racial et à l'islamophobie à l'encontre des migrants dans les pays de destination. Permettre aux migrants d'exercer leurs droits fondamentaux dans la dignité facilitera leur intégration dans les sociétés d'accueil. Les négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières arrivent à point nommé. La communauté internationale doit prendre des mesures fermes pour assurer la mise en œuvre équilibrée de l'instrument, afin que les migrations profitent à tous et contribuent véritablement au développement durable. A cette fin, il faudra impérativement que les pays d'origine et de destination collaborent étroitement.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) dit que sa délégation adhère à l'esprit du projet de résolution. Il ne faut toutefois pas négliger l'impact dévastateur des migrations sur les pays d'accueil. Chaque pays a le droit de définir sa propre politique d'immigration, à condition qu'elle ne repose pas sur des critères de race, de couleur, d'origine nationale ou ethnique, ou d'autres facteurs discriminatoires. La plupart des politiques – fondées sur des perceptions négatives – préfèrent ne pas laisser entrer les personnes sur le territoire plutôt que d'envisager dans quelle mesure les migrants peuvent contribuer à l'économie. La guerre, la faim, les conflits et les persécutions peuvent entraîner des déplacements massifs. La Convention de 1951 doit faire l'objet d'un examen en vue d'une mise à jour éventuelle. Il ne faut pas sous-estimer l'importance des migrations et de la contribution économique des migrants.

Mme S. ERRANTE (France) informe que son pays a adopté un projet de loi en juillet 2018 pour consolider le droit d'asile, lutter contre les migrations irrégulières et renforcer l'intégration. Le projet de loi vise à renforcer la protection des personnes, à faire converger les procédures nationales avec les lois et les pratiques européennes, et à mieux adapter le droit français aux réalités opérationnelles. L'adoption du Pacte mondial est particulièrement opportune, car c'est à l'échelle du monde que la préoccupation des migrations doit être portée. Aucun pays, seul, ne peut gérer cette mobilité mondiale. C'est dans cet esprit que sa délégation a déposé huit amendements au projet de résolution.

Mme C.K. KYENGE (Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE) déclare que le Pacte mondial doit s'appliquer à tous les migrants, à tous les stades du processus migratoire. Les migrants en transit sont souvent victimes de vol, de viol, d'agression et même de meurtre. Des migrants se noient en mer Méditerranée et le monde reste indifférent à leur sort. Il est donc temps de s'écarter de la notion de statut migratoire pour privilégier les droits de l'homme et de s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières. Parallèlement, il convient de lutter contre la traite des personnes, en garantissant la sécurité en mer et en mettant l'accent sur l'intégration dans la société d'accueil, dans le plein respect des droits fondamentaux des migrants.

M. J.I. ECHÁNIZ (Espagne), *co-rapporteur*, remercie tous les participants d'avoir contribué aux discussions et d'avoir fait part de leurs expériences. Le débat a été riche et a permis de souligner que les avis divergeaient encore. La résolution doit être englobante et elle doit parvenir au juste équilibre entre les besoins urgents des migrants en matière de santé, d'éducation, de sécurité sociale et de justice, et la souveraineté des Etats. L'objectif du projet de résolution est de promouvoir une meilleure gouvernance des migrations à l'échelle mondiale et de contribuer efficacement au Pacte mondial. Aucun pays ne peut relever les défis des migrations à lui tout seul. La coopération internationale est indispensable.

Mme Z. GURMAI (Hongrie) déclare qu'elle regrette la décision du Gouvernement hongrois de se retirer des négociations sur le Pacte mondial.

La séance est levée à 12 h 55.

SEANCE DU MERCREDI 17 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de M. A. Desai (Inde), Président de la Commission.

Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

Le PRESIDENT indique que la Commission permanente a examiné 97 amendements au projet de résolution soumis par 17 parlements et trois présentés par le Forum des femmes parlementaires. Les débats se sont déroulés dans un état d'esprit constructif. Un consensus a été trouvé sur de nombreuses questions complexes.

Un délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN demande ce qu'il en est de l'amendement proposé par sa délégation sur l'introduction d'un nouveau paragraphe après le paragraphe 9. L'amendement a été approuvé par la Commission permanente lors de la préparation mais il n'est apparemment pas inclus dans le texte final de la résolution.

Le SECRETAIRE DE LA COMMISSION explique que deux propositions similaires concernant l'introduction de nouveaux paragraphes ont été approuvées par la Commission – l'une faite par la délégation de la République islamique d'Iran et l'autre par le Forum des femmes parlementaires. Ces deux paragraphes ont été fusionnés afin d'éviter les doublons.

Un délégué du KOWEIT dit que, comme l'alinéa 3 ne fait pas la distinction entre les migrants en situation régulière et ceux en situation irrégulière, il souhaite savoir si les autres dispositions, en particulier le paragraphe 9 relatif aux droits en matière de protection sociale et d'emploi, s'appliquent aussi aux migrants clandestins.

M. J.I. ECHÁNIZ (Espagne), *co-rapporteur*, déclare que l'alinéa 3 vise à mettre l'accent sur les droits dont jouissent les migrants en tant qu'êtres humains.

Le projet de résolution, tel que modifié, est adopté.

Mme A. Gerken (Pays-Bas), membre du Bureau de la Commission permanente, préside la séance.

Une déléguée de POLOGNE fait part des réserves émises par tous les membres de sa délégation concernant la résolution dans son ensemble, étant donné que la Pologne ne participera pas à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les Polonais attendent de leur Gouvernement qu'il leur assure des conditions de vie sûres, un emploi et une stabilité sociale, en protégeant les frontières nationales et en aidant les pays d'origine à s'attaquer aux causes profondes des migrations. Le Pacte mondial ne répond pas à cette attente.

Un délégué du KOWEIT indique que le Parlement du Koweït est résolu à faire respecter les droits fondamentaux et les droits civils de tout individu. Il tient néanmoins à exprimer les réserves formulées par sa délégation au sujet des paragraphes 9 et 16, qui ne font pas de distinction claire entre immigrants en situation régulière et immigrants en situation irrégulière. Au Koweït, les immigrants clandestins ne peuvent pas se voir accorder le droit de vote ou le droit à une couverture sociale.

Un délégué du LIBAN fait également part des réserves de sa délégation au sujet du paragraphe 9. Au Liban, le nombre de migrants dépasse celui des ressortissants nationaux. Accorder le droit de vote aux migrants reviendra à encourager les séjours de longue durée, ce qui représenterait un lourd fardeau pour le pays.

d) Désignation d'un rapporteur à la 139^{ème} Assemblée de l'UIP

La PRESIDENTE suggère que M. J.I. Echániz (Espagne) remplisse la fonction de Rapporteur de la Commission permanente et qu'il présente la résolution à la 139^{ème} Assemblée de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Préparatifs des Assemblées suivantes

- a) Thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission**
b) Ordre du jour de la Commission à la 140^{ème} Assemblée de l'UIP

La PRESIDENTE mentionne que le Bureau a reçu une proposition de thème de la délégation du Bangladesh pour la résolution suivante de la Commission, intitulée "Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : Le rôle des parlements pour assurer le droit à la santé".

M. H. MILLAT (Bangladesh) indique que si tout être humain sans distinction a le droit de jouir du meilleur état de santé possible, au moins la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services sanitaires essentiels. Les paiements directs aux prestataires de soins plongent de nombreuses personnes dans la pauvreté. La couverture sanitaire universelle est un pas vers l'équité, le développement, l'inclusion sociale et la cohérence. La communauté internationale s'est engagée à assurer la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Les parlementaires ont un rôle clé à jouer. Une résolution de l'UIP constituera une déclaration d'engagement des parlementaires envers cet objectif mondial. Les parlementaires ont à la fois l'autorité et la responsabilité de promouvoir les plus hautes normes en matière de santé pour tous en exerçant les fonctions qui sont les leurs en matière de plaidoyer, de contrôle, de budgétisation et de responsabilisation. On ne saurait tolérer de vivre dans un monde où certaines personnes doivent choisir entre mauvais état de santé et difficultés financières.

La PRESIDENTE dit que le Bureau a recommandé à la Commission permanente de choisir cette question comme thème de sa résolution suivante.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE dit que M. H. Millat contribuera en tant que co-rapporteur à la préparation du projet de résolution. La Présidente de l'UIP nommera le ou les autre(s) co-rapporteur(s). Un débat aura lieu à la 140^{ème} Assemblée de l'UIP, afin que tous les participants puissent s'exprimer sur la question. Le projet de résolution sera préparé pour adoption à la 141^{ème} Assemblée de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Le Bureau a recommandé qu'une réunion-débat ait lieu à la 140^{ème} Assemblée pour examiner la façon dont les Membres de l'UIP ont donné suite à trois résolutions adoptées par l'UIP ces dernières années, à savoir la résolution de 2009 sur la liberté d'expression, la résolution de 2013 sur les médias sociaux, et la résolution de 2015 sur la vie privée à l'ère numérique. Elle considère que la Commission permanente accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Election du Vice-Président de la Commission

La PRESIDENTE annonce que, après avoir reçu quatre candidatures de membres du Bureau, le Bureau a élu la Vice-Présidente de la Commission en sa personne, Mme A. Gerkens (Pays-Bas). S'il n'y a pas d'objections, elle considérera que la Commission approuve cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 10.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h 50, sous la conduite de M. J.I. Echaniz (Espagne), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/139/A.1.rev)

L'ordre du jour révisé (C-I/139/A.1.rev) est approuvé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2018)

Le compte rendu est adopté.

Elections au Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT dit qu'un poste vacant au Bureau de la Commission permanente est à pourvoir par une femme du Groupe des Douze Plus, lequel a présenté la candidature de Mme A. Shkrum (Ukraine), et qu'un autre est également à pourvoir par un homme ou une femme du Groupe Eurasie, lequel présentera une candidature à la prochaine Assemblée. Il précise également que le Groupe Asie-Pacifique a proposé que M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) soit réélu pour un second mandat de deux ans. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que la Commission souhaite élire Mme Shkrum et réélire M. Suwanmongkol au Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Réunion-débat sur le thème *Désarmement global et non-prolifération*

Le PRESIDENT, présentant le thème de la réunion-débat, informe les participants qu'un message vidéo a été reçu de M. Sacha Sergio Llorentty Solíz, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Etat plurinational de Bolivie auprès des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), concernant la non-prolifération des armes de destruction massive.

Le message vidéo de M. Llorentty Solíz est projeté.

Le PRESIDENT présente le modérateur du débat, M. Daniel Plesch, directeur du Centre d'études internationales et diplomatiques de l'Ecole d'études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres, personnalité de premier plan et consultant dans le domaine du désarmement, dont nombre de ses idées ont été prises en compte dans le nouveau programme en faveur du désarmement *Assurer notre avenir commun*, présenté en mai 2018 par le Secrétaire général de l'ONU.

Le MODERATEUR dit que le nouveau programme du Secrétaire général de l'ONU sur le désarmement offre aux parlementaires de nombreuses possibilités de contribuer au succès des efforts de désarmement et de non-prolifération. Ils peuvent par exemple appuyer la mise en œuvre des accords mondiaux et traités pertinents et adopter des lois qui permettent de renforcer la confiance, de faciliter la vérification et de créer les conditions propices à la poursuite du désarmement. Initiative opportune compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité à l'échelle internationale, le programme répertorie un large éventail de mesures concrètes destinées à ouvrir de nouvelles perspectives et à examiner les sujets sur lesquels un dialogue réel s'impose pour remettre le désarmement au cœur des efforts de paix et de sécurité.

A cet égard, l'UIP a ouvert la voie en organisant en 2016 une réunion-débat sur le désarmement global, et elle continue d'œuvrer en ce sens dans le cadre du projet à long terme mené par la Commission sur le contrôle parlementaire en matière de politique de désarmement. Elaboré par l'UIP et la SOAS, en partenariat avec le Centre de politique de sécurité de Genève

(GCSP) et le forum Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), ce projet vise à approfondir les connaissances des parlementaires sur le cadre international relatif au désarmement et à la non-prolifération et à renforcer leurs compétences en matière de contrôle et d'élaboration des lois. Le site web du GCSP renferme des informations sur les nombreux accords de désarmement et de non-prolifération en vigueur et proposera bientôt une liste préliminaire des bonnes pratiques parlementaires dans le domaine du désarmement. De plus amples renseignements sur le projet de la Commission peuvent être obtenus auprès du bureau d'information du PNND ou du secrétaire de la Commission.

Il présente les intervenants, qui exposeront leurs vues sur certains aspects du nouveau programme global de désarmement et sur le rôle des parlements dans les efforts de désarmement et de non-prolifération : M. Jānis Kārkliņš, Ambassadeur et Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Président désigné de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes ; Mme Silvia Mercogliano, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ; et Mme Kerstin Vignard, directrice adjointe de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M. J. KĀRKLIŅŠ, *intervenant*, ouvre le débat en soulignant que l'un des volets du nouveau programme sur le désarmement prévoit de sauver des vies en se concentrant sur les armes classiques, qui existent par millions et tuent des milliers de personnes chaque année. Par conséquent, étant donné leur impact dévastateur en tant qu'armes de destruction massive, ces armes font l'objet de nombreux traités internationaux, dont le Traité sur le commerce des armes, un instrument juridiquement contraignant qui régleme le commerce de ces armes, sans toutefois l'interdire. Le Traité vise à éliminer le commerce illicite d'armes classiques et à empêcher leur détournement, en vue de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales et de réduire la souffrance humaine causée par les transferts d'armes irresponsables. En vigueur depuis 2014, le Traité compte actuellement près de 100 États parties, ce qui représente, en tenant compte des signataires, environ 70 pour cent des États membres de l'ONU.

Le Traité promeut la transparence par l'établissement de rapports et l'échange volontaire d'informations, mais n'oblige pas les États parties à divulguer des informations sensibles qui pourraient compromettre leur sécurité nationale. Il promeut également la sécurité humaine en empêchant l'accumulation et la circulation des armes et munitions illicites et souligne, parmi les principes énoncés dans son préambule, le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu à tous les États à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Le Traité contribue en outre à la sécurité régionale, notamment en aidant à prévenir les flux transfrontaliers illicites d'armes et de munitions. De même, le texte renforce le respect des normes relatives aux droits de l'homme dans le commerce des armes classiques, notamment en mettant l'accent, dans les critères d'évaluation des risques, sur la question de la violence sexiste, domaine sur lequel l'intervenant entend se concentrer pendant sa présidence de la Conférence. Le Traité joue un rôle dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), notamment la cible 16.4 (D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes), la cible 5.2 (Éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles) et l'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables). Enfin, le Traité vise à établir des normes commerciales internationales et un cadre de conformité chargé de veiller à ce que tous les transferts soient soumis aux mêmes critères d'évaluation des risques.

Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la transposition des engagements internationaux pris par les États en réalités nationales par le biais de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle. En effet, leur fonction de contrôle est particulièrement vitale dans le cas des traités qui, comme le Traité sur le commerce des armes, ne disposent d'aucun mécanisme de contrôle. Diverses activités de sensibilisation ont déjà été menées à l'intention des parlementaires et des législations types ont été élaborées, ainsi qu'un guide pour la ratification du Traité. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour sensibiliser davantage les parlementaires au Traité et soutenir leur participation à sa mise en œuvre durable et efficace.

Mme S. MERCOGLIANO, *intervenante*, s'exprimant au sujet du désarmement pour sauver l'humanité, fait remarquer que le thème sous-jacent du nouveau programme du Secrétaire général de l'ONU est le partenariat entre l'ensemble des parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les universitaires et les industriels. La détérioration de la sécurité internationale résulte de l'érosion du respect des normes et des institutions internationales, ce qui crée un risque de voir se développer de nouvelles technologies d'armement de plus en plus meurtrières. Le programme met donc l'accent sur la mise en œuvre

des instruments existants, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Traité de non-prolifération), et le retour à un dialogue multilatéral pour le désarmement fondé sur une approche globale couvrant la maîtrise des armements, la non-prolifération, le renforcement de la confiance, les restrictions, les interdictions et, le cas échéant, l'élimination. En résumé, le désarmement est un outil qui sert à promouvoir, entre autres, la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits armés, le maintien de la sécurité et de la stabilité à tous les niveaux, le respect des principes d'humanité et la protection des civils.

Compte tenu de la menace que les armes nucléaires font peser sur l'existence de l'humanité, le programme met l'accent sur les mesures devant conduire à l'élimination de ces armes en tant que priorité à laquelle tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, doivent s'atteler en s'acquittant de leurs obligations conventionnelles existantes. Les huit actions prévues dans le plan de mise en œuvre pour atteindre cet objectif commun sont les suivantes : faciliter le dialogue en faveur du désarmement nucléaire, garantir le non-recours aux armes nucléaires, affirmer qu'une guerre nucléaire ne doit jamais avoir lieu, faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, renforcer et consolider les zones exemptes d'armes nucléaires, atténuer les risques d'utilisation des armes nucléaires, conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, et développer la vérification du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, un groupe d'experts gouvernementaux sur le désarmement nucléaire composé de 25 Etats membres choisis sur la base d'une représentation géographique équitable a été créé. Le Groupe devrait achever ses travaux en 2019.

Mme K. VIGNARD, *intervenante*, se concentrant sur le volet du programme intitulé *Le désarmement pour les générations futures*, et notamment sa section *Nouveaux moyens et méthodes de combat*, explique que les idées clés avancées sur cet aspect dans le nouveau programme en faveur du désarmement portent sur les conséquences des innovations scientifiques et techniques, notamment les nouveaux types d'armes que la conscience publique réproouve ou qui remettent en cause les normes sociales ; l'innovation responsable et l'application responsable des nouvelles technologies ; la maîtrise humaine des armes et de l'intelligence artificielle ; et la paix et la stabilité dans le cyberspace.

Du point de vue de la sécurité internationale, les nouvelles technologies d'armement posent de nouvelles questions juridiques et éthiques ainsi que des défis en termes de prolifération, et peuvent potentiellement conduire à l'utilisation de procédés de fabrication additive pour contourner les sanctions ou produire des articles soumis à contrôle. D'aucuns estiment que les nouvelles armes et les nouveaux moyens de combat sont intrinsèquement déstabilisateurs, tandis que d'autres craignent qu'ils n'abaissent le seuil de l'emploi de la force ou de l'agression, entraînant ainsi des conséquences négatives pour la paix et la sécurité. En outre, les technologies novatrices traditionnellement utilisées dans les systèmes d'armes sont désormais à usage double ou multiple et accessibles à des degrés divers aux Etats, aux entreprises et aux acteurs non étatiques. Mais le plus grand risque réside dans la combinaison éventuelle de nouvelles technologies d'armement employées de façon imprévue ou accidentelle, un risque qui doit être mieux appréhendé afin de pouvoir l'atténuer. A cet égard, l'actuel manque de connaissance demeure un obstacle important à l'innovation responsable.

Les responsables politiques doivent donc s'informer davantage sur les innovations et leurs multiples incidences afin d'élaborer des solutions législatives et des normes réglementaires appropriées. Cet aspect sera de plus en plus essentiel face à la généralisation et à la démocratisation des technologies. Ils peuvent également agir pour favoriser la transparence et la responsabilisation dans le domaine des nouvelles technologies, notamment en l'absence de traités applicables. Enfin, les responsables politiques doivent veiller au respect des obligations conventionnelles existantes, notamment le versement des contributions requises pour assurer une mise en œuvre solide, et allouer des fonds aux travaux de recherche utiles pour l'élaboration des politiques. Toutes ces mesures sont essentielles pour tirer parti des avantages extraordinaires qu'offre l'innovation tout en atténuant les préjudices et les risques potentiels qui y sont associés.

Le MODERATEUR remercie les intervenants pour leurs exposés instructifs et invite l'assistance à réagir.

M. T. DURAI (Inde) dit que son pays demeure attaché au désarmement et à la non-prolifération en vue d'assurer la sécurité collective et de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui implique de renforcer le multilatéralisme et ses institutions. L'Inde a mis en place un solide système national de contrôle des exportations, s'est conformée aux directives et codes de conduite correspondants et a présenté avec succès à l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment à sa première Commission, une série de résolutions sur des questions relatives aux

armes de destruction massive, à la sécurité internationale, au désarmement et aux armes nucléaires. L'Inde est en outre favorable à la tenue de négociations sur les questions liées aux armes nucléaires en vue d'un traité et est également disposée à transformer ses engagements en matière de politique nucléaire en dispositions juridiques multilatérales.

M. E. C. CHO (République de Corée) déclare que les armes de destruction massive sous toutes leurs formes continuent de proliférer et que l'humanité n'est pas plus à l'abri de leur menace qu'avant la guerre froide, et ce en dépit des efforts de désarmement et de non-prolifération auxquels son pays participe activement. La nouvelle course aux armements inquiétante que l'on observe en Asie du Nord-Est entre les grandes puissances mondiales appelle à un débat dans la région sur la question du désarmement et de la non-prolifération. La paix et la sécurité nationale ne sont en aucun cas garanties par de puissantes armes de pointe, lesquelles ne font que banaliser la terreur et accroître les craintes de destruction conjointe.

M. S. KRAIRIKSH (Thaïlande) souligne que pour faire régner la paix et assurer la sécurité collective il faut intensifier les efforts de désarmement et de non-prolifération. Adopté en 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue un jalon historique qui complète et renforce le régime actuel de désarmement nucléaire. Figurant parmi les premiers pays à avoir signé et ratifié le Traité, la Thaïlande invite tous les Etats à en faire de même, rappelant que les parlementaires doivent jouer un rôle actif pour faciliter les processus nationaux nécessaires. La Thaïlande a également ratifié récemment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et espère que se poursuivront les efforts diplomatiques positifs en faveur de la dénucléarisation, de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

M. E. VELASQUEZ (Chili) dit qu'il est temps de passer des déclarations de principe à l'action pour réduire la production d'armes. La question du désarmement et de la non-prolifération devrait être incluse dans les programmes scolaires afin de sensibiliser les élèves à ce sujet et créer des citoyens responsables. L'argent public serait mieux employé s'il servait à dispenser ce type de formation plutôt qu'à financer la fabrication d'armes et des activités militaires. Les parlementaires doivent travailler en ce sens et donner un visage humain à la politique.

M. S. MOHAI (Afrique du Sud) rappelle que son pays a volontairement démantelé son programme d'armes nucléaires et qu'il soutient fermement l'élimination totale de ces armes. Il est inacceptable que quelques pays conservent des arsenaux et des stocks nucléaires en espérant que les autres demeurent à leur merci. Tous les Etats doivent adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les parlements doivent promouvoir le financement du désarmement et de la non-prolifération et s'efforcer de réaffecter les milliards consacrés aux armes à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les injustices. L'Afrique du Sud, qui prévoit de ratifier bientôt ce traité, continuera de tirer parti de l'utilisation pacifique de l'atome pour relever les défis du développement socio-économique et lutter contre le trafic illicite des technologies liées aux armes nucléaires.

M. F. CHEN (Chine) souligne que les nouveaux défis qui se posent dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération appellent une réponse internationale forte, notamment l'application responsable du régime conventionnel existant. La Chine a toujours participé activement aux processus concernés en respectant ses obligations conventionnelles, en préconisant l'interdiction et la destruction des armes nucléaires et en s'opposant à la prolifération des armes de destruction massive. La volonté de la Chine de bâtir une communauté de destin pour résoudre les problèmes mondiaux s'applique aussi bien à la sécurité internationale et à la maîtrise des armements qu'au nouveau concept de sécurité avancé par le pays. La Chine poursuivra sa coopération constructive en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

M. B. TARASYUK (Ukraine), notant que son pays a volontairement démantelé son arsenal nucléaire, s'interroge sur l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et sur la politique à mener vis-à-vis de tous les pays qui ont atteint le seuil nucléaire et non pas uniquement les deux habituellement montrés du doigt. Il est évident que l'absence de progrès en matière de désarmement et de non-prolifération est due au non-respect des obligations découlant des traités concernés, notamment le Traité sur le commerce des armes. Il suffit pour s'en convaincre d'observer l'exemple de la Fédération de Russie, qui n'a rien fait pour lutter contre l'afflux d'armes illégales dans la région occupée du Donbass en Ukraine et a fait de la Crimée un porte-avions insubmersible.

M. O. ALROWAIE (Koweït) fait remarquer que l'aspect moral est absent du discours sur les armes alors même qu'il s'agit d'un point très important. Pour protéger leurs intérêts, certains Etats ont recours à des mercenaires qui commettent des atrocités bien plus graves que celles qui pourraient être commises par des soldats réguliers. L'utilisation de mercenaires est une pratique absolument immorale qui déchire les sociétés et mérite à ce titre la même condamnation universelle que le terrorisme, auquel elle sert de couverture. C'est aussi l'un des facteurs qui alimentent le commerce illicite des armes, que la communauté internationale peut contribuer à éliminer en incluant le dialogue éthique dans ses méthodes.

Mme M. DIAYE (Sénégal) dit que la prolifération des armes est extrêmement dommageable et que des mesures énergiques doivent être prises pour lutter contre leur commerce illicite. Le Sénégal a lancé une campagne nationale pour sensibiliser ses citoyens à ce problème et attirer l'attention sur les questions connexes, telles que les transferts d'armes transfrontières.

M. B. QASIM (Palestine) rappelle que le Conseil national palestinien a toujours appuyé l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier dans sa région, où les conflits et les tensions résultent de l'occupation continue des territoires palestiniens et arabes par Israël au mépris des résolutions de l'ONU. La communauté internationale, y compris les parlements, doit exercer sa responsabilité politique, juridique et morale en obligeant le Gouvernement israélien à adhérer au Traité de non-prolifération, comme la Palestine l'a fait récemment, et en soumettant ses installations nucléaires à un contrôle en raison du danger qu'elles représentent pour la sécurité internationale. L'orateur déclare approuver les observations faites par les délégués chilien et sud-africain.

M. M. KADAM (Tchad) note que, en l'absence d'engagement international pour mettre fin à l'industrie florissante de l'armement, des armes circulent en dehors de tout contrôle dans des petits pays pauvres comme le Tchad, qui lutte pour survivre. Tant que les grands fabricants d'armes ignoreront les critiques à leur encontre, les efforts de non-prolifération seront voués à l'échec. L'éducation n'est pas non plus la solution. Seule une action décisive pourra mettre un terme à la production d'armes. Comme cela est indiqué dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.

M. A.A. ANDICAN (Turquie) souligne que les rivalités mondiales et régionales augmentent, que les conflits armés sont de plus en plus fréquents et dévastateurs et que les dépenses militaires sont au plus haut. Les Etats dotés de l'arme nucléaire se montrent peu enclins à réduire leurs arsenaux, tandis que d'autres cherchent à acquérir des capacités nucléaires. L'insécurité qui en résulte souligne l'importance du nouveau programme de désarmement et le rôle clé des parlementaires dans la mise en place d'un système de sécurité collective, qui exige l'élimination des armes de destruction massive. Participant activement à tous les efforts de désarmement et de non-prolifération, la Turquie réaffirme son attachement à la dénucléarisation du Moyen-Orient et à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) propose des mesures en faveur du désarmement, auquel le Bahreïn est fermement attaché, notamment : l'augmentation des investissements dans la recherche sur le désarmement ; le gel des essais nucléaires et de la production de matières fissiles ; la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient ; de nouvelles dispositions juridiques et autres mesures pour limiter la production et le commerce des armes classiques ; l'interdiction mondiale de la production de nouveaux types d'armes ; privilégier la sécurité mondiale plutôt que la sécurité individuelle ; utiliser les dépenses d'armement pour promouvoir, entre autres, le développement durable, la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ; le règlement des conflits en cours, en particulier au Moyen-Orient ; et un accord politique entre les grandes puissances pour lutter contre l'extrémisme terroriste.

M. D. CHAPMAN (Royaume-Uni) explique que son parti a toujours plaidé contre les armes nucléaires au Royaume-Uni et qu'il est le seul à s'opposer au projet de nouvelle génération d'armes nucléaires chiffré à plusieurs milliards de livres sterling. Néanmoins, le stock d'armes nucléaires du Royaume-Uni est faible par rapport à celui d'autres pays. L'orateur se demande quel type de pression l'UIP pourrait exercer sur la Fédération de Russie et les Etats-Unis pour qu'ils

progressent encore vers la réalisation des objectifs du Traité sur la réduction des armes stratégiques et quelle est la situation concernant l'utilisation des armes nucléaires de faible puissance. Comment est-il possible d'établir des règles et des normes alors que certains Etats n'ont que faire de l'ordre international fondé sur des règles ?

M. A.H. FULATA (Nigéria) dit que la question de la maîtrise des armements n'est pas traitée avec le sérieux qu'elle mérite, en raison d'abord des énormes profits générés par les ventes d'armes. Deuxièmement, la plupart des Etats impliqués dans la fabrication d'armes semblent se croire au-dessus du droit international parce qu'ils sont membres du Conseil de sécurité. Les armes qu'ils produisent ne servent à tuer qu'en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine, sans considération aucune quant aux victimes. L'orateur se dit persuadé que, si ces armes étaient utilisées contre leurs fabricants, le problème de la non-prolifération serait rapidement résolu.

Mme Z. AHMED HASSAM GABER (Soudan) déclare que toutes les armes ont un impact destructeur sur les sociétés, notamment sur les femmes et les enfants. Les parlementaires doivent donc légiférer en faveur du désarmement et de la non-prolifération et sensibiliser à la menace que font peser les armes sur la sécurité internationale et nationale. Le port d'armes et leur utilisation ne devraient être possibles que sur autorisation expresse. Le Soudan a mené avec succès dans l'une de ses régions une campagne de collecte d'armes qui a favorisé la paix et le développement dans la région concernée. Si l'on identifie où se situe le véritable intérêt de l'armement, il sera plus aisé de mener à bien les efforts de désarmement et de non-prolifération.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) indique que tous les Etats doivent prendre des initiatives pour permettre une non-prolifération et un désarmement nucléaire vérifiables et instaurer un dialogue entre les Etats dotés et non dotés de l'arme nucléaire, en adoptant une approche progressive et sans exclusive pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Le Zimbabwe soutient sans réserve toutes les mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales et à éliminer les armes nucléaires conformément au Traité de non-prolifération. Les Etats africains jouent un rôle clé dans ces efforts ; tous, à l'exception du nouveau Soudan du Sud, sont parties au Traité et tous, sauf trois, ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Afrique est donc la zone exempte d'armes nucléaires la plus récente et la plus vaste du monde.

Le MODERATEUR dit que ce fut un honneur d'entendre des interventions aussi éloquentes, pertinentes et documentées et invite les intervenants à formuler des observations finales.

Mme K. VIGNARD, *intervenante*, se félicite de la qualité des contributions, saluant la détermination des orateurs et l'ampleur des questions abordées. Le travail effectué par les parlementaires est extrêmement utile pour parvenir au désarmement et elle espère qu'ils sont désormais conscients du soutien dont ils peuvent bénéficier dans ce domaine. Comme cela a été dit, le principal problème n'est pas l'absence d'instruments, mais l'application effective des instruments existants.

M. J. KĀRKLIŅŠ, *intervenant*, rappelle que beaucoup reste à faire pour améliorer l'application du Traité sur le commerce des armes, auquel les 50 Etats encore non signataires sont encouragés à adhérer. Le Traité comporte bel et bien un aspect éthique dans la mesure où il n'interdit pas les transferts d'armes, sauf s'il est déterminé par une évaluation des risques que les armes pourraient être utilisées pour commettre certains actes ou en faciliter la commission. Il prévoit également la mise en place d'un fonds d'affectation volontaire pour aider les Etats parties et les signataires, le cas échéant, à s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité.

Mme S. MERCOGLIANO, *intervenante*, note que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entrera en vigueur après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. A ce jour, le Traité compte 19 Etats parties et 69 signataires. En ce qui concerne l'éducation en matière de désarmement, le site web du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU renferme un grand nombre de ressources spécifiques, et des activités pédagogiques sont organisées par le service principal du Bureau à New York et un centre régional à Lima.

Le MODERATEUR dit que les nombreuses contributions ont permis la tenue d'un débat important et passionnant. Dans le cadre du projet mené par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, la SOAS, le GCSP et le PNND sont disponibles, aux côtés des intervenants, pour aider les parlements à poursuivre leurs efforts en faveur du désarmement global et de la non-prolifération.

Réunion-débat sur le thème *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors*

Le **PRESIDENT**, présentant le thème de la deuxième réunion-débat, précise que le sujet a été proposé par Mme U. Karlsson, ancienne parlementaire suédoise et ancienne Présidente du Forum des femmes parlementaires, qui assurera la modération du débat. Notant que l'UIP compte de nombreux membres représentant une grande variété de points de vue, il souligne que l'ensemble de ces positions doivent être respectées et qu'aucune délégation ne doit faire l'objet de commentaires particuliers.

La **MODERATRICE** présente les quatre intervenants qui alimenteront le débat grâce à leur expertise : Mme Céline Bardet, Présidente de l'organisation non gouvernementale (ONG) We Are Not Weapons of War ; Mme Wendy Cue, Coordonnatrice pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au secrétariat du Comité permanent interorganisations (CPI) du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires ; Mme Pam Fraser Damoff, parlementaire canadienne ; et M. Juan Pablo Letelier, sénateur chilien et ancien membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires. La Modératrice attire également l'attention sur l'attribution du prix Nobel de la paix 2018 à M. Denis Mukwege et Mme Nadia Murad pour leurs efforts visant à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et dans les conflits armés.

Mme C. BARDET, *intervenante*, ouvre le débat en disant que, de par son travail, elle connaît bien les deux lauréats du prix Nobel de la paix et qu'ils ont été récompensés pour avoir mis en évidence le fait que le recours à la violence sexuelle dans les conflits et les environnements fragiles constitue une menace pour la paix. Il demeure néanmoins difficile de déterminer l'ampleur réelle de ce type de violence en raison du manque de données. Si la violence sexuelle est utilisée depuis longtemps comme arme de guerre, y compris contre les hommes, le viol comme outil au service du nettoyage ethnique a gagné en ampleur lors des conflits en Bosnie et en République démocratique du Congo, où il a également été utilisé pour chasser des populations hors de zones économiques stratégiques.

L'intérêt de l'intervenante pour cette question est né de ses nombreuses années d'expérience en tant que juriste internationale spécialisée dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, dont la violence sexuelle est souvent un élément constitutif. En plus de traumatiser les victimes, la violence sexuelle dans les conflits a un coût socio-économique élevé. Il s'agit là d'un problème qui ne reçoit pas la priorité absolue qu'il mérite et qui ne peut être traité qu'en adoptant une approche globale. La majorité des victimes ne reçoivent aucun soutien, d'autant plus que leur identification est loin d'être aisée en période de conflit. L'organisation pour laquelle travaille l'intervenante a donc mis au point une application mobile qui permet de signaler les cas de viol de guerre pour ensuite venir en aide aux victimes. Cet outil facilitera également la collecte de données fiables à des fins d'analyse pour élaborer des solutions efficaces et coordonnées. En résumé, cet outil aura un impact local tout en offrant une solution à l'échelle mondiale.

La **MODERATRICE** convient que le manque de données sur les victimes contribue à masquer l'ampleur du problème. La distribution quotidienne de trois préservatifs à chacun des milliers de soldats de la paix des Nations Unies déployés sur le terrain n'est pas non plus propice à un changement d'attitude sur la question de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Se référant au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les violences liées aux conflits, établi en application de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité sur les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des soldats de la paix des Nations Unies, elle invite Mme Cue à informer les participants des mesures prises au niveau de l'ONU pour remédier à ce problème.

Mme W. CUE, *intervenante*, explique que l'expression "actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles" est utilisée au CPI pour désigner les atteintes commises par des acteurs humanitaires sur des populations bénéficiaires vulnérables. De telles atteintes sont intolérables et vont à l'encontre de tous les principes défendus par l'ONU. Des efforts concertés sont nécessaires pour lutter contre ce fléau omniprésent qui représente une menace mondiale et sape la nécessaire confiance. Le Secrétaire général de l'ONU a donc accordé la priorité à cette question, en s'appuyant sur les travaux de son prédécesseur pour engager des mesures et faire évoluer les mentalités. Depuis la prévention jusqu'aux interventions, l'ONU a la responsabilité particulière d'établir des normes mondiales. Sa nouvelle stratégie de prévention et d'élimination des actes

d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies vise donc à donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes ; à mettre fin à l'impunité ; à créer un réseau multipartite pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; et à revoir les communications stratégiques pour favoriser l'éducation et la transparence.

Un défenseur des droits des victimes a été nommé pour établir des réseaux de soutien et promouvoir l'application de la législation locale, notamment en ce qui concerne les voies de recours pour les victimes, et des défenseurs des droits des victimes sont actuellement déployés dans quatre missions de maintien de la paix des Nations Unies. Un Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a également été créé en 2016. Depuis, le Fonds a approuvé le financement de projets de soutien aux victimes dans trois pays. Les dirigeants mondiaux ont en outre rejoint le Cercle de dirigeants pour la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, récemment créé, ce qui témoigne de la détermination et de l'engagement collectifs à mettre en œuvre la stratégie du Secrétaire général. De nombreux Etats membres ont également signé le nouveau pacte facultatif du Secrétaire général, qui énonce des engagements spécifiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'ONU a également pris d'autres mesures pour livrer aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police un soutien et du matériel de formation avant le déploiement, accroître le nombre de femmes en uniforme affectées au maintien de la paix et publier sur son site web des informations sur les cas identifiés dans ses opérations de maintien de la paix. Elle prend en outre des mesures pour renforcer ses capacités d'enquête à l'échelle du système, notamment pour accélérer les enquêtes et les axer davantage sur les victimes.

Néanmoins, l'exploitation et les atteintes sexuelles ne se produisent pas uniquement dans les Etats fragiles ou les situations de catastrophe ou de conflit, et les enquêtes et le suivi des cas sont entravés dans les régions où l'état de droit n'est pas solidement établi. L'ONU applique une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et délivre aux soldats de la paix ainsi qu'à tous les fonctionnaires de l'ONU une fiche de sensibilisation les informant de leurs droits et obligations et aussi des sanctions appliquées en cas de comportement répréhensible. Les parlements peuvent jouer leur rôle en veillant au respect des normes internationales, comme celles sur l'interdiction du mariage d'enfants, et en veillant également à ce que leurs autorités nationales assurent le suivi des affaires pénales impliquant leur personnel dont elles sont saisies et informent l'ONU de leurs résultats. L'ONU fait tout ce qui est en son pouvoir pour punir les comportements répréhensibles, notamment les rapports sexuels monnayés, mais la répression des infractions pénales relève de la seule compétence des pays qui déploient des forces.

M. J.P. LETELIER, *intervenant*, dit qu'il faut remercier la modératrice pour son rôle dans l'organisation d'une réunion-débat sur un sujet écarté à maintes reprises par les Commissions permanentes. La commission de crimes par des responsables en position de pouvoir est particulièrement effroyable et honteuse lorsque ce pouvoir leur a été conféré par la communauté internationale, comme dans le cas des travailleurs humanitaires et des soldats de la paix sur le terrain. Les parlementaires ont donc l'immense responsabilité de s'associer aux efforts visant à prévenir et à mettre fin aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par ce type de personnel et qui sont beaucoup trop souvent tolérés. Si les chiffres réels ne sont pas connus, on constate que la plupart des incidents signalés par l'ONU sont commis par des travailleurs humanitaires. En résumé, ce sont en majorité les personnes les plus proches des populations en situation extrême qui se rendent coupables d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Pour leur part, les parlementaires doivent agir en partant du principe que les infractions sexuelles commises par le personnel des Nations Unies constituent des crimes contre l'humanité pour lesquels il ne saurait y avoir ni amnistie ni prescription. Une autre question importante à examiner est celle de savoir si les auteurs doivent être poursuivis dans le pays où le crime a été commis, dans le pays fournisseur de contingents ou devant la Cour pénale internationale. Le Secrétaire général de l'ONU a courageusement brisé le silence sur les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies et s'emploie à résoudre ce problème. Néanmoins, les mesures en place ne suffisent pas à mettre fin à l'impunité. Ce résultat ne pourra être atteint que si l'exploitation et les atteintes sexuelles sont effectivement reconnues comme des crimes contre l'humanité. Dans leur travail législatif, les parlements doivent veiller à ce que les Etats assument la responsabilité des actes commis par leurs ressortissants dans des pays tiers au cours d'activités humanitaires ou de maintien de la paix.

Mme P. FRASER DAMOFF, *intervenante*, se félicite de la participation de délégués masculins au débat et déclare que tous les pays qui fournissent ou accueillent des soldats de maintien de la paix doivent adopter une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Reconnaissant le lien qui existe entre la participation des femmes aux opérations de paix et la réalisation d'une paix durable, le Canada a lancé l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. Néanmoins, davantage de données de terrain sont nécessaires pour déterminer, et donc combattre, les causes du faible pourcentage de femmes qui participent à ces opérations. On pourrait par exemple examiner les critères de déploiement, les conditions de travail et les inégalités en matière de promotion professionnelle. Les problèmes de socialisation, les rituels d'initiation dégradants et l'inconfort des uniformes conçus uniquement pour les hommes peuvent également avoir un effet dissuasif.

Les parlementaires devraient œuvrer pour lever les obstacles qui entravent les poursuites concernant les crimes commis dans des pays tiers et renforcer la responsabilité, la transparence, le soutien aux victimes et la formation. Le Canada entend faire figure d'exemple en matière de prévention des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont certains de ses propres soldats de la paix se sont rendus coupables. Par conséquent, il appuie activement les travaux de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ; contribue au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; fournit une assistance technique et des formations sur mesure dans le domaine du maintien de la paix, ainsi que des incitations financières pour promouvoir le déploiement des femmes ; et mène des activités de recherche, de contrôle et d'évaluation pour garantir une participation significative des femmes aux opérations de paix. Par ailleurs, le pays défend vivement l'application intégrale de la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que la mise en œuvre des recommandations relatives aux mesures spéciales de protection applicables dans ce contexte. Il estime en outre que tous les soldats de la paix qui se rendent coupables d'actes répréhensibles doivent rendre des comptes aux autorités de leur propre pays ainsi qu'à l'ONU. Les efforts concertés visant à accroître la participation des femmes au sein de l'armée, de la police et des missions de maintien de la paix doivent être vigoureusement poursuivis car une plus grande présence des femmes aura certainement un impact bénéfique sur la conduite générale et la façon d'aborder les questions comme l'exploitation et les atteintes sexuelles.

La MODERATRICE remercie les intervenants pour leur précieuse contribution au débat et invite l'assistance à réagir.

M. A.B. TAJUL ISLAM (Bangladesh) déclare que son pays, l'un des plus gros fournisseurs de contingents, accorde une priorité absolue à la lutte contre l'exploitation sexuelle et qu'il applique une politique de tolérance zéro en la matière. Il s'appuie sur des exemples de lacunes antérieures repérées dans ses programmes de formation préalable au déploiement, lesquels comprennent un module spécifique sur le sujet. Tout soldat de la paix bangladais soupçonné de s'être rendu coupable d'un acte répréhensible est immédiatement rapatrié sans autre solde ni indemnité et fait l'objet d'une évaluation psychologique. L'emplacement des camps est régulièrement surveillé par la chaîne de commandement, qui est également habilitée à punir les délinquants sur le terrain. Des enquêteurs bangladais sont mobilisés lorsque cela est nécessaire et l'ensemble du personnel est sensibilisé aux conséquences des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

M. P. MNGUNI (Afrique du Sud) dit que les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles doivent répondre de leurs actes et que les victimes doivent pouvoir bénéficier d'un traitement et d'un soutien appropriés. Les parlements doivent donc légiférer en conséquence et superviser l'application, au niveau national, des mesures spéciales prévues dans la nouvelle stratégie du Secrétaire général de l'ONU. Important contributeur aux opérations de maintien de la paix, l'Afrique du Sud réagit de façon rapide et énergique contre tout membre de son personnel qui se rend coupable d'atteintes sexuelles. Sa formation préalable au déploiement met l'accent sur la répression des violences sexuelles liées aux conflits et le pays a signé le pacte facultatif pour soutenir les victimes et renforcer les mesures de responsabilisation. Un projet de loi sur la discipline militaire actuellement à l'étude devrait également s'appliquer au personnel de maintien de la paix.

M. H.B. KAMBHAMPATI (Inde) souligne que les violences sexuelles commises par des soldats de la paix nuisent à l'efficacité opérationnelle et sapent l'autorité morale de l'ONU. Par conséquent, toute allégation crédible de comportement répréhensible doit faire l'objet d'une enquête et être sanctionnée si elle est confirmée. Plusieurs initiatives méritent d'être saluées,

notamment le programme de formation en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la nouvelle trousse d'information sur la gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles et le Fonds d'affectation spéciale qui a déjà été mentionné. L'Inde est le pays qui a fourni le plus grand nombre de soldats depuis le lancement des opérations de maintien de la paix. Néanmoins, ces opérations évoluent rapidement et doivent être dotées des ressources nécessaires et il en va de même pour les activités de consolidation de la paix après les conflits. De plus, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doivent être associés à toutes les étapes de la planification.

Mme M. DIAYE (Sénégal) indique que les soldats de la paix sénégalais reçoivent une formation de sensibilisation de leurs supérieurs sur cette question et que des sanctions sont appliquées en cas de violation du code de conduite. Néanmoins, les femmes africaines ont tendance à ne pas signaler les viols par crainte d'être stigmatisées. En outre, de nombreuses victimes de viol tombent enceintes et sont obligées d'élever leur enfant orphelin de père sans le moindre soutien. Les ONG devraient donc être associées aux activités visant à sensibiliser les femmes au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles et aux recours auxquels elles ont droit. Les parlementaires devraient eux aussi agir pour sensibiliser les femmes à ce problème et permettre aux victimes de se signaler de façon anonyme.

Mme C.K. KYENGE (Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE) explique que son institution s'efforce de sensibiliser à ce problème et d'agir rapidement pour le traiter, notamment en se fixant pour objectif prioritaire la reconnaissance des violences sexuelles comme crime contre l'humanité. Les violences sexuelles ont lieu dans de nombreux contextes, y compris lors des migrations. Il est donc essentiel d'adopter une approche fondée sur le genre afin de s'assurer que les femmes victimes bénéficient des services particuliers dont elles ont besoin. La création d'un tribunal régional serait également une solution appropriée pour traiter les cas de violence sexuelle. Il est nécessaire de récolter des données précises sur les cas de viol et de violence sexuelle et de mettre en place des mesures visant à garantir que les membres de personnel ayant commis de tels actes ne seront plus déployés par la suite.

M. S.A. ARBAB (Pakistan) dit que, en plus de compromettre l'action de l'ONU, les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par les soldats de la paix aggravent les souffrances déjà endurées par la population du pays concerné. La nomination d'un défenseur des droits des victimes est par conséquent bienvenue. Important pays fournisseur de contingents, le Pakistan a toujours appuyé l'action de l'ONU contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tout acte répréhensible commis par ses ressortissants, lesquels peuvent être rapatriés et poursuivis devant une cour martiale. Au niveau international, davantage de consultations et de travaux doivent être menés pour trouver des solutions viables et renforcer le cadre juridique permettant de traiter ce type d'affaire.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) propose plusieurs mesures pour lutter contre les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, notamment : une plus grande représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix ; le renforcement des capacités en matière de protection des civils ; le recrutement d'interprètes pour améliorer la communication, notamment avec les femmes ; la mise en place de formations tenant compte des spécificités liées au genre ; le renforcement des procédures disciplinaires ; la mise en place de formations d'appui aux victimes pour les femmes ; garantir la protection des femmes contre les violences conformément aux normes internationales ; former les ONG à la surveillance et à la documentation des cas de violence sexuelle contre les femmes ; l'affectation de crédits budgétaires nationaux pour lutter contre les violences sexuelles en situation de conflit ; et l'adoption de mesures permettant de garantir que les auteurs de crimes contre les femmes et les enfants répondent de leurs actes et soient condamnés à des peines maximales.

Mme Á. VADAI (Hongrie) déclare que les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies sont démoralisants pour leurs collègues innocents et honteux pour les parlementaires en tant que législateurs. Bien que louables, les nombreuses initiatives en cours ont peu de chances d'obtenir l'effet escompté tant que ne sera pas éradiquée la culture d'impunité qui autorise les soldats de la paix à commettre le crime de viol. Les médias devraient jouer leur rôle dans la réalisation de ce changement, lequel exige également une plus grande solidité juridique et le partage des bonnes pratiques. Les femmes qui subissent des viols en plus de la guerre sont doublement victimes. Tout doit donc être mis en œuvre pour leur apporter le soutien et l'assistance dont elles ont besoin.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) souligne que la mauvaise conduite du personnel civil et militaire compromet le succès des missions de maintien de la paix. Le personnel et les victimes méconnaissent souvent les normes de conduite, sans compter que la réaction de l'ONU face aux violations est généralement inadéquate, le processus beaucoup trop long, les suites données aux allégations insuffisantes et l'impunité généralisée. Il faut donc faire évoluer à la fois les mentalités et la législation. L'orateur explique que son pays applique une politique de tolérance zéro à l'égard des actes répréhensibles commis par ses soldats de maintien de la paix et que ces actes sont punis par la loi. Les parlementaires et l'ONU doivent renforcer leur coopération pour améliorer leurs processus et interventions, notamment en menant des actions de sensibilisation et en présentant des rapports périodiques sur les opérations de maintien de la paix.

M. M. KADAM (Tchad) dit que les commandants des opérations de maintien de la paix invoquent parfois les privilèges et immunités accordés aux missions de maintien de la paix pour protéger le personnel impliqué dans des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, empêchant ainsi toute poursuite contre leurs auteurs. Les soldats de la paix peuvent parfois être dévoyés, comme l'a montré l'amère expérience du Tchad, même si ses soldats sont reconnus pour leur honorable conduite. En coopération avec l'ONU, les pays fournisseurs de contingents devraient poursuivre tout membre de leur personnel qui se rend coupable d'actes répréhensibles. Des tribunaux devraient être créés localement à cet effet et les ONG devraient apporter un soutien aux victimes, notamment en vue d'identifier les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

La MODERATRICE remercie les délégués pour leurs contributions et invite les intervenants à formuler des observations finales, à l'exception de M. Letelier, qui n'a pu rester jusqu'à la fin du débat.

Mme W. CUE, *intervenante*, indique que l'ONU encourage les Etats à réfléchir à la façon dont le droit interne pourrait sanctionner les crimes commis par leurs ressortissants dans l'exercice de leurs fonctions. Elle compte donc sur les Etats pour qu'ils lui communiquent des informations concernant les sanctions pénales. Deuxièmement, la lutte contre les tabous et la stigmatisation doit constituer une priorité afin d'assurer la réinsertion des victimes dans leur communauté, avec laquelle il est important de dialoguer, d'autant plus que les soldats de la paix sont déployés dans des contextes difficiles et ont souvent une connaissance limitée des communautés vulnérables au service desquelles ils agissent. Enfin, l'ONU s'emploie à renforcer le contrôle de son personnel, notamment les civils, pour veiller à ce que toute personne qui a été sanctionnée ne soit pas redéployée ailleurs dans le même secteur. Là encore, cela suppose que les Etats membres fournissent des informations pertinentes.

Mme C. BARDET, *intervenante*, dit que les contributions ont été extrêmement intéressantes et convient que les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies sont une honte pour tous. Les actes de violence sexuelle qu'elle a évoqués couvrent un spectre plus large, mais si tous ont des points communs. Au-delà du travail législatif, la communauté internationale doit agir de concert pour faire évoluer les mentalités et apporter des améliorations, et les ONG ont effectivement un rôle essentiel à jouer à cet égard. Pour se tenir informée des cas recensés sur le terrain, son organisation travaille avec des ONG locales, pour lesquelles la question du financement demeure un problème crucial. Elle souligne qu'il serait utile d'organiser un prochain séminaire sur cette question.

Mme P. FRASER DAMOFF, *intervenante*, indique que partout dans le monde les femmes ont peur de dénoncer les actes de violence sexuelle, notamment à la police, et convient que des défenseurs devraient être mobilisés pour soutenir les survivantes et que les bonnes pratiques devraient être partagées. Il est également essentiel que justice soit faite, sans oublier le fait que l'application effective des politiques de tolérance zéro suppose l'existence de cadres juridiques clairs.

La MODERATRICE remercie à nouveau les intervenants et les autres orateurs pour leurs contributions et invite l'UIP à en prendre pleinement connaissance afin de promouvoir des évolutions positives.

La séance est levée à 18 h 40.

SEANCE DU MERCREDI 17 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 05 sous la conduite de M. S. Rakhmanov (Bélarus), Vice-Président de la Commission permanente.

Audition d'experts sur le thème *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*

Le **PRESIDENT**, rappelant que la Commission a choisi le thème de l'audition d'experts comme thème d'étude pour la 139^{ème} Assemblée, se déclare convaincu que la discussion se révélera fort utile aux deux co-rapporteurs chargés de préparer un projet de résolution sur la question, à savoir MM. K. Albakkar (Jordanie) et B. Tarasyuk (Ukraine), tous deux venus écouter les avis exprimés. Il présente les deux experts, dont les interventions planteront le décor de la discussion, à savoir Mme Jelena Aparac, membre du Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et M. Walter Bruyère-Ostells, professeur d'histoire contemporaine à l'Institut des sciences politiques d'Aix-en-Provence, en France. Il invite les deux experts à présenter leur exposé.

Mme J. APARAC, *experte*, entame son intervention en expliquant que le Groupe de travail dont elle est membre a été créé en 2005 pour suivre et étudier l'incidence des mercenaires, des activités ayant un lien avec les mercenaires et des sociétés privées offrant des services militaires et de sécurité sur les droits de l'homme, en particulier le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. A la fin de la guerre froide, le phénomène ancien du mercenariat est réapparu sous la forme nouvelle de sociétés militaires privées intervenant dans les conflits armés. Toutefois, à l'époque où ont éclaté les conflits ayant ravagé l'Afghanistan et l'Iraq, ces sociétés ont pour une large part été éclipsées par des sociétés privées se bornant à offrir aux Etats et à leurs forces armées des services de sécurité de nature uniquement défensive. Ces services ont toutefois récemment été étendus, entre autres, aux secteurs humanitaire, maritime et carcéral.

En 2014, dans le contexte du conflit syrien, le Groupe de travail a entrepris une étude d'une durée d'un an visant à mieux comprendre les liens entre les mercenaires et les combattants étrangers, définis comme étant des individus quittant leur pays d'origine ou leur lieu de résidence habituelle pour prendre part à des activités violentes dans le cadre d'une insurrection ou d'un groupe armé extérieur à l'Etat prenant part à un conflit. Cette étude a permis de mettre en évidence des points communs fondamentaux entre ces combattants, les mercenaires et leurs activités respectives, notamment les conflits armés, le terrorisme et la criminalité organisée. En dehors des motivations idéologiques animant les combattants étrangers, qui les distinguent des mercenaires, ces deux groupes partagent le goût pour le gain financier ou matériel.

Le droit international n'interdit pas les activités mercenaires, définies de façon étroite par l'article 47 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes de conflits armés internationaux, et ne tente pas non plus de les contrôler. D'autres définitions similaires, à quelques détails près, sont proposées dans la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, adoptée en 1989, ainsi que dans la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique, adoptée en 1977 par l'Organisation de l'unité africaine. Pour ce qui est des législations nationales, elles ne criminalisent souvent pas les activités mercenaires, ou bien sans définir le terme, ce qui rend toute poursuite impossible. La meilleure façon de définir un mercenaire, en tenant compte de toutes les définitions juridiques du terme, est de le décrire comme un combattant qui n'appartient pas aux forces armées d'un Etat partie à un conflit et participe aux hostilités avant tout par intérêt financier. Ces définitions posent toutefois problème car elles ne couvrent pas l'ensemble des activités en lien avec les mercenaires existant dans le monde actuel.

La définition des combattants étrangers adoptée par le Groupe de travail en l'absence de définition internationalement acceptée met l'accent sur l'aspect guerrier, ce qui ne rend pas compte de l'engagement non violent d'un nombre non négligeable de personnes de nationalité étrangère. En outre, l'absence de définition consensuelle du terrorisme peut également amener à assimiler ceux que l'on appelle les "combattants terroristes étrangers" (catégorie n'entrant pas dans le cadre du mandat du Groupe de travail) à des combattants étrangers ne participant pourtant pas nécessairement à des groupes ou des activités terroristes. La définition du Conseil de sécurité

décrit les combattants étrangers comme des individus se rendant dans un Etat autre que leur Etat de résidence ou d'origine dans le but de perpétrer, planifier ou préparer des attentats terroristes, ou encore d'y participer, ou de proposer ou recevoir un entraînement terroriste, y compris dans le contexte d'un conflit armé. Les combattants étrangers ont beaucoup de points communs avec les mercenaires, mais ne sont pas considérés comme tels par le droit international. Les dispositions pertinentes du droit international humanitaire s'appliquent en temps de conflit armé, le droit international relatif aux droits de l'homme s'appliquant pour sa part dans n'importe quelle situation, y compris des situations ne relevant pas du droit international humanitaire.

Le Groupe de travail, qui souhaite prévenir et combattre l'impunité et donner aux victimes un meilleur accès à une assistance juridique et à des voies de recours légales, continuera de fournir un soutien spécialisé aux parlementaires, auxquels incombe la responsabilité cruciale de veiller à ce que la législation nationale définisse de façon claire et précise les mercenaires et les activités en lien avec les mercenaires et les criminalise. En ce qui concerne les activités des sociétés militaires et de sécurité, l'étude mondiale menée par le Groupe de travail en 2012 a permis de déceler des lacunes législatives importantes déléteres pour les droits de l'homme. Le Groupe s'est donc lancé dans l'élaboration d'un cadre légal international juridiquement contraignant de nature à réglementer, superviser et contrôler ces activités. Il plaide en outre en faveur de mesures juridiquement non contraignantes (*soft law*) et d'approches non réglementaires rejoignant le Document de Montreux, qui porte sur les obligations juridiques internationales pertinentes et les bonnes pratiques des Etats concernant les activités des entreprises militaires et de sécurité privées intervenant lors de conflits armés, ainsi que le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées. Il a aussi contribué à l'élaboration de lois-types nationales, décrit cinq grandes catégories de réactions nationales passées ou présentes à la présence de combattants étrangers et conclu qu'il était hautement improbable que se dégage un consensus relatif à l'adoption de mesures internationales réglementant spécifiquement les activités de ces combattants.

M. W. BRUYERE-OSTELLS, *expert*, dont l'intervention est illustrée par des diapositives, déclare que la guerre est de tout temps allée de pair avec les mercenaires, qui peuvent être définis comme des professionnels offrant leurs services aux Etats, aux forces armées et aux entreprises. La difficulté posée par l'adoption d'une définition uniforme des mercenaires est compliquée par la grande variété des définitions utilisées dans la législation nationale et la législation internationale, attribuable à des cadres historiques, anthropologiques et sociologiques différents, y compris sur le plan géopolitique.

Autrefois, il existait trois catégories de mercenaires, à savoir les mercenaires intégrés dans des armées nationales (par exemple les Gardes suisses recrutés pour assurer la protection du Vatican), les mercenaires professionnels de la fin du Moyen-Age, qui proposaient leurs services contre rémunération dans le cadre de contrats directs et enfin les mercenaires idéologiques, groupe le plus délicat à cerner. Les membres de la famille Garibaldi, qui ont brièvement rejoint la Légion étrangère française au début de la Première Guerre mondiale, appartenaient à cette dernière catégorie, caractérisée par une motivation en partie financière, mais majoritairement idéologique et politique. Plus récemment, le mercenariat a fait sa réapparition pour soutenir des armées affaiblies ou intervenir dans des soulèvements nationaux, y compris, le cas échéant, à la demande d'Etats animés d'arrière-pensées.

La législation actuelle sur le mercenariat, initialement élaborée pour faire face à des situations appartenant désormais au passé, est aujourd'hui obsolète et doit être actualisée à la lumière de l'évolution moderne. La catégorie des mercenaires intégrés pose peu de problèmes dans ce contexte, même si les individus exerçant dans ce domaine peuvent par la suite être tentés de passer à une autre catégorie. En ce qui concerne le mercenariat professionnel relevant de grandes sociétés militaires privées, c'est justement l'absence de réglementation qui a permis certains dérapages dans les années 2000, notamment celui provoqué par les employés de la société Blackwater en Iraq. L'avènement du Document de Montreux et du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées a toutefois incité ces entreprises, en majeure partie anglo-saxonnes, à tenter de jouer un rôle plus en retrait des combats, ce qui n'a pas été le cas des organisations militaires privées d'autres nationalités, qui ont mené des guerres par procuration ou des activités téléguidées par les services secrets ou des groupes criminels. Toute réglementation doit donc reposer, non pas sur la personnalité juridique des mercenaires (personne physique ou morale) mais sur leurs activités et leur complicité avec des acteurs internationaux. Sinon, le risque est que les grandes sociétés militaires privées ne soient tentées de reprendre un rôle actif dans les opérations militaires.

Le mercenariat idéologique est plus problématique au sens où les combattants relevant de cette catégorie peuvent être des volontaires armés n'agissant pas pour des motifs principalement financiers. Il est donc compliqué de mettre au point une définition faisant l'unanimité à l'échelon international, tout particulièrement au vu du fait que les combattants idéologiques peuvent se voir contraints par des difficultés financières à embrasser la carrière de mercenaire professionnel. De surcroît, leur rémunération (qu'elle soit pécuniaire ou autre) est difficile à identifier ou prouver. En bref, le cadre juridique international réglemant le mercenariat ne devrait pas se focaliser sur l'aspect financier, mais plutôt sur le recours à des mercenaires pour perpétrer des actes de violence délibérés mettant en danger la paix et la stabilité du pays concerné.

Le PRESIDENT remercie les deux experts de leurs édifiantes présentations et demande aux participants s'ils souhaitent intervenir.

M. M. MOUSHOUTTAS (Chypre) déclare que les pays connaissant des difficultés économiques durables risquent de glisser facilement dans l'instabilité et le conflit, ce qui peut les inciter à faire appel à des combattants professionnels. Tous les mercenaires travaillent dans le cadre de contrats précis, sont motivés par l'appât du gain, n'ont aucune allégeance à l'égard des pays dans lesquels ils œuvrent et se moquent du bien-être des habitants. La pratique consistant à recruter des soldats est toujours d'actualité, avec ses dérives, à savoir les violations des droits de l'homme, le mépris des lois nationales, la radicalisation et l'hébergement de terroristes. Les parlementaires désireux de combattre ce phénomène doivent légiférer de façon efficace, promouvoir la coopération avec la société civile, établir des mécanismes de dépôt de plaintes accessibles, adopter des mesures de lutte contre la corruption et se consacrer à renforcer la démocratie et l'état de droit.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) affirme que le cadre juridique international appliqué aux mercenaires ne rend pas compte de la complexité nouvelle des conflits armés auxquels participent des intervenants non étatiques. Les activités en lien avec des mercenaires sont de plus en plus nombreuses et les lacunes juridiques qui existent dans ce domaine ont permis des violations du droit international humanitaire et relatif aux droits de l'homme. Les parlementaires doivent par conséquent veiller à ce que les mercenaires soient tenus pour responsables de leurs actes. La communauté internationale, pour sa part, doit intervenir pour combler toutes les lacunes juridiques, rendre l'impunité impossible et promouvoir le respect de l'état de droit. La Thaïlande, qui prône la résolution pacifique des conflits par le dialogue, n'a jamais fait appel à des mercenaires et réglemente les activités des sociétés privées de sécurité.

M. H.B. KAMBHAMPATI (Inde) estime que, quelles que soient leurs motivations, les mercenaires, soldats louant leurs services, sont de plus en plus fréquemment en lien avec des groupes menant des activités terroristes et du trafic. Le principe universel est toutefois que seuls les Etats peuvent légitimement faire usage de la force pour défendre la sécurité nationale. La sous-traitance d'activités militaires à des sociétés privées sape donc la démocratie et l'état de droit, le recrutement d'enfants mercenaires étant tout simplement révoltant. L'Inde, qui a adopté des lois sur les sociétés de sécurité privées, se félicite des conclusions et des activités du Groupe de travail, qui ont confirmé la nécessité de renforcer les normes internationales et les bonnes pratiques, les mécanismes d'autorégulation initiés par les acteurs du secteur s'étant révélés insuffisants.

M. D.A. FIKARNO (Indonésie) affirme que les multinationales font souvent appel à des services privés de surveillance, se servant de mercenaires pour attenter aux droits de l'homme et à l'environnement. La présence de mercenaires, y compris de sociétés militaires et de sécurité privées, sape la paix et la sécurité, mine la souveraineté nationale et augmente le risque de graves abus. Il est donc essentiel d'instaurer un système international plus évolué permettant d'identifier les mercenaires et de les tenir pour responsables de leurs actes. Le futur projet de résolution de la Commission devra aborder ces questions et plaider en faveur de l'application de sanctions lourdes aux sociétés militaires et de sécurité privées participant à des conflits armés, car elles contreviennent fréquemment à la réglementation des armes à feu et ne forment pas de façon satisfaisante leurs recrues au respect des droits de l'homme.

M. M. ALMEHRZI (Emirats arabes unis) déclare que les parlementaires doivent inviter instamment leur gouvernement à adhérer à la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Quant aux Etats, ils doivent avoir pleinement conscience du danger constitué par les mercenaires et leur financement et prendre les

mesures requises, législatives entre autres, pour veiller à ce que leur territoire et les territoires sous leur responsabilité ne soient pas le théâtre d'activités en lien avec des mercenaires. Dans les pays en développement, ces activités sont particulièrement répréhensibles au sens où elles menacent la paix, l'état de droit et l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'intervenant invite tous les Membres à soutenir le futur projet de résolution sur ce thème.

M. A. NAJAFI KHOSHRANDI (République islamique d'Iran) estime que toutes les parties à un conflit doivent être tenues pour responsables de toute violation du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, qui lient les mercenaires bien qu'ils ne bénéficient toutefois pas de la protection spéciale que ces instruments accordent aux belligérants. Le projet de résolution devant être préparé sur ce thème doit s'appuyer sur les conclusions des instances internationales en la matière, plaider en faveur d'une nouvelle définition juridique du terme de "mercenaire" excluant les volontaires ne partageant pas la nationalité des parties à un conflit et tenir compte du fait que les Conventions de Genève n'ont pas été ratifiées par tous les pays représentés à l'UIP, dont le pays de l'intervenant.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) précise que le mercenariat va de pair avec des ingérences dans les affaires intérieures d'Etats souverains et que la définition du terme de "mercenaire" figurant dans le Protocole I additionnel aux Conventions de Genève de 1949 est une norme internationale coutumière généralement reconnue. La Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires contient une définition, qui n'est toutefois pas utilisée. Considérés par le droit international humanitaire comme des participants illégaux à un conflit armé international reconnu comme tel, les mercenaires ne bénéficient pas du statut de prisonnier de guerre. Il ne faut pas non plus les confondre avec des volontaires ayant des motivations idéologiques. De surcroît, la législation internationale sur la neutralité ne confie à aucune puissance neutre la responsabilité des personnes qui traversent individuellement les frontières pour offrir leurs services aux belligérants.

Mme G. KATUTA (Zambie) estime les activités liées aux mercenaires difficiles à régler étant donné leur caractère clandestin. Les mercenaires agissent en toute impunité, en bafouant les droits de l'homme et les libertés. La Zambie a ratifié les instruments régionaux et internationaux destinés à lutter, entre autres, contre le risque pour la paix constitué par les mercenaires, plus particulièrement dans les pays en développement, et une commission nationale de la sécurité a été créée par son Parlement. Il est toutefois indispensable d'adopter des lois visant à interdire spécifiquement le recours aux mercenaires et aux sociétés militaires et de sécurité privées, notamment dans les zones de conflit, et à renforcer le contrôle exercé sur le secteur de la sécurité, qui devrait également bénéficier de davantage de crédits budgétaires dans l'optique de prévenir la montée de l'extrémisme violent.

M. I. POPOV (Ukraine) déclare que des combattants étrangers, dont certains sont recrutés par des sociétés militaires privées, participent au conflit armé en Ukraine orientale. Ils reçoivent le soutien financier et logistique de la Fédération de Russie, qui leur fournit également des armes et un entraînement militaire. De nombreux combattants volontaires, auxquels la nationalité ukrainienne a été accordée, se battent désormais dans les rangs de l'armée ukrainienne dans des territoires dangereux et hors de contrôle. Les combattants étrangers qui rentrent chez eux constituent un risque pour leur pays d'origine, où certains ont été poursuivis en justice, avec des degrés de réussite divers, en vertu de nouvelles lois. Il est difficile d'interdire totalement les sociétés militaires et de sécurité privées et il faut donc que leur champ d'action soit circonscrit à des contrats avec des gouvernements internationalement reconnus.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) recommande diverses mesures, parmi lesquelles : miser sur les résolutions et instruments internationaux pertinents, ainsi que sur les principes figurant dans la Charte des Nations Unies ; condamner les Etats tolérant les activités en lien avec les mercenaires destinées à renverser des gouvernements reconnus ou à lutter contre des mouvements de libération nationale, tout particulièrement dans les pays en développement ; faire preuve de vigilance et adopter des mesures législatives visant à lutter contre le mercenariat sous toutes ses formes ; promouvoir l'adhésion de tous les Etats à la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires et contrôler et étudier en permanence les mercenaires, notamment les sociétés militaires et de sécurité privées, ainsi que leur incidence sur les droits de l'homme, en particulier le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

M. J. WHITTINGDALE (Royaume-Uni) déclare indispensable de veiller à ce que des régiments tels que la Brigade des Gurkhas, qui fait depuis longtemps partie intégrante des forces armées britanniques, puissent toujours continuer à offrir leur précieux services. Le Royaume-Uni est tout à fait en faveur du Document de Montreux et du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées, mais estime superflue une législation nationale se rapportant spécifiquement aux sociétés militaires et de sécurité privées normalement recrutées uniquement à des fins de protection. Concernant les mercenaires à motivations idéologiques qui rentrent chez eux, ils peuvent constituer un risque pour la sécurité nationale et, au Royaume-Uni, ils s'exposent à être considérés comme des combattants étrangers terroristes et à être poursuivis en justice à ce titre. Il est toutefois difficile d'identifier officiellement ces combattants sur le terrain, ce qui exige de trouver des solutions.

M. F. CHEN (Chine) déclare que, outre les mercenaires individuels, les sociétés militaires et de sécurité privées interviennent régulièrement dans diverses zones de conflit, sapant la paix, minant la souveraineté nationale et se rendant coupables d'atteintes aux droits de l'homme. Elles agissent en toute impunité et perdent progressivement tout scrupule étant donné l'absence de mécanismes de contrôle et d'établissement des responsabilités. Des efforts internationaux concertés sont donc indispensables pour créer des mécanismes permettant de poursuivre efficacement les coupables en justice en vertu du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. La Chine, qui a adopté une législation réglementant spécifiquement les activités en matière de sécurité, est tout à fait disposée à partager son expérience dans ce domaine.

M. M. KADAM (Tchad) estime fondamental de ne pas salir la mémoire des mercenaires africains qui ont participé à la lutte pour l'indépendance et l'auto-détermination du continent africain. Par contre, le recours des anciennes puissances coloniales à des mercenaires utilisés pour renverser des régimes africains ne servant pas leurs intérêts équivaut à de l'ingérence dans les affaires domestiques des pays concernés. Une telle ingérence se poursuit, soi-disant au nom de la démocratie, y compris en faisant appel à des "rebelles" engagés pour prendre part à des guerres par procuration, situation que le Tchad connaît malheureusement trop bien. La communauté internationale doit veiller au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats.

M. R. TAU (Afrique du Sud) affirme que les mercenaires, y compris les sociétés militaires et de sécurité privées, ne s'intéressent à rien d'autre que le profit. Les efforts internationaux visant à réglementer leurs activités doivent être soutenus et complétés par l'adoption de lois nationales allant dans le même sens. Un financement adéquat doit en outre être affecté au renforcement institutionnel requis. Des dispositions doivent aussi être prises pour instaurer une compétence extraterritoriale permettant de poursuivre en justice les mercenaires et le personnel des sociétés militaires et de sécurité privées dans leur pays d'origine et le pays d'intervention et de sanctionner sévèrement les personnes reconnues coupables de telles activités, comme le prévoit le système judiciaire sud-africain.

Mme Z. AHMED HASSAM GABER (Soudan) estime que les responsables de la prise de décision doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour lutter contre le fléau du mercenariat, phénomène purement mercantile, qui a pris des proportions nouvelles. Le mercenariat, menace pour la paix nationale et la sécurité internationale, doit être criminalisé pour poursuivre en justice et punir ceux qui s'en rendent coupables au mépris des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Outre l'adhésion à la Convention contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, les Etats doivent s'abstenir de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre Etat et de jouer un double jeu pour ce qui est du recours à des mercenaires.

M. M. EL SHAZLY (Egypte) qualifie les mercenaires, dont les sociétés militaires et de sécurité privées, de matérialistes, immoraux et indifférents aux principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire. Pour contrer les nombreuses retombées négatives de leurs interventions, les Etats doivent interdire sur leur territoire et les territoires relevant de leur compétence toute activité en lien avec des mercenaires, notamment le financement de telles activités ; respecter à la lettre leurs obligations internationales en la matière ; échanger des informations avec toutes les parties prenantes concernant le recours à des mercenaires pour violer les droits de l'homme, en particulier l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et s'engager en faveur de l'adoption d'une définition internationale globale du terme de mercenaire susceptible de faire consensus.

M. Y. AL SOUD (Jordanie) affirme que les mercenaires, qui tuent par appât du gain, bénéficient de protections leur permettant d'affluer du monde entier dans sa région, armés et financés par les grandes puissances, qui ont l'audace de se poser en chantres de la paix. Ces puissances devraient être appelées à répondre de leurs actes. A l'instar des organisations de défense des droits de l'homme et des ONG, elles restent les bras croisés alors que des milliers de personnes sont détenues en Israël, pays qui a adopté des lois racistes, semé la destruction et chassé des personnes de leur foyer, ce qui est l'essence même du mercenariat. Il est honteux qu'une délégation représentant la Knesset israélienne assiste à l'Assemblée. Elle devrait en être exclue et ses interventions universellement ignorées.

M. O. ALROWAIE (Koweït) estime inapproprié de limiter la définition du mercenariat à des personnes directement recrutées contre rémunération, car une telle définition exclurait les mercenaires recrutés par les Etats. En ce qui concerne le type de piraterie idéologique évoqué par l'intervenant précédent, l'UIP, organisation qui défend les droits de l'homme, doit prendre fermement position. Réfléchissant à la distinction entre piraterie, terrorisme, terrorisme d'Etat et mercenariat, l'intervenant relève qu'aucune définition complète de Daech n'a jamais été donnée, pour diverses raisons. Dans ce contexte, la Commission devrait se garder de continuer à débattre du sujet à l'étude, car elle n'est pas qualifiée pour ce faire.

M. B. QASIM (Palestine) estime que les mercenaires et les sociétés militaires et de sécurité privées, qui bafouent tous les principes du droit international humanitaire, menacent la paix mondiale. La Palestine, placée sous occupation, a énormément souffert des activités de mercenaires sous la forme d'agents israéliens déguisés en Arabes, qui se sont rendus coupables d'assassinats brutaux et d'arrestations illégales. S'associant aux déclarations formulées par les délégations égyptienne, jordanienne, koweïtienne et sud-africaine, l'intervenant prie les parlementaires d'unir leurs forces pour lutter contre le danger que constituent les mercenaires, y compris ceux qui sont malheureusement protégés par certaines grandes puissances, notamment les Etats-Unis, et par des Etats d'occupation tels qu'Israël, qui soutient aussi le terrorisme.

M. M.E. ARABI KATBI (République arabe syrienne) considère qu'une définition internationalement reconnue du terrorisme réglerait les problèmes d'interprétation reflétant des visions divergentes. Toutes les activités en lien avec les mercenaires bafouent le droit international et doivent donc être sanctionnées. Il arrive souvent que les Etats dénonçant avec le plus de force ces activités soient ceux-là mêmes qui les appuient, ce qui, dans le pays de l'intervenant, a permis à des terroristes mercenaires de prendre la religion comme prétexte pour commettre leurs exactions. Les Etats concernés paieront le prix fort lorsque ces terroristes rentreront chez eux. Il faut avant tout punir les Etats et les individus qui se rendent coupables de délits dans le contexte du mercenariat et concevoir des mesures, des politiques et des lois luttant efficacement contre ce phénomène.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) déclare que, pour éviter d'être considérés comme des agresseurs dans un conflit, certains Etats recourent au recrutement illégal de mercenaires alléchés par l'appât du gain pour commettre des atrocités et des violations des droits de l'homme, provoquant des pertes de vies humaines et des dégâts financiers. Il est donc indispensable d'instaurer un cadre international ferme destiné à prévenir le recrutement, l'instruction, le financement et l'utilisation de mercenaires, complété par une législation nationale criminalisant toutes ces activités, ainsi que par des campagnes de sensibilisation dénonçant les effets délétères des activités en lien avec les mercenaires, à commencer par les violations des droits de l'homme. Les Etats doivent aussi respecter les obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu des divers instruments régionaux et internationaux traitant de cette question.

Le PRESIDENT remercie les délégués de leur participation et invite les deux experts à présenter leurs observations de conclusion.

Mme J. APARAC, *experte*, reconnaissant que la définition des mercenaires est très problématique en droit international, invite tous les Etats à apporter leur contribution aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de définir, sans préjuger de sa nature, le contenu d'un cadre réglementaire international relatif aux activités des sociétés militaires et de sécurité privées. Concernant les activités transfrontières de ces sociétés et des mercenaires, il est impossible de s'y attaquer par le biais de la seule législation nationale. Elles exigent donc une coopération judiciaire internationale, y compris pour ce qui est des éléments de preuve. Tous les Etats sont invités à se tenir informés des activités du Groupe de travail sur ce plan et à y participer.

M. W. BRUYERE-OSTELLS, *expert*, commentant les trois catégories de mercenariat définies, précise que la forme intégrée doit effectivement, étant donné son caractère traditionnel, être exclue de la criminalisation que pourrait introduire un cadre juridique international relatif aux mercenaires. Concernant la forme professionnelle, certaines sociétés militaires et de sécurité privées actuelles peuvent être considérées comme mercenaires, tandis que ce n'est pas le cas pour d'autres. Le point clé n'est donc pas leur statut juridique, mais les voies de fait qu'elles commettent. Concernant la forme idéologique, il revient aux parlements d'adopter des lois réglementant les activités de ceux de leurs ressortissants menant des activités mercenaires à l'extérieur de leur territoire au titre de combattants étrangers.

M. J.I. Echaniz (Espagne), Président de la Commission, prend place au fauteuil présidentiel.

Le **PRESIDENT** remercie les experts de leur fort intéressante contribution et invite les co-rapporteurs à faire part de leurs observations.

M. K. ALBAKKAR (Jordanie), *co-rapporteur*, déclare que les précieuses informations et observations communiquées pendant l'audition ne manqueront pas d'être prises en considération lors de l'élaboration du projet de résolution sur ce sujet. Il faut trouver des solutions permettant de contrôler le mercenariat et ceux qui soutiennent et financent ces activités, car la lutte contre ce phénomène, qui ne s'arrête pas aux frontières, exige des efforts d'autant plus concertés. Les parlementaires doivent prendre la pleine mesure de cette problématique afin d'adopter des lois fermes et de veiller au respect des instruments internationaux relatifs aux mercenaires, dont les activités mettent en danger la vie humaine et la stabilité.

M. B. TARASYUK (Ukraine), *co-rapporteur*, ajoute que l'audition a donné ample matière à réflexion, ce qui sera précieux lors de l'élaboration du projet de résolution.

Divers

Le **PRESIDENT** annonce à la Commission que le Bureau, au cours de la réunion tenue la veille, a débattu de la question des activités futures de la Commission, notamment de l'élaboration du projet de résolution relatif aux mercenaires, dont la Commission débattera longuement à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée, mais aussi de l'organisation de visites sur le terrain, projet dans le contexte duquel une invitation officielle de la Jordanie ne devrait pas tarder à arriver.

La séance est levée à 13 h 20.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 10 sous la conduite de Mme S. Dinica (Roumanie), membre de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour (C-II/139/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2018)

Le compte rendu est approuvé.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE dit que Mme J.N. Mhlanga (Zimbabwe), Présidente de la Commission, a démissionné. Le Groupe africain, qui est en droit de conserver la présidence, doit par conséquent nommer un candidat à sa succession. Il doit également nommer un nouveau membre au Bureau.

Débat sur le thème du projet de résolution intitulé *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*

La PRESIDENTE explique que les co-rapporteurs du projet de résolution intitulé *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables* ont préparé un petit document contenant une liste de suggestions provisionnelles au sujet de la résolution. Elle invite les co-rapporteurs à présenter leurs idées.

M. J. WILSON (Australie), *co-rapporteur*, expose que, à travers l'histoire, le commerce n'a pas été véritablement libre ni équitable, conduisant à des déséquilibres en matière de développement et à une augmentation des inégalités. Toutefois, s'il est réalisé en conformité avec un système ouvert, cohérent, basé sur des règles et multilatéral, le commerce peut être une force capable de stimuler le développement durable et de réduire les inégalités. Ce système doit avoir des principes clairs et viser des objectifs communs qui promeuvent le bien-être collectif et qui sont aussi flexibles que nécessaires. Il n'est cependant pas facile de créer un système de ce genre. Il y aura toujours des éléments susceptibles de provoquer un recul du libre-échange en faveur de l'isolement. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a constaté que ce sont les pays les moins avancés qui subiront le plus les conséquences de la récente augmentation des mesures restrictives pour le commerce. Il est donc capital de lever les obstacles qui empêchent les pays en développement de bénéficier du libre-échange équitable. Les Objectifs de développement durable (ODD) sont si liés les uns aux autres que, outre l'Objectif 17, qui est spécifiquement axé sur les échanges, un certain nombre de cibles relatives au commerce se trouvent dans d'autres ODD, comme l'Objectif 2, sur la faim, et l'Objectif 14, sur la conservation des océans. Le système ne doit donc pas s'arrêter aux seules considérations liées au commerce et au développement économique ; il doit inclure des mesures visant à promouvoir des valeurs environnementales et sociales au sens large. Il doit aussi tenir compte des questions liées à l'industrialisation, à l'infrastructure et à l'innovation. Même si le financement de l'aide au développement est de plus en plus orienté vers des résultats commerciaux, il doit être réalisé de façon sincère et constructive. Puisque, en règle générale, les accords commerciaux sont négociés par le pouvoir exécutif, le projet de résolution doit prendre en considération les parlements, qui peuvent contribuer à garantir que le commerce et l'investissement soient plus libres, plus équitables et plus efficaces pour

atteindre les ODD. Il est important d'identifier non seulement des idéaux et des principes, mais aussi des mécanismes pratiques, qui permettent notamment d'analyser, de contrôler et de surveiller les accords commerciaux de façon appropriée.

Mme S. RASKOVIC IVIC (Serbie), *co-rapporteuse*, affirme que les pays en développement deviendront des colonies s'ils se concentrent uniquement sur le libre-échange. Ils doivent plutôt encourager l'industrialisation et l'innovation, en mettant l'accent sur une haute valeur ajoutée et sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Par exemple, ils pourraient exporter des meubles en bois en plus du bois lui-même. Le document contenant une liste de suggestions provisionnelles au sujet du projet de résolution est axé sur un certain nombre de cibles des ODD. Dans le cadre de la cible 8.a, la communauté internationale doit faire preuve de solidarité en accroissant l'appui apporté aux pays en développement pour l'assistance liée au commerce. Dans le cadre de la cible 9.3, des efforts doivent être consentis pour aider les demandeurs d'emploi à devenir des créateurs d'emploi, ce qui permettra d'éviter que de nombreuses personnes vivant dans des pays en développement émigrent. Dans le cadre de la cible 10.a, les pays en développement doivent bénéficier d'un traitement spécial et différencié afin de réduire les inégalités. Le rôle des parlements est de promulguer des lois qui soutiennent les ODD. L'objectif du projet de résolution n'est donc pas de veiller à ce que tous les pays soient développés de façon égale, mais de créer des possibilités de développement égales.

M. H. IDDRISU (Ghana), *co-rapporteur*, estime que le libre-échange équitable a le pouvoir d'accélérer la mise en œuvre de nombreux ODD. Cependant, le commerce mondial entre les pays développés et les pays en développement n'est ni équitable ni juste. Le rapport entre les exportations et les importations a des conséquences sur la balance commerciale ainsi que sur les déficits commerciaux. Il est donc important d'analyser des moyens d'élargir le commerce. Les programmes sur le commerce local, national et international doivent intégrer les ODD en lien avec le commerce. Les parlements doivent aussi jouer leur rôle et soutenir le libre-échange équitable en promulguant des lois et des réglementations pertinentes, ainsi qu'en examinant attentivement les accords commerciaux.

Mme E. TOKUNAGA (Japon) signale que, tandis que le libre-échange augmente l'interdépendance et stimule la prospérité, il peut aussi être destructeur s'il est promu excessivement. Bien que le Gouvernement japonais soit entré dans des négociations en faveur du Partenariat transpacifique (TPP), de nombreuses personnes ont peur qu'un élargissement du libre-échange n'exerce des retombées négatives sur l'agriculture et sur la sécurité sanitaire des aliments au Japon. Il est important de veiller à ce que la production agricole nationale soit durable et ne recourt pas à des produits dangereux tels que des pesticides ou des additifs alimentaires.

M. V. SOCATIYANURAK (Thaïlande) informe les parlementaires que son pays soutient le commerce multilatéral ainsi que la libéralisation de l'investissement dans le cadre de l'OMC et a pris des mesures dans ce sens. Par exemple, la Thaïlande a construit plusieurs lignes de chemin de fer à grande vitesse et ports de mer pour augmenter la connectivité, et créé une commission de la concurrence commerciale afin de réguler les activités commerciales. Le Gouvernement thaïlandais a en outre lancé une politique nationale sur la technologie dans le but de transformer le pays en une économie innovante et fondée sur la valeur. Grâce à cette politique, il a soutenu de nombreuses start-up dans leurs efforts visant à développer un nouveau marché des contenus numériques, et mis sur pied un fonds destiné à promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la technologie médicale. Le délégué estime que l'UIP, quant à elle, doit préparer des réglementations sur la technologie financière et sur les systèmes de paiement pour les investissements. Des mesures doivent aussi être prises pour fournir l'assistance financière nécessaire au développement des technologies numériques et à la sensibilisation à ces derniers. Les parlementaires doivent jouer un rôle clé dans la préparation de lois visant à faciliter le commerce et l'investissement à l'ère du numérique.

Mme L. CAI (Chine) affirme que le commerce et l'investissement sont les moteurs de la croissance économique et du développement durable inclusif. L'OMC doit jouer un rôle central dans la promotion du commerce et de l'investissement, en particulier parce que neuf des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont des liens étroits avec le commerce. Les parlementaires doivent soutenir les négociations menées dans le cadre de l'OMC sur des sujets tels que les subventions octroyées à l'agriculture et la sécurité alimentaire, tout en discutant de nouvelles actions, telles que le commerce électronique. Ces dernières années, la Chine a

ouvert ses marchés au monde extérieur. Par exemple, elle a mis des tarifs peu élevés sur des produits tels que les médicaments et les automobiles. En outre, elle planifie d'assouplir les restrictions pesant sur l'investissement étranger dans le domaine des services financiers, entre autres secteurs. L'objectif global du pays est d'améliorer l'environnement économique national, d'introduire des mesures conformes aux règles internationales, d'augmenter la transparence, de réduire la pauvreté, d'encourager la concurrence et de mettre fin aux monopoles. La Chine intégrera les ODD dans sa stratégie de développement à long terme et encourage les autres pays à en faire autant.

M. K. ABDULLAH (Koweït) dit que l'importance que le libre-échange équitable et l'investissement revêtiront pour atteindre les ODD ne fait aucun doute. Le Koweït a mis en place un fonds de développement pour un total de 33 milliards de dollars E.-U. Il a cependant eu beaucoup de mal à protéger ces fonds après qu'ils ont été versés à l'étranger, notamment à cause de la corruption. En outre, certains pays ont fermé leurs frontières au commerce et à l'investissement quand ils sont entrés en conflit avec d'autres pays. Les problèmes de ce genre doivent être abordés à l'échelle mondiale, et les Nations Unies doivent jouer un rôle prépondérant. Dans ce sens, les Statuts de l'UIP doivent aussi inclure une disposition obligeant les parlements à intégrer les résolutions de l'Organisation dans leur législation nationale.

M. C.G. JONG (République populaire démocratique de Corée) explique que la République populaire démocratique de Corée est un Etat qui est centré sur sa population et qui fait tout son possible pour veiller à ce que ses citoyens mènent une vie prospère et civilisée, notamment en leur offrant un accès gratuit aux soins médicaux et au logement. Elle poursuivra sa route vers la prospérité économique en augmentant sa production. La stratégie sur cinq ans du Gouvernement en faveur du développement économique national pose les fondations du développement durable, en stimulant l'économie dans son ensemble et en garantissant un équilibre entre les différents secteurs économiques. Le développement économique durable ne peut être réalisé sans la paix. C'est pourquoi il est important d'améliorer les relations entre le nord et le sud de la péninsule coréenne.

M. Q.A. DUONG (Viet Nam) déclare que les Parlements membres de l'UIP doivent renforcer le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les ODD, notamment en améliorant leurs systèmes juridiques et politiques nationaux respectifs afin de créer un environnement économique plus égal, et en sensibilisant toutes les parties prenantes au rôle central que le libre-échange équitable et l'investissement exercent pour favoriser la croissance économique durable et le bien-être social. Il ajoute que les Parlements membres de l'UIP doivent aussi mieux contrôler les accords de libre-échange, en prêtant une attention particulière aux questions relatives au travail et à l'environnement, et adopter des politiques et des lois conformes à leurs engagements internationaux. Pour mettre en œuvre le libre-échange, les gouvernements doivent élaborer une feuille de route qui encourage les producteurs nationaux et les négociants à prendre part aux chaînes de valeur mondiales du libre-échange. Il est aussi important de préciser les priorités principales pour des biens et des services durables. Il faut prendre des mesures incitatives telles que des exemptions ou des réductions des droits d'importation pour encourager les producteurs et les négociants à se conformer aux normes du libre-échange. Les pays développés doivent continuer d'aider les pays moins développés à mettre en œuvre de telles normes.

Mme P. MABE (Afrique du Sud) signale que son pays est préoccupé par les mesures protectionnistes que certains pays ont prises et qui ont rendu l'OMC inefficace. La communauté internationale doit résister face aux efforts déployés pour affaiblir l'approche multilatérale du commerce international. L'économie sud-africaine n'a pas crû suffisamment vite pour faire sortir ses citoyens de la pauvreté. Néanmoins, un certain nombre de tendances positives ont été observées. Par exemple, le Président s'est engagé à lever 100 milliards de dollars E.-U. d'investissement pour stimuler la croissance économique. En outre, le secteur automobile a récemment attiré 45 milliards de ZAR d'investissements. Par le biais de leur fonction de contrôle, les parlementaires doivent veiller à ce que les gouvernements accordent la priorité à l'investissement dans l'infrastructure. Il est donc important d'allouer une plus grande part du produit intérieur brut (PIB) à la recherche et au développement. Qui plus est, les gouvernements, en particulier dans les pays en développement, doivent s'attaquer au problème de l'exode des compétences et encourager leurs citoyens qualifiés à utiliser leurs compétences intellectuelles en faveur du développement dans leur pays d'origine.

Mme T. LINDBERG (Suède) affirme que, en matière de commerce et d'investissement, la durabilité est la clé. Le commerce n'est pas réalisé uniquement au niveau des biens, mais aussi au niveau de valeurs comme le respect des droits de l'homme et de l'environnement. Il doit ainsi contribuer non seulement à l'aspect économique, mais aussi à la dimension sociale et environnementale du développement durable. En ce qui concerne la dimension économique, des mesures doivent être prises pour garantir une croissance inclusive et le plein emploi, comme le disent explicitement les cibles 8.1 et 8.5 et implicitement l'Objectif 1 sur l'élimination de l'extrême pauvreté. Si l'Objectif 5 sur l'égalité entre les sexes concerne la dimension sociale, il est aussi étroitement lié au plein emploi et à la croissance inclusive. L'égalité entre les sexes ne fait pas que renforcer l'indépendance économique des femmes ; elle stimule aussi la prospérité d'un pays dans son ensemble. Concernant la budgétisation des gouvernements, les parlementaires doivent donc adopter une approche qui prenne en compte les questions relatives à l'égalité des sexes. Un certain nombre d'ODD revêtent une dimension environnementale, comme l'Objectif 13, sur les changements climatiques, et l'Objectif 7, sur l'énergie. Il sera ainsi utile de mentionner le Fonds vert pour le climat dans la résolution. La communauté internationale doit aider les pays en développement les plus affectés par les changements climatiques.

M. J. AL HAI (Emirats arabes unis) affirme que le plan de développement durable de son pays est exemplaire. Les Emirats arabes unis ont investi dans les nouvelles technologies, en particulier dans l'intelligence artificielle, et ont mis en place un organisme national chargé de promouvoir l'innovation. Ils travaillent aussi sur leur vision d'après-pétrole et ont été les plus grands donateurs d'aide externe en 2017. En matière d'ODD, l'investissement reste particulièrement indispensable. Les parlementaires doivent garantir le niveau de cet investissement en obligeant leurs gouvernements respectifs à rendre des comptes, en faisant des contrôles, en promouvant la transparence et en veillant à ce que les cadres appropriés soient en place. Ils doivent aussi s'engager sur la voie de la diplomatie, forger des partenariats stratégiques avec le secteur privé, et coordonner les travaux réalisés par les parlements nationaux, d'une part, et ceux réalisés par les organisations régionales et internationales, d'autre part. Il faut aussi déployer des efforts pour surveiller la mise en œuvre des ODD, y compris par la création de commissions spécialisées et de bases de données dédiées. Dans ce sens, il est particulièrement utile de surveiller la technologie et l'innovation.

M. A.A. YOUSEFNEJAD (République islamique d'Iran) estime que la politique du libre-échange joue un rôle clé dans la promotion de la croissance dans les pays en développement. L'ouverture commerciale se traduit par des gains du point de vue de la productivité qui, à leur tour, se traduisent par des revenus plus élevés. En outre, l'investissement étranger direct entraîne des retombées technologiques et conduit à une meilleure formation du capital humain ainsi qu'à un environnement commercial plus concurrentiel. Il est particulièrement important d'investir dans la technologie. L'Iran a promu l'investissement étranger direct par le biais de lois qui accordent aux investisseurs étrangers les mêmes droits et les mêmes mécanismes de protection que ceux dont bénéficient les investisseurs nationaux. Si les pays en développement participent bien plus au commerce mondial ces dernières années, de nombreux obstacles subsistent. Par exemple, certains pays adoptent des politiques protectionnistes, infligent des sanctions économiques et appliquent des mesures coercitives.

M. H.N. SINGH (Inde) déclare que les bénéfices du libre-échange équitable international doivent toucher tous les citoyens à travers le monde. Les Etats membres de l'OMC doivent chercher à préserver le système commercial multilatéral réglementé, car il amène la stabilité et la prévisibilité dans les activités économiques mondiales. Il est important d'offrir un soutien financier, technologique et technique aux pays en développement, en particulier dans la construction d'infrastructures durables et capables d'adaptation, en veillant à assurer un accès abordable et équitable pour tous. Dans ce contexte, les pays doivent respecter le principe de non-discrimination et lutter contre le protectionnisme. Il faut aussi des partenariats mondiaux qui tiennent compte des priorités et des réalités des pays en développement. Les ODD doivent être soutenus par un environnement favorable sur le plan économique international. Cela implique plus d'aide et un plus grand investissement dans l'infrastructure, dans l'industrialisation et dans l'innovation, ainsi qu'un système commercial multilatéral plus favorable et un renforcement du cadre relatif au transfert de technologie.

Mme E. ANYAKUN (Ouganda) informe les parlementaires que le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables, a été au premier plan des débats en Ouganda et qu'un certain nombre de mesures ont été prises à ce sujet. Par exemple, la politique intitulée "Buy Uganda Build Uganda" (construis l'Ouganda en achetant des produits de l'Ouganda) vise à augmenter la consommation des produits locaux et à développer la participation des enseignes locales à l'industrie du commerce. Le Gouvernement a aussi pris un certain nombre d'initiatives bilatérales et régionales afin de réduire les obstacles au commerce, de mettre en place des normes et de garantir la qualité. Il est préoccupant que le commerce et l'investissement internationaux promeuvent une situation dans laquelle les pays développés exploitent les pays les moins avancés. Le commerce et l'investissement doivent être économiquement inclusifs et stimulants pour tous, en particulier pour les groupes marginalisés. Il est important de recruter, de former et d'employer des membres de la communauté locale, y compris ceux qui vivent dans la pauvreté, et de les intégrer dans les chaînes de valeur locales en tant que producteurs, fournisseurs, distributeurs ou encore vendeurs. Le commerce et l'investissement doivent mener à l'éradication de la pauvreté, par exemple en introduisant une politique du salaire minimum vital et en améliorant l'accès aux biens et services de base. Ils doivent aussi s'assurer le concours transparent et responsable du gouvernement.

M. A. ALKINJ (République arabe syrienne) pense que les parlements doivent mettre sur pied des systèmes ayant pour objectif d'encourager le commerce et l'investissement libres et ouverts, qui sont les moteurs du développement et de la croissance. Les pays développés doivent soutenir les efforts déployés dans ce sens par les pays en développement. Le Gouvernement syrien a essayé de promulguer des lois visant à stimuler le libre-échange et l'investissement, et a coopéré avec différents partenaires pour échanger des connaissances dans ces domaines. Néanmoins, il a rencontré des obstacles. Les parlements doivent exercer des pressions sur les gouvernements pour que les sanctions qui pèsent sur la Syrie soient levées et que le pays puisse ainsi atteindre ses objectifs.

M. Y. SOW (Sénégal) affirme qu'il est indispensable que le commerce et l'investissement à l'échelle internationale soient justes et équitables pour atteindre les ODD, en particulier les Objectifs 1 et 2. Les pays les moins avancés pourront parvenir à l'équité de deux façons : en protégeant les producteurs agricoles qui font principalement de l'agriculture de subsistance par le biais d'un investissement dans la technologie afin de donner des opportunités égales aux jeunes producteurs, et en obtenant un meilleur accès aux marchés les plus grands. Ces derniers mettent cependant en œuvre de plus en plus de politiques protectionnistes telles que l'introduction d'exigences excessivement strictes en matière de contrôle de la qualité, ce qui les rend inaccessibles.

M. M. ABDELRAHMAN MOHAMED HAROUN (Soudan) dit que le libre-échange assurera la croissance et contribuera ainsi à atteindre les ODD. Si le libre-échange s'est répandu, le libre-échange équitable s'est avéré plus difficile à atteindre. Tous les parlements doivent encourager le libre-échange équitable, notamment par le biais de leurs fonctions législatives et de contrôle. Il est particulièrement important de lutter contre la corruption afin de renforcer la confiance des investisseurs. Le Soudan a mis en place un certain nombre d'organismes, de mécanismes et de commissions, dont l'objectif est d'atteindre le développement durable. Les autres parlements doivent procéder de la même façon. Il faut apporter de l'aide aux pays en développement pour les aider à ajouter de la valeur dans leurs chaînes de fabrication.

Mme D. SOLIS (Equateur) déclare que la constitution équatorienne reconnaît trois types d'économie : le secteur public, le secteur privé et l'économie populaire et solidaire. L'économie populaire et solidaire place l'être humain et non le profit au centre des activités génératrices de revenus. Elle inclut fortement les petites et moyennes entreprises et donne la priorité à des questions telles que l'emploi, la sécurité alimentaire, la durabilité, l'autonomisation des femmes et la participation des jeunes. Le Gouvernement équatorien a pris un certain nombre de mesures pour faire progresser l'économie populaire et solidaire dans le pays. Par exemple, il a promulgué des lois spécifiques, instauré les mesures incitatives adéquates, fourni le soutien technique nécessaire, et mis en place les structures bancaires et financières pertinentes. Les autres parlements doivent suivre de bonnes pratiques similaires, comme allouer un pourcentage des dépenses gouvernementales au secteur populaire et solidaire, et mentionner cette allocation dans les accords commerciaux, ainsi que l'Equateur l'a fait dans son accord commercial avec l'Union

européenne. L'économie populaire et solidaire joue un rôle essentiel pour atteindre les ODD, en particulier les ODD liés au commerce équitable. Il est donc important d'y faire référence dans la résolution.

M. M. KHALIFA (Egypte) estime que la croissance économique est la clé pour atteindre les ODD, en particulier dans les pays en développement. Par conséquent, la communauté internationale doit promouvoir le commerce international. Il est important d'augmenter l'investissement, d'ouvrir des marchés, de stimuler l'exportation, d'améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs et d'inventer de nouvelles technologies. Pourtant, les pays en développement rencontrent beaucoup d'obstacles sur ce chemin. Par exemple, les mesures protectionnistes prises par des pays développés les freinent, et ils n'ont pas un accès égal à la technologie. Il est donc nécessaire de donner aux pays en développement l'aide et le soutien adéquats. L'Egypte a pris un certain nombre de mesures pour améliorer le commerce équitable, notamment en créant des zones franches et en encourageant l'investissement.

Mme E. SCHMUCK (Hongrie) pense que le commerce et l'investissement sont une puissante force en faveur de la croissance et du développement, mais qu'ils ne sont pas toujours durables ou respectueux de l'environnement. En effet, le commerce et l'investissement ont stimulé la consommation matérielle nationale, en augmentant du même coup la pression sur les ressources et en aggravant les retombées sur l'environnement. Certaines solutions innovantes soi-disant "durables" exacerbent aussi le problème. Par exemple, les voitures électriques et les panneaux solaires nécessitent des matériaux à base de terres rares, telles que le lithium. En outre, l'extraction de matières utilisées pour la production d'équipements pour la transformation numérique crée souvent des déchets toxiques. Il est donc important de dissocier la croissance du PIB de l'impact sur l'environnement. Les pays doivent mettre en place des outils d'évaluation qui mesurent les effets environnementaux, stratégiques et durables de toutes les politiques. L'innovation doit aussi être écologique. Il est nécessaire d'adopter une approche globale et de prendre des engagements politiques forts pour s'attaquer au problème de la durabilité.

Mme A. THEOLOGOU (Chypre) explique que le monde a besoin de toute urgence d'un nouveau cadre, qui permette aux nations de commercer et d'investir sur une base égalitaire et dépourvue d'obstacles. Toutefois, un certain nombre de revers ont été essuyés dans ce domaine, notamment à cause du recours de certaines puissances au protectionnisme commercial afin de préserver leurs propres intérêts, fermant ainsi à d'autres pays l'accès à leurs marchés. Le protectionnisme commercial mine les efforts déployés pour atteindre les ODD, alors que ces mêmes puissances ont ratifié le Programme. Il est important d'aborder ces contradictions dans le système, par exemple au moyen de négociations multilatérales ou d'accords régionaux.

M. A. ALKAINIE (Iraq) déclare que le manque d'eau est un grand problème dans de nombreux pays, notamment en Iraq. En veillant à ce que les agriculteurs aient un approvisionnement en eau fiable, les pays pourront stimuler la production et la consommation, promouvoir le commerce et augmenter la croissance économique.

M. P. KAST (Chili) estime que la seule façon d'élaborer des systèmes économiques durables est de réduire la consommation, d'imposer des règles sur la production et de protéger les libertés individuelles. Si les accords commerciaux sont importants, ils ne peuvent être réussis que s'ils sont basés sur le respect des consommateurs et des producteurs. Les tentatives visant à imposer certains modèles aux pays ne dureront pas. Les accords commerciaux pourront avoir une portée mondiale uniquement si les grandes puissances y participent. Il faut éviter de prendre des mesures protectionnistes, car celles-ci limitent la possibilité des petits pays à prendre part à des échanges justes à l'échelle mondiale. Il est nécessaire d'adopter une approche axée sur le consommateur pour aborder le commerce, tout en prenant en considération des moyens de parvenir à la justice, d'atteindre la durabilité de l'environnement et de lutter contre la violence. Une telle approche promouvra les industries durables tout en les protégeant des monopoles et de la coercition politique. Outre les traités et les accords, il est essentiel d'explorer d'autres mesures, par exemple interagir avec les consommateurs par le biais des réseaux sociaux, étiqueter et certifier les produits, et protéger la main d'œuvre. Il faut mettre au point une campagne mondiale pour promouvoir le libre-échange équitable.

M. K.D. KHAN (Pakistan) pense qu'un système commercial international multilatéral réglementé est l'une des stratégies les plus efficaces pour faire sortir les personnes de la pauvreté, augmenter le potentiel productif et atteindre les ODD. Le système actuel est cependant menacé.

Le Pakistan demande une défense plus robuste et plus intellectuelle du système, en particulier à l'échelle locale. Le chemin est encore long pour réduire les inégalités entre les pays. Tandis que de nombreux pays vivent une révolution technologique, d'autres, particulièrement dans le monde en développement, ont des économies basées principalement sur l'exportation de matières premières. Il est extrêmement important de veiller à ce que les systèmes de commerce électronique n'excluent pas les pays en développement. Les parlements doivent faciliter les investissements tout en respectant la souveraineté nationale.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) dit que le libre-échange est indispensable au développement durable. Il est important d'aborder les défis des producteurs, d'éliminer le chômage et de respecter les droits des employés. Il doit y avoir un équilibre entre l'offre et la demande, ainsi qu'entre les exportations et les importations. Les marchés locaux et internationaux doivent souligner l'importance des services, de l'infrastructure et de la diversité. Il faut déployer des efforts pour redistribuer les richesses accumulées par les investissements, par exemple dans les domaines de l'éducation et de la technologie. Il faut en particulier aider les pays en développement à atteindre la durabilité. Les pays qui ont commencé à imposer des tarifs injustes doivent revenir à des mesures de libre-échange.

M. D. KUNDOTI (Zambie) signale que le commerce est un important canal pour atteindre la croissance économique. Les ressources générées par la croissance économique sont nécessaires pour faire les investissements qui permettront d'atteindre les ODD. Les restrictions commerciales doivent ainsi être abolies afin de permettre la libre circulation des biens, des services, de la technologie, des idées et des personnes au-delà des frontières. Les responsables politiques doivent accorder la priorité aux infrastructures, en particulier dans les pays en développement, où elles font défaut. Dans ce sens, il est particulièrement important d'apporter le soutien financier, technologique et technique approprié. L'infrastructure facilite la production de biens, la réalisation d'affaires et la connexion aux marchés mondiaux et régionaux. Elle aide aussi à stimuler l'investissement et à augmenter la concurrence. Le manque d'infrastructures entrave considérablement le développement africain. Ce problème n'est cependant pas facile à résoudre. Compte tenu de la nature à large échelle et à long terme des projets d'infrastructure, un haut niveau d'investissement, qui aille au-delà de la capacité individuelle des pays africains, est nécessaire. Les gouvernements doivent utiliser le commerce pour générer le revenu nécessaire à réduire le manque d'infrastructures, notamment en imposant des taxes, des tarifs et des redevances sur les importations et les exportations. Le commerce peut aussi mobiliser un investissement significatif du secteur privé aussi bien national qu'étranger.

Mme A. MULDER (Pays-Bas) explique que, si l'innovation est très importante, elle a besoin d'une économie circulaire qui permette aux pays de réutiliser les matières de la terre et les déchets. Il est important d'examiner l'ensemble la chaîne de valeur et pas seulement des parties de celle-ci. Cela peut être fait en concluant des accords avec tous les acteurs impliqués, notamment les travailleurs, les employeurs, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les parlements. L'accord que les Pays-Bas ont signé avec le Bangladesh est un bon exemple, car il cherche à assurer une chaîne de production durable dans l'industrie textile. Il est aussi important de sensibiliser les consommateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés. En outre, il est indispensable que les pays mesurent leurs progrès en matière d'ODD, notamment en ce qui concerne les ODD relatifs au commerce. Dans cet objectif, les Pays-Bas ont mis sur pied un bureau de statistique, qui produit des rapports annuels. Les rapporteurs doivent prendre en considération les bonnes pratiques des Pays-Bas dans la préparation de la résolution.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) déclare que le manque de ressources représente un défi majeur pour atteindre les ODD. Le libre-échange sera donc essentiel pour relever ce défi. Il est important de trouver des solutions innovantes afin de concrétiser le commerce équitable, dans l'objectif que les pays en développement bénéficient de meilleurs accords. Les politiques de commerce équitable doivent être inclusives et justes. Elles doivent lutter contre les déséquilibres des forces dans le système actuel et chercher à réduire les inégalités. Des efforts doivent être déployés pour autonomiser les personnes pauvres, marginalisées ou désavantagées, notamment en garantissant des salaires justes et en créant des possibilités d'emploi. En outre, les obstacles au commerce doivent être supprimés.

M. N.N. NIK AHMAD (Malaisie) estime que le commerce et l'investissement sont indispensables pour atteindre les ODD, en particulier les ODD relatifs à la croissance économique. Cependant, ils apporteront des bénéfices uniquement s'ils sont réalisés de façon libre et équitable. Les pays doivent avoir le droit d'augmenter leurs exportations, d'élargir leur production avec un minimum de restrictions et d'avoir accès aux marchés étrangers sans discrimination. Toutefois, la propagation des opinions protectionnistes affaiblit le commerce, et de nombreuses économies souffrent, car la plus grande partie du commerce mondial est réalisée par le biais de la production mondiale et de la chaîne d'approvisionnement interconnectée. Il est important de promouvoir continuellement un système commercial multilatéral qui soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, sous l'égide de l'OMC. Toutes les questions commerciales doivent être traitées par le biais de cette entité. Il est aussi important de réconcilier les piliers sociaux, économiques et environnementaux du développement. En outre, une attention adéquate doit être prêtée aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés.

Mme S. ZAOUALI (Tunisie) dit que l'entrée en vigueur de la Constitution de la Tunisie en 2014 a obligé l'Etat à protéger l'environnement, à garantir la sécurité climatique, à lutter contre la pollution, à gérer les ressources naturelles de façon efficace et à promouvoir les droits de l'homme. En outre, la Constitution a permis la création d'un organisme dont les objectifs sont de promouvoir le développement durable et de préserver les droits de l'homme pour les futures générations. La protection environnementale est aussi un aspect important du travail de cet organisme. Le développement durable doit être efficace sur le plan économique, juste sur le plan social et durable sur le plan écologique. Il faut donc adopter une approche globale. Les parlementaires doivent promulguer des lois qui encouragent l'investissement privé aussi bien étranger que national. Ils doivent aussi veiller à ce que les traités commerciaux respectent les ODD, en particulier les ODD relatifs à l'égalité économique, à l'environnement, à l'emploi et à la durabilité. Il est important de viser une balance commerciale positive.

M. M.L. KHUMALO (Zimbabwe) explique que le Gouvernement du Zimbabwe a intégré les ODD, en particulier les ODD relatifs au libre-échange équitable, dans son propre programme pour le développement, et pris un certain nombre de mesures pour les mettre en œuvre, notamment en introduisant une politique nationale visant à garantir un approvisionnement énergétique fiable et à améliorer l'efficacité énergétique. Le Gouvernement a aussi préparé de nouvelles réformes commerciales en collaboration avec tous les acteurs, partenaires et groupes d'intérêt concernés. En outre, un programme a été lancé dont l'objectif est d'améliorer les compétences des personnes vivant en zone rurale pour leur offrir de meilleures possibilités d'emploi. De nombreux projets d'infrastructures de l'eau et des eaux usées sont aussi en cours dans plusieurs zones urbaines.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) affirme que le commerce et l'investissement sont les clés pour atteindre les ODD, en particulier les ODD concernant la croissance économique et la création d'emplois. Cependant, le libre-échange équitable est impossible à obtenir sans les infrastructures adéquates, ce dont manquent de nombreux pays en développement. Le commerce électronique constitue une autre façon d'amener la prospérité, s'il est facilement accessible pour l'ensemble de la population. La Fédération de Russie a pris un certain nombre de mesures en faveur du développement social et économique. Par exemple, une de ses priorités est d'accélérer l'innovation technologique. Elle a aussi proposé la création d'une zone franche entre l'Asie et l'Europe. Certains pays ont imposé des sanctions commerciales qui vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies et qui contredisent les principes de base du commerce international. La Fédération de Russie continue de s'engager en faveur d'un système commercial ouvert, transparent, équitable et multilatéral.

M. H. IDDRISU (Ghana), *co-rapporteur*, explique que trois points principaux sont ressortis de la discussion. Premièrement, l'existence de liens forts entre un commerce juste et équitable, d'une part, et une amélioration de l'investissement, d'autre part, a été clairement exposée. Deuxièmement, la nécessité d'un système commercial fort et multilatéral qui soit mené par l'OMC et qui ne soit pas sujet aux décisions unilatérales de ses Etats membres a été clairement admise. Troisièmement, le rôle des parlements dans la création d'un système commercial plus fort a été reconnu, en particulier leur responsabilité de faire des contrôles, de garantir la transparence et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes, notamment dans les négociations d'accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux. La banque Ghana EXIM Bank a pour objectif de soutenir le commerce d'exportation et d'améliorer l'ajout de valeur. En outre, le Président ghanéen a lancé un programme appelé "Ghana beyond Aid" (Le Ghana n'a pas besoin d'aide), dont l'objectif est de stimuler le commerce et l'investissement et de réduire la dépendance du pays à l'aide.

Mme S. RASKOVIC IVIC (Serbie), *co-rapporteuse*, ajoute qu'il y a un consensus sur le fait que le commerce doit être libre mais pas incontrôlable. Les délégués conviennent aussi que la croissance ne peut pas, à elle seule, éradiquer la pauvreté. Toutes les résolutions de la Commission doivent mentionner le besoin d'éradiquer la pauvreté et de préserver l'environnement. La préservation de l'environnement nécessite le développement de nouvelles technologies.

M. J. WILSON (Australie), *co-rapporteur*, explique que le commerce est important pour le développement, et que le développement, à son tour, réduira la pauvreté, mettra un terme à la faim, et fournira un accès à la santé, à l'éducation et à d'autres biens collectifs. Néanmoins, les avantages du commerce et de la croissance économique ne viendront pas automatiquement et doivent donc être recherchés ensemble. Les pays doivent toujours être conscients du fait que le commerce et la croissance économique ont des retombées sur l'environnement, notamment en appauvrissant les ressources. Il est utile d'examiner le libre-échange équitable à travers un regard parlementaire. La résolution doit éviter les vagues généralités pour se concentrer sur des mesures spécifiques et pratiques. Il est aussi nécessaire de faire preuve de réalisme par rapport à ce qui peut être atteint et aux moyens de surmonter les échecs.

Contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2018

La PRESIDENTE déclare que l'UIP organise une réunion parallèle à la 24^{ème} Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Katowice, en Pologne. La réunion donnera aux parlementaires la possibilité d'obtenir des informations directes sur les principaux domaines qui feront l'objet de débats à la Conférence, et de s'entretenir avec de hauts fonctionnaires et des experts. Un document final sera adopté à la réunion parallèle. L'avant-projet de document final a été préparé par la rapporteure désignée par le Parlement polonais, Mme A. Paluch. La Présidente invite Mme Paluch à présenter le document. Les délégués auront ensuite la possibilité de partager leurs commentaires et opinions concernant le texte.

Mme A. PALUCH (Pologne), *rapporteuse*, dit que la 24^{ème} Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) aura lieu à Katowice, en Pologne. La CCNUCC a posé les jalons du Protocole de Kyoto et, ensuite, de l'Accord de Paris. L'Accord de Paris offre au monde la possibilité de réduire le taux auquel le dioxyde de carbone est émis dans l'atmosphère de sorte que l'élévation de la température moyenne de la planète ne dépasse pas 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Il jette les fondations permettant aux signataires d'élaborer des économies à faible émission de gaz à effet de serre qui soient résilientes aux changements climatiques. L'Accord énonce un certain nombre d'idées clés. Premièrement, il reconnaît qu'un effort coordonné sera nécessaire de la part de tous les pays, pas seulement des pays développés, pour réduire les émissions. La participation des plus grandes économies est particulièrement importante. Deuxièmement, il permet à tous les pays participants de déterminer au niveau national leur contribution à la question des changements climatiques, en adéquation avec leurs propres capacités et spécificités. Le processus d'évaluation des contributions déterminées au niveau national respectera le cycle suivant : examen à l'échelle mondiale, soumission des contributions, évaluation de la transparence et mise en œuvre. Troisièmement, l'Accord demande l'introduction d'un système de comptabilisation harmonisé pour enregistrer les émissions et l'absorption de gaz à effet de serre, ainsi que d'un système pour surveiller, rapporter et suivre les progrès. Quatrièmement, il reconnaît que l'action climatique doit être soutenue par des stimulations économiques, telles que les mécanismes du marché qui créent des conditions favorables aux investissements notamment du secteur privé. Enfin, il souligne que le réchauffement climatique a des effets néfastes sur de nombreuses populations, car il affecte leurs droits et leurs possibilités de développement. Pour atténuer ces effets, les Etats doivent sensibiliser la population, promouvoir l'éducation et encourager leurs citoyens à participer à la riposte à la menace des changements climatiques. Ils doivent aussi encourager une transformation du marché du travail afin de garantir des emplois décents et de soutenir le respect des droits de l'homme.

Les contributions des signataires sont vastes : par exemple réduire les émissions, atteindre un pic en matière d'émissions, et mettre en œuvre des mesures d'adaptation ou des mesures pour favoriser l'absorption de gaz à effet de serre par les forêts. La Pologne se concentre notamment sur ce dernier point. Compte tenu du large éventail de contributions potentielles, un nouveau

système sera requis pour garantir la transparence et la comparabilité des contributions. Les derniers détails de ce système seront préparés à la COP24. D'autres points importants comprennent le besoin de combiner l'efficacité énergétique et une plus faible consommation énergétique. Il faut aussi établir des programmes à l'intention des pays dont l'économie dépend beaucoup des combustibles fossiles afin de les aider dans leur transformation vers une économie plus propre et plus durable. Katowice est l'exemple d'une ville vivant cette transformation.

Le projet de document final souligne les éléments clés suivants. Les changements climatiques représentent un problème social, économique et environnemental complexe qui menace le développement, le bien-être et la paix à l'échelle mondiale. Malgré la CCNUCC et le Protocole de Kyoto, les émissions mondiales de gaz à effet de serre sont en hausse, une tendance à laquelle la communauté internationale doit mettre fin et qui doit être renversée. En particulier, les signataires doivent adopter et mettre en œuvre des programmes nationaux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'action climatique aidera à lutter contre la pauvreté et à garantir des possibilités égales de développement durable. Les signataires doivent aussi tenir compte des relations entre les différentes sphères naturelles, notamment l'atmosphère, la géosphère, l'hydrosphère et la biosphère. Il est aussi important de concevoir des outils et de soutenir des programmes destinés aux régions traditionnellement associées à l'extraction des combustibles fossiles. Les pays doivent ainsi augmenter leurs investissements dans la recherche et le développement, encourager une coopération plus scientifique, et développer de nouveaux mécanismes de transfert de technologies innovantes. Enfin, l'adaptation constitue une autre part importante de la politique climatique, de même que le besoin de soutenir financièrement les pays les plus pauvres. Tous les commentaires seront pris en compte et intégrés au projet de document final.

La PRESIDENTE estime que le document ne se trompe pas en soulignant le rôle important des parlementaires dans l'éducation et dans la sensibilisation aux questions liées aux changements climatiques.

M. Y. UBUKATA (Japon) affirme qu'il soutient le document final. En 2018, le réchauffement climatique a entraîné une hausse extrême des températures et provoqué des typhons au Japon ainsi que dans d'autres pays. Il est indispensable que la communauté internationale réduise suffisamment les émissions de gaz à effet de serre pour contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 2 °C, conformément aux dispositions de l'Accord de Paris. Si l'élévation de la température de la planète dépasse cette limite, le réchauffement climatique ne sera plus contrôlable. Par conséquent, les débats qui auront lieu à la COP24 devront mettre un accent fort sur le besoin de réglementations pour contrôler les émissions. Ils devront aussi se concentrer sur l'importance d'une plus grande coopération à l'échelle internationale. Le Gouvernement japonais a récemment promulgué une loi sur les changements climatiques et a donné plusieurs milliards de dollars E.-U. au Fonds vert pour le climat.

M. H.N. SINGH (Inde) pense que, du point de vue des pays en développement, la COP24 doit représenter l'opportunité de finaliser les règles, les modalités et les lignes directrices nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en particulier concernant l'avant-2020. Elle représente aussi une chance de partager des connaissances et les meilleures pratiques dans le cadre du dialogue de facilitation. Les pays doivent travailler ensemble pour garantir une ratification universelle de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto ainsi que la mise en œuvre complète du Plan d'action de Bali. Il est particulièrement important de mettre en œuvre les dispositions relatives au soutien aux pays en développement sur le plan technologique, financier et du renforcement des capacités. Le succès du plan d'action sur les changements climatiques pour l'après-2020 est subordonné à la pleine mise en œuvre et à l'atteinte des engagements pour l'avant-2020. Les accords relatifs aux changements climatiques sont basés sur le principe de l'équité et mettent en évidence la nécessité de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Les mêmes principes doivent figurer dans le projet final du règlement de l'Accord de Paris. L'Inde a lancé plusieurs projets relatifs aux changements climatiques et a reçu le titre de Champions de la Terre.

M. W. WILLIAM (Seychelles) propose que la rapporteure indique le nombre de signataires qui ont ratifié l'Accord de Paris. La ratification de l'Accord est capitale, car c'est elle qui le rend juridiquement contraignant. Le document final comporte des failles en matière de surveillance, d'évaluation et de rapport. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, car des progrès limités ont été réalisés à ce jour. Les discussions lors de

la COP24 doivent mettre en évidence l'importance du règlement de l'Accord de Paris et être axées sur les lignes directrices à suivre pour le mettre en œuvre. L'accès aux fonds pour le climat doit être simplifié afin que les petits pays, et notamment les petits Etats insulaires en développement, puissent en bénéficier plus facilement. L'UIP doit agir comme un groupe de pression au sein des Nations Unies afin de veiller à ce que les Etats parties à l'Accord prennent leurs engagements au sérieux. Il ne sera pas possible d'atteindre les ODD sans contrôler les émissions de carbone.

M. K. ABDULLAH (Koweït) estime que les Etats doivent en faire plus pour lutter contre la menace des changements climatiques, car de nombreuses mesures prises à ce jour se sont révélées inefficaces. Le document final doit souligner les besoins en données et en informations, en renforcement des capacités, en transfert de connaissances et en sources d'énergie renouvelables. Il doit aussi traduire le fait que le contrôle des changements climatique permettra de créer un meilleur environnement, et qu'un meilleur environnement sera synonyme de retombées positives sur différents domaines de la vie, notamment la santé, et mènera ainsi au développement durable. L'UIP doit énoncer des obligations concrètes à l'intention des parlementaires afin de veiller à ce qu'ils agissent contre la menace des changements climatiques.

La PRESIDENTE déclare que les réponses aux changements climatiques pourront être efficaces uniquement avec la participation de tous les acteurs concernés à l'échelle mondiale, régionale et nationale, y compris le secteur privé, le secteur financier et la société civile. Il est également nécessaire d'adopter une approche multisectorielle coordonnée qui tienne compte de l'environnement, de la politique étrangère, de la sécurité, de l'économie, de la santé, de la migration, de la coopération pour le développement, ainsi que d'autres éléments. Le document final doit aussi souligner le rôle de la coopération internationale dans le développement de systèmes d'alerte rapide et dans l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence, en particulier à l'intention des pays vulnérables.

Mme A. PALUCH (Pologne), *rapporteuse*, répondant à la question du délégué des Seychelles, informe les parlementaires que 181 pays ont ratifié l'Accord de Paris à ce jour. Toutes les suggestions des délégués seront intégrées au document final.

La séance est levée à 12 heures.

SEANCE DU MERCREDI 17 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la conduite de Mme W. Bani Mustafa (Jordanie), Vice-Présidente de la Commission permanente.

Elections au Bureau de la Commission permanente

La PRESIDENTE dit que trois postes sont vacants au Bureau de la Commission permanente. Le Groupe africain a proposé la candidature de Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe) pour achever le mandat du Zimbabwe qui expire en mars 2020 et le Groupe Eurasie celle de M. A. Simonyan (Arménie) pour terminer le mandat de l'Arménie qui expire en mars 2020. Une candidature est attendue du Groupe Asie-Pacifique. La Présidente croit comprendre que la Commission permanente souhaite approuver les deux candidatures reçues.

Il en est ainsi décidé.

La PRESIDENTE annonce que le Groupe africain a nommé Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe) Présidente de la Commission permanente, dont le mandat prendra fin à la 142^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparatifs de la 140^{ème} Assemblée

La PRESIDENTE indique que le Bureau s'est réuni la veille pour examiner le programme de travail pour la prochaine Assemblée. Etant donné l'ampleur de la résolution que la Commission sera chargée de rédiger, le Bureau propose que la Commission consacre toutes ses séances de la 140^{ème} Assemblée à la présentation, au débat et à la rédaction de la résolution.

Il en est ainsi décidé.

Réunion-débat sur le thème
Mettre en application la résolution de l'UIP intitulée Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables

La PRESIDENTE présente les intervenantes : Mme S. Lozo et Mme M. de Blonay, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), M. T. Pringle, du Parlement irlandais, qui présentera le projet de loi irlandais sur le désengagement des énergies fossiles, et Mme B. Höhn, ancien membre du Bundestag allemand, qui présentera les activités de coopération menées par l'Allemagne en Afrique.

Mme S. LOZO (IRENA), *intervenante*, fait remarquer que la transition énergétique mondiale est bien engagée. Néanmoins, si la dynamique est encourageante, de nombreuses questions se posent concernant les défis politiques, financiers et technologiques à venir. Les énergies renouvelables peuvent apporter de grands avantages sur les plans social et économique, notamment en matière de création d'emplois ; on estime en effet que le secteur des énergies renouvelables devrait créer quelque 29 millions d'emplois d'ici 2050. La transition énergétique peut également alimenter la croissance économique et ainsi accroître les PIB. Il est néanmoins nécessaire d'appliquer des politiques appropriées de manière à garantir une transition juste et équitable. Les avantages tirés seront plus vastes que ceux prévus par les indicateurs économiques, qu'il s'agisse de l'accès à des sources d'énergie abordables, fiables et propres ou de l'obtention d'avantages sociaux et sanitaires.

Les énergies renouvelables représentent actuellement un quart de l'électricité mondiale et, depuis 2011, la demande d'énergies renouvelables dépasse constamment la demande de sources d'énergie traditionnelles. Alors que dans le passé l'hydro-électricité était la principale source d'énergie renouvelable, l'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque et éolienne est en augmentation. La portée géographique des énergies renouvelables s'est également considérablement élargie, l'Asie étant désormais la région du monde où les énergies renouvelables sont le plus développées et adoptées. Grâce à l'important soutien des gouvernements, l'Asie totalisait 40 pour cent de la capacité d'énergie renouvelable supplémentaire créée en 2017. Les pays en développement adoptent également les énergies renouvelables, même si les ressources font défaut dans certaines régions.

Le secteur de l'électricité ne représente toutefois que 20 pour cent de la consommation mondiale d'énergie, et l'utilisation des énergies renouvelables demeure faible dans le secteur des transports et celui du chauffage et de la climatisation. Davantage d'efforts de décarbonisation doivent donc être entrepris en étant accompagnées des politiques de soutien nécessaires. Presque tous les pays disposent désormais d'objectifs en matière d'énergies renouvelables, et le nombre de pays qui encouragent l'utilisation des énergies renouvelables par des mesures politiques a triplé depuis 2004. Dans le secteur de l'électricité, les politiques sont plus nombreuses et s'adaptent à l'évolution du marché. Parmi les mesures les plus plébiscitées, celles liées à la fiscalité demeurent en bonne place.

Le système des enchères inversées est utilisé pour les appels d'offres dans le domaine des énergies renouvelables afin d'optimiser la planification et les coûts. L'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis ont obtenu des prix d'offre historiquement bas pour l'énergie solaire photovoltaïque, et des prix bas ont été fixés en Inde, en Argentine, au Brésil et au Mexique. Si les enchères inversées ont contribué à faire baisser le prix des énergies renouvelables, elles ne constituent pas une panacée, leur succès dépendant de plusieurs facteurs, notamment la stabilité macroéconomique du pays concerné. L'IRENA a publié plusieurs rapports sur les enchères inversées, mettant en lumière les principaux enseignements tirés de l'expérience des pays.

Les améliorations technologiques, la multiplication des expériences et les politiques de soutien contribuent à accroître la compétitivité des énergies renouvelables par rapport aux sources d'énergie traditionnelles. A mesure que le coût des énergies renouvelables diminue, ce type d'énergie devient un projet d'investissement intéressant. Depuis 2004, les investissements ont augmenté de façon exponentielle, cette croissance étant plus rapide dans les pays en développement. La plupart des investissements directs proviennent de sources privées, même si les investissements publics demeurent importants dans certains pays. Les fonds publics, en particulier ceux fournis par les institutions de financement direct, continuent de jouer un rôle important pour atténuer les risques. Les exemples de collaboration entre ces institutions et les bailleurs de fonds privés et les institutions financières locales se multiplient. En Inde, les investissements dans les énergies renouvelables ont ainsi atteint un milliard de dollars E.-U. au cours des sept dernières années. Les sources d'investissement privé sont diversifiées et l'on observe une participation croissante des entreprises et des ménages. Les méthodes de

financement sont de plus en plus variées et sophistiquées. De nouveaux modèles commerciaux voient le jour, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement des entreprises et la facturation au service rendu. Ces modèles sont également importants pour le développement des compétences et des capacités locales. De nouveaux instruments financiers sont mis au point pour faciliter l'accès des entrepreneurs aux énergies renouvelables.

Toutes les évolutions précitées devront être intensifiées massivement afin d'accélérer la transition énergétique. A cet égard, l'IRENA peut aider les gouvernements dans le développement des ressources et l'élaboration des projets en mettant en relation les responsables de projet avec des bailleurs de fonds et en facilitant les co-financements. L'utilisation des énergies renouvelables est liée à la réalisation de tous les objectifs de développement durable (ODD), non seulement pour atténuer la dégradation de l'environnement, mais aussi pour créer des emplois et des opportunités économiques, améliorer l'accès à l'eau et ainsi stimuler la production agricole et renforcer l'accès à l'électricité pour les écoles et les hôpitaux, ce qui permet d'améliorer les équipements scolaires et sanitaires. Les gouvernements devraient examiner toutes les mesures qui permettant de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables en vue d'obtenir le plus large éventail possible d'avantages.

Mme M. DE BLONAY (IRENA), *intervenante*, déclare que son organisation a diffusé des informations à l'intention des parlementaires sur la façon de mettre en œuvre la résolution de l'UIP *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables* en publiant régulièrement des notes et aussi un lien vers la résolution sur le site web du réseau parlementaire de l'IRENA. Des campagnes ciblées ont été menées dans les médias et sur les réseaux sociaux pour promouvoir la résolution, laquelle a été communiquée aux 158 Etats membres de l'IRENA. Une fiche d'information destinée à favoriser l'action des parlements en lien avec la résolution est en cours d'élaboration. Elle comprend des infographies, des chiffres actualisés et des recommandations pratiques. L'IRENA fera des recommandations sur les questions évoquées dans chacun des paragraphes de la résolution. Un questionnaire sera distribué aux Parlements membres de l'UIP pour recueillir leurs réactions sur les fiches d'information.

Le Forum des législateurs de l'IRENA se tiendra en janvier 2019 pour discuter de la voie à suivre après l'examen de l'ODD 7. L'Agence suit les progrès vers la réalisation de l'ODD 7 et a publié un rapport intitulé *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report* qui pointe les lacunes devant encore être comblées et fournit des conseils à cet effet. Le rapport sera présenté au Forum et un dialogue public-privé sera organisé pour permettre aux représentants du secteur privé et aux parlementaires d'examiner les perspectives et les difficultés auxquelles est confronté le secteur privé, et de réfléchir à ce que peuvent faire les parlements pour créer un environnement qui facilite la participation du secteur privé.

M. T. PRINGLE (Irlande), *intervenant*, souligne que le projet de loi sur le désengagement des énergies fossiles, dont il est à l'origine, vise à encourager le Fonds irlandais pour les investissements stratégiques à se défaire de ses investissements dans les entreprises liées aux énergies fossiles d'ici cinq ans et à l'empêcher d'investir à l'avenir dans ces entreprises. Dans le projet de loi, le terme "énergie fossile" englobe le charbon, le gaz naturel, le pétrole et la tourbe, tandis que l'expression "entreprise liée aux énergies fossiles" désigne toute entreprise qui tire au moins 25 pour cent de ses revenus de l'exploration, de l'extraction ou du raffinage de combustibles fossiles. Le Fonds devra rendre compte chaque année de la mise en œuvre du projet de loi. Le texte prévoit certaines exceptions, notamment la possibilité pour le Fonds d'investir à condition qu'il soit convaincu que l'entreprise dans laquelle il investit respecte l'objectif de décarbonisation fixé par le Gouvernement ainsi que les cibles et la politique nationale de l'Etat en matière d'action climatique. Le Fonds est tenu d'indiquer clairement tous les cas pour lesquels cette exception a été appliquée. Certains produits de placement indirect ont été exclus du projet de loi, notamment les instruments financiers dérivés, les fonds négociés en bourse et les fonds de couverture.

Le texte a été présenté au Parlement irlandais en novembre 2016. En novembre 2017, suite à des mobilisations étudiantes, le Trinity College de Dublin et l'Université nationale d'Irlande ont annoncé leur décision de se désengager. D'autres universités leur ont emboîté le pas, envoyant un message fort au Gouvernement sur l'importance d'abandonner les énergies fossiles. Le projet de loi a reçu l'appui d'une majorité de parlementaires, grâce aux pressions exercées par les militants du climat, et a été présenté à la Commission parlementaire des finances, des dépenses publiques et des réformes pour examen approfondi. L'une des principales recommandations de la Commission était de collaborer avec le Gouvernement pour parachever le projet de loi. L'Université de Cork a organisé une conférence sur le climat, à l'issue de laquelle les participants se sont

engagés à appuyer le projet de loi. Le processus de rédaction d'amendements conjoints a débuté en mars 2018. Un compromis a été trouvé et, en juillet 2018, le projet de loi a été adopté à l'unanimité par tous les partis. Il devrait être signé par le Président de la République d'ici fin 2018.

L'oreille attentive prêtée par le Gouvernement minoritaire irlandais à la société civile et aux voix de l'opposition a permis au mouvement de désengagement des énergies fossiles de trouver sa place dans le débat politique. Le Fonds irlandais pour les investissements stratégiques détient un volume important de fonds publics, qui peuvent facilement être ciblés à des fins de désengagement. Le Gouvernement a l'expérience de ce processus, puisqu'il s'est déjà désengagé, entre autres, des armes à sous-munitions et du tabac. L'Irlande dispose d'une société civile forte, qui a pleinement accès au Parlement, et plusieurs universités ont organisé des campagnes de sensibilisation auprès des étudiants.

Le projet de loi oblige à trouver un équilibre entre le désengagement et la poursuite des activités d'exploration et de forage pétrolier et gazier au large des côtes. En tant que premier pays à s'être désinvesti avec succès, l'Irlande a montré qu'il était possible de se désengager et de faire de ce processus une véritable politique gouvernementale. Si le secteur privé doit s'engager dans la promotion des énergies renouvelables, ce sont le secteur public et la société civile qui imposeront le changement. Afin de respecter l'échéance de 2030 pour la transition vers les énergies renouvelables, les responsables politiques doivent insister pour que les entreprises liées aux énergies fossiles se tournent vers la production d'énergies renouvelables.

Dans plusieurs pays, des militants écologistes sont assassinés et la déforestation est promue par les gouvernements pour permettre aux entreprises liées aux énergies fossiles d'exploiter de vastes étendues de terres. Le nombre de victimes a fortement augmenté ces dernières années et le bilan continuera de s'alourdir tant que les gouvernements et les entreprises n'agiront pas. Les gouvernements du monde entier continuent de rédiger des lois autorisant l'exploration et le forage et, en l'état actuel des choses, ces activités se poursuivront au-delà de l'échéance de 2030. Les entreprises liées aux énergies fossiles peuvent et doivent utiliser leurs ressources et leurs compétences pour réduire les émissions de carbone en se tournant vers des sources d'énergie plus propres. Cette transition est la seule solution pour passer, d'ici 2030, d'une économie mondiale expansionniste à une économie mondiale axée sur les ressources.

Il est essentiel de disposer d'institutions politiques solides, transparentes et responsables. Les gouvernements doivent cesser de rédiger des lois qui permettent aux entreprises liées aux énergies fossiles de détruire l'environnement, et les parlementaires doivent former des alliances avec les militants du climat. Des efforts doivent être faits pour soutenir le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans la préparation d'une convention internationale sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme. Les gouvernements devraient encourager la participation de la société civile aux projets d'énergie renouvelable et cesser de subventionner les projets menés par les promoteurs. Il faut obliger les entreprises à partager leur technologie avec les pays en développement pour garantir l'accès de tous à une énergie propre et abordable. Enfin, les investisseurs doivent se désengager des entreprises liées aux énergies fossiles afin d'encourager la transition vers les énergies renouvelables.

Mme B. HÖHN (Allemagne), *intervenante*, explique que, dans son pays, la transition énergétique, qui a été promue par des parlementaires de tous les partis, progresse de manière satisfaisante ; en 2017, 38,5 pour cent de l'électricité en Allemagne provenait de sources d'énergie renouvelables. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique vont de pair. Le moment est venu de passer des déclarations politiques à de véritables investissements dans les énergies renouvelables. Des projets de coopération au développement multipartites sont entrepris en Allemagne, notamment pour promouvoir les énergies renouvelables et l'accès à une énergie propre en Afrique. Quelque 600 millions de personnes en Afrique, dont 75 pour cent vivent en milieu rural, n'ont pas accès à l'électricité. Le projet allemand table sur des solutions hors réseau, notamment l'exploitation de l'énergie solaire et l'équipement des ménages en réchauds à haut rendement énergétique. Les mesures prises permettront non seulement de fournir de l'électricité à la population, mais aussi de créer des emplois et de réduire la pauvreté.

En Allemagne, même si beaucoup reste à faire, le passage du charbon aux énergies renouvelables a permis jusqu'à présent de créer 20 fois plus d'emplois dans les énergies renouvelables que dans l'industrie du charbon. Les énergies renouvelables ne représentent pas uniquement un enjeu environnemental, mais également un enjeu social. L'intervenante souhaite mettre en place un réseau international de parlementaires sur les énergies renouvelables, qui permettrait d'échanger des informations, des idées et des bonnes pratiques entre les régions, pour veiller à ce que des mesures efficaces soient prises pour atteindre les ODD. Les énergies renouvelables contribueront non seulement aux objectifs environnementaux, mais aussi aux

objectifs économiques, à la réduction de la pauvreté et à l'élimination des inégalités entre les sexes. L'action et la coopération parlementaires sont essentielles, car les parlementaires servent de pont entre l'action politique et les citoyens. Leur rôle doit donc être renforcé.

Débat

Mme O. BIELKOVA (Ukraine) dit que l'accès à une énergie stable et abordable est une condition essentielle pour assurer un confort de vie décent. Bien que l'Ukraine ait développé une capacité suffisante pour répondre à ses besoins énergétiques, la demande évolue. Ces dernières années, une baisse de la consommation de carburant a été observée, mais le volume d'électricité dont la population a besoin augmente. Le manque de sources d'énergie primaire, l'utilisation inefficace de l'énergie, la vétusté des systèmes de production et de transport et le coût de l'énergie demeurent problématiques. Actuellement, seul 1,3 pour cent du bouquet énergétique de l'Ukraine est issu d'énergies renouvelables ; l'industrie des transports dépend fortement des énergies fossiles et reste donc l'un des plus grands pollueurs. Face à ces défis, la question de l'efficacité énergétique constitue un enjeu majeur. L'utilisation de compteurs intelligents devrait être généralisée pour garantir que les consommateurs ne paient que l'énergie qu'ils consomment, et des mesures incitatives devraient être mises en place pour amener les ménages à devenir des "prosommateurs", pour qu'ils produisent eux-mêmes l'énergie dont ils ont besoin. Les investisseurs devraient être encouragés à se tourner vers les énergies renouvelables plutôt que vers les énergies fossiles et aussi à investir dans la modernisation des systèmes de transport. L'énergie doit devenir plus abordable pour les ménages. L'intégration entre les marchés régionaux devrait être renforcée pour rendre le transport interrégional de l'électricité le plus avantageux possible.

Mme E. TOKUNAGA (Japon) rappelle que sa délégation a présenté un amendement à la résolution sur les énergies renouvelables, qui souligne le potentiel de production d'hydrogène à partir de sources renouvelables. A cet égard, la préfecture de Hokkaido, au Japon, étudie actuellement la possibilité de mettre en place une chaîne d'approvisionnement en hydrogène produit par l'énergie éolienne. Le projet tient compte des mesures relatives à la production, au transport, au stockage et à l'utilisation de l'hydrogène. La mise en place d'une chaîne d'approvisionnement communautaire pour l'hydrogène permettra de produire la quantité d'électricité requise au moment et à l'endroit voulus. Le projet reposera sur un modèle éco-énergétique et contribuera à réduire de manière significative les émissions de carbone. L'utilisation de véhicules à pile à combustible permettra non seulement de réduire les émissions, mais aussi de produire de l'électricité qui pourra être utilisée lors de situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles, comme par exemple le tremblement de terre qui a frappé récemment la préfecture de Hokkaido, entraînant une panne de courant pendant deux jours. Ces véhicules ont donc un rôle important à jouer pour renforcer la résilience des communautés. Les Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo seront l'occasion de présenter la "société de l'hydrogène" vers laquelle se dirige le Japon. Le village olympique sera alimenté par de l'électricité produite à base d'hydrogène et tous les transports seront assurés par des véhicules à pile à combustible.

M. N. SATIROGLU (Turquie) explique que, en Turquie, la production d'énergie renouvelable est considérée comme un levier important pour diversifier les sources d'énergie, réduire la dépendance aux importations et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif fixé en 2009 visant à amener à 30 pour cent la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national d'ici 2023 a déjà été atteint. La réglementation prévoit des mesures incitatives pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. Le cadre juridique de la production d'énergie renouvelable a été établi en 2005. Il a permis de mettre en place un mécanisme de soutien à ce type d'énergie en vertu duquel un système de tarification différenciée en fonction des sources d'énergie a pu être établi.

M. J.S. CHONG (République de Corée) déclare que la prise en compte de la question environnementale et la place décisive des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique sont devenues des évidences. Il souligne néanmoins que l'industrie des énergies renouvelables se caractérise par une faible viabilité commerciale et une longue période de retour sur investissement, ce qui constitue un frein à l'engagement du secteur privé. Les gouvernements du monde entier devraient donc établir des partenariats pour encourager l'investissement dans les énergies renouvelables. L'importance de l'énergie nucléaire ne doit pas être oubliée dans le bouquet énergétique en tant que source d'énergie propre qui n'émet pratiquement pas de dioxyde de carbone ou de particules fines et qui peut répondre aux besoins des pays à forte demande

énergétique. Les nouvelles avancées en matière de stockage et d'élimination offrent des solutions efficaces au problème des déchets nucléaires. Compte tenu de la demande croissante d'énergie à travers le monde, il est nécessaire de trouver un équilibre rationnel entre les énergies renouvelables et nucléaires. Les ressources financières consacrées aux technologies sont limitées ; les pays développés doivent donc renforcer leurs projets d'aide publique au développement consacrés aux énergies renouvelables. A cet égard, la République de Corée a débloqué ces trois dernières années une enveloppe de 142 millions de dollars E.-U, notamment pour la construction d'infrastructures de production d'énergie solaire. Il faut rechercher des solutions énergétiques à la fois durables et respectueuses de l'environnement.

M. S. ALMUTAWA (Emirats arabes unis) dit que son pays est pleinement conscient de la nécessité de rechercher des sources d'énergie renouvelables. Plusieurs initiatives ont donc été prises pour réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles. Dans le cadre de ses efforts pour atteindre les ODD, le Gouvernement émirati a intégré les sources d'énergie durables dans sa stratégie nationale de développement, en vertu de laquelle le pays s'était également engagé à héberger le siège de l'IRENA. La création de l'Agence s'est accompagnée d'un ensemble de mesures visant à favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables. La mise en œuvre de la politique nationale sur les énergies renouvelables a démarré en 2008, avec l'installation de panneaux solaires, puis la mise en place d'un projet de ville auto-suffisante sur le plan énergétique exclusivement alimentée en énergie solaire. Le pays s'est également lancé dans la production d'énergie nucléaire. Une étroite coopération est en train de s'instaurer entre les secteurs privé et public, et un nouveau projet visant à évaluer le potentiel de production énergétique à partir de l'incinération des déchets est en cours d'élaboration. Tout est mis en œuvre pour que les sources d'énergie renouvelables occupent une place prépondérante dans les années à venir.

Mme L. CAI (Chine) indique que le Gouvernement chinois s'efforce de mettre en place un système énergétique propre, efficace, sûr et durable à l'horizon 2020. La production d'une énergie à faible émission de carbone est l'un des enjeux de l'évolution de la consommation d'énergie en Chine. En juin 2018, la production d'énergie renouvelable dans le pays totalisait 680 millions de kilowatts, soit près de 37 pour cent de la production totale d'électricité. Les entreprises privées chinoises ont contribué positivement au développement des énergies renouvelables. Parmi les dix premiers équipementiers éoliens mondiaux, quatre sont chinois. La Chine est déterminée à renforcer la coopération internationale et la coopération Sud-Sud pour promouvoir le développement de nouvelles sources d'énergie partout dans le monde et assurer à chacun un accès à une énergie propre, abordable et durable. Ce type de coopération s'illustre par exemple par le projet hydroélectrique conjoint que la Chine mène avec le Pakistan. L'avenir des énergies renouvelables est prometteur et cette promesse se concrétisera si tous les pays, parties prenantes et partenaires coopèrent pour transformer les structures énergétiques mondiales.

M. Q.A. DUONG (Viet Nam) souligne que son pays a adopté une stratégie de croissance verte en 2012, une stratégie de développement des énergies renouvelables en 2015 et un plan d'action national pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en 2017. L'Assemblée nationale a pris des mesures pour sensibiliser les citoyens aux questions environnementales et au développement durable, et elle collabore avec le secteur privé pour encourager le dialogue entre les responsables politiques, les entreprises et la société civile. Elle a également adopté des lois visant à promouvoir la production et l'utilisation des énergies renouvelables et à stimuler l'investissement privé, notamment en fixant des objectifs d'efficacité énergétique et en augmentant la taxe verte sur les énergies fossiles. Malgré ces efforts, des difficultés persistent en ce qui concerne la mise en place d'un marché de l'électricité concurrentiel et l'amélioration de la qualité du transport et de la distribution. L'appui des pays développés par le transfert de technologies est donc indispensable. La résolution de l'UIP sur les énergies renouvelables fournit des orientations utiles concernant l'élaboration de lois et de politiques visant à optimiser la participation du secteur privé à la réalisation des ODD en général et de l'objectif 7 en particulier. Chaque parlement devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que la résolution soit effectivement mise en œuvre.

M. K. BALLAH (Tchad) fait remarquer que son pays a adopté un plan national de développement conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des efforts sont entrepris pour encourager le secteur privé à investir dans des projets qui permettent la mise en œuvre du plan. Des opportunités d'investissement sont recherchées pour développer les sources d'énergie renouvelables ; avec l'appui du Gouvernement chinois, un projet d'énergie

solaire a été mis en place et l'accès à la technologie numérique a été étendu aux zones rurales. Le Parlement cherche à coopérer avec d'autres parlements, notamment pour adopter les bonnes pratiques qui permettent d'œuvrer à la réalisation des ODD.

M. S. KRAIRIKSH (Thaïlande) explique que le Parlement thaïlandais a beaucoup progressé dans la mise en œuvre de la résolution visant à associer le secteur privé au développement des énergies renouvelables. Un plan énergétique intégré a été adopté. Ce plan entend diversifier les sources d'énergie de la Thaïlande en mettant l'accent sur les sources nationales et en encourageant la participation communautaire à la gestion de l'énergie, pour porter à 30 pour cent la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique du pays d'ici 2036. Le secteur privé sera appelé à jouer un rôle important à cet égard. Le Gouvernement s'est tourné vers les étudiants, les autorités administratives locales et la société civile pour sensibiliser les citoyens à la gestion des déchets et à leur valorisation énergétique. Un plan d'action sur les énergies renouvelables destiné à faire de la Thaïlande un pays à faible émission de carbone a également été élaboré. Des mesures sont prises pour encourager le secteur privé à produire des énergies alternatives, en particulier des biocarburants. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour soutenir la transition vers les énergies renouvelables. Un nouveau projet de loi sur l'efficacité, la production et l'approvisionnement énergétique est en cours de préparation. L'organisation de séminaires parlementaires sur les énergies renouvelables pourrait permettre aux parlements d'échanger des informations et des bonnes pratiques et de collaborer pour accroître le recours aux sources d'énergie renouvelables et durables.

M. M. ABDELRAHMAN MOHAMED HAROUN (Soudan) dit qu'il ne fait aucun doute que l'utilisation des énergies renouvelables est essentielle pour assurer un environnement salubre et le bien-être de tous. La transition vers une énergie propre exige des ressources. Les investissements provenant du secteur privé sont donc primordiaux et des mesures incitatives doivent être mises en place. Dans certains pays, les progrès sont au point mort ; le développement des énergies renouvelables doit être remis au premier rang des priorités politiques. Au Soudan, les sources d'énergie éolienne et solaire sont facilement disponibles mais les financements font défaut et les progrès sont donc lents. L'investissement dans le développement des sources d'énergie renouvelables permettra de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de s'attaquer à plusieurs des causes profondes des migrations massives. Une délégation de l'UIP sera la bienvenue au Soudan pour observer le travail accompli en vue de développer les énergies renouvelables.

Mme R. KABAGENYI (Ouganda) déclare que l'utilisation des énergies renouvelables contribue à la transformation de l'économie ougandaise. L'Ouganda dispose d'importantes sources d'énergie renouvelables et affiche un faible taux de consommation d'énergie par habitant. Si la couverture énergétique a été considérablement étendue ces dix dernières années, des défis persistent néanmoins. Les prix demeurent élevés, et peu d'institutions sont chargées de renforcer les capacités du secteur privé en ce qui concerne la gestion des investissements dans les énergies renouvelables. Le pays manque de mécanismes de financement appropriés pour encourager l'investissement et ne dispose d'aucun système de suivi. La production et l'utilisation de la biomasse sont inefficaces. Elles ont par ailleurs conduit à la déforestation et ont entraîné des risques sanitaires dus à la pollution de l'air intérieur. Les informations sur les technologies d'exploitation des énergies renouvelables font défaut et les données disponibles sur les sources d'énergie renouvelables dans le pays sont insuffisantes. Des efforts sont entrepris pour définir la façon dont les parlementaires pourraient encourager la participation du secteur privé et promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables.

Mme M. ADJI DIARRA (Sénégal) indique que le marché sénégalais de la production d'énergie renouvelable a été ouvert au secteur privé. Le Sénégal possède le premier parc solaire d'Afrique de l'Ouest. Des objectifs ont été fixés pour améliorer la qualité et la quantité d'énergie disponible, faire baisser les prix et mettre un terme aux coupures de courant comme celles qui ont affecté le pays en 2011 et 2012. Néanmoins, dans certaines zones rurales, l'accès à l'électricité demeure insuffisant. Malgré des progrès remarquables, beaucoup reste à faire. Une loi visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables dans le pays a été adoptée en 2010.

M. A.A. YOUSEFNEJAD (République islamique d'Iran) souligne que, si l'on ne renforce pas les compétences et les investissements du secteur privé, on ne pourra pas atteindre les ODD. Les énergies fossiles demeurent la principale source d'énergie en République islamique d'Iran. Les énergies renouvelables offrent des possibilités considérables pour répondre aux besoins énergétiques croissants du pays. En vertu d'un accord d'échange transfrontalier de l'électricité, le réseau national est connecté à celui des pays voisins. Afin de renforcer les capacités nécessaires au développement du secteur des énergies renouvelables, le Gouvernement de la République islamique d'Iran réfléchit aux moyens de favoriser au mieux les investissements non gouvernementaux dans les énergies renouvelables, et des dispositions à ce sujet ont été incluses dans le plan national sur l'énergie.

Mme T.V. MUZENDA (Zimbabwe) dit que, conformément à la résolution de l'UIP visant à associer le secteur privé au développement des énergies renouvelables, le Parlement zimbabwéen a présenté une motion sur la question "énergies renouvelables et égalité des sexes" pour sensibiliser les citoyens aux énergies renouvelables et à leur impact sur les femmes et aussi encourager la participation des femmes et des jeunes à la chaîne d'approvisionnement énergétique. Le Président de la République s'est engagé à poursuivre les politiques visant à promouvoir le recours aux énergies renouvelables.

Mme H. MARTINS (Portugal) déclare que son pays dispose de politiques publiques claires sur les énergies renouvelables et le rôle des secteurs public et privé. La diversification énergétique a été réalisée en utilisant les ressources locales, et des objectifs ont été fixés pour accroître la production et l'utilisation des énergies solaire, éolienne et thermique. En 2015, 27 pour cent de l'approvisionnement énergétique du pays provenait d'énergies renouvelables, faisant du Portugal le septième plus gros consommateur d'énergies renouvelables de l'Union européenne. Les efforts visant à promouvoir l'utilisation de ce type d'énergie doivent se poursuivre pour garantir une énergie plus propre pour tous.

Mme E. SCHMUCK (Hongrie) fait remarquer que la consommation mondiale d'énergie devrait augmenter de 28 pour cent entre 2015 et 2040. Les énergies renouvelables devraient être la source d'énergie qui connaîtra la croissance la plus rapide, leur consommation augmentant en moyenne de plus de 3 pour cent par an. Néanmoins, les énergies fossiles continueront de représenter plus des trois quarts de la consommation mondiale d'énergie. En 2017, la demande mondiale d'énergie a augmenté de 2,1 pour cent. Plus de 70 pour cent de cette demande a été satisfaite par l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz naturel, ce qui s'est traduit par une hausse de 1,4 pour cent des émissions de monoxyde de carbone. Les énergies renouvelables ne remplacent pas encore les énergies fossiles, mais elles sont utilisées pour répondre à l'augmentation de la demande énergétique et aux préoccupations environnementales. Tout est mis en œuvre pour encourager la participation et les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, mais il est également nécessaire de réfléchir aux moyens permettant de limiter et de réduire la consommation d'énergies fossiles.

M. E. ARSLAN (Turquie) souligne que, en Turquie, les projets de production d'énergie renouvelable démarrés avant le 31 décembre 2020 pourront bénéficier de mécanismes de soutien pendant dix ans et que l'électricité produite sera commercialisée à un tarif fixé par la loi. Ce mécanisme de prix garanti offrira aux investisseurs étrangers une protection importante contre les risques liés au marché pendant dix ans, éliminant ainsi toute ambiguïté. Cela permettra de mieux sécuriser le financement des projets et de stimuler de façon importante le développement des sources d'énergie renouvelables en Turquie.

Mme S. LOZO (IRENA), *intervenante*, remercie tous les participants pour leurs contributions et indique tous les progrès mentionnés concernant le développement des énergies renouvelables sont une excellente nouvelle. Les énergies renouvelables offrent des avantages non seulement du point de vue environnemental, mais aussi d'un point de vue social et économique. Les investisseurs du secteur privé souhaitent l'instauration de règles du jeu équitables. Si les priorités en matière de transition énergétique diffèrent d'un pays à l'autre, il est indéniable que des progrès considérables ont été réalisés. Cela étant dit, plusieurs obstacles doivent encore être levés pour faciliter la transition vers une énergie propre. L'IRENA continuera de fournir des informations et de faciliter cette transition.

Mme B. HÖHN (Allemagne), *intervenante*, se félicite des progrès qui ont été mentionnés et indique que le débat a offert une excellente occasion d'apprendre les uns des autres pour poursuivre les efforts. L'énergie solaire est extrêmement compétitive. L'investissement dans les zones rurales est particulièrement important pour offrir des perspectives de développement économique aux populations qui vivent dans ces zones et réduire ainsi l'exode rural. Les investissements dans les énergies renouvelables en milieu rural permettront d'améliorer la gestion de l'eau et les récoltes. Le concept d'énergies renouvelables décentralisées et la notion de "prosommateurs" sont particulièrement importants. Il est également important de prendre en considération l'impact qu'aura le développement des énergies renouvelables sur la qualité de vie des femmes, notamment dans les pays en développement.

La séance est levée à 18 h 20.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU MERCREDI 17 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de M. J.C. Romero (Argentine), Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/139/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Le PRESIDENT constate que, depuis plus de 20 ans, l'UIP s'inquiète du manque de démocratie dans les relations internationales, car trop de décisions restent entre les mains des gouvernements sans que les parlements aient beaucoup à dire. Ces décisions ne reflètent donc pas l'opinion des populations. La Commission permanente des Affaires des Nations Unies a pour vocation de renforcer les relations entre les parlements et les Nations Unies, par exemple, en expliquant aux parlements le fonctionnement du système des Nations Unies. Elle met aussi l'accent sur les aspects institutionnels des Nations Unies, notamment le financement, plutôt que sur les thèmes dont traite cette organisation. La Commission veut comprendre pourquoi certaines questions n'évoluent pas et comment les parlements pourraient apporter leur aide. Les sessions de la Commission sont l'occasion, pour les parlementaires, de poser directement à des responsables de l'ONU des questions complexes.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (mars 2018)

Le compte rendu est approuvé.

Réunion-débat sur le thème *La création d'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU aiderait-elle à résoudre les questions en suspens en matière d'évasion fiscale des sociétés ?*

Le PRESIDENT déclare que, dans les entreprises, l'évasion et la fraude fiscales sont non seulement immorales mais coûtent également des centaines de milliards de dollars chaque année qui pourraient être investis dans des biens sociaux. La solution ne consiste pas à augmenter les impôts pesant sur la population active ou à créer davantage d'emplois car cela aggraverait la situation économique de beaucoup de pays. La concurrence fiscale constitue un autre problème. Dans le monde entier, les gouvernements abaissent le taux d'imposition sur les sociétés dans le but de les attirer dans leur pays. Cette politique affaiblit le système car ces entreprises sont ainsi beaucoup moins imposées que les PME ou les contribuables. Les pays en développement ont demandé qu'un organe fiscal intergouvernemental facilite l'uniformisation des règles mondiales sur le taux d'imposition des sociétés. Les pays développés sont toutefois opposés à cette démarche. Le Président présente le groupe d'intervenants.

Mme S. BLANKENBURG (chef du Service de la dette et du financement du développement, CNUCED), *intervenante*, rappelle que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est prononcée en faveur d'un organe fiscal intergouvernemental ayant pour mission le règlement de la question de l'évasion fiscale des sociétés. Cet organe ne doit toutefois pas uniquement s'occuper d'évasion fiscale mais des pratiques fiscales abusives en général. L'évasion fiscale des sociétés et les pratiques fiscales abusives se sont développées dans le contexte des entreprises ayant un statut rentier. Ce statut concerne les activités à grande échelle des multinationales dont le revenu locatif provient du contrôle et de la propriété d'actifs et d'un positionnement dominant sur le marché, et non d'activités entrepreneuriales innovantes ou d'un déploiement productif des ressources. Les multinationales acquièrent ce revenu par le biais de l'évasion fiscale et d'autres pratiques fiscales abusives. Ces dernières limitent les recettes fiscales et rendent donc plus difficile la mobilisation de ressources pour les Objectifs de développement durable (ODD). Elles nuisent par exemple à la soutenabilité de la dette extérieure, ce qui peut entraîner de graves difficultés financières.

La CNUCED s'inquiète surtout de l'impact de ce phénomène sur les pays en développement, bien qu'il affecte également les pays développés. Ces dernières années, les pertes mondiales dues aux transferts de bénéfiques se montent à 200 milliards de dollars environ (8 pour cent de l'impôt sur les sociétés), dont 90 milliards qui appartiennent aux pays en développement à faible revenu. Entre la fin des années 70 et 2008, on estime que le montant perdu en raison de ces pratiques abusives en Afrique correspond à celui reçu par ce continent au titre de l'aide officielle au développement. Des estimatifs similaires concernent l'Amérique latine et les Caraïbes. C'est en premier la fraude fiscale qui explique la perte de recettes fiscales dans les pays pauvres. L'évasion fiscale est également un sujet de préoccupation. Les multinationales cherchent en effet par tous les moyens à réduire leur taux d'imposition. A une certaine époque, les gouvernements des pays développés et en développement ont sévèrement taillé dans les dépenses en matière de biens publics tout en réduisant les impôts sur les sociétés. Depuis les années 80, le taux moyen d'imposition des sociétés est passé d'environ 50 pour cent à 24 pour cent, grâce aux dispositions stipulées dans de nombreux traités commerciaux et d'investissement. Ces pertes ont été aggravées par des pratiques abusives visant à réduire les obligations fiscales des multinationales. On peut citer un cas célèbre, Apple, qui a transféré 130 millions de dollars de recettes mondiales en Irlande, pays où cette entreprise a versé 14,5 milliards de dollars d'impôts en moins par rapport aux autres pays. Bien qu'un tribunal ait ultérieurement contraint Apple à payer la différence, le Gouvernement irlandais a refusé le versement. Il est préoccupant qu'Apple ait pu agir de la sorte au sein de l'Union européenne, qui dispose d'un arsenal conséquent en matière réglementaire, administrative et institutionnelle. Les pays en développement, qui n'ont pas la même capacité, seraient encore moins à même de répondre à de tels abus. Pour traiter ce problème, il est toutefois essentiel d'examiner toutes les pratiques fiscales sans se limiter à celles déjà sanctionnées par les tribunaux.

Bien qu'aucun organe fiscal intergouvernemental ne soit officiellement en place, divers mécanismes similaires existent depuis quelques années. Par exemple, les Nations Unies ont adopté, dans les années 80, l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. La CNUCED fait néanmoins valoir qu'un organe fiscal officiel permettrait d'en finir avec le cercle vicieux dans lequel la domination financière des entreprises influe sur les processus réglementaires et les décisions politiques, ce qui renforce d'autant la position dominante d'intérêts partiels. Contrairement à d'autres organisations, les Nations Unies constituent le cadre naturel d'un tel organe car les pays en développement peuvent s'y exprimer. Il faut toutefois être bien conscient de la résistance politique contre cet organe, notamment dans les pays avancés. Malgré cela, la question est souvent débattue dans les nombreux forums au sein et en dehors des Nations Unies ainsi que dans la presse. La communauté internationale peut donc commencer à s'attaquer au problème de manière plus systématique que par le passé. Sous l'impulsion du G77, la CNUCED a créé un nouveau groupe d'experts sur le financement du développement et la question des flux financiers illicites a ainsi été abordée. L'une des recommandations de ce groupe vise à permettre une communication d'informations entre les pays. Comme la CNUCED dispose déjà d'un processus intergouvernemental global, la mise en place de ce groupe d'experts démontre la volonté, au plan mondial, de traiter les questions fiscales internationales.

Mme T.M. RYDING (Coordinatrice pour la justice fiscale, Réseau européen sur la dette et le développement – EURODAD), *intervenante*, explique que, bien que l'imposition soit une question de souveraineté nationale, la fraude et l'évasion fiscales entravent la capacité d'Etats souverains à percevoir l'impôt. Un organe fiscal mondial est donc nécessaire pour éviter ces dérives. Le droit fiscal international existe depuis environ un siècle mais il est inopérant car la fraude fiscale des entreprises représente un coût annuel de centaines de milliards de dollars au plan mondial. Outre le processus fiscal des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a formellement élaboré des normes fiscales mondiales au cours des 50 dernières années. Ces normes sont cependant négociées sans la participation d'un grand nombre de pays en développement. En effet, l'analyse la plus récente sur l'érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéfiques (BEPS), qui vise à réévaluer les principes d'imposition des multinationales, a laissé de côté plus de 100 pays en développement. En dépit du fait que ces derniers n'étaient pas initialement contraints de suivre ces principes, ils l'ont été par la suite bien qu'ils n'aient pas eu leur mot à dire lors de la création de ces principes. C'est ainsi que, en décembre 2017, l'Union européenne (UE) a publié une liste des pays et territoires non coopératifs (paradis fiscaux) dont l'un des critères était le non-respect des principes de l'OCDE. Cette liste noire n'inclut pas de nombreux paradis fiscaux situés au sein de l'UE et comprend des pays, comme la Mongolie, qui ne sont pas des paradis fiscaux mais ne souhaitent simplement pas se

conformer aux principes de l'OCDE. Les pays de cette liste ont été menacés de sanctions s'ils ne se soumettent pas à ces principes. Une telle situation est clairement injustifiable du point de vue démocratique.

Etant inopérantes partout, et pas uniquement dans les pays en développement, les règles fiscales internationales doivent être reformulées. Un document juridiquement contraignant, permettant à tous les pays de participer sur un pied d'égalité, est également nécessaire. Bien que la mise en place d'un processus de l'ONU sur la fiscalité internationale soit une question régulièrement soulevée, en particulier par les pays en développement, il n'est pas certain que l'Assemblée générale des Nations Unies présente une résolution à cet égard. Contrairement à la confidentialité du processus de l'OCDE, un processus de l'ONU permettrait l'ouverture et la transparence des négociations sur la fiscalité internationale. La création d'un processus fiscal de l'ONU est un thème qui prend de l'ampleur, surtout dans la société civile. En dépit de pressions croissantes, l'UE ne s'est toutefois pas prononcée en faveur d'un tel processus.

M. D. PACHECO (Portugal) estime que les pays ne renonceront pas à leur droit de choisir leur propre système fiscal. Si l'UE souhaite harmoniser un grand nombre de politiques, elle n'acceptera jamais de le faire pour les politiques fiscales de ses membres. Il est néanmoins essentiel de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Ces deux dérives font partie de la nature humaine car les gens veulent toujours payer le moins possible, surtout si c'est légal. Autre problème délicat : la concurrence fiscale, notamment en ce qui concerne l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. Par exemple, l'Irlande et les Pays-Bas ont un impôt sur les sociétés assez bas, ce qui incite les entreprises à y implanter leur siège. Il faut également mentionner les zones franches, qui servent des intérêts illicites, notamment le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Un accord mondial s'avère nécessaire pour en finir avec la fraude et l'évasion fiscales. La communauté internationale doit créer un forum fiscal au sein des Nations Unies, et non de l'OCDE, car cela permettra à tous les pays de participer aux négociations. Même si ce forum n'entraînerait probablement pas de changement rapide, ce serait un lieu de partage des meilleures pratiques et des expériences. Un système fiscal mondial pour financer les changements climatiques constituerait également un mécanisme utile.

Mme P. MABE (Afrique du Sud) regrette que les pays les plus riches continuent de bloquer des initiatives susceptibles d'éviter de grosses pertes en recettes fiscales. L'Afrique perd ainsi des milliards de dollars qui pourraient servir au développement. Les pays développés ont l'obligation historique et morale de mettre en place un environnement économique mondial juste et d'éradiquer les flux financiers illicites. L'Afrique du Sud est favorable à un organe fiscal intergouvernemental sous l'égide des Nations Unies car c'est l'organisation la mieux à même de promouvoir un monde plus équitable, humain et inclusif. Les parlements des pays développés doivent inciter leur gouvernement à œuvrer en faveur d'un tel organe. Ils doivent également encourager la création ou le renforcement d'institutions indépendantes chargées de lutter contre les flux financiers illicites, notamment par le biais de services de renseignement dans le secteur financier et d'agences anticorruption et antifraude. En outre, il faut que les gouvernements créent des mécanismes permettant à toutes les institutions concernées de coordonner et de partager des informations.

M. H.N. SINGH (Inde) déplore que les pays en développement perdent d'importants revenus en raison de l'évasion fiscale. Ces pertes limitent sérieusement les financements publics et influent donc négativement sur les ODD. Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays sont tenus de faire des progrès en matière d'équité, de transparence et d'efficacité de leur système fiscal. La mise en place, au plan mondial, d'une politique fiscale cohérente, coordonnée, juste et impartiale est capitale pour éliminer les pertes en recettes fiscales qu'entraînent la fraude et l'évasion fiscales. Cette politique doit également être inclusive et la voix de chaque pays doit se faire entendre de manière égale. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU a réalisé d'excellents travaux, par exemple en matière de renforcement des capacités. Son mandat doit toutefois être étendu et même renforcé afin qu'il corresponde à celui d'un organe intergouvernemental. Seul un organe placé sous l'égide des Nations Unies peut amener des résultats positifs.

M. M. PILLAI (Singapour) estime qu'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU doit aller de pair avec des efforts de renforcement des capacités en vue d'aider les pays à développer des systèmes fiscaux forts et robustes. Cet organe doit être inclusif, neutre et à même de piloter l'adoption et la mise en œuvre de normes favorisant la cohérence et l'équité. Il doit découler d'une plate-forme existante, par exemple le Cadre inclusif sur la BEPS, qui comporte déjà un certain nombre de membres, notamment certains pays en développement.

Mme T.M. RYDING (coordinatrice pour la justice fiscale, EURODAD), *intervenante*, regrette des contradictions dans l'attitude de l'UE. Bien que ses décisions en matière fiscale requièrent l'unanimité interne, elle impose volontiers des normes mondiales aux pays en développement. Il est difficile de comprendre que les pays de l'OCDE soient très favorables à des normes fiscales mondiales tout en refusant que ces dernières soient négociées dans le cadre des Nations Unies. Les pays pratiquant la concurrence fiscale volent des profits qui appartiennent à d'autres pays. Etant donné l'impact négatif de l'effet transfrontalier associé à une législation nationale permettant aux entreprises de cacher leurs profits, le problème doit être traité internationalement. C'est l'OCDE qui a fixé la règle par laquelle les entreprises conservent un montant substantiel de leurs profits au niveau de leur siège, mais cette règle peut être changée. Comme les sièges des multinationales se trouvent surtout dans des pays de l'OCDE, beaucoup de pays en développement se sont fortement opposés à cette règle.

Ce système a prévalu jusqu'à présent, car il est opaque. Impossible toutefois de garder le secret à l'ère des technologies de l'information et de la communication (TIC), car bien des choses sont révélées par les médias. L'élan politique pour un changement de système prend donc de l'ampleur. En outre, de plus en plus de pays prennent unilatéralement des mesures contre ce problème, par exemple, en imposant des règles fiscales très dures aux multinationales. Ces mesures entravent le commerce, les investissements et pourraient potentiellement conduire le système actuel dans l'impasse. Il convient de mettre sur pied une coalition de pays progressifs qui ne soient pas des paradis fiscaux. En procédant ainsi, on isolerait ceux qui ne coopèrent pas. Le système actuel est très politique et biaisé, les puissants paradis fiscaux pouvant mettre en liste noire leurs concurrents les plus faibles et même décider eux-mêmes des règles du jeu. Avant que le renforcement des capacités ne puisse commencer, il est vital de changer le système dans son intégralité.

Mme S. BLANKENBURG (chef du Service de la dette et du financement du développement, CNUCED), *intervenante*, explique que certaines règles sont du ressort de la sphère internationale alors que d'autres sont une question de souveraineté nationale. La communauté internationale doit clarifier la situation. Il est tout à fait possible de changer les règles internationales d'imposition. Si les Nations Unies ne les changent pas, d'autres s'en chargeront en faveur d'intérêts partiels, ce qui, en soi, constituera une attaque de la souveraineté nationale. Les débats doivent prendre en compte le fait que le transfert net des ressources va surtout des pays en développement vers les pays avancés. Le renforcement des capacités est également essentiel pour éviter les rapports de force déséquilibrés. L'ONU ne travaille pas vite mais elle peut atteindre un grand nombre d'objectifs clés. Parmi les mesures pouvant être prises : faire évoluer la commission de l'ONU chargée des questions fiscales ou adopter des résolutions. Les résultats dépendront de la force de la coalition d'Etats intéressés par cette question.

M. T. JIA (Chine) déclare que son pays est favorable à la création d'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU ayant une large représentation de sorte que les pays en développement puissent participer sur un pied d'égalité. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU doit évoluer en organe fiscal intergouvernemental. Beaucoup de pays en développement participent déjà à des programmes internationaux sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Le mandat de cet organe doit donc correspondre aux règles d'imposition bilatérales et multilatérales actuelles.

M. E. EKHTIARY KASNAVIEH (République islamique d'Iran) constate que les recettes fiscales sont l'une des principales sources de financement du développement durable. Il est donc crucial d'en finir avec la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les flux illicites de capitaux. La coopération internationale est impérative à cet égard. Les pays en développement doivent participer à toutes les procédures d'établissement de normes économiques, notamment en matière fiscale. On ne peut pas accepter que de nombreux pays se voient contraints de respecter des règles fiscales auxquelles ils sont étrangers. La création d'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU est vitale car elle permettra à tous les gouvernements de participer sur un pied d'égalité. Cela garantirait la transparence du processus et la mise en œuvre d'une action au plan mondial. Les nouvelles entreprises du secteur de la connaissance doivent bénéficier d'exonérations fiscales.

Un délégué du MAROC estime qu'il faut clarifier la terminologie, notamment ce qui distingue les termes "évasion fiscale" et "paradis fiscaux". Les pays doivent clairement condamner l'évasion fiscale. Lorsqu'ils ont rejoint l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les pays en développement ont ouvert leur marché et ont ainsi perdu des recettes fiscales. Des zones franches ont été créées pour compenser ces pertes en attirant des investissements. Ces zones ont toutefois

entraîné l'établissement de paradis fiscaux. Elles engendrent également une concurrence déloyale qui profite aux pays riches. Les Nations Unies doivent corriger cette situation et créer un système fiscal mondial plus équitable.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) précise qu'aucun pays ne doit contribuer à la fraude fiscale. Il n'est pas acceptable qu'un groupe de pays impose des règles à tous les autres et il est essentiel que tous les pays puissent participer sur un pied d'égalité. Les questions fiscales doivent être débattues à l'ONU. Le Parlement panafricain doit toutefois nouer le dialogue avec le Parlement européen dans le but de traiter certaines questions fiscales avant que celles-ci ne soient renvoyées devant l'ONU.

Un délégué du SOUDAN constate que les recettes fiscales représentent la principale source de financement du développement, en particulier dans les pays en développement. Il est donc essentiel de traiter le problème de l'évasion fiscale. Bien que les zones franches puissent générer des flux financiers illicites, elles créent également des conditions favorables pour les investisseurs. Le Soudan espère donc voir les zones franches se développer. La réduction des taux d'imposition dans certains secteurs économiques est également propre à encourager l'investissement. La communauté internationale doit mettre en place un organe fiscal intergouvernemental pour lutter contre les activités des paradis fiscaux. Une étude s'appuyant sur l'expérience de divers pays doit être faite pour trouver une solution viable au problème. La communauté internationale doit distinguer entre évasion fiscale et fraude fiscale.

Mme A. THEOLOGOU (Chypre) demande au groupe d'intervenants d'expliquer comment l'évasion fiscale influe sur le marché local des pays considérés comme paradis fiscaux. A son avis, les marchés locaux ne bénéficient pas d'un retour positif de ces activités.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) estime que 215 acteurs économiques en Equateur se livrent à l'évasion fiscale, ce qui entraîne des pertes de 260 millions de dollars. Une nouvelle forme de corruption voit le jour dans les entreprises avec l'évasion fiscale par le biais de paradis fiscaux, de sociétés écrans et de filiales. L'Equateur fait de gros efforts en matière de collecte d'impôts, de transparence et de civisme fiscal. L'imposition est en effet importante car elle garantit une redistribution équitable des richesses. Un organe fiscal mondial doit permettre aux pays d'accéder à toutes les informations pertinentes, notamment pour connaître les circuits empruntés par l'argent et savoir comment lutter contre la corruption. Il s'agit non seulement de collecter l'impôt plus efficacement mais aussi de surveiller les activités des sociétés écrans.

M. A. MOTTER (conseiller principal pour les questions économiques et sociales, UIP) explique que les entreprises transnationales sont principalement des filiales et des succursales, et que le système fiscal actuel les considère toutes comme des entités distinctes. C'est ce principe qui permet l'évasion fiscale. Un accord fiscal mondial s'avère donc nécessaire. Le groupe d'intervenants doit clarifier le statut de deux propositions clés sur cette question : la communication d'informations entre les pays et le registre des bénéficiaires effectifs. Le groupe doit notamment préciser si ces propositions ont fait l'objet d'un accord et, si c'est le cas, par qui. Il doit également indiquer quelles autorités ont mis ces propositions en pratique et avec quels résultats.

Mme E. NURSANTY (Indonésie) estime que l'évasion fiscale est un délit de droit pénal. Il faut lutter contre ce fléau non seulement au plan national mais aussi dans un cadre international inclusif dans lequel tous les pays sont à égalité. Il est dans l'intérêt de tous de créer un organe fiscal intergouvernemental, universel et bien pourvu en ressources, sous l'égide de l'ONU, afin de contrôler et réguler les questions fiscales. Elle demande instamment aux parlementaires d'œuvrer en faveur de cet organe. Le système économique actuel privilégie un petit nombre, génère des inégalités et nuit à l'environnement. Les pays doivent collaborer pour le transformer dans le but d'éliminer les inégalités, la pauvreté et d'encourager le développement durable. Les Nations Unies représentent la seule institution capable de traiter la délinquance financière au plan international car l'OCDE ne concerne que les pays développés.

M. A. BAKR (République arabe syrienne) déplore que la communauté internationale ignore souvent les spécificités de chaque pays lorsqu'elle met en place des règles fiscales. La Syrie, par exemple, subit la guerre et le terrorisme depuis huit ans. Le Parlement syrien élabore un système fiscal global favorable à l'investissement et à l'industrie. C'est le meilleur moyen pour assurer le développement économique. Il est également essentiel de stimuler la productivité car elle permet

au Gouvernement de collecter les impôts dont il est question ici. Le pays serait mieux à même de relancer son secteur industriel si des exonérations fiscales étaient accordées à certains pans de l'économie, par exemple les importations des équipements nécessaires à la production.

Mme M.E. ZABALA MONTENEGRO (Etat plurinational de Bolivie) déclare que la Bolivie, à l'instar de nombreux pays en développement, est favorable à un organe fiscal intergouvernemental. L'évasion fiscale va à l'encontre de la transparence et entraîne des pertes de revenus qui entravent la réalisation des ODD. La communauté internationale doit partager les responsabilités sur les questions fiscales mondiales. Les pays doivent être cohérents dans leurs débats et leurs actes. Il est contradictoire que les pays de l'OCDE tolèrent l'évasion fiscale sur leur territoire tout en imposant des règles fiscales strictes aux autres pays. Le groupe d'intervenants doit clarifier la manière de procéder étant donné que les pays développés s'opposent au souhait des pays en développement de mettre en place un organe fiscal intergouvernemental. Les pays en développement sont prêts à faire de gros efforts pour accroître leurs revenus mais il faut les y aider.

Mme S. ZAOUALI (Tunisie) fait valoir que son pays a beaucoup fait pour faciliter l'installation d'entreprises étrangères sur son sol en leur proposant d'importants avantages fiscaux. Pour éviter toute éventuelle évasion fiscale de la part de ces entreprises, il est essentiel de mettre sur pied des systèmes automatiques d'échanges de données. Le Parlement tunisien vient de voter une loi créant une organisation gouvernementale destinée à lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent en servant de relais entre divers organismes chargés des finances, des impôts, des douanes et du commerce. Bien que la Tunisie soit sur la liste noire de l'UE, elle espère en sortir d'ici la fin de l'année.

M. D. PACHECO (Portugal) confirme que l'évasion fiscale relève du droit pénal. La coopération internationale est nécessaire pour lutter contre cette pratique. Pour la plupart, les pays ne souhaitent pas renoncer à leur droit de définir leur propre système fiscal. Des règles internationales sont néanmoins nécessaires. Elles doivent être fixées au sein d'un lieu de débat, comme l'ONU, où tous les pays peuvent participer.

Mme T.M. RYDING (coordinatrice pour la justice fiscale, EURODAD), *intervenante*, convient du fait qu'aucun pays n'est prêt à renoncer à son droit de réguler son propre système fiscal. C'est pour cela que la communauté internationale doit amender le système actuel, qui impose des règles à certains pays. Tous les pays doivent pouvoir participer. En réponse à la délégation chypriote, devenir un paradis fiscal implique une prise de risques. Si certains paradis fiscaux ont gagné beaucoup d'argent, d'autres ont déstabilisé leur économie. En réponse à la remarque de Singapour, le Cadre inclusif sur la BEPS a été défini pour mettre en œuvre les règles que l'OCDE a décidées. Les pays qui souhaitent y adhérer ont des frais à payer. Il devient également évident que ces règles sont dépassées. L'UE réfléchit en effet à mettre sur pied un système fiscal unitaire ainsi qu'un processus de communication d'informations entre les pays, ces deux démarches allant à l'encontre des règles BEPS. Les pays en développement sont libres d'adhérer au Cadre inclusif sur la BEPS, s'ils le désirent, mais cela ne met pas fin au problème. Les pays en développement sont proches d'avoir gain de cause sur la mise en place d'un organe fiscal intergouvernemental sous l'égide de l'ONU et c'est un débat qu'ils peuvent ultérieurement emporter. En réponse à la délégation de Bolivie sur la manière de procéder, les parlementaires doivent prendre contact avec la mission de leur gouvernement auprès de l'ONU, à New York, afin de l'inciter à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies la question de la création d'un organe fiscal intergouvernemental. Il faut également qu'ils lui rappellent que les Nations Unies prennent leurs décisions à la majorité. Etant donné que, en majorité, les pays en ont assez d'être exclus des décisions sur les questions fiscales internationales, la volonté politique est suffisamment forte pour corriger cette situation.

Mme S. BLANKENBURG (Chef du Service de la dette et du financement du développement, CNUCED), *intervenante*, se prononce en faveur de la position de la délégation chinoise, selon laquelle il faut faire évoluer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU pour qu'il devienne un organe fiscal intergouvernemental. Les pays adhérant à cet organe ne verraient pas pour autant leur politique fiscale limitée. Si les règles sont modifiées en vue d'affaiblir la viabilité des paradis fiscaux, une période d'ajustement structural sera alors nécessaire. Les petits pays, par exemple les petits Etats insulaires en développement, auront particulièrement besoin d'être soutenus. La question d'être considérée comme une entité distincte

est effectivement au cœur du problème. Bien que des recommandations politiques aient déjà été proposées par l'ONU, il reste du chemin à faire avant que des mesures concrètes soient en place. Un organe fiscal intergouvernemental est donc nécessaire si la situation actuelle perdure. Pour modifier le système fiscal, les Nations Unies ont besoin d'un consensus. Il sera plus juste de procéder à un scrutin démocratique.

Réunion-débat sur le thème *Quelles sont les possibilités de coopération entre les parlements et l'OMS en sa qualité de principale agence de l'ONU pour la santé mondiale ?*

Le PRESIDENT explique que l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sont partenaires, depuis des années, afin de répondre aux questions de santé dans le monde. Ces deux organisations collaborent en particulier par le biais du Groupe consultatif de l'UIP pour les questions de santé. Le Président présente le groupe d'intervenants.

Mme M. BOCCOZ (Sous-Directrice générale chargée du Groupe Relations extérieures, OMS), *intervenante*, se félicite du partenariat étroit et productif que l'OMS et l'UIP entretiennent depuis de nombreuses années. Outre son Siège à Genève, l'OMS dispose d'un grand nombre de bureaux régionaux et nationaux. Elle s'appuie sur de nombreuses organisations partenaires et un personnel présents dans le monde entier. Elle est dirigée par ses 194 Etats membres et ceux-ci définissent ses politiques, chaque année, lors de l'Assemblée mondiale de la Santé. Ces politiques sont ensuite mises en application par le Comité exécutif. L'action de l'OMS avec les pays se décline en dialogues sur les politiques, en soutien stratégique, en assistance technique et en services. Depuis sa création en 1948, l'OMS compte plusieurs victoires à son actif, par exemple l'éradication de la variole et l'augmentation de 48 à 71 ans de l'espérance de vie.

L'OMS vient d'adopter une nouvelle stratégie sur cinq ans incluant les objectifs "triple milliards". Cette stratégie vise à protéger un milliard de personnes supplémentaires grâce à la couverture sanitaire universelle, à mettre un milliard de personnes en plus à l'abri des situations d'urgence et à améliorer la vie d'un autre milliard de personnes. Elle prend en charge diverses plates-formes, notamment le capital humain, les maladies transmissibles et non transmissibles, la résistance aux antimicrobiens et les facteurs déterminants pour la santé. Il est essentiel d'atteindre ces objectifs d'ici 2023 si la communauté internationale veut rester en course pour réaliser les ODD.

L'OMS est l'autorité directrice et coordinatrice pour les questions internationales de santé, et elle est mandatée pour définir le programme des recherches en matière de santé, fixer des normes sanitaires, articuler des options politiques fondées sur des données probantes, fournir un support technique, et suivre et évaluer les tendances en matière de santé. Elle a toutefois besoin de l'aide de l'UIP pour remplir cette mission. Les parlements sont la cheville ouvrière des programmes sanitaires mondiaux et nationaux, et ils sont tenus de promouvoir le droit à la santé sans discrimination, en particulier pour les populations vulnérables. Parmi les fonctions clés des parlements : le vote des lois, la garantie de transparence, l'allocation du budget et les activités de sensibilisation. L'OMS et l'UIP ont donc collaboré en vue de resserrer les liens entre ces deux organisations. Par exemple, en tant qu'observatrice permanente et partenaire technique de l'UIP, l'OMS participe activement au Groupe consultatif de l'UIP pour les questions de santé. Diverses résolutions ont été adoptées pour encourager la coopération, la plus récente étant la résolution de l'ONU, de mai 2018, sur l'interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. Après avoir participé à une séance d'information technique lors de l'Assemblée mondiale de la Santé, les deux Organisations ont signé un nouveau Protocole d'accord visant à renforcer la collaboration et harmoniser leurs politiques. L'OMS collabore également directement avec des parlements nationaux.

L'OMS et l'UIP ont plusieurs priorités politiques en commun, notamment la couverture sanitaire universelle, la sécurité sanitaire mondiale, la promotion de la santé et le renforcement des capacités au sein des parlements. Ensemble, elles espèrent tisser des liens entre science et politique tout en contribuant aux ODD. Leurs domaines d'action sont la traduction directe de priorités mondiales et ils mettent en évidence les secteurs dans lesquels l'action parlementaire est la plus nécessaire. La couverture sanitaire universelle constitue, par exemple, une priorité car la moitié de la population mondiale n'a pas accès à des services de soins essentiels. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une résolution, l'année dernière, appelant à l'égalité de tous devant l'accès aux services de santé. Le Parlement bengali a également présenté une proposition à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme en vue de l'adoption d'une résolution de l'UIP intitulée *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030* :

le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé. Cette résolution de l'UIP représentera le principal instrument parlementaire sur cette question et elle précisera les actions concrètes à réaliser par les parlementaires.

M. H. MILLAT (Bangladesh, Président du Groupe consultatif de l'UIP pour les questions de santé), *intervenant*, déclare que, en mai 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa dernière résolution sur l'interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP. C'est la première fois qu'une résolution des Nations Unies sur ce sujet mentionne l'OMS. Elle reconnaît ainsi le rôle central de l'UIP en vue de réaliser les ODD en lien avec la santé. L'UIP et l'OMS collaborent depuis longtemps et de manière fructueuse sur les questions de santé. Des avancées tangibles ont ainsi été possibles dans deux domaines en particulier. Tout d'abord, leurs travaux ont permis de tisser des liens entre les communautés parlementaires et scientifiques grâce auxquels les politiques et les lois relatives à la santé s'appuient sur des faits probants. Ensuite, les parlements sont maintenant la principale institution chargée de contrôler l'Exécutif sur les questions de santé. Grâce au solide partenariat entre ces deux organisations, les parlementaires du monde entier peuvent participer aux travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé et à d'autres processus mondiaux sur la santé.

Il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de l'ODD 3 sur la santé sans action parlementaire forte. Les parlementaires doivent voter des lois, exercer leur droit de contrôle et allouer un budget aux interventions et programmes de santé. Les Membres de l'UIP ont pris diverses mesures visant à promouvoir la santé dans le monde. En 2006, l'UIP a créé son Groupe consultatif pour les questions de santé, lequel se compose de parlementaires de toutes les régions du monde et sert d'interlocuteur mondial pour les questions de santé. Jusqu'à présent, ce Groupe a surtout travaillé sur le VIH/sida et la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Ses réussites sont nombreuses au plan national. Il a notamment aidé le Parlement ougandais à renforcer son rôle de sensibilisation et à accroître son budget consacré aux professionnels de santé dans les zones rurales. De nombreux défis restent toutefois à relever, en particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés, comme les jeunes et les femmes. Il est essentiel de promouvoir la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire, tout en mettant l'accent sur l'équité de l'accès, la qualité des services et le coût. A cet égard, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP vient d'approuver une résolution sur la couverture sanitaire universelle. L'OMS et l'UIP ont également signé un Protocole d'accord visant à renforcer la coopération sur certains thèmes. Tous les engagements ultérieurs encourageront les parlements à contribuer à la mise en place de la couverture sanitaire universelle ainsi qu'à garantir aux personnes les plus vulnérables et marginalisées un accès aux services de santé.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) estime que le monde, notamment les pays en développement, fait face à de nombreux défis sanitaires. Par exemple, le choléra est maintenant un gros problème au Zimbabwe. La coopération des parlements et de l'OMS sur les questions de santé est cruciale. L'OMS doit donc rejoindre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), lequel propose déjà un soutien technique et financier aux parlements. L'OMS pourra ainsi renforcer les capacités des parlementaires sur les questions de santé, par exemple par le biais de campagnes de sensibilisation. Il faut que les parlementaires contribuent à un environnement légal et politique favorable, permettant aux agences de développement d'apporter des services de santé critiques. L'OMS doit indiquer, sur son site web, que les parlements nationaux constituent l'un de ses principaux partenaires. La relation entre l'OMS et les parlements démontre toute l'importance de la démocratie pour la mise à disposition de soins de santé. L'OMS doit donc intégrer la gouvernance légitime à sa stratégie globale d'amélioration des résultats en matière sanitaire.

Mme B. SAMPATISIRI (Thaïlande) constate que l'OMS a souvent félicité la Thaïlande pour son solide système de santé. Depuis 2002, toute la population thaïlandaise est couverte par des régimes d'assurance maladie financés par le secteur public. Le pays a également lancé diverses campagnes de sensibilisation, dans les zones rurales et urbaines, notamment contre l'alcool et le tabac. Ces campagnes visent à éviter les maladies non transmissibles. Il est essentiel de renforcer la collaboration entre l'UIP, les parlements et l'OMS, en particulier sur la couverture sanitaire universelle et les maladies non transmissibles. Cette collaboration peut se décliner en partage de pratiques, échange de données législatives et concertations étroites. La Thaïlande travaille certes depuis longtemps avec l'OMS. En outre, l'UIP et ses Membres doivent s'appuyer sur le savoir-faire du Groupe consultatif de l'UIP pour les questions de santé, qui peut leur apporter une assistance technique.

M. M. SALEY (Niger) explique que le Niger, en collaboration avec l'OMS, a mis en œuvre un programme national ambitieux visant à lutter contre les maladies non transmissibles. Il a également mis en place divers réseaux parlementaires liés aux questions de santé, notamment sur la nutrition, le tabac et l'alcool. Le Parlement envisage deux projets de lois sur l'alimentation saine dans les écoles ainsi que sur le tabac. Plusieurs campagnes de sensibilisation sont en cours pour lutter contre certaines maladies, par exemple le cancer, et encourager les gens au dépistage. Le Niger fait également pression sur diverses entreprises minières afin de les inciter à financer le secteur de la santé.

M. E. EKHTIARY KASNAVIEH (République islamique d'Iran) estime que la couverture sanitaire universelle est cruciale si l'on veut en finir avec l'extrême pauvreté. Une coopération entre de nombreux acteurs est toutefois nécessaire, notamment des organismes onusiens, les autorités nationales, des organisations non gouvernementales, des experts et des philanthropes. Les parlements doivent voter les lois nécessaires pour garantir la couverture sanitaire universelle. Il faut également que l'UIP aide les parlements à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé et inachevés à ce jour, notamment pour la lutte contre le VIH/sida. L'OMS applique une démarche diplomatique pour les questions de santé, ce qui aide les pays à trouver des solutions communes et contribue à la paix et à la sécurité. En travaillant avec des partenaires, comme l'UIP, l'OMS peut notamment prévenir et maîtriser les maladies transmissibles et non transmissibles, promouvoir la santé pendant toute la vie et renforcer les systèmes de santé. L'OMS doit formuler des normes et des politiques globales internationales reflétant les problèmes de la société. Il faut ensuite que les parlements intègrent ces normes et politiques dans leur législation nationale. L'UIP et ses Membres doivent s'assurer que les questions de santé ne sont pas politisées.

M. S. JAISWAL (Inde) félicite le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé pour avoir pris en charge les besoins des populations vulnérables en partenariat avec l'OMS. Il est du devoir des parlementaires de garantir à chaque citoyen l'accès aux soins de santé. Pour ce faire, il faut voter des lois, exercer un droit de contrôle, assurer la transparence, allouer des budgets et s'engager dans des activités de sensibilisation. La santé ne dépend pas seulement de facteurs médicaux car elle est aussi conditionnée par des déterminants sociaux, notamment la misère, la malnutrition et les mauvaises conditions d'hygiène. Les parlements doivent s'attaquer à ces facteurs aussi efficacement que possible. Chaque parlement doit créer un Groupe des amis de l'OMS pour œuvrer en faveur de la couverture sanitaire universelle et de la sécurité sanitaire. Ainsi, les parlements resteront informés des avancées scientifiques réalisées dans le secteur de la santé. Les parlementaires doivent renforcer leur partenariat avec l'OMS et d'autres acteurs afin d'être mieux à même de relever les défis sanitaires.

Mme M.J. CARRIÓN (Equateur) pense que l'équité de l'accès aux soins de santé, surtout pour les groupes vulnérables, est essentielle à la démocratie. Le Parlement équatorien débat actuellement d'une loi dans ce sens. L'accès aux soins de santé doit toutefois aller de pair avec l'accès aux médicaments. Il est essentiel de disposer d'un cadre mondial pour assurer le suivi des prix des médicaments et garantir que ceux-ci sont adéquats et justes. L'Equateur est prêt à coopérer avec l'OMS sur ces questions.

Mme A. ALBASTI (Emirats arabes unis) estime que son pays bénéficie d'une politique de santé efficace. Il collabore avec l'OMS pour améliorer l'accès aux soins, en particulier des groupes vulnérables, par exemple les personnes vivant dans la misère. Il épaula les hôpitaux, qu'ils soient privés ou publics. En outre, le Gouvernement a fait vacciner des centaines de milliers d'enfants contre la polio et a offert une assistance au Yémen suite à l'épidémie de choléra.

Mme P. TORSNEY (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies) constate que de nombreux pays en développement se lancent dans des campagnes de vaccination alors que beaucoup de pays développés les abandonnent. Les intervenants doivent expliquer comment ils vont s'assurer que les avancées déjà réalisées par les pays développés ne seront pas réduites à néant. Il faut également qu'ils précisent comment réagir dans les situations de conflit où beaucoup de gens sont victimes de maladies.

Mme M. BOCCOZ (Sous-Directrice générale chargée du Groupe Relations extérieures, OMS), *intervenante*, reconnaît que les délégués ont soulevé beaucoup de points fondamentaux. L'UIP et l'OMS doivent collaborer en vue de réaliser les ODD. L'OMS est régie par ses Etats membres et ceux-ci comprennent des gouvernements et des parlements. Les parlements ont

certes un rôle crucial à jouer. L'intervenante félicite les pays pour leurs efforts, en particulier en matière de couverture sanitaire universelle et de maladies non transmissibles. Elle confirme que l'OMS doit indiquer sur son site web les partenariats qu'elle a développés avec les parlements. Bien que les Emirats arabes unis, l'Equateur et d'autres pays travaillent à la vaccination, certains pays font preuve d'une opposition croissante. Cette résistance est problématique car de nombreux vaccins sont basés sur l'immunité grégaire. En d'autres termes, les maladies ne peuvent être enrayerées que si un nombre important d'individus est immunisé. Si les campagnes de vaccination s'arrêtent, des maladies comme la rougeole peuvent réapparaître. La communauté internationale est en passe d'éradiquer la polio suite aux efforts colossaux entrepris par l'OMS, la société civile, les gouvernements et les parlements dans les trois derniers pays où cette maladie est présente. Une campagne de vaccination en ceinture est également prévue pour mettre un terme à la propagation du virus Ebola afin d'éviter qu'elle n'atteigne un stade mondial. L'intervenante confirme qu'il faut donner la priorité aux populations vulnérables qui sont les plus difficiles à toucher, notamment les femmes, les enfants et les adolescents.

M. H. MILLAT (Bangladesh, Président du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé), *intervenant*, reconnaît que peu de parlementaires bangladais s'occupent du secteur de la santé et qu'ils sont peu nombreux à collaborer directement avec l'OMS. Les projets visant à accroître cette collaboration constituent une importante avancée. Sans les parlements, il est difficile d'assurer la réussite d'une politique. La couverture sanitaire universelle doit s'étendre à tous les pays et à tous les membres de la population, quel que soit leur niveau de revenu. Bien qu'une liste universelle des médicaments essentiels existe, les pays doivent pouvoir l'ajuster à leurs besoins.

Elections au Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT déclare que la Commission a reçu plusieurs nominations pour pourvoir les postes vacants du Bureau. Il s'agit de : Mme A. Theologou (Chypre), M. L. Iemets (Ukraine), M. M. Melkumyan (Arménie), M. F.H. Naek (Pakistan) et M. P. Katjavivi (Namibie).

Ces nominations sont approuvées.

M. L. IEMETS (Ukraine) précise qu'il est Vice-Président de la Commission juridique au sein de son parlement ainsi que membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Sa nomination est un grand honneur.

Le PRESIDENT déclare que Mme S. Alhashim (Koweït) a été nommée au poste de Vice-Présidente du Bureau.

Cette nomination est approuvée.

Mme S. ALHASHIM (Koweït) se dit reconnaissante du soutien qu'elle a reçu.

La séance est levée à 17 h 55.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Forum.

Adoption de l'ordre du jour (FYP/139/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Rapports des pays sur la représentation des jeunes

Mme E. AFANASIEVA (Fédération de Russie) évoque les efforts consentis pour sensibiliser les jeunes de la Fédération de Russie à leur responsabilité sociale. Des réunions à l'intention des jeunes, qui ont rassemblé plus de 150 000 d'entre eux, ont eu lieu. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à autonomiser les jeunes femmes en les incitant à assumer des fonctions publiques en parallèle de leurs responsabilités familiales. Plus de 2 000 femmes ont pris part au deuxième Forum des femmes d'Eurasie, au cours duquel s'est déroulée une réunion-débat portant sur l'énergie positive insufflée par les jeunes. Le rôle des femmes en matière de promotion de la paix et les responsabilités qu'elles assument dans ce contexte ont également été débattus. Le seul inconvénient de la jeunesse est son caractère éphémère.

Mme Z. YILDIZ (Turquie) annonce que, suite à un référendum relatif à un amendement constitutionnel abaissant de 25 à 18 ans l'âge minimum auquel il est possible de se présenter à une élection, le plus jeune parlementaire turc a tout juste 22 ans. Soixante-dix-neuf candidats aux toutes dernières élections avaient moins de 30 ans et 165 parlementaires turcs ont moins de 45 ans. Ces chiffres prouvent le succès rencontré par les mesures visant à développer la représentation des jeunes au Parlement turc.

Mme E. MUTEZINKA (Burundi) évoque les progrès réalisés par le Burundi en matière de représentation des jeunes au parlement, qui pourraient être pris en exemple par d'autres pays. Plusieurs commissions ont vu le jour pour promouvoir le rôle des jeunes dans la société, notamment une commission chargée de l'emploi des jeunes pour le développement durable. Les jeunes sont invités à se familiariser avec les activités de l'Assemblée nationale par le biais de visites ou de la participation à des réunions. Actuellement, trois femmes parlementaires siégeant à l'Assemblée nationale ont moins de 35 ans. Un système de bourse incite les jeunes à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur et les étudiants en médecine peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'Etat. Des dispositifs visant à développer l'emploi ont été instaurés et les jeunes jouent un rôle de plus en plus actif dans la société.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) qualifie les ambitions des jeunes d'illimitées. La participation des jeunes ne doit pas se limiter à la sphère parlementaire, elle doit aussi leur permettre d'être actifs dans tous les secteurs de la société. Le Koweït s'est doté d'un Ministère d'Etat pour les affaires des jeunes et l'Etat soutient financièrement les petites et moyennes entreprises, ainsi que l'emploi des jeunes sur le marché privé.

Un autre délégué du KOWEIT déclare que les jeunes Koweïtiens bénéficient d'un appui considérable de la part du Gouvernement, notamment en matière d'éducation et d'emploi.

Mme O. SOTNYK (Ukraine) estime que la jeunesse ne se mesure pas en nombre d'années mais qu'elle est un état d'esprit. Le monde évolue à grande vitesse, les jeunes doivent transmettre leurs idées à la société afin qu'elle puisse s'adapter et s'ajuster aux défis contemporains. L'Ukraine est encore aujourd'hui confrontée à trois grandes difficultés en matière de représentation des jeunes, à savoir la prise de décision, les élections et l'éducation politique. Le parti politique de l'intervenante dispose d'une section réservée aux jeunes, qui peuvent consulter son site web et accéder à des ressources, notamment une simulation permettant aux participants de jouer le rôle

de Président ou de parlementaire, qui a développé l'intérêt des jeunes pour la représentation. Des conseils de jeunes ont vu le jour en Ukraine. Les jeunes peuvent y proposer des projets et recevoir des financements. La réflexion porte actuellement sur l'instauration de quotas de jeunes dans les partis politiques. Une plateforme web internationale permettant le partage d'expériences et de bonnes pratiques serait utile sur ce plan.

M. A. BAKR (République arabe syrienne) déplore que la République arabe syrienne ne soit la proie du terrorisme, qui a touché un grand nombre de jeunes, dont certains ont été recrutés dans des groupes terroristes, tandis que d'autres s'étaient vus contraints de fuir pour se mettre en sécurité. En dépit de difficultés considérables, le Gouvernement a préservé le système éducatif et les soins de santé et réussi à inciter les jeunes à prendre part à la prise de décision en étant représentés à l'Assemblée nationale. Les jeunes jouent un rôle particulièrement central dans la reconstruction et le développement post-conflit. Dans ce contexte, le programme national pour la reconstruction post-conflit contient des dispositions relatives au rôle joué par les jeunes, qui mettent notamment l'accent sur la technologie et l'innovation à des fins de promotion de la paix, de la stabilité et de la démocratie.

M. S.A. GARCÍA SEPÚLVEDA (Mexique) annonce qu'au Mexique, les jeunes représentent 35 pour cent des électeurs. Il est donc important que des politiques soient consacrées aux jeunes. Les nouvelles technologies et méthodes de communication doivent être mises le plus intelligemment possible au service de l'organisation de campagnes de prospection, de la diffusion des politiques et de l'accroissement de l'engagement politique. Les dangers de la diffusion d'informations fallacieuses ne doivent toutefois pas être négligés. L'automatisation provoque la perte de nombreux emplois et des efforts particuliers doivent être consentis pour adopter des lois protégeant les jeunes du chômage. La Cour suprême du Mexique a récemment statué sur un revenu universel de base assurant à tous l'accès à un logement, de la nourriture, une éducation et des soins de santé de base.

Mme H.V. GAVIT (Inde) considère les jeunes comme le segment le plus énergique, novateur, dynamique et productif de la société. Les jeunes représentent l'avenir de la nation et il est essentiel, pour préserver la démocratie et réussir à instaurer un développement global et inclusif, qu'ils participent à la vie politique. Soixante pour cent de la population mondiale de moins de 35 ans vivent dans les pays en développement. Les jeunes sont en général sous-représentés dans les institutions politiques. Pour améliorer la participation des jeunes à la vie politique, l'Inde a abaissé l'âge minimum pour voter de 21 à 18 ans. L'âge minimum pour se présenter à des élections locales a lui aussi été abaissé et est passé de 25 à 21 ans. Des mesures visant à inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales ont aussi été prises. La politique nationale pour les jeunes brosse un panorama global de l'autonomisation des jeunes. Les institutions défendant la cause des jeunes leur offrent d'excellentes possibilités de participer aux activités propices au développement de la nation. Les activités familiarisant les jeunes avec la politique sont également encouragées, notamment par le biais des élections aux syndicats universitaires de jeunes. Les sections des partis politiques réservées aux jeunes leur permettent de côtoyer des dirigeants chevronnés, ce qui les met en contact avec divers aspects de la vie publique et de la participation politique. Quarante-sept membres de la Lok Sabha ont actuellement moins de 40 ans. Des visites d'étude visant à expliquer aux étudiants quels sont les rôles, responsabilités et grandes fonctions du parlement peuvent être organisées.

M. S.H. PATWARY (Bangladesh) annonce qu'il est le plus jeune parlementaire de son pays. Il reste des lacunes importantes à combler dans la représentation des jeunes. La jeunesse est un âge de la vie où le partage des valeurs est important, mais les jeunes ont tendance à se focaliser davantage sur leurs perspectives de carrière que sur la participation politique. Ils ont souvent le sentiment que leur perspective n'est pas prise en ligne de compte en politique et que faire de la politique n'est pas lucratif. Pour faire évoluer la perception qu'ont les jeunes de la politique, les partis ont été invités à créer des sections réservées aux jeunes, qui font appel aux médias sociaux pour les motiver. Tous les partis sont encouragés à faire figurer davantage de jeunes sur leurs listes de candidats aux élections.

M. T. MACHAKARIKA (Zimbabwe) précise que plus de 60 pour cent des jeunes Zimbabweens sont inscrits sur les listes électorales. Les jeunes représentent donc une force politique avec laquelle il faut compter. Un quota de jeunes a été instauré pour le Cabinet et un Conseil des jeunes a vu le jour sous l'égide du Ministère du développement des jeunes, de

l'autochtonisation et de l'autonomisation économique, divisé en sous-groupes pour les jeunes femmes, les jeunes migrants et les jeunes gens vivant avec le VIH. Aucun effort n'est épargné pour promouvoir l'emploi des jeunes

M. Y. MPAWENI (Malawi) déclare que de grands progrès ont été réalisés au Malawi concernant la représentation des jeunes au parlement, en particulier grâce à la création d'une commission de jeunes parlementaires chargée de se pencher sur les problématiques intéressant les jeunes, notamment l'éducation, la couverture sociale et le mariage précoce. Le mariage précoce est un problème particulier pour la jeunesse du Malawi et des efforts sont consentis pour inciter les jeunes à poursuivre ou reprendre leurs études. Des élections sont prévues en 2019 et beaucoup de jeunes se montrent intéressés à se présenter candidats. Les enseignements tirés de l'échange d'expériences avec d'autres pays dans le cadre de l'UIP sont en train de déclencher des changements importants au Malawi.

Mme E.S. CARVALHO (Timor-Leste) rappelle que le Timor-Leste est une toute jeune démocratie. La population est composée à 60 pour cent de jeunes, qui représentent 20 pour cent des parlementaires et occupent 50 pour cent des postes ministériels. Les partis politiques ont le devoir de veiller à ce que les jeunes soient équitablement représentés. Les jeunes parlementaires doivent prendre une part active à l'élaboration des lois et à la représentation du peuple. Etre "trop jeune" ne doit pas servir d'excuse pour ne pas participer à la vie politique.

Mme I.Y.R. PUTRI (Indonésie) déplore que la participation des jeunes à la vie politique continue à se heurter à de nombreux obstacles. La participation des jeunes devrait contribuer à renforcer leur autonomisation mais, en Indonésie, la majeure partie d'entre eux ne sait pas comment s'y prendre pour faire de la politique ou contribuer à la vie publique. Les parlementaires doivent donc servir d'exemple. Consciente de cette problématique, la Chambre des représentants indonésienne organise régulièrement un parlement des jeunes visant à développer leur participation. Les participants apportent leur contribution aux programmes et politiques du gouvernement, ce qui est censé améliorer leur connaissance de la prise de décision et des processus démocratiques.

M. S. SOK (Cambodge) déclare que le monde passe par une quatrième révolution industrielle, caractérisée par le développement de l'intelligence artificielle, des nano- et des biotechnologies, ainsi que de l'internet des objets, entre autres. L'histoire moderne est toutefois émaillée d'épisodes ayant mis en péril la démocratie, notamment le communisme, le colonialisme, les deux guerres mondiales, la Guerre froide et la guerre contre le terrorisme. Le Cambodge célèbre 20 années de paix après son abandon du communisme et de l'économie planifiée. Une démocratie libérale multipartite a depuis lors vu le jour et l'économie de marché se développe à un rythme soutenu. Des perspectives sans précédent s'offrent aux jeunes, qui représentent une forte proportion de la population cambodgienne. Intervenant dans le secteur privé, mais aussi la société civile et la politique, ils prennent part à tous les aspects de la vie publique. La participation politique est en hausse, 83 pour cent des électeurs inscrits sur les listes électorales se sont exprimés lors des élections de 2018.

Mme P. MABE (Afrique du Sud) conseille de prendre exemple sur la Turquie, qui a réussi à intégrer les jeunes dans son économie de base, notamment ses secteurs d'activité traditionnels. Le Forum des jeunes parlementaires doit être une plateforme fixant des normes s'appliquant de façon universelle. En Afrique du Sud, il existe un parlement des jeunes et un parlement des enfants, qui siègent pendant les vacances scolaires. Ils ont vocation à développer l'intérêt des jeunes pour la politique. Sans plateformes parlementaires permettant aux jeunes de se faire concrètement entendre, sans voies d'accès efficaces à l'enseignement supérieur et sans mécanismes facilitant la participation des jeunes à l'élaboration de la législation, les sujets d'inquiétude des jeunes ne pourront pas être correctement pris en considération et les ODD ne pourront pas être atteints.

M. N.N. NIK AHMAD (Malaisie) estime l'engagement concret des jeunes dans la vie politique indispensable pour la démocratie mondiale. Les jeunes représentent plus de 40 pour cent des électeurs potentiels en Malaisie. Les jeunes Malaisiens s'intéressent de plus en plus à la politique, mais il reste du chemin à parcourir. Le système politique de la Malaisie ne facilite pas l'entrée des jeunes en politique. Des initiatives ont été prises et des résultats positifs ont été obtenus. Suite aux dernières élections générales, les jeunes représentent désormais plus de 25 pour cent des parlementaires à la Chambre des représentants et 15 pour cent au Sénat. Un parlement des jeunes a été créé pour inciter les jeunes à se familiariser avec le fonctionnement du parlement et améliorer leur connaissance de l'institution gouvernementale. Des mesures sont prises pour

abaisser l'âge minimum pour voter de 21 à 18 ans. Les différents partis politiques ont aussi pris des mesures visant à réduire de 40 à 35 ans la limite d'âge des adhérents de leurs sections réservées aux jeunes.

Mme H. SIBUNGO (Namibie) déplore l'absence d'un cadre législatif incitant les jeunes à s'engager dans la vie politique, qui reste un obstacle à la représentation parlementaire des jeunes en Namibie. Il faut que des mesures concrètes soient prises pour veiller à offrir une représentation adéquate aux jeunes, les jeunes d'aujourd'hui étant les dirigeants de demain.

M. A.S. DURRANI (Pakistan) annonce que 64 pour cent de la population pakistanaise a moins de 30 ans. D'immenses perspectives s'offrent donc aux jeunes Pakistanais. Ces dernières années, le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives visant à autonomiser les jeunes et à développer leur contribution à la démocratie. Des simulations parlementaires et des conférences modèles des Nations Unies sont organisées pour permettre aux jeunes de se familiariser avec le fonctionnement de la démocratie parlementaire et de la gouvernance. La création des syndicats et sociétés d'étudiants est facilitée et un programme de stagiaires parlementaires a été créé à l'intention des jeunes diplômés des universités. Des visites du Sénat sont organisées à intervalles réguliers à l'intention des étudiants et des jeunes professionnels et des forums parlementaires ont été instaurés pour détecter les talents et préparer les jeunes à une carrière parlementaire. Le Président actuel du Sénat pakistanais a tout juste 40 ans. L'énergie de la jeunesse doit être mise au service de la démocratie

M. D. FORCELLINI (Saint-Marin) rappelle que Saint-Marin, qui est l'une des plus anciennes républiques du monde, peut néanmoins se vanter d'avoir le Président le plus jeune au monde, puisqu'il a été élu à l'âge de 27 ans. La représentation des jeunes n'est pas seulement une question d'âge. Les jeunes parlementaires doivent amener avec eux leurs rêves, leurs espoirs et leur vision d'un avenir meilleur.

Mme R. CUTAJAR (Malte) explique avoir été élue maire de sa ville natale à l'âge de 22 ans. Malte est le deuxième pays de l'Union européenne à avoir abaissé l'âge minimum pour voter à 16 ans, grâce à un amendement constitutionnel adopté à l'unanimité. Neuf mille jeunes voteront pour la première fois aux élections européennes et aux élections locales de 2019. Cet amendement constitue un pas dans la bonne direction. Ceci étant, des résistances se sont manifestées, la sagesse populaire voulant que les jeunes de 16 ans ne soient pas suffisamment mûrs pour prendre des décisions politiques. Le droit de vote doit aller de pair avec une éducation politique adaptée expliquant comment fonctionne le parlement, quelles sont les charges des parlementaires et ce que signifie le vote.

M. A. ZEID AHMED (Parlement arabe) déclare que les jeunes représentent une part non négligeable de la population arabe. Innovateurs et ambitieux, ils ont toutefois besoin des outils qui leur permettront de faire face aux défis de l'époque moderne et de s'approprier leur avenir. Le Parlement arabe a adopté des politiques ciblant spécifiquement la pauvreté et le chômage et reliant l'éducation au marché du travail. Tous les moyens de promouvoir la participation des jeunes à la vie politique doivent être développés. Il est indispensable d'investir dans les jeunes pour réaliser les ODD.

La PRESIDENTE annonce que 20 pour cent des participants assistant à la 139^{ème} Assemblée de l'UIP sont des jeunes parlementaires. Elle invite tous les parlements à ne pas relâcher les efforts consentis pour mobiliser les jeunes et inclure des jeunes parlementaires dans les délégations qu'ils enverront aux prochaines assemblées de l'UIP.

Réunion-débat : Identifier une cible pour la représentation des jeunes dans les parlements

M. M. BOUVA (Suriname), *modérateur*, rappelle que le Forum des jeunes parlementaires a prié l'UIP d'organiser des consultations concernant l'éventualité de fixer des cibles relatives à la proportion de jeunes élus parlementaires. Ces consultations, tenues en ligne, ont débouché sur la formulation de deux propositions d'objectifs pour la représentation des jeunes, sur lesquelles le Forum est appelé à se pencher. Le modérateur présente les intervenants, qui ont pris part à ces consultations et vont exprimer leur avis au Forum. Il demande pourquoi il est important d'identifier un objectif en matière de représentation des jeunes au parlement et en quoi une telle mesure abaisserait les entraves à la représentation des jeunes.

M. P. KALOBO (Zambie), *intervenant*, considère les objectifs comme des sources d'inspiration, qui jouent un rôle important dans l'évolution des mentalités en donnant une orientation aux politiques et en facilitant le suivi. Sans objectif, il ne peut se produire de mouvement dans la bonne direction. Fixer des quotas et légiférer pour obliger les partis politiques à accepter des jeunes parmi leurs membres et à les financer intégralement (le manque de ressources constituant une entrave non négligeable à la participation) contribueront à assurer des sièges parlementaires aux jeunes. L'âge minimum auquel il est autorisé de voter et celui auquel il est autorisé de se présenter aux élections doivent être identiques. Une fois de tels objectifs fixés, les affectations budgétaires augmenteront et les jeunes seront mieux représentés à tous les échelons de gouvernement.

Mme M.L. KROOK (Université Rutgers), *intervenante*, déplore que, en dépit de la hausse généralisée du nombre de jeunes parlementaires enregistrée à l'échelle mondiale, un grand nombre de parlements ne comptent toujours pas de jeunes dans leurs rangs. Les hommes parlementaires restent plus nombreux que les femmes dans toutes les classes d'âge. Ceci étant, l'importance accordée à la participation des jeunes à la vie publique ne cesse de croître, surtout dans les enceintes internationales telles que les Nations Unies. Des quotas de représentation parlementaire des jeunes voient le jour un peu partout dans le monde. L'UIP souhaite profiter de cet élan pour aller plus loin en définissant un objectif international. Dans les années 90 a été fixé un objectif de 30 pour cent de représentation féminine, qui s'est révélé très efficace aux échelons mondial et national.

Les principales questions soulevées lors des consultations menées par l'UIP à propos des objectifs pour la représentation des jeunes concernaient les limites d'âge. La définition de la "jeunesse" varie d'un pays à l'autre et il a donc été proposé d'adopter trois seuils différents : moins de 30 ans, moins de 40 et moins de 45. Il s'est posé la question de savoir s'il convenait d'adopter des cibles différentes pour chaque seuil. La composition démographique des pays étant très variable, il a aussi été envisagé d'élaborer une formule de calcul de la cible permettant de l'adapter à la proportion de jeunes composant la population.

La SECRETAIRE DU FORUM, présentant les résultats de la consultation, affirme que l'heure n'est plus aux appels en faveur d'une meilleure représentation des jeunes, mais qu'il faut des objectifs précis. Certains pays appliquent déjà des quotas, mais de nature très hétérogène. Dans certains cas, ils s'appliquent à l'initiative de certains partis politiques, tandis que dans d'autres ils sont de nature légale. Certains fixent la limite d'âge maximum à 30 ans, d'autres à 35 ou 40. Les proportions varient elles aussi considérablement, puisque certains pays se sont fixé un objectif de 10 pour cent de représentation des jeunes, tandis que d'autres ont opté pour 30 pour cent et plus. Il existe aussi des quotas régionaux, notamment ceux fixés par International IDEA et le Forum européen de la jeunesse.

Ces consultations, qui ont eu lieu en ligne, ont permis l'échange d'idées et d'informations. Cinq experts et universitaires y ont apporté leur contribution, ainsi que des parlementaires. Elles ont permis de conclure que lors du calcul de l'objectif, il faudra tenir compte des paramètres suivants : proportion de jeunes dans la population nationale, différentes classes d'âge et parité. Il a également été convenu que ces objectifs devraient être vus comme des limites inférieures, et non supérieures.

A la lumière de ce qui vient d'être exposé, les objectifs suivants ont été proposés :

- parlementaires âgés de 20 à 29 ans : 15 pour cent ;
- parlementaires âgés de 20 à 39 ans : 35 pour cent et
- parlementaires âgés de 20 à 45 ans : 45 pour cent.

Ces objectifs sont représentatifs de la proportion moyenne de personnes appartenant à ces trois classes d'âge dans la population mondiale. A l'heure actuelle, 1,9 pour cent seulement des parlementaires relèvent de la première classe d'âge. Les objectifs seront répartis de façon égale entre les hommes et les femmes. L'échéance temporelle pour atteindre ces objectifs sera 2035. Le Forum est prié de dire si ces objectifs lui paraissent viables.

Mme U. KARLSSON (Suède), *intervenante*, répondant à la question de savoir pourquoi un tel objectif est tellement important et quelles stratégies utilisées par le mouvement féminin pouvaient être reprises pour l'atteindre, rappelle que, voici 30 ans, l'objectif mondial de représentation féminine avait été fixé à 30 pour cent. Pour l'instant, la moyenne mondiale de représentation féminine est de 23,4 pour cent. Cet objectif ayant été conçu comme une direction à

suivre, il aurait peut-être dû être plus ambitieux. Un objectif de participation féminine de 50 pour cent aurait mieux reflété la proportion de femmes dans la société. Les jeunes sont qualifiés, ils ont de grandes connaissances et une capacité importante à contribuer au processus décisionnel. Il faut donc qu'ils soient représentés de façon proportionnelle dans la vie politique. En Suède, 25 pour cent des parlementaires ont moins de 35 ans. Proportionnellement toutefois, la population suédoise vieillit et on pourrait arguer que les personnes de plus de 65 ans sont sous-représentées au Parlement. En dépit de sa complexité par rapport à un système fixant un quota et un âge maximum uniques, la détermination de trois cibles correspondant à trois classes d'âges différentes, calculées suivant les proportions démographiques, constitue une démarche plus adaptée et représentative de la société dans sa globalité.

M. D. JOSHI (Singapore Management University), *intervenant*, rappelle que les parlements modernes reposent sur un système de quotas, en général géographiques. La notion de quotas remet en cause des modèles de représentation plus anciens, fondés sur des critères élitistes. Toutes les classes d'âge de la population sont importantes dans la société et doivent être correctement représentées au parlement afin que leur voix soit entendue. Le nombre de jeunes parlementaires doit être augmenté pour diverses raisons : pour des raisons de justice, au terme d'années d'exclusion ; pour amener une perspective plus jeune au parlement ; pour représenter les intérêts des jeunes ; pour apporter des compétences et des connaissances différentes de celles d'autres couches de la population et pour enrichir la démocratie. Nombreux sont les pays dans lesquels les personnes de moins de 45 ans représentent la majorité de la population adulte. Lorsque 15 pour cent seulement des parlementaires appartiennent à cette classe d'âge, la crise de sous-représentation est grave. Plus le nombre de jeunes parlementaires sera élevé et mieux la diversité de la société sera représentée. Les jeunes ont des conceptions et des perspectives différentes, qui doivent toutes être intégrées. Dans de nombreux pays, les jeunes ont tendance à se tenir à l'écart de la politique officielle. La seule solution à ce problème consistera à les faire participer à la prise de décision. Si tel n'est pas le cas, ils pourraient se laisser tenter par d'autres façons de se faire entendre, qui pourraient perturber la société et les institutions officielles.

Mme J. BELSCHNER (Université de Bergen), *intervenante*, répondant à la question de savoir si l'adoption d'un quota de jeunes pourrait nuire aux quotas assurant la représentation féminine, déclare que les partis politiques appliquent en général les quotas de jeunes en s'en tenant au strict minimum et en confiant donc généralement des responsabilités politiques à des hommes aussi proches que possible de la limite d'âge. Les jeunes femmes sont donc souvent doublement désavantagées. La discrimination qu'elles subissent n'est pas toujours directe. Elles ont en général davantage de responsabilités familiales que leurs homologues masculins. Si les quotas de jeunes sont fixés à 40 ans et ne sont pas assortis de dispositions en matière de parité, ils bénéficieront principalement à des hommes de 39 ans. Il est donc utile de prévoir des dispositions relatives à la parité et de moduler les quotas par tranche d'âge.

Dialogue interactif

M. T.J.P. TAPSOBA (Burkina Faso) déclare qu'au Burkina Faso, la législation électorale prévoit que les listes électorales doivent comporter 30 pour cent de femmes et 30 pour cent de jeunes. La loi ne précise toutefois pas explicitement où ces candidats doivent être placés sur les listes. Les objectifs doivent donc être plus précis. L'intervenant espère que l'UIP formulera sur ce plan de bonnes recommandations, qu'il pourra transmettre au Président de l'Assemblée nationale de son pays, un homme de moins de 50 ans ouvert au changement.

M. J. SCHMALE (Canada) indique que le mode de scrutin uninominal majoritaire appliqué au Canada rendrait très difficile la mise en œuvre des objectifs tels que présentés. Il demande s'il a aussi été envisagé de limiter la durée des mandats et de planifier les successions, notamment en incitant les responsables politiques d'un certain âge à céder leur place à la jeune génération. Au Canada, des campagnes de sensibilisation passant notamment par les médias sociaux ont permis de nouer le dialogue avec les jeunes lors des dernières élections et 60 pour cent des électeurs âgés de 18 à 24 ans se sont déplacés pour voter.

M. G. KHATIDZE (Géorgie) constate que les jeunes représentent une large proportion de la population mondiale et que leur participation doit par conséquent être assurée. Plus de 50 pour cent des parlementaires géorgiens sont des jeunes, notamment le Président et le Vice-Président du Parlement, ainsi que divers présidents de commissions. La jeune génération est également bien

représentée à l'échelon ministériel, y compris par le Premier Ministre. La Géorgie a proposé d'accueillir la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP en 2020. Le succès rencontré par les quotas de femmes au Parlement donne à l'intervenant toute confiance concernant l'efficacité des quotas de jeunes tels que présentés.

M. S.H. PATWARY (Bangladesh) considère les quotas comme des mesures temporaires et transitoires exigeant des interventions de soutien en parallèle. Les jeunes sont sous-représentés au Parlement du Bangladesh. Des quotas de femmes ont été mis en œuvre, mais sans grand succès. Il est important de fixer des objectifs, mais d'autres interventions sont requises pour développer la participation des jeunes au système politique.

M. S. SOK (Cambodge) déclare que sept pour cent des parlementaires cambodgiens ont moins de 40 ans, soit une hausse de 300 pour cent depuis les élections précédentes. Il souhaite savoir s'il existe une corrélation entre le degré de développement économique d'un pays et la proportion de jeunes que compte son parlement.

Mme R.B. ITAMARI CHOQUE (Etat plurinational de Bolivie) rappelle que la Bolivie a approuvé en 2008 un amendement constitutionnel garantissant le droit des jeunes à prendre part à la vie politique et être élus à l'Exécutif. L'inclusion des femmes est en voie d'amélioration et ces dernières représentent à l'heure actuelle 50 pour cent des membres de l'Assemblée législative. L'intervenante souhaite savoir si les consultations ont révélé quels sont l'attitude et le sentiment généraux des jeunes parlementaires à l'égard des progrès réalisés et s'ils considèrent l'application de quotas comme une mesure positive.

M. A. BAKR (République arabe syrienne) se réfère à la longue histoire démocratique de la République arabe syrienne. N'importe quel citoyen a le droit de se présenter aux élections dès l'âge de 25 ans. Les jeunes sont représentés dans toutes les instances du gouvernement. Les jeunes parlementaires ont joué un rôle crucial lors de la guerre terroriste déclenchée contre la Syrie en lançant un processus de réconciliation et des interventions de consolidation de la paix. Avant le déclenchement de la guerre, un parlement des jeunes a été instauré dans le but que les jeunes se familiarisent avec la procédure et le fonctionnement parlementaires. Les parlements doivent veiller à ce que les jeunes aient une place suffisante pour jouer pleinement leur rôle dans la société.

Mme M.L. KROOK (Université Rutgers), *intervenante*, rappelle que le but de la discussion est de fixer un objectif de représentation des jeunes au parlement. Les quotas peuvent représenter une solution pour atteindre ces objectifs. Dans le cas de la représentation féminine, les pays ayant appliqué des quotas ont fait des progrès plus significatifs et plus rapides que les autres. Ceci étant, l'efficacité des quotas varie en fonction des modes de scrutin. Les autres solutions envisageables pour atteindre les objectifs, parmi lesquelles le financement politique, les mesures incitant les jeunes à participer, les incitations données aux dirigeants politiques pour qu'ils développent la représentation des jeunes, la modification des horaires de travail du parlement et les mesures visant à stimuler la participation des jeunes à la vie politique locale, seront aussi présentées dans le rapport rédigé sur la question.

M. D. JOSHI (Singapore Management University), *intervenant*, remercie les participants de leur contribution et se félicite tout particulièrement de l'observation concernant l'importance de la position des jeunes sur les listes de candidats des partis, sans s'en tenir exclusivement au nombre. Les divers modes de scrutin posent des difficultés différentes en matière d'application de quotas et de réalisation des objectifs. Les modes de scrutin proportionnels sont en principe plus propices à la participation des jeunes. Imposer des limites à la durée des mandats accélérera le renouvellement, sans toutefois jouer nécessairement en faveur des jeunes. L'idéal est effectivement que les quotas soient temporaires. Concernant la corrélation entre le degré de développement économique et la représentation des jeunes au parlement, certaines études ont montré que l'âge des parlementaires est en général plus élevé dans les pays où le PIB est plus faible. Les parlements comptant la proportion la plus élevée de jeunes parlementaires se trouvent généralement dans les pays en développement et les anciennes colonies. Lorsque le Yémen et la Papouasie-Nouvelle-Guinée se sont dotés d'un parlement, au moment de leur indépendance, 70 pour cent des parlementaires avaient moins de 40 ans. De la même façon, en 1990 au Népal, 60 pour cent des parlementaires avaient moins de 40 ans.

M. P. KALOBO (Zambie), *intervenant*, déclare que les objectifs visent à éviter la discrimination et à garantir que les groupes vulnérables ou sous-représentés soient entendus. Ils ont vocation à accroître l'inclusivité. Il faut demander aux personnes plus âgées de partager et transmettre leur expérience pour renforcer la participation des jeunes en les aidant à acquérir l'expérience dont ils ont besoin. Les jeunes sont les garants de la postérité. Il ne s'agit donc pas simplement de veiller à ce que des jeunes remplacent leurs homologues plus âgés, toutes les classes d'âge doivent consentir un effort conjoint pour garantir l'inclusivité, en tenant également compte du genre.

Mme J. BELSCHNER (Université de Bergen), *intervenante*, répondant à la question posée par la représentante de la Bolivie, indique que le sentiment ressortant des consultations était que certains jeunes n'étaient pas entièrement convaincus par les quotas, mais pensaient que fixer des objectifs constituerait néanmoins un signal très important pour tous les parlements et tous les jeunes parlementaires.

M. M. BOUVA (Suriname), *modérateur*, remercie toutes les personnes ayant participé à la discussion et demande si le Forum est prêt à adopter la proposition de quotas.

Il en est ainsi décidé.

Débat interactif sur *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement*

La PRESIDENTE affirme que les jeunes parlementaires sont au fait de l'évolution technologique et qu'ils sont donc bien placés pour moderniser le parlement. Elle présente M. P. Lomas, orateur invité, qui a révolutionné l'accès à l'informatique en mettant sur le marché Raspberry Pi, ordinateur au prix très modique, de conception britannique, permettant d'apprendre la programmation.

M. P. LOMAS (Directeur technique, Raspberry Pi), *orateur invité*, se déclare convaincu que les technologies les plus précieuses sont celles qui peuvent être déployées le plus largement possible dans le monde entier. Dans un monde où les frontières technologiques s'estompent, les communautés doivent être capables de mettre les technologies à profit pour des projets locaux. L'éducation joue un rôle fondamental pour mobiliser les jeunes et leur donner les moyens d'exploiter les perspectives fascinantes que leur offre la technologie. Bien que les nouvelles technologies aient explosé au cours de ces 10 dernières années, le nombre d'étudiants en science, ingénierie et mathématiques a diminué. Les enfants se positionnent en consommateurs de technologie et non en créateurs.

La Fondation Raspberry Pi s'est donné pour mission de mettre la puissance de l'outil numérique dans les mains des peuples du monde entier. Au Royaume-Uni, le système éducatif officiel ne peut pas suivre le rythme auquel se développent les perspectives d'emploi dans le secteur des nouvelles technologies et les compétences des enseignants restent lacunaires. Le marché de l'emploi évolue très vite. Les projets collaboratifs reposant sur un apprentissage mutuel seront au cœur du nouveau programme. Les jeunes doivent être curieux, souples, impliqués et solides pour réussir à passer d'un emploi à un autre. La résolution analytique des problèmes doit être mise davantage en valeur. Raspberry Pi dispose de plusieurs programmes de sensibilisation sur ce plan.

La technologie habilitante de la toile mondiale a permis aux jeunes du monde entier d'accéder aux ressources numériques de Raspberry Pi. Le prix modique du Raspberry Pi le met à portée des budgets les plus modestes. Sa consommation électrique faible permet de le déployer facilement dans des emplacements hors réseau, où l'énergie solaire est la seule disponible. Les jeunes se voient régulièrement offrir des possibilités de présenter leurs innovations, ce qui améliore leurs compétences en matière de présentation et de communication et renforce la collaboration. Certaines des réalisations des étudiants de Raspberry Pi recèlent un potentiel évident et pourraient déboucher sur la fabrication de produits viables. Nombre de ces étudiants ne se contentent pas de programmer des jeux, mais créent des programmes susceptibles d'infléchir favorablement la société. Raspberry Pi, qui a l'ambition d'œuvrer à l'échelon mondial, repose sur un vaste réseau de bénévoles. Ses ressources ont déjà été traduites en 26 langues et 24 devraient suivre. Initialement utilisé comme outil pédagogique, Raspberry Pi pourrait changer en profondeur la vie des communautés locales.

Un message enregistré par Mme M. NURZHAN (PNND, réseau des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires) est diffusé. Dans ce message, Mme M. Nurzhan explique que son organisation a collaboré avec l'UIP à la publication d'un guide sur le désarmement nucléaire à l'intention des parlementaires et co-organisé des conférences sur les droits des enfants, la violence à l'encontre des femmes et le désarmement nucléaire. Le PNND collabore avec les parlements à la promotion des énergies renouvelables et à l'action en faveur du climat. Les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle fondamental dans la communication entre les parlementaires et leurs électeurs et renforcent les liens entre les parlementaires et le grand public.

Les parlementaires qui s'engagent en faveur du désarmement nucléaire utilisent les TIC pour faire connaître la législation, ainsi que les changements et décisions politiques intervenus à l'échelon mondial, notamment les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, ou les décisions de la Cour internationale de justice. Les nouvelles technologies offrent une plateforme commune mettant en lien le public, les parlementaires, les groupes de la société civile et les partenaires mondiaux. La coopération est essentielle pour la paix et le développement et la technologie peut jouer un rôle important en gardant les lignes de communication ouvertes. Il faut aussi éduquer le public, non seulement grâce à la diffusion d'informations, mais également en lui transférant les compétences requises pour évaluer et analyser cette information. Les technologies de communication et les médias sociaux constituent une solution efficace pour dialoguer avec les jeunes générations et les inciter à participer à la vie publique, mais il est important de ne pas perdre de vue que les personnes plus âgées pourraient tirer profit d'une amélioration de leur connaissance de l'informatique leur permettant de se sentir mieux intégrées dans la société.

M. A. BAKR (République arabe syrienne) demande ce qu'il serait possible de faire pour investir dans des outils technologiques permettant de lutter contre le terrorisme.

M. S.H. PATWARY (Bangladesh) considère la coopération transfrontière relative aux droits de propriété intellectuelle comme fondamentale pour les transferts de technologie. Il faut introduire la technologie mobile dans les établissements scolaires, tout en faisant le nécessaire pour que les enseignants soient compétents dans ce domaine.

Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2018-2019)

La SECRETAIRE DU FORUM rappelle que la 138^{ème} Assemblée de l'UIP a adopté une mesure exigeant d'inclure au moins un jeune parlementaire dans toutes les délégations assistant aux Assemblées. La mise en œuvre de cette mesure a débuté et 20 pour cent des délégués présents à l'Assemblée sont donc des jeunes parlementaires. Le Forum est chargé de superviser ce travail et de promouvoir le respect de cette mesure.

Ces derniers mois, l'UIP a préparé un rapport portant sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux, riche en données et analyses nouvelles, dont le lancement est prévu d'ici la fin de l'année. L'UIP a également été chargée de concevoir une campagne sur la représentation des jeunes dans les parlements. Cette campagne sera lancée dès que les décisions relatives aux objectifs de représentation des jeunes auront été prises et les membres du Forum seront sollicités pour la promouvoir aux échelons national, régional et international.

A l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, l'UIP a organisé un chat Twitter avec le Réseau international de Connaissances sur les Femmes en Politique (iKNOW Politics), réseau très actif disposant d'un site web d'information en quatre langues.

La PRESIDENTE rappelle au Forum que la prochaine Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP se tiendra en décembre 2018 à Bakou, en Azerbaïdjan.

M. K. BAYRAMOV (Azerbaïdjan) exprime le plaisir avec lequel sa délégation accueillera la Conférence mondiale des jeunes parlementaires. Les jeunes, qui représentent 65 pour cent de la population azerbaïdjanaise, constituent un secteur crucial de la société de ce pays.

La SECRETAIRE DU FORUM annonce que les invitations qui seront envoyées, soit aux Présidents de parlement, soit aux chefs des délégations assistant aux Assemblées de l'UIP, les prieront d'assurer la représentation équilibrée des deux sexes à la Conférence internationale.

Préparatifs de la 140^{ème} Assemblée (avril 2019)

La PRESIDENTE annonce que deux rapporteurs doivent être désignés pour préparer les rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant le thème des résolutions qui seront examinées lors de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP par les Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale, d'une part, et du développement durable, du financement et du commerce, de l'autre. Le Bureau du Forum a recommandé la désignation de M. O. Altabtabaee (Koweït) en tant que rapporteur pour les jeunes pour la première des deux commissions, et de M. P. Kalobo (Zambie) pour la seconde.

Il en est ainsi décidé.

Divers

M. Y. MPAWENI (Malawi) se dit déçu que beaucoup de participants aient quitté le Forum avant sa clôture. Il craint qu'avec une si faible participation en fin de réunion, le Forum ne progresse pas et ne soit pas pris au sérieux.

La PRESIDENTE convient de la déception suscitée par le petit nombre de participants. Un grand nombre de délégués se sont éclipsés pendant le débat, ce qui a rendu le travail du Forum très difficile. Elle exhorte les personnes présentes à encourager leurs collègues à participer aux travaux du Forum. Les jeunes parlementaires de l'UIP sont les futurs dirigeants du monde et une responsabilité particulière leur incombe donc à ce titre.

La séance est levée à 18 h 15.

Séance publique d'information du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

MERCREDI 17 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 35, sous la conduite de Mme S. Tadjbakhsh, Directrice adjointe, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 – promesses, action et résultats

La PRESIDENTE rappelle que, en droit international coutumier, est considérée comme apatride toute personne qui n'est ressortissante d'aucun Etat. Le HCR a pour mandat de lutter contre l'apatridie en identifiant et en protégeant les apatrides, mais aussi en aidant les Etats à prévenir et réduire le nombre d'apatrides dans le monde. L'apatridie est un problème majeur qui prive les personnes concernées d'un grand nombre de droits. Néanmoins, contrairement à la situation des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, le problème de l'apatridie n'est pas difficile à résoudre et peut souvent être réglé en apportant de simples modifications au droit et à la pratique.

En 2014, le HCR a lancé une campagne ambitieuse intitulée #IBelong (#J'appartiens), qui vise à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Cette campagne a déjà permis d'engranger de nombreux succès. Par exemple, 20 pays ont adhéré aux conventions relatives à l'apatridie, le dernier en date étant l'Espagne. Treize pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont commencé à élaborer des plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie. Au total, six pays ont réformé leur législation sur la nationalité pour permettre aux enfants apatrides nés sur leur territoire d'être naturalisés. Les procédures de détermination du statut d'apatride ont également été améliorées, ce qui permet aux Etats de mieux identifier les cas d'apatridie sur leur territoire. Madagascar et la Sierra Leone ont réformé leur législation sur la nationalité pour permettre aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec le père. De même, de nombreux apatrides ont récemment été naturalisés en Asie centrale, en Thaïlande, en Malaisie et au Kenya. Mais malgré ces progrès, beaucoup reste à faire. En effet, le monde compte encore un trop grand nombre de personnes apatrides. Vingt-cinq Etats refusent toujours aux mères le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec le père.

Il est important d'organiser des manifestations allant dans le sens de la campagne #IBelong. Le HCR organisera en octobre 2019 une réunion de haut niveau sur l'apatridie pour mettre en lumière les progrès notables accomplis dans la lutte contre ce phénomène et donner aux pays l'occasion de prendre de nouveaux engagements. Il est encore temps pour les Etats de mettre en œuvre leurs engagements avant la tenue de la réunion. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. Le HCR et l'UIP vont publier un guide intitulé *Bonnes pratiques en matière de législation sur la nationalité pour prévenir et réduire l'apatridie*. Ce guide abordera les grandes questions liées à l'apatridie et présentera des exemples de lois types. La Présidente invite les parlementaires à appliquer dans leur pays les bonnes pratiques recensées dans le guide, puis présente les intervenants.

Mme B. NASARRE (Espagne), *intervenante*, dit que le problème de l'apatridie est invisible, mais qu'il touche des millions de personnes dans le monde, en particulier les personnes vulnérables comme les enfants. Les apatrides sont dépourvus de nationalité et sont donc privés de droits fondamentaux tels que ceux à l'éducation et aux soins, mettant ainsi en péril la sécurité des enfants. Il est essentiel de mettre fin à l'apatridie. A ce titre, l'Espagne a participé activement à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. En septembre 2018, le pays a également ratifié la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, même si sa législation nationale était déjà alignée sur la Convention depuis de nombreuses années. L'intervenante encourage les autres pays à faire de même. En ratifiant la Convention, les pays non seulement prendront position contre l'apatridie, mais ils protégeront également les groupes vulnérables et feront progresser le respect des droits de l'homme. Les parlementaires doivent sensibiliser à la question de l'apatridie dans leur propre pays et proposer des solutions.

Mme A. ZANI (Kenya), *intervenante*, indique que son pays a pris plusieurs mesures pour lutter contre l'apatridie. En vertu de la Constitution kényane de 2010, le mariage ne peut entraîner la perte de citoyenneté. De même, tout enfant né au Kenya et âgé de huit ans ou moins est réputé kényan, sauf preuve du contraire. La Constitution accorde également aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants, éliminant toute discrimination fondée sur le sexe dans ce domaine. Le Kenya a ratifié plusieurs chartes, rejoint la campagne #IBelong et organisé une exposition sur l'apatridie intitulée "La lutte pour l'appartenance". Il a également élaboré un document sur l'importance de l'enregistrement des naissances. D'une manière générale, le Kenya considère l'apatridie comme un problème de droits de l'homme et s'efforce donc d'être aussi inclusif que possible pour tout ce qui a trait à la citoyenneté. Il est essentiel d'assurer l'inclusion politique, sociale, culturelle et économique.

Le Kenya compte plusieurs groupes de population qui peuvent être considérés comme apatrides. Par exemple, de nombreuses femmes venues de l'étranger ont perdu leur nationalité après avoir épousé un Kényan décédé avant que les autorités n'aient pu leur délivrer de nouveaux papiers d'identité. Il existe également plusieurs minorités apatrides, comme les Pambas, les Shonas, les Shirazis et les Rundis. Des avancées ont néanmoins lieu, comme dans le cas des Makondés, autrefois apatrides, qui ont pu accéder à la citoyenneté kényane. Les personnes dépourvues de citoyenneté sont privées de droits fondamentaux comme l'accès à l'éducation, au travail ou aux soins. L'apatridie renforce donc les inégalités. Il est également important d'attirer l'attention sur les groupes qui, à l'instar des Bonis, se trouvent marginalisés, même s'ils ne sont pas apatrides.

Les pays doivent veiller à ce que leurs politiques et leur législation permettent d'identifier les apatrides, de prévenir l'apatridie dans son ensemble et de protéger les personnes qui n'ont aucune possibilité d'être naturalisées. De nombreux pays disposent d'instruments juridiques efficaces, mais les procédures en place se révèlent peu adaptées.

Mme N. HAIDAR (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Comité CEDEF), *intervenante*, souligne que le Comité CEDEF travaille depuis de nombreuses années sur la question de la nationalité. Dans l'un de ses principaux articles (article 9), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes fait référence au droit des femmes concernant l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité et à celui de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Aujourd'hui, 25 pays dans le monde n'ont toujours pas légiféré en ce sens. Le Comité a adressé plusieurs recommandations aux Etats Membres. La recommandation générale n° 32 sur les femmes et les situations de réfugié, d'asile, de nationalité et d'apatridie souligne la nécessité de mettre fin à l'apatridie dans un délai de dix ans, en abordant notamment le problème du point de vue de l'égalité des sexes. Le HCR a ensuite donné corps à cette recommandation dans le cadre de la campagne #IBelong. Le droit à la nationalité est important car il permet aux citoyens d'accéder à d'autres droits, comme l'accès aux soins ou au travail. La nationalité accorde aux personnes une visibilité qu'elles n'auraient pu acquérir autrement. Le Comité se concentre sur les femmes et les filles car elles sont les plus exposées au risque d'apatridie. Néanmoins, l'apatridie est un problème beaucoup plus vaste qui dépasse la simple problématique hommes-femmes.

Au Moyen-Orient, les populations apatrides sont désignées sous l'appellation "Bidounes". Le Comité est en contact permanent avec eux pour s'assurer que ces personnes et leurs enfants sont enregistrés. Mais cette démarche est rendue compliquée en raison des conflits. Au Liban, de nombreux Syriens sont nés dans des camps de réfugiés et ne sont donc pas toujours enregistrés à l'état civil. En outre, les réfugiés palestiniens connaissent une situation d'apatridie à nulle autre pareille. Non seulement ils sont apatrides, mais ils ne disposent d'aucun droit dans le pays où ils sont accueillis. De même, de nombreux réfugiés apatrides du Myanmar ne peuvent pas retourner chez eux car, privés de nationalité, ils sont incapables de prouver leur lien avec le pays. Ces exemples ont montré que l'identité peut être utilisée comme une arme redoutable dans les conflits.

Les parlementaires issus des 25 pays qui ne permettent pas aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants devraient agir pour remédier à cette situation. De telles lois sont discriminatoires et placent les femmes en situation de faiblesse et d'impuissance. Les parlementaires devraient également examiner les recommandations du Comité CEDEF, tout comme les observations finales du dernier dialogue que le Comité a eu avec leur pays. Ils doivent ensuite plaider au sein de leur parlement pour faire évoluer la législation.

M. C. NASH (Directeur du Réseau européen sur l'apatridie – ENS), *intervenant*, explique que l'ENS est une alliance d'organisations et de spécialistes engagés dans la lutte contre l'apatridie en Europe. Dans le contexte de la crise des réfugiés en Europe, on a souvent tendance

à négliger la question de l'apatridie. Et pourtant, de nombreux enfants réfugiés et migrants sont nés en exil et n'ont jamais eu de nationalité. En 2015, l'ENS a publié un rapport intitulé *No child should be stateless* (*Aucun enfant ne devrait être apatride*, non traduit). Ce rapport s'appuie sur des études menées dans huit pays et sur une analyse de la législation relative à la nationalité dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. L'ENS a également lancé la campagne #StatelessKids (#EnfantsApatrides), qui a notamment consisté à publier une pétition en ligne signée par 26 000 personnes et remise en 2016 au Parlement européen et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Une animation sur le travail accompli par le Réseau européen sur l'apatridie est projetée.

Le défaut d'enregistrement des naissances, notamment parmi les populations migrantes, est l'une des principales raisons pour lesquelles certains enfants demeurent apatrides en Europe. D'après une enquête menée au Liban, 50 000 enfants syriens réfugiés n'ont pas été enregistrés à l'état civil au moment de leur naissance. Des problèmes analogues ont été relevés en Turquie, en Iraq et en Jordanie. Il y a aussi le cas des enfants nés de parents apatrides qui ne peuvent leur transmettre de nationalité. Parmi les demandeurs d'asile arrivés en Europe en 2016 et 2017, 70 000 ont été enregistrés comme apatrides ou sans nationalité connue.

Conformément à l'article 7.1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, tous les enfants ont droit à une nationalité et à être enregistrés à la naissance. En vertu de l'article 7.2, les Etats sont tenus de mettre en œuvre ces obligations conformément à leur législation nationale. Bien que l'établissement des règles relatives à l'acquisition de la nationalité relève de la souveraineté des Etats, la Convention de 1961 régit la manière dont cela doit être fait pour éviter de créer des situations d'apatridie. Le problème pourrait être facilement résolu si tous les Etats reconnaissaient leurs engagements internationaux, les incorporaient dans leur droit interne et les mettaient en pratique.

Le niveau d'adhésion aux principales conventions sur l'apatridie est élevé en Europe. Au total, 33 Etats européens, l'Espagne étant le dernier en date, sont parties à la Convention de 1961 ou à la Convention européenne sur la nationalité ou aux deux. Néanmoins, tous les Etats n'ont pas encore transposé leurs obligations en droit interne, et certains violent même ces obligations. En outre, dans de nombreux pays européens, comme l'Allemagne et la Suède, un enfant ou ses parents doivent avoir leur résidence légale dans le pays s'ils souhaitent bénéficier de garanties concernant l'acquisition de la nationalité. Ce type de pratique a pour effet de lier la politique migratoire aux droits de l'enfant, ce qui porte atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans certains pays, comme Malte, la législation permet la naturalisation des enfants, mais en pratique cette législation n'est pas appliquée.

L'intervenant souhaite formuler un certain nombre de recommandations essentielles. Premièrement, il est important que davantage de pays adhèrent aux conventions relatives à l'apatridie et améliorent par la suite leur législation sur la nationalité. Deuxièmement, les fonctionnaires doivent être mieux formés pour faire en sorte que les enfants apatrides qui ont le droit d'acquérir la nationalité puissent effectivement bénéficier de ce droit. Troisièmement, les pays doivent améliorer leurs procédures d'examen des demandes d'asile, former correctement leurs fonctionnaires et renforcer les capacités. Les parlementaires devraient exercer un contrôle à cet égard. Quatrièmement, davantage de pays en Europe devraient adopter des procédures de détermination du statut d'apatride. Néanmoins, la solution au problème ne réside pas en Europe uniquement. Les autres pays devraient réformer leur législation sur la nationalité et améliorer les procédures d'enregistrement des naissances. L'Union européenne devrait influencer en ce sens par le biais de sa politique étrangère.

Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer non seulement en tant que législateurs, mais aussi en tant que moteurs de changement, en particulier dans les instances parlementaires régionales, telles que le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans le cadre de la campagne #StatelessKids, l'ENS a travaillé avec l'intergroupe du Parlement européen sur les droits de l'enfant. Cette collaboration a conduit à l'adoption d'une résolution sur les droits de l'enfant par le Parlement européen, qui invite clairement à agir pour prévenir l'apatridie des enfants. S'il existe un lien étroit entre l'apatridie et les droits de l'enfant, d'autres liens existent également avec des thématiques comme l'égalité des sexes, les droits des minorités et la lutte contre les discriminations. Il est essentiel d'explorer ces liens et d'élargir ainsi le champ de travail sur la question de l'apatridie. On voit se développer une dynamique croissante avec la mise en place de nombreuses manifestations et campagnes. La communauté internationale peut atteindre les objectifs de la campagne #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024, à condition qu'elle s'accompagne de la volonté politique nécessaire.

La PRESIDENTE dit qu'il est important de souligner un certain nombre de points clés. Premièrement, l'apatridie crée des personnes invisibles. Sans nationalité, les personnes n'ont aucun droit et se trouvent donc déshumanisées. Lutter contre l'apatridie implique également de lutter contre les inégalités. Deuxièmement, tous les pays doivent ratifier les conventions existantes sur l'apatridie et modifier en conséquence leur législation sur la nationalité. Les Etats devraient s'appuyer sur la recommandation générale n° 32 du Comité CEDEF pour orienter leurs travaux en la matière et aussi utiliser le guide que s'apprêtent à publier l'UIP et le HCR. Troisièmement, il est essentiel de faire connaître les dispositions pertinentes en vigueur et de s'attaquer aux pratiques discriminatoires qui empêchent les personnes d'en prendre connaissance. Une solution toute simple consisterait par exemple à éduquer les parents sur l'importance de déclarer leurs enfants. Quatrièmement, les mesures promues dans le Pacte mondial sur les réfugiés sont importantes. Par exemple, il faut absolument aider les Etats à établir des procédures de détermination du statut d'apatride, qu'elles soient indépendantes ou intégrées aux procédures existantes qui servent à déterminer le statut de réfugié. Le Pacte mondial souligne également l'importance d'enregistrer les naissances, notamment dans les situations de conflit, afin de permettre le retour volontaire des réfugiés dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité. Les parlementaires devraient également prendre note du fait que l'apatridie est une cause profonde des déplacements et agir pour prévenir les cas d'apatridie.

Mme S. KIHKA (Kenya) demande aux intervenants de préciser si les 25 pays qui n'autorisent pas les femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants sont représentés à l'UIP. Si tel est le cas, l'UIP devrait faire pression sur les parlements de ces pays pour qu'ils effectuent les changements nécessaires dans la législation de leur pays.

M. M. EMIR (Turquie) indique que des groupes terroristes mènent des guerres par procuration aux frontières de la Turquie. Le droit international humanitaire devrait également couvrir ce type de situation. Les pays devraient s'efforcer de résoudre ce problème de manière efficace et pragmatique. La Turquie compte 300 000 enfants nés apatrides. Il s'agit là d'un problème humanitaire qui risque de créer une génération perdue. Par conséquent, la Turquie a accordé la nationalité turque à plus de 55 000 Syriens.

Une déléguée du SENEGAL fait remarquer que son pays a récemment adopté une loi sur la nationalité qui permet aux femmes sénégalaises de transmettre leur nationalité à leur mari et à leurs enfants. Les enfants adoptés peuvent également acquérir la nationalité si l'un des parents est sénégalais. Il existe deux catégories d'apatrides au Sénégal. Il y a d'abord un groupe formé par des enfants et leurs parents venus de pays voisins qui pratiquent souvent la mendicité. Puis, un second groupe formé par des Sénégalais apatrides dans leur propre pays. Certains parents confient leurs enfants à des organisations religieuses, comme celles gérées par les marabouts. Ces enfants sont privés de leurs droits fondamentaux, notamment ceux à l'éducation et aux soins, et rencontrent des problèmes d'identité lorsqu'ils arrivent à l'âge adulte. Peut-être les intervenants pourraient-ils suggérer des pistes pour lutter contre ce problème au Sénégal. Bien que de nombreuses organisations travaillent sur la question des droits des femmes et des enfants dans le pays, aucune ne travaille spécifiquement sur la question de l'apatridie.

M. S. AL-KHATHLAN (Arabie saoudite) déclare que le droit à la nationalité est le droit le plus important. D'importants efforts sont donc déployés dans les pays du Golfe pour lutter contre l'apatridie. L'action de la société civile a été particulièrement utile pour apporter des solutions sur le plan de la législation et des procédures. Mais beaucoup reste à faire dans ce domaine. Le problème de l'apatridie n'est pas uniquement le fait des 25 pays qui ne permettent pas aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Le phénomène est également présent dans d'autres pays. La technologie entrave elle aussi la lutte contre l'apatridie car les personnes qui souhaitent avoir accès aux services publics se voient souvent réclamer leur numéro d'enregistrement. Pour lutter contre l'apatridie, il faut procéder en deux temps. D'abord, les pays doivent identifier les apatrides et leur permettre de jouir pleinement de leurs droits. Puis, ils doivent mettre fin à l'apatridie dans son ensemble. Peut-être l'intervenante du Kenya pourrait-elle livrer des précisions sur la situation de son pays et en dire davantage sur le groupe d'apatrides qui a finalement pu obtenir des droits. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a rencontré la délégation du Myanmar et s'est aperçu que le problème que connaît le pays est en partie dû aux lacunes de la législation sur la nationalité. Néanmoins, dans de nombreux pays, le problème est davantage lié aux procédures, comme l'enregistrement des naissances, qu'à la législation elle-même. Peut-être les intervenants pourraient-ils préciser ce que les parlementaires peuvent faire pour améliorer les procédures.

Un délégué de la JORDANIE estime que le problème n'est pas examiné sous le bon angle. Il est important de dissocier la question des femmes de celle de l'apatridie. Malheureusement, la Jordanie figure parmi les 25 pays où les femmes ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants. Cependant, le Parlement jordanien a participé à un projet visant à examiner cette question. Il s'est également fixé pour objectif d'octroyer d'ici 2024 des droits à toutes les femmes jordaniennes mariées à un ressortissant étranger et a ainsi légiféré pour que leur soient remis des papiers d'identité. La communauté internationale doit agir de toute urgence pour empêcher que les enfants apatrides d'aujourd'hui, en particulier ceux qui fuient les conflits, ne deviennent une génération perdue sans aucune forme de papiers d'identité. En effet, la génération de réfugiés syriens apatrides que la Jordanie a accueillie sur son sol posera un sérieux problème à l'avenir. Les autorités jordaniennes ont mis en place plusieurs campagnes pour encourager les gens à déclarer les naissances et les mariages. Or le pays a dépassé sa limite de capacité. Le problème est plus vaste que la seule incapacité pour les mères, dans certains pays, de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Il est avant tout essentiel de promouvoir la paix pour éviter de voir des populations fuir leur pays en raison de conflits.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) dit que l'apatridie est un véritable problème car elle prive les personnes de tous leurs droits fondamentaux. La nationalité est un droit fondamental et un droit souverain des Etats. Toute une série de questions liées à l'apatridie n'ont pas été abordées. Il existe par exemple des cas où des personnes peuvent être déchues de leur nationalité sur décision de justice si elles ont commis un crime contre la sécurité de l'Etat, comme les actes de terrorisme. Peut-être les intervenants pourraient-ils donner des précisions sur la façon de procéder dans de telles situations.

Mme M. HAJ HASSAN OSMAN (Soudan) indique que, après sa scission en deux Etats, le Soudan a été confronté à de nombreux problèmes sur la question de la nationalité. Les femmes ont récemment obtenu le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Cette avancée a largement bénéficié aux enfants nés hors mariage. Néanmoins, les femmes ne peuvent toujours pas transmettre leur nationalité à leur mari. Le Soudan continuera de lutter contre l'apatridie.

M. C. NASH (Directeur de l'ENS), *intervenant*, salue l'ensemble des remarques constructives qui ont été faites. Pour répondre à la demande de la délégation sénégalaise, il est essentiel de pouvoir fournir une assistance juridique aux personnes apatrides, migrantes ou non, et cela vaut pour tous les pays, pas seulement pour le Sénégal. L'assistance juridique peut porter sur l'enregistrement des naissances, l'acquisition de la nationalité ou les procédures de détermination du statut d'apatride. Pour répondre à la demande de la délégation saoudienne, les parlementaires peuvent agir de différentes manières pour faire évoluer la législation. Par exemple, les Pays-Bas ont présenté une proposition visant à améliorer leur législation sur l'apatridie des enfants, qui supprime l'obligation de disposer d'une résidence légale. Il serait utile que les parlementaires agissent pour empêcher l'adoption d'une telle exigence dans la législation. Une fois qu'une disposition est adoptée, les parlements devraient jouer un rôle de contrôle pour s'assurer qu'elle est effectivement mise en œuvre. L'intervenant salue les initiatives menées par la Jordanie. Il est essentiel de reconnaître, dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés et d'autres processus, que l'apatridie est une cause profonde des migrations et de prendre des mesures pour y remédier.

Mme A. ZANI (Kenya), *intervenante*, déclare que les parlementaires devraient identifier les causes de l'apatridie pour ensuite mettre en place des mesures, soit politiques soit législatives. Les causes de l'apatridie sont nombreuses, depuis le manque de sensibilisation jusqu'aux questions d'égalité des sexes, en passant par les obstacles administratifs. Les pays devraient mettre en place des procédures d'identification efficaces et prévenir l'apatridie aussi bien au niveau individuel qu'en tant que phénomène global. Les législations nationales doivent donc reconnaître la possibilité de l'apatridie et contenir des dispositions pour y remédier de toute urgence. Le Gouvernement kényan est à l'origine de la loi de 2011 sur la citoyenneté et l'immigration, qui reconnaît les apatrides. Il serait également utile d'encourager les apatrides à s'affirmer, par exemple par l'éducation ou des pétitions.

Mme N. HAIDAR (Comité CEDEF), *intervenante*, dit que le but n'est pas de stigmatiser les 25 pays qui n'autorisent pas les femmes à transmettre leur nationalité à leurs enfants. L'UIP et le HCR devraient au contraire collaborer avec ces pays. Néanmoins, il est important de souligner les contextes, tels que les conflits, qui exacerbent le phénomène. Si l'inégalité entre les sexes ne crée pas nécessairement des situations d'apatridie, il est clair que les femmes ont plus de risques de se retrouver apatrides. Les lois relatives à la nationalité renferment également des lacunes sur la question de l'égalité des sexes.

De nombreux pays tentent de résoudre ce problème à leur propre rythme. Par exemple, la Jordanie accorde désormais des droits aux enfants apatrides nés de mère jordanienne, même si les femmes ne peuvent toujours pas transmettre leur nationalité. Il faut avancer à petit pas. Dans la mesure où le débat autour de la nationalité peut soulever d'autres questions délicates, il est nécessaire d'adopter des approches spécifiques en fonction des pays, et les parlementaires peuvent prendre l'initiative dans ce domaine. L'intervenante encourage les parlementaires à s'opposer aux politiques qui préconisent la déchéance de nationalité pour des raisons tenant à la sécurité de l'Etat. Une bonne pratique en la matière est celle appliquée par le Maroc, qui ne permet en aucun cas aux citoyens de perdre leur nationalité.

La PRESIDENTE dit que les observations formulées par les délégués sont très encourageantes. Le bureau régional du HCR au Sénégal organisera une réunion régionale pour préparer la réunion de haut niveau sur l'apatridie. Il réunira des pays et partenaires de la région pour examiner les bonnes pratiques et prendre de nouveaux engagements. La Présidente encourage la déléguée du Sénégal à y participer. Il est important de lutter contre le terrorisme en assurant le respect des droits de l'homme et en garantissant une procédure régulière aux apatrides. Le guide que vont publier l'UIP et le HCR comporte un chapitre sur la déchéance de nationalité qui montre qu'il existe de strictes restrictions juridiques en la matière. Le Pacte mondial sur les réfugiés exigera des parlementaires qu'ils recensent les lacunes dans leur pays et qu'ils se concertent avec leurs homologues étrangers afin d'identifier les bonnes pratiques qui permettent de combler ces lacunes. Il est primordial de renforcer la volonté politique, de sensibiliser et de réformer la législation. Il est également nécessaire d'accroître les capacités logistiques et matérielles des pays où le taux d'enregistrement des naissances demeure faible. Le Pacte mondial constituera un précieux outil à cet égard.

La séance est levée à 13 h 05.

Réunion-débat sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent*

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 10 sous la conduite de M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP.

Le SECRETAIRE GENERAL déclare que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est au cœur des efforts consentis par l'UIP pour promouvoir la paix et la sécurité. Il y va de la responsabilité des parlementaires d'endiguer ce fléau, tant à l'échelon national qu'international. L'UIP, qui lutte depuis de nombreuses années contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a déjà adopté diverses résolutions sur la question. Il est néanmoins important de préciser le rôle joué par les parlementaires dans ce domaine. Les parlementaires ont pour mission d'élaborer des politiques et des lois s'attaquant aux racines de ce mal. Le terrorisme est la manifestation de divers problèmes sociaux, notamment la marginalisation, le chômage et l'intolérance religieuse et ethnique. En s'attaquant à ces problématiques, les parlementaires contribueront à prévenir le terrorisme avant qu'il ne se manifeste. Prévenir vaut mieux que guérir. Toutes les lois et les politiques de lutte contre le terrorisme doivent aussi respecter les droits de l'homme. L'UIP et le système des Nations Unies ont lancé un programme conjoint visant à déterminer quelles mesures les parlementaires pourraient prendre pour lutter contre le terrorisme. L'UIP a également créé le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, chargé de formuler des propositions concernant la mise en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme. Le Groupe a déjà beaucoup avancé sur le projet conjoint UIP-ONU contre le terrorisme, programme dont il a peaufiné et approuvé le plan de travail et le budget.

Une vidéo portant sur le rôle joué par les parlementaires dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est diffusée.

Le SECRETAIRE GENERAL ajoute que les parlementaires doivent se mettre à la place des victimes du terrorisme. Il présente Mme Falmata Bunu et M. Imrana Buba, tous deux victimes de Boko Haram au Nigéria.

Mme F. BUNU (International Alert), *intervenante*, affirme que des milliers d'hommes, de femmes, de garçons et de filles ont été tués ou contraints de quitter leur foyer au nord-est du Nigéria à cause de Boko Haram. L'intervenante menait autrefois une vie tranquille, paisible et normale. Toutefois, un jour de 2015, Boko Haram a fait irruption dans son village et l'a jetée dans un camp, où elle a été mariée à trois membres du groupe différents. Elle a vécu 15 mois en captivité. Au terme de nombreuses tentatives d'évasion, elle a finalement réussi à s'enfuir lorsque le groupe a tenté de l'envoyer en mission suicide. Elle a fini par retrouver sa famille et vit actuellement dans un camp rassemblant des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. La vie dans le camp n'est toutefois pas simple. Considérée comme une épouse Boko Haram, elle est stigmatisée et rejetée par les autres. Elle a réussi, en participant à des réunions de soutien destinées aux femmes et aux filles qui survivent à la captivité, à surmonter progressivement ses craintes. Elle dirige actuellement son propre groupe de soutien pour les femmes et les filles, dans l'espoir que son histoire pourra inspirer d'autres qu'elle. Il est indispensable que les parlementaires fassent de même et viennent en aide aux milliers de survivants du terrorisme qui ont un besoin désespéré de nourriture, vêtements, abri, soins médicaux, éducation et soutien financier et émotionnel. Du statut de victime, elle est aujourd'hui passée à celui de survivante.

Le SECRETAIRE GENERAL conclut que l'histoire de Mme Bunu est la preuve éclatante des tragédies que cause le terrorisme. Des milliers de femmes, hommes, filles et garçons sont arrachés à leur milieu et soumis à des traitements inhumains et dégradants. Toutefois, Mme Bunu a prouvé que les victimes ne doivent pas se résigner à leur terrible sort. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour que son histoire serve d'exemple à d'autres. Les parlementaires doivent répondre à son appel en faveur de l'éducation et des soins médicaux.

M. I. BUBA (fondateur de la Coalition des jeunes contre le terrorisme), *intervenant*, déclare que c'est sa propre expérience de Boko Haram qui l'a incité à mobiliser les jeunes contre le terrorisme au Nigéria. En juin 2010, alors qu'il étudiait à l'université, Boko Haram a intercepté le bus dans lequel il se trouvait pour enlever ses passagers. Dans le cercle de ses proches immédiats, deux oncles, un voisin et un ami ont été tués ou kidnappés par les rebelles. Au total, Boko Haram a fait au moins 20 000 victimes et déplacé plus de 2,6 millions de personnes. En 2010, l'intervenant a créé la Coalition des jeunes contre le terrorisme afin de mettre un terme au bain de sang. Il s'agit d'une organisation de bénévoles rassemblant plus de 600 jeunes. La Coalition offre des services d'accompagnement et d'éducation à la paix aux victimes du terrorisme, ainsi que des programmes de formation aux jeunes chômeurs. La formation professionnelle est un domaine dont il est particulièrement important que la réunion-débat s'entretienne.

Au Nigéria, les deux tiers de la population ont moins de 30 ans et 60 pour cent des jeunes sont au chômage. Les jeunes se heurtent à de grosses difficultés, notamment le peu de perspectives d'emploi, tout particulièrement dans la fonction publique, un environnement économique morose du fait d'incitations insuffisantes et l'absence d'infrastructure indispensable. Ces difficultés constituent un réel danger, car le chômage auquel sont exposés les jeunes les rend plus vulnérables à la radicalisation. Un grand nombre de jeunes sont tellement frustrés de leur incapacité à gagner leur vie qu'ils sont prêts à rejoindre un groupe terroriste. Telle est la raison pour laquelle, outre l'éducation à la paix, la Coalition propose des programmes de formation aux jeunes et leur signale des postes vacants. Au cours des six années écoulées, environ 2 000 jeunes ont bénéficié des programmes d'éducation à la paix et de formation proposés par la Coalition. La majeure partie de ceux qui ont suivi cette formation dirigent maintenant leur entreprise. En général, les jeunes n'ont pas envie de se faire manipuler par des idéologues extrémistes. Ils préfèrent travailler et s'en sortir, mais n'ont pas toujours le soutien ni les possibilités requis. L'intervenant invite instamment les parlementaires à autonomiser les jeunes afin de leur permettre d'exprimer leur plein potentiel. Ce faisant, ils contribueront à faire du monde un lieu plus paisible.

Le SECRETAIRE GENERAL considère réconfortant de voir des jeunes prendre la tête de la lutte mondiale contre le terrorisme. Ce combat doit toutefois être mené par l'ensemble de la société, et pas seulement par certains groupes. Le programme conjoint UIP-ONU tente justement de s'attaquer aux éléments mis en exergue par M. Buba, à savoir les causes du terrorisme et de l'extrémisme violent, notamment la frustration et le manque de perspectives sévissant parmi les jeunes. Il invite les parlementaires à répondre à l'invitation de M. Buba en accordant aux jeunes le soutien dont ils ont besoin. Le Secrétariat de l'UIP assurera le suivi de toute recommandation formulée au cours de la discussion.

M. M. Miedico, Chef par intérim du Service de la prévention du terrorisme (ONUDD, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), assume la présidence de la réunion.

M. T. DURAI (Inde) affirme que les parlements doivent prendre la lutte contre le terrorisme au sérieux. Il est essentiel de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il s'agit d'une activité criminelle sapant la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme n'a aucune justification, qu'elle soit politique, religieuse, éthique ou sociale. Il nuit à l'économie mondiale et entrave le développement durable. Il ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ni groupe ethnique. Il pose un défi à l'humanité tout entière et aux institutions établies.

L'Inde recommande d'adopter une stratégie d'ensemble contre le terrorisme. Il est en particulier nécessaire de se poser la question de savoir pourquoi les individus se tournent vers l'extrémisme et qui les soutient. Il faut lutter en priorité contre le recrutement et la radicalisation, déstabiliser les mouvements terroristes, tarir toutes les sources de financement de tels mouvements, endiguer les flux de combattants terroristes étrangers et contrer la propagande terroriste. Les nations doivent poursuivre tous les individus fichés comme terroristes à l'échelon mondial. Il est également important d'aider les jeunes désorientés, vulnérables à l'attrait du terrorisme. De façon générale, la lutte contre le terrorisme exige une action collective déterminée de la part de la communauté mondiale.

Le terrorisme n'est pas seulement un problème intérieur, c'est un problème international. L'Inde a donc joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme aux échelons national et international.

M. N. JUDEH (Jordanie) considère le terrorisme comme du terrorisme, quel que soit le visage qu'il affiche. La communauté internationale doit aborder le problème par trois biais. Il faut en premier lieu intervenir militairement pour mettre un terme au danger immédiat. Il faut ensuite tenter une résolution de conflit, car ce sont les conflits qui font le lit de l'idéologie terroriste. Enfin, les pays doivent remédier aux difficultés économiques et sociales exposant les populations à la manipulation exercée par les terroristes. Ce problème doit être abordé collectivement avec la participation de tous les segments de la société, y compris les parlements et les jeunes.

Un délégué de la TURQUIE déplore l'avancée rapide enregistrée par les groupes terroristes grâce à leur aptitude croissante à diffuser une idéologie fascinant une jeunesse désabusée. Le terrorisme est une menace mondiale que la communauté internationale doit combattre, non pas avec des mots, mais avec des actes. Parmi les groupes terroristes actifs en Turquie figurent le Parti des travailleurs du Kurdistan, les Unités de protection du peuple et l'Etat islamique en Iraq et au Levant (Daech). Ces groupes, qui œuvrent à l'échelon international, gèrent des camps et se dotent de ressources financières. Certains dirigent des moyens de communication diffusant de la propagande et faisant l'apologie des atrocités. La Turquie lutte contre le terrorisme sur de multiples fronts. Membre actif de la Coalition mondiale contre Daech, elle co-préside le Groupe de travail contre Daech sur les combattants terroristes étrangers. La Turquie axe sa stratégie de lutte contre Daech sur le fait de barrer l'accès du groupe au système financier international et sur la prévention des attentats terroristes imminents. Elle a mené des centaines d'opérations contre l'EIL, placé des dizaines de milliers d'individus sur la liste des personnes se voyant refuser l'entrée sur son territoire et expulsé et mis en détention un grand nombre de ressortissants étrangers soupçonnés de terrorisme. Sans solidarité et coopération internationales, il est impossible de vaincre le terrorisme. Chaque pays doit lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. L'éradication du terrorisme est un objectif à long terme exigeant des stratégies modulables.

Un délégué du BAHREIN considère que les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il existe un lien étroit entre terrorisme et intervention étrangère. Certains Etats s'ingèrent dans les affaires privées d'autres Etats pour défendre leurs propres intérêts, y compris en finançant certains groupes. Ce faisant, ils créent de l'instabilité et alimentent l'extrémisme. Le mouvement des Gardes révolutionnaires iraniens, par exemple, soutient Daech et le Hezbollah. L'ingérence étrangère a aussi déstabilisé le Bahreïn. Un certain nombre de mesures ont été prises dans ce pays pour lutter contre le terrorisme. Les individus participant à des attentats terroristes, notamment en fabriquant des explosifs ou en se battant à l'étranger pour des questions sans lien avec le Bahreïn, sont par exemple punis de lourdes peines d'emprisonnement. Les responsables du maintien de l'ordre sont aussi autorisés à saisir des véhicules et à interrompre les réseaux de transport. Il est essentiel de tenir compte des besoins socio-économiques des jeunes afin d'éviter qu'ils ne soient tentés par le terrorisme. Les pays réussissant à prévenir l'extrémisme se préserveront de la nécessité de lutter contre le terrorisme.

Le PRESIDENT précise que le programme conjoint UIP-ONU, axé sur la prévention, s'efforce aussi de permettre aux parlementaires de se faire davantage entendre sur ce sujet. Les deux prochains intervenants seront donc des parlementaires. M. O. El Azhary, membre du Parlement égyptien, est l'un des dirigeants religieux les plus reconnus dans le monde. Son engagement en faveur de la tolérance et du dialogue interreligieux comme moyens de prévention du terrorisme lui ont valu le plus grand respect. M. A. Avsan participe très activement aux travaux de l'UIP, notamment en sa qualité de membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Avant d'accomplir trois mandats au Parlement suédois, il a mené une carrière d'officier de police et de juge. Le prochain volet de la discussion portera sur les mesures que les parlements peuvent adopter pour lutter contre le terrorisme grâce à l'éducation, la tolérance et le dialogue, ainsi qu'en prenant appui sur le droit pénal.

M. O. EL AZHARY (Egypte), *intervenant*, déclare admirer les jeunes gens qui ont témoigné pour avoir su transformer leur douleur en force. La communauté internationale doit s'unir pour veiller à ce qu'aucun autre être humain ne soit soumis à de telles atrocités. Il est possible d'adopter, en matière de terrorisme, une optique avant tout sécuritaire passant par des mesures consistant notamment à tarir le flot du financement et des armes. Les mesures visant à assurer la sécurité régleront les problèmes sur le terrain, sans toutefois venir à bout des dangereuses convictions sur lesquelles repose le terrorisme. Une approche préventive doit également être adoptée pour préserver les esprits de l'idéologie extrémiste.

Des centaines d'ouvrages et de publications d'accès facile sur Internet et les pages des médias sociaux font l'apologie de l'idéologie terroriste. Les extrémistes parasitent les esprits en les inféodant à la terreur et la violence. Nombreux sont les groupes terroristes qui prennent appui sur des interprétations religieuses et philosophiques erronées pour remettre en cause la valeur de la vie humaine. Ils se sont par exemple servis du choc des civilisations pour prétendre que certaines catégories d'êtres humains étaient censées s'anéantir les unes les autres. La communauté internationale doit s'opposer à de telles erreurs d'interprétation par le biais de programmes éducatifs apprenant aux êtres humains à respecter autrui et ses droits de l'homme fondamentaux. Il existe de nombreuses religions et philosophies pacifiques enseignant aux hommes à se comporter de façon juste.

L'UIP doit adopter une résolution visant à instaurer une culture de la tolérance entre les peuples. Outre leurs efforts pour éradiquer la pauvreté, améliorer la santé et promouvoir l'éducation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les parlements doivent rejeter le terrorisme sous toutes ses formes. Ils doivent dire non aux massacres justifiés par une idéologie, non à la tyrannie, à la haine, à la terreur exercée sur des êtres humains et à la destruction de nations. Il est également indispensable de veiller à ce que les terroristes ne transforment pas la religion en motif de terreur alors qu'elle est en réalité une source de paix et de sécurité.

M. A. AVSAN (Suède), *intervenant*, estime que le terrorisme est un phénomène planétaire vis-à-vis duquel chaque Etat porte une part de responsabilité. Il est toutefois important d'impliquer tous les segments de la société dans la solution, et pas seulement les services de sécurité nationaux. Le terrorisme a progressivement gagné en intensité et volume. Il est fondamental de comprendre les causes de ce phénomène pour concevoir des stratégies de lutte efficaces. Seule la coopération internationale permettra aux pays de combattre efficacement le terrorisme. Toutes les politiques doivent respecter les droits de l'homme et l'état de droit.

Tous les Objectifs de développement durable (ODD) sont équivalents, au sens où aucun n'est prioritaire par rapport à un autre. Certains objectifs toutefois, par exemple l'Objectif 16 relatif à la paix, à la justice et à l'instauration d'institutions fortes, revêtent une importance particulière. Après tout, il est difficile d'imaginer atteindre un grand nombre des autres ODD sans avoir en premier lieu éradiqué le terrorisme, établi la démocratie et créé des institutions efficaces.

Il est indispensable de se doter d'une stratégie concernant les combattants terroristes étrangers, qui constituent une menace planétaire à long terme non seulement lorsqu'ils sont au combat, mais aussi lorsqu'ils rentrent chez eux ou se rendent dans un pays tiers. Bien qu'un grand nombre de ces combattants abandonnent leur idéologie violente et se réinsèrent dans leur communauté d'origine une fois de retour chez eux, d'autres continuent à poursuivre leurs activités terroristes à court et long terme. La prévention revêt donc une importance particulière sur ce plan. Mettre en œuvre des mesures touchant le grand public va à l'encontre du but recherché, car l'opinion publique ne voit pas d'un bon œil les mesures de lutte contre le terrorisme ayant des répercussions négatives sur elle. Les pays doivent améliorer leur stratégie de lutte contre la propagande terroriste en ligne, en prenant par exemple le contre-pied de cette vision du monde sur les médias sociaux. Il est également urgent de promouvoir l'échange de renseignements à l'échelon international. Bien souvent en effet, les problèmes rencontrés dans un pays peuvent être en partie résolus dans un autre, comme c'est le cas avec les combattants terroristes étrangers.

L'UIP, le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et l'ONU DC doivent collaborer pour renforcer les capacités des pays ne disposant pas d'un cadre juridique adapté. Ils doivent veiller à ce que les pays transposent les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies dans leur législation nationale et mettent en place un système d'échange d'informations approprié. Il est en outre extrêmement important que les pays soient en mesure d'obtenir des preuves des activités terroristes ou des crimes de guerre. Sans preuves, il devient impossible de traîner les coupables en justice. L'Iraq est un exemple de pays dans lequel le système juridique doit être amélioré. L'UIP devrait aussi, en collaboration avec les Nations Unies, offrir une aide au développement à ceux qui en ont besoin.

Le PRESIDENT précise que le programme conjoint prévoit que les Nations Unies puissent venir en aide aux gouvernements et aux parlements tentant de prévenir l'extrémisme, notamment dans les domaines législatif, du contrôle ou de l'éducation. Les intervenants suivants représentent par conséquent des organisations de la famille des Nations Unies. Mme S. Alirzayeva travaille au Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, M. A. Avnessov est le plus éminent

spécialiste de la prévention de l'extrémisme violent au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et M. B. Tukhtabayev est l'un des hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Genève.

Mme S. ALIRZAYEVA (Directrice de cabinet du Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme), *intervenante*, rappelle que la création du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies remonte à juin 2017. Le terrorisme et l'extrémisme violent constituent une grave menace pour le monde entier. Cette menace a été intensifiée par le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers consécutifs à l'effondrement de Daech en Iraq et en République arabe syrienne. La coopération multilatérale est indispensable pour tenir compte de la nature transnationale des groupes terroristes. L'une des priorités que s'est donc données le Bureau de lutte contre le terrorisme a consisté à nouer des partenariats efficaces aux échelons mondial, régional et national. Des mesures ont été prises à cet égard, notamment en prévoyant l'instauration d'une nouvelle unité chargée de la coordination avec la société civile. Le Bureau a aussi élaboré un Pacte des Nations Unies sur la coordination de la lutte mondiale contre le terrorisme, auquel participent plus de 36 entités des Nations Unies, ainsi qu'INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes. Ce Pacte améliorera la collaboration au sein du système des Nations Unies et au-delà, par exemple en encourageant les partenaires à mobiliser collectivement des ressources et à mettre en œuvre des projets conjoints dans le but d'éviter les chevauchements. De surcroît, le Bureau a signé un grand nombre de protocoles d'accord avec un éventail de partenaires. Pour que la prévention de l'extrémisme violent se révèle efficace, une approche pangouvernementale doit être adoptée. Les femmes et les jeunes doivent être pleinement intégrés dans ces efforts, qui doivent tenir compte de la contribution apportée par les organisations non gouvernementales, les dirigeants religieux et les communautés locales. Il faut aussi combattre l'idéologie prônée par les terroristes.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un document dynamique revu tous les deux ans. Le principal donateur est l'Arabie saoudite, mais d'autres Etats membres apportent aussi leur contribution. Les efforts de prévention de l'extrémisme violent consentis par les Nations Unies répondent à la demande et exigent par conséquent une appropriation nationale. Environ 274 projets sont actuellement déployés par 17 entités des Nations Unies dans 84 pays répartis sur toutes les zones prioritaires du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent.

Les parlements jouent un rôle fondamental en transposant les engagements internationaux en matière de lutte contre le terrorisme dans la législation nationale et en veillant à leur application. L'UIP a sensibilisé les parlementaires aux initiatives et aux instruments de lutte contre le terrorisme. Elle a aussi encouragé l'échange de bonnes pratiques et offert une assistance technique aux parlements. L'intervenante se félicite de l'initiative prise par l'UIP d'organiser, en collaboration avec le PNUD, des réunions régionales traitant du rôle que peuvent jouer les jeunes parlementaires dans la prévention de l'extrémisme violent. Elle accueille aussi avec satisfaction le programme conjoint UIP-ONU visant à renforcer le rôle incombant aux parlements dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Son organisation sera ravie de collaborer avec l'UIP et les parlements nationaux dans tous leurs domaines d'intérêt commun.

M. A. AVANESSOV (Conseiller spécialisé dans la prévention de l'extrémisme violent au PNUD), *intervenant*, déclare que le PNUD entretient des relations étroites avec l'UIP, tout particulièrement maintenant que les deux Organisations sont liées par un protocole d'accord, signé l'année dernière. Un grand nombre de projets du PNUD exigent d'ailleurs l'approbation du Parlement avant de pouvoir être mis en œuvre. Les demandes d'assistance présentées par les pays pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent se sont multipliées ces dernières années. Le terrorisme a eu de graves conséquences économiques et entraîné des pertes se montant à 14 millions de dollars E.-U., soit 12 pour cent du PIB mondial. Il exerce donc une influence forte sur le développement. Le terrorisme et l'extrémisme violent sont toutefois aussi la conséquence d'un manque de développement. Telle est la raison pour laquelle la communauté internationale doit s'unir pour mettre en œuvre les ODD. L'Objectif 16 est particulièrement significatif, car il existe un lien évident entre le terrorisme et la mauvaise qualité de la gouvernance. Les personnes qui rejoignent des groupes terroristes sont en général des personnes ayant subi des injustices sociales et qui se méfient donc de l'Etat. Il est important de trouver un équilibre entre les mesures de prévention relevant du développement durable et les actions de nature sécuritaire.

Grâce à l'intervention énergique du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, l'aptitude des institutions de l'ONU à collaborer en matière de lutte contre le terrorisme s'est nettement améliorée ces deux dernières années. Outre le Pacte et les protocoles d'accord, de

nombreuses entités des Nations Unies ont œuvré sur le terrain. Elles ont par exemple aidé un grand nombre de pays à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux. La responsabilité de contrôler l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans d'action nationaux revient toutefois aux parlementaires. Il est normal que la sécurité soit au cœur d'un grand nombre de ces plans, mais une optique plus équilibrée, intégrant les aspects socio-économiques, devra être adoptée. De surcroît, de nombreux plans d'action nationaux ne tiennent pas compte de la perspective des femmes ni de celle des jeunes. Il est particulièrement important de faire participer les jeunes, qui sont souvent les ferments du changement. Les parlementaires doivent tenir compte des particularités nationales en adaptant leurs interventions à la réalité locale. Ils doivent aussi lutter contre la stigmatisation.

M. B. TUKHTABAYEV (Chargé de liaison, UNESCO), *intervenant*, qualifie le terrorisme et l'extrémisme violent de défis transnationaux. Un seul gouvernement ou une seule organisation n'en viendra jamais à bout, car ils exigent une action multilatérale concertée aux échelons mondial, régional et national. L'UNESCO a pour mission d'ancrer la défense de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes grâce à l'éducation, la culture et la science. C'est en se consacrant à cette mission que l'UNESCO a combattu le terrorisme et l'extrémisme violent. Lutter contre le terrorisme ne suffit pas. Il faut aussi déployer des efforts de prévention pour s'attaquer à la racine de ce mal. L'UNESCO a lancé plusieurs initiatives en ce sens, notamment en défendant une éducation de qualité et en développant l'éducation aux médias dans le but de prévenir la radicalisation en ligne des jeunes. Elle œuvre aussi à autonomiser les jeunes afin qu'ils prennent part à la société et met la puissance de la culture et de la diversité au service du dialogue, du respect et de la compréhension mutuelle. L'éducation seule ne viendra pas à bout de l'extrémisme violent, mais elle contribuera de façon significative à sa prévention. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent par l'éducation est tout à fait conforme à l'Objectif de développement durable 4.7.

Pour contribuer à l'instauration de sociétés pacifiques et tolérantes, l'UNESCO a lancé un programme phare, intitulé : "Education à la citoyenneté mondiale", qui vise à soutenir le développement de l'esprit critique des jeunes et à promouvoir leur participation à la résolution des défis locaux et mondiaux. L'éducation à la citoyenneté mondiale ne concerne pas la citoyenneté au sens juridique du terme, mais de nouveaux modes d'interaction culturelle propices au respect des droits de l'homme. L'UNESCO a aussi élaboré des outils et des lignes directrices susceptibles d'aider les enseignants à gérer les sensibilités culturelles en classe. Elle participe à des activités mondiales de plaidoyer et de sensibilisation au rôle joué par l'éducation dans la prévention de l'extrémisme violent et a œuvré pour aider les partenaires du secteur de l'éducation à revoir les programmes et les politiques nationales en matière d'éducation.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent doit mobiliser un vaste éventail d'alliés. Les parlementaires peuvent jouer un rôle précieux en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix.

Mme A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis), s'exprimant en sa qualité de Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, estime qu'il faudrait organiser davantage de réunions-débats sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au cours des prochaines Assemblées de l'UIP. Elle invite ses collègues à s'exprimer.

Un autre délégué des EMIRATS ARABES UNIS juge fondamental d'œuvrer de concert contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les Nations Unies devraient se consacrer à la lutte contre la pauvreté et l'UNESCO à la promotion de l'éducation. En adoptant une telle perspective, la communauté internationale réussira à venir à bout du terrorisme. L'UNESCO en particulier devrait adapter les programmes scolaires et traiter des conséquences culturelles des idéologies radicales. Les jeunes se radicalisent à travers les médias sociaux. Les parlementaires doivent donc combattre le cyber-terrorisme, notamment en adoptant les lois requises. Les Emirats arabes unis ont créé le Centre Sawab, qui a vocation à prendre le contre-pied de l'idéologie défendue par les terroristes. C'est un modèle dont d'autres pays pourraient s'inspirer. Les parlementaires doivent échanger leurs connaissances et bonnes pratiques de façon systématique. L'UIP doit aborder cette question en unissant ses forces à celles des Nations Unies, notamment en concevant un plan visant à éradiquer la pauvreté et en prenant des mesures pour réaliser les ODD destinés à combattre le terrorisme.

Mme A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis), s'exprimant en sa qualité de Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, souhaite que la communauté internationale crée davantage d'enceintes permettant aux victimes du

terrorisme partout dans le monde de raconter leur histoire. Plus la parole circulera et plus l'élan créé sera puissant. En tant que représentants du peuple, il est essentiel que les parlementaires entendent le témoignage des victimes. Les parlementaires bénéficieront du soutien technique du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui leur offrira aussi une plateforme de discussion de questions d'intérêt commun et élaborera des recommandations. Le Groupe a récemment lancé son premier plan d'action. L'intervenante se félicite du partenariat noué par l'UIP et les Nations Unies et invite instamment les parlementaires à agir. Personne n'est à l'abri du terrorisme, qui ne respecte ni frontières ni religion.

M. A. NAJAFI KHOSHRANDI (République islamique d'Iran) s'inscrit en faux contre les observations formulées par le délégué du Bahreïn, dont il considère qu'elles sapent la paix et la sécurité. L'Iran a joué un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme. Sans le soutien de l'Iran, l'EIL aurait conquis une large part du Moyen-Orient.

En matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, il est important de respecter les procédures et les normes légales. La communauté internationale doit condamner toute tentative de prêter main-forte à des groupes terroristes. Les pays doivent inciter les jeunes à prendre part à la vie politique. Ce faisant, ils leur redonneront espoir et les préserveront du terrorisme. L'UIP devrait créer une fondation chargée de développer le dialogue entre les jeunes et leur offrir les structures dont ils ont besoin sur ce plan. L'Iran, qui a d'ores et déjà fondé un Ministère de la Jeunesse et des Sports, s'emploie à créer un parlement des jeunes.

Le pays a récemment subi deux attentats terroristes, qui ont fait de nombreuses victimes et blessés. L'intervenant prie les parlementaires, tout particulièrement ceux qui siègent au Parlement européen, de considérer l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien comme un groupe terroriste. L'Iran a combattu le terrorisme aussi bien par la voie militaire que diplomatique. Le pays de l'intervenant est par exemple à l'origine de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour un monde contre la violence et l'extrémisme violent. Il a également mis en place une coordination militaire avec la République arabe syrienne, la Fédération de Russie et l'Iraq.

Un délégué du QATAR considère la justice sociale comme essentielle dans la lutte contre le terrorisme. Il est indispensable de promouvoir la coopération internationale à tous les échelons, entre toutes les organisations et parmi tous les pays. Les parlementaires doivent commencer par s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, notamment la corruption, la pauvreté et l'absence d'éducation. L'éducation est l'outil le plus puissant pour lutter contre le terrorisme. Les parlementaires doivent aussi s'attaquer au financement du terrorisme. Toutes les mesures prises doivent respecter les droits de l'homme. Le Qatar a créé plusieurs commissions parlementaires et signé un grand nombre d'accords et de conventions dans le but de combattre le terrorisme. Il reste fondamental de mobiliser toutes les ressources et capacités parlementaires pour lutter contre ce phénomène aux échelons régional et international.

Mme I.R. MEDINA (République bolivarienne du Venezuela) déclare que le Venezuela, pays où régnait autrefois la paix, a récemment connu des épisodes d'extrême violence. En février 2014 et 2017, plusieurs parlementaires de l'Assemblée nationale ont lancé une série d'attaques contre le pays. Le Président du Venezuela et plusieurs représentants du Gouvernement ont par ailleurs été victimes en août 2018 d'une attaque par drone organisée par deux parlementaires entretenant des liens avec les Etats-Unis. Ce dernier attentat n'était rien d'autre qu'une tentative d'assassinat. Il est donc évident que le terrorisme n'est pas uniquement dû à des facteurs socio-économiques tels que la pauvreté et le manque d'éducation. Dans le cas du Venezuela, des intérêts géopolitiques sont aussi en cause. Il est essentiel d'inclure de tels attentats dans les études portant sur le terrorisme. La communauté internationale, y compris les gouvernements et les médias, doivent condamner les attentats. Pour prévenir le terrorisme, il est essentiel de protéger la démocratie. Pour le Président du Venezuela également, la démocratie n'a pas de prix. Au lieu de suspendre les garanties pendant les violences, comme la Constitution vénézuélienne l'y autorisait, il a préféré élargir le dialogue national en convoquant une assemblée constituante nationale. Son intervention a contribué à apaiser la violence. De surcroît, il est important d'éviter que les médias ne diffusent des informations fallacieuses et de demander des comptes aux Etats-Unis. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, les Etats-Unis sont tenus de préserver la paix et la sécurité et de respecter le droit international. Au lieu de cela, ils font le jeu de la violence dans le monde entier.

Mme W. MUHIA (Assemblée législative d'Afrique de l'Est) se déclare convaincue qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. Il est inutile de consacrer du temps et des ressources à tenter de comprendre l'origine du terrorisme, puisqu'il apparaît de toute évidence que c'est la pauvreté qui en est la cause profonde. Tous les partenaires doivent collaborer à éradiquer la pauvreté. Les jeunes qui ont accès à des emplois, des services médicaux, des abris, une éducation et une alimentation adaptés ne sont pas tentés par le terrorisme. Les jeunes qui font le choix du terrorisme sont attirés par la promesse d'une vie meilleure, que les gouvernements n'ont pas su leur offrir.

La séance est levée à 13 h 35.

Réunion-débat sur le thème *Jeter des ponts entre les milieux parlementaires et scientifiques*

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de M. P.F. Casini (Italie), parlementaire.

Le PRESIDENT déclare qu'il est important de rapprocher les milieux scientifiques et politiques, alors que des progrès scientifiques et technologiques sont continuellement réalisés. Les scientifiques fournissent des données relatives au fonctionnement du monde, et les femmes et hommes politiques peuvent utiliser ces données pour trouver rapidement des solutions aux problèmes mondiaux. Néanmoins, les politiques publiques doivent être basées non seulement sur la science, mais aussi sur des valeurs éthiques, car la science peut servir le bien comme le mal, dépendant de la façon dont elle est appliquée. Si les pays ne peuvent pas prédire les découvertes scientifiques, ils peuvent identifier les tendances de fond en matière de sciences et de technologies qui auront une influence sur le développement à long terme. Par exemple, pour de nombreuses entreprises, la science et la technologie changeront le paysage de la concurrence. Elles pourront aussi contribuer à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques, aux populations vieillissantes et aux retraites. Le Président salue l'Accord de coopération entre l'UIP et le CERN. Les deux Organisations lanceront bientôt la première séance des Ecoles de la science pour la paix (Science for Peace Schools), qui sera axée sur les énergies renouvelables. L'objectif de ces écoles est d'améliorer la coopération transfrontière sur des projets scientifiques locaux, en particulier dans les régions où la tension est élevée. Il est également important de mettre en place des réseaux parlementaires pour collaborer avec la communauté scientifique. Ainsi, les parlementaires auront accès au monde scientifique, qui évolue rapidement, et les scientifiques pourront se faire une idée de la politique. Le Président présente le groupe d'experts.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada), *intervenante*, estime que les parlementaires, en tant que responsables politiques, doivent être au courant des développements scientifiques. Néanmoins, la science évolue tellement vite qu'il n'est pas toujours facile de suivre. Le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, dont elle assume la présidence, débat sur des moyens d'utiliser le savoir scientifique pour promouvoir la paix. Le programme des Ecoles de la science pour la paix que l'UIP mettra en place en collaboration avec le CERN fait partie de ces moyens. Ces écoles visent à encourager les parlements, en particulier ceux situés dans des zones de tensions politiques, à travailler ensemble sur des projets fondés sur la science qui pourront améliorer la vie des citoyens ordinaires, telles que les mères.

Le Canada mène plusieurs initiatives pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans les métiers liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM). Par exemple, il a lancé la campagne "Optez pour les sciences" afin d'encourager plus de filles à commencer un parcours en STIM. Il y a aussi un programme appelé "CodeCan", qui enseigne la programmation et d'autres compétences numériques aux enfants de la maternelle à la fin du secondaire, en particulier les filles. Le Gouvernement a en outre lancé le Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, qui cherche à soutenir les groupes sous-représentés tels que les femmes, les populations indigènes, les personnes en situation de handicap et les minorités. Il alloue aussi 5 millions de CAD chaque année à Condition féminine Canada, qui réalise des recherches sur l'égalité entre les sexes. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a aussi lancé un certain nombre d'initiatives.

Une loi légalisant la marijuana sera bientôt en vigueur au Canada. Les scientifiques se sont prononcés contre cette loi en raison des effets néfastes que la marijuana peut avoir sur la santé et la sécurité. Néanmoins, le Gouvernement a promis d'introduire cette loi lors de la campagne électorale, et le Parlement l'a approuvée. La situation montre donc que des tensions peuvent exister entre les préoccupations des parlementaires et celles des scientifiques.

M. F. QUEVEDO (Directeur du Centre international Abdus Salam de physique théorique – CIPT), *intervenant*, explique que le CIPT a été fondé il y a 50 ans par le scientifique et lauréat du prix Nobel de la paix Abdus Salam. Il s'agit d'une institution de l'ONU fonctionnant dans le cadre d'un accord tripartite entre l'UNESCO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Gouvernement italien. Ce dernier fournit la majeure partie du financement opérationnel. Le CIPT remplit une double mission : mener des recherches scientifiques de pointe et promouvoir la

science dans le monde entier. Les scientifiques du CIPT mènent des recherches sur un large éventail de sujets dans les domaines de la physique et des mathématiques. Ces sujets comprennent la cosmologie, la physique des hautes énergies, les sciences des matériaux, la physique des systèmes aériens, la géophysique et les sciences quantitatives du vivant. Le Centre est engagé aussi bien dans l'éducation que dans la sensibilisation. Il dispose d'un réseau de scientifiques à travers le monde qui bénéficient d'un soutien au renforcement de leurs capacités pendant l'ensemble de leur carrière.

Le CIPT est constitué de scientifiques qui collaborent surtout avec leurs pairs. S'il entretient des rapports avec les universités, les ministères de la science et les organisations internationales, ses relations avec les parlements sont limitées. Par le passé, le CIPT a collaboré avec le Parlement nigérian dans le cadre d'un accord qui a résulté en un grand nombre de visites et de discussions organisées entre les deux entités. Cette collaboration n'a cependant duré que quelques années. En outre, le CIPT a récemment fait une présentation au Parlement du Guatemala concernant la situation scientifique dans le pays, sur la base d'une analyse réalisée par l'UNESCO. L'objectif de la présentation était de sensibiliser les parlementaires sur l'importance de la science et de les encourager à investir davantage dans la science et dans les technologies. De plus, les parlementaires guatémaltèques travaillant sur des questions scientifiques bénéficient d'un soutien, aucun d'entre eux n'ayant reçu de formation préalable. Il est capital que les parlementaires offrent aux scientifiques un meilleur accès aux parlements. L'UIP doit mettre en place un réseau permanent afin de donner aux scientifiques la possibilité de s'exprimer à chacune de ses assemblées. Ces derniers doivent aussi être plus proactifs pour ce qui est de communiquer leurs recherches aux femmes et hommes politiques. Il faut que davantage de scientifiques occupent des postes parlementaires.

M. P. LOMAS (Raspberry Pi), *intervenant*, pense que l'ingénierie représente un moyen de concrétiser les découvertes scientifiques et de les rendre utiles pour la société. Les technologies pourront atteindre leur valeur maximale uniquement si elles sont déployées à large échelle. Pourtant, elles sont de plus en plus centralisées dans un petit nombre d'entreprises. Il est impératif de démocratiser les technologies pour que les communautés puissent les exploiter et en tirer des bénéfices à l'échelle locale. Il est ainsi particulièrement important de responsabiliser les jeunes dans ce sens.

Si l'innovation technologique est de plus en plus rapide, les systèmes éducatifs formels n'arrivent pas à suivre, et on enregistre un déclin de l'intérêt pour les sujets STIM. De plus en plus, les enfants deviennent des consommateurs de technologies, et non plus des créateurs. La Fondation Raspberry Pi a été créée dans le but de renverser la vapeur. Elle a mis en place différents programmes de sensibilisation. Les jeunes du monde entier peuvent accéder gratuitement à ses ressources numériques en ligne. L'ordinateur Raspberry Pi est peu coûteux et n'a pas besoin de beaucoup d'énergie pour fonctionner, ce qui le rend facilement accessible, même dans les zones reculées. La Fondation encourage aussi la création de projets au sein des communautés. Dans ce sens, elle offre régulièrement aux jeunes des occasions de présenter leurs découvertes, les aidant ainsi à améliorer leurs compétences en matière de présentation et de communication. La collaboration est aussi encouragée, car de nombreux projets, scientifiques comme technologiques, sont pluridisciplinaires. Certains étudiants, même très jeunes, montrent un réel potentiel, en choisissant de concevoir des produits ayant un impact positif sur la société. Par exemple, un groupe d'enfants ont créé un fauteuil roulant à bas coût contrôlé par le regard.

La Fondation nourrit des ambitions mondiales. Elle dispose d'un réseau de bénévoles et de sponsors dans le monde entier et a traduit ses ressources en 26 langues. Des traductions dans 24 langues supplémentaires sont en cours. Les technologies sont déployées de façon à aider les communautés à aborder des problèmes locaux. Par exemple, la surveillance de la barrière de corail en Thaïlande et en Indonésie est entièrement réalisée par les communautés locales, avec l'aide de la Fondation Raspberry Pi. Cela montre que de petites actions peuvent avoir de grandes retombées à l'échelle locale.

M. G. GIRARDI (Chili) déclare que son parlement a créé une commission scientifique permanente, dont les membres ne sont pas seulement des parlementaires, mais aussi des scientifiques issus des meilleures institutions. En outre, les universités ont la possibilité d'assister à la préparation de lois pour le Sénat. Chaque année, le Chili organise un événement intitulé le Futur congrès (*Congreso Futuro*), auquel sont conviés des intellectuels, des philosophes et des scientifiques du monde entier. En général, on dénombre environ 35 000 participants, et trois millions de personnes qui suivent l'événement dans les médias. Pendant une semaine, l'ensemble du pays parle de science. Les jeunes sont sollicités, de même que les habitants des

villes et villages les plus pauvres. L'intervenant invite les parlementaires de l'UIP à participer à l'événement. L'ensemble des services seront gratuits.

L'UIP doit travailler en plus étroite collaboration avec la communauté scientifique. Bien que les parlements disposent des outils nécessaires pour mettre en œuvre le changement, il leur manque la vision. L'humanité peut aller très loin avec la science, notamment avec la robotique, l'intelligence artificielle, la biotechnologie et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le transhumanisme est donc très pertinent. Les parlementaires doivent aussi tenir compte de la dimension éthique de la science.

Mme A. MAKONDA RIDLEY (Malawi) estime que les parlementaires doivent trouver des moyens de réunir la science et la politique. Les parlements dans les pays moins développés, tels que le Malawi, ne se fondent que rarement sur des preuves scientifiques pour mener leurs activités. La situation doit changer si l'on veut que la science revête un sens pour ceux qui en ont le plus besoin. Une enquête réalisée au Malawi a montré que le pays n'a pas de lacunes scientifiques à proprement parler, mais que les compétences nécessaires pour traduire la science en technologies lui font défaut. Par conséquent, il est impossible de rendre la science populaire. Les femmes et hommes politiques et les scientifiques doivent travailler main dans la main pour rendre les parlements plus conscients des faits.

M. H.F. SCHOPPER (ancien directeur général du CERN) déclare qu'il est capital de réunir la science et la politique. En effet, souvent, ces deux domaines, de mentalités différentes, ne se comprennent pas. Souvent, quand les connaissances scientifiques évoluent, les femmes et hommes politiques ne font plus confiance à la science. Pourtant, les nouvelles découvertes scientifiques ne signifient pas nécessairement que les hypothèses précédentes sont erronées. De même, les scientifiques ne comprennent pas toujours le fait que les femmes et hommes politiques pensent d'abord aux retombées sur les élections avant d'approuver un projet. Les deux doivent apprendre l'un de l'autre. Par exemple, la science pourrait aider les femmes et hommes politiques à établir la confiance entre les pays. En effet, le CERN a été fondé après la Seconde Guerre mondiale par des scientifiques et des politiciens, dans l'objectif de réaliser des programmes de recherche scientifique et de rétablir le dialogue après la guerre qui a opposé différents pays d'Europe. Il est important de travailler ensemble pour réaliser des objectifs communs.

M. A.P. DA SILVA (Timor-Leste) affirme que les parlementaires ont besoin d'un accès aux connaissances scientifiques et que les scientifiques ont besoin d'un accès à la politique. C'est uniquement ainsi que les femmes et hommes politiques pourront mettre en place des politiques informées et distribuer les ressources de façon adéquate. Le présent forum doit énoncer des recommandations fortes à l'intention du Secrétariat de l'UIP sur l'importance de créer des liens entre les parlements et la communauté scientifique, en particulier dans les pays en développement.

M. A. ALKINJ (République arabe syrienne) informe que, malgré la guerre, la Syrie a réalisé de grandes avancées scientifiques. L'UIP doit organiser plus de débats sur des sujets liés à la science lors des assemblées à venir. La présente séance est une étape positive vers la création de liens entre les scientifiques et les parlementaires.

M. J.M. MÜLLER (Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIAAS)) estime que, d'une part, les femmes et hommes politiques doivent de plus en plus compter sur les experts scientifiques, car les défis politiques deviennent de plus en plus complexes. D'autre part, de plus en plus de personnes voient la science comme le problème plutôt que comme la solution. Les politiciens et les scientifiques doivent travailler ensemble pour résoudre ce paradoxe. Les parlementaires doivent poser des questions aux scientifiques et soutenir l'utilisation des preuves scientifiques dans l'élaboration des politiques publiques. En effet, les politiques basées sur des faits sont plus durables que celles qui ne le sont pas. Les scientifiques, quant à eux, doivent s'engager davantage auprès des femmes et hommes politiques, ainsi qu'auprès des citoyens. Le véritable engagement ne consiste pas seulement à apporter des preuves scientifiques ; il consiste aussi à faire preuve d'empathie vis-à-vis des préoccupations du public et à prendre part à des débats publics. Ces derniers doivent concerner aussi bien les valeurs que la science.

Mme R. AL-MANSOORI (Qatar) dit que son pays a pris un certain nombre de mesures pour renforcer la recherche et l'innovation scientifique. Par exemple, un pourcentage élevé du PIB est alloué à la science. Le Gouvernement a mis sur pied un institut dont l'objectif est d'examiner les progrès scientifiques réalisés par les pays voisins. Il a aussi créé un fonds qui verse des contributions à la recherche scientifique dans le monde entier. Le pays comptabilise un total de

90 brevets en sciences et en technologies. De nombreuses solutions technologiques ont été déployées dans le cadre de plusieurs événements majeurs. La prochaine Coupe du monde de football ne fera pas exception.

M. T. COURVOISIER (European Academies Science Advisory Council - EASAC) explique que l'EASAC est une instance qui réunit les académies des sciences de nombreux pays d'Europe. Il a été fondé en 2001 pour donner suite à la prise de conscience que, pour être politiques, les politiques doivent être basées avant tout sur les connaissances. Il n'est pas rare de trouver des scientifiques qui souhaitent contribuer à l'élaboration des politiques. Les parlements doivent donc tirer parti de cette volonté. On trouve souvent de tels scientifiques dans les académies des sciences. Toutefois, certaines académies ont besoin d'une réforme avant de pouvoir prodiguer des conseils.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) estime qu'il est important de partager les connaissances scientifiques dans les parlements et à travers les pays. Cependant, les parlementaires doivent vérifier que les informations qui sont communiquées sont authentiques. L'UIP doit prendre des mesures pour motiver les parlementaires à participer à la science. Faire passer une résolution sur la question pourrait être une de ces mesures. Bahreïn a introduit un prix de la recherche scientifique ouvert à toutes les personnes du monde entier.

M. P. LOMAS (Raspberry Pi), *intervenant*, affirme que l'éducation conduira à la démocratisation de la science et des technologies. Les pays doivent donc investir dans l'éducation. Ainsi, ils créeront des groupes de personnes capables d'éclairer le débat au sein de leurs pays respectifs et au-delà. Les petits pays avec un budget limité sont capables d'innover avec succès. D'ailleurs, parfois, ils innovent de façon plus positive que les grands, car ils comprennent mieux les problèmes. L'intervenant encourage les parlementaires à faire de petits efforts dans les domaines de la science et des technologies, de laisser les graines de ces efforts pousser, et de reproduire, dans d'autres parties du pays, les efforts qui auront porté les meilleurs fruits.

M. F. QUEVEDO (Directeur du CIPT), *intervenant*, signale que de nombreux pays, en particulier des pays en développement, ont tendance à se concentrer sur les sciences appliquées, au détriment des sciences fondamentales. Pourtant, ces dernières sont essentielles si les pays entendent créer une culture scientifique et trouver des solutions à long terme à leurs problèmes. Il salue la commission scientifique créée par le Chili et encourage les autres pays à prendre des mesures semblables. Il est capital de veiller à ce que les parlements soient ouverts aux scientifiques. Les parlements doivent prendre leurs décisions en se fondant sur des preuves scientifiques. Il rappelle la nécessité de mettre en place une structure avec l'UIP qui établisse un lien permanent entre les scientifiques et les parlementaires.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada), *intervenante*, déclare que voir un tel intérêt pour la question fait chaud au cœur. Pour répondre à la déléguée du Malawi, les parlementaires canadiens doivent vérifier les faits, car on pourrait leur en tenir rigueur. Il y a de la place pour les scientifiques dans la politique. En effet, un scientifique primé a été élu au Parlement canadien. Il a ensuite pris la présidence de la commission scientifique et mené diverses études. Il faut que les scientifiques prennent l'initiative de nouer le dialogue avec les femmes et hommes politiques. Les parlementaires accepteront certainement de les rencontrer.

Il est important pour les femmes et hommes politiques de découvrir les faits afin de pouvoir identifier ce qui manque. Au Canada, les femmes immigrantes représentent la majorité des diplômés en STIM. Paradoxalement, le taux de chômage chez les femmes diplômées en STIM est plus élevé que chez leurs homologues masculins, et le revenu annuel de ces femmes est inférieur à celui de ces hommes. Le Canada cherche donc à améliorer l'égalité des chances. Non seulement, il encourage les femmes à commencer un parcours en STIM, mais il améliore aussi leur accès à l'emploi. Les parlementaires doivent observer l'état de la science dans leurs pays respectifs et faire évoluer la situation pour que les citoyens ordinaires puissent en bénéficier.

La séance est levée à 15 h 55.

Débat paritaire sur le thème *Garantir que les enfants jouissent de leurs droits et grandissent à l'abri de la violence*

SEANCE DU MERCREDI 17 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 25 sous la conduite de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, en qualité de modératrice.

On projette la bande-annonce du documentaire "The Price of Free".

La MODÉRATRICE dit que le Forum des femmes parlementaires de l'UIP a organisé le débat paritaire dans le but de promouvoir le dialogue entre les femmes et les hommes au sujet de questions d'intérêt commun. Le débat à suivre s'intéressera à l'une des responsabilités les plus importantes du Parlement : protéger les enfants contre la violence et les mauvais traitements. Les discussions mettront en lumière les pratiques parlementaires, les expériences et les leçons tirées. Les participants accorderont également une attention particulière à la manière dont une politique tenant compte des questions relatives à l'égalité hommes-femmes peut contribuer à résoudre le problème à l'examen. La modératrice présente les intervenants. Ceux-ci indiqueront si les filles et les garçons sont confrontés aux mêmes formes de violence et si la violence les touche différemment. Ils expliqueront la façon dont une perspective sensible au genre pourra améliorer les résultats de la lutte contre la violence à l'égard des enfants. Ils expliqueront en outre comment les parlementaires peuvent utiliser la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour faire en sorte que les filles et les garçons vivent une enfance exempte de violence.

M. O. JAMES (Directeur de la Campagne mondiale, Fondation des Enfants de Kailash Satyarthi), *intervenant*, dit qu'il travaille actuellement sur la campagne *100 million for a 100 million*, qui vise à garantir que chaque enfant est libre, instruit et en sécurité. L'ampleur de la violence à l'égard des enfants dans le monde est une honte et une action urgente s'impose. Il dit espérer que le documentaire *The Price of Free*, dont la bande-annonce vient d'être projetée, aura un effet considérable sur la prévention de la violence à l'égard des enfants.

Les garçons et les filles se heurtent à des formes de violence différentes. Par exemple, le taux d'homicides est plus élevé chez les garçons alors que la violence sexuelle touche davantage les filles. Par conséquent, les solutions sont forcément différentes. Les parlementaires peuvent s'attaquer au problème de plusieurs façons. Premièrement, ils doivent agir au niveau de leurs propres circonscriptions. Il est primordial d'exiger des mesures de la part des responsables locaux et des dirigeants œuvrant à l'échelle communautaire, tels que les chefs de police et les directeurs d'école. Ils doivent veiller à ce que des services d'assistance soient disponibles et que les enfants sachent comment obtenir de l'aide. Les parlementaires doivent également chercher à savoir si leur circonscription est un foyer de violence. Deuxièmement, il est très important de soutenir les enfants marginalisés, en particulier les filles, qui sont les plus vulnérables à la violence. S'attaquer aux inégalités dans leur ensemble, aussi bien au niveau national que mondial, sera utile à cet égard. Troisièmement, les parlementaires doivent adopter de nouvelles lois en se fondant sur les nombreuses ressources sur le sujet qui sont déjà disponibles, dont celles sur la façon de légiférer en tenant compte de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et des Objectifs de développement durable (ODD). Quatrièmement, il est essentiel que les parlementaires participent à des campagnes qui ont une portée plus vaste. En 2017, la Fondation des Enfants de Kailash Satyarthi a organisé une marche à travers l'Inde pour sensibiliser le public à la violence à l'égard des filles. La marche a mobilisé des ministres éminents opérationnels aux niveaux des Etats et du pays. Six mois à peine plus tard, les ministres ont contribué à l'adoption de la première loi de lutte contre la traite des êtres humains en Inde. Cinquièmement, il est également nécessaire de participer aux processus d'examen internationaux, y compris celui mené au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le prochain Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable se penchera également sur les ODD concernant les enfants.

Mme A. GASS (Administratrice, Girls Advocacy Alliance, Plan International), *intervenante*, dit que les filles font face à une double discrimination en raison de leur âge et de leur sexe. Aucune situation n'est vraiment sûre pour elles. Au moins une fille sur trois a été victime de violence au

cours de sa vie, la plupart du temps dans sa propre maison. Une fille sur trois âgée de 15 à 19 ans et vivant en union officielle a subi des actes de violence psychologique, physique ou sexuelle perpétrés par son partenaire. A l'échelle mondiale, 46 pays n'ont pas de lois contre la violence familiale et seuls 52 ont érigé le viol conjugal en infraction. Les filles se heurtent également à la violence à l'école et dans la rue. Une étude récente a montré que les filles se sentent 10 fois moins en sécurité que les hommes dans les espaces publics des villes. C'est un problème universel, qui touche tous les pays et toutes les régions.

Les causes profondes de la violence à l'égard des filles sont multiples et complexes. Bien qu'il existe d'importants facteurs socio-économiques à l'origine de la violence, il est également nécessaire d'examiner les normes, attitudes et comportements sociaux. Les normes sociales peuvent jouer un rôle très positif dans la protection des enfants contre la violence. Cependant, elles peuvent aussi tolérer, normaliser et même encourager la maltraitance des enfants par les adultes et les pairs. Dans le cas de la violence à l'égard des filles, des normes liées aussi bien à l'âge qu'au sexe entrent en jeu. Les filles connaissent des facteurs de vulnérabilité spécifiques parce qu'elles sont des enfants. Elles sont également confrontées à des attitudes discriminatoires sexistes qui les considèrent inférieures aux hommes et aux garçons. En conséquence, les hommes et les garçons sont les auteurs les plus probables de la violence faite aux femmes et aux filles. A cet égard, il est important de débattre de la question de la masculinité. On enseigne souvent aux garçons, dès leur plus jeune âge, que la violence est le meilleur moyen de résoudre les conflits et de prouver leur virilité. Il est essentiel d'enseigner aux enfants des moyens sains de résoudre les conflits dans la petite enfance.

Les systèmes mis en place pour lutter contre la violence sexiste sont souvent déconnectés des systèmes de protection de l'enfance, qui ont tendance à ne pas tenir compte des différences entre les sexes. Toutefois, les filles et les garçons sont victimes de formes de violence différentes et n'en ont pas la même expérience. Il est essentiel de mettre en place des systèmes de protection de l'enfance inclusifs, qui visent à faire évoluer favorablement les inégalités entre les sexes, qui tiennent compte de l'âge et qui prennent en considération les besoins différents des enfants. Ceux-ci doivent également avoir accès à la justice d'une manière adaptée à leur âge.

Mme J.A. GAKUBA (Rwanda), *intervenante*, s'exprimant en sa qualité de membre du Bureau des femmes parlementaires, dit que les garçons et les filles sont touchés par la violence de la même manière lorsqu'ils sont encore dans le ventre de leur mère. Après la naissance, la violence dont ils font l'expérience se manifeste différemment. Les filles sont plutôt confrontées à la violence sexiste, dont le viol et le mariage précoce. Bien que les garçons soient aussi victimes de viols, la société en parle rarement. Les garçons sont particulièrement vulnérables face au travail forcé.

Les enfants sont l'avenir. Il est donc vital de les soutenir dans leur développement. Les gouvernements doivent recueillir des données qui montrent où se situent les problèmes. Ils peuvent le faire en collaborant avec la société civile, qui a souvent accès à des données que d'autres acteurs n'ont pas. Toutes les lois et mesures en matière de protection de l'enfance doivent s'appuyer sur ces données. Il est également important de donner la parole aux enfants eux-mêmes, tant au niveau communautaire que national. Bien que la plupart des cultures cherchent à protéger leurs enfants, les difficultés de la vie font que les garçons et les filles sont parfois laissés sans protection. Les parlementaires doivent encourager les initiatives communautaires qui incitent les citoyens à considérer tous les enfants comme étant les leurs. Les initiatives communautaires doivent viser à prévenir la violence avant qu'elle n'éclate.

La MODERATRICE invite les délégués à répondre à un certain nombre de questions. Premièrement, ils recenseront les principaux défis à relever pour mettre fin à la violence faite aux filles et aux garçons. Deuxièmement, ils mettront en lumière les mesures concrètes que les parlements ont prises pour examiner, du point de vue de l'égalité des sexes, les lois, politiques et budgets pertinents, et indiqueront s'ils ont constaté des résultats positifs. Troisièmement, les délégués préciseront quels sont les outils, les compétences et les connaissances dont les parlements ont besoin pour lutter efficacement contre la violence à l'égard des enfants. Quatrièmement, ils expliqueront la manière dont les parlements peuvent collaborer avec leurs partenaires pour garantir la participation active des hommes et des garçons aux stratégies visant à prévenir et à combattre la violence, notamment la violence sexiste à l'égard des enfants. Il sera particulièrement utile de connaître les bonnes pratiques en la matière.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que les normes sociales qui mènent au mariage précoce constituent des obstacles majeurs qu'il faut surmonter. La situation de la Palestine est différente de celle d'autres pays. Les enfants palestiniens vivent sous occupation et sont donc victimes de nombreuses tragédies. Beaucoup ont été brûlés vifs, emprisonnés ou ont perdu des proches. Le climat de criminalité et de violence en Palestine a de sérieuses répercussions dans l'esprit des enfants.

Mme J. PRENTICE (Australie) dit que les pays de la région Asie-Pacifique sont souvent perçus comme des paradis idylliques mais que, en fait, ils comptent de nombreux défis en ce qui concerne les femmes et les enfants. Par exemple, la Papouasie-Nouvelle-Guinée enregistre le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde. Quatre-vingt-quatorze pour cent des femmes qui se présentent à l'hôpital sont victimes de violence familiale. Beaucoup d'écoles n'ont pas de toilettes. L'Australie a alloué 1,8 milliard de dollars australiens d'aide à la région Asie-Pacifique dans le seul but d'autonomiser les femmes et les filles. Parmi les institutions auxquelles l'Australie a apporté son aide, on peut citer le Fiji Women's Crisis Centre. Ce centre consacre de grands efforts à la sensibilisation. Il forme également des personnes à la lutte contre la violence à l'égard des femmes en faisant intervenir des stars du football masculin en qualité de porte-parole.

M. A. ALKINJ (République arabe syrienne) dit qu'il est nécessaire de distinguer les différentes formes de violence. Certaines, comme le terrorisme, ont traversé les frontières. De nombreuses femmes et filles souffrent en Syrie à cause du terrorisme. Le Gouvernement syrien considère les enfants comme une priorité absolue. Il a créé une organisation qui traite des questions relatives aux enfants. L'organisation est supervisée par des spécialistes et a des liens avec l'ONU. En Syrie, les enfants, y compris les filles, ont accès gratuitement à l'éducation et aux soins de santé, même en temps de guerre. La province de Tartous a également mis en place un programme d'alphabétisation pour éliminer l'analphabétisme. Malgré les progrès susmentionnés, la Syrie rencontre parfois des difficultés lorsqu'il s'agit de protéger les droits de l'enfant. La communauté internationale doit aider les pays en proie à des conflits. Par-dessus tout, il est nécessaire d'engager le dialogue et d'adopter de nouvelles lois.

Mme R.A. KADAGA (Ouganda) dit que le Parlement ougandais est doté d'un forum pour les affaires des enfants, qui est un organe très efficace lorsqu'il s'agit de faire pression en faveur de la modification de la législation. Il existe également un bureau de la famille au sein de la police, qui se charge des cas concernant les enfants. Les parlementaires ont présenté de nombreuses motions sur la violence sexuelle et les sacrifices d'enfants. En Ouganda, l'un des principaux défis consiste à faire en sorte que les agents des forces de l'ordre et les magistrats comprennent le sort des enfants et traitent les affaires avec toute la sensibilité nécessaire. De plus, les enfants sont souvent ostracisés s'ils dénoncent leurs agresseurs. Il est donc nécessaire d'éduquer la population aux droits de l'enfant.

Un délégué de BAHREIN fait valoir que les parlementaires du monde entier doivent s'attacher à adopter des lois qui favorisent la protection de l'enfance et encouragent l'allocation de budgets appropriés. Les parlementaires doivent surveiller l'application d'une telle législation. Bien que de nombreux pays aient ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, beaucoup n'ont pas les moyens de la mettre en œuvre. Les questions relatives aux femmes et celles relatives aux enfants vont souvent de pair. L'UIP et ses Parlements membres doivent accorder une plus grande attention à la protection de l'enfance. Il serait utile d'organiser un événement spécial pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Mme S. SIRIVEJCHAPUN (Thaïlande) dit que la Thaïlande a fait des progrès en matière de protection de l'enfance en assurant la promotion de la stabilité au sein de la famille et la prévention des mauvais traitements et de la discrimination. Ses efforts législatifs ont été particulièrement importants. Parmi les exemples de législation, on peut citer une loi sur la lutte contre la violence familiale ainsi qu'une loi interdisant aux tuteurs d'abandonner ou de négliger leurs enfants. Quiconque contrevenant à ces dispositions encourt des peines sévères, dont des amendes ou des peines d'emprisonnement. Il est important d'allouer un budget approprié aux questions qui concernent les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Une déléguée du SOUDAN dit que les enfants sont l'avenir et qu'ils doivent donc être une priorité. L'un des plus grands défis en matière de protection de l'enfance a trait à ce que les lois ne sont pas toutes correctement appliquées. Le Soudan s'est doté de diverses lois de protection de l'enfance et a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il a élaboré un guide sur le bien-être des enfants, mis en place un service d'assistance téléphonique pour les

plaintes et créé des tribunaux spécialisés dans les droits de l'enfant. Des efforts sont déployés pour placer les enfants sans famille, tels que les orphelins ou les immigrants illégaux, dans des familles d'accueil. Les enfants de cette catégorie ont droit à l'éducation et aux soins de santé à titre gratuit. Le Soudan a également instauré des peines sévères pour les sévices infligés aux enfants, y compris le viol, pour lesquels les auteurs peuvent être condamnés à la peine de mort. Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école. Les retombées des mesures susmentionnées sont positives.

La MODÉRATRICE dit que la série de questions à suivre s'adresse à Mme Gakuba. Celle-ci présentera les mesures concrètes que son Parlement a prises pour intégrer une perspective de genre dans la promotion des droits de l'enfant et expliquera quelles mesures pourraient être prises pour renforcer et faire progresser ces initiatives. Mme Gakuba dira si son Parlement a créé des forums de dialogue avec la société civile, y compris les organisations des jeunes et celles qui défendent les droits des enfants, en particulier des filles. Enfin, elle mettra l'accent sur les partenariats que les parlements peuvent développer pour améliorer l'efficacité et l'aspect inclusif du processus législatif.

Mme J.A. GAKUBA (Rwanda), *intervenante*, dit que le Parlement rwandais a collaboré avec d'autres institutions pour élaborer la loi sur la protection de l'enfance et le code de la famille. En vertu de la législation rwandaise, chaque enfant doit être élevé au sein d'une famille, plutôt que dans un orphelinat, afin qu'il ait une éducation plus stable. Le pays est par ailleurs doté de lois strictes sur le viol des enfants. Les auteurs sont condamnés à la réclusion à perpétuité pour le viol d'un enfant de moins de 14 ans, et à 25 ans d'emprisonnement pour le viol d'un enfant âgé de 14 à 18 ans. Le Rwanda a créé dans chaque hôpital des centres de services intégrés qui apportent une aide affective et médicale aux enfants victimes de viol. Ces centres assurent également la liaison avec la police. Il est important de tisser des réseaux entre le gouvernement, le parlement et la société civile. Le Rwanda a mis en place une Commission nationale pour les enfants, qui mène ses activités en partenariat avec les forums des enfants. Ces forums, dont les membres sont élus par les enfants eux-mêmes, ont pour but de recueillir les opinions des enfants et de les faire connaître au Parlement.

Mme P. MAFFI (République islamique d'Iran) dit que les parlements ont la responsabilité de promouvoir et de protéger les droits des enfants. L'Iran a pris un certain nombre de mesures législatives à cet égard. Il a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1994. Il a également adopté plusieurs lois. Par exemple, il dispose de lois qui, entre autres, interdisent la pornographie mettant en scène des enfants, protègent les enfants qui n'ont pas de tuteurs, portent création d'une force de police pour les enfants et les adolescents, et allègent certaines peines encourues par ces derniers.

Mme L. DUMONT (France) dit que les enfants doivent être enregistrés pour jouir des droits fondamentaux, tels que les droits à l'éducation et à la santé. On estime à 230 millions le nombre d'enfants "fantômes" de moins de 25 ans, qui ne sont pas enregistrés. Les enfants fantômes sont les principales victimes des mariages forcés, du travail des enfants, du trafic d'organes et d'autres fléaux. Deux mesures doivent être prises pour résoudre le problème. Premièrement, il faut qu'il y ait une mobilisation mondiale dans le contexte des ODD. Deuxièmement, l'UIP doit créer un groupe de suivi chargé de s'attaquer à cette question.

Mme J. DELETOURDIE (Seychelles) dit que les Seychelles ont adopté la loi sur l'enfance, qui couvre tous les aspects du bien-être de l'enfant, y compris les soins obligatoires, la garde volontaire et le placement en famille d'accueil, l'adoption et les institutions pour enfants. Le Gouvernement reconnaît qu'investir dans l'éducation préscolaire est l'un des moyens les plus efficaces de donner de l'espoir aux enfants en ce qui concerne l'avenir. En conséquence, il a rendu l'éducation préscolaire gratuite pour les enfants de trois à cinq ans. La loi relative à l'emploi interdit d'embaucher un enfant de moins de 15 ans et prévoit diverses protections pour les enfants âgés de 15 à 18 ans. Le Code pénal établit des protections contre les agressions sexuelles visant les enfants, pour lesquelles de nombreux auteurs ont été sévèrement punis. La Constitution garantit également que tous les enfants sont égaux devant la loi, quel que soit le statut matrimonial de leurs parents. Aux Seychelles, le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation ont la responsabilité d'assurer le développement des enfants, tandis que le Ministère des affaires sociales est responsable du bien-être des enfants. En 2014, le Ministère des affaires sociales, en partenariat avec d'autres organismes, a lancé une campagne dynamique qui met l'accent sur la communauté en tant qu'acteur clé dans la lutte contre la maltraitance des enfants. Il est vital d'impliquer les parents et les enfants eux-mêmes.

Une déléguée de la FEDERATION DE RUSSIE dit que son pays a mis en place un programme fédéral ciblé intitulé "Décennie de l'enfance". Il a également créé une fondation pour aider les enfants en situation de vulnérabilité et mis en place un service d'assistance téléphonique qui offre un soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence. Il est essentiel que les enfants n'aient pas peur de s'exprimer. Le Gouvernement s'est doté d'une stratégie contre la violence familiale et s'apprête à adopter une loi. La violence à l'égard des enfants est un problème social lié aux difficultés économiques et à l'alcoolisme.

M. A. ROBLEH ABDILEH (Djibouti) dit que la promotion des droits des enfants est vitale pour les nations et les familles. L'UIP doit faire mieux connaître le débat sur la protection de l'enfance. Elle doit créer une plate-forme en ligne qui permettra aux parlementaires d'échanger leurs points de vue sur les progrès qu'ils ont réalisés en matière de droits de l'enfant. Une telle plate-forme sera utile parce que les parlements ne progressent pas tous au même rythme.

Mme P.R. SINGH (Inde) dit que son pays a promulgué de nombreuses lois sur le bien-être des enfants, dont une loi récente qui criminalise toutes les formes aggravées de traite. La loi prévoit des sanctions sévères pour les trafiquants, établit des mécanismes de secours et encourage la réadaptation des victimes. Le Gouvernement collabore étroitement avec toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile. Il est important de continuer à œuvrer ensemble en faveur des droits de l'enfant.

Une déléguée du SENEGAL a dit que son pays a adopté un certain nombre de lois sur la protection de l'enfance, notamment des lois sur la mendicité et les agressions sexuelles. Toutefois, en raison des tabous sociaux, les lois sont rarement appliquées dans la pratique. Il est important de repenser les systèmes de protection de l'enfance. L'UIP doit mettre en place une procédure d'évaluation comparative qui pourrait inciter les pays à prendre des mesures. Les mesures prises par le Rwanda sont pertinentes et arrivent en temps opportun.

Mme J.A. GAKUBA (Rwanda), *intervenante*, dit que les parlementaires doivent représenter toutes les personnes, y compris les enfants. Ils doivent mener des enquêtes qui les aideront à évaluer la situation des filles et des garçons. Il existe généralement plus de données pour les filles que pour les garçons. Il est important de mettre en œuvre les recommandations formulées par les délégués, y compris celles sur la nécessité d'établir des repères et de renforcer la coopération entre les groupes parlementaires.

M. O. JAMES (Directeur de la Campagne mondiale, Fondation des Enfants de Kailash Satyarthi), *intervenant*, dit qu'il est important d'adopter une approche équilibrée des mesures destinées aussi bien aux garçons qu'aux filles. Cependant, la grande majorité des problèmes concernent les filles. Les défis sont partout, mais les solutions aussi. L'Afrique de l'Ouest a fait des progrès dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. Le Rwanda a réussi en ce qui concerne la représentation parlementaire. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la violence familiale, en particulier celle liée à l'alcool. La communauté internationale doit collaborer en faveur des ODD axés sur l'enfant, en particulier à l'approche du 30^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Les parlementaires doivent également rechercher des solutions locales pour les enfants confrontés à la violence dans leur propre circonscription. Ils doivent faire pression pour que des lois soient adoptées et plaider en faveur de la collaboration avec la société civile. Le documentaire dont il était question précédemment sera diffusé dans les parlements avant d'être présenté au public. Les délégués qui s'intéressent au film sont priés de prendre contact avec la Fondation des Enfants de Kailash Satyarthi.

Mme A. GASS (Administratrice de Girls Advocacy Alliance, Plan International), *intervenante*, dit qu'elle souhaite faire trois recommandations finales. Tout d'abord, il est essentiel de mobiliser les citoyens, ce qui signifie qu'il faut faire participer les enfants et les filles. Les enfants ont beaucoup d'idées précieuses sur les questions qui les concernent. Deuxièmement, les parlementaires doivent faire connaître les lois en vigueur afin que les personnes soient conscientes de leurs droits. Troisièmement, l'éducation formelle et informelle est primordiale, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Les enfants et les adolescents peuvent devenir de puissants promoteurs du changement dans leurs communautés s'ils sont sensibilisés à la manière de le faire.

La séance est levée à 10 h 40.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SEANCE DU JEUDI 18 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 17 h 15 sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

(A/139/3-DR)

M. M. BOUVA (Suriname) présente le document final du débat général. Ce document rend compte des discussions très étoffées qui ont été menées ces dernières semaines et définit des moyens concrets pour les parlements de promouvoir la paix et le développement en s'appuyant sur la science et la technologie. Les parlementaires doivent par exemple encourager l'éducation dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Ils doivent promulguer les lois nécessaires et s'acquitter de leur fonction de contrôle. Ils doivent en outre mettre à profit la technologie pour améliorer les processus parlementaires et encourager une culture de l'engagement, notamment au moyen de l'"e-gouvernement" (administration en ligne) et des médias sociaux. En outre, il est essentiel de créer des liens solides entre les communautés parlementaire et scientifique, car ce rapprochement permettra aux parlementaires de faire des choix avisés et d'élaborer des politiques en connaissance de cause. La mise en place d'une collaboration scientifique transfrontalière aiderait les pays à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par ailleurs, les parlements doivent promouvoir le financement impartial de la recherche scientifique.

En substance, le document final souligne l'importance de mettre à profit la science pour jeter des ponts et rapprocher des populations. La technologie et l'innovation scientifique doivent stimuler la paix, la sécurité, la durabilité, le développement, l'intégration sociale, la transparence et le respect des droits de l'homme. S'il est vrai que la science, l'innovation et le changement technologique créent de multiples opportunités, un grand nombre de risques en découlent. Aussi, le document final souligne la nécessité de prendre systématiquement en compte la science dans les débats publics et les processus décisionnels. L'orateur encourage vivement les délégués à traduire ce document en actes dans leurs parlements respectifs.

Le document final est approuvé.

La PRESIDENTE dit que les parlementaires doivent comprendre comment ils peuvent améliorer leurs sociétés grâce à la science et à la technologie. Ils doivent notamment s'engager à promouvoir l'enseignement de la science et de la technologie. Elle exhorte les délégués à faire en sorte que le document final soit examiné au sein de leur parlement, à assurer le suivi des recommandations qui en émanent et à faire rapport à l'UIP à ce sujet.

Point 4 de l'ordre du jour

Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

(A/139/4-DR)

La PRESIDENTE dit que l'UIP a travaillé sur une résolution intitulée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, qu'elle soumettra aux Nations Unies. Elle invite M. J.I. Echániz (Espagne) à présenter la résolution.

M. J.I. ECHANIZ (Espagne), *co-rapporteur*, déclare que cette résolution marque une étape importante pour l'UIP. Il n'a pas été facile de parvenir à un document équilibré du fait que les pays ne sont pas tous touchés de la même manière par le phénomène de la migration. Le texte final reflète toutefois l'ensemble des points de vue exprimés et vise ainsi à trouver un équilibre entre responsabilité et solidarité, qu'il faut considérer ici comme les deux faces d'une même pièce. La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a examiné 100 amendements présentés par 17 pays et par le Forum des femmes parlementaires. Toutes les questions ont pu être résolues par un vote, et la Commission a adopté le texte final par consensus. L'Assemblée doit prendre note des réserves formulées par le Koweït, le Liban et la Pologne.

La résolution affirme avec force que les droits des personnes en déplacement doivent être respectés, quel que soit le statut juridique de ces personnes. Tout en reconnaissant le droit souverain des Etats de déterminer leurs politiques migratoires et les législations y afférentes, la résolution demande aux Etats d'agir dans le respect du droit international des droits de l'homme. Énonçant 27 recommandations, elle exhorte notamment les parlements et les gouvernements à élargir les voies légales de migration et à prendre des mesures pour promouvoir le respect mutuel entre les migrants et les sociétés d'accueil. Elle demande aux autorités de l'Etat de veiller à ce que les migrants aient accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services de base. Elle demande également à l'UIP d'élaborer, d'ici fin 2019, un plan d'action parlementaire pour les migrations.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières crée une nouvelle opportunité de renforcer la coopération et la gouvernance en matière migratoire. Les parlements se doivent de participer au suivi et à la mise en œuvre de ce pacte. Ils doivent notamment soutenir les processus d'intégration régionale et les efforts internationaux de coordination des politiques migratoires. Les délégués doivent relancer le débat sur les migrations avec les gouvernements, la société civile et les migrants eux-mêmes. La résolution doit leur servir de guide à cet égard.

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a décidé d'organiser, à la 140^{ème} Assemblée de l'UIP, une réunion-débat qui ne donnera pas lieu à une résolution. Ce débat fera le point sur le suivi donné par les Membres de l'UIP à trois résolutions adoptées par l'Organisation ces dernières années, à savoir la résolution de 2009 intitulée *La liberté d'expression et le droit à l'information*, celle de 2013 intitulée *Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie*, et celle de 2015 sur le thème *La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles*.

La résolution est adoptée par consensus.

La PRESIDENTE invite les délégations souhaitant commenter leur vote à prendre la parole.

Un délégué du SOUDAN relève que tous les pays doivent assumer leurs responsabilités en matière migratoire, qu'ils soient un pays d'origine, de destination ou de transit. Il exhorte les parlementaires à prendre cette question au sérieux.

Un délégué de l'UKRAINE dit que sa délégation soutient la résolution mais avec une réserve concernant la notion de "double nationalité" mentionnée au paragraphe 16 du dispositif. L'Ukraine interdit la double nationalité. Par ailleurs, même si les instruments internationaux réglementent l'apatridie et l'apartheid, ils ne se penchent pas sur la question de la nationalité multiple.

Un délégué de la JORDANIE fait remarquer que certaines parties de la résolution, notamment les dispositions sur l'apatridie, ne sont pas conformes à la législation nationale de son pays ou à certaines obligations internationales. Il déclare que sa délégation exprime des réserves sur toutes les références à des accords internationaux que la Jordanie n'a pas signés.

Des délégués d'autres Parlements membres font également part des réserves exprimées par leurs délégations sur certains paragraphes ou sur l'ensemble de la résolution, à savoir par le LIBAN sur le paragraphe 9 du dispositif, par le KOWEIT sur les paragraphes 9 et 16 du dispositif, par l'ETHIOPIE sur le paragraphe 16 du dispositif et par la POLOGNE sur l'ensemble de la résolution.

La PRESIDENTE prend note des réserves et promet qu'elles seront signalées en tant que telles dans les Résultats de l'Assemblée. Elle rappelle que la résolution a été adoptée par consensus.

Point 5 de l'ordre du jour**Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement durable, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies**

M. J.I. ECHANIZ (Espagne) dit que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a organisé trois activités, à savoir deux réunions-débat et une audition d'experts. La première réunion s'est penchée sur le thème du désarmement, du contrôle des armes et de la non-prolifération. Les membres de la Commission ont pris connaissance du nouveau programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU, intitulé *Assurer notre avenir commun*. Chaque intervenant a abordé l'un des trois piliers de ce programme, à savoir les armes classiques, les armes de destruction massive et les technologies de l'armement. Le Traité sur le commerce des armes ainsi que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU ont également été abordés dans le cadre d'un message vidéo du Président du Comité 1540. En outre, les parlementaires ont examiné un projet lancé par la Commission visant à leur donner des outils pour contribuer efficacement au désarmement. La deuxième réunion avait pour thème la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors. Deux expertes ont expliqué que la violence sexuelle a toujours été utilisée comme arme de guerre silencieuse pour humilier, détruire et dominer aussi bien les femmes que les hommes et les enfants. Il est même arrivé que les personnes chargées d'aider les victimes commettent elles-mêmes des agressions sexuelles. Les victimes sont rarement entendues et reçoivent une aide minime, tandis que leurs bourreaux sont très rarement poursuivis devant la justice, malgré l'existence d'un cadre juridique. Les participants ont examiné les bonnes pratiques mises en œuvre dans leur pays pour venir à bout de ce problème.

Lors de l'audition d'experts, deux spécialistes se sont exprimés sur la question du mercenariat et de ses liens avec les sociétés militaires et de sécurité privées et les combattants étrangers. Le problème est dû en grande partie au fait que le droit international donne une définition étroite du mercenaire. Les débats ont porté sur les lacunes en la matière et sur les mesures que les parlements peuvent prendre pour lutter efficacement contre l'impunité et renforcer l'assistance juridique aux victimes. Deux co-rapporteurs prépareront un projet de résolution sur la base des discussions menées lors de cette audition d'experts.

Les membres du Bureau de la Commission se sont également réunis pour examiner leur plan de travail. Ils ont confirmé que la session de la Commission à la 140^{ème} Assemblée de l'UIP sera consacrée à la négociation de la résolution sur le mercenariat. Les membres ont jugé d'un commun accord que davantage de visites sur le terrain doivent être organisées. Le Bureau prend note d'une invitation de la Jordanie à cet égard.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) dit que, lors de sa première réunion, la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a discuté du thème de sa future résolution intitulée *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*. Les participants se sont dits préoccupés par la situation du commerce mondial et ont avancé plusieurs propositions constructives pour améliorer le processus. Les co-rapporteurs tiendront compte des commentaires dans le projet de résolution. La Commission a également examiné un projet de document final relatif à la 24^{ème} session de la Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). A cette occasion, l'UIP organisera une réunion parlementaire conjointement avec le Parlement polonais.

En outre, la Commission a organisé une réunion-débat sur le thème "Mettre en application la résolution de l'UIP intitulée *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*". A cette occasion, les participants ont mis en avant les mesures prises par leurs parlements pour encourager le recours aux énergies renouvelables plutôt qu'aux énergies fossiles. Enfin, la Commission a tenu des élections à son Bureau et est convenue de consacrer sa prochaine session au projet de résolution susmentionné sur le libre-échange équitable.

M. L. WEHRLI (Suisse) dit que la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a tenu deux débats. Le premier s'est penché sur des questions de fiscalité internationale. Les trésoreries nationales ont perdu des milliards de dollars du fait que des conglomérats internationaux ont exploité les systèmes fiscaux nationaux et internationaux. Un système de contrôle international adapté à l'état actuel de l'économie dans le monde doit être mis en place. Les délégués se sont dits très favorables à la création d'un organe fiscal international, comme l'ont

proposé les Nations Unies et le G77. Le second débat a porté sur la coopération entre l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue de la réalisation de l'ODD 3 sur la santé. Les deux Organisations ont récemment signé un protocole d'accord visant à renforcer leur collaboration. La Commission a également élu de nouveaux membres à son Bureau. Soucieux de l'égalité des sexes, l'orateur a retiré sa candidature à la vice-présidence afin de laisser la voie libre à Mme S. Alhashim (Koweït).

L'Assemblée prend note des rapports.

Point 6 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 141^{ème} Assemblée (A/139/6-R.1)

La PRESIDENTE informe que la Commission de la démocratie et des droits de l'homme a proposé le thème d'étude suivant, qui devra être finalisé à la 141^{ème} Assemblée de l'UIP : *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Les co-rapporteurs seront M. H. Millat (Bangladesh) et M. C. Lohr (Suisse). La Commission mènera des consultations afin de nommer un troisième co-rapporteur, qui sera si possible une femme originaire d'Afrique pour que le principe d'inclusion et l'équilibre entre les sexes soient respectés.

Le thème d'étude est approuvé.

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/203/15-P.1)

Les amendements sont adoptés.

Observations finales des représentants des groupes géopolitiques

M. S. CHIHAB (Algérie), qui s'exprime au nom du Groupe africain, dit que les membres du Groupe ont eu un échange de vues constructif sur plusieurs questions importantes. Ils se félicitent du choix du thème du débat général, à savoir *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*. Il est important de combler le fossé numérique entre les pays développés et en développement pour que nos sociétés deviennent plus prospères, plus durables et plus inclusives. Il appelle les pays à renforcer la coopération internationale et l'aide publique à cet égard. Pendant son mandat à la présidence du Groupe africain, il s'est attaché à défendre les intérêts communs dans un climat de dévouement, de confiance et de solidarité. Il sera remplacé par Mme V.T. Muzenda (Zimbabwe), qui s'engage avec passion en faveur de l'Afrique et qui peut se targuer d'un important bagage en termes de connaissances, de compétences, d'expérience et d'engagement. Le Groupe africain soutient la création du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Mme W. SIMINA (Etats fédérés de Micronésie) s'exprime au nom du Groupe Asie-Pacifique et informe que M. G. Chen (Chine) a été élu au Comité exécutif lors d'un scrutin secret tenu pendant une réunion spéciale. Le Groupe s'est également réuni dans le cadre d'une séance ordinaire. A cette occasion, il a examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour, y compris l'approbation de candidatures à des postes vacants aux Commissions permanentes. Certains postes restent vacants étant donné qu'aucun membre n'a encore montré d'intérêt à les pourvoir. M. F.H. Naek (Pakistan) a été élu par acclamation à la présidence du Groupe.

Les Statuts et Règlements de l'UIP, mais aussi les mandats ainsi que les méthodes et les conditions de vote doivent être plus uniformes et plus clairs. Cela permettra aussi de veiller à des procédures régulières et à un traitement équitable. En outre, les Membres comprendront mieux ce que l'UIP attend d'eux et accorderont plus de crédit à l'Organisation qui, quant à elle, gagnera du temps lors de la conduite des débats. Les parlementaires doivent mettre à profit tout ce qu'ils ont appris à la présente Assemblée afin d'améliorer les processus législatifs et de mettre en route de nouveaux programmes dans leurs pays respectifs.

Mme Z. GRECEANÎI (République de Moldova), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, dit que l'UIP a organisé une réunion pour célébrer le 20^{ème} anniversaire de ce Groupe, créé en 1998 lors de la 100^{ème} Assemblée de l'UIP à Moscou. Ses membres participent très activement aux travaux de l'UIP. Ils proposent régulièrement des résolutions, sont membres des organes directeurs de l'UIP et organisent des rencontres et des Assemblées. L'intervenante encourage vivement les délégués à célébrer la Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin. Cette initiative a été proposée par le Groupe et approuvée par les Nations Unies. Elle invite également les délégués à soutenir l'établissement d'une charte du parlementarisme international, laquelle est actuellement entre les mains du Comité exécutif de l'UIP et qui sera en principe adoptée lors du 130^{ème} anniversaire de l'Organisation.

M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, prend la conduite de la séance.

M. R. MARTÍNEZ HUELMO (Uruguay), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), estime qu'il est important de rapprocher les différentes collectivités et de les aider à surmonter leurs différences. Il salue le travail de la Présidente, du Secrétaire général et du Secrétariat de l'UIP à cet égard. Les responsables du GRULAC ont changé, mais le Groupe poursuivra sur sa voie vers un changement au niveau mondial. Les parlementaires doivent veiller à ce que l'UIP serve de plateforme permettant à chacun de faire entendre sa voix, et cela concerne en particulier les personnes les plus vulnérables. Ils doivent en outre continuer à bâtir un monde plus juste, plus libre et plus solidaire.

M. D. PACHECO (Portugal), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, fait remarquer que l'UIP a pris plusieurs mesures importantes et s'est penchée sur un large éventail de sujets à la présente Assemblée. Il salue la décision du Comité exécutif de rendre le Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent plus représentatif. Il est inquiétant de constater que certains pays, comme le Venezuela, foulent aux pieds la démocratie, pays dans lesquels des dizaines de parlementaires sont portés disparus. L'UIP se doit d'offrir un cadre qui met en valeur la pluralité et la démocratie. Il est donc inacceptable que des délégués aient refusé de discuter d'un thème particulier. Le Groupe des Douze Plus est fermement décidé à renforcer l'UIP et à l'aider à atteindre ses objectifs.

Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, reprend la conduite de la séance.

Clôture de l'Assemblée

La PRESIDENTE se dit très honorée d'avoir été élue Présidente de l'UIP en 2017. Pendant les deux années qui lui restent à la présidence de l'Organisation, elle mettra à disposition tout ce que l'on peut attendre de l'UIP, à savoir des connaissances, de la vigilance, de l'expérience et des outils utiles. Les parlementaires se doivent de changer le monde et de veiller à ce que chacun soit entendu. A cet effet, ils peuvent défendre des valeurs communes, définir des stratégies et fixer des objectifs clairs. De par son attachement à la démocratie, aux droits de l'homme et à la liberté d'expression, l'UIP aidera les parlementaires à assumer cette responsabilité.

Les délégués ont récemment procédé à un vote dont l'issue a été préoccupante pour elle et pour de nombreux autres Membres de l'Organisation. Dans notre monde très hétérogène, les parlementaires se doivent d'examiner tous les thèmes possibles – en particulier les questions touchant aux droits de l'homme – sans tabou et sans paralyser les discussions par un veto. Ce faisant, ils doivent être guidés par un sens du respect, de la tolérance et de la compréhension, et ce dans le but de trouver un terrain d'entente. L'UIP a publié un guide intitulé *La liberté d'expression des parlements et des parlementaires : importance et périmètre de la protection*. Elle encourage les délégués à s'appuyer sur cet ouvrage dans l'exécution de leurs tâches tant à l'UIP qu'au sein de leurs parlements. Tous les êtres humains jouissent du même droit à la liberté d'expression et sont égaux devant la loi. L'UIP et ses Parlements membres doivent inscrire ces principes plus rigoureusement dans leurs travaux.

La 139^{ème} Assemblée de l'UIP a produit plusieurs résultats importants. Premièrement, le document final du débat général aidera les parlements à s'adapter à un monde en constante évolution. Deuxièmement, les résolutions sur les changements climatiques et sur les migrations constitueront des avancées majeures et exigent un suivi et une mise en œuvre appropriés. Aussi, il est important que les parlementaires participent à la réunion parlementaire organisée dans le cadre de la COP24 en Pologne ainsi qu'à la conférence parlementaire en prévision de l'adoption du pacte mondial sur les migrations au Maroc. Troisièmement, les délégués ont publié une déclaration politique forte sur les valeurs fondamentales proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tous les parlementaires doivent adopter une devise personnelle qui met en avant le principe selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Quatrièmement, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a pris plusieurs décisions importantes et a examiné le suivi donné à ses décisions au niveau national. La Présidente salue le nouvel esprit d'ouverture dont la Turquie, le Venezuela et la péninsule coréenne ont fait preuve récemment. Cinquièmement, en 2019, l'UIP tiendra ses deux Assemblées à l'étranger, à savoir à Doha et à Belgrade. La Présidente encourage les parlements à continuer d'accueillir des rencontres et réunions de l'UIP. Il est particulièrement important de créer des occasions pour les parlementaires de se mettre en réseau et de mieux se connaître. Sixièmement, l'UIP s'emploie à mettre en place des processus plus inclusifs et plus démocratiques. Aussi, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'appête à adopter de nouvelles dispositions concernant la désignation de ses membres. Et septièmement, l'UIP encourage les organisations parlementaires – notamment celles actives au niveau régional – à renforcer leur coordination. Des responsables d'organisations parlementaires régionales ont ainsi récemment partagé un déjeuner lors duquel ils ont examiné les moyens de mettre en commun les bonnes pratiques. La Présidente demande aux délégués de l'informer sur d'autres organisations avec lesquelles l'UIP pourrait resserrer ses liens. Elle souligne enfin que l'UIP devient globalement plus forte, plus transparente, plus démocratique et plus efficace.

La séance est levée à 18 h 30.

Document final du débat général sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique*

**que la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sien
(Genève, 18 octobre 2018)**

Jamais dans l'histoire de l'humanité nous n'avons disposé d'autant de connaissances scientifiques sur le monde dans lequel nous vivons. La recherche scientifique continue de repousser les frontières de notre univers connu. Ces connaissances alimentent rapidement l'innovation et l'évolution technologique, qui à leur tour entraînent de nombreux bénéfices, notamment l'amélioration du bien-être des personnes et la stimulation de la croissance économique. Au fil du temps, les progrès accomplis dans les sciences naturelles et sociales ont permis d'améliorer la qualité de vie de tous les êtres humains, notamment grâce à la mise au point de médicaments et d'actes médicaux d'une efficacité remarquable.

Les développements technologiques connexes ont entraîné, entre autres, des améliorations extraordinaires dans les domaines de la connectivité et de la communication. La transformation numérique et les mégadonnées offrent de nouveaux moyens pour mettre au point des solutions novatrices, comme les systèmes d'alerte précoce des actes de violence, et permettre aux jeunes et aux femmes de résoudre des problèmes sociaux par la technologie. Elles offrent également une formidable occasion de réaliser des progrès considérables dans les domaines de la biologie, des énergies renouvelables, de la technologie financière et de l'industrie 4.0, communément appelée la quatrième révolution industrielle¹.

Le Programme 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable insistent sur le rôle clé joué par la science et l'innovation technologique dans le développement durable, soulignant leur importance non seulement pour la croissance économique et la prospérité, mais aussi pour la protection de l'environnement, le développement et l'inclusion sociale. Néanmoins, nous sommes conscients que les découvertes scientifiques et les changements technologiques n'entraînent pas systématiquement des évolutions positives pour la société. La manipulation du génome humain, les robots tueurs autonomes, la cybercriminalité et les répercussions de l'utilisation de l'intelligence artificielle ne sont que quelques-unes des questions éthiques et sociétales auxquelles nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Ces épineuses questions ne peuvent être ignorées.

Dans un monde en constante évolution, nous devons être en première ligne des débats sur les questions émergentes qui peuvent avoir un impact majeur sur les sociétés. Nous devons faire preuve d'humilité, en reconnaissant nos propres limites, en encourageant le dialogue et en évitant d'agir pour des motifs idéologiques. En tant que parlementaires, nous devons favoriser un environnement dans lequel la science, la technologie et l'innovation apportent une contribution positive à la paix, au développement et au bien-être des personnes, tout en limitant ou atténuant les risques qui y sont associés et en assurant la protection de la planète. Ces responsabilités ne sauraient être prises à la légère. Notre débat a permis de recenser plusieurs pistes d'action parlementaire pour promouvoir la paix et le développement par l'innovation scientifique et technologique :

Renforcer les cadres juridiques qui favorisent l'innovation technologique et scientifique au service de la paix et du développement

En tant que législateurs, nous avons les moyens de créer un cadre juridique qui favorise l'innovation et un cadre réglementaire qui permette aux entreprises de prospérer tout en garantissant le respect de l'environnement et du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme. Notre rôle est de protéger les intérêts de la société et des citoyens. Par conséquent, nous décidons de :

- promouvoir l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et d'encourager en particulier la participation des femmes et des filles

¹ L'industrie 4.0 fait référence à la tendance actuelle à l'automatisation et à l'échange de données dans les technologies de fabrication. Cela comprend les systèmes cyberphysiques, l'Internet des objets, l'informatique en nuage et l'informatique cognitive.

- afin de remédier à leur sous-représentation dans l'apprentissage des STIM et dans les carrières scientifiques ;
- promouvoir la formation universelle aux outils numériques, notamment auprès des jeunes, pour adapter les compétences professionnelles aux besoins du marché du travail de demain, qui reposera sur une économie numérique et fondée sur les connaissances, en veillant à ne laisser personne de côté ;
 - adopter des mesures législatives nationales et internationales efficaces en temps opportun en faveur de l'innovation technologique qui sont en mesure de promouvoir la paix, la sécurité, le développement durable et l'inclusion sociale et qui définissent des limites éthiques communes ;
 - veiller, en usant de nos prérogatives législatives et de contrôle, à ce que les avancées scientifiques et technologiques n'entraînent pas les droits de l'homme et ne leur portent pas atteinte, et n'entraînent pas une utilisation irrationnelle des ressources naturelles ; et de garantir le respect du cadre international des droits de l'homme au moment de prendre des décisions délicates sur des questions d'éthique.

Faire en sorte que les parlements deviennent les moteurs de l'innovation technologique en faveur de la transparence et de l'inclusion

La science et l'innovation technologique transforment radicalement tous les aspects de l'existence humaine, y compris le fonctionnement des parlements. Ainsi, l'utilisation des technologies modernes peut rendre les parlements plus efficaces et plus efficaces. Nous voulons assurer le leadership parlementaire en matière d'innovation technologique non seulement en nous acquittant de notre fonction législative, mais aussi en transformant nos processus parlementaires et en favorisant les échanges avec les citoyens. Par conséquent, nous décidons de :

- renforcer la transparence, la reddition de comptes et la réactivité à l'égard de nos électeurs grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information et des communications, par exemple en diffusant en direct les séances parlementaires et en améliorant l'accès en ligne aux informations ;
- utiliser les outils et instruments technologiques disponibles pour améliorer la conception et le suivi de nos politiques et législations ;
- prendre des mesures pour veiller à ce que nos parlements soient des institutions ouvertes et transparentes ; à ce qu'ils soient disposés à envisager des méthodes de travail innovantes, en créant par exemple des commissions parlementaires sur les questions d'avenir ; et à ce que les services de recherche parlementaire soient dotés de ressources et de moyens financiers suffisants pour fournir aux parlementaires des analyses impartiales en temps voulu ;
- réduire l'empreinte carbone des parlements et d'œuvrer à la mise en place d'e-Parlements ; et
- renforcer la collaboration interparlementaire dans les domaines de la science et de la technologie, et partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

Etablir des liens solides avec la communauté scientifique

Il est de notre devoir de veiller à ce qu'il y ait des échanges réguliers et systématiques entre les parlements et la communauté scientifique. Nous devons absolument avoir accès au meilleur savoir-faire disponible pour éclairer nos choix. L'approche rationnelle qu'offre la science pour comprendre le monde doit être encouragée et soutenue par tous, y compris les hommes politiques et les médias. Par conséquent, nous décidons de :

- reconnaître que la recherche scientifique joue un rôle fondamental pour développer des connaissances et des technologies qui permettent aux parlements d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes afin de relever les défis auxquels nos sociétés sont confrontées ;
- soutenir les mécanismes et les mesures budgétaires garantissant l'élaboration de politiques fondées sur la science, de manière à assurer le bien-être durable des générations futures ;
- réaffirmer que le financement impartial de la recherche scientifique est un investissement dans l'avenir ;
- souligner l'importance que revêt la démarche scientifique lorsqu'il s'agit d'établir des faits qui peuvent être contrôlés, vérifiés et acceptés par la société, tout particulièrement à notre époque, où des faits sont de plus en plus contestés dans le discours politique et où certains n'accordent plus d'importance au consensus scientifique ; et de
- promouvoir et valoriser la présence dans les parlements de scientifiques, d'ingénieurs, d'innovateurs et de formateurs en STIM.

Appuyer la coopération scientifique internationale pour la paix et le développement

La science et la technologie fournissent un cadre neutre permettant aux parlementaires de sensibilités politiques différentes de collaborer pour relever les défis mondiaux liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La science peut servir à jeter des ponts et à rapprocher les pays en conflit grâce à une coopération scientifique qui profite à leurs populations respectives. Par conséquent, nous décidons de :

- soutenir les modèles de coopération scientifique pacifique, tels que ceux mis au point par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et le Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) ;
- soutenir l'initiative du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient visant à mettre en place, en coopération avec le CERN, le programme de l'UIP intitulé *Ecoles de la science pour la paix*, dont l'objectif est de rapprocher le monde de la science et celui de la politique, et de créer des réseaux interparlementaires pour relever les défis communs ;
- favoriser la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire aux niveaux régional et international dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et renforcer le partage des connaissances comme prévu dans le Programme 2030 ;
- demander le libre accès aux publications scientifiques pour réduire l'inégale diffusion du savoir scientifique et de l'innovation technologique et permettre aux citoyens de contribuer plus efficacement à la société ;
- soutenir le transfert de technologie dans les pays en développement en menant des activités de renforcement des capacités efficaces dans les pays bénéficiaires, afin de garantir que l'innovation technologique n'aggrave pas davantage les inégalités mondiales ; et
- prendre en compte les connaissances scientifiques dans les activités de contrôle parlementaire sur la mise en œuvre du Programme 2030.

L'avenir est par définition incertain. Les découvertes scientifiques, l'innovation et les évolutions technologiques offrent de grandes possibilités, mais s'accompagnent également de risques que nous devons maîtriser. Nous avons un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Nous pouvons apporter une contribution considérable en sensibilisant les parlements à l'importance de la science, de la technologie, de l'innovation et de l'enseignement des STIM pour la société, en veillant à ce que la science soit systématiquement prise en compte dans les débats publics et les processus décisionnels, en réfléchissant à la réglementation qu'il conviendrait d'appliquer pour favoriser l'innovation technologique et en aidant à promouvoir des initiatives transfrontalières fondées sur la coopération scientifique. En tant que représentants du peuple, nous nous engageons à associer la communauté scientifique à un dialogue permanent sur les moyens de renforcer la paix et le développement, d'améliorer le bien-être humain et de sauvegarder les intérêts de tous les membres de la société.

Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Résolution adoptée par consensus par la 139^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 18 octobre 2018)*

La 139^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que les migrations font partie de la civilisation humaine depuis la nuit des temps et que, lorsqu'elles sont gérées humainement et équitablement, elles contribuent à une croissance et à un développement économiques inclusifs et durables à la fois dans les pays d'origine et de destination, et renforcent les liens de solidarité humaine,

rappelant également tous les instruments internationaux pertinents, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006),

affirmant que les personnes en déplacement, quel que soit leur statut juridique, ont le droit, en tant qu'êtres humains, de jouir pleinement de leurs droits de l'homme énoncés dans les traités et pactes internationaux pertinents,

consciente de la charge assumée par les pays de destination que peuvent engendrer des mouvements importants et imprévisibles de personnes et de l'impact que peuvent avoir sur les pays d'origine les migrations à grande échelle de travailleurs qualifiés,

notant que la gouvernance mondiale des migrations demeure largement *ad hoc* et que les migrants ne jouissent pas d'un statut et de droits clairement définis à l'instar de ceux dont bénéficient les réfugiés en vertu du droit international,

accueillant avec satisfaction la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016 et les efforts déployés par la suite pour améliorer la coopération internationale et la solidarité, et partager équitablement la charge et des responsabilités en matière de gouvernance des migrations par l'élaboration d'un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières,

rappelant l'engagement pris par les parlementaires du monde entier de renforcer la coopération en matière de gouvernance des migrations, en insistant particulièrement sur les droits de l'homme des migrants, comme indiqué dans les déclarations et résolutions sur la migration adoptées par les 130^{ème}, 133^{ème} et 138^{ème} Assemblées de l'UIP et d'autres documents de l'UIP,

soulignant que la migration devrait être un choix et non une nécessité, et que, de par les obligations et engagements juridiques internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États ont la responsabilité commune et ont entrepris de s'attaquer à toutes les causes profondes de ce phénomène, telles que la violence et les conflits, la pauvreté, les inégalités, le chômage, l'exclusion économique, l'absence de perspectives économiques, notamment pour les femmes et les jeunes, les inégalités sociales, le mépris de l'état de droit et de la transparence, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles et les changements climatiques,

- * - La délégation du Liban a exprimé des réserves sur le paragraphe 9 du dispositif.
- Les délégations de l'Éthiopie et l'Ukraine ont exprimé des réserves sur le paragraphe 16 du dispositif.
- La délégation du Koweït a exprimé des réserves sur les paragraphes 9 et 16 du dispositif.
- La délégation de la Jordanie a exprimé des réserves sur toutes les références faites aux instruments internationaux qui n'ont pas été signés par la Jordanie.
- La délégation de la Pologne a exprimé des réserves sur l'ensemble de la résolution.

affirmant la nécessité de respecter des normes communes en matière de protection des droits de l'homme des migrants et de gouvernance des migrations, et d'adopter une approche qui tienne compte des besoins des femmes, des personnes handicapées et des enfants à toutes les étapes de la migration,

reconnaissant les multiples discriminations et formes de violence auxquelles les femmes migrantes sont confrontées dans les pays d'origine, de transit et de destination, en particulier celles qui travaillent comme employées de maison, et réaffirmant qu'il faut exhorter les pays hôtes à assumer leur part de responsabilité dans ce domaine,

reconnaissant également que les femmes constituent la majorité des victimes de la traite des êtres humains, y compris à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé dans les travaux domestiques,

réaffirmant le droit souverain des Etats de déterminer, en conformité avec le droit international, leur politique migratoire nationale et leur prérogative de régir les migrations sous leur juridiction, et reconnaissant également le droit des Etats à faire la distinction entre le statut migratoire régulier et irrégulier dans leurs mesures législatives et politiques pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, en tenant compte des différentes réalités, politiques, priorités et conditions d'entrée, de résidence et de travail propres au pays,

1. *accueille avec satisfaction* le processus menant à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui devrait être adopté le 10 décembre 2018, et exhorte les Etats et leurs parlements respectifs à faire le meilleur usage de ce nouvel instrument en vue d'améliorer la coopération internationale et la gouvernance des migrations ;
2. *demande* aux parlements, en coopération avec leurs gouvernements de ratifier et d'appliquer le droit international des droits de l'homme pertinent et les conventions clés de l'OIT² ainsi que les autres instruments internationaux et régionaux pertinents qui visent la protection des droits des migrants, des femmes, des enfants et des personnes en situation de vulnérabilité ;
3. *demande également* aux parlements de veiller à ce que les décisions des Etats souverains relatives aux politiques migratoires et les législations y afférentes, notamment les accords bilatéraux et régionaux, soient conformes aux obligations internationales de leurs Etats en matière de droits de l'homme et compatibles avec l'état de droit ;
4. *exhorte* les parlementaires à diriger les efforts visant à façonner un discours sur les migrations fondé sur des données concrètes qui écarte les stéréotypes et renforce, au contraire, l'intégration et la cohésion sociale, et à prendre des mesures énergiques pour lutter contre la xénophobie, le racisme, l'intolérance et les autres formes de discrimination ;
5. *invite* les parlements à promouvoir l'accès du peuple à des informations complètes et actualisées sur les possibilités, les limites, les risques et les droits en matière de migration, afin que les migrants potentiels puissent faire des choix informés ;
6. *encourage* les approches mobilisant l'ensemble du gouvernement et de la société autour de la question des migrations, fondées sur des partenariats avec les autorités locales, la société civile et le secteur privé, et appelle à la tenue de consultations régulières auprès des migrants et des groupes de diaspora dans le cadre de l'élaboration des politiques, selon qu'il convient, et demande en outre que tous les professionnels et fonctionnaires qui peuvent être en relation avec les migrants reçoivent une formation sur la migration qui tienne compte des questions de genre ;
7. *exhorte* les parlements, en coopération avec leurs gouvernements, à élargir les voies légales de migration pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et la formation axée sur les compétences, la réunification des familles, et les migrations pour des raisons telles que les conflits armés, les violences sexistes, les catastrophes naturelles et les changements climatiques ;

² En particulier les conventions 97, 143, 181 et 189 de l'OIT.

8. *demande* aux gouvernements de prendre des mesures pour promouvoir la compréhension et le respect mutuels entre les migrants et les sociétés d'accueil, et, rappelant que l'intégration est un processus à double sens qui implique que les migrants respectent les lois nationales des pays de destination, de faciliter l'intégration des migrants dans la société, notamment par des cours de langue, la formation professionnelle, la reconnaissance des diplômes scolaires et professionnels, l'information sur les possibilités économiques, la protection contre les discriminations et, conformément à la législation nationale, les possibilités d'obtention de la citoyenneté pour les résidents permanents ;
9. *rappelle* que les droits en matière de protection sociale et d'emploi s'appliquent à toutes les personnes, y compris aux migrants en situation régulière, et que ces derniers devraient avoir un accès équitable à la couverture sociale et à la transférabilité des cotisations et des droits, conformément à la législation nationale ;
10. *exhorte* les Etats à adopter des politiques et une législation du travail respectueuses de l'égalité des sexes, fondées sur les normes internationales en matière de travail et de droits de l'homme, afin d'assurer la protection de toutes les travailleuses migrantes, notamment les employées de maison et les prestataires de soins, contre toute forme de violence ou d'exploitation, y compris la confiscation de documents de voyage ;
11. *condamne fermement* tous les actes de violence et de discrimination à l'égard des femmes migrantes, en particulier les employées de maison, qui sont un groupe vulnérable dans les pays d'accueil, et exhorte les Etats à prendre des mesures législatives, exécutives et judiciaires pour combattre cette forme de violence et de discrimination ;
12. *demande* aux autorités de l'Etat, en fonction de leurs niveaux respectifs de compétence, de veiller à ce que toutes les personnes, y compris les migrants, disposent de moyens pour prouver leur identité légale et leur nationalité, et de documents adéquats, et aient effectivement accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services de base, quel que soit leur statut migratoire ;
13. *insiste* sur la nécessité de garantir l'application régulière de la loi et de permettre à tous les migrants d'accéder à la justice et appelle à un renforcement de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination afin d'assurer des retours sûrs et dignes pour les migrants qui n'ont pas le droit de séjourner légalement sur le territoire d'un Etat, à ne recourir aux retours forcés qu'en dernier ressort, et à rechercher des solutions alternatives à la rétention des migrants, et à agir avec conviction pour mettre fin à la rétention d'enfants pour des motifs migratoires ;
14. *réclame* l'élaboration d'une norme internationale sur le traitement et la protection des migrants en situation de vulnérabilité, notamment les apatrides et les enfants non accompagnés, et insiste sur la prise en compte du concept d'"intérêt supérieur de l'enfant" dans les politiques migratoires ;
15. *réclame également* que les Etats, et en particulier les pays d'origine, prennent en compte les situations dans lesquelles un enfant serait autrement apatride en renforçant les mesures visant à réduire l'apatridie, notamment en garantissant que les femmes et les hommes puissent conférer de manière égale leur nationalité à leurs enfants ;
16. *invite* les gouvernements à soutenir la contribution des diasporas à leur pays d'origine en facilitant la mobilité et l'investissement, et en envisageant d'adopter des dispositions législatives nationales visant à renforcer leur participation à la vie politique, telles que le droit de vote, la double nationalité et la représentation des diasporas au parlement ;
17. *encourage* l'élaboration d'approches globales pour la réintégration durable des migrants de retour dans les pays d'origine, en associant un soutien à la réintégration à l'intention des personnes et des communautés vers lesquels ils retournent, avec des mesures pour améliorer la gouvernance des migrations, les moyens de subsistance et la protection des droits de l'homme en général ;

18. *demande* aux Etats de prendre des mesures efficaces et coordonnées, y compris l'adoption de mesures législatives, pour démanteler les réseaux de passeurs et de trafiquants et mettre fin à l'impunité relative à la traite des êtres humains et au trafic illicite de migrants, protéger les migrants, en particulier les femmes et les enfants, contre la violence, la discrimination, l'exploitation et les mauvais traitements, et porter assistance aux migrants qui sont victimes de ce trafic, et encourage également les Etats à renforcer la coopération internationale pour prévenir, examiner, sanctionner et combattre de tels actes, et pour identifier et perturber les flux financiers liés à ces activités ;
19. *exhorte* les gouvernements à exploiter pleinement les sources de données existantes sur la migration, telles que le Portail mondial des données sur la migration développé par l'Organisation internationale pour les migrations, et à renforcer la collecte au niveau national et le partage des données sur la migration, ventilées par âge, sexe, statut migratoire et autres critères pertinents afin d'étayer les débats, les décisions et la législation, tout en veillant à la protection des données personnelles ;
20. *affirme* la nécessité de procéder à des échanges d'informations et de données sur le nombre de migrants, les pays d'origine, les circonstances et causes de leur migration, leurs besoins et les efforts requis pour les aider ;
21. *demande* aux parlements d'exiger de leur gouvernement qu'il rende compte périodiquement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques migratoires nationales, et d'utiliser les outils parlementaires tels que les questions au gouvernement, les auditions publiques et les commissions d'enquête parlementaire pour demander au gouvernement d'expliquer les résultats obtenus ;
22. *exhorte* les parlements à soutenir activement les processus d'intégration régionale et les efforts transnationaux de coordination des politiques migratoires, et à intégrer les instruments régionaux pertinents dans la législation nationale ;
23. *demande* aux parlements de participer activement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'optimiser la gouvernance de la migration et de s'attaquer aux principales causes des migrations forcées et irrégulières – notamment l'extrême pauvreté, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, et les exhorte à promouvoir des mesures destinées à mieux faire comprendre et à tirer parti des avantages pour le développement que représentent les migrations sûres, ordonnées et régulières ;
24. *invite* tous les parlements à participer à la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui se tiendra en décembre 2018 à Marrakech (Maroc) ;
25. *invite également* les parlements à jouer un rôle actif dans le suivi et la mise en œuvre du Pacte mondial et les parlementaires à se joindre aux délégations nationales participant au Forum international d'examen des migrations, qui se réunira tous les quatre ans à compter de 2022 et servira de principal mécanisme mondial pour examiner la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations ;
26. *demande* à l'UIP et à ses Parlements membres d'élaborer d'ici fin 2019, avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, un *Plan d'action parlementaire pour les migrations* qui concrétise les engagements pris dans la présente résolution, le Pacte mondial sur les migrations et les obligations des Etats au regard du droit international des droits de l'homme, et de faire rapport à l'UIP en 2021 sur les progrès accomplis ;
27. *recommande* aux parlements de profiter des échanges parlementaires et des conférences interparlementaires telles que les Assemblées de l'UIP pour instaurer un dialogue constructif sur la politique migratoire et la protection des migrants.

Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée

**Etes-vous d'accord que l'Assemblée peut modifier le plan de travail et
l'ordre du jour des commissions permanentes ?**

R é s u l t a t s

Voix positives874 Abstentions 120
Voix négatives671

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		14		Géorgie		10		Pologne	15		
Afrique du Sud			17	Ghana			14	Portugal		13	
Albanie	<i>Absent</i>			Grèce		13		Qatar	11		
Algérie	16			Guatemala	<i>Absent</i>			Rép. arabe syrienne	13		
Allemagne		19		Guinée	<i>Absent</i>			République centrafricaine	8		
Andorre		10		Guinée équatoriale	<i>Absent</i>			Rép. de Corée	<i>Absent</i>		
Angola		14		Haïti	<i>Absent</i>			Rép. de Moldova	<i>Absent</i>		
Arabie saoudite	14			Hongrie		13		Rép. dém. du Congo	17		
Argentine			10	Inde			23	Rép. dém. pop. lao			12
Arménie	11			Indonésie	22			Rép. pop. dém. de Corée	12		
Australie		14		Iran (Rép. islam. d')	18			République tchèque		13	
Autriche		12		Iraq	14			Roumanie		14	
Azerbaïdjan			10	Irlande	10			Royaume-Uni		18	
Bahreïn	11			Israël		12		Rwanda			12
Bangladesh	20			Italie	17			Saint-Marin		10	
Bélarus	10			Japon	20			Samoa	8		
Belgique		10		Jordanie	12			Sénégal	12		
Bhoutan			10	Kazakhstan	13			Serbie	12		
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Kenya	15			Seychelles	10		
Botswana		11		Koweït	11			Sierra Leone	11		
Brésil		22		Lesotho		11		Singapour	12		
Bulgarie	<i>Absent</i>			Lettonie		11		Slovénie		10	
Burkina Faso	13			Liban	11			Somalie	13		
Burundi	12			Liechtenstein		8		Soudan	15		
Cabo Verde		10		Lituanie		11		Soudan du Sud	<i>Absent</i>		
Cambodge		13		Malaisie	14			Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Cameroun		13		Malawi	10			Suède		10	
Canada		15		Mali	10			Suisse		12	
Chili	13			Malte		10		Suriname	10		
Chine	23			Maroc	13			Tchad	13		
Chypre		10		Mexique		20		Thaïlande		18	
Comores	<i>Absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)	8			Timor-Leste		11	
Congo	<i>Absent</i>			Monaco		10		Togo	10		
Côte d'Ivoire	<i>Absent</i>			Mongolie	<i>Absent</i>			Tonga	8		
Croatie		10		Myanmar	15			Tunisie	13		
Cuba	13			Namibie		11		Turkménistan	<i>Absent</i>		
Danemark		12		Nicaragua	8			Turquie	18		
Djibouti	10			Niger		13		Ukraine		17	
Egypte	19			Nigéria	20			Uruguay		11	
El Salvador	<i>Absent</i>			Norvège		12		Venezuela (Rép. bolivarienne du)		15	
Emirats arabes unis	11			Nouvelle-Zélande		11		Viet Nam	19		
Equateur	13			Oman	11			Yémen	11		
Espagne		15		Ouganda	15			Zambie		13	
Estonie		11		Ouzbékistan	15			Zimbabwe		13	
Ethiopie	19			Pakistan		21					
Fédération de Russie	20			Palestine	11						
Fidji	10			Paraguay	<i>Absent</i>						
Finlande			12	Pays-Bas		13					
France		18		Philippines	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Résultats du vote par appel nominal sur le travail inachevé de la 138^{ème} Assemblée

Etes-vous d'accord qu'à l'occasion de la 140^{ème} Assemblée, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme organise une réunion-débat intitulée *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI, qui ne débouchera pas sur une résolution ?*

R é s u l t a t s

Voix positives499 Abstentions 130
Voix négatives636

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		Géorgie	11			Pologne		10	
Afrique du Sud	17			Ghana		Absent		Portugal	13		
Albanie		Absent		Grèce	13			Qatar		11	
Algérie		16		Guatemala		Absent		Rép. arabe syrienne		13	
Allemagne		Absent		Guinée		Absent		République centrafricaine		8	
Andorre		Absent		Guinée équatoriale		11		Rép. de Corée		Absent	
Angola			14	Haïti		Absent		Rép. de Moldova		Absent	
Arabie saoudite		14		Hongrie		Absent		Rép. dém. du Congo		17	
Argentine	10			Inde			23	Rép. dém. pop. lao		Absent	
Arménie		Absent		Indonésie		22		Rép. pop. dém. de Corée		12	
Australie	14			Iran (Rép. islam. d')		18		République tchèque	13		
Autriche	10			Iraq		14		Roumanie		Absent	
Azerbaïdjan		Absent		Irlande		Absent		Royaume-Uni	18		
Bahreïn		11		Islande	10			Rwanda		Absent	
Bangladesh		Absent		Israël		Absent		Saint-Marin	10		
Bélarus		13		Italie	17			Samoa		8	
Belgique	10			Japon	10			Sénégal		12	
Bhoutan			10	Jordanie		12		Serbie	7		5
Bolivie (Etat plurinational de)			12	Kazakhstan		13		Seychelles		Absent	
Botswana	11			Kenya		15		Sierra Leone		11	
Brésil	20			Koweït		11		Singapour			10
Bulgarie		Absent		Lesotho			11	Slovénie		Absent	
Burkina Faso		13		Lettonie		11		Somalie		11	
Burundi		12		Liban		11		Soudan		15	
Cabo Verde	3	7		Liechtenstein		Absent		Soudan du Sud		13	
Cambodge			13	Lituanie		Absent		Sri Lanka		Absent	
Cameroun		Absent		Malaisie		14		Suède	10		
Canada	15			Malawi		Absent		Suisse	12		
Chili	10		3	Mali		Absent		Suriname	10		
Chine		23		Malte	10			Tchad		13	
Chypre	10			Maroc		13		Thaïlande	18		
Comores		Absent		Mexique	20			Timor-Leste		10	
Congo		10		Micronésie (Etats fédérés de)	3	5		Togo	10		
Côte d'Ivoire		Absent		Monaco			10	Tonga		Absent	
Croatie		Absent		Mongolie		Absent		Tunisie		13	
Cuba	13			Myanmar		Absent		Turkménistan		Absent	
Danemark	12			Namibie	10			Turquie		18	
Djibouti		10		Nicaragua			8	Ukraine	17		
Egypte		19		Niger		Absent		Uruguay	11		
El Salvador	10			Nigéria		Absent		Venezuela (Rép. bolivarienne du)	4		11
Emirats arabes unis		11		Norvège	12			Viet Nam		Absent	
Equateur	13			Nouvelle-Zélande	11			Yémen		11	
Espagne		Absent		Oman		11		Zambie		13	
Estonie		Absent		Ouganda		15		Zimbabwe		13	
Ethiopie		19		Ouzbékistan		Absent					
Fédération de Russie		20		Pakistan		Absent					
Fidji	10			Palestine		10					
Finlande		Absent		Paraguay		Absent					
France	18			Pays-Bas	13						
				Philippines		Absent					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 18 octobre 2018)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, les 15 et 17 octobre 2018, sous la conduite de son Président, M. J.I. Echaniz (Espagne).

Le 15 octobre, la Commission a examiné deux sujets dans le cadre de deux réunions-débats successives : *Désarmement global et non-prolifération* et *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors*.

Réunion-débat : Désarmement global et non-prolifération

Le 15 octobre, avant le début de la première réunion-débat, les membres de la Commission ont été invités à visionner un message vidéo du Président du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540, Son Excellence Sacha Sergio Llorentty Solíz, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Etat plurinational de Bolivie auprès des Nations Unies.

En lançant le thème du débat, le modérateur, M. D. Plesch, directeur du Centre d'études internationales et de diplomatie de l'Université SOAS de Londres, a cité M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'ONU, au sujet du rôle que les parlementaires et parlements jouent dans l'action en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Il a également félicité l'actuel Secrétaire général de l'ONU, M. A. Guterres, d'avoir publié le nouveau programme de désarmement, intitulé *Assurer notre avenir commun : Un programme de désarmement*. Ce document détaillé comprend un plan de mise en œuvre subséquent qui prévoit un ensemble de mesures pratiques pour l'ensemble des questions liées au désarmement et vise à susciter de nouvelles perspectives et à explorer les domaines dans lesquels des discussions sérieuses sont nécessaires pour ramener le désarmement au cœur du système mis en place pour le maintien de la paix et de la sécurité. Le modérateur a ensuite présenté le projet de la Commission sur le contrôle parlementaire des politiques en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Ce projet vise à mieux faire comprendre les méthodes et les instruments dont disposent les parlementaires pour recueillir des informations sur la politique de leur gouvernement, les évaluer, les remettre en question et leur donner suite. Enfin, il a présenté les trois intervenants.

L'Ambassadeur Janis Karklins, Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Président de la cinquième session de la Conférence des Etats parties au Traité sur le commerce des armes, a présenté la partie du programme intitulée "Un désarmement qui sauve des vies", qui portait sur les armes classiques. La violence armée faisant 500 000 morts par an, ces armes peuvent être comparées aux armes de destruction massive si l'on considère leur effet dévastateur final. La communauté internationale s'attaque au problème des différentes armes classiques à l'aide de diverses conventions, dont le Traité sur le commerce des armes. Cet instrument n'est pas un traité de désarmement au sens classique du terme, visant plutôt à promouvoir une action responsable des Etats en ce qui concerne le commerce des armes et à prévenir et à éliminer le commerce illicite des armes classiques. L'Ambassadeur Karklins a insisté sur le rôle des parlements, en particulier leur fonction de contrôle. Le Traité sur le commerce des armes ne prévoit pas de mécanisme d'examen et son interprétation et sa mise en œuvre sont laissées à la discrétion des Etats parties. C'est donc aux parlementaires qu'il incombe de demander aux gouvernements de rendre compte des efforts qu'ils déploient pour appliquer le Traité.

Mme S. Mercogliano, spécialiste des questions politiques, Bureau des affaires de désarmement, Service de Genève, a présenté la partie du programme intitulée *Le désarmement au secours de l'humanité*, consacrée aux armes de destruction massive et aux autres armes stratégiques. Elle a fait observer que la partie V du programme pour le désarmement était entièrement consacrée au renforcement des partenariats pour le désarmement et insistait sur l'importance de collaborer non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les organisations internationales, les instituts de recherche, la société civile et le secteur privé. Notant la détérioration de la sécurité, elle a souligné l'importance du désarmement, notamment pour maintenir la stabilité et la sécurité, promouvoir la confiance et prévenir les conflits. Dans le programme, le Secrétaire général note que la menace existentielle posée par les armes nucléaires doit inciter la communauté internationale à prendre des

mesures en vue de leur élimination totale. Un plan de mise en œuvre a été publié au début d'octobre 2018. Il explique en détail la manière dont tous les acteurs et parties prenantes doivent déployer les mesures prévues dans le programme de désarmement.

Mme K. Vignard, Chef des opérations et adjointe du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a présenté la partie "Le désarmement pour les générations futures", portant sur les moyens et méthodes de guerre émergents. Elle a fait valoir qu'il était nécessaire de connaître les implications des nouvelles sciences et technologies dans le cadre des conflits, encouragé l'innovation et l'application responsables en ce qui concerne les nouvelles technologies et plaidé en faveur du contrôle humain sur les armes et l'intelligence artificielle ainsi que de la promotion de la paix et de la stabilité dans le cyberspace. L'aspect relatif à la sécurité internationale des nouvelles technologies d'armement soulève de nouvelles questions d'ordre juridique, relatives par exemple à la définition de l'"attaque armée" ou à certains principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels que la légitime défense, et pose de nouveaux défis liés à la prolifération. Les nouvelles technologies sont accessibles et à double usage, et donnent un rôle de premier plan au secteur privé. Elles ont des caractéristiques combinatoires ou habilitantes et engendrent un écart en matière de connaissances. Ces nouvelles armes et moyens de guerre peuvent être déstabilisants, car même si l'innovation semble rendre les démonstrations de force ou la coercition moins probables, elles soulèvent un ensemble de questions éthiques difficiles.

A l'issue des exposés, 17 orateurs ont pris la parole. Ils ont fait connaître la situation de leurs pays respectifs en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Ils ont également réaffirmé que l'être humain devait être au cœur des programmes et des politiques en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Certains orateurs ont demandé que des mesures soient prises pour réduire la quantité d'armes, en particulier dans les pays qui s'efforcent d'accroître leur fabrication. Ils ont proposé que les budgets des armes et de l'armée soient réorientés, par exemple au bénéfice de l'éducation ou de la lutte contre les changements climatiques. Une telle approche rendrait la politique plus humaine et mettrait en lumière l'aspect moral et éthique de la question. Des orateurs ont également demandé instamment que des efforts soient faits pour garantir que les armes ne tombent pas aux mains des acteurs non étatiques et insisté sur le fait que l'une des solutions serait de réduire les stocks d'armes et de mettre un terme à la course aux armements.

Réunion-débat : *Combattre la violence sexuelle dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'en dehors*

La réunion-débat était animée par Mme U. Karlsson (Suède), ancienne parlementaire. Lorsqu'elle exerçait les fonctions de Présidente du Forum des femmes parlementaires de l'UIP, elle s'était efforcée de faire en sorte que la Commission se saisisse de cette question.

Mme C. Bardet, avocate internationale spécialisée dans les crimes de guerre et Présidente de l'ONG We are not Weapons of War (WWoW) a salué le fait que Dr. Denis Mukwege ait été décoré du prix Nobel de la paix 2018. Elle a expliqué que la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre a toujours existé dans les conflits. Elle est silencieuse et ses victimes sont invisibles, rarement entendues et reçoivent une aide minime, tandis que leurs bourreaux sont très rarement poursuivis devant la justice. Le viol en tant qu'instrument de guerre est devenu endémique et presque systématique dans les conflits contemporains. Il est utilisé pour humilier, détruire et dominer aussi les femmes que les hommes et les enfants. Pendant des siècles, la violence sexuelle en temps de conflit a été tacitement acceptée et considérée comme inévitable. Ce n'est qu'en 1992 que ce problème a été examiné par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a déclaré que l'emprisonnement et le viol massifs, organisés et systématiques des femmes constituaient "un crime international qui ne pouvait être ignoré". Par la suite, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) ont reconnu le viol comme un crime contre l'humanité. Les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU proclament que le recours au viol et aux autres violences sexuelles en temps de conflit peut constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un élément constitutif du génocide.

Mme W. Cue, Coordinatrice principale pour les questions de protection contre l'exploitation, les violences et le harcèlement sexuels au Secrétariat du Comité permanent interorganisations (IASC) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a présenté l'approche adoptée par le système des Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les violences sexuelles auxquelles les acteurs humanitaires soumettent les populations bénéficiaires. Des actes de telle

nature commis par le personnel humanitaire ne peuvent être tolérés et sont contraires à tout ce que défend l'ONU. La question est devenue une priorité pour le Secrétaire général de l'Organisation, qui a publié une stratégie qui donne la priorité aux droits et à la dignité des victimes. Les mécanismes de rapport et d'enquête sont renforcés et la transparence accrue. Les Etats membres, la société civile et les autres acteurs concernés, y compris les victimes elles-mêmes, sont impliqués dans la mise en place d'un réseau multipartite de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles. On peut observer un changement d'état d'esprit parmi les Etats membres, l'ONU et le secteur de l'aide, à tous les niveaux, tous les acteurs étant attachés à la lutte contre ce fléau.

M. J.-P. Letelier, Sénateur du Chili, ancien Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, a présenté un point de vue parlementaire. Il a souligné la nécessité de comprendre que le viol en temps de guerre était un crime contre l'humanité qui ne pouvait faire l'objet ni d'une amnistie ni de prescription. Les parlementaires doivent en premier lieu veiller à ce que la définition du viol en temps de guerre soit inscrite dans les législations nationales. Cela permettra de poursuivre les auteurs d'actes de telle nature, de reconnaître les responsabilités des Etats et de mettre fin à l'impunité. Il a mentionné une proposition en ce sens formulée par le Président de l'Uruguay, selon laquelle les Etats doivent assumer la responsabilité des crimes commis par ceux qu'ils envoient à l'étranger et, plus globalement, celle des actes commis par tous leurs ressortissants participant aux opérations.

Mme P. Fraser-Damoff (parlementaire, Canada) a appelé tous les Etats à adopter une approche de tolérance zéro. Elle a présenté l'Initiative canadienne Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, un projet pilote novateur et multilatéral qui élaborera, appliquera et mettra à l'essai une combinaison d'approches visant à lever les obstacles à une participation accrue des femmes aux opérations de paix. L'Initiative Elsie aura une incidence sur les militaires et policiers en uniforme. Elle comprendra un important volet de recherche, de suivi et d'évaluation pour garantir son adéquation tout au long de la mise en œuvre.

A l'issue des exposés, 11 acteurs ont pris la parole. Parmi eux se trouvaient les représentants de plusieurs des plus gros contributeurs aux opérations des Nations Unies, comme le Bangladesh, l'Inde et l'Afrique du Sud. Plusieurs orateurs ont fait référence à la résolution 2272 du Conseil de sécurité de l'ONU visant à prévenir l'exploitation et les violences sexuelles par les personnes sous mandat des Nations Unies et ont demandé qu'elle soit appliquée dans les faits. Cette résolution réaffirme la tolérance zéro et prescrit également un nouveau mécanisme pour lutter contre l'exploitation et les violences sexuelles : le rapatriement de contingents militaires et d'unités de police entières dans les rangs desquels se trouvent des individus visés par des allégations. Plusieurs orateurs ont évoqué le fait que la grande majorité des victimes ne portent pas plainte et gardent leur douleur secrète. Ils ont demandé aux ONG de mener des campagnes de sensibilisation sur le terrain pour conseiller les victimes de viol.

Les orateurs ont demandé qu'une feuille de route pour l'action parlementaire soit élaborée et ont avancé plusieurs idées consistant notamment à encourager les parlements à assurer des séances d'information régulières sur les opérations de paix, y compris portant sur des cas de faute professionnelle, et à évaluer régulièrement la législation nationale en vigueur pour déterminer si elle est applicable aux infractions sexuelles commises par ses ressortissants pendant leur service dans les opérations de paix de l'ONU. Les parlements pourraient également modifier, si nécessaire, les cadres administratifs régissant les activités du personnel policier et militaire afin de reconnaître explicitement l'exploitation et les violences sexuelles comme des fautes graves et de faire en sorte que ces cas soient sanctionnés le plus sévèrement possible. Des orateurs ont souligné à quel point il était important de fournir des formations aux troupes de maintien de la paix, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, avant leur déploiement dans les régions en guerre. L'Afrique du Sud a donné l'exemple de la création d'un tribunal militaire mobile, composé d'un juge, d'un avocat, d'un procureur et d'un greffier, chargé de juger les soldats de la paix sud-africains accusés de mauvaise conduite dans des pays comme la République démocratique du Congo, le Burundi et le Soudan du Sud.

Audition d'experts : Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme

Le 17 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur *le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*, soit le sujet de la résolution qui devrait être adoptée par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'audition s'est ouverte sur les interventions de deux experts :

Mme J. Aparac, membre du Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et M. W. Bruyère-Ostells, professeur d'histoire contemporaine à l'Institut des sciences politiques à Aix-en-Provence (France).

Les experts ont donné un bref aperçu de l'évolution du mercenariat et de ses différentes formes et manifestations. Le mercenariat est un phénomène aussi ancien que la guerre elle-même, présent à travers l'histoire. On distingue trois types de mercenaires : les mercenaires intégrés, les mercenaires entrepreneurs et les mercenaires idéologiques. Au fil du temps, le phénomène a évolué et a décliné, puis s'est ravivé avec les guerres de décolonisation et les guerres civiles qui ont suivi. A la fin de la guerre froide, le mercenariat a connu un renouveau et de nouveaux types d'activités liées au mercenariat sont apparus sous la forme de sociétés militaires privées, qui sont passées de groupes dispersés de mercenaires agissant seuls à des sociétés professionnelles et structurées, parfois cotées en bourse. Les dernières manifestations de ce phénomène ont pris la forme de services étendus fournis par ces sociétés aux acteurs humanitaires, à la sécurité maritime, aux centres de détention, etc.

Les experts ont également analysé les liens entre les combattants étrangers et les mercenaires et recensé les principales similitudes, notamment le fait qu'ils sont tous deux des acteurs extérieurs qui interviennent dans un conflit et les types d'activités auxquelles ils participent, comme les conflits armés, le terrorisme et la criminalité organisée. Tout en notant qu'une différence essentielle entre de nombreux combattants étrangers et les mercenaires était la motivation idéologique de ces derniers, les experts ont relevé que les gains financiers ou matériels motivaient également les combattants étrangers.

Les deux experts ont souligné le fait que, pour résoudre le problème, il était essentiel de définir les mercenaires et les combattants étrangers. Il n'existe pas de définition unique, ni historique ni juridique, du mercenariat. Le droit international donne une définition étroite du mercenaire ; d'autres définitions se trouvent dans la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires adoptée en décembre 1989 (35 Etats parties dont aucun Membre permanent du Conseil de sécurité) et dans la législation nationale. En outre, des aspects sociologiques, anthropologiques ou historiques doivent être pris en compte. Une solution pourrait être l'élaboration d'une législation réglementant le statut de tous les participants étrangers à une guerre en général, en délaissant la distinction entre mercenaires et combattants étrangers pour s'intéresser à l'assistance apportée à un Etat étranger sans mandat formel d'un autre Etat.

Après avoir entendu les exposés des experts, 21 orateurs au total ont pris la parole. Tous sont convenus de la nécessité de renforcer la législation afin d'interdire l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers, et de réglementer l'action des sociétés militaires privées. Ils ont mis l'accent sur les lacunes actuelles et l'absence de mécanismes de contrôle à tous les niveaux lorsqu'il s'agissait de s'attaquer à tous les problèmes découlant de la présence de mercenaires et de combattants étrangers. La législation doit lutter contre l'impunité et promouvoir le respect et l'éthique. Certains orateurs ont été d'avis que les personnes originaires d'un pays qui combattaient sous un autre étendard devaient être poursuivies sous la juridiction de leur propre pays, quel que soit le lieu où elles agissaient et ont plaidé en faveur de l'adoption de lois nationales très strictes érigeant les activités liées au mercenariat en infraction. Les orateurs ont également appelé à une meilleure gouvernance et à une surveillance accrue du secteur de la sécurité. Concernant la différence entre les mercenaires et les combattants étrangers, de nombreux orateurs ont estimé qu'ils devaient être traités de la même manière. Enfin, un orateur a souligné que, au moment de rédiger la résolution, les co-rapporteurs devaient tenir compte du fait que plusieurs Membres de l'UIP n'avaient pas ratifié toutes les conventions couvrant le problème des mercenaires.

En guise de conclusion, les deux co-rapporteurs ont pris la parole pour faire connaître leurs premières réflexions sur le sujet et ont remercié les experts et les différents intervenants de leur avoir donné matière à réflexion.

Le rapport sur les travaux de la Commission permanente a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance le 18 octobre par le Président de la Commission permanente, M. J.I. Echaniz (Espagne).

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 16 octobre 2018 sous la présidence de Mme L. Rojas, membre le plus ancien du Bureau. Onze membres sur 18 étaient présents. Au cours de cette réunion, le Bureau a fait connaissance avec les

co-rapporteurs, qui lui ont fourni des informations sur la manière dont ils souhaiteraient aborder la résolution. Le Bureau a également examiné son plan de travail. Il a confirmé la décision, prise à la 138^{ème} Assemblée, de consacrer tout le temps alloué durant la 140^{ème} Assemblée à la négociation de la résolution. Concernant les activités futures entre les Assemblées, tous les membres présents étaient d'avis que davantage de visites sur le terrain devraient être organisées. Le Bureau a pris note d'une invitation à se rendre en Jordanie et une offre officielle était attendue. Les membres du Bureau ont également été informés sur la Semaine de la paix de Genève qui se tiendrait du 5 au 9 novembre 2018. Ces propositions ont ensuite été approuvées par la Commission permanente à l'issue de sa dernière séance plénière du 17 octobre.

Des élections ont eu lieu le 15 octobre 2018. Le Groupe des Douze Plus a proposé la candidature de Mme A. Shkrum (Ukraine) pour pourvoir un poste vacant. Le Groupe Asie-Pacifique a proposé celle de M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) pour un deuxième mandat. Deux postes restent vacants : un pour le Groupe Eurasie, à pourvoir par une femme ou un homme, et un pour le Groupe Asie Pacifique, à pourvoir par une femme.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 18 octobre 2018)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a tenu ses séances les 15 et 17 octobre. La première séance a été conduite par Mme S. Dinica (Roumanie), membre du Bureau. La deuxième séance a été conduite par la Vice-Présidente de la Commission, Mme W. Bani Mustafa (Jordanie).

Débat : Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables

Le débat a été organisé sur le thème de la prochaine résolution de la Commission permanente qui devrait être adoptée lors de la 140^{ème} Assemblée. Le but du débat était de donner à la Commission l'occasion d'échanger des vues sur le rôle de l'investissement dans le cadre du libre-échange équitable en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'égalité économique, les infrastructures durables, l'industrialisation et l'innovation.

Le thème et les principales questions à aborder et à examiner ont été présentés par les co-rapporteurs, M. J. Wilson (Australie), M. H. Iddrisu (Ghana) et Mme S. Raskovic Ivic (Serbie). Ils ont souligné qu'il importait de reconnaître l'existence d'un lien évident entre le commerce et l'investissement, et que les deux étaient essentiels à la réalisation des ODD. Le commerce n'est souvent ni juste ni équitable, et les rapports import-export sont parfois déséquilibrés. Les parlements doivent donc s'efforcer d'empêcher la propagation de systèmes qui exacerbent les inégalités et, au contraire, promouvoir un processus qui pourrait contribuer à développer un libre-échange équitable. Les co-rapporteurs ont fait valoir qu'il ne s'agissait pas de faire en sorte que les pays soient tous aussi développés les uns que les autres, mais plutôt de veiller à l'égalité des chances et que l'objectif à atteindre devait être en fait celui-là. Une attention particulière devrait également être accordée à la promotion de l'industrialisation car, en son absence, le libre-échange pourrait avoir des conséquences négatives pour les pays en développement.

Au total, 30 délégués ont pris la parole pour exprimer leurs points de vue, formuler des observations et faire connaître les bonnes pratiques que leurs pays avaient mises en place pour améliorer les normes applicables aux citoyens et faire progresser la mise en œuvre des ODD. Certains délégués ont donné des exemples concrets de mesures prises par leurs parlements pour renforcer le libre-échange, réduire les impôts, favoriser le développement économique et soutenir les pays touchés par les changements climatiques. Les participants ont particulièrement insisté sur l'importance pour les parlements de faire bon usage de leur fonction de contrôle et de s'efforcer à garantir l'équité. La stabilité était considérée comme un moteur essentiel du développement économique. Il a été convenu que la stabilité était une conséquence naturelle du commerce équitable. L'innovation, les investissements verts et l'économie circulaire ont également été désignés comme des aspects importants qui devraient être pris en compte dans le futur projet de résolution.

Compte tenu des disparités qui existent entre les pays, plusieurs participants ont insisté sur l'importance de la coopération, de la solidarité et de l'appui qui doivent être fournis aux pays en développement. Ils ont souligné que les Membres de l'UIP devaient réaffirmer leur détermination à poursuivre un développement équitable, à créer des opportunités commerciales égales et à améliorer le niveau de vie des citoyens. Des mesures concrètes doivent être prises pour garantir un maximum d'avantages pour tous. Les participants sont convenus que, contrairement au protectionnisme et à l'isolationnisme, le commerce et l'investissement étaient des moteurs essentiels qui pouvaient accélérer la mise en œuvre des ODD, stimuler le développement et générer des gains de productivité. Les participants sont également convenus que les ODD représentaient une excellente occasion de promouvoir une croissance économique équitable et inclusive.

Pour conclure le débat, les co-rapporteurs ont rappelé que le commerce pouvait contribuer à réduire la pauvreté et qu'il était important pour chacun de le faire progresser en mettant clairement l'accent sur le bien-être commun. Ils ont invité les participants à envoyer des contributions écrites pour inclusion dans le projet de résolution.

Contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2018

La Commission permanente a examiné le projet de document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra le 9 décembre à Cracovie (Pologne).

La session a débuté par un exposé de la rapporteure de la Réunion parlementaire de Cracovie, Mme A. Paluch (Pologne), qui a présenté le projet de document final de la réunion. Etant donné que la Pologne devait accueillir la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24), la rapporteure a retracé l'histoire des accords sur les changements climatiques, en commençant par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992, le Protocole de Kyoto, qui a suivi, et enfin l'Accord de Paris, adopté en 2015. En ce qui concerne ce dernier instrument, elle a souligné qu'il demandait à tous les pays de réduire leurs émissions et que c'était la raison pour laquelle les contributions déterminées au niveau national avaient été introduites. Mme Paluch a en outre mis l'accent sur le système harmonisé de suivi, d'établissement de rapports et d'inventaire prévus par l'Accord de Paris et a souligné que celui-ci s'appuyait sur le principe de la coopération. Elle a rappelé aux délégués qu'ils devaient soumettre par écrit leurs observations concernant le projet de document final de la Réunion parlementaire au plus tard le 16 novembre 2018.

Au total, quatre délégations ont pris la parole au cours du débat : celles de l'Inde, du Japon, du Koweït et des Seychelles. Elles ont évoqué les récentes catastrophes naturelles et la chaleur record qu'ont connue de nombreux pays l'été précédent. Les délégués ont exhorté leurs pairs à agir contre le réchauffement de la planète, en insistant sur la nécessité de maintenir l'augmentation de la température mondiale à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, et exprimé l'espoir que la COP24 mettrait en place une réglementation plus efficace sur les changements climatiques. Le renforcement des liens avec le programme relatif aux ODD, le renforcement des capacités et le transfert des connaissances ont été désignés comme des questions à traiter de toute urgence.

Après avoir répondu aux questions, Mme Paluch a remercié tous les délégués qui avaient fourni des contributions au projet de document final et a invité les autres à envoyer leurs amendements par écrit. Le projet de document final révisé sera communiqué à tous les délégués par l'intermédiaire du site web de l'UIP à la fin novembre 2018.

Réunion-débat : *Mettre en application la résolution de l'UIP intitulée "Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables"*

La réunion-débat était conduite par la Vice-Présidente de la Commission, Mme W. Bani Mustafa (Jordanie), parlementaire. Elle a bénéficié des contributions des experts suivants : Mme S. Lozo et Mme M. de Blonay, toutes deux de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), M. T. Pringle, parlementaire (Irlande) et Mme B. Hoehn, parlementaire (Allemagne).

Mme Lozo a ouvert le débat et a mis en lumière les avantages que les énergies renouvelables pouvaient offrir sur les plans environnemental, social et économique. Elle a notamment insisté sur la nature de plus en plus variée des sources d'énergie renouvelable ainsi que sur leur utilisation croissante dans les pays en développement. Les énergies renouvelables peuvent être à l'origine d'un grand nombre d'emplois car, en moyenne, elles sont susceptibles d'en créer davantage que les industries des combustibles fossiles. Estimant que la transition énergétique peut accroître le produit intérieur brut et stimuler la croissance économique, Mme Lozo a insisté sur l'importance de veiller à ce que ce processus soit juste et équitable. Les réglementations, les cadres favorables et les politiques globales sont en fait essentiels pour réaliser efficacement une transition énergétique durable. Mme de Blonay a informé les participants des activités menées par l'IRENA pour mieux faire connaître et diffuser la résolution de l'UIP.

M. T. Pringle a présenté son projet de loi sur le désinvestissement des énergies fossiles, qui avait reçu l'appui unanime de tous les partis à la Chambre basse du Parlement irlandais l'été précédent et était actuellement dans la dernière phase à la Chambre haute. Le projet de loi a été considéré comme une première en ce sens qu'il prévoyait que l'Irlande devienne le premier pays au monde à se départir de ses fonds publics investis dans les entreprises de combustibles fossiles. M. T. Pringle a souligné qu'il était temps que les parlementaires écoutent leurs électeurs et répondent à leurs attentes, et qu'ils représentent la société civile en plaidant pour des mesures en faveur du climat. M. T. Pringle a

exhorté les parlementaires du monde entier à reproduire ce processus et à créer des liens sains entre la société civile, les institutions et d'autres dirigeants politiques disposés à agir, en aidant les collectivités à prendre le pouvoir sur les entreprises.

Mme B. Hoehn a évoqué l'expansion des énergies renouvelables en Allemagne et a expliqué en quoi ces énergies constituaient l'une des plus importantes sources d'électricité dans le pays. En 2017, près de 50 pour cent de l'énergie provenait de sources renouvelables. L'Allemagne vise en effet à rendre son approvisionnement énergétique plus vert et plus respectueux du climat, et à rendre le pays moins dépendant des combustibles fossiles.

Au cours du débat qui a suivi, 17 délégués ont pris la parole. Ils ont souligné que les gouvernements et les parlements devaient élaborer des politiques en matière d'énergies renouvelables et ont présenté les stratégies que leurs pays avaient mises en œuvre pour contribuer au développement de ce secteur, notamment leurs dépenses pour l'aide publique au développement (APD). Les participants ont entre autres souligné la nécessité d'accorder la priorité aux projets visant à soutenir les ménages et affirmé que l'énergie devait être abordable. La délégation japonaise a fait savoir que l'hydrogène serait utilisé durant les Jeux Olympiques de 2020, qui se dérouleraient au Japon. D'autres représentants ont souligné qu'il importait que les parlementaires sensibilisent l'opinion publique aux énergies renouvelables et instaurent des échanges constructifs entre les différentes parties prenantes, dont le secteur privé, car le passage aux énergies renouvelables exigeait des ressources et des moyens financiers considérables. Il a également été mentionné que la transition vers les énergies renouvelables était étroitement liée aux migrations. Le développement de ce secteur pourrait en effet créer des emplois et contribuer à résoudre les problèmes liés aux migrations. Les parlementaires ont reconnu le potentiel du secteur et se sont également penchés sur le rôle des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire.

Elections au Bureau et plan de travail pour la 140^{ème} Assemblée de l'UIP

La Commission a élu au Bureau Mme V.T. Muzenda (Zimbabwe) pour le Groupe africain et M. A. Simonyan (Arménie) pour le Groupe Eurasie. Les deux membres achèveront le mandat de leur pays au sein du Bureau.

La Commission a également élu Mme V.T. Muzenda (Zimbabwe) pour achever le mandat du Président.

La Commission a approuvé la proposition du Bureau de consacrer les séances de la Commission à l'élaboration de la résolution lors de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 18 octobre 2018)*

Réunion-débat sur le thème *La création d'un organe fiscal intergouvernemental de l'ONU aiderait-elle à résoudre les questions en suspens en matière d'évasion fiscale des sociétés ?*

Intervenants : Mme S. Blankenburg, chef du Service de la dette et du financement du développement, CNUCED ; Mme T.M. Ryding, responsable des politiques et du plaidoyer, EURODAD ; M. D. Pacheco, parlementaire (Portugal).

Treize membres se sont exprimés suite aux exposés des intervenants. Dans l'ensemble, les participants ont manifesté leur soutien à la création d'un organe intergouvernemental à l'ONU chargé d'établir une norme mondiale sur la fiscalité des sociétés.

L'idée de créer un tel organe a été proposée par le Groupe des 77 (G77) et la Chine lors des travaux préparatoires de la troisième Conférence sur le financement du développement organisée à Addis-Abeba en 2015. Aucun accord n'a été trouvé sur la proposition en raison de l'opposition des pays développés, où la plupart des sociétés transnationales du monde ont leur siège social.

L'un des principaux problèmes du régime fiscal international actuel est qu'il permet aux conglomérats d'entreprises de transférer leurs bénéfices vers des filiales situées stratégiquement dans des juridictions à faible taux d'imposition. L'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), qui vise à établir une norme fiscale commune, a été conçue sans la participation des pays en développement et s'est révélée inadéquate en raison de ses nombreuses lacunes. Les pays en développement peuvent rejoindre l'initiative à condition qu'ils l'acceptent en l'état.

Le problème est aggravé par la prolifération des paradis fiscaux ainsi que par la pratique de plus en plus répandue qui consiste, pour les gouvernements, à attirer les investisseurs privés dans leur pays en abaissant le taux d'imposition. Ainsi, le taux moyen d'imposition des sociétés à travers le monde a été ramené de 50 à 24 pour cent en l'espace de quelques décennies. Des centaines de milliards de dollars de revenus potentiels sont perdus chaque année en raison de ces pratiques.

Un organe fiscal intergouvernemental ne remettrait pas en cause l'autorité souveraine des gouvernements en matière de fiscalité mais contribuerait au contraire à renforcer leur capacité à percevoir l'impôt au nom de leur population. Cette idée est également présente dans le projet de régime fiscal commun à l'étude au sein de l'Union européenne pour les sociétés transnationales. Le futur organe onusien serait ouvert à tous les pays du monde. En plus d'établir une norme mondiale sur la fiscalité des entreprises, éventuellement par le biais d'un traité international, il pourrait également être chargé de créer une nouvelle catégorie d'impôts mondiaux pour appuyer les efforts visant à résoudre certains problèmes planétaires comme les changements climatiques.

Réunion-débat sur le thème *Quelles sont les possibilités de coopération entre les parlements et l'OMS en sa qualité de principale agence de l'ONU pour la santé mondiale ?*

Intervenants : Mme M. Boccoz, sous-directrice générale chargée du Groupe Relations extérieures, OMS ; M. H. Millat, parlementaire (Bangladesh), président du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé. Fondée en 1948, l'OMS compte 194 pays membres, 7 000 fonctionnaires ainsi que des bureaux dans 150 pays. L'organisation a pour mandat d'encourager le dialogue politique mondial sur les questions de santé et de fournir un appui stratégique aux systèmes de santé des pays, une assistance technique aux autorités sanitaires nationales et des services d'urgence aux pays confrontés à une crise sanitaire.

Le débat a comporté sept interventions. Il a mis en lumière le rôle essentiel joué par l'OMS pour aider les pays à mettre en œuvre l'ODD 3 sur la santé et sa cible ambitieuse qui vise l'instauration d'une couverture sanitaire universelle à l'horizon 2030. Dernièrement, l'OMS a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre les maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiaques et cancer) qui sont responsables de 40 millions de décès chaque année. Elle collabore également avec les pays pour promouvoir et soutenir les programmes de vaccination visant à prévenir les maladies contagieuses.

La résolution de 2018 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire a appelé pour la première fois à une coopération plus étroite entre l'OMS et l'UIP. Cet appel donne un coup d'accélérateur bienvenu à un partenariat qui s'est mis en place progressivement ces dernières années et qui a été officialisé récemment dans un protocole d'accord. Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé dispense des services de supervision et de conseil pour une grande partie des travaux menés par l'UIP avec les parlements dans le domaine de la santé et constitue la principale interface entre l'UIP et l'OMS.

Les participants ont souligné le rôle important joué par les parlements en matière de législation et de contrôle budgétaire en vue d'élargir l'offre de soins au plus grand nombre, en particulier aux personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre. Les parlementaires participent à l'Assemblée mondiale de la Santé, principal organe directeur de l'OMS, où l'UIP organise régulièrement des manifestations parallèles.

Les participants se sont vivement félicités de ces avancées et ont encouragé l'OMS à collaborer étroitement avec l'UIP et directement avec les parlements. Deux propositions ont été faites à cet égard : que l'OMS mette davantage en avant sur son site web ses relations avec les parlements et que les parlements forment des groupes d'amis de l'OMS.

A la fin de la séance, la Commission a élu cinq nouveaux membres : Mme A. Theologou, membre de la Chambre des représentants de Chypre, M. L. Iemets, membre du Parlement ukrainien, M. M. Melkumyan, membre de l'Assemblée nationale d'Arménie, M. F.H. Naek, membre du Sénat du Pakistan, et M. P. Katjavivi, Président de l'Assemblée nationale de Namibie. En outre, Mme S. Alhashim, membre du Parlement du Koweït, a été élue Vice-Présidente de la Commission.

Dans ses observations finales, M. Romero s'est félicité de la parité au Bureau de la Commission et a remercié les participants pour leurs contributions.

Restaurer la paix et la sécurité au Sahel : le rôle des parlements**Résultats du vote par appel nominal sur la proposition de la délégation du Burkina Faso pour l'inscription d'un point d'urgence****Résultats**

Voix positives	715	Total des voix positives et négatives .	1 046
Voix négatives	331	Majorité des deux tiers.....	697
Abstentions	619		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Géorgie	10			Pologne	15		
Afrique du Sud		17		Ghana	14			Portugal	13		
Albanie		<i>Absent</i>		Grèce	13			Qatar		11	
Algérie			16	Guatemala		<i>Absent</i>		Rép. arabe syrienne		13	
Allemagne	19			Guinée		<i>Absent</i>		République centrafricaine	8		
Andorre	10			Guinée équatoriale		<i>Absent</i>		Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Angola			14	Haïti		<i>Absent</i>		Rép. de Moldova		<i>Absent</i>	
Arabie saoudite		14		Hongrie	13			Rép. dém. du Congo	17		
Argentine	10			Inde	12		11	Rép. dém. pop. lao			12
Arménie	11			Indonésie			22	Rép. pop. dém. de Corée		12	
Australie	8	6		Iran (Rép. islam. d')		18		République tchèque		13	
Autriche			12	Iraq		14		Roumanie	14		
Azerbaïdjan			10	Irlande			10	Royaume-Uni	18		
Bahreïn		11		Islande			10	Rwanda	12		
Bangladesh			20	Israël			12	Saint-Marin			10
Bélarus			10	Italie	17			Samoa		8	
Belgique	10			Japon	20			Sénégal	12		
Bhoutan	6		4	Jordanie		12		Serbie	4		8
Bolivie (Etat plurinational de)			12	Kazakhstan	13			Seychelles			10
Botswana			11	Kenya			15	Sierra Leone			11
Brésil			22	Koweït		11		Singapour			12
Bulgarie		<i>Absent</i>		Lesotho	11			Slovénie	10		
Burkina Faso	13			Lettonie		11		Somalie			13
Burundi	12			Liban		11		Soudan		15	
Cabo Verde	10			Liechtenstein			8	Soudan du Sud		<i>Absent</i>	
Cambodge			13	Lituanie			11	Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Cameroun	13			Malaisie			14	Suède			10
Canada	5		10	Malawi			10	Suisse	9	3	
Chili			13	Mali	10			Suriname	10		
Chine	23			Malte	10			Tchad	13		
Chypre			10	Maroc			13	Thaïlande			18
Comores		<i>Absent</i>		Mexique	10		10	Timor-Leste	11		
Congo		<i>Absent</i>		Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo	10		
Côte d'Ivoire		<i>Absent</i>		Monaco			10	Tonga			8
Croatie			10	Mongolie		<i>Absent</i>		Tunisie		13	
Cuba	13			Myanmar			15	Turkménistan		<i>Absent</i>	
Danemark		12		Namibie		11		Turquie			18
Djibouti			10	Nicaragua	8			Ukraine			17
Egypte	19			Niger	13			Uruguay			11
El Salvador		<i>Absent</i>		Nigéria	20			Venezuela (Rép. bolivarienne du)	10		5
Emirats arabes unis		11		Norvège		12		Viet Nam	19		
Equateur	13			Nouvelle-Zélande		11		Yémen		11	
Espagne	10	5		Oman		11		Zambie			13
Estonie	11			Ouganda	15			Zimbabwe			13
Ethiopie	19			Ouzbékistan			15				
Fédération de Russie			20	Pakistan	6		15				
Fidji			10	Palestine		11					
Finlande			12	Paraguay		<i>Absent</i>					
France	18			Pays-Bas		13					
				Philippines	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Suppression de l'aide accordée à l'UNRWA, un blocus humanitaire et une violation du droit international : réagir face au problème de l'arrêt de l'aide à l'UNRWA et évaluer l'impact de cette décision sur les réfugiés palestiniens et sur la question palestinienne dans son ensemble

Résultats du vote par appel nominal sur la proposition des délégations de la Jordanie et du Koweït pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	1 036	Total des voix positives et négatives .	1 294
Voix négatives	258	Majorité des deux tiers.....	863
Abstentions	371		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Géorgie			10	Pologne	15		
Afrique du Sud	17			Ghana			14	Portugal			13
Albanie		<i>Absent</i>			Grèce	13		Qatar	11		
Algérie	16			Guatemala		<i>Absent</i>		Rép. arabe syrienne	13		
Allemagne		19		Guinée		<i>Absent</i>		République centrafricaine	8		
Andorre	10			Guinée équatoriale		<i>Absent</i>		Rép. de Corée		<i>Absent</i>	
Angola	14			Haïti		<i>Absent</i>		Rép. de Moldova		<i>Absent</i>	
Arabie saoudite	14			Hongrie		13		Rép. dém. du Congo	17		
Argentine	10			Inde	23			Rép. dém. pop. lao	12		
Arménie	5		6	Indonésie	22			Rép. dém. de Corée	12		
Australie		11	3	Iran (Rép. islam. d')	18			République tchèque		13	
Autriche			12	Iraq	14			Roumanie		14	
Azerbaïdjan	10			Irlande			10	Royaume-Uni		18	
Bahreïn	11			Islande		10		Rwanda			12
Bangladesh	20			Israël		12		Saint-Marin	5		5
Bélarus			10	Italie			17	Samoa	8		
Belgique		10		Japon	20			Sénégal	12		
Bhoutan	7		3	Jordanie	12			Serbie	10		2
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Kazakhstan	13			Seychelles	10		
Botswana	11			Kenya			15	Sierra Leone			11
Brésil	22			Koweït	11			Singapour			12
Bulgarie		<i>Absent</i>			Lesotho			8	Slovénie		10
Burkina Faso			13	Lettonie		11		Somalie	13		
Burundi	12			Liban	11			Soudan	15		
Cabo Verde			10	Liechtenstein			8	Soudan du Sud		<i>Absent</i>	
Cambodge			13	Lituanie			11	Sri Lanka		<i>Absent</i>	
Cameroun		13		Malaisie	14			Suède			10
Canada		15		Malawi			10	Suisse	12		
Chili	13			Mali			10	Suriname	10		
Chine	23			Malte	10			Tchad			13
Chypre	5		5	Maroc	13			Thaïlande	8		10
Comores		<i>Absent</i>			Mexique	15		5	Timor-Leste	5	6
Congo		<i>Absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo	10	
Côte d'Ivoire		<i>Absent</i>			Monaco			10	Tonga	8	
Croatie			10	Mongolie		<i>Absent</i>		Tunisie	13		
Cuba	13			Myanmar			15	Turkménistan		<i>Absent</i>	
Danemark		12		Namibie	11			Turquie	18		
Djibouti	10			Nicaragua	8			Ukraine	10		7
Égypte	19			Niger			13	Uruguay	11		
El Salvador		<i>Absent</i>			Nigéria	10		10	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	6	9
Emirats arabes unis	11			Norvège		12					
Equateur	13			Nouvelle-Zélande		11					
Espagne		15		Oman	11						
Estonie		11		Ouganda	15						
Ethiopie	19			Ouzbékistan	15						
Fédération de Russie	20			Pakistan	21						
Fidji			10	Palestine	11						
Finlande			12	Paraguay		<i>Absent</i>					
France	18			Pays-Bas		13					
				Philippines	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Changements climatiques : ne dépassons pas les limites**Résultats du vote par appel nominal sur la proposition des délégations des Seychelles, des Fidji, de Tonga, de Samoa et de la Micronésie (Etats fédérés de) pour l'inscription d'un point d'urgence****Résultats**

Voix positives	1 106	Total des voix positives et négatives .	1 417
Voix négatives	311	Majorité des deux tiers.....	945
Abstentions	248		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Géorgie	10			Pologne			15
Afrique du Sud	17			Ghana	14			Portugal	13		
Albanie	<i>Absent</i>			Grèce	13			Qatar		11	
Algérie			16	Guatemala	<i>Absent</i>			Rép. arabe syrienne		13	
Allemagne	19			Guinée	<i>Absent</i>			République centrafricaine	8		
Andorre	10			Guinée équatoriale	<i>Absent</i>			Rép. de Corée	<i>Absent</i>		
Angola			14	Haïti	<i>Absent</i>			Rép. de Moldova	<i>Absent</i>		
Arabie saoudite		14		Hongrie	13			Rép. dém. du Congo			17
Argentine	10			Inde	12		11	Rép. dém. pop. lao	12		
Arménie	11			Indonésie	22			Rép. dém. de Corée		12	
Australie	14			Iran (Rép. islam. d')		18		République tchèque			13
Autriche	12			Iraq		14		Roumanie	14		
Azerbaïdjan			10	Irlande	10			Royaume-Uni	18		
Bahreïn		11		Islande	10			Rwanda	12		
Bangladesh	20			Israël	12			Saint-Marin	10		
Bélarus	10			Italie			17	Samoa	8		
Belgique	10			Japon	20			Sénégal	12		
Bhoutan	7		3	Jordanie		12		Serbie	12		
Bolivie (Etat plurinational de)	12			Kazakhstan	13			Seychelles	10		
Botswana	11			Kenya	15			Sierra Leone	11		
Brésil			22	Koweït		11		Singapour	12		
Bulgarie	<i>Absent</i>			Lesotho	11			Slovénie	10		
Burkina Faso			13	Lettonie	11			Somalie			13
Burundi	12			Liban		11		Soudan		15	
Cabo Verde	10			Liechtenstein	8			Soudan du Sud	<i>Absent</i>		
Cambodge	13			Lituanie	11			Sri Lanka	<i>Absent</i>		
Cameroun	13			Malaisie	14			Suède	10		
Canada	10		5	Malawi	10			Suisse		12	
Chili			13	Mali			10	Suriname	10		
Chine	23			Malte	10			Tchad	13		
Chypre	10			Maroc		13		Thaïlande	18		
Comores	<i>Absent</i>			Mexique	20			Timor-Leste	11		
Congo	<i>Absent</i>			Micronésie (Etats fédérés de)	8			Togo	10		
Côte d'Ivoire	<i>Absent</i>			Monaco	10			Tonga	8		
Croatie	10			Mongolie	<i>Absent</i>			Tunisie		13	
Cuba	13			Myanmar	15			Turkménistan	<i>Absent</i>		
Danemark	12			Namibie		11		Turquie		18	
Djibouti			10	Nicaragua	8			Ukraine	17		
Égypte		19		Niger		13		Uruguay	11		
El Salvador	<i>Absent</i>			Nigéria	20			Venezuela (Rép. bolivarienne du)	10		5
Emirats arabes unis		11		Norvège	12			Viet Nam	19		
Equateur	13			Nouvelle-Zélande	11			Yémen		11	
Espagne	15			Oman		11		Zambie			13
Estonie	11			Ouganda	15			Zimbabwe			13
Ethiopie	19			Ouzbékistan	15						
Fédération de Russie	20			Pakistan	11		10				
Fidji	10			Palestine		11					
Finlande	12			Paraguay	<i>Absent</i>						
France			18	Pays-Bas		13					
				Philippines	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Changements climatiques : ne dépassons pas les limites

Résolution adoptée à l'unanimité par la 139^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 17 octobre 2018)

La 139^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que l'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016,

reconnaissant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établit un lien explicite entre les changements climatiques et d'autres domaines essentiels de la société d'aujourd'hui, notamment la sécurité alimentaire, l'océan et les autres ressources en eau,

rappelant que, dans le cadre de l'Accord de Paris, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont invité le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à préparer un rapport spécial en 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre,

notant que le GIEC a récemment publié son rapport spécial sur un réchauffement climatique de 1,5 °C, dans le contexte du renforcement de la riposte mondiale aux changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté,

prenant note des prévisions particulièrement préoccupantes mises en avant dans le rapport du GIEC :

- a) Les scénarios climatiques prévoient d'importantes différences dans les caractéristiques régionales du climat entre la situation actuelle et un réchauffement de 1,5 °C, et entre un réchauffement de 1,5 °C et un réchauffement de 2 °C. Ces différences concernent notamment l'augmentation des températures moyennes dans la plupart des régions terrestres et océaniques (degré de confiance élevé), des pics de températures dans la plupart des régions habitées (degré de confiance élevé), de fortes précipitations dans plusieurs régions (degré de confiance moyen), ainsi qu'une plus grande probabilité de sécheresses et de déficits de précipitation dans certaines régions (degré de confiance moyen).
- b) Avec un réchauffement de 1,5 °C, l'élévation du niveau moyen des mers devrait être, d'ici à 2100, d'environ 0,1 mètre plus basse qu'avec un réchauffement de 2 °C (degré de confiance moyen). Une élévation plus lente du niveau de la mer améliore les possibilités d'adaptation des systèmes humains et écologiques des petites îles, des zones côtières basses et des deltas (degré de confiance moyen).
- c) Sur la terre, avec un réchauffement de 1,5 °C, les effets sur la biodiversité et les écosystèmes, notamment sur la disparition et l'extinction d'espèces, devraient être moins importants qu'avec un réchauffement de 2 °C.
- d) Limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au lieu de 2 °C devrait permettre de réduire l'augmentation de la température de l'océan ainsi que l'augmentation de l'acidité et la baisse de la teneur en oxygène de l'océan qui en découlent (degré de confiance élevé). Par conséquent, le fait de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C devrait réduire les risques qui menacent la biodiversité marine, la pêche et les écosystèmes, ainsi que leurs fonctions et leur usage dans la vie des êtres humains, risques illustrés par les récents changements observés sur les écosystèmes de la banquise arctique et des récifs coralliens d'eau chaude (degré de confiance élevé).
- e) Les risques liés au climat qui concernent la santé, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique devraient augmenter avec un réchauffement climatique de 1,5 °C et augmenter davantage si le réchauffement atteint 2 °C,

notant que le rapport établit que des changements urgents et sans précédent sont nécessaires pour réaliser cet objectif, qui reste finançable et atteignable bien que correspondant à l'engagement le plus ambitieux de l'Accord de Paris, lequel vise un maintien de la hausse des températures entre 1,5 °C et 2 °C,

reconnaissant que les petits Etats insulaires en développement (PEID) sont convenus que "les changements climatiques représentent la menace principale pour les moyens d'existence, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique", et ont salué l'importance accordée à "une définition élargie de la sécurité incluant la sécurité humaine et l'aide humanitaire, en donnant la priorité à la sécurité environnementale et à la coopération régionale lorsqu'il s'agit de renforcer la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques, notamment par la coopération et le soutien régionaux",

constatant que de nombreux pays côtiers de faible altitude sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, notamment des sécheresses, des inondations et des tempêtes, en raison de taux élevés de pauvreté, de contraintes financières et technologiques ainsi que d'une forte dépendance à l'agriculture pluviale, alors que beaucoup de ces pays ne sont pas d'importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre,

reconnaissant l'importance d'une action immédiate et urgente visant à lutter contre les changements climatiques et étant attachée à une représentation et à une collaboration permanentes de haut niveau en vue de la 24^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 24) et pendant celle-ci,

consciente du profond impact exercé sur l'océan par les changements climatiques et du fait que la communauté mondiale ne peut tenter de résoudre la crise provoquée par un élément sans s'attaquer aux autres, et reconnaissant en outre que l'acidification des océans fait l'objet d'une cible spécifique au titre de l'Objectif de développement durable 14.3 et qu'elle ne doit pas perdre de vue les problèmes fondamentaux liés aux changements climatiques tels que le réchauffement des océans, la désoxygénation, le blanchissement des récifs coralliens et l'élévation du niveau de la mer, lesquels représentent autant de nouvelles menaces pour l'océan,

rappelant les résolutions de l'UIP relatives aux changements climatiques ainsi que le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques, approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 198^{ème} session de 2016 en Zambie, qui définit les principaux domaines d'action du législateur et formule des recommandations de mise en œuvre,

rappelant également le document final élaboré par les parlements des PEID à l'issue de leur réunion tenue le 14 octobre 2017 à Saint-Petersbourg dans le cadre de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, lequel avait ensuite été communiqué aux participants à la Réunion parlementaire de Bonn (COP23),

Invite conséquemment les Membres de l'UIP :

- a) à tenir compte du rapport spécial du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C et à prendre des mesures décisives en conséquence ;
- b) à appuyer et à diriger l'élaboration des Règlements et lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en incluant la mobilisation des ressources et en simplifiant les procédures d'obtention de fonds pour lutter contre les changements climatiques, de façon à tirer le meilleur parti du Dialogue Talanoa à la future COP24 ;
- c) à assumer le rôle de chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques et le renforcement de leur partenariat avec tous les pays afin que ceux-ci réalisent les ambitions exprimées dans les contributions déterminées au niveau national ;
- d) à encourager leur gouvernement à atteindre cent pour cent des cibles relatives aux énergies renouvelables ;
- e) à renforcer le contrôle des engagements nationaux et internationaux, notamment l'application de la législation nationale par les gouvernements, et à promouvoir la transparence, la responsabilité et l'établissement de rapports dans le domaine des changements climatiques.

Déclaration sur le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

*que la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Genève, 18 octobre 2018)*

Nous célébrons cette année le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un instrument historique élaboré au lendemain des horreurs de la Seconde Guerre mondiale par des représentants du monde entier issus de différents horizons juridiques et culturels.

Les droits fondamentaux proclamés dans cette Déclaration ont servi avant tout à défendre la dignité inhérente à tout être humain et ont contribué à la paix, à la sécurité et à la prospérité de toutes les nations du monde.

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de cette Déclaration, nous saluons également la mémoire de Nelson Mandela, qui aurait eu 100 ans cette année. M. Mandela incarnait les idéaux de la Déclaration et, selon ses propres termes, caressait "l'idéal d'une société démocratique et libre dans laquelle toutes les personnes vivent ensemble, en harmonie et avec des chances égales".

Les droits consacrés par la Déclaration ont été universellement reconnus de son vivant et les Etats sont aujourd'hui juridiquement tenus de veiller à ce que leurs citoyens en aient la jouissance et puissent accéder à des voies de recours et à une réparation appropriée lorsque leurs droits sont violés.

Il n'en reste pas moins que pour de nombreuses personnes, ces droits sont encore loin d'être une réalité. Dans un contexte d'autoritarisme croissant, de conflit interne, de guerre, de pauvreté et de migrations à grande échelle, nous nous sentons tenus, en tant que parlementaires, de réaffirmer notre attachement à la Déclaration et à ses principes fondamentaux de la manière suivante :

- En tant que législateurs, nous nous engageons à veiller à ce que les cadres juridiques nationaux tiennent compte des obligations nationales et internationales relatives aux droits de l'homme et créent un environnement favorisant des politiques participatives et inclusives, une société civile dynamique et l'état de droit.
- En tant que représentants du peuple, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que le discours, les procédures et l'action parlementaires reflètent profondément et promeuvent l'égalité, la liberté et la justice.
- Nous nous emploierons davantage à faire connaître la Déclaration à nos électeurs et à les aider à accéder aux droits qui en découlent.
- En tant que modèles à suivre, nous nous engageons à inspirer et à dynamiser nos sociétés, notamment en défendant les droits des personnes marginalisées et persécutées telles que les femmes, les enfants, les minorités et les laissés-pour-compte.
- Nous nous engageons à œuvrer en faveur de la Déclaration en étant solidaires avec nos collègues parlementaires dans le monde entier dont les droits fondamentaux sont violés, en soumettant leurs cas aux forums compétents et aux interlocuteurs appropriés, et en soutenant les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme, les "Mandela invisibles" qui risquent leur liberté et leur vie pour défendre les droits des autres, et qui méritent ainsi la reconnaissance et le soutien des parlements, en particulier dans le contexte du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

Observations finales de la Présidente de l'UIP sur les valeurs et principes de l'UIP

*que la 139^{ème} Assemblée de l'UIP a fait siennes
(Genève, 18 octobre 2018)*

Chers collègues, la devise de l'UIP est *Pour la démocratie. Pour tous.*

Notre énoncé de vision nous rappelle que *Nous œuvrons pour un monde dans lequel chaque voix compte.*

Lors de cette Assemblée, nous avons procédé à un vote qui a provoqué un certain malaise chez de nombreux Membres de notre organisation, et également chez moi.

Les Assemblées de l'UIP sont des forums où les parlementaires sont informés et discutent de tous les sujets, sans veto ni tabou sur les questions délicates, en particulier celles liées aux droits de l'homme. En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité d'aborder tous les sujets qui touchent ceux que nous représentons.

Cette semaine, nous avons lancé le nouveau *Guide de l'UIP à l'usage des parlementaires sur la liberté d'expression*. J'encourage chacun d'entre vous à profiter de ce document pour éclairer et guider notre travail à venir, chez nous et ici dans le cadre de nos Assemblées.

Comme il est rappelé en ce 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les êtres humains jouissent des mêmes droits, notamment du droit à la liberté d'expression et à l'égalité devant la loi.

Ces principes fondamentaux, l'UIP et ses Membres doivent trouver le moyen de les intégrer pleinement dans tous nos travaux, en commission comme en plénière.

LIST OF PARTICIPANTS **LISTE DES PARTICIPANTS**

Ms./Mme Gabriela Cuevas Barron

President of the Inter-Parliamentary Union
Présidente de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES**AFGHANISTAN**

RAUOF, Ahmad Jawid (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the House of Elders Chairperson of the International Relations Committee
KOOFI, Fawzi (Ms.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the House of the People Chair of the Women Affairs and Civil Society Committee
AHMADI, Lailuma (Ms.)	Member of the House of Elders Education and Higher Education Committee
NASRAT, Khudai Nazar (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of the People
NASARY, Abdul Muqtader (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of Elders
RAHIMI, Wazir Mohammad (Mr.)	Director of Relations with the IPU, House of Elders
MUSLIMYAR, Shamsurrahman (Mr.)	Senior Advisor to the Speaker, House of Elders

ALBANIA - ALBANIE

BELLO, Vilma (Ms.) Leader of the Delegation	Member of Parliament (<i>PS</i>)
KOSOVA, Halim (Mr.)	Member of Parliament Committee on Work and Social Issues (<i>PD</i>)
RAMA, Luan (Mr.)	Member of Parliament Committee on European Integration (<i>LSI</i>)
ULQINI, Musa (Mr.)	Member of Parliament Committee on European Integration (<i>PS</i>)
GJONCAJ, Genci (Mr.)	Secretary General of the Parliament of Albania, Parliament
OSTROSI-VELIAJ, Miranda (Ms.) Adviser	Parliament
PASHKJA, Irma (Ms.)	General Director of the Foreign Relations Service, Parliament

(PS: Socialist Party of Albania / Parti socialiste albanais)

(PD: Democratic Party of Albania / Parti démocratique albanais)

(LSI: Socialist Movement for European Integration / Mouvement socialiste pour l'intégration européenne)

ALGERIA - ALGERIE

BENSALAH, Abdelkader (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Président du Conseil de la Nation
BENBADIS, Fawzia (Mme) Membre du Comité exécutif, Bureau des femmes parlementaires	Membre du Conseil de la Nation
BOUCHELAGHEM, Mohamed (M.)	Membre du Conseil de la Nation
MANI, Mohamed (M.)	Membre du Conseil de la Nation
CHIHEB, Seddik (M.) Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	Membre de l'Assemblée populaire nationale

ZITOUNI, Messaoud (M.)	Membre du Conseil de la Nation
SLIMANI, Bachir (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Assemblée populaire nationale
DRISSI DADA, Mohamed (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Conseil de la Nation
ACHOUI, Youcef (M.)	Directeur du Protocole du Président du Conseil de la Nation
BENZIADA, Mounia (Mme) Secrétaire du Groupe	Cadre administratif, Conseil de la Nation
REBAHI, Salim (M.)	Directeur de la Communication, Conseil de la Nation
SI BACHIR, Noureddine (M.) Secrétaire de la délégation	Chargé d'études et de synthèse, Chargé de l'Union interparlementaire, Assemblée populaire nationale
ALIOUANE, Hafid (M.) Presse	

ANDORRA - ANDORRE

BONELL, Mònica (Mme) Chef de la délégation	Vice-Présidente du Conseil général (DA)
GILI, Rosa (Mme)	Membre du Conseil général Présidente de la Commission législative de l'aménagement du territoire Membre de la Commission de l'économie Vice-Présidente de la Commission de la santé et de l'environnement (PS)
MARTISELLA, Maria (Mme)	Membre du Conseil général (DA) Commission des affaires intérieures Commission des affaires étrangères Commission de l'économie
ARASA, Eva (Mme) Secrétaire de la délégation	Protocole, Conseil général

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)

(PS: Social Democratic Party / Parti Social-démocrate)

ANGOLA

OLIVEIRA VALENTE, Idalina (Ms.) Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians, Leader of the Delegation	Member of the National Assembly (MPLA)
DANDA, Raul (Mr.)	Member of the National Assembly (UNITA)
GASPAR, João (Mr.)	Member of the National Assembly (MPLA)
PELINGANGA, Isabel (Ms.)	Member of the National Assembly (MPLA)
TITO, Lindo Bernardo (Mr.)	Member of the National Assembly (Casa-CE)
AMADO, Idalia (Ms.)	Adviser, National Assembly
CUNUIJI, Estaquio (Mr.)	Adviser, National Assembly
SITA, Sílvia (Ms.)	Adviser, National Assembly

GUIMARÃES, Alberto (Mr.)

Diplomat

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)

(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

(Casa-CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)

ARGENTINA - ARGENTINE

PINEDO, Federico (Mr.)

President of the Group, Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the Delegation

President *pro tempore* of the SenateDeputy chair of the Standing Committee on Monitoring of Public-Private Partnership Contracts
Committee on Justice and Penal Affairs (*PRO*)

CREXELL, Carmen Lucila (Ms.)

Member of the Senate
Committee on Foreign Affairs and Worship
General Legislation Committee (*MPN*)

ROMERO, Juan Carlos (Mr.)

President of the Committee on UN Affairs

Member of the Senate

Committee on National Economy and Investment
Mixed Standing Committee on Budgetary Control (*PJ*)

ROZAS, Angel (Mr.)

Member of the Senate
Constitutional Affairs Committee
Budget and Finance Committee (*BUCR*)

URTUBEY, Rodolfo (Mr.)

Member of the Senate
Chair of the Agreements Committee
Budget and Finance Committee (*PJ*)

IGLESIAS, Fernando Adolfo (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies
Education Committee
Committee on External Relations and Justice (*PRO*)

PERRONE, Damian Roberto (Mr.)

Member of the Senate

BESTANI, Simon (Mr.)

Secretary of the Group

Director General, Parliamentary Diplomacy, Senate

CINCUNEGUI, Juan De Dios (Mr.)

Adviser to the Group

Director General, International Relations to the Speaker's Office, Chamber of Deputies

HAZAN, Laura (Mr.)

Director General of Protocol, Senate

SCHUSTER, Paula (Mr.)

Director General, Institutional Communication, Senate

TUNESSI, Juan Pablo (Mr.)

Secretary of the Group, Member of the ASGP

Parliamentary Secretary, Senate

(PRO: Republican Proposal / Proposition républicaine)

(MPN: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)

(PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)

(BUCR: Bloque Unión Cívica Radical)

ARMENIA - ARMENIE

BABLOYAN, Ara (Mr.)

President of the Group, Leader of the delegation

Speaker of the National Assembly (*HHK*)

MELKUMYAN, Mikayel (Mr.)

Deputy Speaker of the National Assembly (*PAP*)

SARDARYAN, Shushan (Ms.)

Member of the National Assembly (*HHK*)

ISAYAN, Shake (Ms.)

Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights

Member of the National Assembly (*PAP*)

SAGHATELYAN, Ara (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Chief of Staff, National Assembly
HOVHANNISYAN, Artak (Mr.)	Head of the Protocol Department, National Assembly
BABAYAN, Arsen (Mr.)	Deputy Chief of Staff, National Assembly
MNATSAKANYAN, Hripsime (Ms.) Acting Secretary to the delegation	Chief Specialist of Foreign Relations Department, National Assembly
KOTANJYAN, Arsen (Mr.) Diplomat	
TOVMASYAN, Murad (Mr.) Press	
(HHK: Republican Party of Armenia / Parti républicain arménien) (PAP: Prosperous Armenia Party / Parti arménien de la prospérité) (CC: Civil Contract / Contrat civil)	

AUSTRALIA - AUSTRALIE

MACDONALD, Ian (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Senate (<i>LPA</i>)
POLLEY, Helen (Ms.)	Member of the Senate (<i>ALP</i>)
PRENTICE, Jane (Ms.)	Member of the House of Representatives (<i>LPA</i>)
WILSON, Josh (Mr.) Bureau of the Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the House of Representatives (<i>ALP</i>)
MATULICK, Toni (Ms.) Secretary to the delegation	Committee Secretary, Senate
WILDE, Elizabeth (Ms.) Diplomat	
PLAYFORD, Kevin (Mr.) Diplomat	
GITTOS, Lisa (Ms.) Diplomat	
(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien) (ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)	

AUSTRIA - AUTRICHE

LOPATKA, Reinhold (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the National Council) Chair of the Standing Subcommittee on European Union Affairs (<i>ÖVP</i>)
GRAF, Martin (Mr.)	Member of the National Council (<i>FPÖ</i>)
BAYR, Petra (Ms.) Vice-President of the IPU Advisory Group on Health	Member of the National Council Chair of the Subcommittee on Development Cooperation (<i>SPÖ</i>)
VELBERG, Sophie (Ms.) Secretary to the delegation	EU and International Service, National Council
(ÖVP: People's Party (ÖVP) / Parti populaire) (SPÖ: Social Democratic Party (SPÖ) / Parti social démocrate) (FPÖ: Freedom Party (FPÖ) / Parti de la liberté)	

AZERBAIJAN - AZERBAIDJAN

ALASGAROV, Valeh (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Chairman of the Natural Committee on Resources, Energy and Environmental Issues (<i>Ind</i>)
BAYRAMOV, Kamran (Mr.)	Member of the National Assembly Regional Affairs Committee (<i>YA</i>)
MAMEDOVA, Zahra (Ms.) Secretary to the delegation	Head Adviser, National Assembly
SADIQOV, Vaqif (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
HASANOV, Emil (Mr.) Diplomat	

(Ind: Independent / Indépendant)

(YA: New Azerbaijan Party / Nouveau parti de l'Azerbaïdjan)

BAHRAIN - BAHREIN

ALMULLA, Ahmed (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Council of Representatives
FAKHRO, Jamal (Mr.)	First Deputy Speaker of the Shura Council
NASAIF, Jameela (Ms.)	Second Deputy Speaker of the Shura Council
TAQAWI, Sawsan (Ms.)	Member of the Shura Council Chair of the Youth and Sports Committee
ALQATTAF, Ameera (Ms.)	Head of Parliamentary Relations Development Department, Council of Representatives
MAJED, Sayed Husain (Mr.)	Senior Specialist of Communication, Shura Council
ALENEZI, Hanadi (Ms.)	Legislative and Oversight Tools Specialist, Council of Representatives

BANGLADESH

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms.) President of the IPU Bangladesh Group, Leader of the Delegation	Speaker of Parliament Chairman of the Business Advisory Committee Chairman of the Standing Committee on Rules of Procedure Chairman of the Committee on Petitions (<i>AL</i>)
RAHIM, Iqbalur (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Liberation War Affairs (<i>AL</i>)
QUDDUS, Md. Abdul (Mr.)	Member of Parliament Committee on Public Undertakings Committee on Government Assurances Standing Committee on Ministry of Education (<i>AL</i>)
ISLAM, A B Tajul (Mr.)	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Ministry of Liberation War Affairs Committee on Estimates (<i>AL</i>)

BEGOM, Momotaz (Ms.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Disaster Management and Relief Standing Committee on Ministry of Cultural Affairs (AL)
MILLAT, Md. Habibe (Mr.) President of the IPU Advisory Group on Health	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Social Welfare (AL)
ARZU, Kh. Aziaul Huq (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Fisheries and Livestock (AL)
RAFIQ, Asheq Ullah (Mr.)	Member of Parliament Standing Committee on Ministry of Liberation War Affairs (AL)
CHOWDHURY, Mohammad Abdul Munim (Mr.)	Member of Parliament Committee on Private Member's Bills and Resolutions (JP)
PATWARY, Shameem Haider (Mr.)	Member of Parliament Chairman of the Standing Committee on Expatriates, Welfare and Overseas Employment (JP)
HOWLADER, Md. Abdur Rob (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Senior Secretary, Parliament
BILLAH, M A Kamal (Mr.)	Deputy Secretary and Private Secretary to the Speaker, Parliament
ASHRAF, Md. Ali (Mr.)	Deputy Secretary, Parliament
HAQUE, Md. Enamul (Mr.)	Deputy Secretary, Parliament
MANZOOR, S M (Mr.)	Director, Parliament
MAHMOOD, Md. Tarique (Mr.)	Director (Public Relations), Parliament
ZAW, Swe Min (Mr.)	Deputy Secretary, Parliament
BARMAN, Morarjee Deshai (Mr.)	Private Secretary to the Whip, Parliament

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)

(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS

RAKHMANOV, Sergei (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Council of the Republic Chair of the Standing Committee for Foreign Affairs and National Security
NAUMCHIK, Alla (Ms.)	Member of the House of Representatives Vice-Chair of the Committee of Ecology
PISAREVICH, Vadim (Mr.) Deputy Permanent Representative	
NIKALAYENIA, Dmitry (Mr.) Diplomat	

BELGIUM - BELGIQUE

DESTEXHE, Alain (M.) Vice-Président du Groupe, Groupe consultatif sur la santé, Chef de la délégation	Membre du Sénat (<i>MR</i>) Commission des matières transversales - Compétences régionales Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes
GROUWELS, Brigitte (Mme) Comité des questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Sénat (<i>CD&V</i>) Commission des affaires institutionnelles Commission des matières transversales - Compétences communautaires
GRYFFROY, Andries (M.)	Membre du Sénat (<i>N-VA</i>) Commission des matières transversales - Compétences régionales Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes
VAN DER HULST, Marc (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Chambre des Représentants
VAN DER BIESEN, Gert (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Sénat
DE ROUCK, Marc (M.) Secrétaire du Groupe et de la délégation	Directeur, Sénat
VERCAMMEN, Peter (M.) Conseiller de la délégation	Premier Conseiller, Sénat

(MR: Movement for Reform / Mouvement réformateur)
(CD&V: Flemish Christian Democrats / Démocrates chrétiens flamands)
(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)

BHUTAN - BHOUTAN

WANGCHUK, Jigme (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Council
DORJI, Sangay (Mr.)	Member of the National Council
DORJEE, Kesang (Ms.)	Member of the National Council
GYELTSHEM, Karma (Mr.)	Member of the National Council
SUNWAR, Dhan Kumar (Mr.)	Member of the National Council
TSHERING, Ugyen (Mr.)	Member of the National Council
TSHERING, Karma (Mr.)	Member of the National Council
TSHERING, Chenchho (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Council
WANGMO, Dechen (Mr.)	Chief, Bilateral Department, Ministry of Foreign Affairs

**BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)
BOLIVIE (ETAT PLURINATIONAL DE)**

GUZMÁN GÓMEZ, Beatriz (Ms.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies (<i>MAS-IPSN</i>)
ITAMARI CHOQUE, Ruth Betsaida (Ms.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the Chamber of Deputies (<i>MAS-IPSP</i>)

ZABALA MONTENEGRO, Mery Elina (Ms.)
Bureau of the Committee on UN Affairs

Member of the Chamber of Deputies (*UD*)

(MAS-IPSP: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)
(UD: Democratic Unity / Unité démocratique)

BOTSWANA

MOLATLHEGI, Kagiso P. (Mr.)
Leader of the Delegation

Deputy Speaker of the National Assembly
Committee on Wildlife, Tourism, Natural Resources and
Climate Change
Portfolio Committee on Governance and Oversight
(*BDP*)

BOKO, Duma G. (Mr.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

Member of the National Assembly
Chairperson of the Portfolio Committee on Home and
Labour Affairs
Portfolio Committee on Governance and Oversight
Committee of Selection (*UDC*)

GAOLATHE, Ndaba N. (Mr.)

Member of the National Assembly
Portfolio Committee on Finance, Trade and Economic
Development
Finance and Estimates Committee
Public Accounts Committee (*UDC*)

MAELE, Prince M. (Mr.)

Member of the National Assembly
Wildlife, Tourism, Natural Resources and Climate
Change
Finance, Trade and Economic Development
Health and HIV/AIDS (*BDP*)

TSHIRELETSO, Botlogile M. (Ms.)
Bureau of the Standing Committee on Democracy and
Human Rights

Member of the National Assembly
Chair of the Parliamentary Caucus on Women
(*BDP*)

DITHAPO, Barbara N. (Ms.)
Member of the ASGP

Clerk of Parliament, National Assembly

KEEKAE, Lesedi (Mr.)
Secretary of the Group

Assistant Clerk - Parliamentary Committees, National
Assembly

(*BDP*: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)
(*UDC*: Umbrella for Democratic Change / Collectif pour le changement démocratique)

BRAZIL - BRESIL

NOGUEIRA LIMA FILHO, Ciro (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of the Federal Senate
Committee on Economic Issues
Committee on Education, Culture and Sports (*PP*)

LINS, Atila (Mr.)
Member of the Executive Committee
Sub-Committee on Finance

Member of the Chamber of Deputies
International Relations Committee (*PP*)

CAJADO, Claudio (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*PP*)

BORGES, Cabuçu (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*PMDB*)

MARTINS, Jaime (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*PROS*)

MOTTA, Hugo (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies (*PMDB*)

TADEU MUDALEN, Jorge (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (<i>DEM</i>)
PORTELLA, Iracema (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (<i>PP</i>)
DA FONTE, Eduardo (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (<i>PP</i>)
SABOIA VIEIRA, Fernando (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, Chamber of Deputies
MENA BARRETO, Mauro (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Director General, Chamber of Deputies
BRANDÃO, Angela (Ms.) Member of the ASGP	Head of Communication, Federal Senate
DE FREITAS, Juliana Carla (Ms.) Member of the ASGP	Head of Legal Advice, Chamber of Deputies
ARAUJO, Silvia (Ms.) Secretary of the Group	Adviser, Federal Senate
AGUIAR, Danilo Augusto (Mr.) Member of the ASGP	General Counsel, Federal Senate
LOPES, Fabio (Mr.)	Adviser, Chamber of Deputies
LUZ, Daniele (Ms.) Diplomat	

(PP: Progressive Party / Parti progressiste)

(PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)

(PROS: Republican Party of the Social Order / Parti républicain de l'ordre social)

(DEM: Democrats / Démocrates)

BULGARIA - BULGARIE

GLAVCHEV, Dimitar (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Foreign Policy Committee Committee on Budget and Finance (<i>GERB</i>)
DZHAFER, Nigyar (Ms.)	Deputy Speaker of the National Assembly Healthcare Committee (<i>DPS</i>)
KARASLAVOVA, Stefana (Ms.) Member of the ASGP	Secretary General of the National Assembly
ALEXANDROVA, Stefka (Ms.) Administrative Secretary of the Group and to the delegation	State Expert, International Relations, Protocol and Bulgarian Presidency of the Council of the EU Directorate, National Assembly

(GERB: Citizens for European Development of Bulgaria Party / Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)

(DPS: Movement for Rights and Freedoms / Mouvement pour les droits et les libertés)

BURKINA FASO

SAKANDE, Bala Alassane (M.) Président du Groupe	Président de l'Assemblée nationale
BAKYONO, Bienvenue (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPP</i>)
ABGA, Armand (Mr.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>UPC</i>)
DIALLO, Ahmed Aziz (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PDS/METBA</i>)
OUATTARA, Lassina (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPP</i>)
OUEDRAOGO, Ousmane (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>CDP</i>)

TAPSOBA, Tibo Jean Paul (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (MPP)
NOMBRE, Alphonse (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (CDP)
MOGMENGA, Oumarou (M.)	Directeur général des Médias, Assemblée nationale
BAZIEMO, Emile (M.)	Conseiller spécial, Assemblée nationale
OUBDA, Karim (M.)	Conseiller technique, Assemblée nationale
PARE, Noufou (M.)	Directeur du protocole, Assemblée nationale
ZONGNABA, Antoine (M.)	Conseiller spécial, Assemblée nationale
TRAORE, Karamoko Jean Marie (M.)	Directeur de la diplomatie parlementaire, Assemblée nationale
ZOROME, Rakièta (Mme) Membre de l'ASGP	Secrétaire générale, Assemblée nationale
BAGUIAN, Michaël (M.)	Conseiller technique du Président de l'Assemblée nationale
VÉBAMBA, Sylvain (M.) Presse	
BAMOGO, Benjamin (M.) Presse	

(MPP: People's Movement for Progress / Mouvement du peuple pour le progrès)

(UPC: Union for Progress and Change / Union pour le progrès et le changement)

(PDS/METBA: Party for Democracy and Socialism-Builders' Party / Parti pour la démocratie et le Socialisme-Parti des Bâtisseurs)

(CDP: Congress for Democracy and Progress / Congrès pour la démocratie et le progrès)

BURUNDI

NYABENDA, Pascal (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
NIYONGABO, Anicet (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Deputy Speaker of the Senate
BIGIRIMANA, Goreth (Ms.)	Member of the Senate
MUTEZINKA, Euphrasie (Ms.)	Member of the National Assembly
TUYAGA, Anicet (Mr.)	Member of the National Assembly
NIYONZIMA, Renovat (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
RWABAHUNGU, Marc (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
NICIMPAYE, Jean Nepos (Mr.)	Chief Protocol, National Assembly
NDUWAYEZU, Marie Carlos (Mr.)	Secretary, National Assembly
NDAYISENGA, Richard (Mr.)	Secretary, National Assembly
TABU, Renovat (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	

CABO VERDE

MONTEIRO, Miguel (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale (<i>MPD</i>)
GOMES DA VEIGA, José Maria (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PAICV</i>) Commission spécialisée des finances et du budget
ALFAMA PEREIRA, Celita Annie (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPD</i>) Commission des relations internationales
GOMES, Joaquim Augusto (M.) Secrétaire du Groupe	Technicien parlementaire, Assemblée nationale

(MPD: Movement for democracy / Mouvement pour la démocratie)
(PAICV: African Party for the Independence of Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance du Cabo Verde)

CAMBODIA – CAMBODGE

KHUON, Sudary (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
YANG, Sem (Mr.)	Member of the Senate
BAN, Sreymom (Ms.)	Member of the National Assembly
CHHEANG, Vun (Mr.)	Member of the National Assembly
SOK, Sokan (Mr.)	Member of the National Assembly
KOB, Mariyas (Ms.)	Member of the National Assembly
KHUON, Vilavann (Ms.)	Adviser to the Second Vice-President, National Assembly
KER, Munthirak (Mr.)	Assistant to the Fifth Commission, National Assembly
HEANG, Thul (Mr.)	Director of International Relations Department, National Assembly
KIM YEAT, Dararith (Mr.)	Director of PIC, Senate
MEL, Phanseyha (Mr.)	Chief of Multilateral Office (Senate), Senate
SENG, Thy (Mr.)	Deputy Chief of Multilateral Relations Office, National Assembly
SOK, Pisey (Mr.) Secretary to the delegation	Chief of Multilateral Relations Office, National Assembly
OUM, Sarith (Mr.) Member of the ASGP	Adviser, Senate

CAMEROON - CAMEROUN

TJOUES, Geneviève (Mme) Chef de la délégation	Vice-Présidente du Sénat (RDPC)
KALEBONG, Nkeze Emilia (Mme)	Vice-Présidente du Sénat
FON CHAFAH, Isaac (M.)	Membre du Sénat
KALKABA, Souadatou Djallo (Mme)	Membre du Sénat
EMAH ETOUNDI, Vincent De Paul (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>RDPC</i>)
KOULTCHOUMI AHIDJO, Oumoul (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>UNDP</i>)

ZANG OYONO, Calvin (M.)	Membre du Sénat (<i>RDPC</i>)
INDJECK, Daniel (M.) Conseiller	Représentant de la présidence de la République, Assemblée nationale
MBOCK, Désiré Geoffroy (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Assemblée nationale
MEVA'A M'EBOUTOU, Michel (Mr.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Sénat
MOUGNOL MEKENG, Mireille (Mme) Secrétaire du Groupe	Directeur de l'Administration générale, Assemblée nationale
NJOMATCHOUA, Justin (M.)	Directeur de Cabinet du Président du Sénat
ETOGA, Ursule (Mme) Secrétaire de la délégation	Secrétaire administrative du Sénat
NDO ABOLO, Daniel Kévin (M.)	Cadre au Sénat

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)
(UNDP: National Union for Democracy and Progress / Union nationale pour la Démocratie et le Progrès)

CANADA

MCGUINTY, David (Mr.) President of the Group, Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation	Member of the House of Commons (<i>LPC</i>)
ATAULLAHJAN, Salma (Ms.) Vice-President of the Group, Committee on Middle East Questions, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade Deputy Chair of the Standing Committee on Human Rights Standing Committee on Agriculture and Forestry (<i>CPC</i>)
DAWSON, Dennis (Mr.)	Member of the Senate Deputy Chair of the Standing Committee on Transport and Communications Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (<i>LPC</i>)
FRASER-DAMOFF, Pam (Ms.)	Member of the House of Commons Vice-Chair of the Standing Committee on the Status of Women Standing Committee on Public Safety and National Security Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Public Safety and National Security (<i>LPC</i>)
RANKIN, Murray (Mr.)	Member of the House of Commons Vice-Chair of the Standing Committee on Justice and Human Rights Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Justice and Human Rights (<i>NDP</i>)
REMPEL, Michelle (Ms.)	Member of the House of Commons Vice-Chair of the Standing Committee on Citizenship and Immigration Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Citizenship and Immigration (<i>CPC</i>)

SCHMALE, Jamie (Mr.)	Member of the House of Commons Standing Committee on Natural Resources (<i>CPC</i>)
SPENGE MANN, Sven (Mr.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security Standing Committee on National Defence (<i>LPC</i>)
AZOULAY, Karine (Ms.) Advisor of the Group	Library of Parliament Advisor, House of Commons
MCTAGGART, Scott (Mr.) Advisor of the Group	Library of Parliament Advisor, House of Commons
RICHARDSON, Jessica (Ms.) Secretary of the Group	Senate Clerk, Senate
ETHIER, Céline (Ms.) Secretary of the Group	Senate Clerk, Senate
ROBERT, Charles (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of the House of Commons, House of Commons

(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)
(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)
(NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique)

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M'BAIKOUA, Timoléon (Mr./M.) Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (<i>I</i>)
KOMBO-YAYA, Dieudonné (Mr./M.) Conseiller (<i>I</i> : Independent / Indépendant)	Conseiller diplomatique du Président de l'Assemblée nationale, Assemblée nationale

CHAD - TCHAD

KADAM, Moussa (M.) Chef de la délégation	Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale (<i>MPS</i>)
AYMADJI, Opportune (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPS</i>) Commission de la défense et de la sécurité
BALLAH, Keda (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPS</i>) Rapporteur général de la Commission spéciale Objectifs du développement durable (<i>ODD</i>)
GALI, Ngothé Gatta (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>UFD/PR</i>) Président de la Commission de l'économie et du plan
NEATOBEI, Bidi Valentin (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PAP-JS</i>)
MAÏNA, Tchari Madi (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>RDP</i>)
HAMIDI, Béchir Issa (M.) Secrétaire administratif	Assistant, Assemblée nationale

(*MPS*: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut)
(*UFD/PR*: Union of Democratic Forces/Republican Parti / Union des Forces démocratiques/Parti républicain)
(*PAP-JS*: African Party for Peace and Justice / Parti africain pour la paix et la justice)
(*RDP*: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

CHILE - CHILI

FLORES, Iván (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Committee on Agriculture, Forestry and Rural Development President of the Citizens' Security Committee (<i>PDC</i>)
--	---

GIRARDI, Guido (Mr.)	Member of the Senate President of the Health Committee President of the Committee on Challenges of the Future, Science, Technology and Innovation (<i>PPD</i>)
KAST, Pablo (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Extreme Zones and Chilean Antarctic Committee Sciences and Technology Committee (<i>PEP</i>)
LETELIER, Juan Pablo (Mr.)	Member of the Senate President of the Finance Commission President of the Special Mixed Budget Committee (<i>PS</i>)
MIX, Claudia (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies Health Committee Women and Gender Equity Committee (<i>P-PEV</i>)
OLIVERA, Erika (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies Health Committee Housing and Urban Development Committee (<i>RN</i>)
VELASQUEZ, Esteban (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Mining and Energy Committee Internal Regime and Administration Committee (<i>FRV-Ind</i>)
LABBE, Mario (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Senate
LANDEROS, Miguel (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Chamber of Deputies
PEILLARD, Jacqueline (Ms.) Adviser	Director of International Affairs, Chamber of Deputies
OSES, Juan (Mr.) Adviser	Sub Director of the Directorate of International Relations of the Senate
FONTECILLA, Mariano (Mr.) Diplomatic Adviser	
(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)	
(PPD: Party for Democracy / Parti pour la démocratie)	
(PEP: Political Evolution Party / Parti de l'évolution politique)	
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)	
(P-PEV: Power, Green Ecologist / Pouvoir, Parti écologiste vert)	
(RN: National Renewal / Rénovation nationale)	
(FRV-Ind: Social Green Regionalist Federation - Independent / Fédération régionaliste sociale et verts - Indépendant)	

CHINA - CHINE

BAIMA, Chilin (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National People's Congress
XIN, Chunying (Ms.)	Member of the National People's Congress
JIA, Tingan (Mr.)	Member of the National People's Congress
CHEN, Guomin (Mr.)	Member of the National People's Congress
CHEN, Fuli (Mr.)	Member of the National People's Congress
CAI, Ling (Ms.)	Member of the National People's Congress
YOU, Wenze (Mr.)	Director-General of the Office of the Foreign Affairs Committee, National People's Congress

WANG, Wen (Mr.)	Deputy Director-General of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress
LI, Jijuan (Ms.)	Counsellor of the Ministry of Foreign Affairs, National People's Congress
WANG, Aihua (Ms.)	Director of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress
LI, Wei (Mr.) Secretary to the delegation	National People's Congress
LU, Yuanjing (Ms.)	Deputy Director of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress
SHEN, Zheyi (Mr.)	Deputy Director of the Foreign Affairs Bureau, National People's Congress
SHANG, Wei (Mr.) Interpreter	Third Secretary of the Ministry of Foreign Affairs, National People's Congress
SU, Ziting (Mr.) Secretary to the delegation	National People's Congress
ZHANG, Zhujun (Ms.) Secretary to the delegation	Attaché of the Ministry of Foreign Affairs, National People's Congress
ZHU, Zhiqiang (Mr.) Interpreter	Attaché of the Ministry of Foreign Affairs, National People's Congress
WEI, Liping (Mr.) Secretary to the delegation	National People's Congress
ZHENG, Yi (Ms.) Secretary to the delegation	National People's Congress
JIANG, Wei (Ms.) Interpreter	Staff Member of the Ministry of Foreign Affairs, National People's Congress
YU, Jianhua (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
ZHANG, Yangwu (Mr.) Diplomat	
WEI, Xing (Mr.) Diplomat	
GAO, Jie (Ms.) Diplomat	
CHEN, Yaou (Ms.) Diplomat	

COMOROS – COMORES

ABDOU, Oussemi (M.) Leader of the Delegation Chef de la délégation	Président de l'Assemblée de l'Union
CHARIF, Maoulana (M.)	Premier Vice-Président de l'Assemblée de l'Union Commission des finances
OUMOURI, Hadjira (Mme)	Membre de l'Assemblée de l'Union Présidente de la Commission de la production
MOHAMED, Amirdine (M.)	Chargé de la coopération internationale, Assemblée de l'Union des Comores

(UDC: Union pour le développement des Comores)
(CRC: Convention républicaine des Comores)
(RDC: Rassemblement démocratique des Comores)

CONGO

EPOLA, Julien (M.) Membre du Sénat
Président délégué du Groupe, Chef de la délégation

COTE D'IVOIRE

YACE DE MEL, Laurette Andrée (Mme) Membre de l'Assemblée nationale
Chef de la délégation

KOUAKOU, Kouassi Jean-Marie (M.) Membre de l'Assemblée nationale

OUATTARA, Siaka (M.) Membre de l'Assemblée nationale

LATTE, Ahouanzi N'drin Lazare (M.) Secrétaire général, Assemblée nationale
Membre de l'ASGP

N'GUESSAN, Kouakou Désiré (M.) Administrateur
Conseiller de la délégation

CROATIA - CROATIE

DUJIC, Sasa (Mr.) Member of the Croatian Parliament
President of the Group, Leader of the Delegation
Committee on Economy, Labour, Retirement System and
Social Partnership Committee, Committee on Maritime
Affairs, Transportation and Infrastructure
Interparliamentary Co-operation Committee

MAKSIMČUK, Ljubica (Ms.) Member of the Croatian Parliament
Committee on the Family, Youth and Sports
Committee on Croats outside the Republic of Croatia
Committee on Maritime Affairs, Transportation and
Infrastructure (*HDZ*)

CELIC, Ivan (Mr.) Member of the Croatian Parliament
Deputy Chair of the Health and Social Policy Committee,
European Affairs Committee, Foreign Affairs Committee,
Interparliamentary Co-operation Committee, Committee
of Inquiry into the Responsibility for the Results of the
Management and Dispos (*HDZ*)

VUKAS, Stjepan (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP

(HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)

CUBA

MARI MACHADO, Ana María (Ms.) Deputy Speaker of the National Assembly of the
Leader of the delegation People's Power (*CPC*)

FERRER GÓMEZ, María Yolanda (Ms.) Member of the National Assembly of the People's
Member of the Executive Committee, Bureau Power (*CPC*)
of Women Parliamentarians Chair of the Foreign Affairs Committee

CASTRO ALEGRÍA, Andrés (Mr.) Member of the National Assembly of the People's
Power (*CPC*)
Vice Chair of the Foreign Affairs Committee

NUÑEZ BETANCOURT, Alberto (Mr.) Member of the National Assembly of the People's
Power (*CPC*)
Vice Chair of the Industry Committee

MORA GONZÁLEZ, Jesús Rafael (Mr.) Officer, National Assembly of the People's Power
Secretary of the Group

VICENTE VAILLANT, Jorge (Mr.) Staff

MARTÍNEZ CASTANEDO, Pedro Manuel (Mr.)	Staff
FEBRE CHÁVEZ, Carlos Rafael (Mr.)	Staff
LAZO ROSS, Marta Marilyn (Ms.)	Staff
ALFONSO MARÍN, Reinaldo (Mr.)	Staff
PEDROSO CUESTA, Pedro Luis (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
HERNÁNDEZ LUNA, Luis Miguel (Mr.) Diplomat	
GONZÁLEZ GUTIÉRREZ, Alicia (Ms.) Diplomat	
BERTI OLIVA, Pablo (Mr.) Diplomat	
ALVAREZ PÉREZ, Claudia (Ms.) Diplomat	
REVILLA ALCÁZAR, Alina (Ms.) Diplomat	

(CPC: Communist Party of Cuba / Parti communiste cubain)

CYPRUS - CHYPRE

NEOFYTU, Averof (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Chairman of the House Standing Committee on Financial and Budgetary Affairs (<i>DISY</i>)
KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Ms.)	Member of the House of Representatives Chairperson of the House Standing Committee on Refugees-Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons (<i>AKEL</i>)
MOUSHOUTTAS, Marinos (Mr.)	Member of the House of Representatives Deputy chairman of the House Standing Committee on Energy, Trade, Industry and Tourism (<i>DP</i>)
THEOLOGOU, Anna (Ms.)	Member of the House of Representatives Member of the House Standing Committee on Development Plans and Public Expenditure Control (<i>Ind</i>)
CHRISTOU, Avgousta (Ms.) Secretary to the delegation	International Relations Officer A', House of Representatives
PERSIANI, Elena (Ms.) Secretary to the delegation	International Relations Officer, House of Representatives

(*AKEL*: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

(*DP*: Democratic Party / Parti démocrate)

(*DISY*: Democratic Rally / Rassemblement démocratique)

(*Ind*: Independent / Indépendant)

CZECH REPUBLIC - REPUBLIQUE TCHEQUE

POLANSKY, Ondrej (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies Committee on Economic Affairs (<i>Piráti</i>)
DOUBRAVA, Jaroslav (Mr.)	Member of the Senate Vice-chair of the Committee on European Affairs (<i>S</i>)
MALÝ, Jaroslav (Mr.)	Member of the Senate Committee on Health and Social Policy (<i>Ind</i>)
PROSMANOVÁ, Jana (Ms.) Adviser to the Group	Chamber of Deputies

KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms.)
Secretary of the Group

TUČKOVÁ, Alena (Mrs.)
Secretary of the Group

(Piráti: Pirate Party / Parti pirate)
(S: Severočeši)

(Ind: Independent / Indépendant)

(SPD: Freedom and Direct Democracy / Liberté et démocratie directe)

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

RI, Jong Hyok (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of the Supreme People's Assembly

HYON, Jong Ung (Mr.)

Member of the Supreme People's Assembly

JONG, Chun Gun (Mr.)

Member of the Supreme People's Assembly

RI, Chol Su (Mr.)

Member of the Supreme People's Assembly

PAK, Myong Guk (Mr.)
Secretary to the delegation

Officer, Foreign Affairs Ministry

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINAKU NDJALANDJOKO, Aubin (M.)
Chef de la délégation

Président de l'Assemblée nationale (*PPRD*)
Commission politique, administrative et juridique

MOKOLO WA MPOMBO, Edouard (M.)

Vice-Président du Sénat (*IM*)
Membre de la Commission de la défense et de la sécurité

ILUNGA GUTUMBUGA, Damien (M.)

Membre du Sénat (*I*)
Commission économique et financière

KATUMWA MUKALAY, Vicky (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale (*UDC*)
Commission économique, financière et de contrôle budgétaire

KENDA, Jolie (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale (*MSR*)
Commission de l'environnement, des ressources naturelles et du tourisme

MAYAMBA MASSAKA, Serge (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (*UDPS*)
Commission politique, administrative et juridique

MPANDA KABANGU, Jose (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (*UCP*)
Rapporteur de la Commission politique, administrative et juridique

NGUVULU KHOJI, Jean (M.)
Membre de l'ASGP

Secrétaire général, Assemblée nationale

KIKUDI KONGOLO, Gilbert (M.)
Membre de l'ASGP

Secrétaire général, Sénat

KANIKA. SUMBAYI, Philibert (M.)
Secrétaire du Groupe

Conseiller coordonnateur du Bureau d'études,
Assemblée nationale

KALALA MAYI MALE, Jean Marie (M.)
Membre de l'ASGP

Directeur, Assemblée nationale

KABANGU DIBA SESE, François (M.)
Secrétaire du Groupe

Conseiller coordonnateur de Bureau d'études, Sénat

KATAKO DIMOKE, Josué (M.)

Chef de Cabinet du Premier Vice-Président, Sénat

MUTUMBE MBUYA, Crispin (M.)
Secrétaire du Groupe

Conseiller parlementaire, Assemblée nationale

LIHAU EBUA, Jean Pierre (M.)
Conseiller du Groupe

Directeur de Cabinet du Président, Assemblée nationale

TSHIBASU TSHIMPAMBA, Crispin (M.)
Presse

(PPRD: People's Reconstruction and Development Party / Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement)

(IM: Independant Majority / Indépendant Majorité)

(I: Independent / Indépendant)

(UDC: Union of Congolese Democrats / Union des démocrates du Congo)

(MSR: Social Movement for Renewal / Mouvement social pour le Renouveau)

(UDPS: Union for Democracy and Social Progress / Union pour la Démocratie et le Progrès social)

(UCP: Congolese Union for Progress / Union des Congolais pour le Progrès)

DENMARK - DANEMARK

HAV, Orla (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation

Member of the Danish Parliament
Chairman of the Cultural Affairs Committee
Nordic Council (*SDP*)

JENSEN, Michael Aastrup (Mr.)

Member of the Danish Parliament
Chairman of the Danish Delegation to the Parliamentary
Assembly of the Council of Europe
Member of the Foreign Policy Committee (*PL*)

SOENDERGAARD, Soeren (Mr.)

Member of the Danish Parliament
European Affairs Committee
Cultural Affairs Committee (*RGA*)

LARSON, Claudius (Mr.)
Assistant Secretary

Higher Executive Officer, Danish Parliament

RIIS, Peter (Mr.)
Secretary

International Counsellor, Danish Parliament

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(PL: Liberal Party / Parti libéral)

(RGA: The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte)

DJIBOUTI

ALI HOUMED, Mohamed (M.)
Président de l'Assemblée nationale

Président de l'Assemblée nationale

BOULHAN HOUSSEIN, Nima (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale

MOHAMED DAOUD, Ali (M.)

Membre de l'Assemblée nationale

OMAR MOHAMED, Hassan (M.)

Membre de l'Assemblée nationale

ROBLEH ABDILEH, Ahmed (M.)

Membre de l'Assemblée nationale

MOHAMED AHMED, Idriss (M.)

Directeur du Cabinet du Président, Assemblée nationale

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN, Graciela (Ms.)
Committee on Democracy and Human Rights,
Leader of the Delegation

Member of the Chamber of Deputies
Standing Committee on Human Rights
Standing Committee on Justice
Standing Committee on Tourism (*PRD*)

SUAREZ DIAZ, Victor Valdemar (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies
Chair of the Standing Committee on External Relations
(*PLD*)

(PRD: Dominican Revolutionary Party / Parti révolutionnaire dominicain)

(PLD: Dominican Liberation Party / Parti de la libération dominicaine)

ECUADOR - EQUATEUR

CABEZAS GUERRERO, Elizabeth (Ms.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (AN)
BURBANO, Fernando (Mr.)	Member of the National Assembly Sustainable Development, Finances and Commerce (JP)
ARREGUI, Marcia (Ms.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the National Assembly Commission of Food, Sovereignty and Development (AN)
CARRIÓN, Maria Jose (Ms.) Bureau of the Committee on UN Affairs	Member of the National Assembly (AN)
SINMALEZA, Angel (Mr.) Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly Democracy and Human Rights Committee (SUMA)
SOLIS, Doris (Ms.) Bureau of the Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the National Assembly (AN)
IZQUIERDO, Santiago (Mr.)	President Advisor, National Assembly
ROCHA, Maria Belén (Ms.)	Senior Secretary, National Assembly
SALAZAR, Santiago (Mr.)	President Advisor, National Assembly
VILLARROEL, Michelle Paola (Ms.)	President Advisor, National Assembly
ARMAS GRIJALVA, Darwin (Mr.) Press	

(AN: Alianza Pais)
(JP: Juntos Podemos)
(SUMA: Society United for More Action / Société unie pour plus d'action)

EGYPT - EGYPTE

ABDEL AAL, Ali (Mr.) Member of Executive Committee, Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives
AZER ABDELMALEK IBRAHIM, Margret (Ms.)	Member of the House of Representatives
DARWISH, Karim (Mr.)	Member of the House of Representatives
EL AZHARY, Osam (Mr.)	Member of the House of Representatives
METWALLY, Enas I. Abdelhalim (Mr.)	Member of the House of Representatives
ELWANI, Rania (Ms.) Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives
EL SHAZLY, Moataz (Mr.)	Member of the House of Representatives
KHALIFA, Mohamed (Mr.)	Member of the House of Representatives
METWALLY, Abdelhalim (Mr.)	Member of the House of Representatives
SAAD ELDIN, Ahmed (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of Representatives
FAWZY, Mahmoud (Mr.)	Adviser to the Speaker, House of Representatives
NAGI, Alla (Mr.)	Director, Speaker's Office, House of Representatives
ASHOUR, Islam (Mr.) Adviser	

EL SALVADOR

DIAZ, Nidia (Ms.) Member of the Legislative Assembly
Leader of the Delegation

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE

MOHABA MESSU, Gaudencio (Mr.) Speaker of the Chamber of Deputies (*PDGE*)
Leader of the Delegation

NTUGU NSA, Atanasio Ela (Mr.) Member of the Senate (*PDGE*)

OBONO EDJANG, Silvia Paloma (Ms.) Member of the Senate (*PDGE*)

NDONG MANGUE, Felicitas Samuel (Ms.) Member of the Chamber of Deputies

OBIANG MAYE, Victorino Nka (Mr.) Secretary General, Senate
Member of the ASGP

EKUA ESONO ABE, Bienvenido (Mr.) Secretary, Chamber of Deputies
Member of the ASGP

NVE MBA, Jose Maria (Mr.)
Press

ABUY, Ondia (Mr.)
Aide de camp to the Speaker

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Démocratique de Guinée équatoriale)

ESTONIA - ESTONIE

KÜTT, Helmen (Ms.) Member of the Estonian Parliament
Leader of the Delegation Chairman of the Social Affairs Committee (*SDP*)

KIVIMÄGI, Toomas (Mr.) Member of the Estonian Parliament
Deputy chairman of the Economic Affairs Committee
(*ERP*)

KOKK, Aivar (Mr.) Member of the Estonian Parliament
Chairman of the Rural Affairs Committee (*Isamaa*)

JAHILO, Peep (Mr.) Secretary General, Estonian Parliament
Member of the ASGP

TAMP, Marju (Ms.) Adviser, Estonian Parliament
Secretary of the Group

PUNG, Andre (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

LUMISTE, Taavo (Mr.)
Diplomat

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(Isamaa: Isamaa Party / Parti Isamaa)

(ERP: Reform Party / Parti de la réforme)

ETHIOPIA - ETHIOPIE

ALLI IBRAHIM, Keria (Ms.) Speaker of the House of the Federation (*EPRDF*)
President of the Group, Leader of the Delegation

AYENEW, Worku (Mr.) Member of the House of the Federation (*EPRDF*)

GONDA, Hailu (Mr.) Member of the House of the Federation (*EPRDF*)

MELES, Freweini (Ms.) Member of the House of the Federation (*EPRDF*)

DESTA, Tadesse (Mr.)	Member of the House of Peoples' Representatives Environmental Protection Committee (<i>EPRDF</i>)
DESTA, Emeya (Ms.)	Member of the House of Peoples' Representatives Chairperson of the Standing Committee on Women, Youth and Children's Affairs
HUSSEN, Shukri (Mr.)	Member of the House of Peoples' Representatives (<i>EPRDF</i>)
ZEGEYE, Asmelash (Mr.)	Member of the House of Peoples' Representatives (<i>EPRDF</i>)
CHEWAKA, Estifanos (Mr.)	Chief of Protocol, House of Peoples' Representatives
SHOA, Kebede (Mr.)	Secretary, House of the Federation
YETNEBERK, Misrake (Ms.) Member of the ASGP	House of Peoples' Representatives
ALEMAYEHU, Mekdelawi Taye (Mr.) Adviser	
XDERA, Halimichael Gezahagn (Mr.) Adviser	

(*EPRDF*: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)

FIJI - FIDJI

LUVENI, Jiko Fatafehi (Ms.) Leader of the Delegation	Speaker of Parliament (<i>FF</i>) Chairwoman of the Business Committee
VUNIWAQA, Mereseini Wakolo Rakuita (Ms.)	Member of Parliament (<i>FF</i>)
EMBERSON, Jeanette Tanari (Ms.) Secretary and Advisor	Deputy Secretary General to Parliament, Parliament

(*FF*: Fiji First / Les Fidji d'abord)

FINLAND - FINLANDE

FILATOV, Tarja (Ms.) Leader of the delegation	Member of Parliament (<i>SDP</i>)
JASKARI, Harri (Mr.)	Member of Parliament (<i>KOK</i>)
PUSKA, Pekka (Mr.)	Member of Parliament (<i>CP</i>)
RÄSÄNEN, Päivi (Ms.)	Member of Parliament (<i>PDC</i>)
HUTTUNEN, Marja (Ms.) Secretary of the Group	Assistant for the International Affairs, Parliament
TUOVINEN, Timo (Mr.) Member of the ASGP	Assistant Secretary General of Parliament, Parliament
VUOSIO, Teemu (Mr.) Secretary of the Group	Secretary for the International Affairs, Parliament
HAKALA, Terhi (Ms.) Ambassador/Permanent Representative	

(*SDP*: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(*KOK*: National Coalition Party / Coalition nationale)

(*CP*: Centre Party / Parti du Centre)

(*PDC*: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

FRANCE

ERRANTE, Sophie (Mme) Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (<i>REM</i>) Commission des finances
--	---

BONHOMME, François (M.)	Membre du Sénat (<i>R</i>) Commission des lois
DEL PICCHIA, Robert (M.) Membre du Comité exécutif, Président du Sous-Comité des finances	Membre du Sénat (<i>R</i>) Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
DUMONT, Laurence (Mme) Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PS</i>) Commission des affaires étrangères
FÉRET, Corinne (Mme)	Membre du Sénat (<i>PS</i>) Commission des affaires sociales
HAUT, Claude (M.)	Membre du Sénat (<i>REM</i>) Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
JULIEN-LAFERRIERE, Hubert (M.) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre de l'Assemblée nationale (<i>REM</i>) Commission des affaires étrangères
LARIVE, Michel (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>FI</i>) Commission des affaires culturelles et de l'éducation
LECOQ, Jean-Paul (M.) Conseiller	Membre de l'Assemblée nationale Commission des affaires étrangères (<i>COM</i>)
MARIE, Didier (M.) Conseiller	Membre du Sénat (<i>PS</i>) Commission des lois
PALLEZ, Christophe (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale
SCHROEDT-GIRARD, Jean-Louis (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général de la présidence du Sénat
EIFERMANN, Didier (M.) Secrétaire exécutif du Groupe	Conseiller, Assemblée nationale
PREUVOT, Perrine (M.) Secrétaire administrative de l'ASGP	Administratrice des services, Assemblée nationale
VANCE, Loïc (M.) Secrétaire exécutif du Groupe	Conseiller, Assemblée nationale
VELASCO, Karine (Mme) Secrétaire administrative de l'ASGP	Conseillère, Assemblée nationale
(REM: The Republic on the Move / La République en Marche) (R: The Republicans / Les Républicains) (PS: Socialist Party / Parti Socialiste) (FI: La France insoumise) (COM): French Communist Party / Parti communiste français	

GEORGIA - GEORGIE

VOLSKI, George (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of Parliament (<i>GD-DG</i>)
KATSARAVA, Sophie (Ms.)	Member of Parliament Chairperson of the Foreign Relations Committee Committee on European Integration (<i>GD-DG</i>)
KHATIDZE, George (Mr.)	Member of Parliament Foreign Relations Committee Legal Issues Committee (<i>GD-DG</i>)
MIKANADZE, Givi (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Parliament, Parliament

BROKISHVILI, Irakli (Mr.)
Secretary of Delegation

Chief Specialist, Department for International Relations,
Parliament

(GD-DG: Georgian Dream - Democratic Georgia / Rêve géorgien - Géorgie démocratique)

GERMANY - ALLEMAGNE

WADEPHUL, Johann David (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of the German Bundestag
Deputy Chairman of the CDU/CSU Parliamentary Group
for Foreign Affairs, Defence Policy and Council of
Europe
Committee on Foreign Affairs
Defence Committee
Committee on the Affairs of the European Union
Parliamentary Assembly of the Council of Europe
(CDU/CSU)

DE RIDDER, Daniela (Ms.)

Member of the German Bundestag
Deputy chair of the Committee on Foreign Affairs
Deputy chair of the Subcommittee on Civilian Crisis
Prevention and Networked Security
OSCE Parliamentary Assembly (SPD)

SCHÖLER, Ulrich (Mr.)
Member of the ASGP

Deputy Secretary General, German Bundestag

TEPASSE, Nicole (Ms.)

Secretary to the delegation, German Bundestag

BRAMMER, Claudia (Ms.)

Assistant to the delegation, German Bundestag

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)
(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

GHANA

OQUAYE, Michael Aaron (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation

Speaker of Parliament
Chairman of the Standing Order Committee and
Committee on Selection (NPP)

IBRAHIM, Ahmed (Mr.)

Member of Parliament
Special Budget and Business Committee (NDC)

IDDRISU, Haruna (Mr.)
Bureau of the Committee on Sustainable Development,
Finance and Trade

Member of Parliament
House Committee, Special Budget Committee, Business
Committee (NDC)

NKANSAH-BOADU, Mavis (Ms.)

Member of Parliament
Foreign Affairs Committee, Public Accounts Committee
(NPP)

NYINDAM, Matthew (Mr.)

Member of Parliament
Environment, Science and Technology Committee
(NPP)

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr.)

Member of Parliament
Chairman of the House Committee, Special Budget
Committee, Business Committee (NPP)

ANYIMADU, Emmanuel (Mr.)
Member of the ASGP

Clerk to Parliament

GOMBILLA, Ibrahim (Mr.)
Member of the ASGP

Deputy Clerk to Parliament (Committees, Parliamentary
Relations and Public Affairs)

TAWIAH, Matthew Abrefa (Mr.)
Member of the ASGP

Principal Assistant Clerk and Head, Speaker's
Secretariat, Parliament

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

GREECE - GRECE

TRANTAFYLLOU, Maria (Ms.)
Leader of the delegation

Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on National Defense and Foreign
Affairs
Committee on Cultural and Educational Affairs
Committee on European Affairs (*SYRIZA*)

KARAGIANNIS, Ioannis (Mr.)

Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on Production and Trade
Special Permanent Committee on Greeks Abroad
(*SYRIZA*)

KEFALOGIANNI, Olga (Ms.)

Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on Cultural and Educational Affairs
Special Permanent Committee on Institutions and
Transparency (*ND*)

KARAOGLOU, Theodoros (Mr.)

Member of the Hellenic Parliament
Standing Committee on Social Affairs
Standing Committee on Economic Affairs (*ND*)

TSOUNI, Foteini (Ms.)

Secretary, Hellenic Parliament

NYCHAS, Ioannis (Mr.)
Secretary

Officer, Hellenic Parliament

KYRIAKOPOULOS, Georgios (Mr.)
Diplomat

MANOUSAKIS, Michail (Mr.)
Diplomat

MICHELOGIANNAKIS, Ioannis (Mr.)
Diplomat

(*SYRIZA*: Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale)

(*ND*: New Democracy / Nouvelle démocratie)

GUATEMALA

LUCERO, Jaime Octavio (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of the Congress of the Republic
National Defense Committee (*UCN*)

LAINFIESTA RIMOLA, Julio Francisco (Mr.)

Member of the Congress of the Republic
Vice President of the International Relations Committee
(*UCN*)

MARTINEZ, Karla Andrea (Ms.)

Member of the Congress of the Republic
Health Committee (*AC*)

(*UCN*: Unión del Cambio Nacional)

(*AC*: Alianza Ciudadana)

GUINEA - GUINEE

FOFANA, Luceny (M.)
Chef de la délégation

Vice-Président de l'Assemblée nationale (*RPG*)

DIALLO, Fatoumata Binta (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale
Présidente, Forum des Femmes parlementaires (*UFDG*)

KEITA, Abdoulaye Bernard (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (RPG)
MANSARE, Anne Marie (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (RPG)
SAGNO, Jean Edouard (M.) Secrétaire du Groupe	Directeur de Cabinet, Assemblée nationale

(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)
(UFDG: Union of Democratic Forces of Guinea / Union des Forces Démocratiques de Guinée)

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

CIPRIANO, Cassamá (M.) Président du Groupe	Président de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC) Président du Conseil exécutif
INDEQUI, Matilde (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC) Commission de la femme
FONSECA, Jose Carlos Rodrigues (M.)	Secrétaire général de l'Assemblée nationale populaire
SANHÁ, Ansumane (M.) Secrétaire du Groupe	Directeur du Cabinet du Président de l'Assemblée nationale populaire

(PAIGC: African Party for the Independence of Guinea and Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde)

HAITI

SILDOR, Pierre François (M.) Chef de la delegation	Vice-Président du Sénat
LARÈCHE, Ronald (M.)	Sénateur
GILLOT, Jean Rony (Mr./M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général du Sénat
MICHAUD, Jovanne Gaëlle (Ms./Mme) Membre de l'ASGP	Secrétaire au Sénat

HUNGARY - HONGRIE

BALLA, Mihály (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Vice-chair of the Foreign Affairs Committee (FIDESz)
BARTOS, Mónika (Ms.)	Member of the National Assembly Committee on Legislation Committee on Foreign Affairs (FIDESz)
GURMAI, Zita (Ms.)	Member of the National Assembly Committee on Foreign Affairs (MSZP)
KOCSIS-CAKE, Olivio (Mr.)	Member of the National Assembly Vice chairman of the Committee on Immunity (P)
STEINMETZ, Ádám (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Agriculture (Jobbik)
SCHMUCK, Erzsébet (Ms.)	Member of the National Assembly Chairman of the Committee on Sustainable Development (LMP)
VADAI, Ágnes (Ms.)	Member of the National Assembly Vice chairman of the Committee on Defence and Law Enforcement (DK)

SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin (Ms.)
Secretary of the Group

Advisor to the delegation, National Assembly

(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)

(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)

(P: Párbeszéd)

(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)

(LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement)

(DK: Democratic Coalition / Coalition démocratique)

ICELAND - ISLANDE

SIGURBJÖRNSDÓTTIR, Áslaug Arna (Ms.)
Leader of the Delegation

Member of Parliament
Chair of the Foreign Affairs Committee (*IP*)

GUNNALAUGSSON, Sigmundur Davíð (Mr.)

Member of Parliament
Member Economic Affairs and Trade Committee (*CP*)

ÁGÚSTSSON, Ágúst Ólafur (Mr.)
Deputy Leader of the delegation

Member of Parliament
Second deputy chairman of the budget committee of the Budget Committee (*SDA*)

BERNÓDUSSON, Helgi (Mr.)
Member of the ASGP

Secretary General, Parliament

BANG, Arna Gerður (Ms.)
Secretary to the Group

Adviser, Parliament

(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance)

(CP: Centre Party / Parti du Centre)

(SDA: The Social Democratic Alliance / Alliance sociale démocratique)

INDIA - INDE

MAHAJAN, Sumitra (Ms.)
President of the Group, Leader of the Delegation

Speaker of the House of the People

SINGH, Harivansh Narayan (Mr.)

Deputy Speaker of the Council of States

DURAI, Thambi (Mr.)

Deputy Speaker, House of the People

JAIWAL, Sanjay (Mr.)

Member of the House of the People (*BJP*)

DESAI, Anil (Mr.)

Member of the Council of States (*SS*)

President of the Committee on Democracy and Human Rights

SINGH, Nagendra (Mr.)

Member of the House of the People (*BJP*)

Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade

KAMBHAMPATI, Hari Babu (Mr.)

Member of the House of the People (*BJP*)

Committee on Peace and International Security

MEENA, Harish Chandra (Mr.)

Member of the House of the People (*BJP*)

GAVIT, Heena Vijaykumar (Ms.)

Member of the House of the People

SINGH, Pratyusha Rajeshwari (Ms.)

Member of the House of the People (*BJD*)

SHRIVASTAVA, Snehlata (Ms.)

Secretary General, House of the People

Member of the ASGP

VERMA, Desh Deepak (Mr.)

Secretary General, Council of States

Member of the ASGP

TATED, Sunil (Mr.)

Principal Secretary to the Hon'ble Speaker, Lok Sabha, House of the People

KOUL, P.C. (Mr.) Secretary to the delegation	Joint Secretary, Lok Sabha Secretariat, House of the People
RAMANA, L.V. (Mr.)	Additional Director, Lok Sabha Secretariat, House of the People
DATT, Rama (Mr.)	Additional Private Secretary to the Speaker, House of the People
KUMAR, Praveen (Mr.)	Deputy Secretary, Rajya Sabha Secretariat, Council of States
CHAKRABORTY, Basudeb (Mr.)	Under Secretary, Council of States
KUMAR, Gautam (Mr.)	Under Secretary, Rajya Sabha Secretariat, Council of States
RAMANAND (Mr.)	Senior Private Secretary to the Deputy Chairman, Council of States
ROY, Rashmi (Ms.)	Protocol Officer, Lok Sabha Secretariat, House of the People
SINGH, Yogendra (Mr.)	Protocol Officer, Lok Sabha Secretariat, House of the People
SINGH, Ajaye (Mr.)	Assistant to the Deputy Speaker of the House of the People
BIST, Umesh (Mr.)	Liaison Officer, Lok Sabha Secretariat, House of the People
SALEEM, MD (Mr.)	Liaison Officer, House of the People
JOSHI, Aashish (Mr.) Press	EIC cum CE

(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)
(SS: Shiv Sena)
(JD: Janata Dal (United))
(BJD: Biju Janata Dal)

INDONESIA - INDONESIE

HERMANTO, Agus (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives (<i>DP</i>)
ZON, Fadli (Mr.)	Deputy Speaker of the House of Representatives Chair of the GOPAC (<i>Gerindra</i>)
ASSEGAF, Nurhayati (Ms.) Committee to Promote Respect for IHL	Member of the House of Representatives Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation (<i>DP</i>)
MUNAWAR, Rofi (Mr.) Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives Vice Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation (<i>PKS</i>)
NURSANTY, Evita (Ms.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the House of Representatives Committee for Interparliamentary Cooperation (<i>PDI-P</i>)
PUTRI, Irine Yusiana Roba (Ms.)	Member of the House of Representatives Committee for Interparliamentary Cooperation (<i>PDI-P</i>)
FIKARNO, Dave Akbarshah (Mr.)	Member of the House of Representatives Committee for interparliamentary cooperation (<i>Golkar</i>)
DJOJHADIKUSUMO, Aryo (Mr.)	Member of the House of Representatives Committee for interparliamentary cooperation (<i>Gerindra</i>)

SUHARLI, Melani Leimena (Ms.)	Member of the House of Representatives Committee for Interparliamentary Cooperation (<i>DP</i>)
JUWAINI, Jazuli (Mr.)	Member of the House of Representatives Committee for Interparliamentary Cooperation (<i>PKS</i>)
FARIAL, Achmad (Mr.)	Member of the House of Representatives Committee for Interparliamentary Cooperation (<i>PPP</i>)
ISKANDAR, Indra (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the House, House of Representatives
HARRIS, Damayanti (Ms.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, House of Representatives
DIANTI, Elvira (Ms.) Member of the ASGP	Parliamentary Staff, House of Representatives
KUSWARA, Nunu Nugraha (Mr.) Member of the ASGP	Head of Bureau, House of Representatives
ASTUTI, Endang Dwi (Ms.) Secretary to delegation	Parliamentary Staff, House of Representatives
PATRIA, Chairil (Mr.)	Head of division, House of Representatives
MARIANA, Anissa (Ms.)	Adviser, House of Representatives
MAKRUF, Amar (Mr.)	Adviser, Ministry of Foreign Affairs
RETNOASTUTI, Endah (Ms.) GOPAC Executive Director	Head of Bureau, House of Representatives
TRI ANDIKA, Muhammad (Mr.) Adviser	
ANNISA RAMADGANI, Masythoh (Mr.) Adviser	

(DP: Democratic Party / Parti démocrate)
(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(Golkar: Party of Functional Groups / Parti des groupes fonctionnels)
(PPP: United Development Party / Parti du développement uni)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)
IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

HOSSEINI, Fatemeh (Ms.) Leader of the Delegation	Member of the Islamic Parliament of Iran
EKHTIARY KASNAVIEH, Esfandyar (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
DORAZEHI, Mohammad Baset (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
JALALI, Kazem (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the Islamic Parliament of Iran
MAFFI, Parvaneh (Ms.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
ZOLGHADR, Mostafa (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
YOUSEFNEJAD, Ali Asghar (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
NAJAFI KHOSHRANDI, Ali (Mr.)	Member of the Islamic Parliament of Iran
NOURIGHEZELJEH, Gholamreza (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Islamic Parliament of Iran
DASTGHEIB, Ahmadreza (Mr.)	Senior Advisor to the Speaker, Islamic Parliament of Iran
HOSSEINI, Amirhossein (Mr.)	Advisor, Islamic Parliament of Iran

BEMANESH, Reza (Mr.)
 AGHAMOHAMMADI, Zahra (Ms.)
 GHASHGHAVI, Mehdi (Mr.)
 TARKASHVAND, Zahra (Ms.)
 Administrative Secretary of the Group
 RANJBAR, Pantea (Ms.)
 Adviser

Advisor, Islamic Parliament of Iran
 Advisor, Islamic Parliament of Iran
 Protocol Officer, Islamic Parliament of Iran
 Senior Expert, Islamic Parliament of Iran

IRAQ

AL-CHAABAWI, Hasan (Mr.)
 Leader of the Delegation
 ABDULKHALEQ, Vian (Ms.)
 ALKHIRBIT, Abdullah (Mr.)
 ALSALIHI, Arshed (Mr.)
 MOUSA, Adnan (Mr.)
 TALABANI, Ala (Ms.)
 AL-ZANGANA, Salahaldeen (Mr.)
 Member of the ASGP
 AL-OGAILI, Salam (Mr.)
 Secretary of the Group
 MOHAMED, Fawzi (Mr.)
 Secretary of the Group
 SALEH, Mouayed (Mr.)
 Ambassador/Permanent Representative
 AL-FADHLLI, Raeed (Mr.)
 Diplomat
 ABBAS, Abbas (Mr.)
 Diplomat
 ALTAMIMI, Ahmed (Mr.)
 Press
 ABU-LIRA, Mustafa (Mr.)
 Press

Deputy Speaker of the Council of Representatives of Iraq (*Sauron*)
 Member of the Council of Representatives of Iraq (*KDP*)
 Member of the Council of Representatives of Iraq (*NAA*)
 Member of the Council of Representatives of Iraq (*NB*)
 Member of the Council of Representatives of Iraq (*Sadeqoun*)
 Member of the Council of Representatives of Iraq (*NAA*)
 Secretary General, Council of Representatives of Iraq
 Director General of the Public Relations Department, Council of Representatives of Iraq
 International Relations Officer, Council of Representatives of Iraq

(Sauron: Block of Sauron / Bloc Sauron)
 (NAA: National Axis Alliance / Entente nationale iraquienne)
 (KDP: Kurdistan Democratic Party / Parti démocratique du Kurdistan)
 (Sadeqoun: Block of Sadeqoun / Bloc Sadeqoun)
 (NB: National Block / Bloc national)

IRELAND – Irlande

O'DONOVAN, Denis (Mr.)
 Leader of the Delegation
 BOYHAN, Victor (Mr.)
 LAHART, John (Mr.)
 BROPHY, Colm (Mr.)

Speaker of the Senate (*FF*)
 Member of the Senate
 Committee on Housing, Planning, Community & Local Government. Oireachtas Audit Committee. B.I.P.A. (*Ind*)
 Member of the Senate
 Budgetary Oversight Committee (*FF*)
 Member of the House of Representatives
 Chair of the Budgetary Oversight Committee (*FG*)

PRINGLE, Thomas (Mr.)	Member of the House of Representatives Select Committee on Finance, Committee on Future of Healthcare, Climate Action Committee, Committee on Agriculture Food & Marine. (<i>Ind</i>)
GUNN, Elaine (Ms.) Member of the ASGP	Assistant Secretary, House of Representatives
HAMILTON, John (Mr.) Secretary	Head of Inter-Parliamentary Relations, House of Representatives
HART, Aisling (Ms.)	Private Secretary, Senate
(FF: Fianna Fáil (Ind: Independent / Indépendant) (FG: Fine Gael)	

ISRAEL

SHAI, Nachman (Mr.) President of the Group, Ex-officio Member of the Committee on Middle East Questions, Leader of the Delegation	Member of Parliament Chair of the Subcommittee for National Planning Foreign Affairs and Defense Committee Committee on the Status of Women and Gender Equality (<i>Z</i>)
HASKEL, Sharren (Ms.)	Member of Parliament Foreign Affairs and Defense Committee Special Committee on Drug and Alcohol Abuse Subcommittee for Advancing Technologies for Renewable Energy (<i>L</i>)
MARGALIT, Liat (Ms.) Adviser to the Delegation	International Affairs Division of the Knesset, Parliament
MICHAEL, Uri (Mr.) Adviser	International Affairs Division of the Knesset, Parliament
(Z: Zionist Union / Union sioniste) (L: Likud) (YA: Yesh Atid)	

ITALY - ITALIE

CASINI, Pier Ferdinando (Mr.) President of the Group, Honorary IPU President, Leader of the Delegation	Member of the Senate Foreign Affairs Committee (<i>A</i>)
CIRIELLI, Edmondo (Mr.)	Questor of the Chamber of Deputies Foreign Affairs Committee (<i>Fdl</i>)
GRANDE, Marta (Ms.) Vice-President of the Group	Member of the Chamber of Deputies President of the Foreign Affairs Committee (<i>M5s</i>)
VERDUCCI, Francesco (Mr.) Vice-President of the Group	Member of the Senate Education Committee (<i>PD</i>)
RUFA, Gianfranco (Mr.)	Member of the Senate Education Committee (<i>LS-Premier</i>)
RUSSO, Loredana (Ms.)	Member of the Senate Education Committee (<i>M5s</i>)
SORBELLO, Roberto (Mr.) Secretary General of the Group	Adviser
THAULERO, Stefano (Mr.) Adviser	International Affairs Office, Senate
RADONI, Susanna (Ms.) Executive Secretary of the Group	Adviser, Chamber of Deputies

FABI, Catia (Ms.)
Adviser, Member of the ASGP

Speaker's Office, Chamber of Deputies

LASORSA, Antonella (Ms.)
Interpreter

Chamber of Deputies

OLMEDA, Claudio (Mr.)
Interpreter

Senate

CORNADO, Gian Lorenzo (Mr.)
Ambassador / Permanent Representative

BELLELLI, Massimo (Mr.)
Ambassador / Deputy Permanent Representative

BALDASSARRE, Massimo (Mr.)
Diplomat

(A: Autonomie (Svp-Patt, Uv))
(Fdl: Fratelli d'Italia)
(M5s: Movimento 5 Stelle)
(PD: Democratic Party / Parti démocrate)
(LS-Premier: Lega-Salvini Premier)

JAPAN - JAPON

SUZUKI, Shunichi (Mr.)
Member of Executive Committee, Leader of the
Delegation

Member of the House of Representatives (*LDP*)
Standing Committee on Budget

MATSUSHITA, Shimpei (Mr.)

Member of the House of Councillors (*LDP*)
Committee on General Affairs
Committee on Audit
Director of Special Committee on Official Development
Assistance and Related Matters

TANAKA, Kazunori (Mr.)

Member of the House of Representatives (*LDP*)
Director of Standing Committee on Budget

UBUKATA, Yukio (Mr.)

Member of the House of Representatives (*CDPJ*)
Director of Standing Committee on Environment
Commission on the Constitution

TSUMURA, Keisuke (Mr.)

Member of the House of Representatives (*DPP*)
Standing Committee on Land, Infrastructure, Transport
and Tourism
Special Committee on Promotion of Science and
Technology and Innovation
Deliberative Council on Political Ethics

TOKUNAGA, Eri (Ms.)

Member of the House of Councillors (*DPP*)
Committee on Agriculture, Forestry and Fisheries
Chairperson of the Special Committee on
Reconstruction after the Great East Japan Earthquake
Commission on the Constitution

TAIE, Yuichiro (Mr.)

Adviser, House of Representatives

NISHIKOBE, Natsuko (Ms.)

Adviser, House of Representatives

SAKASHITA, Shohei (Mr.)

Adviser, House of Representatives

NISHIHARA, Narumi (Ms.)

Adviser, House of Representatives

TOGAWA, Hiroyuki (Mr.)

Adviser, House of Councillors

KAWASAKI, Masahiro (Mr.)

Adviser, House of Councillors

ITO, Akari (Ms.)

Adviser, House of Councillors

HIGUCHI, Mariko (Ms.) Interpreter	House of Representatives
SHINOZAKI Keiko (Ms.) Interpreter	House of Representatives
SAWADA, Naoko (Ms.) Interpreter	House of Representatives
MURAKAMI, Setsuko (Ms.) Interpreter	House of Representatives
OKAMOTO, Ryoko (Ms.) Interpreter	House of Representatives
KIKUCHI, Kyoko (Ms.) Interpreter	House of Councillors
LUMPKIN, Tomoko Sawada (Ms.) Interpreter	House of Councillors
NIWA Kyoko, (Ms.) Interpreter	House of Councillors
KIKUCHI (AMANN), Kumiko (Ms.) Interpreter	House of Councillors

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)

(CDPJ: Constitutional Democratic Party of Japan / Parti démocrate constitutionnel du Japon)

(DPP: Democratic Party For the People / Parti démocratique pour le peuple)

JORDAN - JORDANIE

JUDEH, Nasser (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Senate
ABU NIMAH, Hasan (Mr.)	Member of the Senate
DUDIN, Sakher (Mr.)	Member of the Senate
AL AJARMEH, Hasan (Mr.)	Member of the House of Representatives
AL SOUD, Yahia (Mr.)	Member of the House of Representatives
ALBAKKAR, Khaled (Mr.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives
BANI MUSTAFA, Wafa (Ms.) Vice-President of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the House of Representatives
AL MASHAKBEEH, Adnan (Mr.) Secretary of the Group	Director of International Relations, Senate
QAIS, Aldhmour (Mr.) Secretary	International Parliamentary Foreign Affairs Officer, House of Representatives
ODWAN, Osama (Mr.) Secretary	Office Director of the leader of the Group, Senate

KAZAKHSTAN

YERMAN, Mukhtar (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security (<i>Nur Otan</i>)
SULTANOV, Yerik (Mr.) Participating in the meeting of Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the Senate Committee on Economic Policy, Innovation Development and Entrepreneurship (<i>Nur Otan</i>)

YERSHOV, Sergey (Mr.)	Member of the Senate Committee on Socio-Cultural Development and Science (<i>Nur Otan</i>)
YESPAYEVA, Daniya (Ms.)	Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on Finance and Budget (<i>Ak Zhol</i>)

(Nur Otan: People's Democratic Party "Nur Otan" / Parti populaire et démocratique " Nur Otan ")
(Ak Zhol: Democratic Party of Kazakhstan "Ak Zhol" / Parti démocratique 'Ak Zhol')

KENYA

LUSAKA, Kenneth (Mr.) Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation	Speaker of the Senate (<i>PJ</i>)
KIHIKA, Susan (Ms.) First Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate (<i>PJ</i>)
LOSURAON POGHISIO, Samuel (Mr.)	Member of the Senate
ZANI, Agnes (Ms.)	Member of the Senate (<i>ODM</i>)
BOWEN, David (Mr.)	Member of the National Assembly
EMANIKOR, Joyce (Ms.)	Member of the National Assembly
KANYI, Charles (Mr.)	Member of the National Assembly
MNENE, Lydia (Ms.)	Member of the National Assembly
WANGWE, Emmanuel (Mr.)	Member of the National Assembly
NYEGENYE, Jeremiah (Mr.) Member of the ASGP	Clerk, Senate
KARWITHA, Caroline (Ms.)	Senior Clerk Assistant, Senate
KIOKO, Serah (Ms.) Member of the ASGP	Senior Deputy Clerk, National Assembly
ANGWENYI, David (Mr.)	Clerk Assistant, Senate
ABDI, Billow (Mr.)	Public Communications Officer, Senate
MWENDWA, Sheriffsam (Mr.)	Deputy Director, Litigation and Compliance
NDEGWA, Judy (Ms.)	Legal Counsel, Senate
SANDE, Margaret (Ms.)	Principal Research Officer, Senate
RUGE, Stephen (Mr.)	Director, Speaker's Office, Senate
WANJIKU, Mainah (Mr.)	First Clerk Assistant, National Assembly
WANDABUSI, Sudi (Mr.) Adviser to the delegation	Personal Assistant to the Speaker of the Senate
MUTULU, Francis (Mr.)	Media Relations Officer

(PJ: Jubilee Party / Parti Jubilee)

(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)

KUWAIT - KOWEIT

ALGHANIM, Marzouq (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
---	----------------------------------

ALDEQBASI, Ali (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Public Utilities
ABDULLAH, Khalil (Mr.)	Member of the National Assembly
ALHASHIM, Safaa (Ms.) Bureau of the Committee on United Nations Affairs	Member of the National Assembly
ALNUSF, Rakan (Mr.)	Member of the National Assembly
ALSUBAIE, Alhumaidi (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Legislation and Legal Affairs
ALROWAIE, Oudah (Mr.)	Member of the National Assembly
ALTABTABAE, Omar (Mr.)	Member of the National Assembly
ALKANDARI, Allam (Mr.) Member of the Executive Committee of the ASGP	Secretary General, National Assembly
ALELAJ, Sara (Mr.)	Secretary, National Assembly
ALDOWAIHI, Nasser (Mr.)	Head of the Media Section, National Assembly
ALFAILAKAWI, Mohammed (Mr.)	Secretary, National Assembly
ALHADIA, Mohammed (Mr.)	Adviser, National Assembly
ALIBRAHIM, Taiba (Mr.)	Secretary, National Assembly
ALHARBAN, Talal (Mr.)	Head of the IPU Affairs Section, National Assembly
ALBEHBEHANI, Ahmad (Mr.)	Political Researcher, Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly
ALAJMI, Mobarak (Mr.)	Head Section of Protocol, National Assembly
ALAJMI, Muhammad (Mr.)	Secretary, National Assembly
ALAWADHI, Abdullah (Mr.)	Head of the International Affairs Section, Speaker's Office, National Assembly
ALANEZI, Mishal (Mr.)	Director of the Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly
ALKANDARI, Othman (Mr.)	Head Section - VIP Protocol Section, National Assembly
ALSUBAIE, Sara (Ms.)	Political Researcher - Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly
ALYASEEN, Mohammed (Mr.) Adviser	Speaker's Office, National Assembly
ALMOTAWWA, Amal (Ms.)	Director of the Media Department, National Assembly
ALSAEID, Mohammad (Mr.)	Director of the Secretary General's Office, National Assembly

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - *REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO*

SAYALAT, Sengnouane (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
BOUPHA, Phonphet (Ms.)	Member of the National Assembly Vice chairperson of the Culture and Social Committee
NUANTHASING, Khenthong (Mr.)	Member of the National Assembly Vice chairman of the Foreign Affairs Committee
ANOTHAY, Khemphone (Mr.) Secretary of the Group	Director General of Inter-Parliamentary Relations Department, National Assembly

SOUTHAMMAVONG, Siriphone (Ms.)
Secretary of the Group

Deputy Chief of Inter-Parliamentary Relations Division,
National Assembly

SEBOUNHEUANG, Nanthala (Mr.)
Secretary to Vice Speaker

Deputy Chief of Division, National Assembly

LATVIA – LETTONIE

SICS, Martins (Mr.)

Member of Parliament
Social and Employment Matters Committee
Public Expenditure and Audit Committee (*LRA*)

SUDRABA, Inguna (Ms.)

Member of Parliament
Budget and Finance (Taxation) Committee
Public Expenditure and Audit Committee

PAURA, Sandra (Ms.)
Secretary of the Group

Head of the Interparliamentary Relations Bureau,
Parliament

(LRA: Latvian Regional Alliance Parliamentary Group / Alliance des régions lettones)

LEBANON - LIBAN

BERRY, Nabih (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation

Speaker of the National Assembly (*DLB*)

JABER, Yassine (Mr.)

Member of the National Assembly
President of the Foreign Affairs and Emigrants
Committee (*DLB*)

MOUSSA, Michel (Mr.)
Bureau of the Committee on Democracy and Human
Rights

Member of the National Assembly
President of the Human Rights Committee (*DLB*)

PAKRADOUNIAN, Hagop (Mr.)

Member of the National Assembly
Rapporteur of the Foreign Affairs and Emigrants
Committee (*FPM*)

TABSH, Rola (Ms.)

Member of the National Assembly
Rapporteur of the Human Rights Committee
Women and Child Committee (*FM*)

DAHER, Adnan (Mr.)
Member of the ASGP

Secretary General of the National Assembly

BERRY, Mahmoud (Mr.)

Advisor to the President, National Assembly

CHARARA, Bilal (Mr.)

Secretary General of Foreign Affairs, National Assembly

FAWAZ, Fouad (Mr.)

Advisor to the President, National Assembly

HAMAD, Ali (Mr.)

General Director of Presidential Affairs Directorate,
National Assembly

BALLOUT, Mouhamad (Mr.)
Press

Head of Press Section, National Assembly

RIZK, Mayssam (Mr.)
Press

NOUR EDDINE, Ali (Mr.)
Press

MOUHAMAD, Issam (Mr.)
Press

IBRAHIM, Hassan (Mr.)
Press

HAYSSAM, Nabil (Mr.)
Press

AKIL, Radwan (Mr.)
Press

(DLB: Development and Liberation Bloc / Bloc de développement et libération)
(FPM: Free Patriotic Movement / Mouvement patriotique libre)
(FM: Future Movement / Courant du futur)

LESOTHO

MOKITIMI, Mamonaheng Refiloe (Ms.) Leader of the Delegation	Speaker of the Senate Chairperson of the Business Committee Chairperson of the Standing Orders Committee
LEHLOENYA, Teboho Paul (Mr.)	Deputy Speaker of the National Assembly
HLAO, Mapulumo Claudia (Mrs.)	Member of the National Assembly
MAHASE, Likopo Remington (Mr.)	Member of the National Assembly
SEKATLE, Semano Henry (Mr.)	Member of the National Assembly
MAEMA, Lebohang Fine (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of Parliament, National Assembly
MOLETE, Selete (Mr.) Member of the ASGP	Clerk to the Senate, Senate
LELIMO, Mosito Carolus John Paul (Mr.)	Assistant Deputy Clerk, National Assembly

LIECHTENSTEIN

WOHLWEND, Mario (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Diet (<i>VU</i>)
HASLER, Johannes (Mr.)	Member of the Diet (<i>FBP</i>)
WACHTER, Gabriele (Ms.) Secretary of the Group	Secretary, Diet

(*VU*: Patriotic Union / Union patriotique)
(*FBP*: Progressive Peoples Party / Parti des citoyens progressistes)

LITHUANIA - LITUANIE

BUROKIENE, Guoda (Ms.) Leader of the Delegation	Member of Parliament Chairman of the Committee on State Administration and Local Authorities Chairman of the Migration Commission (<i>LVZS</i>)
JARUTIS, Jonas (Mr.)	Member of Parliament National Security and Defence, European affairs (<i>LVZS</i>)

(*LVZS*: Lithuanian Peasant and Green Union / Union populaire des paysans de Lituanie)

MALAWI

MSOWOYA, Richard (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (<i>MCP</i>)
MAKONDA RIDLEY, Agness (Ms.) Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly Committee on Education (<i>PP</i>)
MLOMBWA, Clement (Mr.)	Member of the National Assembly Member Legal Affairs Committee (<i>MCP</i>)
MPAWENI, Yaumi (Mr.)	Member of the National Assembly Government Assurance Committee (<i>UDF</i>)
NAVICHA, Mary (Ms.)	Member of the National Assembly Social and Community Affairs Committee (<i>DPP</i>)

KALEMBA, Fiona (Ms.) Clerk of Parliament, National Assembly
Member of the ASGP

MWENYEHELI, Jeffrey (Mr.) Assistant Clerk of Parliament, National Assembly
Secretary to the delegation

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)
(PP: People's Party / Parti populaire)
(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)
(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

MALAYSIA - MALAISIE

MONUTTY, Mohd Nor (Mr.) Member of the Senate (*PKR*)

S. THAMBIRAJAH, Chandra Mohan (Mr.) Member of the Senate (*DAP*)

LAU, Alice Kiong Yieng (Ms.) Member of the House of Representatives (*DAP*)

NIK AHMAD, Nik Nazmi (Mr.) Member of the House of Representatives (*PKR*)

SHAARY, Ahmad Marzuk (Mr.) Member of the House of Representatives (*PAS*)

SHUKRI, Nancy (Ms.) Member of the House of Representatives (*PBB*)

IBHARIM, Nurul Fadhilah (Ms.) Assistant Secretary International Relations and Protocol
Secretary of the Group Division, House of Representatives

(UMNO: United Malays National Organisation / Organisation malaisienne nationale unie)
(PKR: People's Justice Party / Parti de la justice nationale)
(DAP: Democratic Action Party / Parti d'action démocratique)
(PAS: Pan-Malaysian Islamic Party / Parti islamique pan-malaisien)
(PBB: Barisan Nasional)

MALI

TIMBINE, Moussa (M.) Vice-Président de l'Assemblée nationale (*RPM*)
Président délégué du Groupe,
Chef de la délégation Commission des lois

CISSE, Amadou (M.) Membre de l'Assemblée nationale (*URD*)
Président de la Commission de contrôle

DRAME, Coulibaly Maimouna (Mme) Membre de l'Assemblée nationale (*RPM*)
Commission du travail et de l'emploi

(RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali)
(URD: Republic and Democracy Union / Union pour la République et la démocratie)

MALTA - MALTE

CUTAJAR, Rosianne (Ms.) Member of the House of Representatives
Leader of the Delegation

GALEA, Mario (Mr.) Member of the House of Representatives (*PN*)

VELLA, Andre (Mr.) Research Analyst
Secretary of the Group

(PN: Partit Nazzjonalista)

MEXICO - MEXIQUE

JARA CRUZ, Salomón (Mr.) Member of the Senate
Leader of the delegation Legislative Studies Committee (*Morena*)

GALAZ CALETTI, Eva Eugenia (Ms.) Member of the Senate
Federalism and Municipal Development Committee
(*Morena*)

REYNOSO SÁNCHEZ, Alejandra Noemí (Ms.)	Member of the Senate Foreign Affairs Committee (<i>PAN</i>)
MARTÍNEZ GARCÍA, Verónica (Ms.)	Member of the Senate Economy Committee (<i>PRI</i>)
GARCÍA SEPÚLVEDA, Samuel Alejandro (Mr.)	Member of the Senate Chair of the Federalism and Municipal Development Committee (<i>CM</i>)
BAÑUELOS DE LA TORRE, Geovanna del Carmen (Ms.)	Member of the Senate Chair of the Committee on Mining and Regional Development (<i>PT</i>)
ROJAS HERNÁNDEZ, Laura Angélica (Ms.) Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Senate Chairperson of the Foreign Affairs, International Organizations Committee (<i>PAN</i>)
LÓPEZ CASTRO, Cynthia Iliana (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (<i>PRI</i>)

(Morena: National Regeneration Movement / Mouvement de la régénération nationale)
(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)
(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)
(CM: Citizens' Movement / Mouvement citoyen)
(PT: Labour Party / Parti du travail)

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

SIMINA, Wesley W. (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Congress Education Committee Judiciary Governmental Operations Committee Transportation and Communications Committee
FIGIR, Isaac V. (Mr.)	Member of the Congress Chair of the Ways & Means Committee External Affairs Judiciary and Governmental Operations Committee Resources and Development Committee
CHOR, Andy P. (Mr.) Advisor, Member of the ASGP	Assistant PIO, Congress
DANG, Tung Lam (Mr.) Advisor	Legislative Counsel, Congress

MONACO

NOTARI, Fabrice (M.) Chef de la délégation	Membre du Conseil national (<i>PM</i>) Président de la Commission de l'environnement et de la qualité de vie
BERTANI, Corinne (Mme)	Membre du Conseil national (<i>PM</i>)
FRESKO-ROLFO, Béatrice (Mme)	Membre du Conseil national (<i>HM</i>)
PELLEGRIN, Victoria (Mme) Secrétaire de la délégation	Chargée des affaires internationales, Conseil national

(PM: Primo! Monaco as Priority / Primo ! Priorité Monaco)
(HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco)

MONGOLIA - MONGOLIE

ENKH-AMGALAN, Luvsantseren (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the State Great Hural (<i>MPP</i>)
--	--

BATSUKH, Saranchimeg (Ms.) Bureau of the Committee on Democracy and Human rights	Member of the State Great Hural Standing Committee on Social Policy, Education, Culture and Science Standing Committee on Environment, Food and Agriculture (<i>MPP</i>)
LUVSANVANDAN, Bold (Mr.)	Member of the State Great Hural Standing Committee on Security and Foreign Policy Standing Committee on Economic Affairs Standing Committee on Legal Affairs (<i>DP</i>)
JUDAG, Bayarmaa (Ms.) Secretary	Advisor of the Foreign relations department, State Great Hural
URTNASAN, Enkhtuvshin (Mr.) Secretary	Advisor to the MP, State Great Hural
LUNDEG, Purevsuren (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongol) (DP: Democratic Party / Parti démocrate) (MPRP: Mongolian People's Revolutionary Party / Parti révolutionnaire du Peuple mongol)	

MOROCCO – MAROC

OMARI, Abdelaaziz (M.) Chef de la délégation	Vice-Président de la Chambre des Représentants (<i>PJD</i>)
TOUMI, Ahmed (M.) Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	Membre de la Chambre des Représentants
LAZREK, Noureddine (M.)	Membre de la Chambre des Représentants (<i>UC</i>)
EL HILAA, Rahhou (M.)	Membre de la Chambre des Représentants (<i>PAM</i>)
EL KHADI, Najib (M.) Vice-Président de l'ASGP	Secrétaire général, Chambre des Représentants
SATRAOUY, Said (M.) Secrétaire administratif du Groupe	Chef de la Division des relations internationales et de la coopération, Chambre des Représentants
BEHAJ, Hamid (M.)	Conseiller au Cabinet du Président de la Chambre des Représentants
MOHCINE, Mounjid (M.)	Conseiller, Division des relations internationales et de la coopération, Chambre des Représentants
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement) (UC: Constitutional Union / Union constitutionnelle) (PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti authenticité et modernité)	

MYANMAR

WIN, Dr Than (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the House of Nationalities President of the Joint Committee on IPU President of the International Relations and Inter-Parliamentary Cooperation and Relations Committee (<i>NLD</i>)
WU, Je Yaw (Mr.)	Member of the House of Nationalities Joint Committee on IPU International Relations Committee (<i>NUP</i>)
OO, Bo Bo (Mr.)	Member of the House of Representatives Joint Committee on IPU International Relations Committee (<i>NLD</i>)
SAN, Mynt Mynt Mr.) Adviser	

AUNG MYO MYINT (Mr.)
Deputy Permanent Representative/ Ambassador
MYAT, Yin Po (Ms.)
Diplomat

(NLD: National League For Democracy / Ligue nationale pour la démocratie)
(NUP: National Unity Party / Parti national de l'unité)

NAMIBIA - NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation

Speaker of the National Assembly
Chairperson of the Standing Committee on Standing
Rules and Orders and Internal Arrangements
Chairperson, SADC Parliamentary Forum
Chairperson of the Privileges and Immunities Committee

MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Ms.)
President of the Group

Chairperson of the National Council
Chairperson of the Standing Rules and Orders
Committee
Chairperson of the Privileges and Immunities Committee
Standing Committee on Human Resources and
Community Development
(SWAPO)

DIENDA, Elma (Ms.)

Member of the National Assembly (*PDM*)
Standing Committee on Public Accounts
Standing Committee on Gender, Equality and
Family Affairs

SIBUNGO, Heather (Ms.)

Member of the National Assembly
Chairperson of the Economics and Public Administration
Committee (*SWAPO*)
Standing Committee on Human Resources and
Community Development
Standing Committee on Public Accounts

NANGOLO, Johannes (Mr.)

Member of the National Council
Standing Committee on Security, Constitutional and
Legal Affairs (*SWAPO*)

PHILLIPUS WIDO, Katamelo (Mr.)

Member of the National Council
Chairperson of the Standing Committee on Urban &
Rural Development (*SWAPO*)

KANDETU, Lydia (Ms.)
Member of the ASGP

Clerk of Parliament, National Assembly

INDOMBO, Lydia H (Ms.)
Secretary of the IPU National Group,
Member of the ASGP

Director, General Services, National Council

NAKUTWIMA, Mirjam N (Ms.)

Personal Assistant to the Chairperson, National Council

SHALI, Auguste Ms.)
Co-Secretary of the Group

Parliamentary Clerk, National Council

DE WEE, Elizabeth (Ms.)
Co-Secretary of the Group

Chief Parliamentary Clerk, National Assembly

SANZILA, George (Mr.)

Chief Researcher, National Assembly

TJITENDERO, Ripuree (Ms.)
Personal Assistant to the Speaker

Personal Assistant to the Speaker of the National
Assembly

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)
(PDM: Popular Democratic Movement / Mouvement démocratique populaire)

NETHERLANDS - PAYS-BAS

AT SMA, Joop (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Senate (<i>CDA</i>)
GERKENS, Arda (Ms.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate (<i>PS</i>)
MULDER, Agnes (Ms.) Bureau of the Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the House of Representatives (<i>CDA</i>)
DE ROON, Raymond (Mr.)	Member of the House of Representatives (<i>PVV</i>)
BAKKER-DE JONG, Femmy (Ms.) Secretary to the delegation	House of Representatives
WESTERHOFF, Arjen (Mr.) Secretary to the delegation, Member of the ASGP	House of Representatives

(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(PVV: Party for Freedom / Parti de la liberté)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

TOLLEY, Anne (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives Business Committee Deputy Chairperson of the Officers of Parliament Committee (<i>NP</i>)
CARTER, David (Mr.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the House of Representatives Finance and Expenditure Committee (<i>NP</i>)
MARCROFT, Jenny (Ms.)	Member of the House of Representatives Environment Committee Maori Affairs Committee (<i>NZF</i>)
O'CONNOR, Greg (Mr.)	Member of the House of Representatives Justice Committee Social Services and Community Committee (<i>L</i>)
VAN DE MOLEN, Tim (Mr.)	Member of the House of Representatives Transport and Infrastructure Committee (<i>NP</i>)
HOLMES, Winton (Mr.)	Inter-Parliamentary Officer, Office of the Clerk, New Zealand Parliament

(NP: National Party / Parti national)

(NZF: New Zealand First Party / La Nouvelle-Zélande d'abord)

(L: Labour Party / Parti du travail)

NICARAGUA

ALONSO GÓMEZ, Arling Patricia (Ms.)	Member of the National Assembly
-------------------------------------	---------------------------------

NIGER

IRO, Sani (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale (<i>PNDS</i>) Commission des affaires générales et institutionnelles
HABIBOU, Aminatou (Mme) Membre du Comité exécutif, Bureau des femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PNDS</i>) Commission du développement rural et de l'environnement
HASSANE, Soumana (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MDN-Lumana</i>) Commission du développement rural et de l'environnement

MAHAMADOU A., Alkassoum (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MPR Jamhouria</i>) Commission de la défense et de la sécurité
MAIZOUMBOU, Laoual Amadou (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MNSD</i>) Commission des affaires étrangères et de la coopération
SALEY, Mahamane (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>PNDS</i>) Commission des affaires sociales et culturelles
NOUHOU, Daoudou (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>AMEN-AMIN</i>) Commission des finances et du budget
SEINI, Adiza (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>MDN</i>) Commission des affaires générales et institutionnelles
GANDA, Hassane (M.) Conseiller technique du Groupe	Conseiller technique de commission, Assemblée nationale
MOSSI, Moussa (M.) Conseiller du Groupe	Directeur de cabinet adjoint du Président, Assemblée nationale

(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme)

(MDN: Niger Democratic Movement for an African Federation / Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)

(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement National pour la Société de Développement)

(MPR Jamhouria: Patriotic Movement for the Republic / Mouvement patriotique pour la République)

(AMEN-AMIN: Alliance of Movements for the Emergence of Niger / Alliance des mouvements pour l'émergence du Niger)

NIGERIA

SARAKI, Abubakar Bukola (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Senate (<i>APC</i>)
SULAIMON LASUN, Yussuff (Mr.) Deputy Leader of the Group	Deputy Speaker of the House of Representatives
GAYA, Kabiru Ibrahim (Mr.)	Member of the Senate Works Committee (<i>APC</i>)
RAFIU ADEBAYO, Ibrahim (Mr.)	Member of the Senate Finance Committee (<i>APC</i>)
ADAEZE, Oduah Stella (Ms.)	Member of the Senate Committee on Cooperation and Integration in Africa (<i>PDP</i>)
BAYERO, Usman Nafada (Mr.)	Member of the Senate Chairman of the Inter-Parliamentary Affairs Committee (<i>APC</i>)
DASUKI, Abdussamad (Mr.)	Member of the House of Representatives Chairman of the Navy Committee (<i>APC</i>)
FULATA, Abubakar Hassan (Mr.)	Member of the House of Representatives Deputy Chairman of the Public Petitions Committee (<i>APC</i>)
IGBOKWE, Raphael Nnanna (Mr.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives Chairman of the Young Parliamentarians Committee (<i>APC</i>)
IKON, Samuel Okon (Mr.)	Member of the House of Representatives Inter-Parliamentary Relations Committee, Young Parliamentarians Committee (<i>PDP</i>)
GOODHEAD, Boma (Ms.)	Member of the House of Representatives Young Parliamentarians Committee (<i>PDP</i>)
FASEYI, Samuel Duro (Mr.) Adviser	Member of Parliament, Senate

AYEWOH, Nelson Ibhaguezege (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of Senate, Senate
SANI OMOLORI, M. A. (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Clerk of Parliament, Senate
NAVATI, Iliya (Ms.)	Director Public Affairs, Senate
RABI ADA, Audu (Ms.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Secretary Directorate of Inter-Parliamentary Relations & Protocol, Senate
SHEHU, Umar (Mr.) Secretary to the Delegation	Director IPU Desk, Senate
YAHAYA HAMIDU, Danzaria (Mr.)	Director Public Affairs, Senate

(APC: All Progressive Congress / Congrès progressiste)

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

NORWAY - NORVEGE

LEIRSTEIN, Ulf Isak (Mr.) Leader of the Delegation	Member of Parliament Subcommittee on Scrutiny and Constitutional Affairs (PP)
AUKRUST, Åsmund (Mr.)	Member of Parliament Subcommittee on Energy and the Environment (L)
LIADAL, Hege Haukeland (Ms.) Member of the Executive Committee, Bureau of Women Parliamentarians	Member of Parliament Subcommittee on Energy and the Environment (L)
FRASER, Thomas (Mr.) Secretary to the delegation	Senior Adviser, Parliament
GABRIELSEN, Trond (Mr.)	Head of Section, Parliament
STOCK, Lisbeth Merete (Ms.) Secretary to the delegation	Adviser, Parliament
HEIMERBACK, Trine (Ms.)	Diplomat

(PP: Progress Party / Parti progressiste)

(L: Labour Party / Parti du travail)

OMAN

AL-MAAWALI, Khalid (Mr./M.) Leader of the delegation	Speaker of the Consultative Council
AL HARASSI, Wafa (Ms.)	Member of the State Council
AL MANTHARI, Rayya (Ms.)	Member of the State Council
AL AMRI, Abdullah (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the Consultative Council
AL BALUSHI, Abdullah (Mr.)	Member of the Consultative Council
AL SAADI, Said (Mr.)	Member of the Consultative Council
AL MAHROUQI, Shaikh (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of Shura Council, Consultative Council
AL SAIDI, Khalid (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, State Council
AL AWFII, Sabah (Ms.) Secretary	Director of International Relations at the State Council, State Council

AL HOSNI, Ahmed (Mr.)
Secretary

Coordinator of the Shura Council Chairman,
Consultative Council

AL UWAIISI, Aiman (Mr.)

Secretary, Consultative Council

AL RAHBI, Abdullah (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

AL LAWATI, Kifah (Ms.)
Diplomat

PAKISTAN

NAEK, Farooq Hamid (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of the Senate
Chairperson Committee of the Committee on Finance,
Revenue and Economic Affairs
Chairperson Committee of the Law Reforms Committee
Privatization Committee (*PPPP*)

DURRANI, Agha Shahzaib (Mr.)

Member of the Senate
Chairperson of the Planning Development and Reforms
Committee
Communications Committee
Water Resources Committee (*PML-N*)

AFRIDI, Shamim (Mr.)

Member of the Senate

ALI, Mujahid (Mr.)

Member of the National Assembly (*PTI*)

AHMAD, Shahid (Mr.)

Member of the National Assembly (*PTI*)

ARBAB, Sher Ali (Mr.)

Member of the National Assembly (*PTI*)

KHAN, Khurram Dastgir (Mr.)

Member of the National Assembly (*PML-N*)

KHAN, Haider Ali (Mr.)

Member of the National Assembly (*PTI*)

HUSSAIN, Tahir (Mr.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP

Secretary General, National Assembly

MALIK, Amjed Pervez (Mr.)
Member of the ASGP

Secretary, Senate

(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)

(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz))

(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf)

PALESTINE

ALAHMAD, Azzam (Mr.)
Committee on Middle East Questions

Member of the Palestinian National Council
Political Affairs Committee (*F*)

ALWAZIR, Intisar (Ms.)

Member of the Palestinian National Council
Committee on Social Affairs (*F*)

QASIM, Bilal (Mr.)

Member of the Palestinian National Council
Social Affairs Committee (*PLF*)

KHADER, Qais (Mr.)

Member of the Palestinian National Council
Political Committee (*DFLP*)

SANDUKA, Zuheir (Mr.)

Member of the Palestinian National Council
Committee on Budget and Finance (*Ind*)

KHRISHI, Ibrahim (Mr.)
Member of the ASGP

Secretary General, Palestinian National Council

SULAIMAN, Bashar (Mr.)
Secretary of the Group

Director General of Inter-Parliamentary Relations,
Palestinian National Council

(F: Fatah)

(ALF: Arab Liberation Front / Front de libération arabe) (Ind: Independent / Indépendant)

(PLF: Palestine Liberation Front / Front de libération de la Palestine)

(DFLP: Democratic Front for the Liberation of Palestine / Front démocratique pour la libération de la Palestine)

(Ind: Independent / Indépendant)

PARAGUAY

OVELAR, Silvio (Mr.)
Leader of the delegation

President of the Senate and of the Congress

LLANO RAMOS, Blas Antonio (Mr.)

Member of the Senate

PHILIPPINES

MACAPAGAL-ARROYO, Gloria (Ms.)
Leader of the Delegation

Speaker of the House of Representatives

RECTO, Ralph (Mr.)

Senate President *pro tempore*

DRILON, Franklin (Mr.)

Member of the Senate

LACSON, Panfilo (Mr.)

Member of the Senate

COLLANTES, Ma. Theresa (Ms.)

Member of the House of Representatives

GASATAYA, Greg (Mr.)

Member of the House of Representatives

MARCOLETA, Rodante (Mr.)

Member of the House of Representatives

SALO, Ron (Mr.)

Member of the House of Representatives

SANDOVAL II, Federico (Mr.)

Member of the House of Representatives

NOGRALES, Karlo Alexei (Mr.)
Adviser

Member of the House of Representatives

VILLARICA, Myra Marie (Ms.)
Member of the ASGP

Secretary of the Senate

MALING, Dante Roberto (Mr.)
Member of the ASGP

Secretary General of the House of Representatives

AYSON, Esperanza (Ms.)
Acting Secretary of the Group

Deputy Director General, Office of International
Relations and Protocol, Senate

BANTUG, Renato Jr. (Mr.)

Chief of Staff, Office of Senator Drilon, Senate

SALAZAR, Cesar (Mr.)

Legislative Head, Office of Senator Lacson,
Senate

DE CHAVEZ, Cesar (Mr.)
Delegation Secretary

Director, Protocol Service, Office of International
Relations and Protocol, Senate

SABARRE, Raymundo (Mr.)

Director, International Relations and Protocol
Service, Senate

MERCADO, Marlon Pablo (Mr.)

Director V, Office of Senator Lacson, Senate

DOROTAN TIUSECO, Maria Luwalhati (Ms.)

Director IV, Office of Senator Franklin Drilon, Senate

ALANO, Corazon (Ms.)
Secretary to the delegation

Director V, Office of the Secretary General of the House
of Representatives

FIGUEROA, Maria Arlene (Ms.)
Assistant Delegation Secretary

Director II, Inter-Parliamentary Relations and Special
Affairs Bureau, House of Representatives

GARCIA, Evan (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

TEEHANKEE, Manuel Antonio (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

POLAND - POLOGNE

SEWERYNSKI, Michal (Mr.) Vice-President of the Group, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Senate
DOWHAN, Robert (Mr.)	Member of the Senate (PO)
BUBULA, Barbara (Ms.)	Member of the Sejm (PiS)
DLUGI, Grzegorz (Mr.) Vice-President of the Group	Member of the Sejm (K15)
PALUCH, Anna (Ms.)	Member of the Sejm (PiS)
STĘPIEŃ, Elżbieta (Ms.)	Member of the Sejm (N)
SOBOLEWSKI, Przemyslaw (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Director of the Research Bureau of the Chancellery
GRUBA, Wojciech (Mr.) Secretary of the Group	
CYGNAROWSKI, Mateusz (Mr.) Member of the ASGP	Interpreter, Sejm
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms.)	Director of the Analysis and Documentation Office of Senate
WOJCIK, Agata (Ms.)	Adviser, Senate
ZABRZESKI, Krzysztof (Mr.)	Interpreter, Sejm

(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)
(PiS: Law and Justice / Droit et justice)
(K15: Kukiz'15)
N: Nowoczesna (Modern))

PORTUGAL

PACHECO, Duarte (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Assembly of the Republic (SDP)
LACÃO, Jorge (Mr.) Vice-President of the Delegation	Deputy Speaker of the Assembly of the Republic (PS)
MACEDO, Virgílio (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (SDP)
ALBERNAZ, Rosa (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic (PS)
MARTINS, Hortense (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic (PS)
MATOS ROSA, José (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (SDP)
MORAIS, Teresa (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic (SDP)
ARAÚJO, José Manuel (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic
ISIDORO, Ana Margarida (Ms.) Adviser to the delegation and Twelve Plus Secretariat	International Relations, Cooperation, Public Relations and Protocol, Assembly of the Republic
SANTOS, Susana (Ms.) Adviser to the delegation and Twelve Plus Secretariat	International Relations, Cooperation, Public Relations and Protocol, Assembly of the Republic
FERREIRA, Rita (Ms.) Adviser to the delegation and the Twelve Plus Group	Directorate International Relations, Cooperation, Public Relations and Protocol, Assembly of the Republic

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

QATAR

AL MAHMOUD, Ahmed (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the Shura Council
AL-KHATER, Yousif (Mr.)	Member of the Shura Council Legal and Legislative Affairs Committee
AL-HAIDAR, Nasser (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-AHBABI, Mohammed (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-MUFTAH, Hend (Ms.)	Member of the Shura Council Legal and Legislative Affairs Committee Cultural and Information Affairs Committee
AL-MANSOORI, Reem (Ms.)	Member of the Shura Council
AL-KHAYARIN, Fahad (Mr.)	Secretary General, Shura Council
AL-SHAHWANI, Mesfer (Mr.)	Head of the Public Relations and Information Section, Shura Council
AL-MAJID, Abdelreda (Mr.)	Head of the Editing and Translation Section, Shura Council
SHAHBECK, Mohd (Mr.)	Legal Advisor
RASHEED, Rasheed Eisa (Mr.)	Contact and Follow-up Officer, Advisory Council
ALHAJRI, Ali (Mr.)	Administrative Expert
AL-KHATER, Nasser (Mr.)	Legal Advisor, Advisory Council
BOUCHKOUJ, Nouredine (Mr.)	Legal Expert
AL-MANSOORI, Meteb (Mr.)	Public Relations Officer, Shura Council
AL-HAMADI, Hamad (Mr.)	Public Relations Officer, Shura Council
AL-MASLAMANI, Rashid (Mr.)	International Affairs Researcher, Advisory Council

REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE

MOON, Hee Sang (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
CHIN, Young (Mr.)	Member of the National Assembly Foreign Affairs and Unification Committee (DPK)
SUL, Hoon (Mr.)	Member of the National Assembly (DPK)
LEE, Soo Hyuck (Mr.)	Member of the National Assembly (DPK)
CHONG, Jong Sup (Mr.)	Member of the National Assembly Defense Committee (LKP)
CHO, Eung Cheon (Mr.)	Member of the National Assembly Legislation and Judiciary Committee (DPK)
KIM, Kyung Jin (Mr.)	Member of the National Assembly Science, ICT, Broadcasting, and Communications Committee (PDP)
YOO, Ihn-tae (Mr.) Head of the Delegation to the ASGP, Member of the ASGP	Secretary General of the National Assembly Secretariat
HAHN, Choong Hee (Mr.) Secretary to the Delegation	Ambassadorial Advisor to the Speaker for Foreign Affairs, National Assembly

PARK, Jae You (Mr.)	Director General of the International Affairs and Protocol Bureau, National Assembly
CHOI, Kwang Pil (Mr.) Secretary to the Delegation	Secretary to the Speaker, National Assembly
KWON, Soon Min (Mr.)	Deputy Spokesperson of the National Assembly
MOON, Sung Hwan (Mr.)	Director of the Protocol Division, National Assembly
CHEONG, Chi Eun (Ms.)	Director of the Inter-Parliamentary Conference Division, National Assembly
SONG, Kyeong Min (Ms.)	Secretary to the Speaker, National Assembly
KIM, Yong Sung (Mr.)	Secretary to the Speaker, National Assembly
CHO, Sung Hoon (Mr.)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Division, National Assembly
SHIN, Jung Seob (Mr.) Secretary to the ASGP Delegation to the ASGP	Deputy Director of the European and African Affairs Division, National Assembly
SHIN, Seung Woo (Mr.)	Deputy Director of the Protocol Division, National Assembly
CHOI, Seung Joo (Ms.) Interpreter	Protocol Officer, National Assembly
IM, So Young (Ms.) Interpreter	Protocol Officer, National Assembly
KIM, Su Yeon (Ms.) Interpreter	Protocol Officer, National Assembly
LIM, Ju Hyung (Mr.)	Program Officer, National Assembly
CHOI, A Young (Ms.)	Program Officer, National Assembly
JANG, Seung Hun (Mr.)	Program Officer, National Assembly
CHOE, Chan Kyoung (Mr.)	Program Officer, National Assembly
LIM, Kyu Eun (Ms.) Secretary to the delegation	Program Officer, National Assembly
PARK, Sang Min (Mr.)	Secretary to the Speaker, National Assembly
HA, Heon Gi (Mr.) Secretary to the Delegation to the ASGP, Member of the ASGP	Secretary to the Director General, National Assembly

(DPK: Democratic Party of Korea / Parti démocratique coréen)

(LKP: Liberty Korea Party / Parti de la liberté)

(PDP: Party for Democracy and Peace / Parti pour la démocratie et la paix)

REPUBLIC OF MOLDOVA - REPUBLIQUE DE MOLDOVA

GRECEANÎI, Zinaida (Ms.) Leader of the Delegation	Member of Parliament Member Committee on Economy, Budget and Finances (PSRM)
IVANOV, Violeta (Ms.)	Member of Parliament Chair of the Foreign Affairs and European Integration Committee
ALBU, Adrian (Mr.)	Adviser, Parliament

(PSRM: Party of Socialists / Parti des socialistes)

ROMANIA - ROUMANIE

OPREA, Mario-Ovidiu (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Senate Committee for Constitutionality Committee for Education, Science, Youth and Sports Committee for the Standing Orders (<i>NLP</i>)
DINICA, Silvia-Monica (Ms.) Bureau of the Standing Committee for Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the Senate Committee for Economic Affairs, Industries and Services Committee for Communications and Information Technology (<i>USR</i>)
SBIRNEA, Liliana (Ms.)	Member of the Senate Committee for Education, Science, Youth and Sports Committee for Petitions, Inquiry of Abuses and Fight against Corruption (<i>SDP</i>)
BOZIANU, Nicoleta-Catalina (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Public Administration and Territorial Planning (<i>PMP</i>)
PETRIC, Octavian (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chairperson of the Committee for Industries and Services (<i>SDP</i>)
VOICU, Mihai Alexandru (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Committee for Foreign Policy Committee for Romanian Communities Living Abroad (<i>NLP</i>)
CHENCIAN, Izabela (Ms.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
DUMITRESCU, Cristina (Ms.) Secretary of the Group	Director, External Multilateral Relations Directorate, Senate
BAGNEANU, Ioana (Ms.) Secretary to the delegation	Parliamentary Adviser, Chamber of Deputies
(NLP: National Liberal Party / Parti national libéral) (USR: Save Romania Union / Union Sauvez la Roumanie) (SDP: Social Democrat Party / Parti social-démocrate) (PMP: People's Movement Party / Parti Mouvement populaire)	

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

UMAKHANOV, Iliyas (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation
TOLSTOI, Petr (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the State Duma (<i>UR</i>)
AFANASIEVA, Elena (Ms.)	Member of the Council of the Federation Deputy Chair of the Federation Council Committee on Constitutional Legislation and State Building
BABAKOV, Aleksandr (Mr.)	Member of the Council of the Federation Deputy Chair of the Foreign Affairs Committee
KLIMOV, Andrey (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Council of the Federation Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee
KOSACHEV, Konstantin (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the Council of the Federation Chairman of the Foreign Affairs Committee

GUMEROVA, Lilia (Ms.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of the Federation Deputy Chair of the Science, Education and Culture Committee
GAVRILOV, Sergei (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the State Duma Chairman of the Committee on Development of Civil Society, Affairs of Public and Religious Associations (CP)
SLUTSKIY, Leonid (Mr.)	Member of the State Duma Chairman of the Committee on International Affairs (LDP)
YEMELIANOV, Mikhail (Mr.)	Member of the State Duma First Deputy Chairman of the Committee on State Constructing and Legislature (JR)
VTORYGINA, Elena (Ms.) Committee to Promote Respect for IHL, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the State Duma Deputy Chairman of the Committee on Affairs of Family, Women and Children (UR)
MARTYNOV, Sergey (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Council of the Federation
FOLOMEEVA, Olga (Ms.) Secretary to the delegation, Member of the ASGP	Deputy Head of the Division of International Organizations, International Relations Department, Council of the Federation
BYKOV, Aleksey (Mr.) Secretary of the Group	Aide to the Deputy Speaker, Council of the Federation
BELOUSOVA, Veronica (Ms.) Interpreter, Member of the ASGP	Council of the Federation
KOZHEVNIKOV, Kirill (Mr.) Personal Assistant	Council of the Federation
SHMACHKOVA, Olga (Ms.) Secretary to the delegation	Adviser, International Relations Department, Council of the Federation, Council of the Federation
YAKOVLEVA, Marina (Ms.) Secretary of Group	Senior Counsellor of International Cooperation Department, State Duma
GAMBASHIDZE, Iliya (Mr.) Secretary of Group	Assistant to Deputy Chairman of the State Duma P. Tolstoy, State Duma
KRYACHKOV, Dmitry (Mr.) Interpreter	State Duma
STAVITSKY, Valery (Mr.) Secretary of Group	Senior Consultant of International Cooperation Department, State Duma
TRIBUNSKAYA, Valentina (Ms.) Interpreter	State Duma
KUKARKIN, Pavel (Mr.) Interpreter	Council of the Federation
OSOKIN, Boris (Mr.) Interpreter	Council of the Federation

(UR: United Russia / Russie unifiée)
(CP: Communist Party / Parti communiste)
(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)
(JR: Just Russia / Russie juste)

RWANDA

GAKUBA, Jeanne D'arc (Ms.)	Deputy Speaker of the Senate
SEBUHORO, Celestin (Mr.)	Member of the Senate Vice Chairperson of the Committee on Economic Development and Finance
CYITATIRE, Sosthene (Mr.) Member of the ASGP	Clerk to the Senate, Senate

SAMOA

TALAIMANU KETI, Nafoitoa (Mr.)	Deputy Speaker of the Legislative Assembly
--------------------------------	--

SAN MARINO - SAINT-MARIN

MULARONI, Mariella (Ms.) Vice-President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the Great and General Council (<i>PDCS</i>)
FORCELLINI, Davide (Mr.)	Member of the Great and General Council (<i>RETE</i>)
LAZZARINI, Marina (Ms.)	Member of the Great and General Council (<i>SSD</i>)
LONFERNINI, Teodoro (Mr.)	Member of the Great and General Council (<i>PDCS</i>)
VALENTINI, Mara (Ms.)	Member of the Great and General Council (<i>RF</i>)

(PDCS: Christian Democratic Party of San Marino / Parti chrétien-démocrate saint-marinais)

(RETE: RETE Movement / Mouvement RETE)

(SSD: Socialist Democratic Left / Gauche socialiste démocratique)

(RF: Future Republic / Future République)

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALSHEIKH, Abdullah (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Consultative Council
ALSAMAAN, Yahya (Mr.)	Deputy Speaker of the Consultative Council
ALHELAISSI, Hoda (Ms.)	Member of the Consultative Council
ALBADI, Fahad (Mr.)	Member of the Consultative Council
ALHAIZAAN, Mohammed (Mr.)	Member of the Consultative Council
ALMUTAIRI, Mohamad (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Consultative Council
ALSALMAN, Ahmed (Mr.)	Protocol, Consultative Council
ALQULBLAN, Ibrahim (Mr.)	Researcher, Consultative Council
ALMUBARAK, Khalid (Mr.) Secretary	
ALSEHAIM, Yazeed (Mr.) Secretary	
ALSHEDDI, Faisal (Mr.) Secretary	
ALMANSOUR, Khalid (Mr.)	Adviser, Consultative Council
ALZHRANI, Abdulaziz (Mr.)	Secretary, Consultative Council
BINSHALHOUB, Turki (Mr.) Secretary	Consultative Council
ALHARBI, Yousef (Mr.)	Adviser, Consultative Council
ALSAEED, Anas (Mr.) Secretary of the Group	

HOBROM, Akram (Mr.)
Adviser

SENEGAL

GADIAGA, Amady (M.) Président délégué du Groupe, Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale
SARR, Woraye (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale
ADJI DIARRA, Mergane (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale
DIAYE, Mariama (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale
SOW, Yoro (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
CISSÉ, Baye Niass (Mr./M.) Secrétaire administratif du Groupe	Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

SERBIA - SERBIE

GOJKOVIC, Maja (Ms.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly Chairperson of the Committee on the Rights of the Child (SNS)
GRUJIC, Mladen (Mr.)	Member of the National Assembly European Integration Committee (<i>Ind</i>)
BOGOSAVLJEVIC BOŠKOVIC, Snezana (Ms.)	Member of the National Assembly Culture and Information Committee Environmental Protection Committee (<i>SPS</i>)
JERKOV, Aleksandra (Ms.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Committee on Education, Science, Technological Development and the Information Society (<i>DP</i>)
MIJATOVIC, Milorad (Mr.)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee Committee on Finance, State Budget and Control of Public Spending (<i>SDPS</i>)
PETROVIC, Mira (Mrs.)	Member of the National Assembly (<i>PUPS</i>)
MIJATOVIC, Jelena (Ms.)	Member of the National Assembly Committee on the Rights of the Child Committee on the Economy, Regional Development, Trade, Tourism and Energy (<i>SNS</i>)
RASKOVIC IVIC, Sanda (Ms.) Rapporteur of the Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee Committee on the Rights of the Child (<i>PP</i>)
DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana (Ms.)	Advisor to the Speaker, National Assembly
FILIPOVIC, Vladimir (Mr.) Secretary to the delegation	Head of the Foreign Affairs Department, National Assembly
KRALJEVIC, Djordje (Mr.) Secretary	Advisor to the Foreign Affairs Department, National Assembly
POKRAJAC, Dragana (Ms.) Interpreter	National Assembly
ZBILJIC, Vladimir (Mr.)	Security Officer, National Assembly

ZLATANOVIC, Dejan (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

DURDEVIC, Milos (Mr.)
Diplomat

(SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe)

(Ind: Independent / Indépendant)

(SPS: Socialist Party of Serbia / Parti socialiste serbe)

(DP: Democratic Party / Parti démocrate)

(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe)

(PUPS: Party of United Pensioners of Serbia / Parti des retraités unis de Serbie)

(PP: People's Party / Parti populaire)

SEYCHELLES

PREA, Nicholas (Mr.)
Leader of the Delegation

Speaker of the National Assembly
Chairperson of the Reform and Modernisation (*LDS*)

DELETOURDIE, Jany (Ms.)

Member of the National Assembly
Committee on Women Parliamentarians
Anti-Victimisation Committee (*LDS*)

WILLIAM, Waven (Mr.)

Member of the National Assembly
International Affairs Committee (*PP*)

ISAAC, Tania (Ms.)
Secretary to the delegation, Member of the ASGP

Deputy Clerk, National Assembly

LEGAIE, Ted (Mr.)
Secretary of the Group

Secretary/Adviser, National Assembly

(LDS: Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise)

(PP: People's Party / Parti populaire)

SIERRA LEONE

THOMAS, Segepoh Solomon (Mr.)
Leader of the Delegation

Deputy Speaker of Parliament (*SLPP*)

LEBBIE, Nenneh (Ms.)
Chairperson IPU Committee

Member of Parliament
Chairperson of the Committee on Fisheries (*SLPP*)

TIMBO, Osman Abdal (Mr.)

Member of Parliament (*APC*)

MAGBITY, Nancy (Ms.)

Principal Assistant to the Clerk of Parliament

(SLPP: Sierra Leone Peoples Party / Parti populaire de la Sierra Leone)

(APC: All Peoples Congress Party / Congrès du peuple réuni)

SINGAPORE - SINGAPOUR

LEE, Yi Shyan (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of Parliament (*PAP*)

CHENG, Li Hui (Ms.)

Member of Parliament (*PAP*)

PILLAI, Murali (Mr.)

Member of Parliament (*PAP*)

KOH, Dawn (Ms.)
Secretary

Staff, Parliament

TIANG, Claribel (Ms.)
Secretary

Staff, Parliament

(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)

SLOVENIA - SLOVENIE

RAJIĆ, Branislav (Mr.)	Member of the National Assembly Chair of the Committee on Education, Science, Sport and Youth Committee on Foreign Policy Committee on Culture (<i>PMC</i>)
PANDEV, Tanja (Ms.) Secretary to the delegation	Head of Section for International Relations, Protocol and Translation, National Assembly

(PMC: Party of Modern Centre / Parti du centre moderne)

SOMALIA - SOMALIE

JAMA, Ali Ahmed (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the House of the People Infrastructure Committee
FARAH, Abdo Mah (Mr.)	Member of the House of the People Post and Telecommunications Committee
MOHAMED, Mohamed Ahmed (Mr.)	Member of the House of the People Committee on Foreign Policy Affairs and International Cooperation
MOHAMUUD, Said Mohamed (Mr.)	Member of the House of the People Defence Committee
JAMA, Ali (Mr.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Secretary General, Upper House

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

MBETE, Baleka (Ms.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (<i>ANC</i>)
BOROTO, Mmatlala (Ms.)	Member of the House Chairperson of International Relations, National Assembly (<i>ANC</i>)
TAU, Raseriti (Mr.)	Deputy Speaker of the National Council of Provinces (<i>ANC</i>)
MOHAI, Seiso (Mr.)	Member of the National Council of Provinces Chief Whip
MABE, Peace (Ms.)	Member of Parliament (<i>ANC</i>)
MNGUNI, Pumzile (Mr.)	Member of Parliament (<i>ANC</i>)
WATERS, Michael (Mr.)	Member of Parliament (<i>DA</i>)
MENTE, Ntombovuyo (Ms.)	Member of Parliament (<i>EFF</i>)
TYAWA, Penelope (Ms.) Member of the ASGP	Acting Secretary to Parliament
SITHOLE, Dumisani (Mr.)	Division Manager, International Relations and Protocol, National Assembly
JENKINS, Frank (Mr.)	Legal Adviser
KUBHEKA, Muziwakhe (Mr.)	Special Advisor to the Speaker, National Assembly
FINCA, Matshepiso (Ms.)	Protocol and Ceremonial Services
MONTSHO, Shirley (Ms.) Press	

WOLELA, Manekisi (Mr.) Press	
DLABAZANA, M.B. (Mr.)	Political Advisor to the Deputy Chairperson
MONNAKGOTLA, Roseline Mpho (Ms.) Content Support to the delegation	Researcher
LEIBRANDT-LOXTON, Natalie (Ms.) Content Support to the delegation	Researcher
QINA, Akhona (Ms.)	International Relations Co-ordinator
NGOMA, Zodwa (Ms.)	Personal Support to the Speaker of the National Assembly
MALEKANE, Eunice (Ms.)	Personal Support to the Speaker of the National Assembly
MALEKA, Moshomane Ike (Mr.) Medical Support	
MOTENE, Zacharia Kagiso (Mr.) Medical Support	
MAGAGA, Dorah Dikeledi (Ms.) Medical Support	
NDLAZI, Sello Michael (Mr.) Security	
LAKA, Kedibone Stephen (Mr.) Security	

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)
(EFF: Economic Freedom Fighters / Combattants pour la liberté économique)
(IFP: Inkatha Freedom Party / Parti de la liberté Inkatha)
(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)

SOUTH SUDAN - SOUDAN DU SUD

MAKANA, Anthony Lino (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Legislative Assembly (<i>SPLM</i>)
MAJEE, Nyanchiek Nhial (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Committee of Public Accounts (<i>SPLM</i>)
FAUSTINO, George Kosta (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Committee of Economy, Development and Finance (<i>SPLM</i>)
RUAI, Monica Ayen Magut (Ms.)	Member of the National Legislative Assembly Members Affairs Committee (<i>SPLM</i>)
UBONG, Mark Nyipuoch (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Foreign Affairs Committee (<i>SPLM</i>)
RUNDIAL, Manasseh Magok (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Committee of Energy and Mining (<i>SPLM</i>)
WANJI, Eche Likai (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Committee of Regional Integration (<i>SPLM</i>)
AKEN, Ludovico Lual (Mr.) Member of the ASGP	Clerk, National Legislative Assembly

DENG, Ayaga Garang (Mr.)

Director of International Collaboration, National
Legislative Assembly

(SPLM: Sudan People Liberation Movement / Mouvement populaire de libération du Soudan)

SPAIN - ESPAGNE

ECHANIZ, José Ignacio (Mr.)

Member of the Congress of Deputies (PP)

President of the Spanish IPU Group, President of
the Committee on Peace and International Security,
Rapporteur of the Committee on Democracy and
Human Rights, Leader of the Delegation

ARAGÓN, Carmen (Ms.)

Member of the Senate (PP)

NASARRE, Begoña (Ms.)

Member of the Senate (PSOE)

LUCIO, Pilar (Ms.)

Member of the Congress of Deputies (PP)

BOYRA, Helena (Ms.)

Adviser, Congress of Deputies

Secretary of the Group

GUTIERREZ, Carlos (Mr.)

Secretary General of Congress of Deputies, Congress
of Deputies

Member of the ASGP

DORADO, Fernando (Mr.)

Deputy Secretary General, Senate

Member of the ASGP

GÓMEZ-BERNARDO, Teresa (Ms.)

Congress of Deputies

Secretary of the Group and to the delegation

(PP: People's Party / Parti populaire)

(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)

SRI LANKA

KUMARASIRI, Ananda (Mr.)

Deputy Speaker of Parliament
Chairman, Legislative Standing Committee
Committee on Standing Orders
Committee on Parliamentary Business (UNP)

Leader of the Delegation

DE SILVA, Nimal Siripala (Mr.)

Member of Parliament
Chairman of the Ministerial Consultative Committee on
Transport and Civil Aviation
Committee on High Posts
Committee on Parliamentary Business (UPFA)
Steering Committee on Constitutional Drafting

ALUWIHARA, Ranjith (Mr.)

Member of Parliament
Ministerial Consultative Committee on Agriculture
Sectoral Oversight Committee on Reconciliation and
North & East Reconstruction
Committee on Public Petitions (UNP)

THURAIRETNASINGHAM, Kathirgama Thamby (Mr.)

Member of Parliament
Sectoral Oversight Committee on Women and Gender
Sectoral Oversight Committee on Education and Human
Resources Development
Committee on Public Petitions (ITAK)

RANATUNGA, Prasanna (Mr.)

Member of Parliament
Steering Committee on Constitutional Drafting
Ministerial Consultative Committee on Megapolis and
Western Development
Sectoral Oversight Committee on International Relations
(UPFA)

DASANAYAKE, Dhammika (Mr.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP

Secretary General, Parliament

(UNP: United National Party / Parti national unifié)

(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)

(ITAK: Illankai Tamil Arasu Kadchi)

SUDAN - SOUDAN

AHMED OMER, Ibrahim (Mr.)
Leader of the Delegation

Speaker of the National Assembly (*NCP*)

ABDELRAHMAN MOHAMED HAROUN, Mahjoup (Mr.)

Member of the National Assembly (*NCP*)

ABDALL HUSSAIN, Malik (Mr.)

Member of the National Assembly (*NCP*)

AHMED HASSAM GABER, Zienab (Ms.)
Bureau of the Committee on Peace and
International Security

Member of the National Assembly
Legal Committee (*NCP*)

HAJ HASSAN OSMAN, Mathapa (Ms.)
Committee to Promote Respect for IHL

Member of the National Assembly
Legal Committee (*DUP*)

OSMAN GESOUR, Marum (Ms.)

Member of the National Assembly
Legal Committee (*NCP*)

IBRAHIM ALAGIB, Altoum (Mr.)

Member of the National Assembly (*PWFA*)

ALBADRI ABDELRAHMAN, Elhassan (Mr.)

Member of the Council of States

ABDALL KHALAFALLA, Abdelgadir (Mr.)
Member of the ASGP

Secretary General, National Assembly

YAGUOB, Mohamed (Mr.)
Member of the ASGP

Secretary General, Council of States

ABDELHAFEZ, Abdelmoun (Mr.)

Protocol Director, National Assembly

AHMED ALBADWI, Mohamed (Mr.)

Secretary, Speaker's Office, National Assembly

FADUL ABDELGADIR, Thana (Ms.)
Secretary of the Group

Executive Director, National Assembly

HASSAN MOHAMED, Alderdri (Mr.)

Assistant Director, Speaker's Office, National Assembly

GAMAL, Mohamed (Mr.)
Diplomat

AID, Mahmoud (Mr.)
Press

(NCP: National Congress Party / Parti du Congrès national)

(DUP: Democratic Unionist Party - the original / Parti démocratique unioniste)

(PWFA: People's Working Forces Alliance / Alliance populaire des travailleurs)

(DPES: Democratic Party of Eastern Sudan / Parti démocratique du Soudan oriental)

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr.)
Leader of the Delegation

Deputy Speaker of the National Assembly
Chairman of the Committee of the Ministry on Natural
Resources (*NDP*)

KARTA-BINK, Ingrid (Ms.)

Member of the National Assembly
Committee of the Ministry of Natural Resources
Committee of the Ministry of Public Works (*PL*)

RAMSAHAI, Rajiv (Mr.)

Member of the National Assembly
Committee of the Ministry of Public Works
Committee of the Ministry of Sports and Youth Affairs
Committee of the Ministry of Agriculture (*NDP*)

OEDIT, Dino (Mr.)
Member of the ASGP

Deputy Secretary General, National Assembly

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)
(PL: Pertjala Luhur)

SWEDEN - SUEDE

LINDBERG, Teres (Ms.)
Head of Delegation, Leader of the Delegation

Member of Parliament
Member Committee on Transport and Communications
(SDP)

LUNDSTEDT, Helena (Ms.)
Secretary to the delegation

International Adviser, Parliament

SONDÉN, Björn (Mr.)
Deputy Secretary to the delegation

International Adviser, Parliament

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

SWITZERLAND - SUISSE

CARONI, Andrea (M.)
Président du Groupe, Comité des droits
de l'homme des parlementaires

Membre, Conseil des Etats (FDP/PLR)

LOHR, Christian (M.)
Président adjoint du Groupe

Membre, Conseil national (CVP/PDC)

AMAUDRUZ, Céline (Mme)

Membre, Conseil national (SVP/UDC)
Vice-Présidente de la Délégation pour les relations avec
le Parlement français

KIENER NELLEN, Margret (Mme)
Membre du Comité exécutif, Vice-Présidente du
Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre
le terrorisme et l'extrémisme violent, Bureau des
Femmes parlementaires, Comité directeur des
Douze Plus

Membre, Conseil national (PS)
Présidente de la Délégation auprès de l'Assemblée
parlementaire de l'OSCE

LOMBARDI, Filippo (M.)

Président de la Commission de politique extérieure
Membre, Conseil des Etats (CVP/PDC)

MÜRI, Felix (M.)
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Membre, Conseil national (SVP/UDC)
Vice-Président de la Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de l'énergie

WEHRLI, Laurent (M.)
Bureau de la Commission permanente des Affaires
des Nations Unies, Comité directeur des Douze Plus

Membre, Conseil national (FDP/PLR)

SCHWAB, Philippe (M.)
Président de l'ASGP

Secrétaire général de l'Assemblée fédérale

EQUEY, Jérémie (M.)
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Relations internationales

GNÄGI, Anna Lea (Mme)
Secrétaire adjointe du Groupe et de la délégation

Relations internationales

INCICI, Aline (Mme)
Conseillère

Relations internationales

(FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)

(SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)

SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

ANZOUR, Najdat (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the People's Assembly (<i>Ind</i>)
SANKAR, Salam (Ms.)	Member of the People's Assembly Chair of the Committee of Social Affairs (<i>BAP</i>)
ARABI KATBI, Muhamad Ezat (Mr.)	Member of the People's Assembly Education and Scientific Research Committee (<i>BAP</i>)
AL KHATEEB, Sameer (Mr.)	Member of the People's Assembly Education and Scientific Research Committee (<i>BAP</i>)
ALMLOHI, Inas (Ms.)	Member of the People's Assembly Constitutional and Legislative Committee (<i>SSNP</i>)
REISIAN, Jirair (Mr.)	Member of the People's Assembly Human Rights and General Freedoms Committee (<i>Ind</i>)
ALKINJ, Ahed (Mr.)	Member of the People's Assembly Education and Scientific Research Committee (<i>BAP</i>)
AL DARWISH, Walid (Mr.)	Member of the People's Assembly Youth and Sport Committee (<i>Ind</i>)
BAKR, Alan (Mr.)	Member of the People's Assembly Foreign Affairs Committee (<i>BAP</i>)
JNAIDAN, Fares (Mr.) Adviser	Member of Parliament, People's Assembly
NASSER, Mouad (Mr.) Adviser	Member of Parliament, People's Assembly
DIAB, Abdul Azim (Mr.) Secretary of the Group	Director of Public Relations, People's Assembly
ALAJDAD, Lama (Ms.)	Administrator, People's Assembly
HAMDAN, Ghazi (Mr.)	Administrator, People's Assembly
WASSOUF, Julie (Mr.)	Public Relations, People's Assembly

(*Ind*: Independent / Indépendant)
(*BAP*: Baath Arab Party / Parti Baath arabe)
(*SSNP*: Syrian Social Nationalist Party / Parti social nationaliste syrien)

THAILAND - THAILANDE

WICHITCHOLCHAI, Pornpetch (Mr.) Leader of the Delegation	President of the National Legislative Assembly
SAMPATISIRI, Bilaibhan (Ms.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the National Legislative Assembly Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs
SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Mrs.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Legislative Assembly Second Vice-Chairperson of the Standing Committee on Social, Children, Youth, Women, the Elderly, the Disabled and the Underprivileged Affairs
SUWANMONGKOL, Anusart (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the National Legislative Assembly Secretary of the Standing Committee on Foreign Affairs
SOCATIYANURAK, Vorapol (Mr.) Bureau of the IPU Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Economics, Monetary Affairs and Finance

ARAMWATTANANONT, Poj (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Second Vice-Chairperson of the Standing Committee on Commerce, Industry and Labour
MEEPIEN, Teeradej (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Chief advisor and member of the Standing Committee on Foreign Affairs
KRAIRIKSH, Sakthip (Mr.)	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Foreign Affairs
ARNUPAB, Jaraysak (Mr.) Adviser	Member of the National Legislative Assembly Chairperson of the Standing Committee on Transportation
CHALAMKET, Thongchai (Mr.) Adviser	Member of the National Legislative Assembly Standing Committee on Transportation
PHASUK, Nut (Mr.)	Secretary General of the Senate acting as Secretary General of the National Legislative Assembly, Senate
ROOPKHAJORN, Natchtanun (Ms.)	Secretary to the Leader of the Delegation
PIENVEJ, Sorasak (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the House of Representatives, House of Representatives
PHETCHAREON, Pornpith (Ms.) Secretary/Adviser, Member of the ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives, House of Representatives
BAMRUNGPON, Tanukom (Mr.) Secretary to the Delegation	Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of the Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives
THONGSAMRIT, Pилanthana (Ms.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Senior Professional Level), House of Representatives
SIRIBOON, Sanan (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Professional Level), Senate
KANKAEW, Supisra (Ms.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Professional Level), House of Representatives
MONJAMLANG, Prajak (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Professional Level), House of Representatives
UDOMSIN, Koson (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Practitioner Level), House of Representatives
LEELANOND, Kanteera (Ms.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Senior Professional Level), House of Representatives
MINGMITR, Pakpoom (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Director of Association of Parliaments and Association of Secretaries General of Parliaments Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives
ISSARIYAPRUET, Pattrapong (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation	Foreign Affairs Officer (Practitioner Level), House of Representatives
PRATHOOMCHAT, Kawisara (Ms.) Assistant Secretary to the Delegation	Data Entry Officer (Operational Level), House of Representatives
WANNAMETHEE, Sek (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
TIMOR-LESTE	
AMARAL, Arão Noe De Jesus Da Costa (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Parliament (<i>NCTR</i>)

MARTINS, Veneranda Lemos (Ms.) President of the Group	Member of the National Parliament Health, Education, Social Welfare and Gender Equality (<i>CNRT</i>)
DA COSTA, Aderito Hugo (Mr.)	Member of the National Parliament President of the Commission on Foreign Affairs, Defence and National Security (<i>CNRT</i>)
DA SILVA, Abel Pires (Mr.)	Member of the National Parliament President of the Committee on Infrastructure, Trade and Industry
RANGEL DA CRUZ DOS REIS, Maria Angelica (Ms.)	Member of the National Parliament Public Finance Committee (<i>FRETILIN</i>)
CARVALHO, Elvina Sousa (Ms.)	Member of the National Parliament Parliamentary Gender Committee (<i>PD</i>)
ADOLFO MORAIS, Silvino (Mr.)	Member of the National Parliament Member Public Finance Committee (<i>FRETILIN</i>)
AMARAL, Joao Rui (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, National Parliament
MARTINS C. T. DE LENCASTRE, Bruno (Mr.)	Adviser to the President, National Parliament
DA COSTA, Abelito (Mr.)	Chief of Cabinet
TILMAN, Sancha Margarida (Ms.)	Head of International Relations and Cooperation
EXPOSTO SOARES, Ligia De Deus (Ms.)	Protocol Officer, National Parliament
DA SILVA PEREIRA, Izilda (Ms.)	Technical Adviser
TILMAN, Eva Engracia (Ms.) Physician	
KEHIK, Anselmo (Mr.) Security Officer	

(*CNRT*: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor-Leste)

(*PD*: Democratic Party / Parti démocrate)

(*FRETILIN*: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)

TOGO

DRAMANI, Dama (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (<i>UNIR</i>)
DAGBAN, Ayawavi (Mme) Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (<i>UNIR</i>)
APEVON, Kokou Dodji (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>FDR</i>) Commission des lois constitutionnelles
PENN, Laré Batouth (M.) Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre de l'Assemblée nationale (<i>UNIR</i>)
LAWSON-BANKU, Boévi Patrick (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (<i>ANC</i>) Président de la Commission de l'environnement durable et du changement climatique
WAGUENA, Fademba (M.) Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP	Secrétaire général, Assemblée nationale
GOMINA, Yassimiou (M.)	Conseiller, Assemblée nationale
SEWAVI, Fiomegnon Kokuvi (M.)	Membre du personnel
JOHNSON, Yackoley Kokou (M.) Ambassadeur/Représentant permanent	

(*UNIR*: Union for the Republic / Union pour la République)

(*FDR*: Democratic Forces for the Republic / Forces démocratiques pour la République)

(*ANC*: National Alliance for Change / Alliance nationale pour le changement)

TONGA

SOVALENI, Siaoosi (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Legislative Assembly Standing Committee on Privilege Standing Committee on Public Accounts Chairman of the Standing Committee on Environment Standing Committee on Foreign affairs & Defence
---	--

TUNISIA - TUNISIE

ENNACEUR, Mohamed (M.) Chef de la délégation	Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple (NT)
BEN SOUF, Mohamed (M.) Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple (NT)
KSAMTINI, Soulef (Mme)	Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple (E) Membre Commission permanente de la législation générale
ZAOUALI, Souad (Mme)	Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple (BP) Commission permanente de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du commerce et des services annexes
MNIF, Nader (M.) (NT: Nidaa Tounes) (E: Ennahdha) (BP: Patriotic Bloc / Bloc Patriotique)	Directeur général du protocole

TURKEY - TURQUIE

YILDIRIM, Binali (Mr.)	Speaker of the Grand National Assembly of Turkey (PJD)
KAVAKCI KAN, Ravza (Ms.) President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the Grand National Assembly of Turkey (PJD)
EMIR, Murat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Justice Committee (CHP)
YILDIZ, Zeynep (Ms.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey National Education, Culture, Youth and Sport Committee (PJD)
OZSOY, Hisyar (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Foreign Affairs Committee (HDP)
ARSLAN, Ednan (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Justice Committee (CHP)
SATIROGLU, Nevzat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Vice-Chair of the Public Economic Enterprises Committee (PJD)
ANDICAN, Abdul Ahat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (IYI)
KARAKAYA, Mevlut (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey Spokesman of the Public Economic Enterprises Committee (MHP)
DUZGUN, Arife Polat (Mr.) Adviser	Member of Parliament, Grand National Assembly of Turkey

KOKSAL, Burcu (Ms.) Adviser	Member of Parliament, Grand National Assembly of Turkey
KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Grand National Assembly of Turkey
KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Grand National Assembly of Turkey
CIGLIK, Muharrem (Mr.)	Director of Protocol of the Speaker, Grand National Assembly of Turkey
TUNEY, Cemalettin (Mr.)	Director of Foreign Affairs and Protocol, Grand National Assembly of Turkey
OZTURK, Necati (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Director, Grand National Assembly of Turkey
GUNER, Mumtaz (Mr.) Secretary of the Group	Grand National Assembly of Turkey
AKSELI, Saren (Ms.) Secretary of the Group	Grand National Assembly of Turkey
AYVAZ, Abdullah Nuri (Mr.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey
BORA, Ahmet (Mr.)	Chief Advisor, Grand National Assembly of Turkey
AYDIN, Murat (Mr.)	Chief Advisor, Grand National Assembly of Turkey
ALTINEL, Hamide (Ms.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey
ARSLAN, Onder Haydar (Mr.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey
ASLAN, Mücahit (Mr.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey
ONAL, Vedat (Mr.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey
KAYACI, Mevlut (Mr.)	Protocol Officer, Grand National Assembly of Turkey
GULER, Erdal (Mr.)	Protocol Officer of the Speaker, Grand National Assembly of Turkey
URAS, Kerim (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)	
(CHP: Republican People's Party / Parti populaire républicain)	
(HDP: People's Democratic Party / Parti démocratique populaire)	
(IY: İyi Party / Parti İyi)	
(MHP: Nationalist Movement Party / Parti d'action nationaliste)	

TURKMENISTAN

MAMMEDOVA, Gulshat (Ms.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Assembly
KOMEKOV, Nury (Mr.)	Member of the Assembly Committee on International and Inter-Parliamentary relations (DPT)
HALJANOV, Atageldi (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
KULOV, Ahmetyar (Mr.) Diplomat	
CHOTBAYEV, Dovlet (Mr.) Diplomat	

(DPT: Democratic Party of Turkmenistan / Parti démocratique du Turkménistan)

UGANDA – OUGANDA

KADAGA, Rebecca Alitwala (Ms.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of Parliament (<i>NRM</i>)
ANYAKUN, Esther (Ms.)	Member of Parliament Foreign Affairs Committee (<i>NRM</i>)
AKAMBA, Paul (Mr.)	Member of Parliament Legal Committee (<i>Ind</i>)
KABAGENYI, Rose (Ms.)	Member of Parliament Agriculture Committee (<i>NRM</i>)
SSEBAGGALA, Abdulatif (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of Parliament Foreign Affairs Committee (<i>Ind</i>)
MWIJUKYE, Francis (Mr.)	Member of Parliament Physical Infrastructure Committee (<i>FDC</i>)
OSORU, Maureen (Ms.) Member of the Executive Committee, Forum of Young Parliamentarians (<i>ex officio</i>)	Member of Parliament Gender Committee (<i>NRM</i>)
KIBIRIGE, Jane (Ms.) Member of the ASGP	Clerk to Parliament, Parliament
WABWIRE, Paul (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Clerk, Parliamentary Affairs, Parliament
KAGANZI, Martha (Ms.) Secretary of the Group	Principal Clerk Assistant, Parliament
BUSIKU, Peter (Mr.)	Principal Private Secretary to the Speaker, Parliament
KARAMAGI, Edison (Mr.) Advisor	Senior Economist, Parliament
NASSALI, Mariam (Ms.)	Principal Clerk Assistant, Parliament
MUHINDO, Yusuf (Mr.) Advisor	Assistant Editor of the Hansard, Parliament
WATERA, Josephine (Ms.) Advisor	Assistant Director, Parliament
KANGO, Jonathan (Mr.)	IT Officer, Parliament
MUHINDO NZUGHUNDI, Martin (Mr.)	Adviser to the Speaker

(NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)
(Ind: Independent / Indépendant)
(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)

UKRAINE

TARASYUK, Borys (Mr.) Rapporteur of the Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Committee on Foreign Affairs (<i>BP</i>)
IONOVA, Mariia (Ms.) Deputy Leader of the Delegation	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Committee on European Integration (<i>PPB</i>)
IEMETS, Leonid (Mr.)	Member of Parliament First deputy Chairperson of the Committee on Legal Policy and Justice (<i>PF</i>)
BIELKOVA, Olga (Ms.)	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Committee on Fuel and Energy Complex, Nuclear Policy and Nuclear Safety (<i>PPB</i>)

POPOV, Igor (Mr.)	Member of Parliament Deputy Chairperson of the Committee on Corruption Prevention and Counteraction (<i>OLRP</i>)
PTASHNYK, Viktoria (Ms.)	Member of Parliament Committee on Economic Policy (<i>PPSU</i>)
SOTNYK, Olena (Ms.) Standing Committee on Democracy and Human Rights; Forum of Women Parliamentarians	Member of Parliament Committee on European Integration (<i>PPSU</i>)
SHKRUM, Aliona (Ms.)	Member of Parliament Committee on State Building, Regional Policy and Local Self-Government (<i>BP</i>)
BODNAR, Petro (Mr.) Member of the ASGP	First Deputy Secretary General, Parliament
MOSOLOV, Yurii (Mr.)	Deputy Head of Secretariat of the Committee on Foreign Affairs, Parliament
PACHESYUK, Yuliya (Ms.) Secretary to the First Deputy Secretary General	Deputy Head of Division, Interparliamentary Relations Department, Secretariat of the Verkhovna Rada
PROTASENKO, Liudmyla (Ms.)	Chief Consultant, Parliament
(BP: Batkivschyna Party / Parti Batkivshyna) (PPB: Petro Poroshenko Bloc / Bloc Petro Poroshenko) (PF: People's Front / Front populaire) (OLRP: Oleh Liashko Radical Party / Parti radical Oleh Liashko) (PPSU: Samopomich" Union / Union "Samopomich")	

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

AL QUBAISI, Amal (Ms.) Leader of the Delegation	Speaker of the Federal National Council
ALDHABBAHI, Faisal (Mr.)	Deputy Speaker of the Federal National Council
ALMUTAWA, Saeed (Mr.)	Member of the Federal National Council
AL HAI, Jamal (Mr.)	Member of the Federal National Council
AL-JASSIM, Alyaa (Ms.)	Member of the Federal National Council
ALBASTI, Afraa (Mr.) Second Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the Federal National Council
JASEM AHMAD, Ali (Mr.) Bureau of the Committee on Peace and International Security	Member of the Federal National Council
ALMEHRZI, Mohammed (Mr.) Committee on Middle East Questions	Member of the Federal National Council
AL-DHAHRI, Ahmed (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Federal National Council
AL MUHAIRI, Juma (Mr.)	Head of Protocol Section, Federal National Council
AL NAJJAR, Abdulrahman (Mr.) Advisor	Head of Media, Federal National Council
AL SHEHHI, Sultan (Mr.) Secretary, Adviser	Employee, Federal National Council
AL MARRI, Bader (Mr.) Secretary, Adviser	Protocol, Federal National Council
AL HEFEITI, Alanoud (Ms.) Advisor	Trainee, Federal National Council

ABOUD, Sami (Mr.) Secretary, Adviser	Media, Federal National Council
AL BLOUSHI, Hamda (Ms.) Secretary, Adviser	Head of Section, Federal National Council
AL DHAHERI, Alanoud (Ms.) Adviser	Trainee, Federal National Council
AL SHIHHE, Roudha (Ms.) Secretary to the delegation	Federal National Council
AL KENDI, Aliya (Ms.) Adviser	Secretary, Speaker's Office, Federal National Council
EL-NAEIMY, Yasser (Mr.)	Media Speaker Office, Federal National Council
MOHAMMED, Hamdy (Mr.) Secretary, Adviser	Media, Federal National Council
USMAN, Panakkat (Mr.) Secretary, Adviser	Photographer, Federal National Council
ALHADDABI, Amal (Mr.)	Adviser, Federal National Council
AL- SHEHHI, Salama (Ms.)	Protocol, Federal National Council
AL-AQILI, Ahmad (Mr.) Adviser	Chief Parliamentary Communication Coordinator, Federal National Council
ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr.)	Head of Communication, Federal National Council
ALRAIS, Ibrahim (Mr.) Press	
AL ABDOOLI, Mohammed (Mr.) Press	

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

EVANS, Nigel (Mr.) President of the Group, Bureau of the Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Leader of the Delegation	Member of the House of Commons International Trade (C)
WHITTINGDALE, John (Mr.)	Member of the House of Commons (C)
HOOPER, Gloria (Baroness)	Member of the House of Lords (C)
DHOLAKIA, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords (<i>Lib Dems</i>)
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr.)	Member of the House of Commons (C)
CHAPMAN, Douglas (Mr.)	Member of the House of Commons (<i>SNP</i>)
CHRIS, Matheson (Mr.)	Member of the House of Commons (L)
GROGAN, John (Mr.)	Member of the House of Commons (L)
NIMMO, Rick (Mr.) Secretary of the Group	BGIPU Director, House of Commons
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Ms.) Adviser	International Project Manager, House of Commons
DAVIES, Emily (Ms.) Adviser	International Project Manager, House of Commons
HUTTON, Mark (Mr.)	House of Commons, ASGP
BURTON, Simon (Mr.)	House of Lords, ASGP

COMMANDER, Emily (Ms.) Joint Secretary, ASGP
 MOELLER, Daniel (Mr.) Assistant to the ASGP Secretariat
 BRAITHWAITE, Julian (Mr.)
 Ambassador and Permanent Representative
 (C: Conservative / Parti conservateur)
 (Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)
 (SNP: Scottish National Party / Parti national écossais)
 (L: Labour / Parti travailliste)

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Ms.) Member of the Senate
 Leader of the Delegation President of the Education and Culture Committee
 Public Health Committee
 Labor Issues Committee (FA)
 MARTÍNEZ HUELMO, Ruben (Mr.) Member of the Senate
 International Affairs Committee
 National Defense Committee
 Public Funds Committee (FA)
 HEBER, Luis Alberto (Mr.) Member of the Senate
 Committee on Sustainable Development, Finance and Trade Constitution and Legislation Committee
 Public Funds Committee
 Administrative Issues Committee (NP)
 CAMY, Carlos Daniel (Mr.) Member of the Senate
 Vice-President of the Labor Issues Committee
 Vice-President of the Public Funds Committee
 Vice-President of the Transport and Public Works Committee (NP)
 MAHÍA, José Carlos (Mr.) Member of the House of Representatives
 Committee on Peace and International Security President of the Internal Affairs Committee
 Special, Security and Co-existence Committee
 Special, Innovation, Science and Technology Committee (FA)
 MONTERO, José Pedro (Mr.) Secretary General, Senate
 Member of the ASGP
 PIQUINELA, Oscar (Mr.) Head of International Relations, General Assembly
 Secretary of the Group and of GRULAC
 GALVALISI, Carina (Ms.) Head of Department, House of Representatives
 Secretariat of the Group and of GRULAC
 GONZÁLEZ, Cristina (Ms.)
 Diplomat
 (FA: Frente Amplio / Front élargi)
 (NP: National Party / Parti national)

UZBEKISTAN - OUZBEKISTAN

ABDUSATTAROV, Tulkin Sayfullaevich (Mr.) Chairman of the Committee of the Legislative Chamber
 Leader of the delegation on Legislation, Judicial and Legal Issues
 DJURAEV, Qodir Asadovich (Mr.) Member of the Committee of the Legislative Chamber on
 International Affairs and
 Inter-parliamentary Relations
 BARATOVA, Sayyora Rakhmatovna (Ms.) Member of the Committee of the Senate on the Issues of
 Defense and Security

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)
VENEZUELA (REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)**

SOLÓRZANO, Delsa (Ms.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the Delegation	Member of the National Assembly President of the Committee of Internal Affairs (<i>NT</i>)
MARÍN LAYA, Juan José (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>PSUV</i>)
GUANIPA, Tomás (Mr.)	Member of the National Assembly Defence Committee (<i>PPJ</i>)
CORREA, José Gregorio (Mr.)	Member of the National Assembly Parlasur (<i>PPJ</i>)
RONDEROS, Oscar (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>PAD</i>)
VERGARA, Sergio (Mr.)	Member of the National Assembly (<i>VP</i>)
TEIXEIRA, Manuel (Mr.) Bureau of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (<i>MP</i>)
MEDINA, Ilenia Rosa (Ms.)	Member of the National Assembly (<i>PSUV</i>)
ARISTEGUIETA, María Alejandra (Ms.) Advisor to the delegation	Advisor, National Assembly
CERVINI, Reinaldo (Mr.) Advisor to the leader of the delegation	Advisor, National Assembly
(NT: Partido Un Nuevo Tiempo) (PSUV: United Socialist Party of Venezuela / Parti socialiste uni du Venezuela) (PPJ: Partido Primero Justicia) (PAD: Partido Acción Democrática) (VP: Voluntad Popular) (MP: Movimiento Progresista)	

VIET NAM

UONG, Chu Luu (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
NGUYEN, Giau Van (Mr.)	Member of the National Assembly Chairman of the Foreign Affairs Committee
VU, Hai Ha (Mr.)	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee
DUONG, Quoc Anh (Mr.)	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Economic Committee
HOANG, Thanh Tung (Mr.)	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Law Committee Deputy Secretary General, National Assembly
LE, Thu Ha (Mrs.)	Member of the National Assembly Foreign Affairs Committee
NGUYEN, Tuong Van (Mrs.) Secretary of the Group	Deputy Director General of the Foreign Affairs Department, National Assembly
DO, Hoang Viet (Mr.)	Deputy Director General of the Protocol Department, National Assembly
LE, Thanh Hoan (Mr.)	Deputy Director General, National Assembly

TRAN, Kim Chi (Mrs.) Secretary of the Group	Head of Division of Multilateral Relations, Foreign Affairs Department, National Assembly
NGUYEN, Thi Quynh (Mrs.)	Principal Official of Foreign Affairs Department, National Assembly
LUU, Anh Tuan (Mr.) Interpreter	National Assembly
HO, Quang Dai (Mr.)	High Command of Guard, National Assembly

YEMEN

ALSHADADI, Mohamed (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Consultative Council
ALAHMR, Hamd (Mr.)	Member of the Consultative Council
ALSAAR, Ali (Mr.)	Member of the Consultative Council
TAHA, Zaid (Mr.)	Member of the Consultative Council
ALZEKRI, Zakarya (Mr.)	Member of the Consultative Council
ALHAMED, Ali (Mr.) Adviser	Consultative Council
ALWADEAI, Yahya (Mr.) Adviser	Consultative Council

ZAMBIA - ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
KALOBO, Pavyuma (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Youth and Sport (<i>Ind</i>)
KATUTA, Given (Ms.) Committee on Peace and International Security	Member of the National Assembly Transport, Works and Supply Committee Cabinet Affairs Committee (<i>FDD</i>)
KUNDOTI, David (Mr.)	Member of the National Assembly Committee on Media, Information, and Communication Technologies (<i>UPND</i>)
ROGERS, Mwewa (Mr.)	Member of the National Assembly Cabinet Affairs Committee Chairman of the Committee on Media, Information, Communication, Technologies (<i>PF</i>)
MWANZA-JERE, Pilila (Ms.)	Member of the National Assembly Local Government Accounts Committee Committee on Legal Affairs, Human Rights, National Guidance, Gender Matters and Governance (<i>Ind</i>)
MBEWE, Cecilian Nsenduluka (Ms.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Clerk of the National Assembly, National Assembly
MONGA, Pauline (Ms.)	Adviser, National Assembly
BWALYA, Barnabas (Mr.)	Adviser, National Assembly
KAWIMBE, Stephen (Mr.)	Adviser, National Assembly
CHELU, John (Mr.)	Official, National Assembly

MUSONDA, Chongo (Mr.) Official, National Assembly

MAAMBO, Loveness (Ms./Mme) Official, National Assembly

(Ind: Independent / Indépendant)

(FDD: Forum for Democracy and Development / Forum pour la démocratie et le développement)

(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)

(PF: Patriotic Front / Front patriotique)

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob Francis (Mr.) Speaker of the National Assembly
Leader of the Delegation Chairperson of the Committee on Standing Rules and Orders (*ZANU/PF*)

KHUMALO, Mtshane Lucas (Mr.) Member of the Senate (Chiefs' Council)

MUZENDA, Tsitsi Veronica (Ms.) Member of the Senate (*ZANU/PF*)

MACHAKARIKA, Tinoda (Mr.) Member of the National Assembly (*ZANU/PF*)

CHIBAYA, Amos (Mr.) Member of the National Assembly (*MDCA*)

MUTOMBA, William (Mr.) Member of the National Assembly (*ZANU/PF*)

MAVENYENGWA, Robson (Mr.) Member of the National Assembly (*ZANU/PF*)

CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr.) Clerk of Parliament
Member of the ASGP

CHISANGO, Rumbidzai Pamela (Ms.) Principal External Relations Officer
Secretary of the Group

MARIMO, Ndamuka (Mr.) Director in the Clerk's Office
Member of the ASGP

MUSHANDINGA, Martha (Ms.) Executive Assistant to the Speaker

SIBANDA, Robert (Mr.) Aide to the Speaker

(*ZANU/PF*: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)

(*MDCA*: Movement for Democratic Change Alliance / Alliance Mouvement pour un changement démocratique)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT / PARLEMENT ARABE**

AL-SULAMI, Mishal (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker
ALSHAMMARI, Mastourah (Ms.)	Member
BINSAMNOH, Aisha (Ms.)	Member
ZEID AHMED, Ali (Mr.)	Member
TALAAT, Hossam (Mr.) Director of Protocol- Cabinet of the President of the Arab Parliament	Employee at the General Secretariat of the Arab Parliament- Attaché to the Arab Parliament delegation

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE**

NGOGA, Karoli Martin (Mr.)	Speaker Chairperson of the Commission
HAJI NKUHI, Fancy (Ms.)	Committee on Accounts Committee on Regional Affairs and Conflict Resolution
MUHIA, Wanjiku (Ms.)	Committee on Accounts Committee on Legal, Rules and Privileges
NDUWAYO, Christopher (Mr.)	Committee on Accounts Committee on General Purpose
AMODING, Priscilla (Ms.)	Senior Administrative Assistant to Rt. Hon. Speaker
MANZI, Victor (Mr.)	Clerk Assistant
NGELEJA KADONYA, Charles (Mr.) Member of the ASGP	Principal Clerk Assistant
ODIKO, Terah Bobi (Mr.)	Senior Public Relations Officer

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE
COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (IPA CIS)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DES NATIONS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS (AIP CEI)**

OSIPOV, Yury (Mr.) Leader of the Delegation	Member, Secretary general of the IPA CIS Council Secretariat
NASRIDDINZODA, Emomali (Mr.)	Member Chair of the Committee of Majlisi namoyandagon of Majlisi Oli of the Republic of Tajikistan on Legislation and Human Rights Chair of the IPA CIS Permanent Commission on Legal Issues
RAHMONOVA, Nargis (Ms.)	Member Committee of Majlisi milli of Majlisi Oli of the Republic of Tajikistan for Safeguarding Constitutional Principles, Human and Civil rights and Freedoms, and Legality IPA CIS Permanent Commission on Science and Education
RAKHIMOV, Ibod (Mr.)	Deputy Secretary General of the IPA CIS Council – Plenipotentiary Representative of the Majlisi Oli of the Republic of Tajikistan
AKULICH, Andrey (Mr.)	IPA CIS Staff Member

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

SALL, Ibrahima Baba (Mr.) Chef de la délégation	Membre
YIBATOU, Sani Glele (Ms.)	Membre
SOME, K. Bertin (Mr.) Membre de l'ASGP	Directeur des Affaires parlementaires et de la Recherche

PARLIAMENT OF THE CENTRAL AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY (CEMAC)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

MAHAMAT, Ali Kosso (M.) Chef de la délégation	Président
ETOUNG ABENA, Parfait (M.) Membre de l'ASGP	Secrétaire général
BEYEME EVINA, Pierre Francois Guy (M.) Secrétaire de la délégation	Directeur de la coopération et des affaires interparlementaires
MAHAMAT, Tahir Ali Kosso (Mr.)	Directeur de cabinet

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)

MAURY PASQUIER, Liliane (Ms.) Leader of the Delegation	President
KOVACS, Elvira (Ms.)	Member of the Serbian Parliament
KASIMATI, Nina (Ms.)	Member of the Hellenic Parliament
SAWICKI, Wojciech (Mr.) Secretary General, Member of the ASGP	Secretary General of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe
CATALANO, Micaela (Ms.)	Head of the Communication Division
FAGGIANI, Greta (Ms.)	Deputy to the Head of the Private Office
SIRTORI, Sonia (Ms.)	Head of the Secretariat of the Committee on Equality and Non-Discrimination
ZUFFEREY, Guillaume (Mr.)	Advisor to the President of the Parliamentary Assembly

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE

IVANOV, Violeta (Ms.) Leader of the Delegation	Member
DULCA, Daniel (Mr.)	Deputy Secretary General

III. OBSERVERS - OBSERVATEURS**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)**

COUMARIN, Yannick (Mr.), Partnerships, Outreach and Communication Officer
 MENDES DE CARVALHO, Celso (Mr.), Policy Officer
 RODRIGUES BIRKETT, Carolyn (Ms.), Director

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)***PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT***

FOGSTAD, Helga (Ms.), Executive Director
 MOHAN, Anshu (Ms.), Senior Technical Officer
 HINTON, Rachael (Ms.), Technical Officer
 TOURE, Kadi (Ms.), Technical Officer

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)***PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)***

CHAUVEL, Charles (Mr.), Team Leader, Inclusive Political Processes
 SAPIENZA, Emanuele (Mr.), Policy Specialist - Civic Engagement

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)***ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE***

ALMUZAINI, Abdulaziz (Mr.), Director of the Liaison Office in Geneva
 TUKHTABAYEV, Bobir (Mr.), Senior Liaison Officer

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)***FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)***

FERRO, Monica (Ms.), Director, UNFPA Geneva Office

UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)***ENTITE DES NATIONS UNIES POUR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES (ONU FEMMES)***

GOBERN RIUS, Maria (Ms.)
 RABELSI, Meriem (Ms.)
 BALLINGTON, Julie (Ms.)

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)***ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)***

GHEBREYESUS, Tedros Adhanom (Mr.), Director General
 BOCCOZ, Michèle (Ms.), Assistant Director-General for External Relations Office of the Director-General,
 SILBERSCHMIDT, Gaudenz (Mr.), Director for Partnerships and Non State Actors, External Relations
 SCOLARO, Elisa (Ms.), Technical Officer

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)***ORGANISATION INTERNATIONALE DES MIGRATIONS (OIM)***

PROFAZI, Manfred (Mr.), Senior Regional Adviser for Europe and Central Asia

WORLD BANK***BANQUE MONDIALE***

VERBEEK, Jos (Mr.), Manager and Special Representative to the UN and WTO

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)***ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)***

EL HACHIMI, Said (Mr.), Adviser, Information and External Relations Division
 TORRES, Raul (Mr.), Counsellor

LEAGUE OF ARAB STATES***LIGUE DES ETATS ARABES***

ALSAMMAK, Ali (Mr.), Ambassador, Permanent Observer
 CHAROUIE, Ali (Mr.), Expert

ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY (JPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

OWONA KONO, Joseph Hyacinthe (Mr.), President
KYENGE, Cécile Kashetu (Ms.), Vice-President

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)

CASSAMA, Cipriano (Mr.), Chairperson
NZI, Koffi (Mr.), Secretary General
CHEROUATI, Samir (Mr.), Director

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE

AL-SHAWABKAH, Fayez (Mr.), Secretary General
NIHAWI, Samir (Mr.), Director of Parliamentary Relations

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE

MAJIDI, Mohammad Reza (Mr.), Secretary General
TABATABAEE, Kia (Mr.), Deputy Secretary General
AZARIKHAH, Asghar (Mr.), Deputy Secretary General for Administrative and Financial Affairs

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

CHAGNON, Jacques (M.), Président
EZA, Mireille (Mme), Conseillère
SIMARD MORIN, Mélissa (Mme), Conseillère Commission politique

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (I.A.O.)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ORTHODOXIE

ZATULIN, Konstantin (Mr.), Chairman of the Committee on International Policy

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE (SADC)

SEGKOMA, Boemo (Mrs.), Acting Secretary General
MUNGANDI, Yapoka (Mrs.), Director of Administration
KHOUBLALL, Mahendrasing (Mr.), Director of Finance

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)

FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)

KAKOBA, Onyango (Mr.), Secretary General
MBODI, Jenny (Ms.), Administrative Assistant
POGHISIO, Samuel Losuron (Mr.), Member of the Executive Committee

CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB
MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL

SAID, Mokadem (Mr.), General Secretary

PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NONPROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)
PARLEMENTAIRES POUR LA NON PROLIFERATION NUCLEAIRE ET LE DESARMEMENT (PNND)

VAN RIET, Rob (Mr./M.), Director of the Peace and Disarmament Program for the World Future Council
NURZHAN, Marzhan (Ms.), Coordinator for Commonwealth of Independent States

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE

ROQUE, Pedro (Mr.), President
PIAZZI, Sergio (Mr.), Secretary General
PUTMAN-CRAMER, Gerhard (Mr.), Permanent Observer to the UN and other organizations in Geneva

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY (OSCE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

MONTELLA, Roberto (Mr.), Secretary General
TSERETELI, George (Mr.), President

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA RUSSIE

AFONSKIY, Vladimir (Mr.), Head of the delegation, Member of the State Duma of the Russian Federation
LEIKAUSKAS, Audrius (Mr.), Deputy Head of the Main Department of the Parliamentary Assembly of the Union of Belarus and Russia
LADUTKO, Oksana Mrs./Mme), Consultant of Department for ensuring the activities of the commissions of the Parliamentary Assembly of the Union of Belarus and Russia

PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)

NIASS, Mouhamed Khouraiichi (Mr.), Secretary General
MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr.), Deputy Secretary General

WORLD SCOUT PARLIAMENTARY UNION (WSPU)
UNION PARLEMENTAIRE MONDIALE DU SCOUTISME (UPMS)

CHO, Yong Tak (Mr.), Director

GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

BOULE, Scott (Mr.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs

SOCIALIST INTERNATIONAL

AYALA, Luis (Mr.), Secretary General
MARINKOVIC, Vladimir (Mr.), Representative
PERRY, Latifa (Ms.), Coordinator

GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)
CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES (DCAF)

BORN, Hans (Mr.), Assistant Director and Head of Policy and Research Division, Head of the delegation
HOYOS, Cristina (Ms.), Head of the Latin American and the Caribbean Unit
FRITZ, Antje (Ms.), Deputy Director, Southeast Europe Division
BOLLI, Cedric (Mr.), Project Assistant, Latin America and the Caribbean Unit

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

CHARLIER, Benjamin (Mr.), Legal Advisor

SHAKERIAN, Shahrokh (Mr.), Adviser for Diplomatic Capability at the Policy and Humanitarian Diplomacy Division

INTERNATIONAL IDEA

KANDAWASVIKA-NHUNDU, Rumbidzai (Ms.), Senior Programme Manager

**ADVISERS TAKING PART IN THE WORK OF THE 139th ASSEMBLY
CONSEILLERS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 139^{ème} ASSEMBLEE**

LUXEMBOURG

FRIESEISEN, Claude (M.)

Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secrétaire général, Chamber of Deputies

BARRA, Isabelle (Mme)

Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Secrétaire générale adjointe, Chamber of Deputies

ROTH, Georges (M.)

Fonctionnaire de la Chambre des Députés

MONTENEGRO

MIRJACIC, Marja (Ms.)

Member of the ASGP

Deputy Secretary General

ROSANDIC, Tijjana (Ms.)

Member of the ASGP

Adviser, Secretary General's Office

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF
THE 139th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION
DE LA 139^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

GIANOTTI, Fabiola (Ms), Director General, CERN

ROGERS, Henk (Mr.), Founder and Board Chair, Blue Planet Foundation

Special segment – 70th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights

MENDEL, Toby (Mr.), Executive Director, Centre for Law and Democracy

LIMON, Marc (Mr.), Ex Director, Universal Rights Group

HICKS, Peggy (Ms.), Director, Thematic Engagement, Special Procedures and Rights to Development Division, Office of the UN High Commissioner for Human Rights

Standing Committee on Peace and International Security

Panel discussion on *Comprehensive disarmament and non-proliferation*

VIGNARD, Kerstin (Ms.), Deputy Director, UNIDIR

KĀRKLIŅŠ, Jānis (Mr.), Ambassador, Permanent Mission of Latvia in Geneva

MERCOGLIANO, Silvia (Ms.), Political Affairs Officer, Office for Disarmament Affairs, Geneva

PLESCH, Daniel (Mr.), Director, Centre for International Studies and Diplomacy, SOAS University of London

Panel discussion on *Combating sexual violence in UN Peacekeeping operations and beyond*

KARLSSON, Ulrika (Ms.), former MP, Sweden

CUE, Wendy (Ms.), OCHA Senior Coordinator for PSEA/SHA at the Inter-Agency Standing Committee (IASC) Secretariat

BARDET, Céline (Ms.), President of the NGO We are not weapon of war (WWoW)

Expert hearing on the theme of *Non-admissibility of using mercenaries as a means of undermining peace and violating human rights*

BRUYÈRE-OSTELLS, Walter (Mr.), University Professor of Contemporary History

APARAC, Jelena (Ms.), UN Working Group on the use of mercenaries

Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade

Panel discussion: *Taking forward the IPU resolution entitled Engaging the private sector in implementing the SDGs, especially on renewable energy*

DE BLONAY, Marina (Ms.), IRENA

LOZO, Sandra (Ms.), Programme Officer for the Knowledge, Policy and Finance Division

Standing Committee on Democracy and Human Rights

AXWORTHY, Lloyd (Mr.), Chair of the World Refugee Council

Standing Committee on United Nations Affairs

Panel discussion: *Would a UN intergovernmental tax body help resolve outstanding issues of corporate tax evasion?*

BLANKENBURG, Stephanie (Ms.), Head, Debt and Development Finance Branch, UNCTAD

RYDING, Tove Maria (Ms.), Policy and Advocacy Manager, EURODAD

Forum of Women Parliamentarians

ZAHIDI, Sadia (Ms.), Member of the Managing Board, World Economic Forum

LE DUC, Ingrid (Ms.), PhD, Conseillère pédagogique / Teaching Advisor, EPFL

Forum of Young Parliamentarians

JOSHI, Devin (Mr.), Associate Professor of Political Sciences, Singapore Management University

BELSCHNER, Jana (Ms.), PhD Candidate, University of Bergen

GONZÁLEZ, Marta (Ms.), University of Granada

KROOK, Mona Lena (Ms.), Rutgers University

Panel discussion: *The role of Parliaments in combating terrorism and violent extremism*

AVANESSOV, Alexander (Mr.), Special Advisor on Prevention of Violent Extremism, UNDP

AVSAN, Anti (Mr.), Former Swedish MP

MIEDICO, Mauro (Mr.), Chief a.i Terrorism Prevention Branch, UNODC

ALIRZAYEVA, Sevil (Ms.)

BUBA, Imrana (Mr.), Youth Coalition Against Terrorism

BUNU, Falmata (Ms.), International Alert

Panel discussion: *Where do parliaments stand in the fight against sexism and harassment?*

TOMEI, Manuela (Ms), Director, Conditions of Work and Equality Department, ILO

CÓRDOVA, Lorenzo (Mr.), President of the Mexico's National Electoral Institute (INE)

Panel discussion: *Building bridges between the parliamentary and scientific communities*

QUEVEDO, Fernando (Mr.), Director of ICTP

LOMAS, Pete (Mr.), Raspberry Pi

Panel discussion: *What can MPs do to sort fact from fiction in the age of fake news?*

LEANDER, Anne (Ms.), Faculty Member of the Albert Hirschman Centre on Democracy and Professor of International Relations at the Department of International Relations and Political Science of the Graduate Institute, Geneva

FAKUDE, Thembisa (Mr.), Head of Research Relations at the Al Jazeera Center for Studies

ALY, Heba (Ms.), Director, IRIN News

Parity Debate: *Ensuring that children enjoy their rights and grow up protected from violence*

SANTOS PAIS, Marta (Ms.), UN Special Representative of the SG on Violence against children

HATTREM, Tore (Mr.), President of the UNICEF Executive Board

GASS, Anya (Ms.), Girls Advocacy Alliance Officer, Plan International UN Office in Geneva

JAMES, Owain (Mr.), Global Campaign Director, KSCF

Side event on Health

CHIMKOWOLA, Tikondwe (Mr.), Youth Representative, Malawi

VERBUNG, Gerda (Ms.), United Nations Assistant Secretary General and Coordinator of the SUN Movement (Moderator)

GLOSSARY / GLOSSAIRE**English****Titles/Functions:**

Speaker of Parliament
President of the Group

Adviser
Chair/Chairman/Chairperson
Clerk
Deputy Speaker
Head
Leader of the Delegation
Officer
Researcher
Secretary of the Group/delegation
Spokesman

Parliaments:

House of Commons
House of Representatives
National Assembly
People's Representatives

Parliamentary Committees:

Abroad
Agreements
Broadcasting
Building
Citizenship
Complaint Reception
Computer Science
Cross-cutting Issues
Directive Board
Elderly
Fishery
Food
Foreign Affairs
Freedoms
Funding
Gender Equality
Growth
Health/Healthcare
Heritage
Home Affairs
Housing
Human Rights
Intelligence
Investigation/Inquiry
Joint Committee
Labour/Work
Law
Legal
Local Self-government
Missing, Adversely Affected Persons
Oversight
People with Disabilities
Physical Planning, Land Use Planning, Country
Planning
Public Expenditure
Public Works
Rehabilitation
Social Welfare
Standing Committee
Standing Orders/Rules
State Device

Français**Titres/Fonctions:**

Président du Parlement
Président(e) du Groupe

Conseiller
Président(e)
Secrétaire général/Greffier
Vice-Président(e)
Chef
Chef de la délégation
Fonctionnaire
Chercheur
Secrétaire du Groupe/ de la délégation
Porte-parole

Parlements :

Chambre des Communes
Chambre des représentants
Assemblée nationale
Représentants du peuple

Commissions parlementaires :

A l'étranger
Approbations
Radiodiffusion
Bâtiment
Citoyenneté
Instruction des plaintes
Informatique
Matières transversales
Comité directeur
Aînés
Pêche
Alimentation
Affaires étrangères
Libertés
Financement
Egalité entre les sexes
Croissance
Santé
Patrimoine
Affaires internes
Logement
Droits de l'homme
Renseignement
Enquête
Comité mixte
Travail
Lois
Juridique
Autonomie locale
Personnes disparues ou lésées
Surveillance
Personnes handicapées
Aménagement du territoire

Dépenses publiques
Travaux publics
Réinsertion
Protection sociale
Comité permanent
Règlement
Dispositif étatique

Sustainable Development
Trade
Training
Truth
Underprivileged
Ways and Means
Wildlife
Women, Children and Youth

Développement durable
Commerce
Formation
Vérité
Défavorisés
Voies et moyens
Faune
Les femmes, les enfants et les jeunes

IPU Committees:

Advisory Group on Health
Bureau of Women Parliamentarians
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Committee on Middle East Questions
Committee to Promote Respect for International
Humanitarian Law
Executive Committee
Forum of Young Parliamentarians
Gender Partnership Group
Group of Facilitators for Cyprus
Standing Committee on Peace and International
Security
Standing Committee on Sustainable Development,
Finance and Trade
Standing Committee on Democracy and Human
Rights
Standing Committee on UN Affairs

Commissions et Comités de l'UIP :

Groupe consultatif sur la santé
Bureau des femmes parlementaires
Comité des droits de l'homme des parlementaires
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Comité chargé de promouvoir le respect du droit
international humanitaire
Comité exécutif
Forum des jeunes parlementaires
Groupe du partenariat entre hommes et femmes
Groupe de facilitateurs concernant Chypre
Commission permanente de la paix et de la sécurité
internationale
Commission permanente du développement durable, du
financement et du commerce
Commission permanente de la démocratie et des droits
de l'homme
Commission permanente des affaires des Nations Unies